MAIRIE DE PARIS

BMO-BDO
Débats

Conseil municipal et départemental

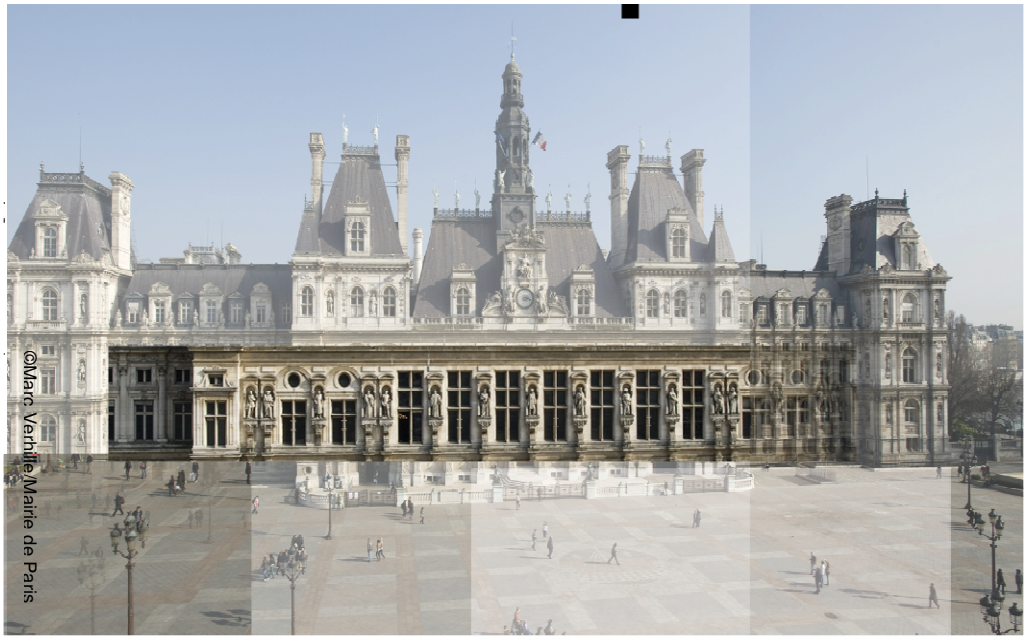

Séance des lundi 3 et mardi 4 juillet 2017

http:/www.paris.fr

Vendredi 8 septembre 2017

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommage à Mme Simone Veil. 3

Condoléances. 4

Adoption de comptes rendus. 6

2017 DEVE 49 - Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris. 6

2017 DPE 34 - Mise à disposition d'un local de réemploi à l'Espace tri de la Porte de Pantin (19e). - Convention avec l'association "La Petite Rockette". 6

2017 DEVE 121 - Subventions (45.000 euros) à quatre associations dans le cadre de l'édition 2017 de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire !". 6

2017 DAE 215 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "Paris et Compagnie" (2e) pour la plateforme d'innovation économie circulaire. 6

2017 DAE 72 - Subventions (697.200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet "Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016". 6

2017 DLH 156 - Location de l'immeuble 20, rue Philippe-de-Girard (10e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 6

Souhaits de bienvenue. 10

2017 DEVE 49 - Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris (suite). 10

Compte rendu de la 1ère Commission. 25

2017 DRH 47 - Convention pluriannuelle avec Pôle Emploi. - Indemnisation du chômage. - Approbation et autorisation de signature. 26

2017 DRH 60 - Temps de travail : mise en conformité réglementaire. 26

2017 DRH 10 G - Temps de travail : mise en conformité réglementaire. 26

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la journée de congé offerte aux mères de famille. 26

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif à l'accueil des victimes de violences conjugales (20e). 30

Vœu déposé par l'Exécutif. 30

2017 DAE 64 - Subventions et cotisation (1.699.500 euros), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 32

2017 DAE 35 G - Subventions (456.000 euros) et conventions avec deux associations accompagnant et finançant les bénéficiaires parisien(ne)s du R.S.A. porteurs de projet de création d'entreprise. 32

2017 DAE 216 - Subvention (20.000 euros) et convention biennale avec l'association "Aurore" pour une étude sur l'expérience d'économie sociale et solidaire des "Grands Voisins" (14e). 33

2017 DAE 1 - Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public. 34

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public. 35

Vœu de l'Exécutif relatif au village de Noël des Champs-Elysées. 36

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au service public postal (19e). 39

Vœu déposé par l'Exécutif. 39

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux agents de la société "VDS". 45

2017 DFA 63 - Autorisation de cession de 580 GWh cumac de certificats d'économies d'énergies (C.E.E.) détenus par la Ville. 47

Vœu déposé par le GEP relatif à la valorisation des certificats. 47

2017 DFA 64 - Convention de partenariat pour la mise en place d'un fonds de transition écologique. 50

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au fonds pour la transition écologique. 50

2017 DAE 209 - Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires. 54

Suspension et reprise de la séance. 58

Compte rendu de la 2e Commission. 58

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans le secteur de la Butte-aux-Cailles. 59

Vœu déposé par l'Exécutif. 59

2017 DAC 212 - Subventions (820.173 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité internationale des arts (4e, 18e). 61

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accueil des artistes réfugiés. 61

2017 DAC 214 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association "Institut des cultures d'Islam" (18e). 64

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une billetterie. 64

2017 DAC 274 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris. 68

2017 DAC 311 - Subventions (5.500 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (13e). 73

2017 DAC 799 - Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques. 73

2017 DAE 228 - Modifications des statuts de l'E.S.P.C.I. 75

2017 SG 31 - Conventions de partenariats "Carnaval tropical de Paris" édition 2017. 77

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux opérations électorales. 77

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation à Paris du vote par machine électronique. 78

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants (18e). 79

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la future médiathèque du 19e. 80

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux épisodes de canicule. 82

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires. 82

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture des piscines lors des périodes de fortes chaleurs. 82

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un plan canicule à destination des jeunes. 82

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture des piscines municipales en période de canicule. 82

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture sauvage des bouches à incendie. 82

Vœu déposé par l'Exécutif. 82

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la Parisienne de la photographie. 86

Vœu déposé par l'Exécutif. 86

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'association "Mains d'œuvre". 88

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès. 90

Vœu déposé par l'Exécutif. 90

2017 DICOM 15 - Conventions de partenariat "Paris Plages 2017". 90

Compte rendu de la 3e Commission. 91

2017 DPE 32 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "Partenariat français pour l'Eau". 92

2017 DPSP 8 - Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, en application des dispositions du protocole d'accord-cadre. 93

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du Secrétariat général d'aide aux victimes. 96

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation des libertés publiques. 97

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la levée de l'état d'urgence. 97

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'état d'urgence. 97

Vœu déposé par l'Exécutif. 97

Vœu déposé par Mme BÜRKLI, M. de FROMENT et Mme BLOCH relatif à la sécurisation des squares du 9e. 100

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e. 100

Vœu déposé par MM. BOURNAZEL, HONORÉ et Mme MÉHAL relatif à la sécurité dans le quartier Grandes Carrières (18e). 103

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection dans le 5e. 104

Vœu déposé par le GEP relatif à la territorialisation de la DEVE. 105

2017 DVD 54 - Aménagements de voirie 2017 en faveur de la circulation des bus, prolongement des lignes 72 et 201. Demande d'une subvention au Syndicat des transports d'Ile-de-France. 107

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux plans du réseau des bus parisiens. 108

Vœu déposé par le GEP relatif à la suppression des trains de nuit. 109

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat entre l'E.S.A.T. Léopold Bellan et Cyclocity. ..110

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au "pass" Navigo.....111

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au "pass" Navigo.....111

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche.....113

Vœu déposé par l'Exécutif.....113

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bus discothèques et gastronomiques.....114

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état des chaussées et à la sécurité des cyclistes.....115

Vœu déposé par l'Exécutif.....115

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un aménagement piéton place de la Concorde. 117

2017 DDCT 61 - DVD - Subventions (646.900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens. - Deuxième enveloppe 2017.....119

2017 SG 32 - Convention d'occupation temporaire au profit de la R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express).....121

Suspension et reprise de la séance.....124

2017 PP 39 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2017.....124

2017 DVD 68 - Modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé. 128

2017 DEVE 119 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de protection de l'atmosphère (P.P.A.) présenté par le Préfet de Région et le Préfet de police. ...134

2017 DLH 159 - 64, boulevard Richard-Lenoir / 16, rue Moufle (11e). - Démolition d'un immeuble. - Autorisations d'urbanisme. 136

2017 DDCT 83 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires !" voté au budget participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476.981 euros).....138

2017 DDCT 87 - Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du budget participatif. 138

2017 DEVE 122 - Subventions (26.460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10.560 euros pour "Accueillir au Jardin" et 15.900 euros pour "Récupérateurs d'eau".....140

2017 DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT - Subvention (20.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour son projet "Alternatiba Paris - Village des Alternatives 2017". 140

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au partage de l'espace dans les transports en commun. 141

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au "Manspreading". 141

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge du handicap. 143

2017 DFPE 64 - Subventions (620.893 euros), convention et avenants avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. 143

2017 DFPE 84 - Subvention (145.532 euros) et avenant n° 1 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11e). 143

2017 DFPE 90 - Subventions (243.886 euros) et avenants à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. 143

2017 DFPE 94 - Subvention (56.302 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). 143

2017 DFPE 134 - Subvention (31.513 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e). 143

2017 DFPE 135 - Subventions (1.055.302 euros), convention et avenants n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements de la petite enfance. 143

2017 DFPE 142 - Subventions (796.702 euros) et avenants n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. 143

2017 DFPE 149 - Subventions (124.594 euros) et avenants n° 1 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance. 143

2017 DFPE 151 - Subvention (52.417 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). 143

2017 DFPE 152 - Subvention (126.045 euros) et avenant n° 1 à l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). 143

2017 DFPE 190 - Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s. 147

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'achat de places en crèches (17e). 147

2017 DASES 163 G - Subventions (187.578 euros) et conventions avec les associations FTDA et Secours catholique pour des actions d'accès aux

droits à destination des migrants en situation de grande précarité. 148

2017 DASES 309 G - Proposition de fermeture d'établissement - Internat scolaire. 150

Observation sur le déroulement de la séance. 151

2017 DASES 320 G - Participation (309.623 euros) en faveur de l'association "Alteralia" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente d'évaluation de minorité. 152

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mendicité infantile. 154

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un comité de suivi du Plan Seniors. 155

2017 DASES 302 G - Contractualisation du financement et des objectifs des établissements et services médico-sociaux. 156

Observations sur le déroulement de la séance. 158

Suspension et reprise de la séance. 158

2017 DDCT 122 - e-pétition : "Pour que Paris protège des centaines d'adolescent.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s". 158

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux mineurs isolés étrangers. 158

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux mineurs isolés étrangers. 158

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés en France. 169

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des réfugiés. 169

Vœu déposé par l'Exécutif. 169

Souhaits de bienvenue. 171

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés en France. 171

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des réfugiés. 171

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite) 171

Compte rendu de la 5e Commission. 177

2017 DLH 123 - Subvention (90.000 euros) et avenant 2017 à la convention pluriannuelle 2015-2017 du 27 janvier 2015 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (15e). 178

2017 DLH 151 - Location de l'immeuble 7, place Albert-Kahn / 53, boulevard d'Ornano (18e) à "ELOGIE-S.I.E.M.P.". - Bail emphytéotique. 179

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la lutte contre les punaises de lit. 180

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réquisition des logements vacants. 182

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux taxes sur les logements vacants et résidences secondaires. 182

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'habitats concertés en direction du public rom. 183

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au terrain 20, rue Guy Gasnier (20e). 185

Vœu déposé par Mme d'HAUTESERRE relatif à la réalisation de logements de catégorie PLS (8e) 186

2017 DAE 217 - Convention entre Paris et la Région Ile-de-France pour autoriser la ville de Paris à participer au financement des régimes d'aides définis et mis en place par la Région Ile-de-France. 187

2017 DU 128 - Cession d'une emprise bâtie rue Jacques Ibert (17e). 187

2017 DU 143 - Déclassement et cession à la SA L'Habitation confortable d'une emprise de voirie 10 rue des Prêcheurs (1er). 189

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au local en rez-de-chaussée. 189

2017 DU 166 - Convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer Paris - les Dessous de Paris" 190

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation. 190

Vœu déposé par l'Exécutif. 190

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'affichage publicitaire illégal. 195

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination d'une nouvelle rue dans le 11e. 196

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'opération "14, avenue Parmentier" (11e). 197

2017 DU 162 - Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e). 199

2017 DU 156 - Subvention (490.921 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017. 199

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une réévaluation de la subvention et à la rénovation de l'entrée tour Tokyo. 199

2017 DLH 128 - Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L. 314-1-1 du code du Tourisme - Création du téléservice correspondant. 203

Dépôt de questions d'actualité. 215

Suspension et reprise de la séance. 216

Examen des questions d'actualité. 216

I - Question d'actualité posée par M. Pascal JULIEN, au nom du groupe Ecologiste de Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'absence de contrôle des vignettes antipollution liées à la Z.C.R. 216

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'occupation du domaine public pendant l'état d'urgence. 219

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la piétonisation des berges de Seine rive droite. 222

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant la Conférence des territoires - Quelle préparation de la collectivité parisienne ? 225

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'entretien des voiries. 227

V - Question d'actualité posée par M. HÉLARD, au nom du groupe UDI-MODEM, à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture estivale nocturne de 16 parcs et jardins parisiens. 229

Départ de M. Pierre BLANCA. 231

2017 DASCO 117 - Caisses des écoles. - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020. 231

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif aux goûters en école élémentaire. 231

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux menus dans les cantines scolaires. 231

2017 DASCO 110 - Cours municipaux d'adultes. - Tarifs des formations et règlement intérieur. 244

2017 DASCO 114 - Réalisation d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur l'unité foncière communale 25-27, rue de Constantinople (8e). - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage. 245

2017 DASCO 116 - Appel à projets innovants pour le premier et second degré. - Contribution municipale et convention annuelle entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris. 246

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Issoire (14e). 247

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux fermetures de classe dans les écoles maternelles Vandrezanne-Bobillot (13e) et Marsoulan (12e). 247

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Pôle innovant lycéen (P.I.L.). 248

2017 DAE 154 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (669.500 euros) au titre de l'A.I.L.E dans le cadre d'une convention de mandat... 250

Décès de M. Patrick Attiach. 253

Compte rendu de la 7e Commission. 253

2017 DGRI 45 - Subvention (34.000 euros) et convention avec la Maison des journalistes. 254

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la Citoyenneté d'honneur à M. Mohammad YUNUS. 255

2017 DFA 60 - Avenant n° 7 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e). 257

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif au Comité de pilotage des travaux de la Tour Eiffel. 257

2017 DJS 111 - "Fronton" et "Trinquet de Paris" (16e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la LRIDFPB. 260

Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la pratique de la pelote basque. 260

2017 DJS 222 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) et de la baignade dans l'espace de bassins de la Villette (19e). 261

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir des activités sportives du gymnase Maurice Berlemont. 262

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association de karaté "AIS-13-Actif". 264

2017 DDCT 80 - Subventions Fonds du Maire (13.500 euros) à 8 associations du 9e arrondissement. 266

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux de l'association "Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous". 267

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à l'association "Patronage laïque du 15e - Maison pour Tous". 267

Vœu déposé par l'Exécutif. 267

2017 DGRI 28 - Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec l'Association François Xavier Bagnoud - AFXB (9e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Rwanda). 269

2017 DJS 203 - Attribution de la dénomination Althéa Gibson au nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède (12e). 273

2017 DGRI 48 - DPE - Subvention (27.400 euros) et convention avec l'Association pour le développement socioculturel d'Agnam Lidoube (75) pour son projet d'eau et d'assainissement à Agnam Lidoubé (Sénégal). 274

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....276

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 277

Clôture de la séance.....277

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 277

QE 2017-20 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à M. le Préfet de police relative au "dîner blanc".....277

QE 2017-21 Question de M. Pascal JULIEN et des élus du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la création d'un 2e crématorium. 278

Réponses à des questions écrites. 279

QE 2016-21 Question des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la prévention de la radicalisation. 279

QE 2016-27 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'action entreprise par la Ville de Paris pour l'éthique et la transparence de ses partenaires financiers et bancaires.....280

QE 2016-28 Question de MM. Sergio TINTI, Nicolas BONNET-OULALDJ et de l'ensemble des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux créneaux horaires des associations sportives parisiennes dans les installations sportives scolaires. 282

QE 2017-01 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi de la plaque commémorative prévue en hommage au Comité d'action militaire.....282

QE 2017-02 Question de Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux expulsions locatives menées à Paris en 2016.....282

QE 2017-04 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au traitement de la maladie de Parkinson. 284

QE 2017-06 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la mise en sécurité du bureau de la Maire de Paris. 284

QE 2017-08 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux droits de voirie..... 284

QE 2017-09 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en service des 165 nouvelles caméras du PVPP..... 285

QE 2017-10 Question de Mmes Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'installation de caméras de rue supplémentaires..... 286

QE 2017-05 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de bilans de la construction dans le 9e arrondissement. 287

QE 2017-13 Question de Thierry HODENT et des élu-es du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au suivi du Plan Nager. 287

QE 2017-14 Question de Mme Rachida DATI à Mme la Maire de Paris relative à la Fan Zone sur le Champ de Mars. 288

QE 2017-15 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité dans les musées de la Ville de Paris. 288

QE 2017-16 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation des tricycles non-motorisés dédiés au transport de passagers (vélo-taxi). 289

QE 2017-17 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation sur les engins de déplacement personnels (EDP). 290

QE 2017-18 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux nouvelles modalités d'inscription en centre de loisirs. 291

QE 2017-19 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux œuvres artistiques d'accompagnement du tramway. 292

Votes spécifiques. 292

Votes spécifiés..... 299

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 300

Comptes rendus des Commissions. 321

Listes des membres présents. 329

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission..... 333

Tableau des votes des groupes politiques. 338

Annexe n° 1 - Audition de M. Michel SIDIBÉ, directeur général d'ONUSIDA. 342

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de bien vouloir fermer la porte.

Hommage à Mme Simone Veil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons procéder tout d'abord à l'hommage à Simone Veil. Nous avons appris vendredi dernier, la disparition de Simone Veil. Cette nouvelle nous a bouleversés et nous bouleverse encore. C'est donc avec beaucoup d'émotion, en notre nom à tous et au nom des Parisiens, que je rends hommage à cette femme extraordinaire dont le destin, personnel et politique, a marqué l'histoire de notre pays.

Nous sommes redevables à Simone Veil de ce que nous avons de plus précieux. Au premier rang de ces biens communs, qu'avec d'autres elle nous a légués, je parlerai de la mémoire.

En vivante et en survivante elle a placé la mémoire de la Shoah au cœur de la construction de la France et de l'Europe, osant regarder le mal dans les yeux et le nommer, pour honorer les morts, mais également pour éviter la réapparition du pire.

Simone Veil n'a jamais cessé d'être cette petite-fille rescapée du génocide de tout un peuple et bien trop attachée à la valeur de la vie pour pactiser avec les actes et les idées qui la menacent.

Dans l'héritage de Simone Veil, il y a aussi la liberté, celle des femmes enfin autorisées à disposer de leur corps, et avec leur corps, de leur destin.

La dépénalisation de l'avortement, la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse constituent un tournant dans l'histoire de notre pays. Ce progrès appartient aujourd'hui à tous, il aura toujours le visage de Simone Veil.

Pour évoquer l'œuvre de Simone Veil, je parlerai enfin de l'Europe, de cette Europe qui nous rassemble au-delà de nos différences et de nos divergences parce qu'elle s'enracine dans les valeurs fondamentales de l'humanité et de la démocratie.

À l'heure où l'Union européenne paraît encore abstraite à beaucoup de nos concitoyens, la figure de Simone Veil nous ramène tous à l'essentiel. A cette paix que nous avons en partage, et à cet avenir que nous avons en commun.

Avec sa famille, je proposerai dans les prochains jours d'attribuer le nom de Simone Veil à un lieu emblématique de Paris. De cette manière, Simone Veil pourra, je l'espère, nous inspirer en usant de ses capacités uniques à fédérer et à rassembler.

Mes chers collègues, pour cet instant d'hommage unanime, je souhaite simplement dire mon immense reconnaissance à cette femme libre et libératrice, qui a toujours été pour moi et je sais pour beaucoup d'entre nous ici, une figure tutélaire.

Je n'oublierai jamais celle qui nous a accompagnés dans toutes les étapes de ma vie de femme et de responsable politique, Simone Veil n'est plus, mais le respect universel qu'elle inspirait lui survit comme lui survivent la mémoire de ses combats, l'ampleur de sa vision et le souvenir de son extraordinaire dignité.

Notre Ville n'oubliera pas celle qui s'est inscrite dans la lignée des combattantes de la liberté qu'elle chérit.

Au nom des Parisiens comme en mon nom personnel, j'adresse toutes mes condoléances à sa famille, à ses amis, à tous ceux qu'elle a éclairés par son exemple. Je vous propose de respecter en sa mémoire une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons aussi appris avec beaucoup de tristesse, le décès survenu le 16 juin de Christian Cabrol, ancien adjoint au Maire de Paris, ancien conseiller de Paris et ancien député européen, immense chirurgien. Je voudrais saluer ici son épouse et lui dire que cet hommage qui est un hommage de l'ensemble de ses collègues ici présents est aussi un hommage que nous voulons vous dédier, Madame.

Chirurgien des hôpitaux de Paris, professeur à l'université Paris VI, Christian Cabrol a accédé à une grande renommée en réalisant la première transplantation cardiaque en Europe le 27 avril 1968.

Il a continué à faire progresser la chirurgie cardiaque avec la première transplantation cardiopulmonaire en 1982, et la première implantation d'un cœur artificiel en 1986.

C'est une immense fierté d'avoir eu Christian Cabrol aussi comme élu de Paris, il a représenté les Parisiens, et il s'est investi dans la gestion des affaires publiques. Je crois que ce Conseil ne peut que s'honorer d'avoir pu compter parmi les siens un homme qui est aujourd'hui un homme qui a apporté à l'humanité toute entière.

Ici, au Conseil de Paris, il a été porté par les électeurs du 13e arrondissement de 1989 à 2001, puis il a été élu dans le 16e arrondissement de Paris de 2001 à 2008.

Il a siégé sur les bancs du groupe RPR, nous nous en souvenons pour ceux qui ont été élus avant 2001, ou après 2001. Il a par ailleurs été désigné adjoint au Maire de Paris chargé des questions d'hygiène alimentaire, de 1996 à 2000, puis ses compétences ont été étendues de 2000 à 2001, bien sûr à la santé, à la prévention médicale, l'hygiène, l'action humanitaire et les associations patriotiques et les anciens combattants.

Il a en outre représenté la France au Parlement européen, de 1994 à 1999. Le Professeur Cabrol était Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, officier dans l'Ordre national du Mérite, titulaire de la médaille internationale de chirurgie et du prix Nessim-Habif, qui est décerné à une personnalité à l'origine d'une innovation de premier plan.

Ses obsèques ont été célébrées le 22 juin 2017 en la chapelle de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière dans le 13e arrondissement de Paris.

Chacun et chacune d'entre nous se souviendra de cet homme, ce grand humaniste. Il avait un cœur très gros, il était aussi porté par son tempérament, je me souviens de quelques-unes de ses interventions mémorables ici au Conseil de Paris, pas toujours consensuelles, mais tellement fortes, tellement enthousiasmantes et tellement vivantes qu'aujourd'hui en mon nom, au nom du Conseil de Paris, je veux exprimer à sa famille, à son épouse, à tous ses proches, les condoléances de notre Assemblée, exprimer notre tristesse et notre souvenir qui accompagneront toujours celui du Professeur Cabrol, élu de Paris, qui a été notre fierté ici.

Je vous propose de procéder à une minute de silence en son honneur.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donnerai également tout à l'heure la parole aux présidents des groupes qui souhaitent s'exprimer.

Je voudrais également que nous procédions à l'hommage à Pascal Vivien. Le Conseil de Paris a appris la disparition, survenue le 23 mai 2017, de M. Pascal Vivien, ancien conseiller de Paris et ancien adjoint au Maire. Il était juriste de formation. Pascal Vivien a débuté sa carrière en qualité de chef de cabinet de Michel Péricard, alors directeur de l'information à Radio France. Lorsque celui-ci est devenu député-maire de Saint-Germain-en-Laye, il l'a accompagné comme directeur de cabinet de 1977 à 1982.

Par la suite, il a occupé des fonctions à l'O.P.A.C., Office public d'aménagement et de construction devenu depuis "Paris Habitat". En 1995, il a été élu au Conseil de Paris. Lionel Assouad, maire du 14e arrondissement, l'a, par ailleurs, choisi comme premier adjoint. Simultanément, il est devenu adjoint au Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à la valorisation du site de la Seine, de 1997 à 1998, puis chargé des relations avec les ressortissants de l'Union européenne de 1998 à 2000.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 14 juin 2017 en la basilique Sainte-Clotilde dans le 7e arrondissement de Paris. Je veux, au nom du Conseil de Paris et en mon nom propre, exprimer à sa famille, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Monsieur LEGARET, vous avez demandé la parole au nom de votre groupe. Je vous donne la parole, bien évidemment.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Christian Cabrol n'est plus. Sa voix, son sourire, la chaleur de son contact, sa force de caractère et de conviction, sa jeunesse d'esprit ont profondément marqué celles et ceux qui ont eu la chance de le rencontrer et d'œuvrer à ses côtés.

C'était un grand pionnier, une grande figure de la médecine, mais également un médecin très proche de ses patients et un formidable chef d'équipe, formant de nombreux et remarquables chirurgiens qui étaient tous là lors de ses obsèques à la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, autour de lui, leur ancien patron, ceux qu'il appelait avec tant de bienveillance et d'affection "ses petits gars".

Christian Cabrol aimait plus que tout agir et transmettre. Nous avons tous en mémoire sa magnifique carrière, sa trajectoire admirable et ses formidables performances médicales. Mais avant tout, il voulait servir : servir la médecine moderne, réaliser des prouesses chirurgicales et ces greffes qu'il a réussies pour sauver des vies. Servir la transmission de son savoir et de son expérience immense : il a formé une cinquantaine de chirurgiens aujourd'hui réputés dans le monde. Servir ses convictions politiques, dans la fidélité, auprès de Jacques CHIRAC et de Jean TIBERI, pour traduire son engagement en actes concrets et opérationnels, à travers ses mandats de conseiller de Paris du 13e arrondissement et du 16e arrondissement, d'adjoint au Maire de Paris et de député européen.

Quand on venait le voir en séance, il avait toujours devant lui une feuille de papier sur laquelle il dessinait des cœurs. Grand amateur de voile, les gros temps, comme disent les marins, n'infléchissaient pas son cap. C'était un fonceur, prêt à faire battre des montagnes pour défendre de belles causes comme son action inlassable pour les dons d'organe.

A ce titre, Christian Cabrol laisse une belle œuvre, A.D.I.C.A.R.E., créée en 1989 pour développer l'innovation en cardiologie, puis l'Institut de cardiologie en 2001 qui a donné une nouvelle impulsion en matière de traitement des maladies cardiovasculaires et de nombreux ouvrages spécialisés qui font autorité. Je veux saluer la présence de Bérengère DAUTUN, son épouse, et lui dire, à elle et à sa fille, notre fidélité, notre soutien dans cette épreuve, saluer son talent, ses origines senonchoises et sa fidélité.

Enfin, je veux citer la devise du Maréchal Leclerc que Christian Cabrol avait faite sienne et dont il incarnait les hautes qualités : "Croire, vouloir et continuer". Merci, Christian Cabrol, pour son humanité et son humilité. Christian, Paris ne t'oubliera pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Permettez-moi de saluer aussi, Monsieur Jean TIBERI, ancien Maire de Paris, à la tribune aux côtés de Mme Cabrol. Merci à vous. Merci, mes chers collègues.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voulais rendre un hommage à Pascal Vivien, si vous me le permettez. Vous venez de lui rendre hommage et nous avons été touchés d'apprendre son décès.

Conseiller de Paris du 14e arrondissement, connaissant admirablement ce grand arrondissement parisien, il a beaucoup travaillé au développement du 14e arrondissement auprès de son maire de l'époque, Lionel Assouad, autre personnalité forte qui a marqué la vie du 14e arrondissement.

Pascal Vivien était à l'image de son engagement politique, profondément humaniste et gaulliste, d'une grande ouverture d'esprit, cultivé, passionné de voyages, doté d'un humour toujours prompt au bon mot.

C'était aussi un vrai praticien des collectivités territoriales. Il en a eu la culture administrative et politique, rodé aux rouages de grandes communes franciliennes comme Versailles et Saint-Germain-en-Laye. C'était surtout authentiquement un Parisien.

Conseiller au cabinet de Jacques CHIRAC, Maire de Paris, c'était un fin connaisseur des questions liées au logement et à l'aménagement urbain. Il s'est ensuite révélé un élu au fait de ces réalités quand, adjoint au Maire de Paris auprès de Jean TIBERI, que je salue également, il a été chargé de la valorisation du site de la Seine, mission passionnante, aux objectifs précurseurs.

Fidèle en amitié, très proche de sa famille, ses sœurs, ses neveux, ses nièces, Pascal Vivien possédait un vrai sens de l'autre toujours présent, quand il fallait soutenir, réconforter, encourager des êtres chers. Fait rare chez un élu, il ignorait l'esprit de caste, et traitait le monde politique avec dérision, mais sans malveillance ni férocité. Nous lui redisons aujourd'hui et à sa famille toute notre fidèle amitié.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, après ces hommages, je vous propose de passer à notre séance.

Le compte rendu sommaire de la séance des 6 et 7 juin 2017 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas. Ils sont adoptés.

2017 DEVE 49 - Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris.

2017 DPE 34 - Mise à disposition d'un local de réemploi à l'Espace tri de la Porte de Pantin (19e). - Convention avec l'association "La Petite Rockette".

2017 DEVE 121 - Subventions (45.000 euros) à quatre associations dans le cadre de l'édition 2017 de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire !".

2017 DAE 215 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "Paris et Compagnie" (2e) pour la plateforme d'innovation économie circulaire.

2017 DAE 72 - Subventions (697.200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet "Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016".

2017 DLH 156 - Location de l'immeuble 20, rue Philippe-de-Girard (10e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le débat que nous proposons ce matin, débat organisé suite à la conférence d'organisation, prévoit l'adoption du Plan d'économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la première feuille de route 2017 du Plan d'économie circulaire de Paris. Il s'agit du projet de délibération DEVE 49 auquel il convient d'adjoindre cinq dossiers à ce débat.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, d'immenses progrès pour nos territoires et nos habitants sont à notre portée. Il nous appartient uniquement de changer de regard et d'approche sur les questions économiques et environnementales. L'économie circulaire ne nous dit pas autre chose.

Cette économie du moindre impact sur l'environnement pose les fondations d'un futur plus juste et plus durable. Grâce à elle, nous pouvons réconcilier protection de l'environnement et développement économique.

Je veux ici remercier Antoinette GUHL, mon adjointe, et l'ensemble des adjoints autour d'elle qui ont travaillé à ce plan, qui est un plan d'action, et qui a mobilisé l'administration, les élus, les territoires. Je veux vraiment lui dire merci pour son énergie.

Cette économie circulaire nous offre des outils pour lutter plus efficacement contre le péril climatique, pour enrayer l'érosion de la biodiversité, réduire l'impact de nos modes de vie sur l'environnement, mais aussi bien sûr, c'est un point très important, créer de l'emploi et renforcer notre modèle social.

Paris s'est affirmée comme une ville pionnière de cette économie circulaire. Aujourd'hui, nous entendons la faire essaimer le plus largement possible. C'est l'objectif de ce Plan d'économie circulaire que nous vous soumettons.

D'abord, il est le fruit d'une très large concertation des Etats généraux de l'économie circulaire qui avaient rassemblé tout au long de l'année 2015 des acteurs économiques, les associations, les citoyens et aussi les élus d'une vingtaine de collectivités du Grand Paris. Il s'agit d'une véritable stratégie opérationnelle que nous vous proposons aujourd'hui.

La première feuille de route fixe des objectifs ambitieux pour les dix-huit prochains mois et sera bien sûr régulièrement réactualisée, afin d'améliorer constamment notre travail jusqu'en 2020. Nous le savons tous, il y a urgence à agir. Nous utilisons massivement des ressources existantes de la planète qui ne peut en aucun cas tenir ce rythme.

Or, les métropoles mondiales sont le lieu où se manifestent les plus importants défis de notre siècle, mais elles sont aussi le lieu où s'inventent les décisions, les solutions. Elles constituent le bon laboratoire pour explorer, tester et déployer les initiatives.

Chaque jour, des élus locaux prouvent que leur échelle est pertinente pour agir. Ils se montrent engagés, volontaires, innovants. Nous nous en inspirons tous les jours, comme d'autres villes s'inspirent aussi des propositions et des solutions de Paris.

Les villes du monde, notamment américaines, ont décidé ensemble à Paris, lors du Sommet des 1.000 maires, de mettre en œuvre un accord crucial pour l'avenir de la planète et des générations futures. A l'heure de la défection de certains Etats, c'est encore à elles aujourd'hui d'être en première ligne pour faire advenir le changement. D'ailleurs, nous intervenons, nous nous mobilisons, y compris à la veille du G20, pour que les villes, les pouvoirs locaux soient entendus par nos dirigeants pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Une dynamique vertueuse est déjà à l'œuvre. L'économie circulaire emploie actuellement près de 600.000 personnes en France, avec un potentiel de 200.000 à 400.000 emplois supplémentaires. Les jeunes sont particulièrement mobilisés sur cette économie nouvelle. A Paris, nous nous sommes engagés dans cette direction avec une détermination absolue. Quelle que soit leur délégation, tous les élus parisiens épousent la même vision d'une ville durable, solidaire, responsable et résiliente. Je sais d'ailleurs que ce sujet transcende nos familles politiques et je m'en réjouis.

En 2014, nous avions décidé d'adopter une trajectoire "zéro déchet". Mao PENINOU nous y avait poussés et conduits. Il s'agit désormais d'amplifier cette politique en favorisant une gestion sans enfouissement, en limitant la valorisation énergétique aux seuls déchets non recyclables, non réutilisables et en développant la collecte des biodéchets à la source.

Lauréate en 2015 de l'appel à projets national de l'ADEME, "Territoires zéro gaspillage, zéro déchet", Paris a pris l'engagement de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

D'ailleurs, la charte des événements écoresponsables compte parmi ces outils que nous appliquons pour inciter les acteurs du territoire à réduire au maximum l'impact environnemental de leurs activités. Nous travaillons avec tous les grands porteurs d'événements, notamment les événements sportifs. Je pense, puisque je me suis rendue dans la ville de départ du Tour de France à Düsseldorf, que les organisateurs du Tour de France sont très engagés dans cette politique "zéro déchet", événement écoresponsable, et d'ailleurs Peter SAGAN, un des grands coureurs que nous aimons, a accepté d'être ambassadeur pour le climat du C40, et donc de Paris forcément, dans cette épreuve du Tour. Il valorise notamment cette question de l'événement écoresponsable.

J'ai soumis au Conseil de Paris, en février 2016, un Plan de renforcement de la propreté présentant notre objectif "zéro déchet". Grâce à ce plan, 40 stations de tri Trilib' ont été installées sur l'espace public, plus de 500 équipements de compostage sont aujourd'hui utilisés, qu'il s'agisse de composteurs domestiques en pied d'immeuble, de composteurs de quartier ou bien encore sur des sites municipaux.

Depuis 2014, nous activons les leviers de notre commande publique pour généraliser la collecte aussi des déchets alimentaires des restaurants administratifs, des écoles et des marchés alimentaires. Concernant la collecte séparative des déchets alimentaires des ménages, j'ai décidé d'anticiper de huit ans l'obligation légale. Avec Mao PENINOU, nous avons aussi lancé des initiatives, maintenant extrêmement fécondes et fructueuses. Je pense à la collecte des déchets organiques dans le Centre de Paris. Je ne parle pas des 2e et 12e arrondissements, je vais y revenir, mais dans les restaurants, avec le SYNHORCAT qui nous accompagne, avec l'ADEME, et ce sont des démarches qui aujourd'hui font école et qui en tous les cas sont extrêmement fructueuses. Ce sont aussi des démarches qui sont génératrices d'économie, y compris pour la Ville et son fonctionnement.

Le Plan Compost, que nous avons adopté en janvier, s'inspire notamment des exemples de San Francisco et de Milan, mais Paris entend comme toujours être à l'avant-garde sur ces sujets. Donc la collecte dans les 2e et 12e arrondissements, qui aujourd'hui est mise en œuvre, va nous servir d'exemple et permettra, je l'espère, la généralisation. Cette collecte nous permettra de contribuer à la production de 30.000 tonnes de compost par an ou à la production de biogaz.

Le Plan stratégique aussi de la lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie de cette stratégie d'économie circulaire. Il a été voté en 2015 pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris avant 2025. Dès 2016, 19 associations ont été soutenues à hauteur d'un demi-million d'euros dans le budget participatif spécifique alimentation : du gaspillage au partage.

Nous avons aussi lancé en 2016 le projet "Quartier des deux rives" avec la R.A.T.P. C'est un nouveau modèle de quartier fondé sur un projet d'écologie industrielle et territoriale qui créera plus de valeur, tout en réduisant l'impact environnemental de ses activités. Deux projets de pôles logistiques durables sont aussi en train d'être installés sur le site de Chapelle-International. Et enfin, vous le savez, nous visons une ville neutre en carbone en 2050.

Je demande à nos collègues, très animés sur la question du "zéro déchet" de l'économie circulaire, soit de poursuivre leurs discussions à l'extérieur de l'Assemblée, soit d'écouter mais de ne pas perturber. S'il vous plaît, les huissiers, vous pouvez demander à ceux qui sont en train de discuter d'aller faire cela ailleurs.

Enfin, vous le savez, le Plan Climat-Air-Energie, vous sera présenté en fin d'année - notamment avec notre collègue Célia BLAUEL qui a donné naissance à un petit Arthur, il y a quelques semaines - et le rôle décisif tenu par l'économie circulaire dans la transition écologique et sociale sera bien sûr présenté.

Nous sommes déterminés à aller plus loin, grâce à une stratégie globale et intégrée, fixant des objectifs clairs pour les trois prochaines années. Cette stratégie claire, bien sûr, engagera l'ensemble des administrations de la Ville. Je veux d'ailleurs saluer le directeur de l'E.I.V.P. qui s'engage à nos côtés pour que révolution de l'économie circulaire et formation de nos ingénieurs soient conduites ensemble pour que cela essaime beaucoup mieux dans toutes les directions de notre Ville.

Notre Plan va se décliner selon cinq grands axes. D'abord dans le secteur de l'aménagement et de la construction, nous allons développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux du B.T.P. Nous poursuivrons la réduction des emballages jetables et favoriserons la réparation d'objets.

Nous allons créer un atelier central municipal du réemploi et soutiendrons l'implantation de recycleries dans Paris, au nombre de 20 d'ici 2020. Nous soutiendrons, bien sûr, les acteurs de l'économie circulaire en créant une plate-forme d'innovation pour l'économie circulaire, mais aussi en organisant le partage de locaux et en créant une plate-forme d'information en ligne.

Nous saurons faire vivre et rayonner les Canaux. Ce lieu magnifique, je vous invite à vous y rendre, à regarder ce qui va s'y passer. Les Canaux est un lieu dédié aux acteurs de l'économie circulaire, solidaire et innovante. Nous avons tenu à ce que, dans le bâtiment des Canaux, qui est dans le 19e arrondissement, cher au cœur de François DAGNAUD et au cœur des élus ici présents, on puisse trouver non seulement l'économie circulaire, mais aussi l'économie sociale. C'est là que "YUNUS" a élu domicile pour le "YUNUS Center". C'est là que le C40 et le bureau parisien du C40 s'implantent. Donc c'est un lieu qui va vraiment pouvoir féconder et se féconder, se polliniser comme on aime à dire dans le jargon de ceux qui portent cette révolution très importante de l'économie circulaire. C'est un lieu qui va être, parce qu'il est déjà identifié et repéré, qui va vraiment nous permettre d'aller plus loin. Il y aura, là, un important levier d'action.

Nous allons aussi augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics. Nous allons développer une logique d'économie et aussi de la fonctionnalité. Nous observons tous les jours la révolution des usages qui prend le pas sur celle, révolue, de la propriété. Comme nous aimerions qu'elles aillent plus loin et plus vite, nous continuerons toujours, bien sûr, à promouvoir la consommation responsable sous toutes ses formes.

Je souhaite, bien sûr, que tous nos partenaires, y compris de l'Etat, nous rejoignent dans cette dynamique. Nous allons organiser les états généraux pour des emballages éco-conçus. Je sais, pour en avoir parlé avec le Ministre de la Transition énergétique qui a aussi, dans ses responsabilités, la solidarité - je parle, bien sûr, de Nicolas HULOT -, qu'il est particulièrement enclin à vouloir que nous travaillons ensemble. Et c'est partagé. Donc, nous le ferons pour que nous n'attendions plus sur ces questions d'environnement.

Je souhaite aussi, et je veux en faire ici l'annonce, que nous organisions avec la Métropole les états généraux de l'économie circulaire dans le secteur du BTP. Cette réflexion et ce travail sont essentiels à l'heure où se pensent l'aménagement du Grand Paris et l'accueil, nous l'espérons tous, des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Il

n'appartient qu'à nous de faire de notre territoire ce terreau d'innovation dans ce secteur qui est parmi les plus consommateurs de ressources naturelles. Enfin, je rappelle et j'appelle de mes vœux une réglementation plus ambitieuse.

Je souhaite donc proposer au gouvernement de porter auprès de la Commission et du Parlement européen un projet de directive européenne, qui, comme pour les marchés publics d'équipements électriques ou de véhicules, imposerait des standards d'écoconception pour tous les marchés publics de construction ou de travaux publics.

Mes chers collègues, faisons confiance à ce modèle d'économie vertueuse qui écrit une nouvelle histoire commune à rebours de tout fatalisme, en substituant à la logique de remplacement celle de la récupération, du réemploi et du recyclage. Nous pouvons bâtir une économie porteuse d'un impact positif sur l'environnement. D'ailleurs, les Parisiens nous précèdent, nous poussent et nous accompagnent dans cette voie. C'est l'objet du plan que nous vous proposons. Il introduit et soutient de nouvelles formes de production et de consommation, mais, bien sûr, aussi de sociabilité.

Je remercie à nouveau Antoinette GUHL, Mao PENINOU, toutes les équipes qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie essentielle, et, ensemble, bâtissons un nouveau projet de société plaçant l'environnement et la dignité humaine en son cœur. Je vous remercie. Je vous dis ma fierté d'être dans une ville qui sait s'inspirer des autres villes, mais qui sait aussi éclairer et avoir un leadership en la matière.

Et je passe à présent au tour de parole tel qu'il a été organisé par la conférence d'organisation.

La première à ouvrir le bal est Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Nous, également, nous sommes très heureuses et très heureux que ce plan voie le jour aujourd'hui, sachant qu'en plus, vous savez qu'aujourd'hui, au Parlement européen, va être débattu le plan sur le rapport sur la question du réemploi et que cela tombe bien avec notre ordre du jour.

En fait, l'économie circulaire est un concept encore récent. Ses bases ont été jetées au début des années 2000 afin de définir un processus de production qui ne suit plus un schéma linéaire classique, mais un circuit et un cercle vertueux. Le principe est que l'économie circulaire dépasse la question exclusivement de la production et de la consommation et que cela intègre à la fois l'éco-conceptuel, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réparation et la réutilisation.

La Ville de Paris est une collectivité motrice dans le développement de l'économie circulaire actuellement. Si de nombreuses activités fleurissent sur le territoire parisien, dont certaines très innovantes - je pense, par exemple, au laboratoire d'expérimentation qu'est le quartier dit "des deux rives" - nous n'en sommes évidemment encore qu'au début du processus. En effet, c'est une véritable révolution industrielle que représentent le réemploi, la réparation et l'écoconception. L'enjeu du recyclage est essentiel, mais celui du réemploi et de la réparation, qui permet une durabilité bien supérieure des objets, donc des matières elles-mêmes, doit devenir central dans notre démarche. Et là, je dois dire que le chemin est évidemment encore long.

Heureusement, dans le plan qui nous est présenté aujourd'hui, ces processus trouvent une place nouvelle, que nous saluons. Par exemple, la consigne, enjeu mentionné du plan, est une pierre angulaire du réemploi, de la réparation et même de l'écoconception des biens. Quoique son bilan carbone paraisse à court terme plus mauvais que le recyclage, la réalité écosystémique à long terme est inverse.

En effet, la chaîne des bénéfices de la consigne sur le long terme, sur le climat, sur l'environnement, sur la réduction des déchets à la source, est considérable. La consigne, comme le réemploi des objets en règle générale et tout ce qu'ils impliquent, constitue, en outre, un gisement d'emplois gigantesque.

C'est par, justement, cette heureuse convergence, qu'aujourd'hui va être débattu le rapport de l'eurodéputé écologiste, Pascal DURAND, sur le réemploi, réemploi qui, selon ce rapport, pourrait à lui seul créer plus de 200.000 emplois non délocalisables en Europe si elle généralisait la réparation ou le réemploi des objets du quotidien. Le texte européen propose de développer le droit à la réparabilité des produits et pourrait ensuite déboucher sur une directive européenne qui nous aiderait bien, je dois dire, et qui serait une grande première, dans l'enjeu qui est le nôtre à Paris.

Pour finir, avec ce plan, nous commençons à rééquilibrer la démarche entre recyclage et réemploi. A nous de nous servir de cette première phase et du texte européen pour que le réemploi et la réparation soient dans un temps proche des leviers premiers de cette nouvelle économie porteuse d'avenir pour tous.

Merci beaucoup. Merci à tous. Merci, Madame la Maire, et merci à Antoinette GUHL.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Anne SOUYRIS.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer la présence à cette tribune de Damien BOTTEGHI, nouveau Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris. Donc, bienvenue, pour la première fois, à ce petit perchoir. Voilà.

Damien, qui occupait jusque-là les fonctions de directeur des Affaires juridiques auprès de nous.

2017 DEVE 49 - Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais vous confirmer le soutien du groupe Communiste - Front de Gauche à ce plan d'économie circulaire de Paris et à la feuille de route qui fixe un cap et des objectifs d'ici 2020. Il y a urgence à changer de modèle économique pour des raisons simples et vérifiables au quotidien : que ce soit le réchauffement climatique, les différentes pollutions, l'épuisement des ressources naturelles, avec des conséquences indéniables sur la santé.

L'humanité est réellement en danger si nous ne sortons pas rapidement de ce système mortifère et si nous n'agissons pas sur la production elle-même. Karl Marx disait : "L'histoire de l'humanité est l'histoire des forces productives". Pour nous, communistes, l'économie circulaire fait partie de notre projet politique, car c'est une alternative au système capitaliste. Il s'agit de sortir du triptyque : produire, consommer et jeter ; sortir de la société du jetable, du gaspillage, de l'obsolescence programmée ; remettre en cause la société de consommation et son fétichisme de la marchandise.

Il s'agit de tourner la page des choix politiques et économiques que nous dénonçons depuis des années, qui ont conduit à la délocalisation de pans entiers de notre activité industrielle vers des pays à normes sociales et environnementales faibles, entraînant la hausse du chômage et la précarité, le pillage des ressources naturelles pour engraisser les "1 %" de la population mondiale qui détiennent toutes les richesses et en profitent ostensiblement.

L'économie circulaire dont nous parlons n'est pas un effet de mode. Ce n'est pas une nouvelle forme de marketing, faisant entrer l'écologie dans le système capitaliste, ni un nouveau relais de croissance. Nous parlons bien d'un nouveau paradigme industriel, une nouvelle forme d'organisation de la production et de la consommation, en rupture totale avec la loi du fric.

En ouvrant les troisièmes Assises de l'économie circulaire, Nicolas HULOT dit qu'il veut booster l'économie circulaire. Il parle d'une trajectoire maintenant irréversible et annonce le soutien du Gouvernement à toutes les initiatives et expérimentations identifiées qui fonctionnent pour les généraliser. Il a insisté notamment sur l'intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics, le soutien aux territoires "zéro déchet", et parle d'investissements pour accélérer l'écoconception.

Tout cela est très bien et correspond à notre politique, que l'Etat devrait accompagner, mais n'est-ce pas en contradiction avec la feuille de route économique du Gouvernement, qui va continuer à baisser les dotations aux collectivités locales ? Si nous voulons réellement entrer dans l'ère de l'économie circulaire, je vois deux points clés : d'abord, renforcer et faire respecter les normes sociales et environnementales, mais il semblerait que c'est le chemin inverse que prennent l'Union européenne et le Gouvernement actuel. Bien sûr, nous soutiendrons votre volonté d'une nouvelle directive européenne sur le sujet.

Deuxièmement, relancer l'investissement sur des critères sociaux et environnementaux : c'est exactement le contraire des politiques d'austérité qui freinent l'investissement, et des politiques économiques qui ont fait le choix de la finance. Le carcan financier est un obstacle majeur à l'économie circulaire, quand les dividendes reversés aux actionnaires dépassent les investissements et que la part des dépenses consacrées à la recherche et au développement diminue.

Madame la Maire, Paris peut évidemment être un moteur avec son plan d'économie circulaire, mais vous comprendrez qu'il n'aura son effet que si nous allons tous dans le même sens et qu'il y a un réel changement de cap à l'échelle nationale et internationale.

Nous nous félicitons que ce plan s'appuie sur les préconisations du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris". Relocaliser la fabrication à Paris donne du sens à la vision que nous avons de l'avenir de notre ville. Nous voulons une ville qui fabrique, qui crée, qui invente, qui produit les richesses de demain. Les conséquences seront indéniables sur l'emploi, et notamment sur les emplois d'ouvriers et d'employés non délocalisables.

La feuille de route est fixée pour trois ans, ce qui nécessite d'accélérer les projets prioritaires. Je pense notamment au traitement des déchets du B.T.P., à l'écoconception, à la lutte contre l'obsolescence programmée, à la réparation et à la durée de vie des biens de consommation. Je pense également à la réduction des transports superflus, je pense à la nécessité absolue de sortir du "tout camion" pour revenir au transport par le rail et par le fleuve, à une logistique du dernier kilomètre propre, qui a toute sa place dans le service public.

Paris peut être le moteur de l'émergence d'une troisième révolution industrielle, dont l'impression 3D est déjà une réalité et nous fait entrer dans un nouveau paradigme : le paradigme de la production en petite série personnalisée, relocalisable dans de petits espaces qui facilitent les circuits courts ; une révolution qui sera aussi citoyenne avec les "FabLabs", ces ateliers collaboratifs qui sont des laboratoires du changement social, qui préfigurent une autre façon de vivre, de travailler et de produire.

Nous pourrons relancer la fabrication à Paris à condition que nous mettions en œuvre une stratégie renforcée en matière foncière et immobilière. Je pense par exemple que le plan d'économie circulaire peut se concrétiser dans la future Z.A.C. "Bercy-Charenton", avec la création d'un nouveau écosystème autour d'un pôle logistique multimodal, la préservation du patrimoine des tunnels de la gare inférieure de la Rapée, pour accueillir des artisans et aller au-delà avec la création d'une "Fab city".

Madame la Maire, notre ambition est de faire de Paris un laboratoire d'un nouveau mode de développement industriel, socialement responsable et respectueux de l'environnement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Monsieur Didier GUILLOT, vous avez la parole, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, pour débuter mon intervention, je souhaitais citer quelques chiffres :

- 1,6 planète : ce sont les ressources que nous utilisons chaque année ;

- 1,3 million : c'est le nombre de litres d'eau que nous utilisons chaque seconde ; inutile de vous dire que c'est largement supérieur aux capacités de renouvellement des réserves ;

- 324 millions : c'est le nombre de tonnes de déchets produits par an en France.

Je pourrais ainsi continuer plusieurs minutes. Je crois que vous l'avez compris : notre planète souffre et la survie des générations futures est en jeu.

Nous devons infléchir notre modèle de production et de consommation. Au lieu de jeter et de prélever systématiquement de nouvelles ressources, il nous faut récupérer, réemployer et recycler des ressources déjà utilisées, transformées. C'est l'objectif de la Ville de Paris.

Depuis quelques années, notre Collectivité est fortement engagée pour promouvoir l'économie circulaire. Il ne s'agit pas là de quelques mesures de communication que certains penseront "écolos bobos". Non, il s'agit bien d'enclencher un nouveau système de réutilisation, et ce chez l'ensemble des acteurs. Producteurs, consommateurs, public, privé, associations, entreprises : tous doivent prendre leur part à ce changement.

Il s'agit de concilier protection de l'environnement et développement économique. Face à l'urgence de la situation liée à la raréfaction des ressources, à la production massive de déchets et aux impacts négatifs sur l'environnement, l'économie circulaire apparaît comme une solution à explorer pleinement.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle opportunité tournée vers l'avenir, la Ville de Paris a pris de nombreuses initiatives. On peut citer le Plan Climat Energie de Paris, réactualisé en 2012, la trajectoire "zéro déchet" en 2014, le Schéma de la commande publique responsable en 2016, et bien d'autres encore.

Dans ce mouvement indispensable vers l'économie circulaire, Paris suscite et fait vivre l'innovation. Je prendrai à titre d'exemple l'appel à projets d'expérimentation appelé "Amélioration du métabolisme urbain". La création d'une plateforme d'incubation, portée par "Paris&Co", spécifiquement dédiée à la question, marque plus largement cet

engagement envers l'innovation. Les "start-up" ainsi accueillies auront pour objectifs de contribuer à réduire la pression sur les ressources naturelles en travaillant à la limitation des déchets, et bien sûr, à favoriser le recyclage ou la réparation.

En mars 2017, un second appel à projets a permis de sélectionner une nouvelle promotion de 25 "start-up", qui intégreront la plateforme installée dans le 18e arrondissement, à Nord Express, et lancée courant septembre. Je précise que cette plateforme a d'autant plus de sens qu'elle sera liée également aux questions de logistique urbaine ou de mobilité avec "Rolling Lab", et tout ça fait vraiment sens. Je précise également, pour ce qui est de "Paris&Co", que la plateforme dédiée à l'expérimentation qui s'appelle "Urban Lab", qui vient de rejoindre Station F, sera aussi un outil indispensable pour l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire.

Mais l'innovation peut être aussi plus modeste. Nous pensons aux trocs de trucs et autres boîtes à livres qui permettent la réutilisation de nos objets par ceux qui en auraient besoin. Il faut susciter, en parallèle de grands projets, ces petites innovations du quotidien qui ancrent l'économie circulaire et sont directement visibles par les habitants.

Plus spécifiquement, nous saluons le choix d'agir plus fortement dans certains domaines. Je pense bien sûr à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et là encore, les "start-up" incubées dans l'autre plateforme dédiée à l'alimentaire, qui s'appelle Smart Food, ont évidemment ces paradigmes au cœur. En soutenant la consommation responsable, Paris a développé des initiatives nouvelles en la matière.

Le travail mené pour favoriser le recyclage est aussi essentiel, même s'il est plus classique. L'exemple du Plan Compost offre de réelles capacités d'évolution dans la réaffectation des déchets ménagers. On aurait pu croire impossible de faire du compost dans la capitale la plus dense en Europe, et pourtant il s'agit bien d'une réalité parisienne, et je l'ai moi-même pratiquée dans ma résidence. Nous espérons que l'expérimentation de la collecte sélective de bio-déchets, qui a débuté dans les 2e et 12e arrondissements, pourra est être étendue.

Enfin, nous insistons sur un dernier point essentiel : le développement d'un partenariat large pour réussir la transition vers l'économie circulaire. Le choix de mener un travail à l'échelle métropolitaine est essentiel : Paris n'est pas une citadelle isolée, au contraire, notre ville est traversée chaque jour de flux de ressources importants.

Il était également vital de travailler avec le secteur privé. Je veux d'ailleurs dire ici que l'économie circulaire n'est pas une niche réservée à l'économie sociale et solidaire, mais concerne bien tous les acteurs de l'économie. La question des déchets occasionnés par le secteur du B.T.P. dépasse, et de loin, le niveau des déchets ménagers. Nous saluons les engagements pris dans ce domaine par ses acteurs. Je pourrais d'ailleurs citer une initiative très récente également, de Coca Cola, qui a été prise pas plus tard que le 30 juin dernier dans le 18e, à la recyclerie, en lien avec Eco-Emballages, pour faire vraiment de ce sujet un point fort, notamment sur le recyclage des bouteilles plastiques.

L'économie circulaire est une question transversale qui doit être connectée au mieux avec son environnement, pour agir pleinement sur celui-ci. Ainsi, Paris agit, continue d'œuvrer et prévoit d'élaborer de nouveaux projets afin d'offrir aux Parisiens et aux Parisiennes un environnement sain et profitable. Je veux d'ailleurs saluer ici le volontarisme qui sera celui de Nicolas HULOT, et je ne doute pas qu'il sera dans la continuité de ce qui a été fait sur la transition énergétique, un acteur fort pour permettre à la France d'être leader mondial de l'économie circulaire dans les cinq ans qui viennent. Et permettez-moi aussi de saluer la réélection du député écologiste François-Michel LAMBERT, qui est d'ailleurs président de l'Institut de l'économie circulaire, qui est un outil pour former les élus que nous sommes, et ce sera aussi un outil indispensable sur ces questions.

Saint-Exupéry disait : "Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants." C'est pourquoi nous voterons en faveur des projets qui nous sont soumis ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GUILLOT.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour le groupe les Républicains.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, après deux années de gestation, le Livre blanc de l'économie circulaire entre enfin dans une phase plus concrète. Je dis plus concrète mais la montée en régime des actions qui sont annexées à votre communication se fera à un rythme assez lent, l'essentiel des mesures ne devant déboucher sur des actions tangibles qu'à l'horizon 2020. Cela nous semble loin et peut donner l'impression que les deux années qui viennent de s'écouler n'ont pas été tout à fait utiles.

C'est d'autant plus dommage que ce sujet très important pour structurer cette économie parisienne fait consensus, non seulement dans cet hémicycle mais aussi en dehors, entre les collectivités, qu'il s'agisse de la Métropole ou de la Région. Vous reprenez d'ailleurs la plupart de nos recommandations, des demandes que j'avais moi-même défendues en 2015 pour faire avancer ce dossier majeur pour l'avenir de notre Capitale. Par définition, une économie ne peut être circulaire que si tous les acteurs avancent dans la même direction.

Paris amorce donc son entrée dans le monde de l'économie circulaire et nous nous en réjouissons. Autant le reconnaître, nous ne sommes pas les plus en avance par rapport à d'autres métropoles. Il n'aura peut-être fallu, Madame la Maire, que votre élection à la tête du C40 pour qu'enfin vous preniez conscience de ce que font les villes-monde telles que San Francisco et que vous compreniez que Paris doit, elle aussi, s'inscrire dans cette dynamique.

Si nous sommes donc heureux de voir arriver ce plan d'action, sa lecture entraîne parfois une certaine déception. Certes, on ne bascule pas du jour au lendemain dans une économie moins consommatrice de ressources. C'est tout l'enjeu de ce sujet : amorcer la spirale vertueuse pour permettre à tous les acteurs de prendre conscience de leur empreinte et de changer leurs modes d'approvisionnement pour privilégier le réemploi.

C'est d'ailleurs le point majeur de l'économie circulaire, qui ne peut être cantonnée aux acteurs publics. Le secteur privé doit rapidement prendre le relais de la dynamique impulsée par les collectivités et, sur ce point, je trouve que la communication que vous nous présentez aujourd'hui est assez faible. C'est pourtant un point crucial qui doit être une priorité sous peine de réduire l'économie circulaire à un niveau marginal. Nous aurions donc aimé trouver dans votre communication des propositions parfois plus solides en la matière.

La Ville de Paris doit, quant à elle, bien évidemment être exemplaire ; c'est le minimum. Les quelques actions présentées, comme l'habillement de nos agents, sont intéressantes mais nous manquons de décisions pour le grand public. Je vais prendre un exemple : les corbeilles de rue aujourd'hui ne font pas la distinction entre les flux de déchets et les matériaux recyclables. Il n'y a donc pas de continuité entre ce que nous devons tous réaliser chez nous, à savoir trier les 75 % de déchets qui peuvent l'être, et ce que nous pouvons faire à l'extérieur. Si la R.A.T.P. et la S.N.C.F. ont mis en place le double flux de collecte, cela doit être possible sur l'espace public. Nous le faisons d'ailleurs déjà pour les parcs et jardins et je ne doute pas que c'est un projet certes complexe mais nous pouvons y consacrer les ressources nécessaires.

Dans cette communication, vous vous attachez aussi, dès les premières actions, à traiter l'important sujet des déchets liés au secteur du B.T.P. C'est une bonne chose. Le béton, le métal et le bois doivent être valorisés, les constructions durables et circulaires doivent être favorisées et nous sommes ravis que vous ayez pris conscience de cela. Face aux importantes transformations du territoire parisien, que ce soit pour la nouvelle Cité de la Justice par exemple ou les transformations liées à l'implantation du tramway, il est essentiel pour notre Ville de s'inscrire dans cette logique. Nous espérons donc simplement que la dynamique sera engagée pour longtemps sur un sujet si essentiel des déchets liés au B.T.P.

Concernant le réemploi ou la réparation des biens des particuliers, il y a en revanche un manque assez cruel en la matière dans la communication. Un sujet très concret aurait mérité d'être abordé spécifiquement, à savoir celui des encombrants. En effet, chaque année des milliers d'objets sont déversés sur les trottoirs parisiens. Il s'agit le plus souvent de meubles dont la réutilisation paraît évidente. Or nous ne savons pas aujourd'hui ce qu'il advient de ces encombrants une fois collectés. Ils finissent dans des conteneurs, mais ne devraient-ils pas être davantage valorisés ? La question mérite d'être posée.

Ensuite, en matière d'économie circulaire, la diffusion des bonnes pratiques est essentielle et c'est en connectant les diverses communautés de notre Ville que nous arriverons à développer largement ce secteur. Le numérique est donc un puissant levier de l'économie circulaire pour rapprocher les besoins des ressources. A ce titre, la création d'un incubateur, d'une plate-forme en ligne d'informations doit assurément permettre de créer une véritable synergie entre les acteurs. Il faudra vraiment veiller à ce que l'on continue sur ce point : favoriser les échanges.

Je crois aussi que nous gagnerions à disposer du tableau de bord recensant les indicateurs de l'économie circulaire. C'est un point capital pour montrer à chacun que l'économie circulaire n'est plus seulement un concept mais déjà une réalité.

Enfin, et ce sera mon dernier point, si certaines des actions proposées vont dans le bon sens comme je l'ai souligné, malgré une mise en œuvre très, voire trop lente, nous aurions souhaité avoir plus de données sur les coûts que ces actions vont entraîner pour la Ville. Les fiches actions sont trop souvent légères sur ce point comme sur celui des ressources humaines mobilisées.

Bref, Madame la Maire, sous réserve que ces actions n'entraînent pas de dépenses incommensurables pour notre Ville, vous l'aurez compris, nous sommes favorables au plan de développement de l'économie circulaire que

vous souhaitez engager à Paris. Je ne peux que regretter qu'il ait fallu trois ans pour que vous preniez en compte les propos et propositions de l'opposition parisienne sur cette question. Il n'est jamais trop tard. Espérons que vous le ferez aussi sur d'autres sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le développement de l'économie circulaire répond tant à une exigence environnementale - cela a été dit -, mais également à une aspiration de la société qui entend mieux et moins consommer. C'est un enjeu majeur pour notre collectivité d'accompagner ce mouvement de fond.

Dans le plan que vous nous présentez, nous partageons naturellement le souhait de faire de l'économie circulaire une politique transverse des politiques publiques. Parmi les 15 chantiers, nous nous réjouissons de 2 sujets notamment, que nous appelions de nos vœux et qui ont été repris.

C'est d'abord la question des déchets de chantiers. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, l'implication des acteurs du B.T.P. est une nécessité compte tenu du poids du secteur qui génère chaque année 3,5 millions de tonnes de déchets en Ile-de-France, dont seulement 26 % sont valorisés et dont les pratiques, notamment en matière de déchets, pourraient être significativement améliorées.

Autre point positif, c'est l'inscription dans le cadre global de la Métropole d'un certain nombre d'actions, même si pour l'instant on en est simplement à l'objectif et, à ce stade, une seule des 15 mesures prend le périmètre de la Métropole comme référence. Nous espérons que pour les prochaines actions, ce sera désormais systématisé.

Tout cela va dans le bon sens mais, dans la mesure où nous sommes très exigeants, nous considérons que cela ne va pas suffisamment vite. Dans ce plan 2017-2020, on a peine à voir la nouvelle étape franchie. D'abord, un certain nombre de mesures proposées sont la reprise d'initiatives déjà annoncées et déjà en cours, que notre groupe a toujours soutenues.

De plus, on peut regretter que ce plan n'affiche pas de nouvelles actions plus ambitieuses au niveau du tri. Le niveau du tri reste faible à Paris et la tendance est plutôt inquiétante.

Alors que le précédent programme local de prévention des déchets a pris fin en 2015, le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui était initialement prévu pour 2016, n'est annoncé désormais que pour fin 2017. C'est d'autant plus urgent que la tendance à la réduction du tonnage des déchets collectés semble s'essouffler. A ce rythme, l'objectif de réduction des déchets de 10 % entre 2010 et 2020 semble difficilement atteignable.

On attend davantage de Paris. La Capitale doit être exemplaire et à l'avant-garde en matière de valorisation des déchets. Or aujourd'hui, pour beaucoup de Parisiens, il est encore trop compliqué de contribuer concrètement à l'économie circulaire alors que la volonté existe. Il faut donc accompagner ce mouvement et faciliter l'action de chacun.

Cela passe d'abord par la création d'équipements de proximité. C'est en allant au plus près des Parisiens que l'on augmentera réellement le niveau du tri. Une ressourcerie/recyclerie par arrondissement d'ici 2020, c'est bien, mais il faut aller plus vite, nous n'avons que trop tardé dans ce sens. Il faut des espaces de tri plus nombreux ; cela doit être un objectif à très court terme pour faciliter le recours au tri.

Cela passe aussi par une meilleure information pour améliorer le niveau du tri. Plusieurs mesures y contribueraient. Je redis notre souhait de voir instaurer un guide du nouvel arrivant distribué à chaque nouveau Parisien pour l'aider à se familiariser avec des pratiques qui peuvent différer selon l'endroit d'où il vient, et un recensement de l'ensemble des initiatives associatives publiques et privées, aujourd'hui insuffisamment connues des Parisiens, pour être utilisées à hauteur de nos ambitions. Espérons que la plate-forme métropolitaine puisse y répondre. C'est un vrai besoin exprimé par les habitants et sans nul doute cela contribuera à augmenter le niveau du tri et le niveau de réemploi et réutilisation.

En matière d'économie circulaire, Paris doit jouer un rôle de facilitateur, de chef d'orchestre pour les nombreuses initiatives prises par les associations et les entreprises. Soutenir, accompagner, valoriser et faire connaître les initiatives, c'est ainsi que se renforcera la dynamique en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est dans sa stratégie globale de faire de Paris une cité durable, solidaire, responsable et résiliente que ce plan "Economie circulaire de Paris" nous est présenté. Il concrétise les 65 propositions du Livre blanc des états généraux tenus en 2015.

L'ensemble des services de notre Ville se mobilisent déjà. Par an, ce sont 6.000 mètres cubes de broyats valorisant les déchets verts, 6.000 tonnes de gravats issus du recyclage des monuments funéraires, 8.000 tonnes de granit recyclés servant à la voirie parisienne, 100 tonnes de déchets alimentaires collectés, 300 tonnes de déchets évités grâce au compostage, 3.000 tonnes d'objets collectés dans les recycleries, etc.

Les résultats se font déjà sentir : en 10 ans, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 13 %. Dans ce domaine aussi, Paris a un temps d'avance. Alors que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire de 10 % en 2020 les déchets, Paris s'est engagée dans une trajectoire "zéro déchet". C'est avec 5 ans d'avance que Paris généralisera le tri des déchets organiques à la source, et 3 ans d'avance pour les emballages plastiques.

Paris s'engage donc pour l'économie circulaire, car c'est une nécessité écologique, une opportunité économique, un creuset de solidarité.

C'est une nécessité écologique.

Limiter l'implantation de matériaux, 8,8 tonnes annuelles par Parisien, c'est économiser les matières premières, diminuer le trafic, diminuer la pollution. La revalorisation des déchets en Ile-de-France pourrait permettre de couvrir 9 % des besoins en matières premières.

A titre d'exemple, je prendrai le BTP, source principale de déchets et en augmentation. Ce sont 3,5 millions de tonnes par an pour Paris, 30 millions pour l'Ile-de-France.

La masse de ces flux, tout comme la cherté des matières premières, rendent rentables les filières de valorisation des déchets malgré le manque d'emprises foncières. La méthodologie adoptée, de la recherche de sites pilotes pour leur emploi et la valorisation, à la création d'un atelier central municipal de réemploi des matériaux, permettra d'avancer rapidement en ce domaine.

D'autres actions sont bien évidemment prévues. Notamment dans le domaine alimentaire comme le Plan Antigaspi, ou la réduction de l'usage des emballages par la "Bento box", ou la généralisation de la consigne.

L'économie circulaire est aussi une opportunité économique.

Pour l'Ile-de-France, c'est un potentiel de 50.000 emplois non délocalisables, car l'économie circulaire permet la relocalisation d'activités industrielles au cœur de notre ville, le développement d'une production de proximité ajustée aux besoins locaux.

Elle permet aussi de réaliser des économies d'échelle :

- par la réduction des dépenses énergétiques.

Le Plan Climat Energie de Paris prévoit de les diminuer de 25 % d'ici 2020. L'eau des piscines, chauffée grâce à la chaleur des datacenters, en est un parfait exemple.

- par la mise en commun des achats de matériels et de locaux.

Notre Ville réalise 1,6 milliard d'achat public par an. Notre Municipalité a conscience de ce potentiel et le schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable a été adopté en février 2016, ainsi que la commande transnationale réalisée avec d'autres villes d'Europe.

L'économie circulaire encourage l'innovation qui dynamise notre tissu économique. Le doublement du nombre de lieux de fabrication type "FabLab" ou "Makerspace" valent à Paris une reconnaissance internationale.

Innover, c'est créer des synergies entre acteurs économiques. La plate-forme d'innovation a déjà permis de sélectionner 13 projets d'entreprise.

Elle permet également le développement de technologies nouvelles : stockage et récupération d'énergie, chimie verte, optimisation numérique des chaînes logistiques, par exemple.

Cela nécessite un lieu pour créer, accompagner, faire rayonner projets et initiatives. Ce sera chose faite avec "Les canaux" sur les berges du canal de l'Ourcq.

L'économie circulaire est enfin un creuset de solidarité.

Les usages partagés : location, emploi, troc, don, créent du lien social, ré-humanisent nos modes de consommation en les sortant du consumérisme. Les réparations qu'elle encourage donnent souvent lieu, comme dans les repair-cafés, les ressourceries et recycleries, à des échanges de savoir-faire et de réels moments de convivialité.

Faire le choix de l'économie circulaire, c'est faire un choix de société. C'est permettre à l'homme de se réapproprier l'économie, notamment par la mise en place de circuits économiques rationnels et à sa dimension.

Ce n'est pas étonnant que les lieux précurseurs en ce domaine sont également ceux où s'inventent, se cherchent, émergent des formes de démocratie participative et de solidarité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En 2 minutes, on peut juste rappeler les grands principes. Il est déterminant de soutenir l'économie circulaire, parce qu'il est déterminant de prendre conscience que nos ressources naturelles sont finies et qu'il faut cesser de prendre à la terre plus que ce qu'elle n'est capable de regénérer, et il faut prendre conscience que notre mode de développement jusqu'ici ultra productiviste est responsable de ce dérèglement climatique, qui pourrait bien causer la fin même des conditions de vie de notre humanité sur notre planète.

Du coup, il est essentiel de repenser un mode de développement, à la fois un mode de vie individuel et collectif, qui tienne compte de cela et donc il faut à tout prix réduire, réparer, réutiliser, recycler, redonner vie à nos objets, nos matériaux, et donc penser la ville en fonction de cette nouvelle façon de concevoir nos modes de développement.

Je soutiens évidemment les axes présentés dans ce rapport et je pense que nous pouvons construire une société heureuse, créatrice d'emplois, source d'inventivité, d'innovation sociale pour un bien-vivre amélioré.

D'ailleurs, il y a bien plus d'emplois à créer dans le développement de l'éco-construction, dans le développement de recycleries, ressourceries, ateliers de réparation et "FabLab". Tout cela va nécessiter de l'investissement pour qu'on ait des ambitions bien plus fortes que les expérimentations pour l'instant faites. Donc, cela s'oppose aux politiques d'austérité, à la réduction du recours à l'emprunt.

Mais surtout, il faut aussi assumer tous les points de la chaîne. Et donc, il est absurde et totalement contradictoire de s'engager dans l'usine d'incinération d'Ivry. Toute cette logique-là doit amener aussi à réduire ce qui va à l'incinération et je tiens à attirer vraiment votre attention sur le fait qu'un engagement fort sur l'économie circulaire nécessite, oui comme vous l'avez dit Mme la Maire à juste titre, quand vous avez salué la révolution des usages contre la logique de propriété, dans cette révolution des usages contre la logique de propriété, considérons nos déchets comme des biens communs qui doivent être sortis des mains spéculatives et d'intérêts des grands promoteurs privés type "Suez Environnement", et refusons que cette usine d'incinération qui est dans une logique productiviste, car elle aura besoin de marcher à plein pour pouvoir incinérer et brûler là où il faudrait au contraire réduire, pour s'engager dans la logique "zéro déchet".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues en ce début d'été, ce plan et cette communication sur l'économie circulaire arrivent à un moment opportun. Les derniers relevés climatiques sont inquiétants, jamais la planète n'a été aussi chaude depuis que l'humanité existe, les géologues disent que nous sommes entrés dans une nouvelle ère géologique : l'Anthropocène.

Nous, êtres humains, sommes devenus des acteurs géologiques, c'est-à-dire que nous avons modifié des équilibres en deux siècles, qui ont mis des millions d'années à s'établir. Les derniers rapports nous montrent que

nous devrons déjà nous adapter aux changements irréversibles en cours, du moins de la temporalité de la civilisation humaine.

Notre empreinte écologique est trop grande. Nous prélevons à la planète plus que ce qu'elle régénère, il faudrait plus de 4 planètes si tous les êtres humains consommaient autant que les Parisiennes et les Parisiens. Rien que pour la consommation alimentaire, la consommation d'un Parisien, c'est 6 hectares par an.

Cette feuille de route est intéressante, mais nous devons aussi préparer la deuxième car il reste des choses qui sont encore au milieu du gué.

Par exemple, elle se centre trop sur le recyclage et pas assez sur la révolution de l'économie circulaire par rapport à l'économie linéaire des siècles derniers. Le déchet n'est pas une ressource ni pour l'incinération, ni par rapport à du recyclage qui oublie la dimension énergétique du déchet.

En effet, le grand avantage de l'économie circulaire c'est d'analyser l'économie en termes de flux physiques et pas uniquement monétaires. La notion de métabolisme territorial devient essentielle en analysant l'ensemble des flux et notamment énergétiques sur le territoire parisien. Je voudrais saluer le site "métabolisme.paris.fr" que Mme PAWLIK devrait regarder pour voir le travail qui a été fait en amont pour comprendre ce que l'on fait aujourd'hui.

Je voudrais illustrer cela par 2 exemples sur la surconsommation parisienne pour montrer que les enjeux sont très importants. Paris importe l'équivalent de 8,8 tonnes de matières par habitant pour son fonctionnement, dont 20 % de combustibles fossiles. Autre exemples encore plus important, entre 1801 et 2006 la demande énergétique totale par an de la Ville de Paris est passée de 40 à 300 pétajoules, ce qui est énorme et insupportable sur du moyen terme.

Les lois de la thermodynamique, notamment celle de l'entropie, rattrapent les lois économiques et mettent en danger la civilisation humaine. Par exemple, le recyclage nécessite une dépense énergétique trop grande par rapport au réemploi, à l'usage de la consigne. Nous devons réduire toutes nos dépenses énergétiques, la réduction des énergies carbonées ne suffira pas à répondre aux enjeux climatiques.

Le découplage, c'est-à-dire la déconnexion entre la nature monétaire et la nature énergétique de la production est un objectif primordial. Aucune technologie n'a pu parvenir aux objectifs nécessaires. Nous fonçons droit dans le mur si nous ne réduisons pas notre consommation d'énergie et de ressources naturelles en volume comme le montre l'équation de Kaya, qui met en relation émission de gaz à effet de serre, intensité en carbone de notre modèle énergétique, richesse moyenne par habitant et population.

Ce n'est plus une question de moins d'impact, mais de réduction de l'impact aujourd'hui qu'il faut faire.

La réduction de l'empreinte écologique, de la consommation de ressources naturelles non renouvelables, c'est devenu aujourd'hui une condition nécessaire et indispensable, mais pas suffisante. En effet, la production de l'énergie est confrontée au paradoxe, que l'économiste anglais William Stanley Jevons avait montré en 1865 à propos de la consommation de charbon : plus les technologies s'améliorent, plus une ressource est employée efficacement, plus la consommation totale de cette ressource augmente au lieu de diminuer.

Ce paradoxe implique que l'introduction de technologies plus efficaces en matière d'énergie peut augmenter la consommation totale de l'énergie. L'amélioration d'efficacité énergétique entraîne une augmentation du volume d'énergie consommée. Ce paradoxe est patent. L'amélioration de la productivité dans le travail n'a pas entraîné une diminution de la production, elle a permis de dégager de la main-d'œuvre pour d'autres productions.

C'est la même chose avec l'énergie. De manière générale, le paradoxe suivant nous rappelle la malédiction de l'effet rebond qui est "l'augmentation de la consommation liée à la réduction des limites à l'utilisation d'une technologie. Ces limites peuvent être monétaires, temporelles, sociales et physiques".

Un exemple positif et un exemple négatif. L'exemple positif est la question du biodéchet. Ce qui est intéressant dans la gestion du biodéchet, c'est que cela permet aussi d'intervenir sur le cycle de méthane et notamment d'éviter l'émission de méthane qui a un effet de serre bien plus important que le gaz carbonique.

Par contre, un effet négatif est celui des datacenters.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Jérôme GLEIZES. - Je finis.

Les datacenters poussent à la surconsommation et sont en effet négatifs à l'affaire.

Pour terminer, chers collègues, il est important que nous modifiions notre vision du monde et nos pratiques, si nous voulons répondre aux enjeux écologiques et nous en sommes encore assez loin.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour une minute trente. Challenge !

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, je vais essayer de faire vite.

En promouvant une économie plus durable, une économie circulaire et vertueuse, notre Ville montre une fois de plus que l'action politique peut changer les choses lentement mais sûrement. La promotion d'une économie circulaire fait partie de l'action positive de notre majorité, une action résolue, concrète et synonyme de progrès pour tous.

Face aux nombreux problèmes liés aux diverses pollutions, aux enjeux sanitaires et à ceux de la qualité de vie et au réchauffement climatique, une économie circulaire est un des éléments de réponse. Une économie circulaire permet de concilier l'exigence de développement humain durable à la protection de la nature. Elle va à l'inverse des logiques d'un système capitaliste toujours plus basé sur l'obsolescence. Le récent classement de "Greenpeace", épinglant des marques comme "Samsung", "Apple" ou "Microsoft", vient le rappeler : les profits de quelques-uns sont d'autant plus élevés que la frénésie de la consommation est à l'œuvre.

Le problème auquel nous sommes confrontés suppose donc une action radicale et tous azimuts. Beaucoup de choses ont été dites et ciblées dans le plan qui nous est présenté. Je ne vais revenir que sur deux aspects.

Le premier concerne le cadre d'action. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres et pour de multiples raisons, les services publics sont les plus à même de promouvoir activement et durablement l'action que nous voulons entreprendre. Que ce soit pour la gestion publique de l'eau, que ce soit pour la production et la distribution d'électricité, que ce soit pour le financement de la transition écologique, avec certes des financements qualifiés de risqués, pour tous ces aspects et pour bien d'autres, le service public doit rester notre moyen d'action privilégié.

Mon deuxième point concerne la question pédagogique, notamment par rapport à la trajectoire "zéro déchet". Nous le savons, en fait, la question des déchets est extrêmement importante, notamment celle du gaspillage alimentaire qui représente un tiers de la production globale de denrées alimentaires. C'est un véritable défi que de les réduire, tant pour des fins écologiques qu'économiques.

Un point auquel je suis particulièrement sensible est le versant éducatif de la démarche. Avec le partenariat avec des écoles visant à sensibiliser les élèves et à transmettre les bonnes pratiques dès le plus jeune âge, nous allons dans le bon sens. Il commence à y avoir des partenariats sur quelques arrondissements, les 9e, 10e et 14e, et gageons que sa généralisation sera rapide et fructueuse.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour dix minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire. Je serai très bref.

Je partage, comme les orateurs précédents, les objectifs. Je crois qu'on ne peut être que d'accord avec les grands axes de cette communication qui évidemment va dans le bon sens.

Ma collègue Déborah PAWLIK l'a très bien dit. Je le dis aussi en tant qu'élu d'un arrondissement, le 9e, qui essaye d'être en pointe dans ces domaines. Nous avons été, par exemple, les premiers à mettre en place une collecte des biodéchets dans les cantines. Nous avons d'ailleurs créé six emplois avec cela.

Je voudrais juste faire deux remarques.

La première, c'est pour regretter qu'il ne soit pas du tout question dans cette communication du rapport annuel de la Cour des comptes, qui a consacré d'importants développements, plusieurs dizaines de pages, au traitement des déchets ménagers en Ile-de-France, en disant que les objectifs n'étaient pas remplis. Bien entendu, la compétence de la Ville de Paris, au sein de tout ce maelstrom francilien, est réduite, mais il y a une responsabilité aussi de la Ville de Paris.

J'aurais trouvé intéressant qu'on s'appuie sur ce rapport très détaillé. Je rappelle que nous venons de très loin et qu'aujourd'hui, si je me concentre sur le thème du recyclage des déchets, nous n'avons que 17,4% de déchets recyclés, alors que la moyenne nationale est de 28 % et que près de 75 % de nos déchets sont recyclables. Cela a été rappelé et Paris doit faire beaucoup plus et beaucoup mieux.

Deuxième remarque, et dernière d'ailleurs, il n'est pas du tout question, me semble-t-il, de fiscalité dans le texte qui nous est proposé. Je rappelle, on le dit à chaque fois, que la T.E.O.M. est largement excédentaire, que c'est illégal, que Paris collecte plus de recettes pour l'enlèvement des déchets que ce que lui coûte ce service. Sur les chiffres de 2015, 495,2 millions d'euros de recettes pour 422 millions de dépenses. Il y a donc une confortable marge de 73 millions qui pourraient être utilement investis pour une amélioration du tri.

Au-delà de cette idée d'utiliser pleinement la T.E.O.M., il y avait un vœu qui avait été déposé par les écologistes en 2014 sur la fiscalité incitative. Je ne sais pas où cela en est. C'est évidemment un sujet extrêmement compliqué, parce qu'il ne faut pas pénaliser les copropriétés qui n'auraient pas assez de place pour mettre en place le tri, etc.

Mais je crois que - je le dis en tout cas à titre personnel - c'est un outil qui est très efficace, qui a été mis en place dans beaucoup de villes dans le monde, à San Francisco mais aussi en Europe. Donc je m'étonne que, sur ce point, on ne soit pas un peu plus innovant, même s'il est évident que le terrain est extrêmement miné.

Je ne serai pas plus long et je remercie par avance l'Exécutif pour ses réponses à mes questions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO pour trois minutes.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Un peu comme monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, de nombreux Parisiens sont acteurs de l'économie circulaire sans en prendre conscience. Je veux parler ici de toutes celles et ceux qui font l'effort de trier chaque jour leurs déchets, permettant ainsi un recyclage et un nouvel usage des objets.

Votre Plan d'économie circulaire Paris 2017-2020, dont j'approuve les orientations, m'amène à revenir sur un vœu adopté par notre Assemblée en mai 2015. Le vœu présenté partait d'une observation pratique et du constat tout simple de la réalité qui se joue chaque jour dans nos cuisines. Au moment de choisir entre une poubelle ou une autre, à cet instant fatidique où le tri sélectif prend toute sa dimension, un grain de sable peut très vite enrayer un mécanisme pourtant bien huilé : cet emballage en polystyrène, ai-je le droit de l'orienter vers le bac jaune ? Ce magazine sous film plastique est-il destiné à rejoindre le journal de la veille ? Ou doit-il prendre la direction de la poubelle verte ?

Tout se joue en quelques secondes dans la cuisine et les erreurs de tri ne se rattrapent pas, une fois le sac fermé et déposé dans le local à poubelle. C'est pourquoi, fort de cette expérience, et je l'avoue également de l'observation quasi quotidienne de l'adolescent dans ses pratiques, je vous demandais une distribution massive d'étiquettes autocollantes offertes aux Parisiens, leur permettant de "sticker" leurs poubelles pour rappeler, comme cela est fait sur les containers, la liste des produits autorisés. Qui d'entre nous ne s'est jamais sérieusement posé la question : et ça, je le mets où ? Et faute d'une réponse rapide l'envoyer dans la première poubelle venue avec un peu de mauvaise conscience.

Parce que l'amélioration du recyclage repose aussi sur des pratiques simples, je vous proposais de retenir cette suggestion d'autant plus utile que de nombreux Parisiens, venus d'autres départements, ont du mal à comprendre et à mémoriser les différences qui peuvent exister d'un territoire à l'autre sur les modalités de tri, renforçant encore les risques d'erreur et leurs conséquences sur les performances municipales en matière de recyclage.

Alors que ce vœu a été adopté en mai 2015, rien malheureusement n'a été fait depuis pour créer un simple "sticker" permettant de coller sur chaque poubelle des consignes simples et opérationnelles. En l'espèce, je constate avec déception que l'économie circulaire "tourne en rond", perd du temps pour ne rien produire de pratique.

Vous avez réalisé un "Guide pratique du tri", c'est bien, mais sérieusement, qui va chercher à le consulter d'une main alors qu'il débarrasse de l'autre et à la hâte la table du petit déjeuner. C'est mal connaître la vie quotidienne des Parisiens.

Aussi, je me permets, Madame la Maire, de vous demander de reprendre cette proposition afin de faire distribuer aux foyers parisiens, des "stickers" qui leur permettront d'améliorer le tri dès la cuisine et surtout de devenir des acteurs performants de l'économie circulaire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Thomas LAURET pour 10 minutes.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai le sentiment que ce plan peut ou pourrait peut-être faire l'unanimité car il répond à la fois, à l'intérêt de tous et de l'humanité, mais aussi à une co-action du capitalisme, voulue et soulignée par la gauche et extrême gauche, ou à son prolongement renouvelé, souhaité par la droite.

L'humanité consomme en effet désormais plus de ressources que la planète ne peut en produire. La date fatidique était en 2016 le 8 août, selon le Global Footprint Network. C'est la date à laquelle nous avions épuisé l'ensemble des ressources que la Terre peut renouveler en un an. On doit se rapprocher du 31 juillet pour cette année. Face à cette crise environnementale, vous l'avez dit, de nombreuses personnes l'ont dit, il est urgent d'agir.

Vous avez rappelé que la Ville de Paris est pleinement engagée, grâce au Plan Climat Energie, à la stratégie "zéro déchet", au Plan de déploiement du déplacement durable, dans la recherche de solutions durables justement pour adapter nos modes de vie et de consommation aux défis environnementaux auxquels nous devons faire face.

Et nous avons engagé la Ville dans les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris pour impliquer tous les acteurs concernés dans la transition vers une économie circulaire. Je veux, à ce titre, saluer l'action de "Paris&Co", acteur du développement économique et d'innovation à Paris qui a décidé de lancer une plate-forme d'innovation dédiée à l'économie circulaire. Située sur le site de "Nord-express" dans le 18e arrondissement, elle incubera une vingtaine de "start-up" par an, mènera un travail de veille sur toutes les innovations, et rassemblera chaque année une dizaine de grandes entreprises désireuses de s'investir dans ce domaine.

Le lancement de cette plate-forme d'innovation répond déjà à la huitième action définie dans la feuille de route qui nous est proposée aujourd'hui. L'objectif est de généraliser l'impact de cette action sur le territoire parisien. La Ville pourrait, par exemple, utiliser la commande publique pour déployer sur l'ensemble du territoire les offres innovantes portées par les "start-up".

Je souhaite aussi attirer notre attention sur la douzième action qui prévoit la mise en place d'une plate-forme en ligne dédiée à l'innovation. Elle permettra de diffuser et partager des connaissances sur l'économie circulaire, d'offrir un espace d'échange aux acteurs de l'économie circulaire sous la forme de forums, et de valoriser les initiatives et innovations.

Ces initiatives sont à souligner et à soutenir, tout comme celles portées par la quinzième action sur la consommation responsable et sur laquelle je veux également revenir.

Cela a été dit, nous devons quitter le système du "consommé et jeté", devenu obsolète et néfaste à l'environnement. Sur ce domaine, Paris a aussi un temps d'avance avec le programme local de prévention des déchets, mené depuis 2011 et qui a permis de réduire de 7 % le tonnage de déchets ménagers.

Le SYCTOM - il nous l'a dit d'ailleurs la semaine dernière en conseil d'administration - est bientôt prêt pour le tri sélectif des emballages plastiques. Notre objectif est d'amplifier cette politique en incitant les entreprises à réduire et à réfléchir au recyclage des emballages. Cela a été dit également en élargissant ce principe au B.T.P.

Il s'agit de favoriser la fin du jetable, de changer de paradigme en considérant le déchet non plus comme un rebut mais comme une ressource. C'est l'objectif porté par de nombreuses actions menées par la Ville autour de la stratégie du "zéro déchet".

A l'heure où certains se désengagent égoïstement de la question climatique en se retirant de l'Accord historique de Paris sur le climat, Madame la Maire, vous faites honneur avec le C40 aux métropoles qui sont à l'avant-garde de la lutte pour la protection de la planète, en se plaçant comme pionnière de l'économie circulaire, en promouvant une économie vertueuse mettant l'innovation en son centre, en permettant aux Parisiens de profiter d'un cadre de vie meilleur. Paris et l'Exécutif parisien affirment notre ville comme une ville du XXIe siècle, équitable, intelligente et initiatrice, nous l'avons dit en introduction, d'un capitalisme durable.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous succéder, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, on attribue à Lavoisier, la maxime suivante : "Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme". En effet, rien ne se perd et nous nous sommes engagés, depuis le début de cette mandature, dans la lutte contre le gaspillage qui se situe malheureusement à divers niveaux sur les chantiers, mais aussi dans nos assiettes, dans la production et dans la consommation. C'est l'un des enjeux fondamentaux de l'économie circulaire.

En outre, tout se transforme, et on le voit avec les recycleries demandées dans tous les arrondissements, les ressourceries et toutes les initiatives innovantes qui font du réemploi et de la réparation, leur activité principale. Cela doit être une habitude déjà ancrée dans nos comportements pour éviter de produire plus de déchets que nous le faisons déjà et d'exploiter à outrance les ressources naturelles et les matières premières.

Ainsi, ces mots sont bel et bien à l'image du nouveau modèle économique sur lequel nous débattons aujourd'hui, à savoir une économie respectueuse de l'environnement et de l'homme.

Comme mes collègues l'ont dit avant moi, le Plan économie circulaire est loin d'être isolé. Il s'inscrit dans une longue liste d'actions que nous avons menées depuis que les Parisiens nous ont élus, parce que nous avons toujours eu à cœur de mener une politique responsable et audacieuse pour faire rentrer Paris dans le XXIe siècle en adéquation avec les besoins et les défis de son temps.

La tenue des Etats généraux de l'économie circulaire l'a démontré, le Livre blanc qui en est sorti marque une nouvelle ère dans l'économie parisienne favorisant de nouvelles formes de production, de consommation, de sociabilité, de partage et de démocratie. Nous avons pris le contre-pied de la dictature du profit, du court terme et de l'impératif consumériste.

Lorsque nous nous sommes engagés dans cette voie, nous avons d'emblée choisi de le faire collectivement, en associant tous les acteurs de l'économie circulaire, de l'E.S.S., mais aussi tous les habitants et tous ceux qui ont souhaité prendre part à cette révolution économique, et ils sont nombreux. Nous l'avons vu lors des Etats généraux de 2015 et nous le voyons encore aujourd'hui avec, par exemple, le projet de délibération DAE 72 qui présente près d'une vingtaine de projets lauréats du budget participatif 2016.

Cet exemple démontre et illustre que les Parisiens plébiscitent l'économie circulaire dans leur quotidien et pour leur ville.

Mes chers collègues, pour illustrer notre action, à titre d'exemple, j'ai choisi le secteur du bâtiment et de la construction. Dans ce domaine, nous devons passer d'une économie linéaire à une économie circulaire en sensibilisant les professionnels, les maîtres d'ouvrage et les particuliers à la réduction des déchets et au réemploi des matériaux de construction.

Nous le faisons déjà mais pas suffisamment. Nous avons des expérimentations, des illustrations qui touchent à tel ou tel secteur, mais pas assez. Il nous faut aller au-delà.

C'est ce qu'il est proposé de faire grâce au réemploi des matériaux, la valorisation des ressources de chantier et la construction durable qui sont l'objectif des trois premières actions de la feuille de route sur laquelle nous devons nous prononcer ce matin. Et il nous faudra aller d'ailleurs vers "zéro déchet" de chantier à terme, car c'est vraiment un des leviers les plus importants du secteur de la construction.

L'enjeu est de taille. Le secteur du bâtiment représente plusieurs dizaines de millions de tonnes de déchets. Le flux de matériaux de construction importé, de déchets de chantier est loin d'être négligeable. Il est cependant possible de couvrir une partie importante de besoins courants de matières premières à l'échelle de la Région par la seule valorisation des déchets, et c'est ce vers quoi nous devons tendre.

Ainsi, dès cette année, la première feuille de route nous engage à favoriser le réemploi des matériaux des opérations de construction de bâtiment, en repérant dans un premier temps les freins dans le dispositif législatif réglementaire et normatif afin de dégager des marges de manœuvre pour les faire évoluer. En lançant des expérimentations, en les multipliant, en les agrandissant, nous impulserons également une dynamique nouvelle invitant les acteurs à suivre dans ces domaines et à innover.

Ce ne sont pas là que des mots. La semaine dernière, les adjoints Antoinette GUHL et Jacques BAUDRIER ont inauguré le premier atelier pour le réemploi des matériaux dans le 13e arrondissement, preuve que nous ne nous prononçons pas sur un vœu pieux. La machine est en marche.

Mes chers collègues, l'heure n'est plus à la tergiversation dans le domaine de l'économie et de l'environnement, nous ne pouvons plus perdre de temps. L'économie circulaire est la seule économie respectueuse à la fois de

l'homme et de la planète, l'environnement dans lequel nous vivons n'est ni une poubelle ni une corne d'abondance, et il est temps de faire de la solidarité notre seul modèle social.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL, puis nous voterons sur les cinq projets de délibération qui sont attachés à cette communication.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, vous l'avez noté, la coïncidence des calendriers est très opportune aujourd'hui puisque, ce matin même, alors que nous débattons de ce premier plan pour l'économie circulaire - Anne SOUYRIS nous l'a dit -, se tient actuellement au Parlement européen le débat sur le rapport sur l'obsolescence programmée qui est présenté par mon ami et collègue, Pascal DURAND.

Cette coïncidence des calendriers se voit aussi par l'intervention qu'a tenue la semaine dernière - Nicolas BONNET-OULALDJ l'a précisé - Nicolas HULOT lors de l'ouverture des assises de l'économie circulaire. Il disait : "Longtemps, nous avons cru que l'abondance était la norme. On découvre aujourd'hui que la norme, c'est la rareté". Cette phrase prononcée par Nicolas HULOT montre bien son engagement aujourd'hui pour l'économie circulaire, qui est d'ailleurs l'un des cinq axes de la feuille de route qu'il se fixe dans le cadre de cette transition écologique et solidaire.

Paris, quant à nous, nous nous sommes engagés en 2014 pour l'économie circulaire, vous l'avez noté, dans une trajectoire qui, aujourd'hui - et, là aussi, il y a unanimité - est irréversible. Elle est irréversible parce qu'elle permet à la fois le développement économique et l'emploi - Marinette BACHE vous l'avait dit : ce sont 50.000 emplois non délocalisables - mais aussi parce qu'elle est indispensable pour la planète et la préservation des ressources naturelles qui, elles-mêmes, vont aller préserver le climat et la biodiversité.

Je tiens à remercier tout particulièrement les services qui sont ici présents et qui ont fait un travail absolument remarquable - merci à la DEVE et à l'Agence écologie urbaine en particulier -, pour jouer ce rôle de chef d'orchestre, dont vous parliez, et qui permet cette transversalité au sein même de notre administration pour installer l'économie circulaire.

Aujourd'hui, par rapport à l'économie circulaire, la question n'est plus du pourquoi. Elle est aujourd'hui du comment. Et c'est bien à cette question que nous voulons répondre par ce plan d'action.

Je le disais, notre démarche a débuté en 2014. Elle a débuté par les états généraux de l'économie circulaire. Je tiens à saluer la présence, ici, de M. Franck JUNG, le directeur de l'E.I.V.P. - nous le saluons - qui n'a pas hésité, dès 2015, à signer la charte que nous avions initiée avec Marie-Christine LEMARDELEY, la charte des acteurs académiques pour l'économie circulaire qui, aujourd'hui, traduit un véritable dynamisme, que ce soit dans les universités, en particulier à l'E.I.V.P. par la mise en place d'un cursus spécifique, et de l'économie circulaire dans le cursus des ingénieurs de la Ville de Paris, mais aussi par des actions initiées par le C.R.O.U.S. pour les étudiants et des actions initiées elles-mêmes par deux grands réseaux étudiants, le R.E.F.E.D.D. et "Animafac".

Mais, aujourd'hui, notre feuille de route se décline sur différents axes, dont un que vous avez tous souligné, dont un qui est extrêmement important. Le premier de ces trois axes est le développement de l'économie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics : 20 millions de tonnes de déchets, contre 1 million de tonnes pour les déchets ménagers. Bien entendu qu'il nous fallait prendre en compte le bâtiment et les travaux publics dans notre stratégie d'économie circulaire. Il s'agit de changer de fond en comble la manière dont nous menons les travaux à Paris. Il s'agit de passer d'une logique de la démolition à une logique de la déconstruction. Mais, pour cela, nous avons trois actions importantes à mener dans les années à venir.

J'attends, peut-être, un peu de silence. Merci.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On écoute la réponse d'Antoinette GUHL !

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Trois actions importantes, je le disais. La première d'entre elles, ce sont 10 chantiers expérimentaux de déconstruction. Je vais prendre pour exemple la crèche Max-Jacob dans le 3e arrondissement où, au cours de sa reconstruction, sont récupérées des dalles de faux plafond, des sanitaires, la robinetterie, les portes, les dalles de plancher. Cet exemple montre bien qu'il nous faut aussi, et c'est la deuxième action, des ateliers du réemploi pour pouvoir récupérer, stocker et pour pouvoir travailler sur ces différents éléments et produits récupérés. Et c'est là que

l'atelier Bédier, que vous n'avez pas manqué de souligner, Madame CHARNOZ, prend toute son importance. Un atelier sur 2.000 mètres carrés, qui est à la fois un atelier de menuiserie, d'électricité, un atelier qui permet le stockage de produits de quincaillerie, un atelier qui permet le ponçage, qui permet de remettre en peinture tous ces produits avant qu'ils puissent être réemployés.

Mais ce n'est pas si simple. Et lorsque vous évoquez le temps qui est nécessaire - et je crois que, Madame PAWLIK, vous l'avez énoncé - pour mettre en place une telle politique, c'est aussi parce que les normes qui sont en cours aujourd'hui dans notre pays ne permettent pas si aisément de passer d'une politique linéaire à une politique circulaire. Et je pense en particulier aux normes du bâtiment et des travaux publics qui, elles, sont encore trop souvent basées sur l'utilisation de matériaux neufs. C'est un combat que nous avons à mener et que nous mènerons, je l'espère, avec le Gouvernement pour pouvoir faire changer cette normalisation qui, aujourd'hui, ne nous permet pas d'agir de manière très fluide dans le réemploi des matériaux, mais nous nous y efforçons tout de même.

Le troisième sujet sur la question du BTP, parce que si les déchets du BTP sont importants, il existe également toute la question de l'écoconception qui est capitale. La troisième action vise, bien sûr, les constructions expérimentales que nous allons mener en matériaux bio-sourcés dans les années à venir. Nous allons tester des constructions en terre crue, des isolations en paille et bien d'autres innovations que vous allez pouvoir découvrir au fil de ces prochaines années. Mais, là encore, nous avons aussi à travailler sur les questions normatives.

Le deuxième axe - vous avez été nombreux à le souligner - c'est le développement économique et l'innovation. Didier GUILLOT ou Thomas LAURET, vous avez souligné l'importance de cet incubateur dans le 18e arrondissement. Je voulais citer quelques projets qui étaient incubés. Je prendrai, par exemple, le projet "Plast'if" qui permet la réutilisation des déchets plastiques dans les imprimantes 3D et qui nous permettra, Monsieur BONNET, de pouvoir, dans tous les "FabLabs" de la Ville, mettre en place la réutilisation de ces déchets plastiques pour pouvoir refabriquer à Paris.

Le deuxième sujet, qui fera sans doute plaisir à Anne SOUYRIS - et je lui en parlerai de vive voix -, concerne la consigne francilienne qui permet, en fait, de mettre en place une consigne de fûts de bière pour les nouvelles brasseries parisiennes. Ces nouveaux brasseurs parisiens qui s'installent de plus en plus fréquemment, aujourd'hui, dans notre ville. Je prendrai, enfin, un dernier exemple qui est "reconcile remove", qui met en place des emballages réutilisables et consignés pour la vente à emporter. Un sujet, là aussi, très important que nous aurons à traiter dans les années à venir pour Paris.

Deuxième sujet sur le développement économique : la création d'un quartier circulaire à Paris, qui est le quartier des deux rives, que nous menons avec les grandes entreprises du secteur. Cela, sans doute, fera plaisir à M. Didier GUILLOT qui notait la grande diversité des acteurs économiques de l'économie circulaire. Là, c'est avec la R.A.T.P., c'est avec La Poste, c'est avec "Le Monde" et avec de nombreuses autres grandes entreprises que nous menons la création de ce quartier circulaire à Paris, le quartier des deux rives, entre le 12e et le 13e arrondissement.

Troisième sujet dans ce développement économique : "Free Vet", qui est la création, là aussi, d'une filière tout à fait nouvelle de recyclage des vêtements professionnels, que nous menons avec la S.N.C.F., avec d'autres grandes entreprises, avec le Ministère des Armées ou encore, le Ministère de l'Intérieur.

Et, enfin, troisième sujet : développer la consommation responsable à Paris. Vous l'avez noté : s'est développée la commande publique parisienne sur laquelle nous avons déjà eu le schéma de la commande publique parisienne, pour laquelle je tiens à dire que le C.E.S.E. nous a auditionnés, a auditionné la Ville de Paris au sujet de cette commande parisienne, que ce soit dans son engagement écologique et circulaire ou dans son engagement social, qui commence à être remarquée.

Le deuxième sujet, c'est le développement des nouveaux modes de consommation : le vrac, le recyclé, le circuit court, le bio, le coopératif, illustré avant-hier par l'inauguration de la Maison du zéro déchet à Paris, portée par "Zero Waste France", qui est, d'ailleurs, lauréate de "Cap sur l'économie circulaire".

Et, enfin, le troisième sujet : la lutte contre le gaspillage alimentaire, que vous avez été nombreux à souligner cette année et par une délibération. Je vous propose, là aussi, de soutenir, avec Pauline VÉRON, des restaurants qui servent des repas à base de produits gaspillés, de nouveaux produits moches qui vont être transformés en confiture, par exemple, dans le projet "Confiture rebelle", ou encore, la production de biscuits à partir de pain dur récupéré chez nos boulangers.

Au-delà de ces trois grands axes, nous menons cette politique et, vous l'avez dit, en partenariat avec la Métropole, mais aussi l'Institut de l'économie circulaire pour ce qui est du domaine national et avec la Fondation Ellen MacArthur pour ce qui est de l'international.

Deux de vos questions ont porté sur le plan local de prévention des déchets. Je voulais y répondre, car c'est très important. Effectivement, il n'est pas mentionné dans ce plan d'économie circulaire, car il fait l'objet - et c'est, à partir de cette année, obligatoire - d'un plan spécifique que nous vous présenterons en décembre. Je tiens à dire qu'il est aujourd'hui en consultation publique, ce plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Il est en consultation publique jusqu'au 14 juillet. Si vous voulez vous en saisir ou que les Parisiens s'en saisissent, vous pouvez en être le relais.

Pour terminer, je dirai, que ce soit la question des normes, que ce soit le fait de changer de paradigme de traitement des déchets, en inventant, peut-être, des syndicats du réemploi ou en demandant une T.V.A. modulée en fonction de la première ou seconde vie des produits, telles sont les propositions que nous avons portées, nous, Paris, lors de ces troisièmes assises de l'économie circulaire et que nous portons aujourd'hui au nom de Paris, en complément de cette politique qui sera portée par le Gouvernement.

Je vous remercie, j'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Il en est une à laquelle je n'ai pas répondu, je le sais bien, et elle concerne la fiscalité. Je propose, Monsieur de FROMENT, et je suis sûre que vous n'y manquerez pas, - il est parti ? Non, il est là - que nous ayons ce débat très prochainement puisque j'imagine qu'il sera à l'ordre du jour au moment de la question budgétaire. Je tiens à dire ici, et Mao PENINOU l'a déjà dit, que non, elle n'est pas excédentaire, sans quoi vous en auriez largement été informé.

Voilà, je terminerai en mettant simplement au clair cette petite désinformation qui a été donnée et je vous remercie de voter à la fois ce Plan d'économie circulaire et les quatre projets de délibération qui y sont associés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL, merci pour cet excellent travail à l'ensemble de l'Exécutif, aux présidents de groupe qui ont participé et bien sûr à l'administration qui porte ce projet, qui bouleverse de façon très positive nos modes de fonctionnement et notre organisation. Merci pour tout ce travail et maintenant nous allons procéder au vote des projets de délibération.

Je vais tout d'abord mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas vu le groupe LR. C'est pour. Très bien.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DEVE 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DPE 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 215.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAE 215).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAE 72).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 156).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, cela fait très plaisir d'avoir l'unanimité du Conseil de Paris sur ce plan, sur cette stratégie qui nous engage tous et qui contient des actes très concrets. Nous n'en sommes plus du tout au stade des grandes déclarations mais bel et bien au stade de l'action et, vraiment, je me réjouis que l'ensemble des groupes de cet hémicycle s'engagent de façon aussi résolue, avec bien sûr les nuances et les différences qui peuvent exister entre nous et qui sont tout à fait légitimes mais qui n'empêchent pas de se rejoindre sur l'essentiel.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à présent à la 1ère Commission, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris et je donne la parole à Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude notre collègue Julien BARGETON a présenté des tableaux de bord financiers en début de séance.

En ce qui concerne la fiscalité immobilière, le mois de mai 2017 s'établit en trésorerie à 119,4 millions d'euros, montant en progression de 34,7 % par rapport à mai 2016. Sur les six premiers mois de l'année comptable 2017, soit les recettes de décembre 2016 à mai 2017, la recette atteint 672 millions d'euros, progression de 7,2 %, plus 45,2 millions d'euros, par rapport aux six premiers mois de l'année 2016.

En ce qui concerne l'optimisation de la dette et de la trésorerie, rien de spécial à dire puisque la dernière levée de fonds en 2017 correspond au mois de février dernier.

L'ordre du jour de notre Commission n'appelle pas de commentaire particulier à mentionner en séance. Sur proposition du président du groupe Communiste - Front de Gauche Nicolas BONNET, un débat sur la présence postale à Paris a été organisé dans le prolongement de notre Commission.

Après avoir fait une présentation générale sur le groupe "La Poste" et le nouveau contrat de présence postale, M. François LABORDE, délégué régional du groupe "La Poste" en Ile-de-France, et son équipe nous ont fait un point particulier sur le groupe "La Poste" à Paris. La Poste à Paris, c'est plus de 15.000 postiers, 2,3 millions de plis distribués par jour, 1,3 million de plis collectés par jour, 197 points de contact, 32 millions de visiteurs accueillis en bureaux de poste, 1.300 boîtes aux lettres et 19 millions d'euros d'investissements dans la rénovation des bureaux depuis 2014.

Cependant, l'impact des nouvelles technologies et des nouveaux usages entraîne une baisse du courrier de 7 % en moyenne, une baisse de la fréquentation aux guichets des bureaux de poste de 8 % en moyenne et, enfin, une baisse de fréquentation des automates bancaires de 4 % en moyenne.

Aussi, la Poste poursuit en 2017 une réflexion dans chaque arrondissement, en concertation avec chaque maire d'arrondissement sur l'attractivité de son réseau, qui conduit à une évolution de certains points de contact.

De ce fait, sur les 197 points de contact à Paris, plus de 20 bureaux de poste ont déjà été fermés. Mais le directeur de la Poste Paris-Ile-de-France assure que les travaux envisagés visent à constituer de véritables plateformes de service, répondant aux besoins et aux modes de vie des clients tout en prenant en compte des projets des quartiers, et est prêt bien entendu à travailler à des solutions répondant aux questions posées par les maires d'arrondissement et les élus.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GABORIAU.

2017 DRH 47 - Convention pluriannuelle avec Pôle Emploi. - Indemnisation du chômage. - Approbation et autorisation de signature.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc débuter l'examen des projets de délibération.

Le premier est le projet DRH 47, convention pluriannuelle avec Pôle Emploi et la parole est pour cinq minutes maximum à Mme Raphaëlle PRIMET, mais que je ne vois pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 47.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 47).

2017 DRH 60 - Temps de travail : mise en conformité réglementaire.

2017 DRH 10 G - Temps de travail : mise en conformité réglementaire.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la journée de congé offerte aux mères de famille.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous enchaînons donc avec le projet de délibération DRH 60 relatif au temps de travail : mise en conformité réglementaire.

Je donnerai successivement la parole à David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Danielle SIMONNET et, pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

C'est donc M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Bien, on va commencer fort.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose la suppression du jour de congé supplémentaire pour les mères de famille. Je le dis d'emblée, nous voterons contre ce recul social.

Déjà, parce que ce jour de congé est une forme de reconnaissance de la double journée que mènent la plupart des mères de famille. Malgré l'évolution des mentalités, les chiffres montrent que pour la plupart des mères, une fois la journée de travail achevée, c'est une deuxième journée qui commence et qui est tout aussi épuisante. Supprimer ce jour de congé revient à nier cette réalité.

Je remarque d'ailleurs que la décision est prise car c'est une demande la Cour régionale des comptes qui figurerait dans un rapport provisoire dont nous n'aurons la connaissance qu'à l'automne. Je trouve que le procédé est extrêmement discutable et j'ai connu la Ville de Paris beaucoup moins empressée sur bien d'autres sujets. Force est de constater que lorsque ce sont les droits des salariés qui sont en question, la Ville n'hésite pas à devancer la Cour des comptes. Nous saurons vous le rappeler en d'autres occasions.

Mais le plus scandaleux reste l'argument mis en avant par la Cour des comptes. A la lecture du projet de délibération, on apprend qu'il faudrait rabaisser les droits des mères de famille car la mesure irait à l'encontre du principe d'égalité femmes/hommes. C'est tout simplement scandaleux que la Cour des comptes et la Ville justifient cela de cette manière. Surtout qu'en matière d'inégalités femmes/hommes, la Ville de Paris avec sa politique de ressources humaines est assez mal placée pour nous donner des leçons et a certaines choses à faire, au mieux.

A l'image du reste du monde du travail, les inégalités sont beaucoup trop importantes au sein de la Ville. D'abord, sur les écarts de salaire, en catégorie C les femmes gagnent 200 euros de moins que les hommes et, en catégorie A, l'écart monte jusqu'à 700 euros. C'est un écart énorme. Voilà une inégalité qui devrait vous révolter et qui justifierait sans peine que la Ville se mobilise sans attendre.

Avant de chercher à niveler par le bas, attaquons-nous plutôt aux inégalités entre les métiers, penchons-nous sur la situation des agents des bibliothèques, qui sont essentiellement féminins. Dans cette filière culturelle, les primes sont particulièrement basses, quatre fois plus basses que dans la filière administrative. Pourtant, ces agents travaillent tous les samedis, vous souhaitez même les faire travailler le dimanche et vous savez mon opposition.

Surtout que cela ne s'arrête pas là. Si l'on prend les temps partiels imposés aux agents de la Ville, 70 % de ces agents sont des femmes. C'est particulièrement vrai dans les écoles et chez les femmes de ménage.

On peut poursuivre, 77 % des agents de la Ville non-titulaires sont des femmes, et encore ce chiffre ne tient pas compte des vacataires. La Ville de Paris place les femmes dans des situations de précarité intolérables. Voilà ce qui devrait nous révolter, voilà des sujets sur lesquels nous devrions agir.

Mes chers collègues, cher Emmanuel GRÉGOIRE, si vous voulez réellement vous engager dans la lutte contre les inégalités femmes/hommes, nous serons à vos côtés, nous serons les premiers soutiens, vous pourrez compter sur les élus Communistes. Mais si vous vous faites le fossoyeur des acquis sociaux, si vous vous servez de prétextes pour vous attaquer aux 35 heures et devenir les bons élèves d'Emmanuel MACRON et de son Gouvernement, vous nous trouverez toujours en travers de votre chemin pour vous barrer la route.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est en 1976 que le Préfet de la Seine a octroyé à la Ville de Paris un jour supplémentaire de congé aux mères de famille. Or, il nous est demandé, au motif de nouvelles dispositions légales relatives à l'égalité femmes-hommes, de supprimer cette journée. Pour être parfaitement honnête, ce projet de délibération nous embarrasse. Bien sûr, nous ne nions ni l'inéquité de ce jour de congé, qui réduit la parentalité aux seules mères, ni la difficulté légale et réglementaire à laquelle nous sommes confrontés et que, de facto, les marges de manœuvre sont difficiles. Impossible en effet de compenser par un jour de congé supplémentaire pour les pères, par exemple, et élargir ainsi cette opportunité de libérer du temps pour s'occuper de ses enfants aux deux parents.

Toutefois, je m'étonne que ce projet de délibération soit soumis au vote de notre Assemblée alors même que des négociations syndicales n'ont pas encore abouti. Cette mise en conformité devrait nous permettre au contraire d'approfondir encore le dialogue sur la question primordiale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre administration, et plus généralement dans le monde du travail, avec, comme l'a rappelé mon collègue Nicolas, des écarts de salaires importants et des situations d'inégalité notamment liées aux responsabilités assumées dans les tâches familiales et quotidiennes.

Ainsi, par exemple, même si nous avons enregistré des progrès dans le domaine, ce projet de délibération nous rappelle que de nombreuses mesures restent à prendre pour pallier les chamboulements provoqués par l'arrivée d'un enfant, encore très largement assumés par les seules mères. Nous pouvons imaginer, ou nous pourrions imaginer, notamment la mise en place de dispositifs d'aide à la garde d'enfants lorsque des réunions doivent se tenir en dehors des horaires habituels d'ouverture des crèches ou des écoles.

Ces propositions doivent être étudiées en dialogue avec les représentants syndicaux, et nous regrettons de ne pouvoir appréhender dans le même temps la disparition de ce jour de congé et d'éventuelles autres propositions pour répondre aux problématiques et questionnements légitimes sur l'égalité femmes-hommes dans notre administration.

Pour toutes ces raisons, sauf si nous reportons ce projet de délibération à la rentrée, avec la fin des négociations syndicales, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie. Je présenterai mon vœu en même temps.

Mais quelle hypocrisie ! Mais quelle hypocrisie, puisque ce serait donc au nom de l'égalité femmes-hommes que la Ville supprimerait la journée de congé offerte aux mères de famille, et absolument pas pour faire une économie budgétaire sur le dos de la masse salariale ! Mais de qui se moque-t-on ?

Evidemment, cette journée de congé attribuée aux seules mères de famille présente un caractère discriminatoire, mais enfin, vous savez tous comme moi que l'on pourrait très bien envisager beaucoup d'autres mesures si l'attachement de la Ville de Paris était déterminé d'abord et avant tout à réduire les inégalités femmes-hommes, et notamment les inégalités femmes-hommes salariales, les inégalités femmes-hommes en termes de statuts et de lutte contre la précarité, et non de se soumettre à la prochaine baisse des dotations de l'Etat, qui va être tellement violente et sévère que la Ville a priori va apporter plus de contributions sociales aux autres territoires qu'elle ne va recevoir de dotations de l'Etat. Voilà, on est dans le nœud, dans le dur des politiques d'austérité infligées, et voilà des projets de délibération qui sont vraiment d'une hypocrisie totalement scandaleuse.

Il y a bien d'autres choses à faire, et à travers le vœu que je présente rattaché à ce projet de délibération, sur lequel je voterai contre, bien évidemment, je propose que la Ville de Paris envisage les possibilités légales permettant d'étendre cette journée de congé soit à toutes et tous, ou à défaut à tous les parents, qu'à défaut, la Ville de Paris construise sans plus tarder un vrai plan d'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec les organisations syndicales pour stopper ces inégalités.

Et là, vous avez reçu comme moi un très bon tract syndical en arrivant dans cette instance. Puisque nous sommes attachés à la démocratie sociale, à la démocratie à l'implication, eh bien, regardons les propositions qui sont faites, notamment par la C.G.T. - j'y souscris pleinement : un plan de suppression des 8 % des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, un plan de titularisation à 100 %, parce que les précaires sont à 70 % des femmes, et l'augmentation des temps de travail pour les agents à temps partiel imposé. On sait pertinemment que les temps partiels imposés sont quasi-exclusivement des femmes.

Il y a donc un certain nombre de mesures à mettre en place, urgentes, et en aucun cas, l'urgence serait de supprimer cette journée de congé offerte aux mères de famille, tant que nous n'avons pas pensé une mesure alternative qui permette aussi globalement de réduire le temps de travail des femmes et de réduire le temps de travail de toutes et tous.

Mes chers collègues, cette mesure, je pense, est la première de cette Assemblée sur laquelle nous délibérons après le débat organisé, mais cela donne bien un peu l'état d'esprit que l'on va avoir à ce Conseil et dans les suivants. Il n'y a aucun principe progressif qui guide les coups de rabot qui vont se succéder les uns aux autres. Alors, nous imposer des coups de rabot, c'est une chose, nous imposer un discours d'une hypocrisie au niveau de celle qui conduit à cette prise de décision, là, c'est vraiment scandaleux et honteux !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vous propose qu'Emmanuel GRÉGOIRE vous réponde sur les projets de délibération DRH 60 et DRH 10 G et sur le vœu, puis nous procéderons au vote.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il s'agit d'un sujet délicat parce qu'il mixe deux questions de nature tout à fait différente, et les deux étant importantes, cela peut entraîner une certaine confusion.

La première a trait à la durée légale du temps de travail et aux principes de non-discrimination dans les acquis qui sont ceux concernant le temps de travail, et effectivement, en matière de durée de travail, cette journée exclusivement donnée aux mères de famille a une base légale plus que fragile. Elle est très clairement dans la jurisprudence condamnée dès lors qu'elle est soumise à une juridiction administrative, et de très nombreux organismes publics ont dû ces dernières années modifier leur temps de travail en supprimant cette journée.

C'est le cas notamment de la noble institution qui nous fait face, l'A.P.-H.P., qui a dû le faire l'année dernière. Et en la matière, je pense préférable que nous le fassions de notre propre chef plutôt que de le faire sous injonction d'une juridiction administrative, parce que ce n'est pas la Chambre régionale des comptes qui est en question ici, mais simplement de remettre d'équerre ce qui doit l'être pour préserver l'essentiel. Il me semble malsain que dans

l'encadrement de la durée de travail, on laisse subsister des éléments qui sont factuellement, objectivement illégaux. C'est fragiliser l'ensemble et donc, il est préférable de se séparer du superflu pour sauver l'essentiel.

La deuxième question a trait à la question très importante de l'égalité femmes-hommes, et effectivement, il ne faudrait pas croire que parce que nous renonçons à cette journée supplémentaire, nous abandonnons notre combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et par ailleurs - plusieurs intervenants l'ont dit dans leurs propos -, ce n'est pas par cette journée que l'on allait compenser les inégalités structurelles que nous observons entre les femmes et les hommes. Il y a pour cela bien d'autres mesures.

Et je voudrais vous convaincre que le vote de ce projet de délibération ne préjuge pas le combat que nous menons en faveur de l'égalité salariale. Plusieurs pistes ont été engagées depuis le début de la mandature pour cela, et notamment qui répondent à un certain nombre des interpellations que vous avez formulées.

Tout d'abord, un point : non, il n'y a pas d'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Je rappelle que c'est interdit. Il n'y a donc pas d'inégalité salariale entre des femmes agents et des hommes agents. Ce n'est pas cela, la réalité, Monsieur le Président Nicolas BONNET ; c'est qu'en revanche, effectivement, des filières très majoritairement féminisées ont historiquement accumulé un retard, notamment en matière de régime indemnitaire, qu'il convient de bloquer. Et précisément à ce Conseil, notamment pour ce qui concerne la mise en place de la réforme R.I.F.S.E.E.P. concernant la filière sociale, eh bien, nous augmentons le régime indemnitaire et nous essayons de faire un effort substantiel dans les filières qui sont largement majoritaires.

Autre exemple, puisque vous l'avez cité dans la filière culturelle, nous attendons les textes réglementaires, mais d'ores et déjà, un accord avec les syndicats a été signé pour augmenter de 45 % le régime indemnitaire de la filière culturelle.

Ensuite, sur les temps partiels, vous vous rappelez nos débats, nous avons déprécarisé en créant massivement des postes de titulaires chez les A.S.G. précisément sur l'argument que c'étaient des filières féminines qui avaient trop longtemps souffert de la précarité dans leur exercice professionnel.

Des négociations syndicales sont en cours comme toujours, j'évoquais la signature la semaine dernière de l'accord avec les organisations syndicales sur la filière sociale. Mais concernant la journée des mères, nous ne négocions pas avec le droit à la Ville de Paris, le droit s'impose et nous devons malheureusement l'appliquer parce que sinon, je ne voudrais pas prendre le risque qu'une juridiction administrative mette en cause l'ensemble de l'accord ARTT de la Ville.

Je le dis, il n'y a aucune hypocrisie mais simplement la prise en considération d'un faible droit qui met en danger sur l'ensemble au profit de négociations en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le chemin est encore long à parcourir, mais nous allons y arriver dans les mois et les années qui viennent.

Concernant votre vœu, Danielle SIMONNET, il est très subtilement formulé, parce que vous évoquez l'extension du bénéfice du jour à l'ensemble des parents, vous savez que ce n'est pas possible, car si nous augmentons d'un jour l'accord ARTT, cela ne passera pas le contrôle de légalité parce que c'est au-delà du plancher des 1.607 heures en termes de durée du travail.

Et l'idée n'est pas de compenser une inégalité par une autre, mais précisément de répondre à la demande légitime des organisations syndicales d'engager des gestes précis en faveur de l'égalité salariale. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mes chers collègues, nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 10 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 10 G).

J'ai oublié de mettre aux voix le vœu, je me suis trompée.

Mme Danielle SIMONNET. - On ne voit pas ce que les groupes votent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons mettre aux voix le vœu n° 2 G déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Qui a voté contre le projet de délibération ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela vient de vous être signalé.

On va le reprendre. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

C'est lundi matin, et les virus m'ont attaquée.

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif à l'accueil des victimes de violences conjugales (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 3 et 3 bis ont trait à l'accueil des victimes de violences conjugales et la parole est à Anne SOUYRIS. Elle n'est pas informée, donc la parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vous présente un vœu qui pourrait apparaître comme un vœu du 20e arrondissement, mais il concerne en fait l'ensemble de Paris, par rapport à la fusion entre le Point d'accès au droit, le PIMMS, et la Maison des associations du 20e arrondissement.

Or, il s'avère après étude du dossier que le Point d'accès au droit du 20e arrondissement a une spécificité, notamment sur les violences conjugales. C'est le seul à Paris à faire ce travail spécifique du point de vue juridique de protection des personnes, qui s'est spécialisé depuis une dizaine d'années, qui a donc une compétence très importante sur ce sujet.

Or, la fusion qui est mise en œuvre pourrait mettre en danger cette activité. D'ailleurs, je ne pensais pas que c'était M. GRÉGOIRE qui allait répondre à ma question, cela concerne plus la question de l'accès au droit que la question du personnel.

C'est pourquoi nous déposons un vœu pour demander que la Maison des associations déménage, mais que le PIMMS reste là où il est actuellement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je n'ai rien à rajouter par rapport à ce qu'a dit Jérôme, mais ce qui est sûr c'est que cette fusion, cette mutualisation va faire perdre 190 mètres carrés, puisque les trois associations étaient sur 545

mètres carrés, et aujourd'hui on leur en propose 365. Et donc, elles ne vont pas pouvoir continuer toutes les missions dans de bonnes conditions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, merci beaucoup à Jérôme GLEIZES d'attirer mon attention sur ce sujet, dont j'ignorais tout avant qu'il ne m'en parle. Cela sert aussi à cela les séances du Conseil de Paris.

La prise de conscience que le rapprochement des trois structures peut créer de légitimes inquiétudes sur leur capacité à mener à bien les missions pour lesquelles par ailleurs nous les finançons de manière importante et de les rassurer sur le fait qu'aucune décision définitive n'est prise à ce stade, et qu'en réponse au vœu qui a été formulé, nous avons rédigé un vœu de l'Exécutif dont je ne détaille pas le contenu, mais qui s'engage à mettre en place un comité de pilotage avec les trois structures concernées : le Point d'accès au droit, le PIMMS et la Maison des associations du 20e, afin de trouver une solution en matière de locaux et d'organisation des espaces qui permette aux trois structures de fonctionner correctement.

Je proposerai de retirer le vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je regarde le vœu de l'Exécutif. Le deuxième considérant indique que c'est à l'étude. Je trouve qu'il est complémentaire par rapport à notre proposition donc, je maintiens notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 173).

Merci beaucoup.

Monsieur GLEIZES, je vous redonne la parole exceptionnellement.

M. Jérôme GLEIZES. - J'ai vu des gens à droite qui se sont levés pour voter notre vœu, j'aimerais qu'on le compte de manière beaucoup plus détaillée, parce que j'ai l'impression que notre vœu va passer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Tout ceci est formidable, c'est lundi matin. Nous allons donc reprendre le cours d'une séance absolument normale. Je veux bien que l'on refasse, c'est la deuxième fois en l'espace de 3,5 minutes, mais ne nous amusons pas à cela toute la matinée.

Je remets aux voix, à main levée, le vœu nº 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 172).

C'est vous qui aviez raison, Monsieur GLEIZES.

2017 DAE 64 - Subventions et cotisation (1.699.500 euros), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 64 et l'amendement technique n° 4. Subventions et cotisation, conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, puis à Mme Danièle PREMEL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire, mais je me suis retirée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Danièle PREMEL également. Tout va bien pour cette séance du lundi matin.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 64 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 64).

2017 DAE 35 G - Subventions (456.000 euros) et conventions avec deux associations accompagnant et finançant les bénéficiaires parisien(ne)s du R.S.A. porteurs de projet de création d'entreprise.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 35 G. Subventions et conventions avec deux associations accompagnant et finançant les bénéficiaires parisiens du R.S.A. porteurs de projet de création d'entreprise.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, que je ne vois pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 35 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 35 G).

2017 DAE 216 - Subvention (20.000 euros) et convention biennale avec l'association "Aurore" pour une étude sur l'expérience d'économie sociale et solidaire des "Grands Voisins" (14e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 216. Subvention et convention biennale avec l'association "Aurore" pour une étude sur l'expérience d'économie sociale et solidaire des "Grands Voisins".

La parole est à Danièle PREMEL pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons une certaine expérience de donner vie et projets à des espaces vides entre deux opérations de logement. Les jardins partagés sont souvent une réponse à ce provisoire réinvesti socialement et qui signe que cette parcelle n'est pas oubliée, mais porteuse d'un avenir.

Nous avons même une expérience d'occupation temporaire de locaux pour un projet défini avec un opérateur mandaté et une mission précise, souvent dans le champ culturel ou social.

L'expérience des "Grands Voisins", sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans l'attente de sa reconversion en éco-quartier, est d'une autre nature.

D'une autre nature par le nombre et la diversité des participants au projet, un centre d'hébergement d'urgence, trois centres d'hébergement de stabilisation, un centre d'hébergement avec démarche d'insertion, une soixantaine d'associations et d'entreprises, une école de formation médicale et une cinquantaine d'artistes et créateurs, ce qui représente environ 400 professionnels, 600 personnes en réinsertion, et fait des "Grands Voisins" le plus grand projet d'occupation temporaire d'Europe.

D'une autre nature, parce que ce qui fonde dans le temps ce projet, à savoir son dynamisme interactif, l'enrichissement mutuel des participants, l'innovation permanente, c'est aussi cela que nous approuvons.

Cette étude vise à cerner dans un but la capitalisation de l'expérience et de transmission des acquis pour d'autres projets d'occupation intercalaire, en identifiant les ressorts de ce succès, les points de développement et en analysant les facteurs de réussite.

Les éléments de réflexion et perspectives attendues devraient favoriser la mise en relation de deux problématiques aujourd'hui parallèles, celle de 4 millions de mètres carrés de bureaux vacants en Ile-de-France dont près d'un quart non loué depuis quatre ans et plus - souvent, ces espaces sont en reconversion, en attente d'un nouveau locataire ou d'être transformé ou détruit - et celle de certaines associations, de jeunes entreprises ou d'artistes rencontrant des difficultés pour trouver des locaux.

Le groupe Communiste - Front de Gauche soutient cette belle et riche expérience qui doit pouvoir se multiplier.

En cela, l'étude que finance ce projet de délibération permettra d'analyser et de transmettre les acquis de ce projet. Les leçons que nous pourrons en tirer seront précieuses pour d'autres lieux, y compris dans la Métropole qui mène aujourd'hui une même réflexion sur des lieux de transition pour des occupations intercalaires.

Je vous remercie et de votre silence, merci !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. **-** Madame la Maire, chers collègues, Madame PREMEL, vous l'avez dit, ce projet de délibération vise à soutenir l'étude, l'analyse et la capitalisation de cette expérience hors du commun, de cette expérience très singulière, de cette expérience exceptionnelle qui se tient aux "Grands Voisins" depuis près de 18 mois. Il s'agissait pour nous évidemment, Mairie de Paris, de pouvoir rendre reproductible ce type d'expérimentation, mais également de pouvoir comprendre quelles synergies elle avait créées entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire, entre les acteurs de la solidarité présents sur ce lieu, ayant créé, bien entendu, une expérience tout à fait hors du commun.

Je tiens à dire que les "Grands Voisins" est un véritable lieu d'innovation sociale et que l'on vient de partout en France, pour pouvoir visiter cet espace. Il nous semblait donc important de pouvoir avoir une étude qui capitalisait et qui travaillait sur sa reproductibilité.

C'est l'objet de ce projet de délibération DAE 216 que je vous invite donc à voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 216.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 216).

2017 DAE 1 - Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 1. Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt. Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est sur la recette perdue par la Ville. Cela fait plusieurs fois que j'interviens sur la question des puces sur Paris. J'étais déjà intervenu sur les puces de Montreuil et j'attends toujours les documents que Mme POLSKI m'avait promis depuis six mois et que je n'ai toujours pas eus. J'espère qu'ils vont arriver à un moment ou à un autre.

Je vous avais posé la question en 1ère Commission et votre réponse ne m'a pas beaucoup satisfait, c'est pourquoi je reviens vers vous, notamment depuis que j'ai lu le rapport fait en 2013 par l'Inspection générale sur ce marché et qui a conduit à changer de prestataire.

Ce que j'ai lu dans ce rapport d'audit, c'est qu'une des recommandations qui a été mise en application, c'est que l'on a augmenté la tarification de 0,49 à plus d'un euro et, malgré cette augmentation du prix au mètre carré, cette société, qui a aujourd'hui le marché et dont je tairai le nom, a augmenté sa perte.

On change de prestataire, on augmente le prix et le chiffre d'affaires n'augmente pas. Je trouve tout cela très mystérieux, comme je trouvais assez mystérieux, sur d'autres marchés aux puces, le fait que les recettes déclarées me paraissent largement en deçà de ce qui est réellement fait sur ces marchés.

J'ai l'impression que la Ville se fait flouer sur ses bénéfices et peut-être qu'un jour il faudrait utiliser l'article 40 pour demander à ce que la brigade financière regarde un peu plus en détail ces sous-estimations manifestes des chiffres d'affaires déclarés et donc de recettes pour la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc donner la parole à l'excellente Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, excellente Colombe BROSSEL.

Mes chers collègues, ce projet de délibération n'a pas vocation à changer de prestataire, mais à lancer la procédure de renouvellement de la délégation de service public, de la gestion des puces de Clignancourt.

Effectivement, vous l'avez dit, la D.S.P. est déficitaire et les services ont travaillé à améliorer l'attractivité de cette délégation de service public qui est déficitaire, malgré d'ailleurs des tarifs qui ont été revus à la hausse pour les emplacements des commerçants.

On peut l'expliquer par le fait qu'il y a des commerçants moins nombreux et qu'il y a une augmentation des vendeurs à la sauvette dont les déchets qu'ils produisent ont un impact direct sur la propreté et sur les dépenses afférentes.

Le constat de cette situation conduit la Ville à proposer deux mesures pour garantir l'attractivité de cette délégation de service public :

1) ne pas demander de redevance minimale et donc, elle sera à la libre appréciation des candidats ;

2) ne pas demander au futur délégataire de prendre en charge la location de 80 emplacements de stationnement, ce qui équivaut aussi à une économie évaluée entre 30.000 et 40.000 euros.

Ces choix vont nous permettre de présenter une délégation de service public plus attractive, nous l'espérons, pour laquelle des opérateurs et de nouveaux opérateurs pourront se positionner.

Cette délégation a une durée de 5 ans.

C'étaient les informations que je souhaitais vous communiquer.

En ce qui concerne Montreuil, je vais relancer les services. Je suis étonnée car on m'avait dit qu'on vous les avait transmis. Je vais vérifier cela, mais bien entendu, il n'y a aucun problème pour que vous les ayez. C'était ce que je souhaitais vous donner comme élément.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 1).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous procédons à l'examen des vœux non-rattachés. Le vœu n° 5 est relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cet espace public que nous défendons, c'est celui d'un lieu de souveraineté populaire, fondé sur le sens d'un espace d'appartenance à un monde commun partagé avec d'autres, espace qui ne peut être régi par un processus mercantile.

Tous les Parisiens, tous les habitants du 18e, tous les Montmartrois ont les mêmes droits, dont celui de pouvoir déambuler librement sur les trottoirs. Pourtant il est quasiment impossible pour les habitants, les parents avec des poussettes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap d'emprunter les trottoirs de certaines rues et d'entrer et de sortir de leur voiture garée sur des places de parking réservées au public à mobilité réduite.

L'espace public doit être protégé. On voit des patrons de brasseries, de cafés étendre leurs terrasses et contre-terrasses bien au-delà des limites autorisées par la réglementation, allant même jusqu'à installer des tables sur la route, bloquant ainsi des places de stationnement.

C'est le rôle de la puissance publique de fixer et de faire appliquer l'équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt privé. Et ce n'est pas le montant dérisoire de l'amende, 68 euros ou 135 euros, qui peut être dissuasif.

Bien sûr, nos propositions portent sur la question des terrasses sauvages de Montmartre mais nous savons tous que c'est un problème dans beaucoup de quartiers parisiens.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, de prendre toute disposition afin que les habitants du 18e, mais aussi ceux des quartiers rencontrant les mêmes problèmes, reprennent possession de l'espace public, que les inspecteurs de la DPSP multiplient les procès-verbaux envers les contrevenants, que la Direction de l'Urbanisme constate les infractions et les transmette sans délai au Procureur de la République et procède à la suspension ou au non-renouvellement du droit de terrasse accordé aux contrevenants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole pour vous répondre est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord et avant tout rappeler l'attachement que nous portons, nous, Exécutif municipal, à Paris à nos cafés et à nos restaurants, dont les terrasses participent de l'âme de cette ville.

Néanmoins et effectivement, comme cela a pu être dit par Danièle PREMEL, l'animation des rues de Paris ne doit pas se faire au détriment des usagers de l'espace public. Je veux aussi dire là notre volonté d'appliquer une politique œuvrant pour l'amélioration du confort des piétons, et particulièrement des plus vulnérables d'entre eux.

Vous m'interrogez plus particulièrement sur les débordements des terrasses du quartier de Montmartre, qui sont effectivement bien connus des services de la Ville et de leurs agents, ces derniers intervenant régulièrement et particulièrement afin de les sanctionner.

Pour ne prendre que l'exemple de la rue des Abbesses qui concentre un grand nombre d'établissements s'installant illégalement sur la voirie, entre avril 2016 et 2017, il y a eu plus de 200 procès-verbaux qui ont été établis par les agents de la Ville.

Ces P.V. sont de deux ordres : forfaitaire et judiciaire. Dans le dernier cas, ils sont transmis au Procureur de la République. Malheureusement, vous l'avez-vous même évoqué, nous avons constaté depuis un certain temps qu'ils ne sont absolument pas dissuasifs. Raison pour laquelle - j'avais écrit d'ailleurs au précédent Gouvernement afin que le montant des contraventions soit augmenté - nous pourrons mener à nouveau avec l'actuel Gouvernement la même action, avec ma collègue Colombe BROSSEL bien évidemment.

Vous évoquez dans votre vœu la nécessité de renforcer les effectifs de la DPSP et je vous informe que la réforme de la DPSP a d'ores et déjà permis le renforcement en passant de 1.100 agents en 2016 à 1.900 cette année. Une redéfinition des circonscriptions territoriales a aussi été menée permettant aux arrondissements qui concentrent de nombreuses problématiques d'en bénéficier.

Ce redéploiement a effectivement bénéficié au 18e en permettant de mener des actions ciblées sur de nombreuses incivilités, dont la propreté qui est une grande priorité mais aussi, comme vous le mentionnez, les terrasses abusives.

Ces actions ne sont pas seulement répressives, elles incluent aussi des actions menées avec les riverains mêmes, puisque deux marches exploratoires ont été menées avec les conseillers de quartier en mars et en avril dernier.

La Ville poursuivra son intervention dans le quartier. Je vous ai proposé des amendements et, s'ils vous conviennent, j'appellerais à voter favorablement votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame PREMEL, est-ce que ces amendements sont acceptés ?

Mme Danièle PREMEL. - Oui. Nous acceptons ces amendements et pour la propreté, je crois effectivement qu'il faut renforcer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 174).

Vœu de l'Exécutif relatif au village de Noël des Champs-Elysées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 de l'Exécutif est relatif au village de Noël des Champs-Elysées.

Il y a un petit souci. Vous ne passez que… Trois fois rien. On revient à vous tout de suite. C'est un vœu de l'Exécutif puis une explication de vote d'Eric AZIÈRE, puis nous voterons. C'est une matinée pleine de surprises !

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, comme vous le savez, la Ville de Paris organise depuis 2008 un marché de Noël pendant une période d'un mois à compter de la mi-novembre sur l'avenue des Champs-Elysées. Nous avons confié à ce titre l'organisation de cette animation à la SARL "Loisirs associés", via une convention d'occupation du domaine public, en date du 12 octobre 2015, de deux ans renouvelables deux fois.

Je sais combien notre Assemblée est attentive à la qualité des événements se déroulant sur l'une des plus emblématiques avenues du monde et combien ces derniers doivent participer au rayonnement de Paris, en France comme à l'étranger. Aujourd'hui, arrivés au terme des deux premières années de la C.O.D.P. qui nous lie avec cette SARL "Loisirs associés", nous vous proposons de ne pas reconduire cette dernière et d'engager une réflexion, afin de faire évoluer le modèle d'animation et sa programmation sur ce site exceptionnel, en développant notamment des possibilités d'occupation alternative aux seules animations du type marché de Noël.

Je vous informe aussi, par ailleurs, qu'une délégation de forains a été reçue ce matin même à leur demande.

Il nous semble primordial, en effet, d'offrir aux visiteurs de passage, aux Parisiennes et aux Parisiens, un événement de qualité, à la fois attractif, innovant, esthétique et surtout sécurisé, ce qui était une demande de la Préfecture de police et qui faisait considérablement augmenter les coûts.

En conséquence, via ce vœu, nous proposons deux choses :

- Que la Ville de Paris engage une réflexion afin de diversifier la programmation des animations sur ce secteur en cohérence avec les grandes orientations de notre mandat ;

- Que la convention d'occupation du domaine public, signée avec la SARL "Loisirs associés" et parvenant au terme de ces deux premières années, ne soit pas reconduite.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

J'ai donc été saisie de trois explications de vote : Eric AZIÈRE et Jérôme GLEIZES. Et M. LEGARET pour la troisième.

Merci.

M. Eric AZIÈRE. - En effet, nous voterons ce vœu parce que l'offre touristique de cette période de fin d'année à Paris doit sortir de sa prostration maladroitement calquée sur un paganisme germanique ou nordique sans originalité, ni innovation ni valeur ajoutée. Merci, Madame la Maire, d'en convenir sans chercher d'échappatoires qui nous feraient perdre plus de temps.

Je voudrais faire deux remarques.

Depuis trois ans, je vous dis que l'animation que vous aviez mise en place par cette convention est insuffisante, voire indigente. On aurait pu anticiper facilement son remplacement et éviter cet hiver un substitut d'animation improvisée, dont on ignore tout à six mois de cette période.

Deuxièmement, il faut rassurer le monde forain et lui dire que Paris lui reste ouvert, y compris en fin d'année, si chacun, collectivité parisienne et monde forain, veut bien se parler, s'écouter, se respecter, s'entendre sans coup de force et sans faiblesse, dans un cadre qui allie la courtoisie et la légalité républicaine.

Paris n'est ni un champ de foire ni une résidence privée. De l'Arc de Triomphe au Palais du Louvre, je suis sûr que nous saurons illuminer Paris pour ces fêtes de fin d'année. Réinventons Noël à Paris !

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

L'ironie de l'histoire. Il y a un an, j'intervenais en Conseil de Paris pour dénoncer un autre marché de M. CAMPION qui était la grande roue. A cette époque, le vœu que j'avais voté n'avait pas été accepté, sauf un amendement, qui est qu'on avait accepté de revoir la convention tous les deux ans. Puis ce que j'avais dit malheureusement s'est révélé juste, il y a une mise en examen en septembre. On verra jusqu'où ira la justice, mais voilà comment ça s'est terminé.

Là, on revient en arrière sur un autre marché qui est le marché de Noël. Bien sûr, nous voterons ce vœu mais nous sommes tout de même assez étonnés de ce changement de stratégie en cours de mandature et nous sommes inquiets pour la suite : est-ce que M. CAMPION va servir d'alibi pour changer la nature de cette fête qui est une fête très populaire qu'est le marché de Noël et que, d'un seul coup, on va participer à la gentrification accélérée de Paris et faire un marché uniquement centré sur les attraits qu'il faut mettre en valeur pour faire de Paris la grande capitale qu'elle est ? Donc, nous sommes inquiets par rapport à cela.

Nous aimerions que le côté populaire reste, qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs. Bien sûr, le côté économie circulaire, c'était très à la mode, donc nous ne sommes pas très inquiets sur ce sujet, et le côté production locale, nous ne sommes pas inquiets là-dessus. Mais notre inquiétude aussi, c'est le fait que, pour cette séance 2017, avoir l'assurance qu'il se passe quelque chose durant les fêtes de Noël, parce que rompre comme cela un marché en cours de procédure, à si peu de temps - il aurait fallu faire cela au mois de janvier -, pose la question de savoir : est-ce qu'il y aura un marché de Noël en décembre, et avec qui, et comment ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, comme vient de le dire Jérôme GLEIZES, on peut s'étonner. Mais, quand l'Exécutif parisien se range à des arguments raisonnables, on ne peut que s'en féliciter. Nous voterons naturellement ce vœu en proposant, peut-être, un petit complément à sa rédaction.

Ce que nous souhaitons, c'est que l'on sorte de la médiocrité de ce marché purement mercantile, totalement déconnecté, d'ailleurs, de la tonalité habituelle des marchés de Noël. Et nous exigerons, après que l'on ait redéfini, bien entendu, les modalités d'une animation de Noël sur la plus belle avenue du monde, que les droits et les devoirs de la concurrence soient naturellement respectés. Donc, nous sommes d'accord pour voter ce vœu de l'Exécutif avec une proposition d'amendement oral dans le premier alinéa du vœu : "Que la Ville de Paris engage une réflexion avec les groupes politiques". Nous proposons cet ajout : "Afin de diversifier la programmation des animations sur ce secteur en cohérence avec les grandes orientations du mandat," et qu'on ajoute : "Et en rende compte au Conseil de Paris". Voilà. Nous souhaitons que les groupes politiques soient associés à la redéfinition d'une réflexion et que l'on puisse naturellement avoir un compte rendu devant le Conseil de Paris de la fructuosité de ces réflexions.

Si Olivia POLSKI - je la vois opiner - accepte ces modifications, je pense que nous améliorerons ce vœu et qu'il est naturellement utile de le voter.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie, je le crois, d'une dernière explication de vote.

C'est Didier GUILLOT qui a la parole.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Enfin, après toutes ces années, l'Exécutif fait le bon choix. Enfin, nous allons pouvoir nous débarrasser d'un marché de Noël obsolète. Enfin, nous allons pouvoir espérer une animation digne de ce nom sur la plus belle avenue du monde. L'avenue des Champs-Elysées constitue le lieu de passage obligé pour les visiteurs de Paris. Elle est une véritable vitrine de notre ville dans le monde. Il nous faut donc offrir des animations de qualité, festives, ouvertes, populaires, démontrant notre dynamisme et notre capacité à créer de l'enchantement pour tous.

Je souhaitais rappeler que notre groupe ne s'est jamais opposé, sur le principe, à la tenue d'un marché de Noël sur ce site. Cependant, nous avons toujours pensé que celui qui était proposé n'était pas à la hauteur. Nous avions d'ailleurs demandé, dès 2014, à travers un vœu, que la qualité des produits et des stands soit fortement revue. Des exigences plus strictes sur le temps d'exposition devaient être aussi portées. Il nous semblait, enfin, que la redevance demandée par la Ville était bien trop faible au vu des chiffres d'affaires estimés du délégataire. Je vous renvoie aux nombreuses émissions sur le sujet.

L'Exécutif a répondu à ces demandes en tentant d'encadrer au mieux le gestionnaire du marché de Noël. Mais force est de constater que les choses n'avaient pas évolué. Nous saluons donc le choix, fait aujourd'hui, de reprendre la réflexion sur les animations proposées sur les Champs-Elysées durant les périodes de fin d'année. Comme sur d'autres sujets, il nous faut innover, surprendre, car l'attractivité de notre ville est en jeu.

Notre groupe est prêt à participer à cette nouvelle réflexion. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame POLSKI, est-ce que vous acceptez les amendements proposés oralement par M. LEGARET ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'abord, je me réjouis que ce vœu soit partagé par l'ensemble des groupes politiques. Je pense qu'effectivement, sur ce sujet, c'est bien qu'on puisse travailler tous ensemble dans la même direction. Donc, pour la demande portée par le groupe des Républicains, c'est-à-dire associer à la réflexion, les groupes politiques et rendre compte en Conseil de Paris, je n'y vois, bien entendu, aucun inconvénient, au contraire.

Donc, j'émets un avis favorable à leur proposition, telle que.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 de l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. (2017, V. 175).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au service public postal (19e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer au débat organisé à l'occasion des vœux n° 6 et n° 6 bis qui ont trait au service public postal, notamment dans le 19e arrondissement.

Nous avons organisé les débats de la manière suivante. La parole sera successivement à Mme Maud GATEL, M. Rémi FÉRAUD, M. Jacques BOUTAULT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Didier GUILLOT, M. Jean-François LEGARET, Mme Danielle SIMONNET. Pour vous répondre, c'est Pauline VÉRON.

Madame GATEL, vous avez la parole, pour trois minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, au 1er janvier 2017, le réseau de la Poste à Paris comptait 197 points de contact, répartis en plusieurs catégories selon leur offre de service. D'une part, 173 bureaux de poste gérés par les agents de la Poste, et, d'autre part, 24 relais postes gérés par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre la Poste et des partenaires privés.

Dans la Capitale, le maillage territorial est très satisfaisant, mais l'évolution à laquelle nous assistons est pour nous source d'inquiétude. En effet, début 2014, aucun relais poste n'existait. Aujourd'hui, ils sont 24. Le premier qui a été mis en place l'a été avenue de Versailles pour pallier l'indisponibilité des services de la Poste pendant les travaux du bureau rue Van-Loo. Nous ne sommes absolument pas hostiles à des partenariats avec des structures privées, même si nous préférerions qu'il s'agisse de partenariats avec des petits commerces de proximité plutôt que des grandes enseignes.

De tels partenariats permettent d'élargir les horaires d'accès au service et ainsi, mieux répondre à la fois aux attentes des Parisiens mais également à leur rythme de vie. Mais cela doit se cantonner à des opérations simples du type dépôt ou retrait de colis. En revanche, il est essentiel, compte tenu des missions de service public confiées au

groupe "La Poste", en lien notamment avec l'accessibilité bancaire, que les démarches les plus confidentielles puissent continuer à être exercées dans les bureaux de poste.

Pour les clientèles les plus fragiles socialement, mais également les plus âgées, pour qui la langue ou la fracture numérique constitue des freins dans leur démarche quotidienne, la Poste doit s'assurer d'être en mesure d'offrir les meilleures conditions d'accueil. La multiplication des fermetures de bureaux et leur remplacement par des points postes ne sauraient être des solutions pérennes et satisfaisantes au regard de la mission de service public de la Poste.

Il faut, bien sûr, accepter de faire preuve de souplesse dans l'implantation des lieux d'accueil en fonction de la population et de ses évolutions. A ce titre, le maire d'arrondissement est le plus à même à faire des propositions et il est dommage de voir que, désormais, il n'existe plus d'obligation de dialogue entre la Poste, la mairie d'arrondissement et l'échelon local.

Souplesse, adaptation, mais aussi stricte sur les fondamentaux pour remplir sa mission de service public, c'est le sens de notre vote en faveur du vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour trois minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

Je voudrais d'abord me féliciter que nous ayons ce débat à l'initiative de Nicolas BONNET-OULALDJ qui préside le comité de présence postale départementale dans lequel je siège. Nous avons, d'ailleurs, eu parfois l'occasion d'en parler dans cet hémicycle. Nous sommes tous attachés à l'existence d'un service public postal de proximité à Paris. Il est, en effet, très important, notamment dans les quartiers populaires, car il assure les quatre missions de service public qui lui sont confiées par la loi : favoriser l'accès aux moyens de communication, participer à l'aménagement du territoire, garantir l'accessibilité bancaire pour tous, et permettre la distribution et le transport de la presse.

Le groupe "La Poste" connaît une situation financière globale positive, mais personne n'ignore les profondes mutations auxquelles la Poste doit faire face, c'est-à-dire d'abord une baisse importante du volume courrier, conséquence de la révolution numérique, une baisse de la fréquentation de certains bureaux de poste, l'évolution des habitudes de consommation et des modes de vie, l'essor du e-commerce avec une concurrence intense dans ce secteur et une baisse des taux d'intérêt et des marges de la Banque postale.

Les évolutions nécessaires du service postal qui en découlent ont déjà commencé, mais nous, élus parisiens, devons être vigilants sur plusieurs points.

D'abord, nous partons certes d'un maillage très dense en matière de bureaux de poste à Paris. Il n'est pas déraisonnable de réexaminer leur implantation mais, dans ce cas, celle-ci doit être concertée avec les maires et les élus d'arrondissement, en fonction d'une stratégie plus globale qu'aujourd'hui, d'une vision d'ensemble et dans la durée, ce qui exclut que les élus soient mis, comme c'est beaucoup le cas aujourd'hui, devant le fait accompli, devant des décisions ponctuelles et successives, alors que nous pourrions, à mon avis, définir ensemble une stratégie de long terme d'implantation des bureaux de poste.

D'ailleurs, mes collègues maires d'arrondissement, François DAGNAUD et Christophe GIRARD, dans le 19e et le 4e, s'opposent légitimement à la fermeture des bureaux de poste Curial et de l'île Saint-Louis, avec la mobilisation des acteurs locaux. Nous avons besoins nous-mêmes, comme élus, de plus de transparence et d'objectivité pour décider, en lien aussi avec l'ensemble des élus d'arrondissement, les meilleures solutions pour préserver l'accès au service public postal.

Ensuite, nous ne sommes pas hostiles à l'implantation de services postaux dans des commerces existants, comme le disait Mme GATEL tout à l'heure, mais ceux-ci doivent être choisis avec discernement en privilégiant ceux qui préservent la diversité commerciale de Paris, ceux qui participent d'une nouvelle économie, notamment de l'économie sociale et solidaire qui apporte à notre ville. On peut penser aux libraires, aux kiosques plutôt que simplement à des supérettes.

Je finis dans un instant. Nous devons être enfin très vigilants sur l'implantation des bureaux de poste dans les quartiers "politique de la ville", notamment sur leurs zones de chalandise. C'est donc un premier débat au Conseil de Paris et je suis sûr qu'il sera suivi d'autres si nous voulons rapprocher les élus parisiens des débats sur l'évolution de la Poste.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour trois minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, on entend souvent dire que Paris va bien par comparaison et on se réjouit par exemple des faibles scores de l'extrême droite sur notre territoire, notamment dans les quartiers populaires. On vante la cohésion et les services publics de notre Ville qui feraient en sorte qu'elle résiste et se porte bien.

Pourtant, la cohésion de notre territoire est fragile. Symboles de proximité institutionnelle utile et rassurante comme de l'égalité que les services publics ont mission d'assurer entre toutes et tous, nos bureaux de poste parisiens ont un rôle important à jouer dans cette logique. Mais ils sont menacés. Le groupe "La Poste" cherche à imposer une logique de rentabilité financière et à lui substituer la logique qui prévalait jusqu'à présent, la logique de service public, alors même que le chiffre d'affaires de la Poste globalement est en augmentation et que ses bénéfices atteignent 850 millions d'euros.

Cette logique marchande de rentabilité au détriment des missions de service public et de cohésion sociale assurées par la Poste vide ce service public de son sens et exaspère des populations souvent déjà fragilisées et victimes de fermetures déguisées, notamment quand on ouvre un point relais de poste tenu par des caissières ou des caissiers de supérettes de quartier.

Cela va-t-il les amener, à terme, à devoir assurer les quatre missions de service public que rappelait il y a un instant Rémi FÉRAUD ? Favoriser l'accès aux moyens de communication, participer à l'aménagement et développement du territoire, garantir l'accessibilité bancaire et permettre de distribuer le courrier, la presse.

Non, il ne faut pas rêver, ce n'est pas leur métier. N'oublions pas que Paris est aussi une terre d'inégalités et que nous avons besoin de renforcer les services publics et leur accessibilité à toutes et tous. Il faut donc démarchandiser et réhumaniser la Poste. Pour cela, les élus locaux ont un rôle important à jouer. Je regrette pour ma part que le nouveau contrat postal éloigne les conseillers municipaux et les maires des décisions concernant les évolutions futures des bureaux de poste quand ceux-ci ne se situent pas dans les quartiers "politique de la ville".

Les écologistes sont conscients des défis que rencontrent les services publics et singulièrement la Poste. Nous pensons qu'il faut se réinventer, qu'il faut penser les services publics du XXIe siècle mais pour cela qu'il faut d'abord les renforcer. Ces services publics doivent répondre à des besoins observés des populations et, pour cela, il faut intégrer aussi les usagers et les personnels des services publics, intégrer à la fois les usagers et les personnels dans leur renouvellement ce n'est pas en supprimant des bureaux de poste et en affaiblissant la Poste qu'on y parviendra.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour trois minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pourquoi avons-nous demandé ce débat en Conseil de Paris, puisque ce n'est pas une compétence du Conseil de Paris ? Parce que nous sommes face à une situation inédite à Paris pour les Parisiens.

C'est la fermeture de près de 30 bureaux de poste depuis 2014, dont 3 bureaux situés en quartiers "politique de la ville" ou desservant, notamment dans le 18e arrondissement, Tristan Tzara. Dans le même temps, l'apparition de relais poste dans des supérettes, 17 en 2016, 24 aujourd'hui.

Cela, malgré l'opposition des Parisiennes et des Parisiens, des salariés de la Poste, des élus, des maires qui se sont mobilisés chaque fois devant les fermetures de bureau et qui aboutit d'ailleurs dans ce Conseil de Paris à de nombreux vœux et à plusieurs dizaines de milliers de pétitions signées notamment par les commerçants. A ce rythme-là, soit une moyenne de 10 bureaux fermés par an, en 2020, 60 bureaux de poste auraient disparu du paysage parisien, soit un tiers du maillage des bureaux de poste parisiens.

Nous avons eu ce débat en 1ère Commission avec une audition du directeur régional de la Poste, qui a malheureusement confirmé la stratégie de la Poste de diversification des points relais chez les commerçants en remplacement des bureaux de poste.

Des arguments sont avancés par la Poste, très contestables. Le premier argument serait la chute du courrier. Or le courrier est géré par les centres de tri et ne transite pas par les bureaux de poste qui, eux, traitent majoritairement les recommandés et les colis dont les volumes sont en constante augmentation.

Deuxième argument : choc des taux d'intérêt, situation de crise économique. Or la situation financière du groupe "La Poste" est positive avec un chiffre d'affaires en augmentation et des bénéfices qui ont augmenté de 33,6 %, soit 846 millions d'euros cette année.

Troisième argument avancé par la Poste : la satisfaction du service rendu par les relais poste chez les commerçants, dont nous connaissons les limites. La première chose qui a été abordée, c'est que le personnel principalement des caissières ou des caissiers sont en C.D.D., sont en situation précaire, employés par des enseignes qui dans certains cas ne respectent pas les règles élémentaires du Code du travail et qui ont été d'ailleurs condamnées.

Cela pose certaines problématiques, notamment celle de la confidentialité, qui est obligée chez le postier. Cela pose aussi une question fondamentale, celle du métier : ce n'est pas le même service rendu si ce n'est pas le même métier. Cela pose la question du rôle du lien social qu'a un agent de la Poste et que n'a pas forcément une caissière ou un caissier. Cela pose la question de l'unité des services publics sur un même lieu et notamment la question du service bancaire.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce transfert du service public dans un secteur privé qui amène aussi une rupture d'égalité de service et qui nous interpelle sur la mission d'aménagement du territoire. Différentes postes sont ciblées aujourd'hui. Je pense à l'île Saint-Louis qui n'a plus aucun service public si la Poste ferme, je pense à Crimée, qui est quartier "politique de la ville" desservant et dans lequel nous avons de réelles problématiques d'accès bancaire, et je pense aussi au quartier Bercy également ciblé dans ce vœu, qui est aussi un réel problème et où règne un sentiment d'abandon du service public.

Ce vœu nous permet d'affirmer collectivement certains points clés et j'insiste sur ce point. D'abord, zéro fermeture des bureaux de poste actuellement menacés dans le 4e, dans le 12e, dans le 14e et dans 19e. Enfin, une volonté - je terminerai là-dessus - du respect des élus, du respect démocratique et du respect des usagers avec la volonté dans ce vœu que toute évolution du statut d'un bureau doit être faite en concertation avec les élus et les habitants.

Voilà, je vous remercie pour la présentation de ce vœu que nous voterons, bien évidemment.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour trois minutes maximum.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues.

La Poste est aujourd'hui une entreprise sous le contrôle de l'Etat, la circulation du courrier devant être organisée de manière sécurisée et au profit de tous les citoyens. Cependant, si les façades de nombreux immeubles égrènent encore les trois lettres "P.T.T.", les missions et le statut de l'entreprise ont profondément évolué. Elle a tout d'abord ancré son activité autour de nombreux services : livraison du courrier, certes, mais aussi colis, activité bancaire, services à domicile. Ces diverses activités se compensent et permettent de garantir une bonne santé économique globale, ce qui n'est pas le cas d'autres services postaux européens qui avaient fait le choix de se concentrer sur une seule activité.

La Poste est une entreprise avec une spécificité importante. Elle a dû s'ouvrir à la concurrence dans certains domaines d'activité, notamment en ce qui concerne la livraison des colis, qui est fortement concurrentielle. Elle a en parallèle l'obligation fixée par la loi d'assurer un service public dans quatre domaines, dont la livraison du courrier six jours sur sept et la livraison de la presse. Son implantation importante sur le territoire français est d'ailleurs encadrée par la loi, et cela lui permet de développer des services de proximité.

Ses facteurs et factrices sont ainsi créateurs d'un véritable lien social, notamment dans les territoires ruraux et isolés. Ainsi dotée de son rôle de service public, il est normal que la Poste développe un dialogue plus approfondi avec les collectivités, afin que sa mission soit assurée dans les meilleures conditions et que les évolutions soient concertées.

Ce préambule posé, il nous semble important de souligner deux choses : la première est que Paris n'est pas une zone déficitaire en service public postal. Nous sommes une ville dense, dotée de nombreux moyens de transport. Si de nombreux types de points de contact se sont développés, il n'en reste pas moins qu'il perdure un maillage très important des bureaux de poste. Nous ne pouvons donc arguer de la disparition d'un service public car cela serait faux et franchement arrogant à l'égard de territoires qui n'en sont pas dotés. Il s'agit donc de garder une certaine mesure

La deuxième chose à souligner, selon notre groupe, c'est l'impact de l'innovation technologique. Elle a profondément modifié nos moyens de communication et a nécessité que la Poste fasse un travail sur ses missions et sur son accueil. Et je salue d'ailleurs l'initiative prise par "Paris&Co" il y a un mois d'organiser un "hackathon timbré" avec la Poste pour imaginer ce que serait le courrier de demain. Actuellement, la baisse globale des volumes de courrier n'est pas compensée totalement par de nouvelles activités. Nous ne pouvons donc pas continuer à espérer faire survivre un service comme il existait autrefois dans un bon vieux temps imaginaire, alors que la réalité des usages évolue chaque jour un peu plus.

Ainsi, nous trouvons donc que les lieux de services postaux au sein des commerces ou à travers le regroupement de multiples services publics sont intéressants et correspondent précisément aux besoins des usagers. La réflexion à mener repose certainement sur une finesse plus importante dans le choix de ces nouveaux lieux, comme le propose le vœu de l'Exécutif.

La Poste repense son maillage territorial. Cela n'est pas une mauvaise chose. D'ailleurs, au-delà d'une réflexion quantitative, il nous faut mener un travail sur le qualitatif pour l'accueil du public. Certains bureaux de poste ne sont aujourd'hui plus du tout adaptés aux publics reçus. La Ville a une connaissance large de son territoire et nous saluons donc le dialogue engagé avec l'entreprise. La présence dans les quartiers "politique de la ville" est à ce titre une demande qui doit subsister. Cependant, attention à ce que le dialogue ne soit pas basé sur une opposition systématique et le refus de tout changement.

C'est pourquoi le vœu de l'Exécutif nous paraît équilibré et nous espérons qu'il permettra un dialogue constructif avec la Poste au service des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour trois minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je serai extrêmement bref. Je pense que nous avons effectivement débattu de la présence postale au Conseil et lors de la 1ère Commission. Nous sommes évidemment très attachés à la présence, c'est un service public indispensable qui doit évoluer, qui évolue bien naturellement de jour en jour, et il faut conserver un maillage des bureaux de poste dans tous les arrondissements de Paris. Je crois que ce vœu en tient compte.

Il faut naturellement réfléchir à de bonnes opportunités de présence postale dans un certain nombre de lieux. Il est même question d'en débattre à la commission professionnelle des kiosquiers, parce que les kiosques peuvent effectivement évoluer et servir de points pour la diffusion de produits postaux, et je pense qu'il y a là une piste que l'on pourrait utilement explorer avec les syndicats de postiers et avec la commission professionnelle des kiosques. Je me permets donc de rajouter cette petite idée. Peut-être que le vœu de l'Exécutif pourrait en tenir compte parmi les idées de diversification.

Sous le bénéfice, je l'espère, de cette proposition, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

La parole était à Danielle SIMONNET, mais je ne l'aperçois pas.

Dans le cadre de ce débat organisé, un vœu a été présenté à l'initiative de François DAGNAUD et Fanny GAILLANNE à propos du service public postal dans le 19e.

Je leur donne la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous mesurons tous les jours le rôle déterminant d'un réseau de service public de qualité dans la réduction des inégalités sociales et territoriales, à tel point que le contrat qui a été signé en janvier 2017 entre l'Etat, la Poste et l'Association des maires de France a reconnu comme une priorité, un objectif prioritaire la présence postale dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville". Et nous savons aussi que dans les quartiers populaires, cette présence humaine passe par l'accompagnement d'agents formés et de qualité, au sein des agences postales.

Je veux ici, avec mes collègues de la majorité et au nom de mon équipe municipale, relayer la mobilisation des habitantes et des habitants du 19e arrondissement qui sont, comme nous, légitimement attachés à la pérennité et à la modernisation de leurs agences parisiennes postales. Mais qui s'inquiètent des annonces du groupe "La Poste"

sur la fermeture du bureau Curial au 218 de la rue de Crimée fin juillet, qui pourrait se traduire par la saturation des autres bureaux de poste. Et si nous manquons aujourd'hui de données fiables qui permettent de mesurer la façon dont se met en place la nouvelle organisation postale à l'échelle de ce territoire, nous avons appris récemment que des travaux seraient envisagés courant 2018 sur un des bureaux voisins, le bureau de poste Ourcq. Ces travaux pourraient eux aussi contribuer à la saturation du réseau postal et constituer une difficulté supplémentaire pour les usagers pour accéder à un réseau de service public de qualité.

C'est ce qui nous a amenés à proposer ce vœu, qui a vocation naturellement à s'inscrire dans le vœu qui sera présenté par l'Exécutif, pour demander qu'une évaluation complète des besoins et de l'offre postale soit réalisée sur le secteur, tenant compte de l'ouverture du nouveau bureau du boulevard Macdonald et de la perspective de la fermeture pour travaux du bureau Ourcq, et que dans cette attente, le groupe "La Poste" suspende la fermeture annoncée de l'agence du 218, rue de Crimée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame GAILLANNE, vous souhaitez rajouter un mot ?

Mme Fanny GAILLANNE. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, très rapidement, nous sommes cosignataires de ce vœu, qui rencontre une très forte mobilisation des habitants du quartier pour défendre un service public postal de proximité.

Au-delà de cette demande de suspension, nous souhaitons renouveler ici notre opposition totale à cette fermeture, et dire que nous continuerons à nous mobiliser auprès des syndicats, des associations et des habitants pour obtenir le maintien de la Poste. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci aux différents orateurs pour la qualité de ces échanges sur un sujet important pour les Parisiens.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, à la fois en sa qualité de président de groupe, mais aussi de président de la commission départementale de présence postale, la Maire de Paris a invité la Poste à venir nous présenter sa stratégie en 1ère Commission la semaine dernière. Cela a donné lieu à un débat de qualité avec le délégué régional de la Poste en Ile-de-France, M. LABORDE, que je tiens à saluer et à remercier, ainsi que toute son équipe, qui était présente, et à remercier également les groupes qui s'étaient mobilisés pour ce débat en première commission. L'objectif de ce débat était de prendre le temps pour mieux comprendre la stratégie globale de la Poste, les enjeux et les contraintes de cette entreprise publique soumise, peut-être encore plus que d'autres, à des mutations très profondes.

Comme chacun a pu en convenir, l'impact des "plus si nouvelles technologies" de l'information et de la communication touche de plein fouet le service public postal, puisque le numérique a révolutionné nos moyens de communiquer, mais aussi de consommer. La Poste française essaie de trouver un modèle qui permette de tenir des objectifs parfois contradictoires de rentabilité, de modernisation, de digitalisation, d'adaptation aux nouveaux usages des Français et de maintien d'un maillage de proximité. Nous avons ensuite pu entrer dans les spécificités parisiennes. La Poste nous a rappelé le maillage particulièrement dense dont bénéficie Paris avec, nous dit-on, un bureau tous les 400 mètres.

Nous avons néanmoins convenu de part et d'autre que ce maillage devait prendre en compte le bassin d'activités que représente Paris et non pas uniquement ses habitants, puisque salariés, étudiants et touristes utilisent les services postaux parisiens.

Nous avons aussi pu rappeler, en le regrettant, au directeur de la Poste, la trop grande rapidité des évolutions de ce maillage depuis 2014 avec pas moins de 30 fermetures de bureaux, ce qui a un réel impact pour les Parisiens, notamment ceux des quartiers populaires.

Pour résumer nos échanges, je vous propose donc mes chers collègues, un vœu de l'Exécutif qui rappelle notre attachement à un service postal de qualité et de proximité.

Un vœu qui propose surtout à la Poste un changement de méthode que nous avons tous demandé ici au cours de ce débat, afin que le dialogue et le partage d'informations soient plus fluides avec les maires et les élus

d'arrondissement, et qu'il y ait une approche plus globale de hausse ou baisse d'activité de tel ou tel bureau à l'échelle des arrondissements, et non d'un micro quartier, pour qu'il y ait aussi davantage d'études d'impact et plus de concertation avec les habitants.

Ce vœu rappelle aussi notre opposition à la fermeture de 4 bureaux de poste, celui de l'île Saint-Louis dans le 4e arrondissement, celui de Lachambeaudie dans le 12e arrondissement à Bercy, celui de Plaisance dans le 14e arrondissement pour lesquels nous nous sommes aussi mobilisés dans ce Conseil de Paris, et bien sûr celui de Curial dans le 19e arrondissement.

Sur la question de l'ouverture de postes-relais, nous affirmons qu'il faut parvenir à un équilibre et que ces postes-relais ne peuvent constituer la principale alternative.

Nous appelons aussi à davantage d'évaluation de ces relais pour nous assurer qu'ils correspondent bien aux usages des Parisiens, et nous demandons enfin à la Poste de réfléchir avec nous à des partenariats de meilleure qualité que ceux qui existent aujourd'hui et qui sont faits principalement avec des réseaux de supérettes de la grande distribution. Des partenariats avec les commerçants indépendants, avec des kiosques presse, comme le rappelait M. LEGARET, nous l'avons évoqué en 1ère Commission, ou des structures de l'économie sociale et solidaire seraient plus pertinents.

Je vous invite donc à voter ce vœu de l'Exécutif qui nous engage dans une relation partenariale exigeante avec la Poste, consciente des contraintes qui s'imposent à elle et des adaptations qu'il faut opérer, mais exigeante sur les moyens à mettre en œuvre, la qualité du service rendu aux Parisiens et la transparence des échanges avec les élus et les habitants.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - En réponse au vœu n° 6, l'Exécutif a déposé le vœu n° 6 bis. Le vœu n° 6 est-il maintenu, du groupe Socialiste et Apparentés ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Non, retiré.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 176).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux agents de la société "VDS".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu n° 7 est relatif aux agents de la société "VDS".

Mme Raphaëlle PRIMET a la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - La Préfecture de Région a choisi de faire appel à des sociétés privées pour assurer le nettoyage de la majeure partie de ses sites à Paris et en Ile-de-France, alors que ces prestations pourraient être réalisées en régie publique. C'est la société au nom trompeur "INCUB ETHIC" qui a obtenu le marché depuis le 1er janvier 2017. Cette société n'intervient pas directement et fait ce que l'on appelle de la sous-traitance en cascade.

Les salariés de "NOVASOL", une de ses sociétés, ont dû se mettre en grève 18 jours en mars pour obtenir la réintégration d'un salarié et le respect de la réglementation du travail pour tous les salariés de l'équipe.

Depuis le 25 avril 2017, 5 agents de la société "VDS" intervenant sur le site du 11, rue de la Banque, sont eux aussi en grève.

Ils protestent contre des décisions de cette société de ne pas reprendre l'un des leurs, qui intervenait déjà pourtant sur le site, d'imposer une réduction des heures de travail pour deux salariés, et de sanctionner le chef d'équipe qui s'est montré solidaire envers les grévistes.

Ce conflit social fait suite à de nombreux autres qui se sont déroulés ces dernières années dans le secteur du nettoyage.

Les agents du secteur du nettoyage subissent des temps partiels imposés, des paiements tardifs de salaire, l'absence de progression de carrière, de formation complémentaire, de subrogation à la Sécurité sociale, ce qui induit un retard dans le versement des indemnités journalières par la Sécurité sociale en cas d'arrêt maladie, voire le non-versement si l'employeur ne fait pas les démarches.

Nous demandons donc au Conseil de Paris d'exprimer son soutien envers ces salariés qui sont en grève depuis le 25 avril, que le Conseil de Paris soutienne leurs revendications auprès du donneur d'ordre : la Préfecture de Région.

Nous en profitons pour insister à nouveau pour que la Ville renforce son contrôle des prestataires privés du nettoyage auxquels elle fait appel, heureusement tout à fait à la marge, et qu'elle réduise encore le recours à ces prestataires privés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pauline VÉRON pour deux minutes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, nous sommes déjà intervenus en 2015 en faveur des salariés des sociétés de nettoyage prestataires des marchés de la Direction régionale des Finances publiques. Les méthodes de passation de marchés ont changé depuis, puisque c'est désormais l'Union des groupements d'achats publics qui passe ces marchés, mais les pratiques des sociétés prestataires n'ont, elles, malheureusement, pas beaucoup évolué. Je parle en l'occurrence de la société "VDS", l'un des 3 prestataires de la D.R.F.I.P. sur ce marché.

Les mécanismes de sous-traitance en cascade font qu'une pression démesurée est mise "in fine" sur les salariés. Nombre d'heures réduit pour la même charge de travail qu'auparavant, tentatives de licenciement des salariés qui ont le plus d'ancienneté et donc coûtent le plus cher aux yeux de ces sociétés, mesures dilatoires pour ne pas rembourser le "pass" Navigo, quand on connaît les temps de trajet souvent très longs des personnes qui travaillent dans le nettoyage.

Lorsque les salariés et syndicats se mobilisent, rue de la Banque par exemple, en solidarité d'un des salariés, licencié après 18 ans de bons et loyaux services, le chef d'équipe reçoit un avertissement. Il semble que le droit de grève soit quelque peu optionnel pour la société "VDS", vous l'avez rappelé.

Ce sont bien entendu, vous vous en doutez, les salariés les plus précaires qui font l'objet de telles pratiques, en grande majorité des femmes avec des temps partiels subis, des horaires décalés et de tout petits salaires.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu et appellerai l'attention de l'Union des groupements d'achats publics et de la D.R.F.I.P. quant au respect des droits des salariés employés par leurs sous-traitants.

Je propose toutefois un léger amendement à votre vœu, concernant la partie relative à la Ville en tant que donneur d'ordre. Vous rappelez dans votre vœu que la Ville, et en particulier mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, a fait un gros travail pour réinternaliser les prestations de nettoyage que nous assumons en très grande majorité à la Ville en régie. Je vous propose de reformuler la dernière partie de votre vœu, en remplaçant le troisième alinéa par :

"Que la Ville poursuive sa politique volontariste de contrôle des prestataires privés du nettoyage auxquels elle fait appel, et réduise le recours à ces prestataires privés à chaque fois que c'est fonctionnellement possible".

Sous réserve de l'acceptation de cette légère modification, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - L'amendement est accepté ? Très bien.

Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les écologistes voteront bien entendu le vœu tel que vient de le présenter Pauline VÉRON. Je voudrais pour ma part témoigner en tant que maire de la mairie du 2e arrondissement, située à proximité de la Direction générale des Finances publiques, rue de la Banque, de la mobilisation régulière et constante des salariés de "VDS", qui viennent manifester quasiment tous les jours vers 17 heures devant cette institution financière.

Je voulais aussi proposer à la Direction générale des Finances publiques de les recevoir pour éviter ces manifestations constantes et un peu bruyantes pour l'environnement, même si on les comprend.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 177).

2017 DFA 63 - Autorisation de cession de 580 GWh cumac de certificats d'économies d'énergies (C.E.E.) détenus par la Ville.

Vœu déposé par le GEP relatif à la valorisation des certificats.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 63 et le vœu n° 8 rattaché. Il s'agit de l'autorisation de cession de 580 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie détenus par la Ville.

La parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Le climat est un enjeu de premier ordre qui est désormais intégré par la plupart des experts économiques. Il y a bien une forte évolution du regard sur les questions économiques et financières, en lien avec le climat depuis la COP 21. La plupart des experts ne parlent plus de surcoût ni même de coût de la transition énergétique, mais de réorientation des investissements vers ce qui est utile et nécessaire aux dépens des investissements classiques polluants.

Pour exemple, le Mouvement mondial de désinvestissement des fossiles rassemble autant de mouvements associatifs que de grandes institutions financières.

C'est justement l'objet de dispositifs comme les certificats d'économies d'énergie, les C.E.E., que la Ville saisit et pour lesquels nous adoptons maintenant l'autorisation de cession.

C'est une démarche qui apparaît très positive. Or la logique idéale doit être que ces recettes puissent être réinvesties dans les actions d'économie d'énergie pour alimenter un cercle vertueux.

C'est l'objet du vœu des élus écologistes que nous avons souhaité rattacher à ce projet de délibération. Ce vœu propose, et je ne doute que nous en adopterons le principe unanimement, que l'intégralité des recettes issues de la vente des certificats de garantie d'origine abonde les lignes budgétaires prévues pour les investissements en matière d'économie d'énergie, et que la gestion des certificats soit l'occasion de développer des mécanismes incitatifs permettant aux services qui les génèrent par des actions volontaristes de poursuivre et amplifier ces actions grâce aux économies et aux recettes générées.

La lutte contre le dérèglement climatique et la transition énergétique nécessite d'investir de manière urgente, massive en particulier pour réduire les consommations d'énergie.

Par ailleurs, je souhaite le rappeler, comme l'affirme l'actualisation du Plan Climat en 2012 sur la valorisation des certificats, les fonds potentiels ainsi dégagés permettent de réinvestir, je cite, "dans de futurs chantiers de maîtrise de l'énergie".

Les certificats détenus par la Ville ont été générés par des actions et programmes importants du Plan Climat Energie de Paris, par exemple l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public, les contrats de performance énergétique des écoles, ou encore les opérations d'efficacité énergétique des bâtiments et équipements municipaux.

Dans la démarche globale du Plan Climat, ces exemples de programmes menés sur la rénovation des écoles ou bien sur la performance de l'éclairage public démontrent que l'on peut atteindre des résultats très importants, plus de 30 % de baisse de consommation et donc de gaz à effet de serre.

Ces investissements en faveur des économies d'énergie sont parmi les seuls investissements publics qui concourent à un impérieux intérêt général, la lutte contre le dérèglement climatique, tout en générant des économies financières, voire des recettes dans le cas de la valorisation de ces certificats.

Au cours actuel, je dois le dire, cela représente tout de même environ 2 millions de recettes. Par l'adoption de ce vœu, nous souhaitons qu'ensemble, nous exprimions notre volonté politique d'inscrire ces cessions de certificat dans ce modèle économique, cercle vertueux en faveur de la transition énergétique.

Au passage, je souhaite apporter une remarque : la Ville pourrait rechercher davantage de ces certificats, nul doute qu'il y a des actions qui pourraient en générer d'autres, comme le renouvellement du parc de véhicules à l'heure de notre volonté de nos actions en faveur de la sortie du diesel.

Je salue l'action des directions qui ont permis de générer ces certificats et des recettes importantes pour la Ville. Nous devons mieux les valoriser.

Pour finir, un mot sur notre Plan Climat et son processus de révision en cours. Paris a été l'une des premières villes à se doter d'un Plan Climat ambitieux qui a produit des effets dont le présent projet de délibération est d'ailleurs l'une des illustrations. Nous nous préparons à en adopter un nouveau, à l'automne prochain, préparé sous la houlette de Célia BLAUEL dont je souhaite au passage saluer l'engagement. Une concertation importante a été lancée, il y a plusieurs mois, avec de nombreux acteurs qui a remporté un succès notable et abouti, dans de nombreux domaines, à des propositions variées et prometteuses.

Nous devrons répondre avec ce nouveau plan à des objectifs de premier ordre, avec pour finalité de cheminer vers une Ville de Paris neutre en carbone. Soyons-y tous, élus de Paris, mobilisés.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ne voterai pas ce projet de délibération et je ne me vois pas non plus voter le vœu du groupe Europe Ecologie Les Verts. Je vais vous expliquer pourquoi. On est bien face à un équivalent du marché carbone. La collectivité réalise des travaux pour économiser l'énergie, je le salue et nous devons nous en féliciter. A ce titre, elle obtient des certificats d'économies d'énergie en rapport avec les économies d'énergie réalisées. Ces certificats d'économies d'énergie sont bien un instrument de marché, à l'image des quotas de CO^2 échangeables entre gros émetteurs de carbone, et le cours est plus ou moins favorable selon l'abondance.

Les fournisseurs d'énergie - gaz, électricité, fuel, GPL, carburant - sont dans l'obligation d'acquérir des certificats d'économies d'énergie soit par eux-mêmes en faisant réaliser des opérations énergétiquement performantes chez leurs clients, mais cela peut être aussi des particuliers. S'ils n'atteignent pas leurs quotas, ils vont acheter des certificats d'économies d'énergies sur la bourse spécialisée à ceux qui en vendent ou bien ils payent des pénalités.

En gros, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si notre collectivité fait preuve de sobriété énergétique, qu'elle s'engage fortement pour le climat dans de nombreux investissements que je ne vais pas lister, eh bien, elle va pouvoir exploiter la spéculation du marché des certificats d'économies d'énergie, augmenter ainsi ses recettes, alors vous allez me dire, sur cet aspect-là, rien de choquant, mais finalement c'est permettre du coup, dans le même temps, à d'autres collectivités et fournisseurs d'énergie, entreprises polluantes énergivores, de poursuivre une politique irresponsable d'un point de vue énergétique. On est vraiment dans une logique du capitalisme vert par excellence, avec toute sa spéculation financière, finalement des droits à polluer.

Puisque nous sommes une collectivité engagée pour réduire la dépense énergétique, nous allons pouvoir nous faire de l'argent en faisant en sorte que ceux qui, eux, sont irresponsables et continuent de polluer, d'être énergivores, de pouvoir continuer à l'être s'ils en ont les moyens financiers.

Je pense, au contraire, qu'on devrait renoncer à vendre ces certificats d'économies d'énergie. C'est-à-dire continuer et amplifier notre politique en faveur de la sobriété énergétique, en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais ne pas revendre sur l'équivalent marché carbone pour autoriser à d'autres de le faire.

Evidemment, après sur le principe, qui est de dire "si vraiment il faut vendre ces certificats d'énergie, faisons au moins en sorte que l'argent ne vienne pas se dissoudre dans toutes les difficultés budgétaires de la Ville, qu'il soit réorienté exclusivement dans la poursuite de cet effort et de ce principe", je suis d'accord, mais vous comprenez bien que mon désaccord porte sur le fait qu'on cautionne cet équivalent marché carbone.

Je m'abstiendrai sur ce vœu non pas sur l'engagement que vous prenez de réorienter les recettes, car je suis d'accord, mais sur le fait que je pense que la position qu'on devrait prendre, c'est non seulement de refuser de vendre ces C.E.E. mais surtout d'interpeller l'ensemble des autres collectivités et d'utiliser la tribune de la Ville de Paris pour dénoncer l'hypocrisie et le cynisme de ce marché aux certificats d'économies d'énergie qui permet aux autres de continuer de polluer.

Nous devrions, au contraire, avoir une charte de toutes les collectivités qui s'engagent à ne pas vendre leurs C.E.E. parce qu'elles estiment que cela devrait être une obligation et qu'au lieu qu'il y ait un bénéfice à respecter l'environnement, il devrait y avoir de terribles pénalités aux collectivités qui se moquent du climat et qui mettent l'ensemble de notre humanité en danger.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans la stratégie de la collectivité de mettre la priorité sur les actions favorisant le développement durable et la transition écologique. Je vous rappelle d'ailleurs que le programme d'investissement de la mandature consacre de fait une large part à ces priorités, plus de 2,1 milliards d'euros y étant consacrés auxquels il faut ajouter un milliard d'investissement que réaliseront les bailleurs sociaux de la Ville pour la rénovation thermique de leur patrimoine.

S'agissant plus spécifiquement du projet de délibération qu'il vous est proposé d'adopter, il s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie mis en place avec la loi de programmation et d'orientation sur la politique énergétique du 13 juillet 2005.

Selon les dispositions de la loi, les fournisseurs d'énergie - électricité, gaz, vapeur, chaleur et froid - et les autres obligés, essentiellement d'ailleurs les distributeurs de fuel domestique, sont dans l'obligation de réaliser et de justifier un volume d'économie d'énergie qui leur est attribué, sous peine de sanction financière. C'est une logique de sanction financière. On peut le prendre dans ce sens-là. Les certificats constituent l'instrument permettant de mesurer et de garantir le respect de cette obligation avec deux voies s'offrant aux obligés pour respecter cette obligation : réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie chez leurs clients, ou acheter des certificats d'économies d'énergie à d'autres acteurs, notamment aux collectivités.

Depuis 2010, en contrepartie des efforts de la collectivité en matière de travaux de rénovation ou d'amélioration en matière de consommation énergétique, les services de la Ville ont déposé des demandes de certificats auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France.

La collectivité avait jusqu'à présent différé la vente des certificats dans l'attente d'un environnement de cours plus favorable. Ce cours est aujourd'hui proche de ces plus hauts historiques, c'est pourquoi le présent projet de délibération vous demande d'approuver le principe de la vente de 580 GWh de certificats d'économies d'énergie détenus par la Ville et d'autoriser à signer le contrat de vente de ces certificats d'économies d'énergie à la société qui sera retenue à l'issue de la négociation menée. Ce serait vraiment déraisonnable de renoncer à un dispositif qui existe en termes de responsabilité.

Je sais l'attention des élus du groupe Ecologiste de Paris sur ces problématiques et je réserverai un avis favorable au vœu qu'ils ont déposé sous réserve des quelques amendements qu'ils ont acceptés, je crois, et qui remettent le sujet dans la perspective de nos futurs débats autour du budget primitif 2018.

Nos efforts d'investissement pour les économies d'énergie sont déjà très significatifs, comme le montrait encore notre budget supplémentaire du mois dernier grâce auquel nous avons accéléré le remplacement des chaudières.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les amendements sont-ils acceptés sur le vœu n° 8 ?

Mme Aurélie SOLANS. - Les amendements sont acceptés considérant effectivement que la volonté politique est bien présente.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 178).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 63).

2017 DFA 64 - Convention de partenariat pour la mise en place d'un fonds de transition écologique.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au fonds pour la transition écologique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 64 et le vœu n° 9 relatif à une convention de partenariat pour la mise en place d'un fonds de transition énergétique.

La parole est à Joëlle MOREL pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, grâce à la loi de réforme sur le statut de Paris et en particulier à l'article 73, la Ville de Paris peut désormais souscrire de plein droit des parts dans un fonds commun de placement à risque à vocation locale. Ce projet de délibération a pour objectif d'autoriser la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un fonds d'investissement pour la transition écologique.

Le groupe des élus écologistes se réjouit que la Ville utilise rapidement cette nouvelle disposition de la loi pour créer ce fonds qui permettra aux investisseurs de réaliser des financements orientés vers des projets favorisant la protection du climat, la qualité de l'air et de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le traitement des déchets et le développement des énergies renouvelables et les mobilités durables.

De plus, le partenaire choisi pour l'accompagnement de la Ville dans la création de ce fonds, la Caisse des dépôts et consignations, constitue un gage d'expertise mais aussi de bonne gouvernance tournée vers l'intérêt général, l'éthique et la responsabilité.

Nous avons toutefois quelques petites interrogations et nous souhaiterions avoir plus de précisions. D'une part, sur la nature de ce fonds : est-ce qu'il acceptera des fonds pour les "start-up", le capital risque ? D'autre part, nous souhaiterions savoir quel va être le volume des fonds levés : est-ce que la Ville s'est fixée des objectifs sur les années à venir ?

Enfin, la Ville envisage de prendre une participation minoritaire dans le fonds et nous souhaiterions savoir si des critères existent quant au choix des autres participants.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous abstiendrons en fait sur le vote de ce projet de délibération, non pas parce que nous sommes contre le partenariat avec la C.D.C. mais parce qu'il y a encore trop de zones d'ombre sur ce fonds de transition écologique à l'instant t.

Premièrement, nous nous interrogeons sur les objectifs de ce fonds de transition. Nous pensons que ce fonds ne pourra pas se contenter de financer des entreprises sans aucune contrepartie. Il nous semble important de commencer par exiger que ces financements servent à créer des emplois pérennes et locaux. Sinon, nous tomberons dans le même écueil que le C.I.C.E., l'une des plus grossières erreurs du Gouvernement HOLLANDE.

Pour rappel, pendant plusieurs années, le groupe "La Poste" a pu toucher entre 300 et 350 millions d'euros de C.I.C.E. par an, tout en supprimant plus de 20.000 emplois à l'échelle nationale. Nous voulons à tout prix éviter cet écueil.

D'autant qu'il ne faut pas s'arrêter là. D'autres objectifs doivent également être pris en compte. Je pense en premier lieu à la nécessité de financer des activités de recherche ou des cycles de formation à destination des salariés. Nous savons que c'est un enjeu important de la transition écologique et ils doivent être inclus dans les financements de ce fonds mais, pour le moment, nous n'avons aucune indication de la sorte.

Deuxièmement, nous pensons qu'il faut être très exigeant sur la provenance des financements privés qui seront captés par le fonds de transition. Il ne serait pour nous pas acceptable d'abonder le fonds avec les profits de grands groupes qui ne se gênent pas pour polluer. Il serait tout aussi néfaste d'accepter des financements d'entreprises essentiellement actives dans l'exploitation des énergies fossiles. Sinon, nos efforts seraient globalement réduits à néant.

On ne peut pas travailler à la transition écologique en utilisant l'argent d'un groupe comme "Total", par exemple, qui ne recule devant rien pour produire toujours plus d'hydrocarbures et polluer. Un groupe qui n'hésite pas non plus à se payer les services d'un pneumologue de l'A.P.-H.P pour minimiser l'impact de la pollution de l'air sur le cancer du poumon devant une Commission sénatoriale.

Certes, le "greenwashing" est aujourd'hui à la mode. Il permet d'absoudre les péchés écologiques. L'action contre le réchauffement climatique passe aussi par la pression tous azimuts sur les entreprises non vertueuses.

Troisièmement, nous demandons des garanties vis-à-vis du futur gestionnaire de ce fonds. Ce gestionnaire pourrait être une banque de premier plan, une banque comme HSBC par exemple, qui a préféré régler une amende de 2 milliards d'euros au fisc américain plutôt que d'avoir à expliquer publiquement ses relations avec les cartels de la drogue mexicains.

Le futur gestionnaire pourrait aussi être BNP Paribas, notre champion national qui est aujourd'hui soupçonné de complicité de génocide, de crime de guerre et de crime contre l'humanité au Rwanda.

Que peut-on attendre de ces potentiels gestionnaires ? Pour les élus communistes, la réponse est claire : nous n'en attendons rien si ce n'est un dévoiement de la politique municipale de transition écologique.

Je sais que vous allez me répondre que les objectifs seront précisés dans les mois à venir, car nous commençons tout juste à construire ce fonds. Vous allez aussi me dire probablement que vous ne pouvez pas pénaliser des banques qui sont seulement soupçonnées mais pas encore condamnées ou condamnées dans d'autres pays. Je comprends vos arguments mais ils n'éloignent pas nos inquiétudes.

Voilà pourquoi, à ce stade, nous préférons nous abstenir sur ce projet de délibération et nous serons très attentifs à l'avenir aux travaux qui précéderont à la création de ce fonds.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - On est toujours face au même problème. Est-ce qu'on veut engager une véritable politique de planification écologique ? Je pense que la maîtrise du temps long relève de l'Etat et des collectivités, qu'il doit y avoir une maîtrise publique de ces politiques et que l'ensemble des opérateurs privés, qui, hélas, contribuent très fortement à la dégradation de notre écosystème, doit être contraint par la loi et par la réglementation, contraint par l'obligation, contraint également par la redistribution des richesses nécessaires pour pouvoir engager cette transition énergétique. Ou bien est-ce qu'on trouve génialissime de partir sur des démarches où on fait appel finalement au bon vouloir de divers partenaires ? Et là, le flou arrive.

Evidemment on est dans une période pour les optimistes qu'on pourrait dire transitoire. On prend des initiatives pour créer des fonds avant que l'ensemble des pouvoirs publics assume des politiques de planification écologique. Mais je souscris à l'ensemble des interrogations qui ont été dites auparavant par notre collègue Jean-Noël AQUA. Finalement, qui gère le fonds ? Est-ce que cette question est anodine ? Non. Est-ce qu'on accepte n'importe quelle

banque privée, banques qui excellent quasiment toutes dans le fait d'avoir des comptes "offshores" dans les paradis fiscaux, qui s'engagent à financer nombre de projets totalement anti-écologiques un peu partout dans le monde ? Est-ce qu'on accepte qu'il importe peu de savoir qui gère le fonds ? Non.

D'où vient l'argent de ce fonds ? Est-ce que pour le "greenwashing", il peut y avoir n'importe quelle opération marketing qui permet de reverdir des entreprises totalement polluantes, qui méprisent complètement notre écosystème et sont responsables dans notre mode de développement des dangers et des dégradations parfois irréversibles sur lesquelles il faut que le fonds de transition écologique agisse ? Et où va l'argent de ce fonds ? Et avec quelles contreparties et quelles exigences ? Avec quel contrôle démocratique ?

Donc vous comprenez que, pour ma part, comme cela a été dit précédemment, je ne vais pas voter favorablement ce projet de délibération, vu l'importance des flous qu'il peut y avoir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERTHAULT pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais souligner l'importance de ce projet de délibération et m'associer de façon enthousiaste sur la création et la mise en place de ce fonds d'investissement pour la transition écologique.

Je reviendrai sur la partie de la convention qui nous est proposée, parce que je voudrais peut-être pouvoir y amener quelques compléments. J'estime qu'aujourd'hui, dans le suivi même de ce projet, j'ai peur que le Conseil de Paris ne soit pas suffisamment associé, en tout cas qu'on donne un blanc-seing pour cette convention et qu'ensuite on perde un peu le contrôle.

Donc, c'est sur ce point que je voudrais avoir, de la part de vous, Monsieur le Maire, quelques explications complémentaires. En revanche, je suis absolument subjugué des arguments qui ont été ceux des précédents intervenants sur la façon même dont pourrait être articulé ce fonds.

Enfin, écoutez, sans vouloir polémiquer, parce que j'ai beaucoup d'estime pour notre collègue Jean-Noël AQUA - on travaille sur des sujets en commun -, mais enfin, même en Chine, on fait appel aujourd'hui au capital privé, à l'investissement public/privé, au grand capital. Cela arrive, voyez. Et, malgré des atteintes graves aux droits de l'homme dans ce pays, Monsieur AQUA, je n'aurais jamais lié le fait que vous soyez communiste avec l'histoire de ce pays. Vous voyez.

Donc, il ne faut peut-être pas non plus mettre tout le monde dans le même panier et essayer d'englober des choses qui n'ont pas lieu d'être. Alors, moi, je trouve que ces procès d'intention qui sont faits sont quand même assez, aujourd'hui, pénalisants pour l'esprit même de ce fonds. On va aujourd'hui dans le bon sens. On est, et vous le savez bien, contraint par des finances publiques qui sont aujourd'hui de plus en plus tendues.

Et nous, en tant que collectivité locale, nous avons un devoir d'exemplarité de reprendre aujourd'hui la main sur des sujets qui sont des sujets importants puisque, on le sait bien, notamment par la décision du président américain aujourd'hui, que le processus entre les pays sera plus compliqué à mettre en œuvre. Donc, si, quand on a des décisions comme celles-là, on n'est pas capable de les saisir et de les porter avec enthousiasme, c'est vraiment à ne plus rien y comprendre.

Alors, maintenant, pour terminer sur la convention en tant que telle, j'ai bien vu dans cette convention que, notamment sur les caractéristiques attendues du fonds de transition sur le fait qu'on puisse avoir des modalités d'intervention, et les axes de coopération sont définis, en revanche, comme je le disais au début de mon propos, cette convention ne prévoit pas ensuite la façon dont sera communiquée à nous, élus, et au Conseil de Paris, le suivi des projets, l'élaboration des projets, le montant des investissements - c'est ce que disait, d'ailleurs, la première intervenante, Mme MOREL, tout à l'heure -, et que, sur la somme des fonds levés, le suivi et le contrôle que nous pourrions en avoir au sujet de ce fonds, puisque nous en serons partie prenante, que nous puissions avoir quelques éléments supplémentaires. Cela me semble être le minimum par rapport à la communication que nous pourrions en avoir. Mais, encore une fois, je voterai de façon enthousiaste ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec l'adoption de l'accord de Paris, prolongé par la présidence du C40, "Cities Climate Leadership Group", la Maire de Paris a réaffirmé très fortement la volonté de faire de Paris une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables. La Ville de Paris s'est notamment engagée, dans le cadre du C40, à limiter la croissance des températures à 1,5 °C maximum d'ici 2050, soit un objectif plus ambitieux que celui de l'accord de Paris. Le prochain Plan climat-air-énergie, dont les axes stratégiques issus de la concertation seront présentés au Conseil de Paris de novembre, permettra de décliner cet objectif ambitieux.

Je réponds ici, en lieu et place de Célia BLAUEL, dont vous savez qu'elle vient de donner naissance à un petit Arthur. Mais je voudrais rassurer l'ensemble du Conseil de Paris : le Conseil de Paris sera pleinement associé à toutes les étapes puisqu'il ne s'agit, ici, que de signer une convention de partenariat, et pas du tout encore de créer le fonds vert, ce qui devrait intervenir à peu près en mars, enfin, disons, au premier trimestre 2018. Et donc, d'ici là, nous aurons encore beaucoup d'échanges, beaucoup de débats sur ces sujets.

L'article 73 de la loi de réforme sur le statut de Paris permet à la Ville de Paris d'amplifier son engagement par la mise en place d'un fonds d'investissement territorial concourant à la transition écologique. Outil de financement innovant, ce fonds vert aura comme objectif d'orienter les financements majoritairement privés vers des entreprises ou projets présentant des technologies innovantes favorisant la transition écologique à Paris. Nous ferons appel, pour la préfiguration de ce fonds, à une institution qui a fait depuis longtemps la preuve de son expertise et de son implication dans ce domaine : la Caisse des dépôts et consignations.

Ce n'est pas tout à fait n'importe qui, Madame SIMONNET, si je peux me permettre de vous le dire, et je crois qu'on peut faire quand même confiance à la Caisse des dépôts et consignations pour organiser la préfiguration de ce fonds dans de bonnes conditions.

Le vœu présenté par Jean-Noël AQUA et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, que nous adopterons malgré la position de son groupe avec quelques légers amendements, permettra, je l'espère, de dissiper les inquiétudes concernant le gestionnaire du fonds qui, évidemment, ne saurait être issu de la fraude fiscale ou encore s'affranchir de toute responsabilité sociale ou environnementale dans le choix des projets financés. J'espère que ce geste de voter votre vœu vous convaincra peut-être d'accompagner, en tout cas, cette préfiguration, parce que l'Exécutif tient à montrer qu'évidemment, nous allons chercher à le créer dans les meilleures conditions possibles.

Je tiens également à rassurer tous les élus intéressés sur ce sujet. Comme je l'ai dit, ils auront l'occasion de s'en saisir en commission d'anticipation des achats lors de la présentation de la consultation visant à choisir le gestionnaire, puis lors des séances du Conseil de Paris qui porteront sur la création du fonds vert lui-même.

Le projet de délibération précisera toutes les modalités de fonctionnement, de participation, d'organisation, Madame Joëlle MOREL.

Je voudrais rassurer, ainsi, tous les orateurs. Oui, d'ici la création de ce fonds, le Conseil de Paris sera pleinement associé. Oui, nous nous mettrons en condition de le créer dans de bonnes conditions, notamment de responsabilité sociale, écologique et d'éthique. Je crois que c'est un objectif qui est très partagé et nous pourrons faire confiance à Célia BLAUEL pour le porter avec vous dans de très bonnes conditions.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a donc un amendement au vœu n° 9 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. Les amendements sont-ils acceptés ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 179).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 64).

2017 DAE 209 - Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 209 avec les amendements n^{os} 10 et 93. Il s'agit d'un projet de délibération sur le budget participatif : "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour intervenir très rapidement et de façon concrète et constructive. En effet, dans le cadre du budget participatif 2016, le projet intitulé "Plus de commerces dans les quartiers populaires" a été retenu par les Parisiens et doté d'un budget de 2,5 millions d'euros. De fait, il va dans le sens de l'action qui a été entreprise par la Ville de Paris et dont un récent Conseil de Paris s'est fait écho. Je veux, bien sûr, parler du soutien et de la préservation du commerce et de l'artisanat de proximité, avec des actions telles que Vital'Quartier, ou bien Contrat Paris'Commerces que nous avons soutenues en mars dernier.

Pour soutenir l'installation de commerçants dans certains quartiers, l'appel à projets "Coup de pouce pour les commerces des quartiers populaires" est doté de 200.000 euros, permettant ainsi aux commerçants de financer des travaux d'investissement ou des projets d'amélioration de leurs locaux commerciaux. A cet effet, les lauréats seront désignés à l'issue d'une sélection effectuée par un jury, dont la composition et l'organisation sont mentionnées dans le règlement joint au projet de délibération, et qui feront l'objet d'un arrêté municipal ultérieur.

Mais, relayant en cela la proposition de ma collègue du 12e arrondissement, Ophélie ROTA, lors du dernier conseil d'arrondissement, les arrondissements doivent être représentés dans leur diversité au sein du jury, comme cela est déjà le cas pour le concours des Parisculteurs, ou bien pour d'autres instances. A défaut de pouvoir associer un grand nombre d'élus, ce que nous comprenons parfaitement, il serait donc judicieux, pour les projets situés sur le territoire de leur arrondissement, d'associer au moins un élu de l'opposition du conseil à ce jury.

Aussi, avec les élus du groupe UDI-MODEM, nous souhaitons que le projet de délibération DAE 209 soit ainsi amendé. Le règlement de l'appel à projets "Coup de pouce" est ainsi modifié. A la fin de la page 4, après les mots : "Les maires des arrondissements concernés ou leurs représentants", les mots : "Ainsi qu'un élu de l'opposition au Conseil d'arrondissement" soient insérés. Cette proposition, qui a reçu un accueil bienveillant de la part de la maire du 12e arrondissement, trouvera, j'en suis certaine, le même écho de la part de notre Conseil aujourd'hui.

Et, dans le même objectif, nous voterons favorablement l'amendement n° 10 du groupe Ecologiste de Paris et approuverons, bien sûr, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Joëlle MOREL, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à la demande des Parisiens de développer les commerces dans les quartiers "politique de la ville". La demande de revitalisation commerciale s'exprime fortement dans ces quartiers et elle s'est exprimée, tout naturellement, dans le cadre du vote du budget participatif. La Ville de Paris nous propose de voter le lancement d'un appel à projets "Coup de pouce commerces" pour aider une vingtaine de commerçants situés dans les quartiers populaires, à engager des travaux d'investissement ou des projets d'amélioration de leurs locaux commerciaux pour un montant de 200.000 euros, soit 10.000 euros par commerçant.

J'entends les interrogations et la prudence liées au fait de ne plus avoir la compétence du soutien direct à l'activité économique dévolue maintenant aux régions, mais, de fait, si cet appel à projets a le mérite d'exister, son enveloppe est bien trop faible et ne permettra qu'un saupoudrage dont on peine à voir les effets qu'il pourra avoir. La Ville ne peut pas, sous prétexte de ne plus avoir cette compétence, se borner à lancer des projets de saupoudrage ne dépassant pas le seuil de 200.000 euros.

Je fais confiance à notre audace et notre inventivité, pour continuer à chercher des solutions.

Je souhaite aussi vous présenter l'amendement du groupe Europe Ecologie. Des opérateurs sont missionnés par la Ville de Paris. Je veux parler de la SEMAEST, qui agit depuis 2003 sur ces questions de revitalisation commerciale, qui a mené les opérations Vital'Quartier 1et Vital'Quartier 2 et qui s'est vu confier de nouveau en mai 2017 le contrat de revitalisation commerciale.

La SEMAEST agira plus particulièrement dans les quartiers "politique de la ville". Parallèlement, la Ville a créé tout récemment le G.I.E. Inter-bailleurs qui, lui aussi, est appelé à agir dans ces quartiers pour redynamiser les rez-de-chaussée des bailleurs.

Le groupe Ecologiste a déposé un amendement car nous voulons assurer une bonne coordination entre les opérateurs et la mise en place de cet appel à projets ponctuel. Nous demandons que la composition du jury intègre un représentant de la SEMAEST et un représentant du G.I.E. Commerces en tant que représentant professionnel d'aménagement de boutique. Il conviendra alors de distinguer dans la composition du jury les membres à voix délibératives et les membres à voix consultatives. Le règlement n'aborde que très peu la période post-attribution de la subvention. Le commerçant dispose-il d'un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet ? Certains travaux éligibles à la subvention sont très particuliers et je ne suis pas certaine qu'un commerçant soit en mesure de piloter par exemple la mise aux normes P.M.R.

Une fois de plus, le rôle de la SEMAEST ou du G.I.E. me semble nécessaire dans cet accompagnement. Il est donc indispensable que les expertises des opérateurs soient mises à contribution par leur participation à la définition précise des critères de sélection, à la valorisation de l'appel à projets auprès des commerçants, à la valorisation des lauréats et à l'accompagnement rapide des travaux dans les boutiques.

Je rappelle que cet amendement a pour but de créer les conditions pour travailler avec une plus grande efficacité, transversalité et réactivité pour améliorer le bien-vivre des quartiers "politique de la ville".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je vais compléter les propos de Joëlle MOREL sur le sujet en insistant sur la problématique des quartiers "politique de la ville".

Avec plus de 62.000 enseignes recensées, les commerces de proximité parisiens semblent plutôt bien se porter. L'APUR souligne pourtant la fragilité du petit commerce à Paris, en particulier dans les quartiers populaires où la désertification commerciale s'accentue, atteignant dans certains quartiers le chiffre de 7 commerces pour 1.000 habitants versus la moyenne de 28 commerces pour 1.000 habitants à Paris.

Ainsi, les commerçants installés ne parviennent pas à vivre correctement de leur métier. Il s'agit là d'une équation simple : chiffres d'affaires trop faibles plus loyers parisiens trop onéreux égalent commerçants en difficulté. Alors que Paris compte le nombre de commerçants par habitant le plus important de France, voire d'Europe, les quartiers populaires sont encore une fois exclus de cet avantage parisien.

A l'image du projet Vital'Quartier ou du contrat Paris'Commerces, la Ville tente de réduire ce phénomène depuis plusieurs années. A échelle locale, des associatifs ou des habitants se mobilisent également sur le sujet. On a pu voir émerger par exemple le projet de boutiques éphémères dans le quartier Danube, dans le 19e arrondissement, une idée issue du groupe d'animation du conseil de quartier et mise en œuvre par la mairie d'arrondissement en partenariat avec les bailleurs sociaux "Paris Habitat" et R.I.V.P. J'en profite d'ailleurs pour saluer leur collaboration active sur le projet.

Ce projet vise à mettre à disposition quasi-gratuitement des locaux vides à des commerçants pendant une durée limitée. Les objectifs sont à la fois la redynamisation du commerce local et l'opportunité pour les porteurs de projets d'évaluer en condition réelle les projets classiques ou innovants. Une vraie réussite car suite à la première édition, certains commerçants se sont installés de manière pérenne dans le quartier concerné. Ce projet gagnerait donc à être élargi à l'échelle parisienne, mais il semble que le travail est actuellement en cours.

Toujours dans ce contexte de désertification commerciale, j'en profite également pour saluer au passage la mobilisation des habitants toujours du quartier Danube, dont je suis déléguée, qui avaient lancé une pétition demandant l'installation d'un distributeur de billets dans le quartier.

Nous avions ainsi adopté un vœu déposé par la majorité du 19e arrondissement, afin que la Ville réagisse rapidement face à cette situation. Un distributeur de billets va donc être installé dans l'Intermarché qui ouvrira dans le quartier en septembre. Il s'agit d'une belle première victoire sur le sujet pour tous les habitants de ce quartier populaire.

Quant au budget participatif, il a naturellement fait l'objet de propositions de citoyens de redynamisation de l'activité commerciale dans les quartiers populaires.

Les porteurs de projets ont ainsi vu ici l'occasion de répondre aux besoins des habitants tout en participant à l'attractivité économique des quartiers.

C'est ainsi que le projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires", lauréat de l'édition 2016, avait été proposé pour favoriser l'implantation de commerces dans les quartiers populaires en accompagnant financièrement, à hauteur de 2,5 millions d'euros, les bailleurs sociaux dans la rénovation, la restructuration et la mise en accessibilité de leurs locaux dégradés situés en pied d'immeuble.

Ces projets ont tous un objectif commun : améliorer l'attractivité des quartiers populaires en participant à l'amélioration du cadre de vie.

Ces projets sont indispensables, car les problèmes de nos quartiers populaires sont les problèmes de Paris et au-delà, une vraie problématique sociétale.

Continuer à le nier ne fait qu'aggraver l'écart entre les populations qui vivent dans ces territoires et le reste des citoyens.

Cet écart se retrouve dans chaque secteur d'activité économique ou sociale, ou même culturel.

En effet, la qualité de vie dans un quartier, c'est aussi le commerce de proximité. Les Parisiens sont très sensibles à ces arguments, en particulier les habitants des quartiers populaires, avec une forte présence de logements sociaux, qui pâtissent de l'amoindrissement de l'offre commerciale.

Restons attentifs à ces phénomènes et travaillons avec les partenaires afin de redonner vie à ces quartiers et que ces habitants ressentent une égalité de traitement avec les autres quartiers parisiens. Ainsi, accompagnons les bailleurs sociaux dans l'attractivité des locaux dans nos quartiers populaires de manière efficace et cohérente.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI et Colombe BROSSEL.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Effectivement, les Parisiens, lors de l'édition 2016 du budget participatif se sont largement prononcés pour un projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires", ce qui témoigne de leurs préoccupations et de leur attachement à leurs commerces de proximité. Cela va dans le sens de l'action initiée.

Cela a été beaucoup dit par les intervenants précédents, à la fois à travers le nouveau contrat Paris Commerces, puisque notre contrat, nous avons choisi de le faire particulièrement porter sur les quartiers populaires, donc 18e, 19e, 20e arrondissements, les arrondissements périphériques, et concernant le G.I.E. que nous souhaitons mettre en place, effectivement aussi la grande majorité de ces commerces est située dans ces quartiers populaires.

Nous avons aussi une action avec "Paris Habitat", pour laquelle nous avons déjà voté les délibérations, de rénovation des vitrines dans ces quartiers. Cette proposition des Parisiens va dans le même sens. Il s'agit de mettre en place un volet de cette proposition, que nous avons appelé le "coup de pouce commerces", et ce dispositif va bénéficier d'une enveloppe de 200.000 euros, cela a été évoqué par Joëlle MOREL. Pour des raisons juridiques, nous ne pouvons pas aller au-delà de cette aide de 200.000 euros.

Il permettra, par le versement de subventions, d'aller jusqu'à 10.000 euros pour aider les commerçants et artisans à financer leurs projets d'aménagement ou de rénovation de leurs locaux : modernisation de la façade, installation d'une enseigne, mise en accessibilité, c'est important aussi, du commerce.

Le dispositif couvre tout le champ des travaux et dépenses d'investissement au bénéfice du local et de l'activité exercée en son sein. Il est parfois difficile pour les commerçants d'accéder à un crédit bancaire et ce coup de pouce financier pourra libérer, nous l'espérons, des initiatives au bénéfice de leur clientèle et des habitants du quartier.

En ce qui concerne la sélection des lauréats, le jury mis en place va associer naturellement les mairies d'arrondissement, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris.

Au sujet des deux demandes qui ont été faites pour associer d'autres membres à ce jury, il y a eu un premier amendement déposé par le groupe GEP demandant d'intégrer les représentants de la SEMAEST et du G.I.E. "Paris Commerces", nous avons consulté la Direction des Affaires juridiques et il s'avère que cette proposition est problématique. Nous trouverons d'autres moyens d'associer la SEMAEST et le G.I.E. en amont notamment pour les aider à proposer eux-mêmes des candidats, mais je ne peux pas répondre positivement à cette demande. Je vais donc vous demander de le retirer contre cette proposition d'associer ces acteurs.

En ce qui concerne l'amendement du groupe UDI-MODEM proposant d'associer un élu du groupe de l'opposition du Conseil d'arrondissement, je n'y vois aucun inconvénient.

Je vous propose d'adopter aussi cet amendement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Quelques mots en complément juste pour nous rappeler collectivement que ce projet de délibération est l'un des trois pieds du trépied que nous avons construit avec Pauline VÉRON et Olivia POLSKI, dans le cadre du projet adopté par les Parisiens "Plus de commerces dans les quartiers populaires", projet doté de 2,5 millions d'euros, ce qui permet de limiter l'effet de saupoudrage dont parlait notre collègue Joëlle MOREL. On est bien sur un projet d'ampleur sur lequel nous essayons d'avoir un plan de bataille concerté et efficace.

Premier volet de ce triptyque, la réalisation d'un certain nombre de travaux d'ampleur dans des locaux, notamment de bailleurs sociaux, laissés vacants dans les quartiers populaires pour permettre justement à des porteurs d'activité de pouvoir s'installer sans avoir à payer, pardon pour la trivialité du propos, un ticket d'entrée trop important pour espérer pouvoir installer une activité nouvelle. C'est donc un certain nombre de projets de délibération sur lesquels vous serez amenés à vous prononcer, nous continuons ce travail avec les élus d'arrondissement. Je les en remercie.

Deuxième volet de ce triptyque, c'est le projet que nous avons construit et qui va nous permettre d'accompagner les commerçants ou les artisans déjà installés dans les quartiers populaires pour pouvoir, là aussi, les accompagner.

Troisième volet, et nous sommes en train d'y travailler avec Antoinette GUHL : travailler sur une action un peu plus diffuse, notamment en lien avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour la réalisation de petits travaux.

C'est donc bien sur l'ensemble du projet que nous avançons, même si les projets de délibération vous sont présentés en ordre parfois dispersé, car dépendants de notre capacité à pouvoir vous proposer des projets de délibération. Mais c'est donc bien un plan global que nous essayons de construire pour accompagner les commerçants et l'installation de commerçants et d'artisans dans les quartiers populaires.

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une proposition de retrait de l'amendement n° 10. Est-il retiré ?

Mme Joëlle MOREL. - Oui, je le retire, mais je suis confiante et je remercie Olivia POLSKI de trouver les modalités pour intégrer la SEMAEST et le G.I.E. à ce jury.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 93 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 93 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 209 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Très bien. (2017, DAE 209).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. -Nous suspendons les travaux. Bon appétit. Reprise à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance en débutant l'examen des projets de la 2e Commission et, conformément au règlement intérieur, la parole est à Mme Fadila MÉHAL, présidente de la 2e Commission.

S'il vous plaît.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, malgré un hémicycle clairsemé, je vais vous faire le compte rendu de la 2e Commission qui s'est réunie le 26 juin 2017.

Comme toujours, beaucoup de présents - plus de 21 -, et nous avons commencé par M. HOCQUARD qui a présenté la plateforme nationale de la vie nocturne qui organise les 14 et 15 septembre à la Cité de la mode et du design la Conférence nationale de la vie nocturne. Il a fait d'ailleurs distribuer aux membres de la Commission le programme de la conférence ainsi qu'un dépliant relatif à des informations sur la nuit à Paris.

Puis, nous sommes passés à la première séquence, relative à la commémoration des anciens combattants. C'est Mme VIEU-CHARIER qui a rapporté ces projets, notamment concernant l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de la Défense nationale. Elle a évoqué l'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915 à Tolbiac. Comme toujours sur ces projets, il n'y a pas eu d'observations majeures et qui ne dit mot consent.

Nous sommes passés avec M. JULLIARD à l'examen des autres projets de délibération concernant la culture. Je ne vais pas tous les citer car il y en a eu d'importants. Je voudrais quand même signaler la subvention à l'Institut des cultures d'Islam. C'est un équipement qui appelle toute notre réflexion. Il a fait mention bien évidemment de la nouvelle gouvernance avec la nouvelle directrice qui présentera prochainement le projet d'établissement.

Nous avons aussi évoqué le bilan annuel de la Commission du Vieux Paris ainsi que l'adoption, et c'est une première, du règlement intérieur des conservatoires municipaux. Je vous rappelle que ces conservatoires ont fait l'objet d'une réforme qui aujourd'hui est en train de porter ses fruits.

Je vais aussi évoquer la convention d'occupation du domaine public avec l'organisme "Paris Ateliers", qui a suscité beaucoup d'interventions.

Sur les amendements et les vœux, il y a eu deux vœux rattachés et trois vœux non-rattachés. Je vous les signale assez rapidement : le vœu relatif à l'accueil des artistes réfugiés, qui a suscité vraiment une adhésion, et d'ailleurs M. JULLIARD a souhaité faire un point prochainement sur le sujet. Je voulais aussi aborder le vœu concernant la demande d'une billetterie de l'Institut des cultures d'Islam, une question qui est restée en suspens. Elle

est très importante mais elle mérite une plus grande réflexion. Enfin, je signale tout le travail sur la programmation d'un établissement d'enseignement des Arts vivants dans le 18e, dont je rappelle que c'est un projet de délibération, un vœu en tout cas qui a été adopté unanimement, toutes sensibilités politiques confondues, dans le 18e.

Voilà pour l'ensemble de ce qui s'est dit. Nous nous sommes donné rendez-vous au 18 septembre pour la prochaine Commission.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans le secteur de la Butte-aux-Cailles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés n^{os} 11 et 11 bis, qui ont trait aux nuisances sonores dans le secteur de la Butte-aux-Cailles, et d'un coup il n'y a plus de nuisances sonores dans l'hémicycle. Merci.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur.

Je chausse des lunettes qui ne sont pas les miennes mais je vais essayer de me débrouiller.

Nous sommes dans le 13e arrondissement à la Butte-aux-Cailles. C'est un lieu très connu du 13e arrondissement, très joyeux, où il y a beaucoup de bars et malheureusement depuis quelques années de vrais problèmes de nuisances sonores.

On est tous ici pour le fait que les quartiers soient joyeux et chaleureux mais il y a un problème persistant entre les commerçants, les tenanciers de bars, les restaurants et une association de riverains qui aimeraient et qui ont le droit de dormir. Pour eux, c'est la double peine, car non seulement ils ne peuvent pas dormir la nuit mais, quand ils se réveillent le matin, l'état des chaussées et des trottoirs est scandaleusement sale.

C'est vrai qu'il y a une cristallisation entre ces deux points de vue, ceux qui veulent faire la fête et ceux qui veulent pouvoir dormir. Je suis consciente que ce n'est pas une chose facile que de faire que les deux soient conciliables.

Si vous pouvez faire un peu moins de bruit, là, mes petits copains de droite…

Je sais que ce n'est pas facile de concilier les deux intérêts, le fait de pouvoir faire la fête et le fait de pouvoir dormir, mais il y a forcément des solutions et il faudrait trouver une solution qui soit médiane. Il faudrait que les propriétaires de bars et de restaurants fassent tout de même un peu attention, ce qui n'est pas le cas visiblement. On a ainsi une association de riverains de la Butte-aux-Cailles qui se durcit un peu dans ses propos peut-être, mais je comprends que les choses deviennent délicates entre eux parce qu'apparemment les commerçants ne font pas non plus très attention.

Il y a des choses à faire, comme embaucher des vigiles comme certains l'ont fait dans certains quartiers pour canaliser les gens qui fument dehors et qui boivent dehors. Ce n'est pas le cas. J'avais déjà déposé un vœu en 2014, mais l'année dernière "Bruitparif" avait mis un dispositif innovant de test des nuisances sonores. J'avais demandé que la Butte-aux-Cailles fasse partie de ces 5 sites privilégiés et cela n'a pas été le cas.

La situation se cristallise, se durcit et c'est la raison pour laquelle je réitère ce vœu et vous demande ce que vous comptez faire pour améliorer la situation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole, pour vous répondre, est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame GALLOIS.

En réponse à votre vœu, plusieurs choses. D'abord, la Butte-aux-Cailles est effectivement un des quartiers festifs de Paris et nous souhaitons qu'il puisse rester un quartier festif, joyeux et un quartier de destination nocturne

pour le soir. Cela demande évidemment que l'on puisse avoir une nuit qui soit partagée par tous. Donc, de la régulation et de la médiation.

Vous faites dans votre vœu une demande pour que nous installions des sondes de "Bruitparif". Je rappelle que les sondes de "Bruitparif", d'abord il y en a déjà eu d'installées dans le 13e arrondissement puisqu'elles se trouvent sur le Port de la Gare. La deuxième chose, une deuxième série de sondes de "Bruitparif" est prévue pour l'année 2018. On peut tout à fait regarder si, dans le deuxième déploiement, on pourrait en installer à cet endroit-là ou pas, cela dépendra des arbitrages qu'on fera à ce moment-là, mais qu'il y avait déjà eu, en 2012, ou plutôt, pardon, que ces sondes-là n'ont pas pour objectif de régler les problèmes qui peuvent être des problèmes de nuisance sonore, mais ce sont simplement des outils qui permettent de mettre en place de la médiation entre les parties en présence.

Or, il se trouve qu'en 2012, la mairie du 13e avait déjà proposé l'installation des sondes de "Bruitparif", mais que, ni d'un côté, l'association des riverains de la Butte-aux-Cailles, ni de l'autre côté, l'association des commerçants, n'avait souhaité que cela puisse être installé parce que les éléments de médiation entre les riverains et les commerçants d'un côté n'étaient pas vraiment à l'ordre du jour.

Il se trouve qu'aujourd'hui, avec les éléments que je possède, on n'en est toujours pas là. La mairie du 13e arrondissement, à la demande du Maire du 13e arrondissement, va mettre en place une commission de régulation des débits de boissons, comme nous commençons à le faire dans certains arrondissements - il y en a une dans le 10e arrondissement, notamment, qui fonctionne très bien -, qui doit permettre de mettre les différentes parties autour de la table et de régler les problèmes par de la médiation, par de la régulation, éventuellement de la répression, même si, de ce point de vue-là, cela relève plus de la Préfecture de police que de nous, de manière que la Butte-aux-Cailles reste un lieu de destination, un lieu festif.

Dernière chose : sur la question qui est la question des compétences en matière de lutte contre les nuisances sonores, je rappelle que les compétences qui sont transférées à la Ville à partir du 1er juillet sur les nuisances sonores professionnelles, ne concernent pas les nuisances sonores professionnelles liées à la musique amplifiée. C'est simplement la ventilation, par exemple, des cuisines ou des choses comme cela. Je rappelle cela parce que cela reste une compétence qui est à la Préfecture de police. Voilà.

Donc je vous proposerai, en réponse à votre vœu, un autre vœu qui rappelle l'ensemble des éléments dont je viens de vous parler.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Frédéric HOCQUARD. Il y a une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Alors, nous, nous allons voter ce vœu parce que ce n'est jamais qu'une reprise de vœux qui ont déjà été déposés. Je dis "vœux" au pluriel puisque, nous-mêmes, nous avions demandé que des sondes soient installées et que la Butte-aux-Cailles rentre dans le dispositif expérimental. Il nous avait été dit que c'était limité et qu'il n'y avait que certains quartiers qui pouvaient en bénéficier. Il n'empêche, comme cela a été dit : les choses ne s'améliorent pas et la médiation est en panne. Elle est en panne parce que cela fait des mois et des mois qu'il y a des demandes de réunion de la commission ad hoc et qu'elle ne se réunit pas. Parce qu'elle n'est pas convoquée, tout simplement. Et donc, on ne peut pas laisser les choses en l'état et constater la dégradation sans que cela ne bouge. Ce n'est pas toi, Frédéric, qui est en cause, bien sûr. Mais il n'y a pas de réunion.

Malheureusement, les riverains ont accepté de revenir dans cette commission qu'ils avaient quittée il y a quelques années, faute, non pas d'un accord sur le principe de l'installation des sondes à l'époque - mais il n'écoute pas, Frédéric -, mais sur la localisation de ces sondes parce qu'un certain nombre de commerçants ne souhaitaient pas, et notamment de bistrots, qu'elles soient installées à proximité de leur propre établissement. Et donc, c'est un problème. A un moment, il faudra bien qu'il y ait une autorité qui intervienne.

De la même manière, j'étais intervenu - et, malheureusement, le Représentant du Préfet n'est pas là -, et nous avions demandé les statistiques sur les plaintes. Nous n'avons jamais pu avoir les statistiques de la part de la Préfecture de police sur ces plaintes. Il y a une espèce d'omerta qu'on ne comprend pas. Là, à un moment, il faudra bien que l'on sorte de cette ambiguïté. Et donc, nous souhaitons qu'effectivement, on avance sur ce dossier parce qu'un jour ou l'autre, il y aura des incidents. Il y en a déjà eu, heureusement pas trop graves. Il faudrait éviter que cela dégénère.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Donc, en réponse au vœu n° 11…

Alors, Monsieur TIBERI, pour une explication de vote.

M. Dominique TIBERI. - Brièvement. Merci, Monsieur le Maire.

Je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Je voudrais simplement demander qu'on rapproche le vœu de ce qui vient d'être évoqué ce matin concernant l'envahissement des terrasses, parce que les problèmes de bruit, les nuisances de toutes sortes, sont souvent liés à l'envahissement des trottoirs. Ce sont souvent les mêmes établissements - d'expérience, je le sais - qui causent les mêmes troubles. Je voudrais simplement qu'on rapproche cela de ce qui a été dit ce matin.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Donc, en réponse au vœu n° 11, l'Exécutif a déposé le vœu n° 11 bis. Est-ce que le groupe UDI-MODEM maintient son vœu ?

Mme Edith GALLOIS. - La confiance n'empêche pas le contrôle, comme on dit. Et, même si cela fait longtemps que nous, nous nous situons dans l'opposition constructive, nous maintenons notre vœu parce que, voilà. Et on votera aussi le vœu de l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 180).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est également adopté. (2017, V. 181).

2017 DAC 212 - Subventions (820.173 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité internationale des arts (4e, 18e).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accueil des artistes réfugiés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 212 et le vœu n° 12 qui concernent des subventions, avenant et convention avec la Fondation de la Cité internationale des arts.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver l'attribution de subventions à la Cité internationale des arts, dont le montant global s'élève à un peu plus de 820.000 euros. C'est, tout d'abord, pour nous, une occasion pour rappeler ici la spécificité et l'originalité de ce bel outil que constitue la Cité internationale des arts dans le domaine de l'accueil en résidence temporaire d'artistes venant du monde entier, des Français et des étrangers venant de plus de 55 pays. Créée en 1950, la Fondation de la Cité internationale des arts est un lieu unique dans sa capacité de faire rencontrer et dialoguer un grand nombre d'artistes de cultures différentes, de renforcer l'image de Paris, capitale de la création artistique et culturelle, et de contribuer, donc, à l'attractivité de Paris et de son rayonnement dans le monde.

Plus concrètement, en 2016, ils ont été 1.200 artistes - 632 femmes et 568 hommes - à être accueillis par la Cité internationale des arts dans ces 326 ateliers logements répartis sur deux sites - Yves CONTASSOT -, l'un dans le quartier du Marais, dans le 4e arrondissement, tout près d'ici, et l'autre, dans le quartier de Montmartre, dans le 18e arrondissement. Il est à noter, également, que 2016 a été une année de transition vers plus d'innovation et d'adaptation du projet d'établissement de la Cité internationale des arts, en lien avec l'évolution des besoins des artistes.

Cette transition est en cours grâce à la volonté et l'engagement du nouveau Président et de la nouvelle équipe de direction qui ont élaboré un projet d'établissement ambitieux et novateur dans plusieurs domaines, afin d'accueillir les artistes dans de meilleures conditions, plus propices à la production, à l'expérimentation, à la recherche, en adéquation avec tous les champs de la création contemporaine.

Nous tenons effectivement à saluer ici la démarche engagée par la nouvelle équipe de direction et soutenons notamment sa démarche de modernisation de la gestion et le fonctionnement de l'établissement, mais aussi sa communication pour impulser un nouvel élan en matière de diplomatie culturelle, renouer des liens avec les souscripteurs et rénover des ateliers ayant besoin de travaux.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, que notre soutien est total à cette belle institution qui enrichit notre politique de soutien aux artistes et à la diversité de la création artistique de Paris.

Et pour contribuer au renforcement de notre politique d'accueil et d'accompagnement des artistes étrangers, le groupe des élus écologistes a souhaité profiter de ce projet pour déposer un vœu afin de rendre plus lisible et visible l'accueil des artistes réfugiés ou en exil à Paris. Nous rappelons, effectivement, qu'au sein de la Cité internationale des arts, la Ville dispose d'un contingent de 20 ateliers, dont 5 sont réservés à un dispositif spécifique d'échange dans le domaine d'accueil des artistes au niveau de l'international.

Il est certain que la Ville fait déjà beaucoup pour aider les artistes réfugiés en leur permettant de bénéficier d'une résidence temporaire dans des ateliers de la Cité. Cependant, nous souhaitons, par ce vœu, que soit clairement adopté le principe d'attribuer un nombre d'ateliers à des artistes réfugiés ou exilés à Paris. Ce même principe est en place, pour ce qui concerne le contingent de l'Institut français, dans son programme d'accueil d'artistes réfugiés mis en œuvre avec le Ministère de la Culture. Nous souhaitons que la Ville puisse faire de même en adoptant la même décision, voire même amplifier sa démarche en facilitant l'accès des artistes réfugiés à l'ensemble de son contingent d'ateliers d'artistes appartenant à la Ville.

Cibles privilégiées des régimes totalitaires et des chefs de guerre, les artistes réfugiés ou en exil mériteraient bien, selon nous, une mesure spécifique et pérenne pour faciliter leur accès aux ateliers de la Cité internationale des arts. C'est pour nous une opportunité pour faire vivre concrètement le statut de Paris, ville refuge, et pour ainsi répondre à la belle mobilisation des Parisiennes et des Parisiens en faveur de l'accueil des réfugiés.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci beaucoup à Marie ATALLAH pour son intervention.

D'abord, pour, en effet, souligner l'excellence du travail de la Cité internationale des arts. Nous votons ici la subvention annuelle de fonctionnement pour la C.I.A., de même qu'une importante subvention d'investissement qui permettra d'accompagner la C.I.A. dans sa modernisation et, notamment, la réfection nécessaire de certains de ses ateliers. La Cité est un lieu inédit à Paris qui compte 327 ateliers répartis sur deux sites dans le Marais et à Montmartre, et sa vocation est d'accueillir et d'accompagner des artistes du monde entier pendant une durée moyenne assez courte de trois mois.

C'est un lieu qui permet des échanges, qui offre d'excellentes conditions de travail aux artistes venus du monde entier, en partenariat avec de nombreuses institutions étrangères. Près de 1.200 artistes ont été accueillis en 2016, vous l'avez souligné, et je voudrais aussi insister sur la très grande diversité des nationalités accueillies au sein de la Cité, et c'est un merveilleux symbole de l'attractivité que représente Paris pour les artistes, et je pense d'ailleurs que la Cité internationale des arts mériterait d'être connue et reconnue de la part des Parisiens.

J'ajoute que depuis l'arrivée du nouveau président Henri LOYRETTE et de Bénédicte ALLIOT à la direction depuis 2016, l'établissement connaît un important développement, notamment en termes d'amélioration de l'accueil

ou de l'accompagnement des artistes accueillis. J'insiste aussi sur la programmation culturelle de grande qualité, réalisée par la Cité internationale des arts.

Enfin, concernant votre vœu, merci aussi de parler de la situation de ces artistes qui ont été poussés à l'exil, car menacés dans leur pays d'origine, souvent pour leur prise de position politique ou simplement parfois parce que leur capacité créatrice est vue comme une menace par des régimes dictatoriaux sous lesquels ils vivent et auxquels ils résistent souvent avec grand courage.

Paris est pleinement engagée pour l'accueil des réfugiés et aussi pour l'accueil de ces artistes réfugiés car menacés et persécutés dans leur pays d'origine.

Paris a notamment adhéré il y a six ans au réseau international pour l'accueil d'écrivains et d'artistes en exil, qui réunit une soixantaine de villes, mais surtout nous accueillons chaque année durant un an un écrivain ou un artiste menacé dans son pays d'origine à la Cité internationale des arts, dans un atelier géré par la Ville et entièrement consacré à cela. Et je voudrais saluer le travail de mon prédécesseur Christophe GIRARD qui, il y a maintenant de nombreuses années, a engagé ce processus avec les responsables de la Cité internationale des arts.

Nous soutenons aussi d'autres initiatives d'accompagnement des artistes en exil, je pense au Bureau des artistes en exil notamment, qui travaille sur ce sujet avec "Emmaüs Solidarité". Bien sûr, ces dispositifs doivent se poursuivre, s'amplifier en s'appuyant sur l'ensemble des ressources et des acteurs disponibles et afin de mieux rendre compte des actions que nous avons déjà engagées, mais aussi de la diversité des pistes que nous souhaitons suivre pour encore améliorer cet accueil.

Je vous propose d'amender légèrement votre vœu, notamment en supprimant les deux attendus au profit de la rédaction suivante, si vous en êtes d'accord :

"Que la Ville poursuive son travail afin d'augmenter et d'améliorer l'accueil des artistes réfugiés, avec les partenaires et en premier lieu la Cité internationale des arts, des bailleurs sociaux pour des logements sociaux, ou des ateliers logements en lien avec la Direction des Affaires culturelles".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Et donc, je suppose que le groupe Ecologiste accepte l'amendement du vœu, le vœu tel qu'amendé ?

Mme Marie ATALLAH. - Oui bien sûr et nous resterons vigilants pour suivre le travail de réflexion et l'amélioration de la démarche de la Ville, afin que l'on arrive à des propositions plus concrètes que ce qui est exprimé aujourd'hui.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Ecologiste ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 182).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 212.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 212).

Je vous remercie.

2017 DAC 214 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association "Institut des cultures d'Islam" (18e).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une billetterie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 214 et le vœu n° 13 qui sont relatifs à l'association "Institut des cultures d'Islam".

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous n'allons pas le nier, l'Institut des cultures d'Islam n'est pas un équipement municipal comme les autres.

Il se partage en effet entre une partie culturelle et une partie cultuelle. Ces deux parties ont été construites de manière déconnectée, afin de respecter un principe qui nous est cher : la laïcité.

Ainsi, nous avons à plusieurs reprises exprimé la nécessaire vigilance pour que ces deux parties restent bien séparées afin de garantir le respect de la loi et de nos valeurs.

Le lieu de construction de l'I.C.I. est aussi important. Ce lieu culturel a permis d'ouvrir un nouvel espace de culture dans un quartier "politique de la ville", il faut continuer d'y garantir des lieux de culture, d'échanges et de rencontres.

Je crois que de ce côté-là l'Exécutif a pris un engagement fort.

Mais notre vigilance s'est exprimée à plusieurs reprises et nous nous sommes déjà inquiétés du bilan de l'I.C.I. comme lieu culturel, notamment sur le site Stephenson.

4 ans après son ouverture, il est de la responsabilité de notre collectivité d'avoir des données suffisantes pour juger du projet. Il est de notre responsabilité collective de continuer à accompagner ce site, et de continuer sa gestion dans la transparence et la sérénité, c'est l'objectif de notre vœu.

Or, alors que le présent projet de délibération prévoit une subvention de 1,350 millions d'euros à l'I.C.I., celle-ci ne fait pas état de nombreuses données, nous voulions en savoir plus.

Ainsi, nous manquions de retour sur la fréquentation. Aucune donnée précise ni chiffrée, c'est le cas en ce qui concerne les cours de langue, n'est mentionnée.

En tant que groupe politique, nous demandons par notre vœu la communication de données chiffrées, précises, à l'ensemble des conseillers de Paris. Alors que l'I.C.I. travaille actuellement à l'élaboration de son projet d'établissement pour les prochaines années, cette démarche est pourtant nécessaire afin de juger des futures évolutions.

Ce bilan doit porter sur plusieurs aspects : la cohabitation entre l'espace culturel et l'espace cultuel, mais aussi la fréquentation du site culturel. Nous avons besoin de prendre le recul nécessaire sur les résultats d'une cohabitation inédite.

Aussi, nous demandons la mise en place d'une vraie billetterie sur le site de Stephenson notamment, afin d'avoir des chiffres sérieux. L'Exécutif nous a déjà transmis quelques chiffres après le dépôt de notre vœu, mais nous regrettons que ceux-ci soient surtout des extrapolations.

A ceux qui voudraient nous reprocher un mauvais procès d'intention ou de méconnaitre la réalité, nous répondons sereinement que nous resterons vigilants.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

L'Institut des cultures d'Islam est un établissement culturel comme les autres, laïc et républicain, mais il a son identité comme chaque établissement culturel.

Son identité d'abord c'est d'être installé, cela a été dit, au cœur d'un quartier populaire : la Goutte-d'Or. Et puis, il a cette particularité d'être intégré dans un ensemble immobilier, d'être copropriétaire, et l'autre copropriétaire c'est une association cultuelle, un peu comme nous avons chacun, ceux qui ont le bonheur d'être propriétaires, je ne sais pas si c'est un bonheur d'ailleurs, on a un copropriétaire en face de chez nous. Ce qui est bien, c'est que l'on se parle, on parle à son voisin de palier, c'est cela aussi l'identité de l'I.C.I. et cette identité n'est pas assez valorisée.

Je l'ai dit en conseil d'administration, je souhaite que la Ville et que l'I.C.I. lui-même communiquent là-dessus : nous sommes un établissement culturel qui a pour voisin de palier une association cultuelle, et l'on se parle et on échange ! En parfaite harmonie bien sûr et conformité avec la loi de 1905 à laquelle il ne s'agit évidemment pas de déroger.

Voilà pourquoi nous voterons avec joie cette subvention.

Cette subvention qui est maintenue n'est pas excessive, elle est augmentée de 50.000 euros parce qu'il y avait des exigences de sécurité liées aux événements que l'on sait. Il faut maintenir cette subvention à un niveau important parce que l'I.C.I. est un enfant avorté, en tout cas qui a des difficultés, parce qu'il aurait dû être complété par Stephenson qui était le prolongement du modèle, mais on nous a imposé un changement de modèle, je ne reviens pas sur ce point, on ne va pas refaire le débat.

Néanmoins, puisqu'on tient à tout prix à ce qu'il n'y ait plus de nouveaux voisins de palier en face de l'I.C.I., l'I.C.I. doit être tout seul désormais, nous veillerons que cet I.C.I. ne soit pas un I.C.I. au rabais.

Alors bien sûr, il y a un projet d'établissement qui commence à peine à être discuté au sein du conseil d'administration, nous serons vigilants à ce que, pour des raisons budgétaires, on ne baisse pas l'ambition. Nous devons avoir les moyens de notre politique, on ne nous fera pas le coup d'avoir la politique de nos petits moyens parce que l'I.C.I. est un projet ancien qui a été longuement discuté, qui est attendu, désiré d'ailleurs. Même l'actuel I.C.I. éprouve encore des difficultés de fonctionnement qu'il faut améliorer, notamment je pense au hammam dont on ne sait pas s'il restera hammam ou deviendra autre chose.

Un mot sur le vœu qui est proposé.

Que le Conseil de Paris ait accès aux comptes de l'I.C.I., c'est tout à fait normal. Il n'y a pas de problème. En revanche l'idée de la billetterie me laisse quand même un peu dubitatif, parce que les expositions sont gratuites. Alors, ouvrir une billetterie pour les expositions gratuites, est-ce que cela veut dire qu'on veut faire payer les expositions à terme, ou est-ce simplement pour du comptage ? A ce moment-là, cela va coûter très cher, parce qu'une billetterie a son coût de gestion. Bref, je suis très, très dubitatif à l'égard de ce vœu, à moins qu'il ne soit très amendé, mais là-dessus, le premier adjoint, peut-être, fera des propositions.

En tout cas, voilà le message. L'I.C.I. doit continuer son projet, comme il était voulu, même s'il se prive d'un futur voisin de palier. C'est le premier message. Deuxième message : l'actuel, ici, l'existant, devrait davantage valoriser le dialogue qu'il y a avec l'association cultuelle.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien non, ce n'est pas un établissement laïque, ce n'est pas un établissement républicain que l'Institut des cultures d'Islam, et pour plusieurs raisons. Et inlassablement, à chaque fois que ce projet de délibération nous sera présenté chaque année, je recommencerai le débat, et je pense qu'il est bon et sain que nous assumions que ce débat se poursuive tant qu'il ne sera pas définitivement tranché dans le sens laïque et républicain.

D'abord, premièrement, c'est une confusion complète entre le culturel et le cultuel qui a prévalu à la création de l'Institut des cultures d'Islam, puisque le lieu cultuel n'est pas simplement un voisin de palier, cher collègue, mais le lieu cultuel a pu voir le jour parce que justement, il y avait un montage d'un établissement jouant de cette confusion entre culturel et cultuel, et que même si à un moment donné, des statuts propres sont donnés à ceux qui gèrent le cultuel, ce cultuel n'a pu voir le jour que par ce montage-là, qui s'inspire totalement du rapport Machelon qui, sous Nicolas SARKOZY, avait encouragé cette confusion entre cultuel et culturel, et pour ce faire, avait de fait contourné les dispositions de la loi de 1905.

Eh oui, je me réjouis que tous les débats que nous avons eus entre nous aient amené la Ville à abandonner le deuxième projet, y compris parce que la Ville souhaitait, à l'issue de tous les débats que nous avions eus, réaffirmer finalement son attachement à la loi de 1905 et la volonté de la Ville de ne pas continuer à poursuivre une confusion entre cultuel et culturel autour d'un deuxième site.

Deuxièmement, sur le projet purement culturel de l'Institut des cultures d'Islam, il y a à en dire. Non pas forcément uniquement d'un point de vue de la programmation, parce que je trouve qu'au regard de la programmation culturelle qui est faite, je n'y vois pas une programmation qui dérogerait aux principes de laïcité et aux principes républicains qui nous animent. J'ai même plutôt le sentiment qu'il y a une équipe qui ne ménage pas sa peine et cherche vraiment culturellement à permettre des échanges, et c'est cela, la culture, et des échanges quelque part transculturels.

Ce qui me pose problème, c'est l'intitulé de l'enveloppe de tout cela. Pour moi, ce n'est pas les cultures d'Islam. Le raï n'est pas une culture de l'Islam. C'est comme si vous nous disiez par exemple que "N.T.M." faisait partie des cultures catholiques de la France. Enfin, non, c'est tout aussi absurde et aberrant. Pour moi, il n'y a pas de monde musulman. Considérer qu'il y a un monde musulman, c'est une vision totalement "Choc des civilisations" selon la théorie de M. Huntington, parce qu'il n'y a pas un monde musulman d'un côté et un monde chrétien de l'autre. Mes parents sont sculpteurs et ne font pas partie de la culture catholique, et pourtant, ils peuvent avoir leur propre orientation religieuse, spirituelle ou autre, mais je serais choquée de les voir exposer de l'autre côté de la Méditerranée dans un institut des cultures catholiques ! Non, enfermer des continents ou des pays entiers dans cette confessionnalisation du monde est une grave erreur idéologique ou un choix idéologique que je conteste, et je pense que la Ville ne s'honore pas à le suivre.

Nous devons être contre cette conception du "Choc des civilisations" sur la représentation que nous nous faisons des cultures de l'autre côté de la Méditerranée. Je suis désolée, le couscous n'a rien de musulman, et vous le savez très bien. Et il y a plus d'un homme et d'une femme qui seraient choqués de voir réduire le couscous à une religion. Excusez-moi, au moins, mes exemples vous font rire, mais il me semble qu'il y a d'autres hommes et femmes de confession religieuse autre, ou bien athée, agnostique, qui peuvent partager cela.

Et de la même manière que la Goutte-d'Or, oui, c'est un quartier populaire ; oui, il y a à la Goutte-d'Or beaucoup d'hommes et de femmes issus de l'immigration ; et oui, il peut y avoir un certain nombre d'hommes et de femmes qui peuvent avoir une pratique religieuse ; mais de là à assigner à résidence communautaire ou religieuse l'ensemble d'un quartier, eh bien, ce n'est pas du tout la même chose, et ce n'est plus du tout républicain.

Par contre, que l'on fasse transformer l'Institut des cultures d'Islam en un centre social transculturel, ce serait intéressant. Et d'ailleurs, la programmation ne s'en verrait peut-être pas forcément changée. Par contre, la conception de sa programmation serait peut-être adossée à une démarche beaucoup plus interactive, avec à la fois le quartier et l'ensemble de ses acteurs, pour qu'il y ait une appropriation sociale de la culture par toutes et tous.

Et vraiment, je vous invite à réfléchir à nouveau à nos fondements laïcs et républicains : en quoi est-ce qu'ils sont émancipateurs ? En quoi ce n'est pas à nous d'assigner à résidence communautaire qui que ce soit, que ce soit dans notre politique internationale, que ce soit dans notre politique urbaine au service des émancipations ?

Donc, comme chaque année, je voterai contre ce projet de délibération, et je nous invite vraiment à continuer à poursuivre ce débat.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour conclure ce débat.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous poursuivons en effet ce débat. Tous les points de vue sont ô combien respectables, et notamment le vôtre, Madame SIMONNET, et en effet, dans les mois et années qui viennent, nous poursuivrons ce débat. Vous avez d'ailleurs remarqué qu'au fil des mois, et même au fil des années, nous sommes amenés à évoluer et à faire évoluer le projet global de l'Institut des cultures d'Islam, puisque comme vous l'avez cité, nous n'avons pas souhaité aller au bout du second site de la rue Polonceau - et non pas de la rue Stephenson, le site de la rue Stephenson étant celui qui reste ouvert -, dans un projet d'établissement qui en effet doit évoluer.

Aujourd'hui, nous vous proposons de voter la subvention de fonctionnement qui est soumise à votre vote, qui est une subvention importante d'un peu plus de 1,3 million d'euros. L'Institut porte, depuis 2006 maintenant, la

mission de faire connaître la diversité et la richesse des cultures d'Islam à travers le monde. C'est une mission importante et nécessaire, en ces temps de repli sur soi et de fantasmes nombreux encore véhiculés vis-à-vis de la communauté musulmane.

La mission et le fonctionnement de l'I.C.I. sont inédits. C'est encore une sorte de laboratoire, y compris dans ses contours, je l'admets. L'I.C.I. est un établissement culturel jeune, et comme tous les établissements culturels jeunes, il y a besoin de plusieurs mois, et même de plusieurs années d'existence pour affiner l'identité de cet établissement culturel. Cela a été vrai pour la totalité des établissements culturels que nous avons ouverts ces dernières années à Paris. Il y a toujours eu des ajustements nécessaires pour en préciser l'identité et son apport à la culture, à la création et au public.

L'I.C.I. mène un travail de fond, ce travail de fond pour la rédaction d'un nouveau projet d'établissement basé sur l'expérience des premières années d'activité et en lien avec ses différents partenaires, qui sont par ailleurs très nombreux dans le quartier concerné du 18e arrondissement, mais à l'échelle de Paris également.

L'intérêt suscité par la programmation culturelle de l'I.C.I., organisée en grande saison, est aujourd'hui incontestable. J'y ajoute le succès des cours de langue, qui connaissent un véritable engouement, ainsi que des conférences, des tables rondes, des cours de cuisine ou autres, qui se traduisent par un succès de fréquentation.

Je le disais : le budget d'établissement sera discuté prochainement au sein du Conseil d'administration, qui doit constituer la première pierre du projet de pérennisation du bâtiment rue Léon, puisque l'I.C.I. sera organisé, comme nous l'avions proposé, sur deux sites, et la rue Léon a vocation à devenir le deuxième site pérenne de l'I.C.I.

Concernant le vœu déposé par le groupe RG-CI et son président Jean-Bernard BROS, les expositions sont accessibles aujourd'hui gratuitement, mais un certain nombre d'activités sont payantes, tout en restant à des tarifs très accessibles. Nous vous avons fourni, en amont de cette séance du Conseil de Paris, l'ensemble des recettes liées à ces activités, qui sont évidemment détaillées dans le budget de l'établissement.

Vous évoquez la question de la fréquentation, pour laquelle vous notez l'absence de données, que vous reliez à l'absence de billetterie. Alors, si les données concernant la fréquentation ne sont pas détaillées dans le projet de délibération qui vous est soumis, elles sont évidemment disponibles dans les rapports d'actualité annuels de l'association que nous vous avons transmis, ainsi qu'à votre groupe, suite à la 2e Commission.

Par exemple, l'année dernière, l'I.C.I. recevait près de 20.000 visiteurs ; quant aux cours, près de 180 élèves par exemple participent chaque année aux cours. Bien évidemment, et pour éviter toute ambiguïté, nous parlons bien ici des chiffres relatifs aux visiteurs de l'I.C.I., de l'institution culturelle, et en aucun cas aux usagers de la salle de prière, qui n'est pas gérée par l'Institut des cultures d'Islam.

L'absence de billetterie n'a rien d'exceptionnel. C'est le cas dans la totalité des musées de la Ville pour les collections permanentes, qui sont gratuites, et il n'y a pas de billetterie. Pour autant, nous sommes en capacité de définir la fréquentation pour l'ensemble de ces expositions.

Cela dit, et j'en conviens, la mise en place d'une billetterie pourrait permettre sans doute de mieux comptabiliser et de manière encore plus fine le public. Cependant, il est probable que nous souhaitions maintenir la gratuité des expositions. Or une billetterie nécessiterait des moyens techniques, financiers et humains pas du tout négligeables et, de façon sous-jacente, la billetterie pourrait également être associée à l'idée d'une entrée payante, ce qui n'est pas notre ambition, notamment pour les expositions.

Comme il y a un travail de rédaction d'un nouveau projet d'établissement, je vous propose que cette question de la mise en place d'une billetterie soit posée au Conseil d'administration, instance qui me semble la plus appropriée quitte à ce que nous revenions ensuite devant le Conseil de Paris.

Je vous propose ainsi de modifier votre vœu en amendant, par exemple, le troisième considérant et en supprimant la mention d'absence de données précises et chiffrées, puisque c'est présent dans le bilan soumis au Conseil d'administration, de supprimer le quatrième considérant et enfin, de supprimer les deux attendus au profit d'une nouvelle rédaction, qui serait la suivante qu'"à l'occasion de la présentation du nouveau projet d'établissement, la question de l'opportunité de la mise en place d'une billetterie puisse être abordée".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Je vais donc maintenant mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 13 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, ainsi amendé par Bruno JULLIARD et l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 183).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 214.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 214).

2017 DAC 274 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 274 relatif à la présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Je donne tout d'abord la parole à M. VESPERINI, pour le groupe les Républicains.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais prendre la parole au nom de mon groupe, évidemment, mais aussi au nom des membres de mon groupe qui siègent à la Commission du Vieux Paris dont l'avis est unanime pour dire que cette commission travaille bien, sous les augures du président GAUDILLÈRE, que je ne vois pas d'ailleurs mais ce n'est pas grave. Claire de CLERMONT-TONNERRE, Gypsie BLOCH et Thierry HODENT, qui sont très investis dans les travaux de la C.V.P., m'ont dit à quel point cette Commission du Vieux Paris, dont on avait pu craindre la disparition - on l'a mise au rencart il y a moins de deux ans -, travaillait bien sous la férule de son nouveau Président, depuis maintenant deux ans.

Cela étant dit, en tant qu'élu d'un arrondissement du cœur historique de Paris, de l'hypercentre, je suis très attentif, même si je ne suis pas membre de la C.V.P., à tout ce qui peut se produire, à tous les permis de construire, à toutes les entreprises de rénovation et restructuration qui sont menées dans l'hypercentre, et dans le 6e arrondissement, on est assez confrontés à cela.

A titre personnel, je dois dire que la C.V.P. pose les vrais sujets, les vrais enjeux, et la C.V.P. en a identifié deux qui me paraissent absolument au cœur de la modernisation de Paris, qui sont la surélévation et l'isolation thermique avec la question de l'hyper-densification. Comme me l'a dit d'ailleurs, dans une tribune récente, l'architecte Albert Lévy, Paris est l'une des villes du monde qui va être la plus confrontée aux canicules et à la gestion de l'air et de l'eau. D'ailleurs, on aura l'occasion d'en reparler avec l'appel à projets "Réinventer Paris 2" qui est dédié au sous-sol.

Premièrement, cette C.V.P., visiblement d'après ce que l'on me dit, travaille bien. Deuxièmement, elle pose les vrais sujets et elle n'a pas peur de dire les choses. D'ailleurs, elle les pose dans une approche qui est assez constructive puisqu'il n'y a pas une opposition systématique à la surélévation. Il n'y a pas un affrontement entre des modernes qui voudraient construire des immeubles un peu partout, en sous-sol ou en hauteur, et de l'autre, des élus qui seraient favorables, quant à eux, à ce que l'on désertifie Paris et que l'on laisse Paris aux réserves d'eau non potable.

Cela étant dit, malgré le travail que mène la C.V.P., elle pourrait encore être mieux entendue. Justement, parlons des surélévations. Dans le bilan de la C.V.P., elle s'émeut du fait que, sur 164 demandes de surélévation qui ont été déposées en 2016 auprès des services de la Ville, la C.V.P. n'a pas eu connaissance des suites données à ces demandes de surélévation. Alors évidemment, les services sont engorgés, il y a naturellement beaucoup…, on sait comment fonctionne la machine de la Ville de Paris, mais si la C.V.P. est mise au rancart sur des projets de surélévation, le rôle de la C.V.P. est évidemment amoindri.

Ensuite, sur les permis de construire, un grand nombre de vœux ont été partiellement ou totalement repris dans les autorisations de permis de construire de la Ville de Paris et les services concernés, et c'est une très bonne chose, mais il y a encore 40 % des vœux dont la Ville n'a pas tenu compte.

Dans le 6e arrondissement, à titre personnel, je regrette le fait que l'avis de la C.V.P. n'ait pas été suivi dans le cadre de la restructuration de l'ancienne Ecole de médecine, par exemple.

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe les Républicains.

Nous saluons ce travail, nous saluons la présidence de Bernard GAUDILLÈRE, mais nous pensons qu'il faudra probablement, dans les mois à venir, réfléchir à l'extension, à l'agrandissement de la place de cette C.V.P. dans l'organisation institutionnelle de la Ville de Paris.

J'ajoute un petit regard personnel. La Commission du Vieux Paris pourrait peut-être non pas changer de nom, mais en tout cas quand la C.V.P. a été créée, on sait pourquoi elle a été créée à l'époque, elle avait été créée en 1898 pour répondre à l'épisode d'haussmannisation de la Capitale, et maintenant, le véritable enjeu, c'est l'enjeu environnemental et écologique, et il devrait être mis davantage au cœur des travaux de la C.V.P.

C'est un regard un peu plus personnel sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi très rapidement, je me félicite que la Commission du Vieux Paris apparemment fonctionne et plutôt bien alors que, oui, nous craignions auparavant qu'elle soit arrêtée en début de mandature.

Néanmoins, si 80 % des vœux sont non suivis, cela pose quand même une question sur notre rapport à la démocratie participative. Est-ce que les projets de délibération…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plait, faites un peu moins de bruit !

Mme Danielle SIMONNET. - M. MISSIKA a un message à me transmettre ? Il fait de grands gestes avec ses bras, c'est sans doute une recherche de communication.

Tous les sujets qui, à un moment donné, font l'objet d'avis contradictoires au sein de la Commission du Vieux Paris ne devraient-ils pas faire l'objet d'un débat directement au sein du Conseil de Paris ? C'est une question démocratique qui se pose.

Ce qui n'enlèverait pas le pouvoir de la majorité de pouvoir décider, en fonction de ses propres orientations et de ses propres choix, mais cela permettrait de faire en sorte qu'il y ait un débat concret qui se fasse sur l'ensemble des dossiers.

Je vous soumets cette suggestion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je crois que Bernard GAUDILLÈRE, le Président, aurait aimé apporter sa contribution à notre débat, mais je crois qu'il va nous rejoindre dans quelques minutes.

Je voudrais, d'ailleurs, le remercier pour avoir su, en tant que président de cette Commission du Vieux Paris, comme en témoigne ce rapport, impulser un rythme de travail soutenu, diversifié, répondant en cela aux objectifs que vous avez assignés, Madame la Maire de Paris, dans votre lettre de mission à la Commission du Vieux Paris et, comme le confirme ce bilan, la C.V.P. n'a probablement jamais été aussi indépendante, transparente et assidue que depuis le début de cette mandature.

C'est une grande satisfaction pour nous que de voir la contribution de la Commission du Vieux Paris au débat patrimonial qui s'installe désormais avec un peu plus de sérénité, malgré évidemment quelques éclats occasionnels, et c'est bien normal. En toute indépendance et transparence, la C.V.P. fait connaître sa position, elle est respectée, elle est écoutée et s'il arrive que son avis ne soit pas suivi à la lettre, en regard d'autres enjeux qu'il nous appartient aussi de considérer, elle permet souvent de faire bouger les lignes et de faire évoluer les projets dans le bon sens.

La Commission du Vieux Paris a, par ailleurs, continué à développer l'examen des projets en amont, au stade des faisabilités, c'était une de nos demandes, ce qui permet d'être dans une logique de conseil plutôt que de blocage.

Elle a également créé plusieurs sous-commissions thématiques, notamment sur les surélévations ou encore l'isolation thermiques des bâtiments patrimoniaux.

Cette diversification des travaux de la C.V.P. est précieuse car elle permet de distiller à Paris et auprès des acteurs concernés une véritable culture du patrimoine, un réflexe qui doit permettre aux porteurs de projet de prendre pleinement conscience de la richesse unique de notre héritage.

Pour terminer et en prenant un peu de recul sur cette année 2016, nous pouvons observer que nos positions, la Ville de Paris décideur et la Commission du Vieux Paris, se rejoignent souvent, bien plus que ne laissent penser ceux qui voudraient à tout prix distinguer, d'un côté, les puristes, avocats du patrimoine et, de l'autre, les décideurs qui par nature seraient inconséquents.

Madame SIMONNET, par exemple, le taux de suivi des vœux émis par la Commission du Vieux Paris a ainsi encore progressé cette année à un peu plus de 60 % contre 50 % précédemment.

Qui plus est, je précise que ce chiffre ne tient pas compte des adresses pour lesquelles la Commission du Vieux Paris avait émis un avis défavorable avant de le lever, suite au travail conjoint de la C.V.P. puis de la Direction de l'Urbanisme pour porter des demandes d'évolution. C'est dire si le travail de la C.V.P. et les avis sont très régulièrement suivis par la Direction de l'Urbanisme.

Nous sommes par ailleurs arrivés à des conclusions partagées sur la méthodologie de traitement des demandes de surélévation avec un examen au cas par cas, permettant à la fois l'expression d'une architecture contemporaine, mais aussi le respect des éléments patrimoniaux sans position dogmatique.

Je conclus vraiment cette fois en remerciant les services de la Ville sans qui la Commission du Vieux Paris ne pourrait pas assumer un tel rythme de travail, et notamment la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Affaires culturelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris, cher Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Pour des raisons tout à fait indépendantes de ma volonté, j'arrive un peu en retard dans ce débat et, pour me faire pardonner, je vais parler très brièvement.

Première constatation, la Commission du Vieux Paris fonctionne bien. Elle fonctionne bien parce que ses débats sont riches. D'ailleurs j'invite chacun d'entre vous, mes chers collègues, à venir au moins une fois de temps à autre suivre les débats de la Commission du Vieux Paris pour vous rendre compte qu'elle travaille sur des dossiers d'une grande richesse, et lors de débats qui sont eux-mêmes très approfondis entre toutes sortes de gens : architectes, historiens, élus. Bref, il s'agit de débats à l'évidence très sérieux.

Deuxièmement, la Commission du Vieux Paris est indépendante. Je ne cesse de le répéter, je l'ai déjà dit l'an dernier, je l'ai écrit dans les deux bilans successifs. Je ne saurais trop remercier la Municipalité parisienne de respecter cette indépendance, comme Madame la Maire de Paris, vous vous y étiez engagée en septembre 2014.

Je voudrais quand même faire une légère rétrospective historique puisque, comme vous le savez sans doute, dans les deux dernières mandatures, la Commission du Vieux Paris avait pratiquement cessé d'être indépendante. Elle siégeait sous l'influence absolue, directe et immédiate de la Municipalité. Elle écartait d'ailleurs soigneusement les sujets qui pouvaient éventuellement gêner la Municipalité. Eh bien, ce temps est révolu, il n'en est rien et, je le répète, c'est à la Municipalité actuelle qu'on le doit.

Je saisis l'occasion pour dire au passage la reconnaissance que j'ai envers les services de la Commission, d'une part son secrétaire général, Daniel IMBERT, qui est un conservateur général du patrimoine, et d'autre part Laurent FAVROLE, le chef du département historique et architectural de la Ville de Paris, qui tous deux supervisent la préparation des débats, ce qui est une tâche très lourde qu'ils accomplissent avec beaucoup d'efficacité. Qu'ils en soient remerciés.

Quant aux résultats de la Commission du Vieux Paris, je dirais qu'ils sont contrastés. D'une part, il est clair que la Commission du Vieux Paris a remporté un certain nombre de combats, puisqu'en matière de patrimoine, le terme de combat n'est pas excessif. Je cite, dans le bilan que vous avez reçu, la serre historique de l'Institut Pasteur qui était destinée à la démolition - je dis bien à la démolition - alors qu'il s'agit d'un vestige remarquable du XIXe siècle. La Commission du Vieux Paris, aidée par la Municipalité parisienne d'ailleurs, et aidée aussi par les services

centraux du Ministère de la Culture, mais en tout cas motrice dans le débat, dans le combat, a permis le sauvetage de la serre historique de l'Institut Pasteur. Je ne cite que cet exemple mais je pourrais en citer d'autres.

Que voulais-je dire lorsque je disais que les résultats étaient contrastés ? Quand on fait un pourcentage tout simple et tout arithmétique du respect des vœux de la Commission du Vieux Paris, on arrive en gros à 60 ou 65 %. Je pense personnellement, et je crois que la Commission partage ce point de vue, que nous pourrions aller plus loin et que la Municipalité pourrait peut-être l'an prochain arriver à un pourcentage supérieur.

Mais quoi qu'il en soit, je voudrais centrer les demandes de la Commission sur trois points précis.

En premier point, que des concertations soient organisées systématiquement lorsque la Commission du Vieux Paris a pris un vœu. Entre le pétitionnaire, c'est-à-dire celui qui demande le droit de construire ou même parfois le droit de démolir, que des concertations soient systématiquement organisées, sous l'égide de la Direction de l'Urbanisme, entre la Commission du Vieux Paris, la Direction de l'Urbanisme et le pétitionnaire ou le promoteur si vous préférez.

Ce sont des concertations qui existent pour un certain nombre de dossiers. Elles donnent souvent d'excellents résultats, comme M. le Premier Adjoint a bien voulu le rappeler à l'instant, et je pense que nous pourrions les multiplier. Je l'ai dit, je l'ai redit à M. l'Adjoint à l'Urbanisme, mais j'espère que ce vœu aura des effets.

Deuxièmement, nous souhaitons, lorsque la Ville de Paris ne suit pas l'un de nos vœux, ce qui est son droit le plus strict car nos vœux sont purement consultatifs, que l'on nous explique pourquoi le vœu n'est pas suivi. Et je me réjouis que M. le Premier Adjoint, lorsqu'il a rendu visite à la Commission du Vieux Paris, se soit effectivement engagé à ce que la Municipalité donne des raisons de temps à autre sur les vœux qui ne sont pas suivis.

Enfin, troisièmement, il y a une catégorie de vœux qui est très particulière parce qu'elle concerne ce que l'on appelle les protections de la Ville de Paris.

Je crois que mon temps de parole était seulement de cinq minutes, Madame la Maire, donc il faut que je m'arrête ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, si vous avez un dernier mot à dire.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - D'un mot, les protections de la Ville de Paris sont des protections qui ont été décidées par le Conseil de Paris unanime, et lorsque nous émettons un vœu sur un immeuble protégé par une protection de la Ville de Paris, je trouve qu'il serait raisonnable que la Ville de Paris le suive.

Voilà, Madame la Maire, le bilan très rapide et très synthétique que je voulais tracer à la suite du bilan écrit qui, lui, est beaucoup plus précis.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne aussi la parole à Jean-Louis MISSIKA, adjoint chargé de l'urbanisme.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Pour aller dans le sens des différents intervenants, d'abord je voudrais me féliciter du travail accompli et du fait que nous avons progressé par rapport à l'année dernière en nombre de vœux suivis.

Je voudrais aussi insister sur un point - Bernard GAUDILLÈRE l'a fait de son côté -, c'est le travail accompli par la Direction de l'Urbanisme. Il faut savoir que quand la C.V.P. émet un avis, la Direction de l'Urbanisme instruit cet avis. D'un certain point de vue, on peut dire que 100 % des avis de la C.V.P. sont traités, puisqu'une suite y est donnée ; ils sont étudiés et des réponses y sont apportées par les porteurs de projets.

Certaines de ces réponses sont partielles, c'est pour cela qu'il y a une petite divergence entre nous et la C.V.P. sur le nombre de vœux suivis, parce que nous considérons que, quand un vœu est suivi partiellement ou quand le pétitionnaire retire son permis de construire pour proposer quelque chose de radicalement différent, cela s'intègre à la réussite de l'influence de la Commission du Vieux Paris.

Mais j'insisterai sur un point, c'est que la Direction de l'Urbanisme, qui donne d'ailleurs autant d'importance à un avis conforme ou consultatif, dans un travail conjoint avec les services de la DAC, fait quelque chose d'absolument exceptionnel parce que c'est grâce à cela que l'on arrive aux résultats dont nous nous félicitons ici même.

Je voudrais également dire un mot sur les groupes de travail thématiques. Ils ont montré l'intérêt de la Commission du Vieux Paris pour l'évolution de la ville, et je ne peux que m'en réjouir. Celui sur la surélévation à Paris a permis d'arriver à une conclusion d'études au cas par cas qui me semble être la bonne solution pour les surélévations.

Le groupe de travail qui vient de s'achever sur les rénovations thermiques a permis de montrer certaines difficultés en matière de compatibilité entre patrimoine et isolation extérieure. Je suis, pour ma part, confiant sur les améliorations techniques dans ce domaine qui permettront peut-être d'offrir des solutions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur MISSIKA, juste… Il y a beaucoup trop de bruit ! Enfin, si vous avez des choses à vous raconter, vous sortez ! Oui, là-haut, cela vous concerne. Soyez respectueux, on parle et c'est très pénible d'avoir un tel brouhaha. C'est vraiment très pénible.

Si les Conseillers de Paris, qui ne sont pas à leur place, peuvent se mettre à leur place ou sortir pour discuter à l'extérieur…

Cela vous concerne, Monsieur MENGUY, ne regardez pas derrière vous. C'était à vous que cela s'adressait. Merci.

Monsieur MISSIKA, poursuivez !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais dire un mot également sur les perspectives. Je pense que la C.V.P. devrait avoir beaucoup de travail dans les mois à venir, compte tenu du nombre de missions et d'études qui lui impartit.

D'abord, en ce qui concerne la deuxième session de "Réinventer Paris", les dessous de Paris. La C.V.P. sera associée au nouvel appel à projets dont certains sites présentent un intérêt patrimonial très particulier, comme les réservoirs d'eau ou l'hôtel de Fourcy. Le sujet des immeubles d'angle mérite également une attention particulière et un groupe de travail devrait s'y atteler au plus vite, tant on voit de nombreux projets émerger sur ces parcelles dont certains sont souvent inacceptables.

Enfin, la consultation en amont, comme l'a fait remarquer le président de la C.V.P. Les études de faisabilité sont absolument nécessaires. Je pense qu'il est utile que la C.V.P. se saisisse de manière plus importante de façon à pouvoir statuer en amont et pas au moment du dépôt du permis de construire.

Pour finir, et là je rejoins d'une certaine façon ce qu'a dit Bernard GAUDILLÈRE, j'insiste sur le fait que l'audition des équipes projet, architectes et maîtres d'ouvrage, sur certaines opérations mérite d'être augmentée. Cela a été trop peu pratiqué malgré un fort intérêt exprimé par tous les membres. On a connu l'exemple de la Bourse du commerce ou celui du théâtre du Châtelet cette année. Cela nous permet de mieux comprendre les interventions et les enjeux pour ensuite rendre un avis suffisamment éclairé. Sur certains dossiers, pas tous mais les plus importants, une discussion de ce type permet d'avoir une vision plus claire.

Je pense donc que ce qui est mené aujourd'hui par la Commission du Vieux-Paris est très important pour le respect de Paris, son patrimoine, son histoire, en s'inscrivant dans l'architecture du XXIe siècle. La C.V.P. a encore une fois permis à de nombreux projets de s'améliorer en s'inscrivant dans le patrimoine de Paris et cela doit perdurer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Comme c'est une communication sur un rapport, il n'y a pas de vote, mais je pense que dans les expressions qui viennent d'avoir lieu, on voit aussi le chemin que nous pouvons emprunter pour encore mieux tenir compte des observations de la Commission et, en même temps, pour permettre les évolutions du bâti parisien, qui sont nécessaires.

Faire de notre ville une ville qui protège son patrimoine et qui en même temps est en capacité de penser son futur, y compris avec les sujets liés à l'environnement, à l'accessibilité ou tout simplement à l'intégration d'architectures contemporaines dans le paysage et dans le cœur de Paris. Je pense que nous arriverons à gérer ce que certains pourraient imaginer comme inconciliable mais que nous arrivons à concilier.

Ce n'est pas toujours facile. Parfois, nous tâtonnons, parfois, cela s'oppose, mais je constate que Paris a à la fois cette qualité et cette reconnaissance quant à l'entretien de son patrimoine et sa capacité d'inventer l'avenir. Je crois que c'est cela, le chemin un peu étroit que nous avons à chercher ensemble mais il y a beaucoup de bonne volonté et d'intelligence pour y arriver.

Je veux vous remercier, Monsieur le Président de la Commission du Vieux Paris, et je veux remercier mes adjoints et les membres de la Commission du Vieux Paris pour le travail qui est fait dans ce sens, très spécial, très unique. Nous sommes une ville très unique de ce point de vue, dans le monde. Merci de nous permettre de garder cette spécificité, cette singularité.

2017 DAC 311 - Subventions (5.500 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (13e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DAC 311. Il s'agit d'une subvention à trois associations au titre de l'action culturelle locale dans le 13e arrondissement.

Madame Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Trois belles associations, l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris, "Au chœur de la Ville, la Clef des chants" et l'association "XIII en Scène", qui promeuvent l'art lyrique, le chant, les chœurs de femmes et symphoniques et le théâtre.

Trois associations qui vivent le 13e, qui font vivre le 13e et qui honorent le 13e. J'ai une petite affection particulière pour "XIII en Scène", que je porte et supporte depuis des années au sens supporter, parce qu'elle fait vivre beaucoup de gens qui aiment le 13e. Elle est animée par mon ami Serge ZEITOUN, qui est un habitant du 13e depuis toujours et qui valorise son arrondissement.

Bref, je me satisfais de ces subventions. Je m'en félicite en espérant qu'elles soient reconduites et revalorisées encore l'année prochaine.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Quelques mots pour aller dans le même sens que l'intervention d'Edith GALLOIS et nous féliciter du soutien de la Ville aux activités de ces trois associations, dont en effet l'association "XIII en Scène", mais aussi l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris ainsi que "Au chœur de la Ville, la clef des chants", qui toutes trois contribuent à la dynamique culturelle de ce très bel arrondissement, le 13e arrondissement de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 311.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 311).

2017 DAC 799 - Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 799 et l'amendement technique n° 14 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui fait office de demande de subvention auprès de l'Etat pour revenir sur trois points qui y sont abordés et auxquels nous sommes très attachés concernant les bibliothèques municipales.

Il y a d'abord le sujet de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Une décision prise par la Maire de Paris, avec une politique d'incitation de l'Etat comme en témoigne ce projet de délibération. Sur ce sujet, la position du groupe Communiste - Front de Gauche est connue, nous en avons longuement débattu lorsque nous avions voté contre l'ouverture de la médiathèque Hélène Berr le dimanche.

Nous sommes opposés à ces ouvertures car nous pensons que pour les agents des services publics comme pour les salariés, nous devons autant que possible préserver des temps de repos à consacrer à ses proches et à ses loisirs. Par ailleurs, la Ville a du mal à réaliser ces ouvertures dominicales dans de bonnes conditions, c'est-à-dire avec un nombre d'agents suffisant pour pouvoir accompagner le public et réaliser les missions de médiation, qui sont la véritable valeur ajoutée des bibliothèques municipales.

Il semblerait que les agents des bibliothèques, massivement mobilisés contre ces ouvertures sans moyens, vous ont fait prendre conscience de ces difficultés. Il n'est plus question d'ouvrir Aimé Césaire dans le 14e, Germaine Tillion dans le 16e, Parmentier dans le 11e. Le projet pour Rostand dans le 17e est reporté, faute de moyens.

Il y a ensuite un deuxième sujet que je souhaitais aborder. Là encore, nous en avons déjà parlé en Conseil de Paris, il s'agit des conditions dans lesquelles nous réalisons le passage à la technologie R.F.I.D. Concrètement, la DAC fait installer ses puces R.F.I.D. sur des documents pour pouvoir automatiser les prêts en passant par des automates. En septembre dernier, nous avions alerté en déposant un vœu sur le travail détaché. En effet, pour installer ces puces, la Ville a plusieurs fois fait appel à une société britannique qui fait elle-même appel à des travailleurs détachés pour réaliser la manutention. Or nous craignons fortement que cette société se serve de travailleurs détachés à des fins de "dumping" social. Vous vous étiez alors engagés à y être très attentifs et à ce que cela ne se produise pas.

Aujourd'hui, nous réitérons cette demande. L'Etat doit nous allouer une subvention de 58.000 euros pour financer ce changement technologique pour deux bibliothèques. Nous tenons à ce que la Ville utilise cette subvention à bon escient et nous pensons que la meilleure manière serait de faire appel à des agents titulaires ou à des vacataires rémunérés et protégés par la législation française.

Enfin, pour terminer, je reviendrai sur les subventions demandées pour l'achat des collections des nouveaux établissements. Nous nous réjouissons de ces créations d'équipements publics et espérons que nous pourrons vite demander de nouveaux financements pour de nouvelles bibliothèques.

Lors des débats sur le P.L.U. il y a un an ou lors du débat budgétaire de décembre, le groupe Communiste vous a proposés de créer de nouvelles bibliothèques ou dans des quartiers populaires, notamment porte de Charenton dans le 12e, à Paul Bourget dans le 13e ou dans le quartier Fougères du 20e.

Ce sont aujourd'hui les élus de l'ensemble de la majorité du 19e, dont mes camarades Sergio TINTI et Fanny GAILLANNE, qui ont déposé un vœu pour que la grande médiathèque de la place des Fêtes voie le jour. Nous espérons pour tous ces projets que la situation se débloque et qu'ils pourront aboutir dans des délais raisonnables.

Dans tous les cas, nous resterons mobilisés pour que les habitants de ces quartiers populaires puissent bénéficier de cette offre culturelle publique.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Raphaëlle PRIMET.

Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Raphaëlle PRIMET.

Ces demandes de subvention auprès de l'Etat témoignent de la vitalité du réseau de lecture public parisien, qui ne cesse de s'adapter de manière positive et inventive aux évolutions culturelles urbaines, sociales ou encore technologiques, comme le soulignait la fin de votre intervention.

Cette vitalité se traduit d'abord et avant tout par l'ouverture de nouveaux équipements, comme ces dernières années la médiathèque Françoise Sagan, la bibliothèque de la Canopée ou la bibliothèque Lagny, qui proposent des collections renouvelées et de nouveaux services aux habitants. J'insiste sur ce point parce que nous sommes probablement une des rares collectivités en France qui continue à investir beaucoup d'argent supplémentaire pour ouvrir de nouveaux services publics de lecture publique. C'est tout à notre honneur et nous aurons d'ici la fin de la

mandature un réseau de lecture publique à la fois vaste, tout à fait démocratique, avec des collections importantes et, je le crois, au service du plus grand nombre. Et je crois vraiment que nous avons raison de le mettre au cœur de notre politique culturelle.

Ouvrir plus de bibliothèques, mais aussi ouvrir plus nos bibliothèques, en particulier en tâchant d'être le plus en phase possible avec les habitudes de vie des Parisiens, toutes générations confondues. Et cela procède d'une volonté de renforcer l'accessibilité du service public. Vous l'avez dit : six bibliothèques ouvrent ainsi, d'ores et déjà, le dimanche. Trois ou quatre supplémentaires suivront d'ici la fin du mandat. Et, en effet, j'ai souhaité que nous prenions, non seulement le temps de la négociation avec les organisations représentatives des personnels, mais aussi que nous ayons les moyens suffisants pour ouvrir les bibliothèques concernées dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle, si cela doit prendre quelques mois de plus, nous prendrons quelques mois de plus. La prochaine sera la bibliothèque Rostand.

De la même manière, proposer aux Parisiens l'accès à des livres numériques est une opportunité de diversifier les modes d'accès à la lecture. Durant la première année de mise en œuvre de ce service, 60.000 prêts numériques ont été comptabilisés et 7.500 usagers ont bénéficié de ce service.

Et, enfin, pour répondre à votre question sur l'extension du recours à la technologie R.F.I.D., qui permet de déployer des automates de prêt et de retour de documents, cette technologie libère les agents des bibliothèques de tâches répétitives de prêt et de retour, et leur permet d'exercer pleinement leur première mission de conseil, de médiation, d'accompagnement des lecteurs, de constitution et d'entretien des collections. C'est évidemment le cœur de leur métier. Les bibliothécaires ont raison de souhaiter se concentrer d'abord sur cela. La technologie R.F.I.D. leur permet cela. Cela dit, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le strict respect des critères sociaux des entreprises sollicitées. Nous ferons preuve de la plus grande vigilance en ce sens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 14 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 799 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAC 799).

2017 DAE 228 - Modifications des statuts de l'E.S.P.C.I.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 228 relatif à des modifications des statuts de l'E.S.P.C.I.

Jean-Noël AQUA a la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, voici un projet de délibération qui peut paraître séduisant pour un œil peu averti, mais nous ne le voterons pas. Non pas que le travail fait à l'E.S.P.C.I. ne soit pas remarquable, tant en matière de recherche que d'enseignement, c'est certain. Mais le motif sous-tendant ce projet de délibération est la création d'un regroupement d'universités, ou plutôt d'écoles, visant à créer une - je cite - "université de recherche", unique en son genre en France, "rassemblant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche". Si on ne peut que saluer le prestige et, surtout, la qualité scientifique des acteurs impliqués dans ce projet, nous regrettons et contestons la logique globale de l'opération. Deux critiques majeures.

La première, c'est la logique des fusions d'universités, initiée par SARKOZY, puis poursuivie sous HOLLANDE. Tant de voix politiques différentes fait forcément réfléchir un impétrant en politique. Mais ces regroupements d'universités créent des mastodontes gérés, assez inéluctablement, de façon technocratique, loin de la réalité des

paillasses et des amphis. Avec ces regroupements d'universités, nous ne parlons plus désormais de fonctionnement démocratique, mais de "gouvernance". Avec ces regroupements d'universités, nous éloignons les centres de décision des lieux de travail. Avec ces regroupements, nous créons des strates supplémentaires de pouvoir, alors même qu'il n'y en a pas besoin. On entend souvent critiquer le millefeuille administratif et les mêmes qui le font promeuvent ces rassemblements. C'est pour le moins curieux.

Le problème de nos universités n'est pas un problème de taille. Le problème, c'est le manque de moyens financiers et humains qui ne nous permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions tous les étudiants. Certes, évidemment, en regroupant les universités, on augmente de manière artificielle son classement de Shanghai. Mais le coût en termes bureaucratiques de l'opération ne vaut certainement pas les faibles bénéfices qui en découlent.

Deuxième critique, qui est en fait plus importante : c'est la logique de concurrence dure portée par la création d'universités de recherche. Il ne s'agit, ici, non pas seulement de regrouper des universités, mais de créer un regroupement dit "université de recherche". Face à l'austérité budgétaire, face au manque de moyens, certains pensent que ces opérations peuvent sauver les meubles au détriment de ceux des autres. Certaines universités vont s'en tirer et d'autres verront leurs moyens stagner. Ces universités de recherche se verraient largement dotées dans tous les appels en "EX", laissant de côté les universités de seconde zone qui seraient en charge, elles, de l'enseignement pour tous. Il est d'ailleurs notable que la structure envisagée dans le présent projet de délibération ne comprenne pas l'accueil d'étudiants des licences 1 et 2, qui doivent probablement être négligeables dans le marché de ces universités de recherche.

Nous savons que les moyens donnés aux étudiants des universités sont moins de la moitié de ceux donnés à ceux des classes prépas, grandes écoles et autres formations sélectives. Avec ces universités de recherche, en fait, nous ferons entrer des différences énormes de moyens à l'intérieur du système universitaire. C'est déshabiller Paul pour rhabiller Pierre à nombre de vêtements constants. Ce n'est pas de cela dont nous avons besoin. L'enseignement supérieur et la recherche a besoin de coopérations et de moyens financiers, humains, et non pas de concurrence et d'austérité. La recherche d'un pays vaut bien plus que le renoncement à l'austérité et à l'individualisme de la concurrence. Parce que nous n'acceptons pas la logique de ce projet de délibération, nous ne le soutiendrons donc évidemment pas.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Jean-Noël AQUA.

Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui. Merci beaucoup.

Ce dossier est évidemment suivi par Marie-Christine LEMARDELEY, mais, étant membre du conseil d'administration, elle ne peut rapporter ce projet de délibération. Je préciserai rapidement, puisque nous avons compris la position de Jean-Noël AQUA sur le refus du regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est tout à fait respectable. Nous ne partageons pas ce point de vue. L'E.S.P.C.I. est aujourd'hui engagée dans ce projet de construction de l'université intégrée Paris Sciences et Lettres, et tout cela dans la perspective de la validation du projet par le jury IDEX qui, justement, permettra l'attribution de moyens supplémentaires, ce qui est un des enjeux de ce projet de délibération et de ce regroupement.

Ainsi, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche créeront une université originale - Paris Sciences et Lettres - regroupant dans une université de recherche des établissements complémentaires et déjà fortement reconnus sur la scène nationale et internationale. L'intégration de l'E.S.P.C.I. dans cet ensemble universitaire nécessite quelques modifications des statuts de l'école, l'E.S.P.C.I. C'est l'objet de ce projet de délibération.

J'ajoute, en réponse à vos interrogations, que la création de cette université intégrée Paris Sciences et Lettres doit justement permettre, non dans une logique de concurrence accrue, mais, au contraire, de favoriser les partenariats, la mobilité des chercheurs comme des étudiants, des coopérations plus importantes entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche intégrés dans cette université, mais aussi par des moyens supplémentaires, plus de coopérations avec d'autres entités rassemblées par ailleurs. L'objectif visé, c'est évidemment l'excellence. Il ne s'agit pas uniquement de monter dans le classement de Shanghai. Cela a finalement assez peu d'importance quand on connaît les modalités d'élaboration de ce classement. En revanche, améliorer notre outil de recherche au service de l'excellence et de la diversité, ce sont nos objectifs. Nous sommes convaincus que, par ce type de regroupement qui ne nie en rien l'identité de chacun des établissements de recherche, nous pouvons tout à fait conjuguer ce besoin d'excellence et ce besoin de diversité.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 228).

2017 SG 31 - Conventions de partenariats "Carnaval tropical de Paris" édition 2017.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 31 est soumis juste pour l'amendement technique n° 15 déposé par l'Exécutif. C'est relatif au "Carnaval tropical de Paris".

Est-ce que Bruno JULLIARD dit un mot, ne dit rien du tout ? Tu ne dis rien du tout.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 31 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 31).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux opérations électorales.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. D'abord, le vœu n° 16 qui est relatif aux opérations électorales et qui est présenté par Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot seulement. Comme de très nombreux élus parisiens ont été amenés à présider des bureaux de vote dans cette dernière période, a été fait, par des élus du 18e, un certain nombre de propositions à destination du législateur pour simplifier la gestion des votes par procuration et l'imprimé du procès-verbal des opérations électorales. Il nous est apparu utile de faire remonter ces suggestions d'amélioration très concrètes et très techniques.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui. Ce sera un avis favorable de l'Exécutif pour ce vœu présenté par Eric LEJOINDRE. Ce vœu s'inscrit pleinement dans la démarche de simplification des opérations électorales portées par la Ville de Paris depuis 2014. Une série de propositions a déjà été adressée au Gouvernement précédent, à l'issue du travail conduit par un groupe de travail présidé par François DAGNAUD et Jean-Pierre LECOQ. Ces propositions du 18e arrondissement sont pertinentes et visent, tout en garantissant la transparence du processus de dépouillement, à simplifier la tâche des présidents. Et je sais que cela concerne beaucoup de monde ici, dans cette instance.

Je voudrais profiter de ce vœu, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, pour féliciter, je le crois en notre nom à tous, l'ensemble des agents de la Ville, au premier rang desquels les agents de la DDCT, son bureau des élections, les services élections des 20 mairies d'arrondissement et les quelques 2.000 agents de bureaux de vote mobilisés pour assurer la bonne tenue des 4 dimanches de scrutin du printemps dernier. Malgré un contexte particulier, notamment un contexte sécuritaire, des scrutins présidentiels et législatifs avec beaucoup de votants,

beaucoup de candidats aux élections législatives, bref des contraintes importantes. Et pour autant, 4 scrutins qui se sont remarquablement bien déroulés grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos agents, qu'ils soient sincèrement remerciés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 184).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation à Paris du vote par machine électronique.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 17 est relatif à l'expérimentation à Paris du vote par machine électronique. Il est présenté par Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - A quelques jours de l'arrivée à Paris du Président TRUMP, dont on connaît la position dramatique concernant les Accords de Paris sur le climat, et après une année électorale chargée, permettez-moi de revenir sur un vœu déjà déposé devant notre Assemblée en 2015 et sans doute mal compris. Je souhaiterais que la Ville de Paris puisse expérimenter l'utilisation de machines à voter mécanique, pour éviter le gâchis de papier considérable que représente chaque élection dans notre ville, qui consomme à chaque fois l'équivalent de plus de 20 millions de feuilles A 4 pour les seuls Parisiens.

Certes, vous allez me répondre comme en décembre 2015, qu'il existe un moratoire sur les machines électroniques, et vous avez raison. L'inquiétude portait sur les machines sophistiquées reliées à Internet, alors que je suggère l'utilisation, comme c'est déjà le cas dans plus de 60 communes, de machines mécaniques non reliées à Internet ni à aucun réseau, et de ce fait totalement sécurisées.

C'est pourquoi je souhaite que nous demandions la levée de ce moratoire seulement pour les machines mécaniques, celui-ci n'ayant aucun sens les concernant.

Comme vous, nous défendons l'Accord de Paris issu de la COP 21, et comme vous nous pensons qu'il doit se traduire par de multiples gestes du quotidien, permettant d'économiser les ressources naturelles, afin de limiter l'impact de l'homme sur la nature. Paris doit donner l'exemple avec une expérimentation visible, totalement sécurisée, qui pourrait démontrer à toutes les communes que l'on peut épargner un gâchis considérable de papier et faciliter la gestion des bureaux de vote.

Quand on sait qu'en France, pour le premier tour de l'élection présidentielle, plus d'un milliard de bulletins de vote ont dû être imprimés, on imagine le gâchis au regard du nombre d'échéances de cette seule année 2017. Aussi, je vous remercie d'accepter l'idée de tester le dispositif que je vous propose, par exemple à l'occasion d'un prochain vote de notre Assemblée, afin de faire de la Ville de Paris une capitale pionnière pour la préservation des arbres, en conciliant notre modèle électoral actuel avec l'utilisation d'une technologie mécanique qui fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Voilà j'en suis sûre un geste qui serait apprécié des Parisiens, qui en se rendant dans les bureaux de vote constatent le gâchis de papier que représente chaque scrutin.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame JÉGO, pour cette intervention et la présentation de votre vœu, qui reprend en effet en grande partie celui que vous aviez déposé au Conseil de Paris en décembre 2015, et auquel nous avions émis un avis défavorable à l'époque.

Sujet qui n'est pas nouveau dans le paysage politique français, mais qui est loin de faire l'unanimité, notamment d'ailleurs dans notre Assemblée. Le recours à des machines comme mode alternatif du vote à l'urne a déjà été réalisé pour des élections politiques. Ce, avec divers incidents survenus par exemple au cours du premier tour de l'élection présidentielle de 2007, pourtant il s'agissait bien de machines dites mécaniques qui n'étaient pas

reliées à Internet, mais cela a néanmoins conduit à la mise en place d'un moratoire par le Ministère de l'Intérieur à compter des scrutins de 2008. Depuis, la délivrance des autorisations est bloquée.

Parallèlement, le nombre des communes utilisatrices de ce dispositif a nettement régressé depuis sa première mise en œuvre, il n'y avait par exemple plus que 64 communes en 2012, contre 83 en 2007.

Un rapport récent du Sénat, remis en avril 2014, reste très critique vis-à-vis du vote électronique, notamment en ce qui concerne l'Exécutif, nous rejoignons les conclusions de ce rapport, qui était bipartisan - gauche et droite -. Le rapport considère que le formalisme du droit électoral destiné à protéger l'expression du suffrage confère à l'exercice du devoir électoral une solennité particulière. Ce cérémonial disparaît lors du vote par machine, qui banalise l'opération électorale. Les gains résultant du recours aux machines pour l'organisation du vote produisent des effets contradictoires. Par exemple, leur influence sur la participation des électeurs reste tout à fait indéterminée. Les coûts financiers représentent une charge importante pour la commune, et enfin, l'avantage écologique que vous mettez en avant est très discutable, puisque la propagande électorale, elle, ne sera en rien dématérialisée. Il faudra tout autant traiter les déchets, y compris les déchets des machines comme des cartes mémoire. Le rapport recommande la poursuite du moratoire décidé en 2007. J'ajoute que dans un contexte où le moratoire est maintenu, où les craintes sur les cyberattaques et la cyber-criminalité se sont fortement développées depuis décembre 2015, nous restons très réservés alors même que bon nombre de villes qui s'étaient lancées dans l'aventure du vote électronique ont fait demi-tour.

Par exemple, la Ville d'Issy-les-Moulineaux, lors du scrutin présidentiel 2017, a de nouveau rencontré une série de problèmes techniques majeurs, entravant la procédure de vote de plusieurs électeurs, comme je vous le disais. Pour des raisons démocratiques et je le crois aussi pour un sujet aussi sensible, il faudrait une unanimité de tous les groupes du Conseil de Paris pour se lancer dans une telle expérimentation. Cette unanimité n'est pas à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle je vous suggère de retirer votre vœu, ou alors j'émettrai un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je suppose que vous maintenez votre vœu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants (18e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 18 est relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot sur ce vœu qui concerne l'enseignement artistique et culturel, qui est une des grandes priorités de la Ville, comme en témoigne l'ambition de la réforme des conservatoires engagée depuis 2015.

Considérant l'implication du 18e dans cette réforme et les opportunités en matière de foncier qui existent dans notre arrondissement, il est proposé que puisse être réfléchie la programmation d'un établissement de sensibilisation et d'apprentissage des pratiques culturelles et artistiques dans le 18e, par exemple sur le site Chapelle/Ordener, qui serait une réponse conforme à une demande forte des habitants.

Nous souhaitons que cet équipement, qui aurait vocation aussi à remplacer le conservatoire actuel, puisse prendre une forme innovante et pourquoi pas mutualisée avec d'autres équipements publics pour répondre à la demande des habitants très importante en ce qui concerne l'enseignement artistique et culturel.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Eric LEJOINDRE.

Il s'agit d'un vœu important pour renforcer l'accès de tous et de toutes à l'éducation et à la pratique artistique et culturelle, ici en particulier pour les habitants du 18e arrondissement. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des conservatoires, je voudrais souligner et remercier la très forte implication des équipes du conservatoire du 18e arrondissement, sous l'impulsion de son excellente directrice Isabelle RAMONA.

En effet, nous partageons tous votre diagnostic que le bâtiment du conservatoire actuel n'est pas du tout adapté à la diversité des besoins et aux attentes des habitants du 18e arrondissement. Il a été construit dans les années 80 à une époque où la fonction du conservatoire obéissait à des enseignements plus standards avec la primauté des enseignements individuels. Cette configuration s'accommode assez mal aujourd'hui avec la mise en œuvre des nouvelles missions et de l'évolution des conditions d'accueil des usagers, notamment des plus jeunes enfants toujours plus nombreux à vouloir bénéficier d'un enseignement de qualité.

Nous examinerons avec la plus grande attention tous les scénarii permettant de répondre à ces nouvelles attentes dans le contexte budgétaire que vous connaissez, mais j'émettrais au nom de l'Exécutif un avis favorable au vœu présenté par le 18e arrondissement et son maire, Eric LEJOINDRE.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu nº 18 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 185).

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la future médiathèque du 19e.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 19 est relatif à la future médiathèque du 19e. Il est présenté par les groupes Socialiste et apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche.

La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, le 19e arrondissement est le dernier grand arrondissement parisien à n'être pas doté d'une médiathèque, et notre mandature s'est engagée à réparer cette anomalie, j'allais dire cette injustice. Je remercie la Maire de Paris qui s'y est engagée avec nous, Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER pour leur soutien constant. Je tiens aussi à saluer la constante cohésion de notre majorité municipale pour faire aboutir ce projet très attendu par nos concitoyens.

Les études architecturales qui ont été engagées ont permis d'identifier deux scénarii qui sont aujourd'hui sur la table : un premier scénario qui reposerait sur un principe de reconversion-extension de l'actuel bâtiment qui accueille le Théâtre de verre, et un deuxième scénario qui, lui, repose sur l'option démolition-reconstruction. Si les deux options présentent l'une et l'autre des avantages comparables en termes de superficie développée à hauteur de 2.600 mètres carrés utiles, ce qui est conforme à ce que nous aurions obtenu dans le cadre du projet initial sur le site historique de Jean-Quarré, l'option démolition-reconstruction nous paraît présenter quelques avantages significatifs qui amènent la majorité municipale du 19e arrondissement à plaider pour cette option.

Premier avantage : la facilité que permettrait un bâtiment neuf, conçu pour être une médiathèque, en termes de praticabilité des locaux.

Deuxième avantage : c'est un enjeu important pour nous, l'option démolition-reconstruction permettrait d'assurer une très bonne visibilité depuis le cœur de la place des Fêtes à ce projet.

Troisième élément important pour beaucoup d'entre nous : c'est que l'option démolition-reconstruction permettrait d'aménager des terrasses végétalisées, et cette dimension fait partie intégrante du projet tel que nous le concevons.

C'est ce qui a amené le Conseil du 19e arrondissement à l'unanimité, je me permets de le préciser, à faire valoir la préférence qui est la nôtre pour l'option démolition-reconstruction.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à François DAGNAUD.

La parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Nous avons donc souhaité réaffirmer par ce vœu, qui rassemble toute la majorité municipale du 19e arrondissement, notre ambition commune pour la future médiathèque de la place des Fêtes. Elle doit être à la hauteur des besoins en matière d'accès à la culture, dans un arrondissement pour lequel les enjeux sont importants. Si le 19e est l'un des arrondissements les plus jeunes, familial et populaire, pas de grande médiathèque ni de bibliothèque municipale de grande taille à ce jour. Et si, certes, le maillage actuel est important, il révèle en même temps des faiblesses et des fragilités.

La médiathèque, qui va être implantée place des Fêtes sur le site Jean-Quarré, doit permettre de développer avec créativité ces missions. L'option destruction du bâti R + 1 existant et construction d'un bâtiment à l'architecture agile et adaptée, ouverte, inscrivant la médiathèque dans son quartier, est donc souhaitée et attendue.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci aux deux intervenants précédents dont le maire du 19e arrondissement, qui a rappelé que ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Je ne reviens pas sur l'importance du réseau de lecture public pour notre politique culturelle parisienne. C'est absolument essentiel. J'en ai parlé il y a un instant. Ce réseau est constitué actuellement de 57 établissements très divers, de quelques centaines de mètres carrés à parfois plusieurs milliers. Il est vrai que le 19e arrondissement a une particularité. Il est irrigué aujourd'hui par six bibliothèques qui sont toutes de surface plutôt petite ou moyenne, et dont les caractéristiques ne permettent pas de répondre de manière optimale aux besoins et attentes des habitants, notamment en terme de collections, d'animation, ou encore d'intégration des médias numériques.

C'est la raison pour laquelle l'attente d'un projet ambitieux pour la future médiathèque Jean-Quarré est parfaitement légitime. Avec la Maire de Paris, nous soutenons avec force ce projet.

Deux options techniques ont été présentées par les services. Chacune des deux options présentent des contraintes et des opportunités, en termes de coût, de calendrier, de fonctionnalité ou encore d'aménagement urbain. Sur la base des diagnostics qui sont établis par les services prenant en compte le vœu présenté aujourd'hui, une décision sera prise dans les semaines à venir sur l'option la plus pertinente à retenir.

Je prends acte, et nous prenons acte de la demande des élus du 19e arrondissement. Il se trouve que je la partage. Je pense aussi que c'est la meilleure des deux solutions. Je ne vais pas décider tout seul pour être honnête, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, et je propose que nous adoptions ce vœu, même s'il ne vaut pas décision de la Maire de Paris puisqu'il faudra étudier la totalité des diagnostics établis par les services.

Je suggère, en effet, que notre Assemblée vote ce vœu du 19e arrondissement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 des groupes de la majorité du 19e arrondissement, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient?

Le vœu est adopté. (2017, V. 186).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux épisodes de canicule.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture des piscines lors des périodes de fortes chaleurs.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un plan canicule à destination des jeunes.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture des piscines municipales en période de canicule.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture sauvage des bouches à incendie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 25 bis sont relatifs aux épisodes de canicule.

La parole est d'abord à Jacques BOUTAULT, pour 2 minutes pour chaque orateur.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le climat de Paris à la fin du XXIe siècle sera plus chaud avec des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, et des hivers plus doux et arrosés. On va observer une forte augmentation du nombre de jours de vague de chaleur qui atteindrait 21 à 94 jours par an, contre 7 en moyenne aujourd'hui, toutes saisons confondues. Une forte augmentation du nombre de jours de canicule, qui atteindrait de 3 à 26 jours par an au lieu d'un seul aujourd'hui en moyenne, est attendue.

Non, ce ne sont pas les tenants d'une écologie collapsologique ou catastrophiste qui le disent, c'est tout simplement une étude conjointe menée par Météo France et l'Agence parisienne du climat. Il est donc évident que les éléments climatiques extrêmes vont être de plus en plus fréquents et d'une ampleur de plus en plus grande dans les années à venir.

La Ville doit donc s'organiser et faire preuve de résilience. Notamment, nous pouvons déjà nous féliciter des actions que nous avons menées, de la plus petite à la plus grande, comme celle, par exemple, qui consiste à avoir préservé un réseau d'eau non potable qui permet, durant l'été, le rafraîchissement des rues grâce à un arrosage.

Nous devons progresser dans la désimperméabilisation des sols et les voies sur berge, qui ont été pérennisées par le Préfet de police grâce à la décision prise la semaine dernière, doivent donner l'exemple de ce que l'on peut faire en matière de désimperméabilisation des voies sur berge.

Mais nous devons aussi évoluer en matière de plantation d'arbres et par exemple faire évoluer le dogme des A.B.F., les architectes des bâtiments de France, qui décrète là que tel quartier est à vocation minérale et ne peut voir sur son site des arbres plantés. Nous devons aussi mener des actions pour limiter le développement des climatiseurs dans l'espace public, contrôler la contribution des moteurs des voitures automobiles à l'augmentation des températures, et bien sûr agir sur des grands sujets comme nous opposer, par exemple, à EuropaCity, dont l'artificialisation des sols de cette dernière zone humide d'Ile-de-France entraînerait des augmentations de température dont le centre de Paris pâtirait.

Voilà pourquoi je souhaite, comme Madame la Maire l'a dit ce matin, tout mettre en œuvre, comme elle le fait dans le cadre du C40, pour limiter l'augmentation de température à un degré et demi. Cet objectif ambitieux peut être atteint si nous nous en donnons les moyens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Un vœu relatif à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires. L'épisode caniculaire traversé en juin a mis en avant la nécessité d'adapter nos établissements scolaires aux fortes chaleurs et à des expositions solaires intenses. Aujourd'hui, le constat est partagé. Il faut un nouveau plan d'action, il faut identifier les besoins les plus urgents, et des solutions simples et rapides à mettre en œuvre.

Il y a le long terme, et nous savons que Paris a, par exemple, un plan de rénovation thermique des écoles dans le cadre duquel, au passage, nous pourrions renforcer la dimension fraîcheur. Nous savons que nous travaillons à des mesures fortes d'adaptation au changement climatique, avec des pistes très intéressantes pour les écoles comme, par exemple, la question de la rénovation des sols des cours d'école qui pourrait faire gagner plusieurs degrés, ce qui est fondamental.

Et puis il y a le court terme. Nous devons pouvoir fournir aux écoles stores, rideaux, films de protection des vitres, ainsi que du matériel adapté dédié au rafraîchissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente le vœu dans la lignée de ce qui a été déjà présenté pour l'ouverture des piscines lors des périodes de forte chaleur. D'abord parce que, tout simplement, pouvoir se baigner, c'est un moment où on retrouve de la fraîcheur, et aussi des possibilités récréatives.

Deuxième chose, nous avons à Paris des difficultés à trouver des points d'eau et des piscines ouvertes. Elles sont souvent surchargées dans les horaires où le public est accepté.

Ensuite, dans une période où, nous le savons, les épisodes caniculaires vont se multiplier, nous avons déjà proposé et effectué l'ouverture de parcs la nuit. On voit le succès que cela a engendré chez les Parisiens et les Parisiennes.

D'ailleurs sur les piscines, on constate que 75 %, soit 3/4 des personnes interrogées, demandent des horaires élargis et mieux adaptés à leurs besoins. Et plus de 80 % souhaitent des ouvertures en nocturne.

Ce vœu a donc pour objet de demander qu'à titre expérimental certaines piscines parisiennes voient dès cet été leurs horaires élargis le matin et le soir, lors des périodes de forte chaleur. Enfin, que l'on puisse tirer un bilan de cette expérience pour éventuellement la pérenniser.

Je vous en remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à David BELLIARD.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons tous conscience que, ces dernières semaines, nous avons connu des épisodes avec des températures supérieures de 14 degrés à la normale, et à Paris des températures plus élevées que dans l'agglomération parisienne, avec plus 3 degrés en moyenne par rapport à la grande couronne.

Malheureusement la canicule en ville est un sujet d'avenir. Nous le savons tous. Aujourd'hui la question n'est plus de savoir s'il y aura ou non réchauffement climatique, mais plutôt de savoir comment nous pouvons atténuer ce changement et comment nous allons nous adapter au réchauffement climatique, c'est-à-dire la résilience de notre ville.

Voilà pourquoi nous proposons dans ce vœu de trouver une traduction concrète à des problématiques récurrentes tous les ans. D'un point de vue pragmatique, les quartiers populaires et certains jeunes ont trouvé des réponses en ouvrant les bouches d'incendie pour se rafraîchir. Ne soyons pas naïfs, ce phénomène doit aussi beaucoup à l'effet d'entraînement et s'est transformé en une sorte de concours. Pour autant, les jeunes ne s'amusent pas à ouvrir les bouches d'incendie au mois de février. Ce genre de chose n'arrive qu'en de très rares occasions et, à chaque fois, pendant des épisodes caniculaires les plus importants.

Pour contrer ces incivilités, nous devons adopter une approche qui ne soit pas simplement répressive mais inventive, et nous proposons plusieurs choses dans ce vœu. Nous connaissons notamment l'engagement de la Ville en faveur des solutions de fond pour faire évoluer l'urbanisme et l'architecture, pour mieux intégrer cet enjeu du réchauffement. Nous avons notamment besoin de zones végétalisées, d'espaces de respiration en ville en ouvrant nos parcs et jardins.

Mais nous pensons que ces mesures de long terme doivent aussi être assorties de mesures immédiates, notamment pour mettre un terme aux ouvertures sauvages de bouches à incendie.

Voilà pourquoi, en cas de forte chaleur, nous demandons à la Ville d'enclencher des mesures exceptionnelles, notamment la gratuité des piscines et l'installation de points d'eau dans les quartiers populaires. Par le passé, Eau de Paris a déjà installé des brumisateurs sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour que les touristes puissent se rafraîchir. C'était une très bonne idée que nous devons reproduire dans tous les quartiers populaires de la ville.

Voilà le sens du vœu que nous présentons.

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Jean-Bernard BROS, pour deux minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lorsque la chaleur devient difficilement supportable en ville, les touristes et les Franciliens ont trouvé la parade : les piscines et les parcs aquatiques sont pris d'assaut. Et ils ont raison.

Lors des épisodes de canicule comme celui que nous venons de connaître, le corps récupère difficilement en l'absence de fraîcheur. Certains Parisiens regrettent alors les horaires parfois étriqués des piscines municipales. Ainsi, en complément des ouvertures des parcs et jardins, les élus du groupe RG-CI souhaitent que les horaires d'ouverture des piscines puissent être étendus lors des épisodes de canicule. Il peut s'agir, par exemple, d'une à deux heures supplémentaires, chaque jour en soirée, ou de créneaux plus larges en journée.

Elargir les horaires serait bienveillant et constituerait une véritable mesure de précaution en période de canicule. Il s'agit ici de santé publique pour les élus du groupe RG-CI. Concrétiser des discours politiques sur le lien entre sport et santé, c'est aussi ouvrir les infrastructures de bains plus largement au public lorsque cela s'avère nécessaire.

Aussi, par notre vœu, nous souhaitons que la Ville agisse pour l'élargissement des horaires des bassins d'eau pour le bien-être de tous et pour répondre à une demande forte des Parisiens. Cette décision permettra de promouvoir cette activité physique et sportive qu'est la nage pour tous et à tous les âges de la vie.

Nous pensons également qu'une étude doit être menée pour évaluer la faisabilité d'une mesure de gratuité temporaire lors des jours de canicule. "Courons à l'onde, en rejaillir vivant", disait Paul Valéry, pour se redonner la vie.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Dernier orateur, M. Geoffroy BOULARD pour deux minutes pour le groupe LR.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, nous sommes intervenus au Conseil d'arrondissement sur les ouvertures sauvages de bouches à incendie. En période notamment de forte chaleur, ces bouches à incendie ont appelé un phénomène. Cette ouverture sauvage appelée "street pooling" est vraiment une incivilité qui occasionne une mise en danger des personnes, avec glissades, électrocutions, pénuries d'eau, et une dégradation des biens, avec une inondation notamment des sous-sols, une mise hors service des équipements inondés et une mobilisation sans raison des pompiers et des services de maintenance.

Nous demandons avec Brigitte KUSTER et Frédéric PÉCHENARD que le Conseil de Paris conçoive, avec la Préfecture de police, un plan de prévention et de lutte contre l'ouverture sauvage des bouches à incendie, réalise un suivi de ce phénomène et rende compte aux Conseillers de Paris de son évolution et des résultats obtenus.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Bruno JULLIARD.

Je tiens à excuser M. le Représentant du Préfet de police pour la partie des réponses qui pouvait le concerner. Il vous prie de l'excuser et il apportera une réponse écrite aux différents groupes.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce sujet s'éloigne un peu des Affaires culturelles, mais comme vous le savez, Célia BLAUEL n'a pas pu assister à cette séance et je la remplace donc pour répondre à l'ensemble des vœux relatifs à l'épisode caniculaire de plusieurs jours que nous avons connu et qui n'a pas manqué de nous rappeler, si tant est que l'on puisse l'oublier, l'importance pour la ville et ses habitants, qui ont tous été affectés par ces records de chaleur, d'être dotés d'une stratégie globale d'adaptation au dérèglement climatique.

Cette stratégie d'adaptation, vous en avez parlé, a été votée à l'unanimité du Conseil de Paris en septembre 2015. Elle souligne, en effet, le risque caniculaire et propose deux axes majeurs d'évolution.

D'abord l'accès facilité pour tous les Parisiens aux espaces frais en période estivale, mais aussi le rafraîchissement de la ville elle-même lors des pics de chaleur. Cette stratégie s'ajoute de plus au plan canicule qui permet de prévenir les risques pour les populations les plus vulnérables, d'ouvrir des espaces rafraîchis dans les bâtiments publics, mais aussi de prolonger l'ouverture des parcs et jardins, et de développer les usages de l'eau dans l'espace public.

Plusieurs autres initiatives doivent nous permettre d'accélérer cette adaptation, comme le recensement des îlots de fraîcheur en ville. Le programme d'expérimentation, piloté par l'"Urban Lab" de "Paris&Co" - désolé, ce n'est pas moi qui ai choisi ces anglicismes - dont deux projets lauréats portent spécifiquement sur cette question, ou encore le programme de la fondation Rockefeller "100 villes résilientes", dont la stratégie pour une ville résiliente sera proposée à ce Conseil de septembre 2017.

Je pourrais, pour être complet, citer aussi l'ouverture estivale des bassins des écoles Elisabeth dans le 14e et Louis Lumière dans le 20e, ainsi que l'accès à la baignade dans le bassin de la Villette dès le 17 de ce mois, ou encore l'augmentation de 40 % des créneaux grand public des piscines, ainsi que le doublement des nocturnes.

Cependant, en matière d'adaptation au dérèglement climatique, toute stratégie est par nature évolutive et doit continuellement s'enrichir de l'expérience accumulée. Pour cette raison, nous vous proposons de répondre à l'ensemble des vœux proposés par les différents groupes par un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, pourra faire consensus et recueillir l'unanimité de ce Conseil de Paris.

Le vœu de l'Exécutif reprend très largement les différentes propositions que vous avez pu émettre, comme le renforcement de la sensibilisation et de l'information sur l'accès aux salles rafraîchies, l'élaboration d'un plan d'équipements pour les écoles élémentaires, le lancement d'une réflexion sur la répartition des arbres sur le territoire parisien, le développement de nouvelles sources de rafraîchissement sur l'espace public ou encore une campagne de prévention concernant l'ouverture sauvage de bouches à incendie, notamment auprès des plus jeunes.

De plus, Monsieur le Maire, vous en savez quelque chose, l'élargissement des horaires d'ouverture de certaines piscines sera mis à l'étude pour l'expérimentation dès l'été 2018, délai qui vous semble nécessaire, Monsieur le Maire, pour mener sereinement ce projet en lien avec les partenaires sociaux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse aux vœux n^{os} 20, 21, 22, 23, 24 et 25, l'Exécutif a déposé un vœu n° 25 bis.

Est-ce que les vœux n^{os} 20 et 21 du groupe Ecologiste, cher David BELLIARD, sont maintenus ? Ou Monsieur BOUTAULT ? David ? Retirés. Merci.

Est-ce que les vœux n° 22 est maintenu, du groupe Ecologiste de Paris ? Retiré.

Le vœu n° 23 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Le vœu n° 24 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ? Retiré.

Le vœu n° 25 du groupe LR ? Maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 187).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la Parisienne de la photographie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 26 et 26 ter sont relatifs à la Parisienne de photographie.

Le vœu ayant été déposé par deux groupes, je donne la parole successivement à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche pour deux minutes, et à Sandrine MÉES pour la même durée.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous voulions vous interpeler sur l'avenir de la Parisienne de photographie et de ses salariés. Cette agence, dont la réputation n'est plus à faire, est aujourd'hui en danger. Sa situation financière inquiétante, due à une responsabilité collective des instances dirigeantes, a conduit à un audit financier. Les salariés de la Parisienne ont une expertise, une expérience et des compétences exceptionnelles, ce qui malheureusement se raréfie dans les métiers de l'art aujourd'hui. Il n'est donc pas possible d'envisager un plan social qui coûterait à la Parisienne en termes de qualité.

De plus, Madame la Maire, vous aviez pour ambition, dans la feuille de route de Monsieur l'adjoint en charge de la culture, de développer - je cite - l'art dans la ville et de créer une artothèque-photothèque afin de diffuser davantage les collections de la Parisienne de photographie. Je souhaite que nous réunissions toutes les conditions pour la rendre réalisable à horizon 2017.

Personne ne nie les difficultés actuelles de la Parisienne, mais les salariés sont prêts à faire évoluer leur ambition afin de pouvoir s'y adapter. Ils ont de plus déjà reçu le soutien de plusieurs acteurs culturels de renom et de la presse nationale. Porter une ambition autour de la Parisienne est une nécessité, sinon c'est mettre en danger le fonds Roger-Viollet, se priver d'un label photo "Fabriqué à Paris" et du rayonnement culturel prestigieux que sa réputation apporte. Il est notable de souligner que l'audit a aussi mentionné l'importance de l'image de marque que la Parisienne apporte à la ville.

Permettez-moi aussi de m'interroger sur la pertinence de la nomination comme nouveau D.G. de M. Nicolas BOUILLANT, qui vient de l'A.P.-H.P. et de l'aménagement du territoire.

Enfin, les éléments financiers ne peuvent être les seuls déterminants dans une politique culturelle. Nous avons besoin de maintenir cette politique culturelle ambitieuse à la hauteur de notre patrimoine, de notre rayonnement international et de notre histoire.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour présenter le vœu également, Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris. David BELLIARD ? C'était normalement Sandrine MÉES, mais pour défendre le vœu du groupe Ecologiste, vous êtes… Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, d'accord. Je vais le défendre au nom du groupe Ecologiste, mais je trouve que ce que vient de dire Raphaëlle PRIMET est tout à fait pertinent.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Restons-en là.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je le partage à 100 %, et c'est bien normal, puisque nous avons déposé ce vœu en commun.

Je voudrais simplement insister sur deux points : à la fois la nécessité de préserver, voire de faire grandir les fonds photographiques de la Ville. Le fonds Roger-Viollet est un trésor du patrimoine parisien, qu'il nous faut encore plus valoriser, et nous devons pour cela lui adjoindre le fonds France-Soir, que la Ville détient et qui, en s'ajoutant, sur l'histoire du XXe siècle, au fonds Roger-Viollet, qui retrace l'histoire du XIXe siècle, voire du XVIIIe siècle à Paris et au-delà, nous avons un outil patrimonial tout à fait intéressant à préserver. Et on le doit en grande partie à la qualité et aux compétences des salariés de la Parisienne de photographie. Je tenais à le souligner.

Les problèmes que rencontre la Parisienne de photographie viennent du fait que le marché international de la photo a baissé de 40 %, que les recettes de la société ont donc également baissé du même ordre et que le précédent modèle économique, qui faisait que la conservation de ce patrimoine photo pouvait être financée par les ventes et la commercialisation des images auprès de la presse, auprès des éditeurs et auprès du grand public, et aussi des institutions, ce modèle économique est mis à mal.

Il nous faut donc tous ensemble, en associant le conseil d'administration, les salariés, la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, trouver un nouveau modèle pour sauver cet outil essentiel de notre patrimoine qu'est la Parisienne de photo. C'est l'objet du vœu que nous défendons.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Et vous avez réussi à utilement prendre ces deux minutes.

La parole, pour vous répondre et présenter le vœu n° 26 ter de l'Exécutif, est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Parisienne de photographie, qui intègre en son sein l'Agence Roger-Viollet, est une société publique locale dont la Ville et le Département de Paris sont aujourd'hui les seuls actionnaires. Elle gère l'incroyable fonds de 6 millions de photographies issues du legs Roger Viollet. C'est effectivement un fonds d'une qualité et d'une dimension absolument extraordinaires.

La Parisienne de photo assure la numérisation et la commercialisation de ce fonds. Elle assure également la numérisation et la commercialisation des autres fonds photos de la Ville, qu'ils soient conservés par les bibliothèques patrimoniales ou par les musées de la Ville.

Comme vous le savez, nous en avons d'ores et déjà parlé ici, la Parisienne rencontre depuis plusieurs années de graves difficultés financières causées par la dégradation du marché de la photographie et de la presse. Une nouvelle D.S.P. a été signée en 2015. Elle est volontairement courte. Cette délégation de service public prend fin au 31 décembre 2017. Elle avait été renégociée de façon à permettre à la Parisienne de retrouver un modèle économique viable. C'est la raison pour laquelle la redevance due à la Ville ainsi que les loyers avaient été très sensiblement revus à la baisse, une participation d'un million d'euros par an étant maintenue de la part de la Ville.

Malgré cela, le déficit structurel de la Parisienne reste aujourd'hui une réalité. Il a même atteint plus de 600.000 euros en 2016. La Ville a soutenu et soutient pleinement cet opérateur. Je rappelle que nous avons voté ici même en fin d'année dernière une recapitalisation importante d'un million d'euros, qui faisait suite à d'autres recapitalisations. Cette situation n'est donc pas tenable sur le long terme.

Bien sûr, il y a la crise du secteur de la photo et de la presse à l'échelle internationale, mais aussi les évolutions liées à la révolution numérique qui obligent à des évolutions. De plus en plus d'images sont aujourd'hui accessibles à tous. De gros opérateurs sont apparus et certaines institutions font le choix de l'open data. Nous portons une politique photo ambitieuse pour la photographie patrimoniale, et c'est pourquoi, je le crois, en accord avec les équipes de la Parisienne, nous souhaitons reprendre en régie directe la conservation du fonds Roger-Viollet, au nom justement de l'ambition culturelle dont vous parliez tout à l'heure, et créer ainsi un pôle autour des fonds photo

patrimoniaux de la Ville, en lien avec l'atelier de restauration et de conservation des photographies, l'A.R.C.P., outil d'excellence de la Ville dans le domaine.

Bien sûr, le fonds Roger-Viollet doit continuer à être étudié, valorisé, et même diffusé auprès du grand public. J'espère même renforcer cette connaissance de ce fonds exceptionnel par le grand public, qui reste aujourd'hui limitée, puisque 8 % seulement des photos du fonds Roger-Viollet ont été numérisées à ce jour. Or, cette numérisation est indispensable, aussi bien pour la bonne conservation du fonds que pour sa diffusion.

Nous avons également annoncé que nous souhaitions prolonger d'un an la délégation de service public actuelle par un avenant, qui doit faire l'objet de discussions d'ici la rentrée, mais qui devra permettre un retour à l'équilibre, je l'espère, dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. La Ville continue donc à soutenir la Parisienne de photo et souhaite trouver un équilibre, malgré ce contexte budgétaire que nous connaissons.

Personne ici ne discute du bien-fondé des missions effectuées par la Parisienne, qui sont, je le disais, essentielles, mais je ne pourrai cependant pas voter un vœu qui évoque un manque de dialogue et qui laisserait à penser que notre politique culturelle n'est guidée que par une approche financière, je l'ai dit, sur les montants importants de recapitalisation que nous avons nous-mêmes votés à destination de la Parisienne de photo.

Nous sommes d'accord, me semble-t-il, sur l'essentiel des points. D'abord, l'importance des activités menées par la Parisienne et ses personnels. Je sais que certains sont en tribune, et je les salue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous invite à conclure.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je conclus. Nous sommes également d'accord sur la qualité du fond Roger-Viollet, sur la nécessaire préservation de l'emploi des salariés de l'Agence, et nous y veillerons, bien évidemment, scrupuleusement.

Aussi, je vous propose un vœu de l'Exécutif reprenant les points d'ores et déjà actés - reprise de la conservation, prolongation de la D.S.P. - et réaffirmant notre volonté inébranlable, qui nous est commune, de préserver l'emploi.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 des groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 188).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'association "Mains d'œuvre".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 27 est relatif à l'association "Mains d'œuvre".

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes.

Mme Danièle PREMEL. - C'est Mme PREMEL.

Monsieur le Maire, chers collègues, la menace d'expulsion du lieu "Mains d'œuvre" par la mairie de Saint-Ouen est une menace contre un lieu culturel pas comme les autres : lieu d'imagination artistique et citoyenne ouvert à tous,

lieu tout à la fois théâtre, studio de musique, résidence artistique, école de formation, centre ressources et d'expositions.

La mairie de Saint-Ouen choisit ce lieu, dont personne ne remet en question la qualité, pour installer un conservatoire, que nous soutenons par ailleurs, ce qui pose bien sûr un dilemme, mais nous ne pouvons pas nous laisser enfermer dans celui-ci.

Nous ne pouvons oublier que ce lieu, abandonné de l'ancien centre social et sportif des usines "Valeo", accueille chaque année 250 artistes et créateurs en résidence, 150 associations et plus de 25.000 visiteurs. Cette nouvelle vie a été possible par la créativité et l'innovation de "Mains d'œuvre", les aides financières du Fonds social européen, du Ministère de la Culture, de la Région, de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, du Conseil général de la Ville de Paris et, jusqu'en 2014, de la Ville de Saint-Ouen. Un investissement de 4 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous savons que les travaux pour le futur conservatoire ne devraient pas commencer avant 2019-2020. Que cache cette précipitation que le calendrier ne justifie pas ? Ce temps devrait permettre de trouver des solutions pour une continuité de "Mains d'œuvre".

C'est le sens de notre vœu qui demande que la Maire de Paris engage un dialogue avec le Maire de Saint-Ouen afin de travailler et maintenir sur le territoire du Nord parisien les activités culturelles de qualité proposées par "Mains d'œuvre", que la Ville de Paris maintienne et renforce son soutien à l'association "Mains d'œuvre".

Je voudrais dédier à "Mains d'œuvre" ces quelques vers de Roland Giguère : "La main suit la vie à la trace, la main trace la vie et modèle sa face, rien ne s'efface aujourd'hui".

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Danièle PREMEL.

Nous connaissons bien "Mains d'œuvre", qui est un lieu pluridisciplinaire de création et de transmission artistique situé dans un très grand bâtiment, aux abords du marché aux puces de Saint-Ouen. Nous soutenons d'ailleurs "Mains d'œuvre" en finançant ses activités, notamment parce qu'il permet d'accueillir en résidence de nombreuses compagnies parisiennes qui peinent souvent à trouver des espaces de répétition ou des espaces de création dans Paris.

Nous sommes donc très sensibles à la qualité de l'accompagnement proposé par "Mains d'œuvre" aux compagnies artistiques, ainsi qu'à tous les liens que "Mains d'œuvre" permet de voir renforcés entre le territoire parisien et les communes voisines en matière de coopération culturelle.

Bien sûr, nous allons rappeler à la mairie de Saint-Ouen notre attachement à ce lieu structurant et innovant pour Paris, pour les artistes parisiens mais aussi pour l'ensemble de la Métropole du Grand Paris parce que c'est un lieu qui a un rayonnement bien au-delà de Saint-Ouen et bien au-delà de Paris.

Cependant, le soutien financier de la Ville m'apparaît aujourd'hui plutôt bien calibré et je ne pense pas que nous puissions envoyer un signal qui est que lorsqu'une commune voisine de Paris ou même la Région Ile-de-France diminue ou supprime un financement ou ferme un lieu, nous ne pouvons pas nous substituer complètement à ces autres collectivités.

En revanche, je vous propose d'amender votre vœu en précisant que la Ville de Paris s'engage évidemment à maintenir son soutien mais aussi et surtout à le réaffirmer auprès de Saint-Ouen et auprès de tous les partenaires qui peuvent aider "Mains d'œuvre" à poursuivre ses activités.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Les amendements sont-ils acceptés, Madame PREMEL ? Oui.

Alors je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 189).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 28 et 28 bis étaient portés par Mme SIMONNET. N'étant pas présente les vœux tombent.

2017 DICOM 15 - Conventions de partenariat "Paris Plages 2017".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous propose donc de passer au projet de délibération DICOM 15 relatif à des conventions de partenariat "Paris Plages 2017".

La parole est à Sandrine MÉES pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce samedi commencera, pour une période étendue à deux mois, l'opération "Paris Plages" et le groupe Ecologiste de Paris souhaite souligner que la Ville a enfin accédé à sa demande qui était d'interrompre le partenariat avec l'entreprise "Lafarge". Ainsi, l'utilisation de sable est abandonnée pour "Paris Plages" au profit d'autres dispositifs qui sont plus écologiques.

Nous pensons en effet que l'emploi de sable était un mauvais signal du point de vue environnemental car chacun sait maintenant - c'est une information qui est largement relayée, même dans les médias - que la surexploitation de ce matériau contribue à l'érosion des côtes en tout point de la planète et à de grands dommages.

Je rappelle que le combat contre l'extraction en baie de Lannion a payé puisque la mobilisation a permis de suspendre l'extraction de sable en baie de Lannion, même si cette extraction n'est pas encore abandonnée, hélas. On espère que c'est ce qui se passera.

Le sable de "Paris Plages" ne provenait pas des fonds marins mais d'une carrière près de la Seine. Cependant, l'exemple donné n'était pas propre à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à ce sujet important qu'ils connaissent puisqu'ils s'informent.

En rompant son partenariat avec le groupe "Lafarge", la Ville met fin à un partenariat avec une des entreprises qui contribuent le plus à l'effet de serre. Rappelons également que la Ville rompt ainsi son partenariat avec une entreprise qui a indirectement financé des groupes armés en Syrie et qui a envisagé de participer à la construction du mur anti-clandestin entre le Mexique et les Etats-Unis, ce mur qui était voulu par Donald TRUMP.

Depuis septembre 2015, le groupe des élus écologistes est intervenu trois fois pour demander que cesse ce partenariat et, presque deux ans plus tard, "Lafarge" n'est plus partenaire de la Ville. Nous avons beaucoup attendu mais nous nous félicitons quand même de cette évolution.

Nous rappelons qu'il est important que des garanties suffisantes soient données quant à la compatibilité des partenaires avec la politique et l'image de la Ville de Paris, et c'est dans ce sens que le groupe des élus écologistes a déposé deux vœux en mai dernier sur des sujets parallèles.

D'une part, pour accroître les exigences de la Ville de Paris concernant l'éthique de ses partenaires financiers et bancaires, par rapport au financement de l'occupation illégale des territoires palestiniens et, d'autre part, pour accroître les exigences de la Ville de Paris concernant l'éthique de ses partenaires financiers et bancaires par rapport aux paradis fiscaux.

Nous restons donc vigilants à ce que les partenaires de la Ville respectent des critères d'éthique sociaux et de respect de l'environnement, et nous sommes certains que nous finirons par l'emporter sur tous ces plans.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Sandrine MÉES pour son intervention.

Nous allons très bientôt inaugurer la 16e édition de l'opération "Paris Plages" avec une édition 2017 qui va évoluer très fortement pour plusieurs raisons.

D'abord, en effet parce qu'il en est fini du sable pour "Paris Plages", j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, tant pour des raisons environnementales que pour des raisons éthiques et je suis particulièrement heureux de cette décision, et aussi parce que l'édition 2017 s'inscrira dans le prolongement de la transformation des rives de Seine et la création du parc Rives de Seine.

Désormais, "Paris Plages" sera présent sur les rives gauche et droite de la Seine ainsi qu'au bassin de la Villette. "Paris Plages" aura lieu 24 heures sur 24 pour une durée étendue de deux mois. La baignade à la Villette qui pourra accueillir jusqu'à 300 personnes en même temps dans des conditions sanitaires tout à fait favorables sera également permise.

Quant au partenariat, évidemment, vous avez raison d'être particulièrement vigilants. Sur l'identité de ces partenariats, ils seront fondés sur les principes attachés à l'esprit de "Paris Plages" : l'ambiance de convivialité et de détente, un temps de reconquête de l'espace public, la prise en compte de la préoccupation environnementale ainsi que le renforcement de l'image de Paris, sa renommée touristique et la qualité de son accueil. J'ajoute bien sûr la dimension déontologique et éthique de nos partenariats.

Je précise simplement que comme nous l'avait suggéré la Chambre régionale des comptes, nous prenons en compte bon nombre de ces recommandations, notamment avec un passage en Conseil de Paris des différents partenariats concernant "Paris Plages" en amont de l'événement. C'est l'objet de ce projet de délibération et j'en remercie les équipes parce que ce n'est pas simple du tout de monter cette opération "Paris Plages", le fait que le projet de délibération puisse être présenté avant l'opération étant très compliqué. J'en remercie les équipes mais c'est d'un point de vue démocratique tout à fait justifié et pertinent.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DICOM 15).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Conformément à notre règlement intérieur, je donne la parole à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la 3e Commission s'est donc réunie le lundi 26 juin.

Initialement présidée par Pascal JULIEN, que je remercie, la séance a débuté par les dossiers de Colombe BROSSEL qui se sont avérés, pour la plupart, être des projets de délibération concernant des financements d'associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", qu'il s'agisse du projet de délibération DDCT 60 ou bien du DDCT 87, le premier étant dans le cadre de l'appel à projets "citoyenneté, laïcité et valeurs de la République" et le second se situant dans le cadre de l'édition 2017 du budget participatif. Colombe BROSSEL a ensuite évoqué le DPSP 2 qui concerne les subventions et conventions, avec sept structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

S'agissant des dossiers de la Préfecture de police, ont été évoqués également le projet de délibération PP 39 sur le budget spécial et le DDSP 8 qui fixe les modalités d'organisation du travail des personnels qui vont rejoindre la mairie ce mois-ci.

Joëlle MOREL est intervenue pour informer du dépôt d'un amendement sur le commerce dans les quartiers populaires, auquel Colombe BROSSEL a donné un avis a priori favorable.

Quant à Pascal JULIEN, il a demandé que le budget de la Préfecture de police soit plus lisible et plus clair, ce à quoi les représentants de la Préfecture ont répondu qu'il y avait un travail d'engagé en la matière.

Pénélope KOMITÈS, ensuite, a mis en avant les nombreux projets de délibération concernant les jardins partagés. Elle a signalé le DEVE 122 et le DEVE 103 - DDCT dans ce registre.

Christophe NAJDOVSKI a introduit ensuite la présentation devant la Commission d'une étude sur le bilan du nouveau règlement de voirie. Ce texte, on s'en souvient, prévoit que ce sont les concessionnaires qui interviennent, et non plus la Ville, qui remettent désormais en état la voirie une fois l'intervention obtenue. Il ressort de l'étude que, si les simplifications administratives et comptables sont probantes, les délais de remise en état ne sont pas encore respectés en la matière. En l'occurrence, un effort a été demandé aux différents intervenants dans ce domaine.

Concernant les remises en état, des tests sont effectués par le service de voirie et de déplacement. Pascal JULIEN est intervenu pour demander que les documents de présentation soient adressés en amont de la Commission et M. LEFEVRE a demandé des précisions sur le nombre de chantiers suivis dans l'étude.

La 3e Commission a, enfin, terminé ses travaux avec les dossiers de la délégation de Christophe NAJDOVSKI sur les modalités de stationnement des professionnels de santé à Paris, notamment, ou des prolongements de bus, ainsi que petit Vélib' cet été - vous l'avez vu dans l'ordre du jour - et Mao PENINOU a, pour sa part, présenté les projets de délibération de sa délégation, en particulier ceux relatifs à l'exercice du mandat des élus parisiens qui doit être aligné sur les nouvelles conditions indiciaires, ainsi que la mise à disposition d'un local de réemploi de l'espace tri de la porte de Pantin pour l'association "La Petite Rockette".

Enfin, la séance s'est terminée par une intervention de Pascal JULIEN sur l'implantation du second crématorium, à quoi il a été répondu par Pénélope KOMITÈS qu'elle ferait une présentation en 3e Commission sur ce sujet en septembre.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2017 DPE 32 - Subvention (30.000 euros) et convention avec "Partenariat français pour l'Eau".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je passe donc à l'examen du projet de délibération DPE 32 : subvention de 30.000 euros et convention de partenariat avec "Partenariat français pour l'Eau".

La parole est à M. BERTHAULT pour cinq minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais tout particulièrement à intervenir sur ce projet de délibération et cette subvention, encore plus en raison de l'absence de Célia BLAUEL pour un heureux événement. Mais, avec Célia, comme nous avons l'occasion de beaucoup travailler avec le "Partenariat français pour l'Eau" à différentes occasions et dans différentes enceintes internationales, j'estimais normal de souligner tout le travail et l'utilité de ce "Partenariat français pour l'Eau" qui, aujourd'hui, a une antériorité d'une dizaine d'années, qui regroupe des intervenants très divers, aussi bien institutionnels, comme "Eau de Paris" et le S.I.A.A.P., par exemple, pour Paris et petite couronne, mais aussi des autorités locales, des partenaires privés, des O.N.G., et qui constitue véritablement un pôle tout à fait important dans le domaine de l'eau.

Je le dis parce que la subvention qui nous est proposée, c'est non seulement dans le cadre du fonctionnement et du plan d'action des trois années qui viennent du "Partenariat français pour l'Eau", mais c'est aussi pour la préparation du Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Brasilia en mars 2018 et dans lequel, dans ce type de contexte et de réunion internationale, la visibilité de l'Ecole française de l'eau est particulièrement importante et doit aujourd'hui trouver toute sa place face à des acteurs, notamment anglo-saxons, très structurés et qui ont l'habitude, d'ailleurs, d'un "lobbying" public, voire même privé, très organisé.

C'est la raison pour laquelle, que ce soit lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm ou lors des conférences Climat, le travail du "Partenariat français pour l'Eau" est tout à fait important sous l'impulsion de son président, Philippe GUETTIER, et de ses équipes, particulièrement dynamiques.

Je voudrais simplement dire à notre Assemblée que, dans le cadre de la COP 21, c'est la COP 21 qui avait institutionnalisé déjà une première journée de l'eau dans le cadre de ses accords Climat, qui a été ensuite reconduite à Marrakech lors de la COP 22, qui sera également reconduite à Bonn pour la COP 23. C'est particulièrement

important d'avoir une journée dédiée à l'eau dans le cadre de ces conférences sur le climat, et de lier l'eau et le climat. Dans ce contexte-là, je voulais simplement souligner à nouveau tout l'intérêt et l'utilité du travail du "Partenariat français pour l'Eau" et, bien évidemment, voter cette subvention qui nous est proposée.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, merci.

Vous l'avez compris, en l'absence de Célia BLAUEL, je crois que l'essentiel, ou beaucoup, a déjà été dit. Rappeler simplement qu'il s'agit, à travers ce projet de délibération et à travers la convention avec le "Partenariat français pour l'Eau", de favoriser les échanges, de partager les savoir-faire entre les acteurs qui travaillent à l'international, de maintenir l'influence de la France et de valoriser son savoir-faire historique multi-acteur, justement, et de contribuer collectivement au maintien de l'eau et des écosystèmes aquatiques dans les priorités de l'agenda politique français, européen et mondial.

Vous savez qu'il est déjà très largement dans les priorités de la Ville, mais, évidemment, le système de l'eau ne peut pas se limiter aux simples frontières parisiennes. Cela doit aller bien au-delà et travailler cette question internationale comme un des biens communs de l'humanité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 32).

2017 DPSP 8 - Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, en application des dispositions du protocole d'accord-cadre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DPSP 8 : fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection en application des dispositions du protocole d'accord-cadre.

La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, le Préfet de police n'est pas là. Cela m'étonne un peu. Ce projet de délibération intervient à un moment où les premiers transferts de compétences de police spéciale sont effectifs depuis le 1er juillet. Autant le dire franchement : il ne s'agit pas de compétences réellement visibles pour les Parisiens. Prenons, par exemple, la compétence dont il est ici objet, à savoir la lutte contre les nuisances d'origine professionnelle, qu'elles soient sonores ou olfactives, compétence, somme toute, modeste, dans la mesure où elle se traduit par le transfert de 29 postes budgétaires seulement. Les principaux motifs de plaintes des Parisiens vis-à-vis des professionnels, ce sont, chacun le sait, les musiques amplifiées provenant des lieux de nuit. Or, ce type de nuisance reste de la compétence de la Préfecture de police. C'est pourquoi je m'étonne de son absence parmi nous.

Loin de simplifier l'enchevêtrement des compétences, votre réforme du statut de Paris, disons improvisée, pour ne pas dire bâclée, entretient donc la confusion. A refuser par dogmatisme la création d'une police municipale, vous voilà contraints de bricoler un nouveau statut qui ne répond pas aux besoins essentiels des Parisiens. L'alignement du régime de Paris sur celui des villes à police d'Etat était, bien évidemment, ce qu'il convenait de faire. Là où vous avez opté pour le dogmatisme le plus archaïque, nous privilégions, quant à nous, l'efficacité opérationnelle. Et la priorité des Parisiens, c'est d'abord la sécurité, leur sécurité, ce n'est évidemment pas la création de casinos comme le permet la loi dorénavant ou, même si c'est important, la verbalisation des jets de mégots sur la voie publique.

Qualifiés, armés et présents sur l'espace public 24 heures sur 24, les quelque 3.000 agents de la DPSP, s'ils étaient requalifiés en police municipale apporteraient des réponses immédiates aux besoins des Parisiens.

Vous avez préféré privilégier les P.V. à la tranquillité publique.

Au passage, ce sont les mêmes critères qui ont conduit à amputer de 4 millions d'euros la subvention au G.P.I.S. cette année, baissant la garde dans les cités où la situation ne cesse de se dégrader, j'en veux pour preuve un meurtre dans la cité des Périchaux dans le 15e, du jamais vu.

Ensuite, les nombreux cycles horaires de la DPSP ne nous paraissent pas en adéquation avec les rythmes de vie des Parisiens. Je prendrai l'exemple des agents des brigades V.T.T. dont les horaires sont limités à 22 heures les week-ends des mois de juin, juillet et août.

En dehors de la haute saison, leur plage de travail n'excède pas 19 ou 22 heures. Il semble pourtant évident que la soirée est la plage horaire la plus sensible.

Certes, la création d'une sorte de brigade fonctionnelle est censée suppléer le manque d'agents sur cette tranche horaire, mais elle est à ce jour loin d'être complètement pourvue en termes d'effectifs.

Je voudrais d'ailleurs que l'on dispose d'informations sur ce point, et là encore je m'interroge sur le fait que des contraintes financières empêchent de rémunérer des agents sur des cycles de travail au-delà de 22 heures.

D'ailleurs, la réforme de la DPSP mérite encore de nombreux ajustements avant le transfert des quelque 1.500 A.S.P. dans quelques mois.

Le dialogue social n'est pas suffisamment construit pour permettre l'arrivée sereine de ces agents. Nombre d'entre eux sont déjà démotivés avant d'avoir été placés sous l'autorité de la Mairie, ils sont naturellement préoccupés pour le devenir de leur qualification A.P.J.A. A ma connaissance, la question juridique liée à l'absence d'officiers de police judiciaire à l'Hôtel de ville n'a pas trouvé de réponse satisfaisante aussi bien sur le plan juridique qu'opérationnel.

Les problèmes logistiques et immobiliers laissent de surcroît planer le doute sur la réussite de ce transfert, par exemple la situation des locaux sociaux dans les parcs et jardins où des agents sont obligés de se changer dans des kiosques. Cela doit être réglé au plus vite.

La circonscription des 8, 9, 10, je parle sous le contrôle de la Maire ici présente, Delphine BÜRKLI, a toutes les peines du monde à être opérationnelle.

L'ouverture des nombreux parcs et jardins la nuit depuis le 1er juillet, malgré l'opposition de plusieurs maires, sans renfort d'effectifs, ne va qu'aggraver une insécurité déjà en hausse. La gestion des points écoles nous fait aussi craindre le pire pour le suivi des transferts entre la Préfecture de police et la Ville.

La Préfecture de police a accepté de mobiliser du personnel pour faire face aux situations d'urgence quand certains points écoles n'étaient pas assurés, mais ce régime transitoire précaire n'a pas vocation à durer, je ne nie pas les difficultés de recrutement, mais tout cela doit être anticipé.

Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser au Préfet de police, mais il n'est pas là. La réforme de la DPSP et celle du statut de Paris sont peut-être les plus grands défis de cette deuxième partie de mandature.

Si nous pouvons être en désaccord sur les choix qui ont été faits dans la précipitation électorale, à l'évidence nous sommes autant soucieux que vous, dans l'intérêt des Parisiens, de réussir ce que vous avez entrepris.

Il nous faudrait aussi disposer, au moins dans le cadre de la 3e Commission, de bilans d'étape de mise en œuvre de la réforme.

En amont du Conseil de Paris de septembre, M. CLOUZOT et le Représentant du Préfet de police pourraient tous deux nous faire un point de cette réforme.

Pour autant, cette réforme ne pourrait être, pour nous, qu'une première étape dans la voie vers une police municipale, mais nous vous aiderons à la réussir dans l'intérêt de nos concitoyens. Alors n'hésitez pas à entendre, voire même, excusez-moi mon audace, à écouter nos conseils !

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON, pour cette intervention sur un projet de délibération en lien avec les cycles horaires de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, même si votre intervention ne s'est pas focalisée sur ce sujet et a donné lieu à quelques digressions.

Permettez-moi d'abord de préciser, y compris parce que peut-être que dans l'emballement de votre intervention, vos propos ont dépassé votre pensée.

Permettez-moi de préciser qu'avec notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, nous sommes allés ce matin, avec quelques directeurs, accueillir les agents de la Préfecture de police qui rejoignent la Mairie de Paris.

Parce que ce que nous faisons ce ne sont pas que des propos de tribune, ce ne sont pas que des lignes écrites sur des papiers, ce sont aussi des personnes dont on est en train de modifier le cadre de travail, l'employeur, parfois les modalités d'intervention.

Et donc, je crois qu'il faut toujours veiller, dans ces moments, à respecter les personnes dont on parle et à ne pas se payer de mots pour le plaisir d'une intervention en Conseil de Paris. Il faut toujours se rappeler que derrière des transferts de compétences, Monsieur GOUJON, il n'y a pas que des positionnements politiques, mais aussi des agents.

Et donc, je redis aujourd'hui que, pour l'ensemble des agents, comme nous le ferons pour les A.S.P. qui vont nous rejoindre à partir du 1er janvier 2018, nous travaillons tous beaucoup pour que leurs conditions d'arrivée dans cette belle maison qu'est la Mairie de Paris se passent du mieux possible. Nous les accueillerons, y compris individuellement, pas que collectivement, car c'est important. Et c'est sûrement plus important que des mots qui parfois peuvent être blessants lorsqu'on oublie que, derrière une intervention, il y a des personnes dont on est en train de parler et qu'il faut les traiter avec dignité.

Que vous dire ? Nous avons eu droit à la gestion des points écoles, à des affirmations fausses sur la circonscription 8, 9,10 - et chacun des maires d'arrondissement est évidemment informé de tous les sujets - de la question du dialogue social, des locaux sociaux dans les parcs et jardins etc. Vous semblez même insinuer que la baisse de subvention de 4 millions d'euros de la Ville au G.P.I.S. a entraîné un meurtre aux Périchaux…

Bref, Monsieur GOUJON, ne nous saisissons pas, ne vous saisissez pas du moindre projet de délibération pour nous redire ce que vous nous avez déjà dit.

Oui, nous avons un désaccord de principe sur la création d'une police municipale. Le fait est que nous avançons. Vous pouvez regretter un temps qui était avant et en effet, les formes d'organisation peuvent parfois évoluer sans pour autant faire baisser la qualité ou l'efficacité de l'intervention.

Mais le monde avance et c'est pourquoi nous continuons à déployer les moyens d'une réforme ambitieuse.

Et comme toute réforme ambitieuse, complexe, et qui donc s'inscrit dans le temps avec le déploiement de la Brigade de lutte contre les incivilités, nous continuerons.

De la même façon, nous continuons à travailler sur l'ensemble des sujets de tranquillité publique, et nous veillerons à bien accueillir les futurs collègues des agents de la DPSP qui arriveront de la Préfecture de police à partir du 1er janvier.

Et nous aurons travaillé sur l'ensemble des sujets que vous évoquez, Monsieur GOUJON, et je vous remercie de votre contribution sur un certain nombre de sujets particuliers. Nous y aurons travaillé avec les directions, avec les organisations syndicales, que ce soient celles de la Préfecture de police que nous recevions il y a de cela quelques semaines avec Emmanuel GRÉGOIRE et qui se réunissent très régulièrement avec la direction de la Ville, et nous finirons par trouver une solution à toutes les questions, que ce soient celles sur la PJ 21 ou celles sur la gestion des locaux sociaux dans les espaces verts du 15e.

Comme vous le voyez, nous nous déployons sur tous les fronts, du plus grand au plus petit et nous avancerons. Merci de votre soutien.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPSP 8).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du Secrétariat général d'aide aux victimes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés. Le vœu nº 29 est relatif au maintien du Secrétariat général d'aide aux victimes.

La parole est à Philippe DUCLOUX pour deux minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire, un vœu très important présenté au Conseil d'arrondissement par François VAUGLIN, Nawel OUMER, tous les élus intéressés et sensibilisés par ce sujet comme vous le savez.

Je ne rappellerai pas ce qu'ont été les attentats dans le 11e arrondissement, une structure avait été créée, qui s'appelle "le Secrétariat d'aide aux victimes". Il s'avère que cette structure serait supprimée pour être rattachée au Ministère de la Justice, ce qui enlèverait sa spécificité et d'une certaine manière pénaliserait toutes les associations, toutes les structures rattachées, qui permettent de faciliter, comme vous l'avez compris, le point de contact pour toutes les familles qui ont été touchées par ces attentats.

C'est un sujet important et les inquiétudes des associations nous ont été rappelées dans le 11e arrondissement comme ailleurs, qui suite à la crainte de sa disparition, d'une certaine manière, n'auraient pas cette coordination optimale des différents Ministères et des intervenants impliqués dans le suivi de l'aide aux victimes.

C'est pour cette raison qu'en associant aussi l'implication et le rôle des services de la Ville de Paris, en collaboration avec ceux de l'Etat, les associations pour l'aide aux victimes, leurs familles, les habitants, les usagers parisiens doivent pouvoir continuer d'être aidés efficacement. Justement, c'est pour cette raison que nous émettons le vœu que la Maire de Paris interpelle le Premier Ministre et le Gouvernement afin que l'aide aux victimes continue de bénéficier d'une structure ayant l'autorité pour assurer la coordination interministérielle et inter-institutionnelle nécessaire au suivi indispensable de l'aide aux victimes.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur DUCLOUX et, avec vous, merci à l'ensemble des élus du 11e arrondissement de s'être mobilisés sur ce sujet de la disparition, en effet, du Secrétariat d'Etat sur les questions d'aide aux victimes. Et, au-delà de la disparition du Secrétariat d'Etat, la disparition également du Secrétariat général d'aide aux victimes, qui était l'administration qui, quelle que soit la composition d'un nouveau Gouvernement, permettait à ce nouveau service public de pouvoir perdurer au-delà des alternances. Cette disparition a provoqué, et c'est bien normal, l'émoi, l'indignation, voire la colère des associations d'aide aux victimes, ainsi que des victimes elles-mêmes.

Je vous invite, si vous ne l'avez pas déjà fait, à lire l'ensemble des témoignages des uns et des autres qui permettent de se rappeler très concrètement pourquoi ce Secrétariat général d'aide aux victimes avait été créé : pour ne pas laisser de côté les victimes. Il se trouve que cette administration a été créée notamment après les attentats du mois de novembre. Où la situation laissait des victimes dans des situations ubuesques parfois, douloureuses toujours. En tout cas, ne permettant pas un accompagnement à la hauteur de ce que devait l'Etat à chacune des victimes, dans les différentes difficultés qu'ils ou elles ont pu rencontrer.

C'est la raison pour laquelle les différentes associations d'aide aux victimes et associations de victimes, dont un certain nombre que nous connaissons bien car nous travaillons beaucoup avec elles, ont porté cette revendication. Elles sont reçues régulièrement à tous les niveaux les plus importants de l'Etat, sans pour autant avoir et jusqu'à présent de réponse à leur demande. Cette demande est juste, légitime, elle est le fruit de l'expérience, elle est le fruit de ces moments traversés par l'ensemble des victimes et des difficultés.

C'est la raison pour laquelle nous apporterons un avis extrêmement favorable à ce vœu afin que l'ensemble des victimes puissent continuer à être accompagnées dans un dispositif efficace, à tout le moins le plus efficace possible.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 190).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation des libertés publiques.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la levée de l'état d'urgence.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'état d'urgence.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 30, 31, 32 et 32 bis sont relatifs à la levée de l'Etat d'urgence.

La parole est à M. BOUTAULT, pour 2 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'Etat d'urgence a été instauré le 14 novembre 2015, il y a donc 19 mois de cela. Malheureusement, il n'a pas prouvé son efficacité puisqu'il n'a pas empêché les attaques terroristes qu'a connues notre pays, malgré ses prorogations successives.

Il a pour conséquence d'entraîner la stigmatisation de certaines populations et donc, met en péril la cohésion de l'ensemble de la société française. En plus, il est liberticide puisqu'on compte 155 mesures préfectorales d'interdiction de rassemblements, rassemblements qui n'ont rien à voir le plus souvent avec la question du terrorisme, puisqu'il s'agit essentiellement des rassemblements contre la loi Travail ou lors de la COP 21 où des militants écologistes ont été empêchés de manifester et retenus chez eux à cette occasion.

L'Etat d'urgence est une situation liberticide, exceptionnelle, et ni l'Allemagne ni la Belgique ni la Grande-Bretagne, pourtant durement touchées par les attentats, n'ont mis en œuvre un tel régime juridique d'exception tel que le connaît la France.

Seules, à ma connaissance, l'Ukraine et la Turquie ont mis en œuvre de telles mesures. Donc, le pays des Droits de l'homme s'honorerait à y mettre fin. Ce ne sont pas les déclarations récentes du Président MACRON qui vont nous rassurer puisqu'il propose de lever l'Etat d'urgence tout en intégrant ces mesures dans le droit commun, ce qui est encore plus inquiétant.

Vous le savez, comme moi, les Parisiennes et les Parisiens sont très attachés à la liberté, à notre modèle social, à notre démocratie, et c'est à ce titre que les écologistes vous proposent d'adopter ce vœu pour demander la fin de ces mesures d'exception et la non-intégration dans la loi.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous ne pouvons vivre en permanence dans un Etat d'exception. Il faut donc revenir au droit commun tel qu'il a été renforcé par le législateur.

"Nous avons tout l'appareil législatif permettant de répondre, dans la durée, à la situation qui est la nôtre." Ces mots sont de notre nouveau président Emmanuel MACRON dans son livre de candidature en 2016. La campagne passée, les promesses sont à nouveau évaporées et la trahison de la parole donnée est déjà là.

On nous avait promis le renouvellement, c'est déjà le renoncement.

Le Gouvernement MACRON prévoit donc aujourd'hui d'étendre, pour la sixième fois, l'Etat d'urgence pour quatre mois supplémentaires, il l'a annoncé jusqu'à octobre, mais aussi et surtout, et c'est le plus grave, de faire désormais passer les mesures d'exception de l'Etat d'urgence dans le droit commun, dans une énième loi dite de sécurité.

Plus besoin d'Etat d'urgence en octobre. Les perquisitions administratives, les zones de sécurité administratives, les restrictions de circulation administratives, Orwell en avait rêvé, COLLOMB et MACRON vont le faire dans la résignation presque générale. C'est incompréhensible quand on connaît un peu le sujet, et que l'on sait que toutes les mesures de cet Etat d'urgence n'ont nullement permis le démantèlement de la moindre filière djihadiste.

Si elles ont pu donner quelques résultats les trois premiers mois après le 15 novembre 2015, elles n'en ont plus depuis bien longtemps. Les rapports et les avis se succèdent et contestent tous cette mesure exceptionnelle. Dernière en date, la Commission parlementaire, mise en place par Jean-Jacques URVOAS lui-même, vient encore très récemment de reconnaître que l'Etat d'urgence n'a aucune utilité aujourd'hui.

Le Commissaire européen des Droits de l'homme épingle la France sur le sujet depuis plus de 6 mois. Le défenseur des droits, Jacques TOUBON, vient de faire de même. Même outre Atlantique, le "New York Times" s'offusque précisément que l'on pérennise, dans le Code pénal, des mesures qui se voulaient exceptionnelles.

L'Etat d'urgence nuit gravement aux libertés fondamentales. Les mesures administratives pérennes nuisent gravement aux libertés fondamentales. Céder sur la liberté pour plus de sécurité nous amènera à toujours plus d'insécurité et à la perte de notre liberté.

Ce n'est pas le renouvellement dont nous avons besoin, soyons à la hauteur des enjeux.

La sécurité est un droit, mais elle ne s'obtient pas nécessairement en reniant les principes de notre République. Liberté égalité fraternité est notre devise. Ne la bafouons pas pour des petits calculs politiciens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Mme SIMONNET n'étant pas là, pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à tous les deux, et virtuellement, à Danielle SIMONNET qui avait déposé un vœu sur ce sujet, ou ces sujets d'ailleurs, parce qu'ils sont divers dans vos vœux. Ce sont des sujets d'interrogation légitime de la part d'élus parisiens, des sujets d'interrogation légitime de citoyen tout court.

Parce que, dans chacun de vos vœux, il pouvait y avoir soit des affirmations parfois un peu rapides, comme dans le vœu de nos collègues du groupe Ecologiste demandant que le projet de loi soit retiré alors qu'il n'a pas encore été formellement déposé, soit pour nous permettre de poser l'ensemble des sujets qui était évoqué dans chacun de vos vœux : pour toutes ces raisons, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif sur lequel nous avons échangé avec les différents groupes avant cette séance, qui permettra de redire trois choses, et je ne reviens pas sur les considérants.

1. Les principes de protection des libertés publiques et de garantie des droits des citoyens par l'autorité judiciaire prévalent dans tout projet de loi relatif au devenir de l'Etat d'urgence.

2. L'utilité même du dispositif soit repensé au regard notamment des conclusions de la Commission de suivi de l'Etat d'urgence de l'Assemblée nationale qui affirmait, je cite, "Difficile de mesurer l'efficacité de l'Etat d'urgence dans la lutte contre le terrorisme", vous en avez parlé, et rappelait sa conviction que "la voie judiciaire soit l'outil prééminent de la lutte antiterroriste".

3. Que les mesures et/ou prescriptions de sécurité relatives aux événements sur l'espace public évoluent afin de mieux concilier les exigences de vigilance pour les organisateurs et les nécessaires maintiens d'une vitalité associative et citoyenne : nous y travaillons et j'ai bon espoir que nous débouchions rapidement sur ce sujet.

C'est donc la raison pour laquelle je vous propose de substituer à ces trois vœux ce vœu de l'Exécutif qui, je le crois, reprend l'ensemble des sujets qui nous animent sur la question des libertés publiques, mais également sur leur mise en œuvre à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Est-ce que le vœu n° 30 du groupe Ecologiste est maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, il est retiré.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il est retiré.

Est-ce que le vœu n° 31 du groupe Communiste est maintenu ?

Il est maintenu.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Communiste avec un avis défavorable…

Pardon, il y a une explication de vote de M. GOUJON, pour le groupe LR.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vois pas très bien ce que vient faire ce débat dans notre Conseil municipal, mais je voudrais aussi donner notre point de vue considérant que rien ne justifie la sortie de l'état d'urgence parce que, face à une menace aussi intense que durable - on peut le constater tous les jours dans nos différents pays occidentaux et même dans le monde entier - l'état d'urgence - bien que le Gouvernement d'ailleurs n'en ait pas utilisé toutes les possibilités - reste indispensable. Il permet encore d'assigner à résidence des djihadistes potentiels - je signale qu'il y a encore 68 personnes qui sont assignées à résidence -, les perquisitions administratives - encore 115 ont eu lieu depuis le vote de la dernière loi - ou encore de fermer des lieux de culte radicalisés.

Je vous signale, mais vous l'oubliez aussi, que cet état d'urgence permet aujourd'hui de fouiller les bagages et les véhicules sans instruction du Procureur, la suppression, en matière de terrorisme, de toute automaticité de réduction des peines, la saisie de l'exploitation des données informatiques et des téléphones portables, ce qui ne paraît pas négligeable.

Et le rapport sur le contrôle parlementaire de l'état d'urgence, qui a été adopté…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je pense qu'on est au-delà de la minute, Monsieur GOUJON. Une explication de vote, c'est une minute !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … par la Commission des lois, a permis de l'encadrer et de respecter les libertés publiques.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 32 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable ?

Il est tombé puisqu'elle n'est pas là ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 191).

Vœu déposé par Mme BÜRKLI, M. de FROMENT et Mme BLOCH relatif à la sécurisation des squares du 9e.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 33 et 34 sont relatifs à la sécurisation des squares des 9e et 15e arrondissements.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur MARTINS.

Ce sujet est extrêmement préoccupant. Ce vœu concerne le 9e et concerne en fait l'ensemble du territoire parisien. Mon collègue Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, relaiera cette préoccupation via un vœu sur le même thème.

La réforme qui a conduit à la création de la DPSP a bouleversé tout le dispositif de surveillance et de nettoyage dans les squares et, il faut bien le dire, l'a malheureusement aggravé. Les plaintes se suivent et se ressemblent, les squares sont fréquentés de jour comme de nuit par des personnes dont le comportement est contraire à la réglementation des parcs et jardins. C'est le résultat de la suppression des agents d'accueil et de surveillance dans les squares, remplacés par des tournées d'agents de la DPSP et par des agents techniques d'entretien d'espaces dit A.T.E.E.

Une présence humaine fixe a donc laissé la place à des agents dont les priorités seraient affectées à la lutte contre les incivilités. En tout cas, c'est ce que l'on nous dit lorsque nous posons des questions aux directions. Ces agents seraient affectés à la lutte contre les incivilités, ce qui laisse encore à démontrer.

Quant aux A.T.E.E., leur priorité est l'ouverture des squares et le contrôle malheureusement aléatoire des jeux. Le nettoyage des squares est donc en option, d'autant plus que la division 8, 9, 10 - mon collègue Philippe GOUJON y faisait allusion dans son intervention - a du mal à se mettre en place et, de surcroît, il n'y a que 9 A.T.E.E. pour effectuer ce travail, ce qui est totalement dérisoire compte tenu de l'étendue des trois arrondissements.

Sur l'aspect propreté, je finance sur l'état spécial de l'arrondissement un sur-entretien hebdomadaire des squares qui permet d'améliorer la situation, même si avec l'augmentation de la fréquentation pendant la période de beau, le compte n'y est pas.

Mais sur l'aspect sécurité, seule une présence humaine en journée peut permettre de rétablir la quiétude et la sécurité dans les squares. Donc il est urgent de rétablir une présence effective d'agents de surveillance dans les espaces verts.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Ce sujet est sérieux car le désengagement de la Ville de Paris, réel sur tous ces sujets du quotidien des Parisiens, pose de sérieux problèmes. Les exemples ne manquent pas. Je peux vous citer encore des seringues trouvées dans un certain nombre de squares de l'arrondissement la semaine dernière, ou encore des S.D.F. ou des marginaux qui dorment en pleine journée sur les jeux du square Berlioz pour ne citer qu'un square.

La responsabilité de cette situation revient à la Ville de Paris. La Préfecture de police n'est pas en mesure d'intervenir. Je regrette que M. le Représentant du Préfet ne soit pas à nos côtés, il nous l'aurait confirmé, mais il n'est pas en mesure d'intervenir dans les squares.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure !

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Cette situation ne peut plus durer. Il est urgent de réagir et nous attendons, via ces vœux, des décisions efficaces dans ce domaine.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La maire du 9e a tout dit, donc je dirai le reste !

C'est vrai que nous avions déjà déposé deux vœux le 9 décembre 2013 et le 10 juin 2014 demandant l'augmentation par redéploiement du nombre d'agents d'accueil et de surveillance.

Depuis lors, la situation de la sécurité dans les espaces verts du 15e n'a cessé de se dégrader, en particulier je voudrais citer le square du Clos-Feuquières et le square Dalpayrat. Beaucoup d'usagers se plaignent de regroupements tumultueux, de trafics, d'agressions, de jeux de ballons violents et, de façon générale, de comportements contraires à la réglementation des jardins, qui ne sont la plupart du temps ni prévenus, ni réprimés du fait de la suppression, comme le disait Delphine BÜRKLI, des brigades d'agent d'accueil et de surveillance par la Ville de Paris.

J'ajoute que la création de plus de 5 hectares d'espaces verts publics supplémentaires depuis 2013 dans le 15e, ce dont nous nous réjouissons, malheureusement s'est fait sans moyens de surveillance supplémentaires. La mairie du 15e a dû engager des crédits pour améliorer la sécurité des espaces verts pour le rehaussement de grilles, la pose de herses, de portails, l'éclaircissement de végétaux et le réaménagement d'aire de jeux.

In fine, nous avons même dû prendre l'initiative de financer le recours à des maîtres-chiens payés par la mairie du 15e pour empêcher les intrusions nocturnes dans les squares Dalpayrat et du Clos-Feuquières. Je pourrais citer aussi le parc Citroën, qui malheureusement est ouvert toute la nuit depuis peu, le square de l'ancien hôpital Boucicaut, la petite ceinture ferroviaire, la coulée verte, dont on a déjà parlé ici, le square Bartholomé.

Nous demandons donc le renforcement des effectifs de la DPSP, des rondes ciblées des agents et la réaffectation d'une présence humaine durable, par exemple dans la journée dans les espaces verts puisque aujourd'hui les agents ne sont plus dédiés à la surveillance exclusive des espaces verts.

Depuis la réforme, il est devenu impossible d'assurer une présence dissuasive, fixe, en uniforme dans certains espaces verts, comme c'était le cas auparavant lorsque des problèmes étaient constatés. Faute de cette présence humaine, la sécurité évidemment se dégrade très rapidement. De nombreux faits alarmants nous ont été signalés. C'est la raison pour laquelle nous demandons ces mesures.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - En tant qu'élue aux espaces verts dans le 11e, je m'interroge également sur ces questions de non-respect de la tranquillité publique.

Récemment, le maire du 11e et l'ensemble des élus du 11e ont aussi été interpellés par des riverains des rues Duranti, Servan, Saint-Maur qui se plaignent également de nuisances dans le square de La Roquette. Ils s'inquiètent fortement des incidents qui sont de plus en plus violents et dangereux pour les riverains en cette période, tout particulièrement autour du 14 juillet, des agressions, des agressions physiques de passants, de riverains, de commerçants, des vandalismes.

Si nous nous retrouvons sur un certain nombre de constats, nous ne nous retrouvons pas sur un certain nombre de considérants. Nos réponses à ces problèmes sont totalement différentes des vôtres. Le groupe Ecologiste ne demande ni le rehaussement des grilles, ni la pose de herses ou de portails, ni l'éclaircissement des végétaux, encore moins plus de répression, ni le financement de maîtres-chiens, mais nous demandons l'intervention plus régulière des équipes de prévention, l'organisation d'animations de qualité et un travail suivi de coordination entre l'ensemble des agents qui interviennent sur un même secteur, une police de proximité efficace.

Le groupe Ecologiste s'abstiendra donc sur ces deux vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à tous les trois.

Je mets de côté l'intervention de Joëlle MOREL, à laquelle je n'ai pas un mot à changer. Nous sommes totalement en accord et en phase, et d'ailleurs nous y travaillons, non pas avec l'élue aux espaces verts mais avec l'élu en charge des questions de sécurité et de prévention, notamment sur le square de La Roquette dans lequel, en effet, nous avons besoin de mobiliser les agents. D'ailleurs ils sont présents, mais c'est leur permettre de se

mobiliser encore plus et nous sommes en train d'y travailler avec l'ensemble des acteurs de la prévention. Donc, c'est un sujet un peu différent.

Merci à Delphine BÜRKLI et à Philippe GOUJON pour leurs interventions.

Je me disais, en vous écoutant, Madame la Maire du 9e, que pour que votre vœu soit arrivé au Conseil de Paris, avec des points qui de fait sont des contrevérités, c'est certainement que nous n'avions pas été suffisamment clairs dans nos explications.

Parce qu'évidemment il n'y a pas eu de disparition des agents d'accueil et de surveillance affectés dans les espaces verts. Alors, si vous avez de bonne foi écrit ceci dans un vœu, c'est certainement, je pense, que nous avons dû avoir du mal à nous comprendre.

Mais bien entendu, il n'y a pas de disparition des agents de surveillance des espaces verts et ils ont été accueillis au sein de la DPSP Mais leur accueil au sein de la DPSP ne les a pas fait disparaître et ils ont toujours pour objectif d'accompagner les visiteurs, les usagers de l'espace public et notamment dans les espaces verts afin d'y garantir la tranquillité de tous. Mais, comme vous le savez, les A.A.S., au-delà de leur capacité à verbaliser, sont présents sur la médiation, la présence humaine, le renseignement. Ils tiennent beaucoup, et ils ont raison, à garder un fort poids de la médiation dans leur travail.

Ce travail se déroule à l'échelle locale. Vous êtes d'ailleurs informés, contrairement à ce qui était affirmé par M. GOUJON, depuis le 5 mai que le bail pour la nouvelle circonscription des 8, 9, 10 a été signé 25, rue de Liège. Ce n'est donc pas un élément de surprise pour la maire d'arrondissement que vous êtes puisque cela va permettre le déploiement de cette circonscription.

Je vous accorde volontiers le fait que c'est la dernière circonscription qui se déploiera, puisque c'est la dixième qui va être créée, et que nous sommes encore évidemment dans la phase d'ajustement inévitable dans une réforme de cette ampleur. Ainsi, 150 agents contre une centaine aujourd'hui seront présents dans cette circonscription et travailleront via le ou la chef de circonscription en relation directe avec les trois maires d'arrondissement que vous êtes, pour pouvoir échanger avec vous sur vos priorités.

M. GOUJON le sait mais peut-être vais-je lui rappeler que la circonscription des 7e et 15e arrondissements a été investie par les nouveaux agents il y a 15 jours et que nous sommes en train de caler des dates dans les agendas pour l'inaugurer ensemble. Peut-être cet élément vous avait-il échappé.

C'est donc la raison pour laquelle je vais vous proposer de retirer ces vœux, sans quoi j'appellerai à voter contre. Surtout, Madame la Maire du 9e, comme je le ferai avec les trois derniers maires concernés par le déploiement de cette nouvelle circonscription, nous aurons à cette occasion un échange sur le fond et sur la façon dont la DPSP se déploie et se déploiera dans les semaines qui viennent dans vos trois arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Les vœux sont maintenus ? Oui.

Je le pensais bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté aussi.

Vœu déposé par MM. BOURNAZEL, HONORÉ et Mme MÉHAL relatif à la sécurité dans le quartier Grandes Carrières (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 35 est relatif à la sécurité dans le quartier des Grandes-Carrières.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL. Pardon, à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce vœu est porté par Pierre-Yves BOURNAZEL, Fadila MÉHAL et moi-même. Il concerne des problèmes de sécurité inquiétants dans le secteur des Grandes-Carrières.

Pierre-Yves BOURNAZEL a rencontré à plusieurs reprises des habitants et nous avons écrit, lui et moi, au Préfet et au commissaire de police pour les alerter sur la gravité de ce qui se passe et relayer ce que nous disent les habitants, à savoir que des bandes de jeunes commettent des actes de violence, des agressions physiques et verbales, du vandalisme, du racket et des vols. Des riverains ont dû intervenir pour venir en aide à une personne violemment agressée. Le périmètre concerné est constitué des rues Marcadet, Joseph de Maistre, d'Oslo, Coysevox, Carpeaux.

Il est de la responsabilité du Préfet d'assurer l'ordre et la sécurité à Paris. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre de manière urgente des mesures concrètes et énergiques afin d'assurer la sécurité dans le quartier des Grandes-Carrières, plus particulièrement dans le périmètre constitué par les rues Marcadet, Joseph de Maistre, d'Oslo, Coysevox, Carpeaux, d'assurer une présence policière plus soutenue dans le quartier et principalement à l'angle des rues Marcadet et Coysevox et à l'angle des rues Marcadet et d'Oslo, et d'accélérer les procédures d'investigation et d'interpeller les individus responsables de violences et d'actes de délinquance.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ.

C'est dommage que ce vœu n'ait pas été déposé en Conseil du 18e arrondissement. C'est dommage parce que sinon, Eric LEJOINDRE, le maire du 18e, et son adjointe, Sarah PROUST, en charge des questions de prévention et de sécurité, vous auraient précisé le travail local qui est mené sur ce secteur car, en effet, il y a besoin de travailler sur ce secteur.

Je vais vous donner en 1 minute 30 quelques éléments sur ce qui est fait, non pas par la Préfecture de police - c'est en effet un vœu que vous adressez au Préfet de police - mais sur les éléments qui auraient pu vous être donnés en mairie du 18e, certainement le meilleur cadre pour avoir cet échange.

Vous dire que le club de prévention spécialisée, qui intervient sur le secteur dont vous parlez dans votre vœu, travaille auprès d'un groupe de jeunes mineurs sur un accompagnement socio-éducatif et qu'il y a évidemment des échanges avec la P.J.J. qui suit plusieurs de ces jeunes.

Vous dire que des effectifs ont évidemment été déployés aux abords du collège Coysevox, notamment suite au signalement de cas de racket par la coordinatrice sociale de territoire du 18e, qui a fait le lien avec les clubs de prévention.

Vous dire que la réunion technique trimestrielle du G.P.I.S. en présence de la mairie d'arrondissement, du commissariat du 18e et de l'ensemble des bailleurs a permis de partager des informations sur ce secteur et que les effectifs du G.P.I.S. ont d'ailleurs augmenté leurs interventions sur un certain nombre d'immeubles rue Marcadet.

Vous dire que le constat est posé et que les actions sont mises en œuvre. Je laisserai le Représentant du Préfet de police vous détailler l'ensemble des mesures qu'il a mises en œuvre à son échelle et, parce qu'il faut aussi avoir les débats dans les bons endroits, je vous proposerai de retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis négatif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Eric LEJOINDRE, maire du 18e.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Un petit mot seulement pour compléter ce qu'a très brillamment dit notre collègue Colombe BROSSEL sur l'ensemble du travail qui est fait à l'échelle bien sûr de l'arrondissement.

En effet, ce débat aurait sans doute eu plus sa place en conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris mais, pour compléter les éléments donnés par Colombe BROSSEL, je voulais indiquer à Christian HONORÉ que j'avais moi-même évidemment saisi la commissaire sur ce sujet, qu'Annick LEPETIT, quand elle était députée de la circonscription, l'avait fait par deux fois elle-même et que nous avons relayé les inquiétudes d'un certain nombre d'habitants sur ce secteur, et que j'ai vu en début de semaine dernière l'ensemble des clubs de prévention pour parler aussi de ce sujet. Il est important que l'on prenne le mal à la racine.

Je voulais aussi indiquer à nos collègues qu'il n'y a pas de "no-go zone" dans le 18e, pas plus dans le secteur des Grandes-Carrières que dans aucun autre secteur de l'arrondissement.

La présentation qui a été celle de Christian HONORÉ est peut-être un tout petit peu alarmiste, même si elle relève bien sûr d'une forme de réalité - nous y travaillons et Colombe BROSSEL l'a démontré - qu'on doit peut-être un peu atténuer aussi pour faire en sorte que ceux qui connaissent moins bien que nous le quartier des Grandes-Carrières ne soient pas effrayés d'y aller.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 35 avec un avis…

Vous le maintenez ? Dites-moi oui ou non. Si c'est juste pour reprendre la parole, on appelle ça un détournement de procédure.

M. Christian HONORÉ. - Ce n'est pas un détournement de procédure, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si.

M. Christian HONORÉ. - Simplement, ce que j'entends est au-delà de la réalité…

M. Mao PENINOU, adjoint, président.- Vous maintenez ou vous retirez, Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Mme la Maire et M. le Maire du 18e ne connaissent pas le sujet et par conséquent les habitants sont si ulcérés de ce qui se passe...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est bien ce que j'appelle un détournement de procédure.

M. Christian HONORÉ. - …que je maintiens ce vœu, bien évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je rappelle que le fait de retirer ou pas son vœu n'est pas une procédure permettant de parler après l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif à la vidéo-protection dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains qui concerne l'amélioration de la vidéo-protection dans le 5e arrondissement.

Considérant les agressions survenues au distributeur de billets qui ont eu lieu avenue des Gobelins ces dernières semaines ;

Considérant la présence de nombreuses banques disposant de distributeurs de billets localisés avenue des Gobelins ;

Considérant l'absence de caméras de vidéo-protection au niveau du carrefour de l'avenue des Gobelins et des rues du Fer à Moulin et de Valence ;

Considérant dès lors la nécessité d'améliorer la couverture de la vidéo-protection à cet endroit pour aider les forces de l'ordre dans leur action de sécurisation, Florence BERTHOULT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris accepte d'implanter une caméra de vidéo-protection au carrefour de l'avenue des Gobelins et des rues du Fer-à-Moulin et de Valence.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci. Peut-être faut-il que nous nous recalions collectivement sur les compétences des différentes institutions en matière de vidéo-protection.

Le Conseil de Paris, par deux fois depuis 2001, a délibéré sur la participation financière de la Ville de Paris à l'implantation de caméras de vidéo-protection, et par deux fois, il y a eu un travail de coordination entre les principaux acteurs compétents en matière de sécurité, la Préfecture de police et les élus, et notamment les maires d'arrondissement, pour trouver le meilleur emplacement pour l'implantation des caméras de vidéo-protection.

Mais la Mairie de Paris n'est évidemment pas la Préfecture de police : fort heureusement d'ailleurs, et nous pourrions y revenir, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne croyons pas que la police municipale soit une fin en soi dans notre ville, Monsieur GOUJON.

Mais la Préfecture de police reste compétente en matière de sécurité des biens et des personnes et des questions d'ordre public. C'est la raison pour laquelle il n'est absolument pas envisageable que la Maire de Paris accepte d'implanter une caméra de vidéo-protection au carrefour de l'avenue des Gobelins et des rues du Fer-à-Moulin et de Valence. A chacun ses compétences, dans un cadre légal qui nous dépasse les uns et les autres, mais qui est utile et nécessaire.

Je vais donc apporter un avis défavorable à votre vœu et inviter la maire du 5e, si elle le souhaite, à écrire au Préfet de police ou au Ministre de l'Intérieur, qui pourra y répondre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif à la territorialisation de la DEVE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à la territorialisation de la Direction de l'Environnement... Enfin, de la DEVE.

Mme Joëlle MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, le groupe Ecologiste, ainsi que les élus du Parti socialiste du 11e qui ont voté le vœu localement, veulent montrer leur inquiétude concernant les nouvelles territorialisations de la DEVE, en particulier le regroupement du 11e avec le 12e dans une même division. Ce regroupement est effectif depuis janvier 2017. Un regroupement des 2e, 3e, 4e et 7e arrondissements est également en cours. Le Conseil du 2e arrondissement a d'ailleurs voté contre ce regroupement.

D'autres sont peut-être programmés. Le 5e sera rattaché au 13e ? Le 6e au 14e ? Nous nous inquiétons que ces regroupements n'aient pas été concertés avec les maires, et en particulier le maire du 11e et moi-même. Nous craignons que cela puisse nuire à la bonne gestion des parcs et des jardins du fait de l'étendue et de la charge de travail afférentes. Nous savons tous ici combien les demandes de végétalisation sont au cœur des préoccupations des Parisiens et des Parisiennes. La nouvelle territorialisation ne peut amener que de la distance entre le ou la responsable chef de division et ses agents, et aussi avec les habitants du territoire concerné.

Afin de garder une vraie démarche pour préserver la biodiversité et une reconnaissance de l'amour du travail que les agents de la DEVE ont pour l'entretien des parcs et des squares, nous serons très vigilants pour que les agents restent rattachés, entre guillemets, à leurs jardins. Il est urgent que soient transmises au plus vite, à tous les acteurs concernés, les informations relatives aux directives qui concernent ces nouvelles territorialisations, que les impacts sur la charge de travail soient évalués, que le regroupement réalisé depuis janvier entre le 11e et le 12e fasse l'objet d'un retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je remercie dès à présent le service d'exploitation des jardins de la programmation de la réunion qui aura lieu demain. Elle aura pour objet la présentation de la réorganisation du territoire du 11e avec celui du 12e, et je souhaite obtenir en amont le dossier de présentation, afin que nous puissions contribuer à une réunion constructive.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Contrairement à ce qu'évoque ce vœu, ce projet a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés, que j'ai tous contactés personnellement, et la directrice des Espaces verts a déjà pris des rendez-vous avec tous les maires concernés, et notamment avec le maire du 11e arrondissement. Cette réorganisation concerne six divisions sur les treize, et a pour objectif de rendre plus lisible pour les mairies l'organisation territoriale des divisions, surtout en l'harmonisant avec l'organisation des autres directions avec lesquelles travaille la DEVE au quotidien, et notamment la DPSP. Beaucoup de divisions, je le rappelle, ont déjà fait l'objet de modifications territoriales au cours des dernières années.

Le deuxième but est de répondre aux objectifs de la mandature pour la mise en œuvre des projets qui sont conduits à l'échelon déconcentré, et notamment les budgets participatifs et les projets liés aux I.L. et aux I.I.L., en donnant au pôle technique des moyens supplémentaires, puisqu'un deuxième assistant horticole sera créé auprès du chef de pôle technique dans les futures divisions. Je rappelle que cette réorganisation n'a aucun impact sur les organigrammes existants, que ce soit exploitation, technique, administratif ou les agents de terrain et leur encadrement de proximité, puisqu'ils resteront tous affectés dans les mêmes ateliers et les mêmes jardins.

Enfin, Madame MOREL, vous dire qu'à ce jour, il n'y a pas de regroupement des services de la DEVE des 11e et 12e arrondissements depuis janvier, puisque les personnels des deux divisions sont toujours dans leurs locaux. Seul le chef de division du 11e assure l'intérim, parce que la responsable de la division DEVE du 12e est partie en détachement. Cette situation n'est pas exceptionnelle. Elle se produit en l'absence de chef de division. Je pense que la réorganisation qui va s'installer va être progressive à partir du second semestre 2017. Bien évidemment, elle fera l'objet de retour d'expérience, et bien évidemment, je n'ose imaginer que le maire du 11e arrondissement ne vous tienne pas au courant de ces modalités. J'émettrais donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je vais être très court. Je voulais juste informer notre Assemblée que le Conseil du 2e arrondissement avait voté contre cette modification et son rattachement au 7e arrondissement. Nous allons bientôt être une entité unique sur les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements. Il nous paraissait pertinent de la maintenir pour plus d'efficacité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DVD 54 - Aménagements de voirie 2017 en faveur de la circulation des bus, prolongement des lignes 72 et 201. Demande d'une subvention au Syndicat des transports d'Ile-de-France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 54 : aménagements de voirie 2017 en faveur de la circulation des bus, prolongement des lignes 72 et 201.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Depuis 2001, nous menons une politique audacieuse, courageuse et bienveillante de transformation de la ville qu'Anne HIDALGO et son adjoint Christophe NAJDOVSKI ont amplifiée en faisant de la lutte contre la pollution atmosphérique la priorité de la présente mandature. Notre responsabilité politique, en tant qu'élus de Paris, est aujourd'hui, compte tenu de l'urgence, de construire la ville de demain, où la place de la voiture n'est plus centrale.

Notre politique en matière se déploie sur deux axes : le premier porte… Est-ce que vous pourriez juste faire un peu moins de bruit devant ?

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Est-ce que les collaborateurs peuvent ne pas discuter pendant la séance, afin que le maire d'arrondissement puisse s'exprimer, ou alors, sortir de séance. Non, mais vraiment, le groupe GEP ! Vraiment, merci.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - C'est un sujet qui intéresse beaucoup les écologistes.

Notre politique en matière se déploie sur deux axes : le premier porte sur le réaménagement de l'espace public et la redistribution d'espaces au profit des circulations douces. Je rappelle que le profil majoritaire de l'automobiliste qui circule dans le Centre de Paris est un conducteur particulier, seul, homme, parisien et CSP +, qui effectue un trajet intra-Paris de moins de 10 kilomètres pour un trajet domicile-travail, Jean-François LEGARET, et qui utilise son véhicule personnel pour des raisons de confort, car il considère que c'est plus pratique et plus confortable : musique, infos, S.M.S., mails au volant. Une première étape importante a été franchie il y a près d'un an, avec la piétonisation des berges de Seine rive droite qui a supprimé l'autoroute urbaine au cœur de Paris, aberration des années 1970, vestige d'une époque révolue, celle du tout voiture et de l'individualisme. Mise en place dans un contexte houleux et passionnel, elle est aujourd'hui un incontestable succès et n'a pas débouché sur l'apocalypse annoncée.

Ainsi, le rapport rendu par le comité de suivi indépendant de la Préfecture de police, est source de plusieurs enseignements : baisse du niveau de pollution de 25 % selon AirParif sur les quais hauts du fait de la disparition de la circulation sur les berges ; pas de saturation des axes ayant supporté les reports de circulation, par ailleurs plus faibles que prévus ; augmentation des temps de parcours bien moins importante que prévue initialement - on parle de quelques minutes ; diminution importante du bruit observé, en particulier pour les habitants de l'île de la Cité et de l'île Saint-Louis, qui n'ont donc plus une autoroute urbaine devant leurs fenêtres. Surtout, et nous avons toutes et tous pu le vérifier, l'affluence très importante montre une véritable appropriation des Parisiennes et des Parisiens de ce nouvel espace public.

L'autre axe de notre politique, qui complète le premier, consiste à créer de nouvelles alternatives aux déplacements automobiles. Si nous avons, depuis 2001, proposé une offre de moyens de transport respectueuse de l'environnement, comme le Vélib et l'Autolib', ou accompagné des initiatives comme Cityscoot, l'amélioration de l'offre de transports en commun dépend de la Région et du S.T.I.F. C'est pourquoi je me réjouis que la Ville travaille un accord avec le S.T.I.F. pour acter la prolongation de la ligne 72, sans attendre la réorganisation du réseau de bus parisien prévu pour la fin de l'année 2018.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'aurai rien à ajouter à ce que vient de dire Christophe GIRARD, si ce n'est de préciser qu'il s'agit d'un projet de délibération qui permet d'approuver le dossier de demande de subvention qui été déposé au S.T.I.F. Il concerne des aménagements qui accompagnent les prolongements de la ligne 72, mais aussi d'une ligne qui est la ligne 201 dans Paris, qui est une ligne qui vient du Val-de-Marne et que nous proposons de prolonger dans le bois de Vincennes jusqu'à la porte Dorée.

Pour ce qui est de la ligne 72, ce prolongement de l'Hôtel de Ville jusqu'à la gare de Lyon préfigure la mise en place de la future liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de Seine en rive droite. Ces deux prolongements sont inscrits dans le réseau de bus restructuré qui vient d'être approuvé par le conseil du S.T.I.F. le 28 juin dernier. Le principe en est donc officiellement acté.

La Ville de Paris demande, depuis l'an dernier déjà, à la R.A.T.P. et au S.T.I.F. de réaliser ces deux extensions de desserte. Nous espérons une mise en place rapide de ces améliorations du réseau de bus avant la fin de l'année 2017, sans attendre la mise en œuvre de l'ensemble du réseau de bus restructuré qui est prévu pour la fin de l'année 2018.

Je précise également que le prolongement de la ligne de bus 72 est aussi très attendu dans le quartier de l'Arsenal du 4e arrondissement puisque c'est aujourd'hui un quartier qui n'est pas desservi par les transports collectifs et, en particulier, par les lignes de bus. Donc, notamment sur le secteur du quai Henri-IV ou du boulevard Morland, c'est une desserte en transport collectif qui est très attendue.

Nous sommes évidemment très heureux de pouvoir présenter ce projet de délibération et nous espérons que le S.T.I.F. répondra aussi favorablement à nos sollicitations pour mettre en œuvre ces solutions de déplacement alternatives dès les prochains mois.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 54).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux plans du réseau des bus parisiens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 38 est relatif aux plans du réseau des bus parisiens.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE, ou Claudine BOUYGUES pour défendre le vœu n° 38.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, au nom d'Eric LEJOINDRE et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, je demande au Conseil de bien vouloir examiner positivement ce vœu qui demande les éléments suivants. Depuis que les arrêts de bus des lignes de la R.A.T.P. ont été renouvelés par un nouveau modèle, tous les plans qui existaient sur les anciens abribus ont disparu. Or, nous savons que tous les Parisiens n'ont pas tous accès facilement aux différentes applications électroniques qui leur permettent de se déplacer dans la ville. C'est vrai qu'un plan donne une vision plus globale de l'ensemble du réseau et permet de répondre à une meilleure planification des trajets avec les correspondances éventuelles. C'est la raison pour laquelle le maire du 18e, les élus du groupe Socialiste et Apparentés souhaitent que la Mairie de Paris, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. poursuivent leur collaboration pour que chacun des abribus de Paris soit à nouveau concerné par le plan du réseau des bus parisiens à un format lisible.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BOUYGUES.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amélioration de l'information des usagers du bus par la mise en place de plans du réseau sur les abris voyageurs est une mesure qui a largement été demandée par les usagers lors de la concertation sur la restructuration du réseau qui s'est déroulée en fin d'année dernière. Et c'est logiquement que cette mesure a été inscrite par la Ville, par le S.T.I.F. et la R.A.T.P. dans le bilan de la concertation comme une des actions à mener pour accompagner la mise en service du nouveau réseau. Le travail est donc déjà engagé.

Je tiens à souligner qu'il nécessite une étroite collaboration entre le S.T.I.F., qui prescrit les principes de l'information aux usagers et donc, de ces plans, la R.A.T.P., qui les dessine et devra les mettre à jour à chaque fois qu'une évolution du réseau interviendra, et la Ville de Paris, qui gère les abris voyageurs parisiens dans le cadre du marché qui la lie depuis 2014 avec la société "S.O.P.A.C.T.".

Je souscris donc à l'objectif défendu par votre vœu et je vous propose simplement quelques légers amendements qui ont pour but de bien préciser que la démarche que vous demandez est déjà engagée conjointement par le S.T.I.F., par la R.A.T.P. et par la Ville, et qu'elle doit concerner l'ensemble des abris voyageurs dédiés au réseau de bus, et pas simplement les nouveaux arrêts, à une échéance de mise en place du nouveau réseau à la fin de l'année 2018.

Il convient également, sur la forme, de rectifier la mention que vous aviez faite de la P.-D.G. de la R.A.T.P. puisque le nouveau ou la nouvelle P.-D.G. qui remplacera Mme la Ministre Elisabeth BORNE n'a pas encore été désigné et puisqu'il n'y a pas, non plus, lieu de personnaliser la collaboration qui est nécessaire entre les trois institutions concernées.

Je donnerai un avis favorable à ce vœu enrichi de ces amendements, si vous les acceptez.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame BOUYGUES, est-ce que les amendements sont acceptés ? Formidable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 192).

Vœu déposé par le GEP relatif à la suppression des trains de nuit.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif à la suppression des trains de nuit.

La parole est à Sandrine MÉES pour deux minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, le groupe Ecologiste de Paris souhaite souligner l'intérêt de préserver le réseau de trains de nuit qui relie Paris à de nombreuses grandes villes de France et à de nombreuses villes moyennes de France et d'Europe. Ce réseau est rogné depuis plusieurs années. Je prendrai un seul exemple pour ne pas allonger le débat : la suppression du Paris-Berlin en 2014. Les Parisiens dont les déplacements longue distance ont un poids supérieur dans le bilan carbone à leurs déplacements courte distance, sont ainsi contraints de se reporter sur des transports plus polluants, comme l'autocar, l'avion, l'automobile, ou sur les lignes à grande vitesse qui ne desservent pas autant de gares que les trains de nuit ne le font.

Le groupe Ecologiste de Paris propose donc que la Ville de Paris demande au Ministère de la Transition écologique et solidaire et au Ministère chargé des Transports, une étude d'impact environnemental, dont le CO2, et socio-économique de la suppression des trains de nuit depuis 2010, en incluant les répercussions de la diminution de l'offre de ces trains de nuit sur les comportements de mobilité des Parisiens et sur les comportements de mobilité des visiteurs de la Capitale, l'impact sur les emplois locaux et l'attractivité et l'accessibilité de Paris.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite aussi que la Ville fasse part à la S.N.C.F. et au Gouvernement de son souhait que, dans l'attente des résultats de cette étude, les trains de nuit qui subsistent soient maintenus devant

l'urgence de favoriser un aménagement du territoire équilibré et d'adapter les déplacements longue distance des Parisiens au dérèglement climatique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le mentionnez dans votre vœu, plusieurs lignes de trains de nuit de grande distance au départ de Paris ont été supprimées ces dernières années. Les quelques liaisons qui subsistent sont menacées. Cette décision de la S.N.C.F. et de l'Etat a été justifiée par l'État par une baisse de la fréquentation des lignes et un coût plus important en subventions publiques.

Les associations qui défendent les trains de nuit opposent quant à elles que ces liaisons étaient peu mises en avant par la S.N.C.F., qu'elles ne bénéficiaient pas de promotion commerciale pour les valoriser et qu'elles étaient pénalisées par un défaut de maintenance qui provoquait de plus en plus d'annulations de trains et donc de la perte de clientèle et des coûts supplémentaires pour la S.N.C.F.

En tout état de cause, ce désengagement se traduit par un report des voyageurs sur des modes plus polluants tels que l'avion, la voiture ou l'autocar, ou par des voyages plus coûteux et moins pratiques pour les usagers qui prennent les T.G.V. ou encore les lignes de jour. Il serait donc utile que l'impact environnemental de ces fermetures de lignes soit évalué et rendu public, ce qui permettrait peut-être de sauver les liaisons encore exploitées aujourd'hui.

Plus généralement, le trafic ferroviaire, qui est de plus en plus menacé par une concurrence dérégulée, me semble devoir être défendu par les pouvoirs publics car il reste le moyen le plus fiable pour irriguer tout le territoire.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Explication de vote de M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Nous voterons ce vœu qui met en exergue une des conséquences des politiques de réduction des coûts et d'atrophie du service public ferroviaire matérialisée par le désengagement financier de l'Etat : la baisse de l'attractivité et l'abandon des trains de nuit organisés et planifiés par la S.N.C.F.

De nombreuses mobilisations pluralistes se déroulent depuis de longs mois sur les territoires, auxquelles nous participons, visant à maintenir et développer l'offre des trains de nuit. Des premiers succès ont été enregistrés.

Pour nous, au-delà d'une étude d'impact écologique de la suppression des trains de nuit, qui peut avoir sa pertinence, nous militons pour l'arrêt immédiat de la suppression de ces trains de nuit et pour la nécessaire relance de l'activité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe Ecologiste avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 193).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat entre l'E.S.A.T. Léopold Bellan et Cyclocity.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif au partenariat entre l'E.S.A.T. Léopold Bellan et Cyclocity.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la reprise par "Smoovengo" du marché Vélib nous a déjà préoccupés entre autres sur le devenir du personnel. Le transfert du personnel dans le cadre d'une reprise est une obligation dans le Code du travail actuel. Aujourd'hui, oui, mais demain... Mais nous sommes encore aujourd'hui.

Dans un communiqué, le 4 avril, "Smoovengo" déclarait : "la dimension sociale du projet est une priorité du syndicat Vélib Métropole et de Smoovengo".

Dimension sociale du projet, alors pourquoi ce silence vis-à-vis de l'E.S.A.T. Léopold Bellan de Paris, dont 24 salariés et 2 moniteurs-éducateurs interviennent dans le cadre d'une sous-traitance en matière de maintenance et de réparation des vélos. Pourquoi ce silence par rapport à ce partenariat E.S.A.T. - Smoovengo ? Pourquoi fragiliser l'E.S.A.T. dont ce marché de sous-traitance représente 30 % de son chiffre d'affaires ?

Paris n'est pas qu'une ville monde. C'est aussi une ville solidaire dont l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap reste une volonté politique, et un engagement dans le réel. Engagement qui se concrétise aussi vis-à-vis des structures d'insertion par l'activité économique, dont certaines interviennent également comme sous-traitantes pour le compte de Cyclocity. Fraternité et solidarité en élargissant la vision strictement juridique dans un temps où les possibles restent ouverts, c'est le sens de notre vœu, qui demande que les représentants de la Mairie de Paris au sein du syndicat Autolib' Vélib Métropole soutiennent la proposition de demander au groupement "Smoovengo" de poursuivre le partenariat avec l'E.S.A.T. Léopold Bellan-Paris, et ceux engagés avec l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le renouvellement du marché Velib et le changement de prestataire qui deviendront effectifs le 1er janvier prochain posent la question du renouvellement des partenariats liés au marché actuel. Il est évident que ces partenariats méritent d'être renouvelés s'ils se sont avérés fructueux. C'est le cas du partenariat passé avec l'E.S.A.T. Léopold Bellan situé rue Jean-Sébastien Bach dans le 13e arrondissement.

Depuis plusieurs années, cet E.S.A.T. répare les Vélib's et fournit, ainsi que vous le notez, du travail à 24 salariés. Il n'est pas envisageable que cette activité cesse. Nous allons alerter le futur prestataire de cette situation, mais également de la situation vis-à-vis des autres structures d'insertion liées à Vélib.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis très favorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe Communiste - Front de gauche, avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 194).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au "pass" Navigo.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au "pass" Navigo.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 41 et 42 sont relatifs au "pass" Navigo.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Malgré ses promesses de campagne, Valérie PÉCRESSE, la présidente du Conseil Régional, a fait dernièrement adopter une dernière hausse du "pass" Navigo, après celle de 2016. Les deux cumulées font une augmentation de près de 8 % en quelques mois.

Plus les augmentations s'enchaînent alors que la qualité de service ne s'améliore pas de façon significative, plus on prend le risque d'une baisse de la fréquentation et donc d'une baisse du résultat net d'exploitation. Pourtant,

des solutions de financement existent pour améliorer, entretenir, développer, moderniser les transports en commun sans pour autant taper dans la poche des salariés usagers.

Il en est ainsi du retour à la TVA à 5,5 % pour les transports publics, de l'augmentation du versement transport, notamment dans les zones les plus favorisées en termes de développement économique, singulièrement dans l'Ouest de l'Ile-de-France, et la mise en place d'une véritable écotaxe.

Dans le prolongement du vote d'une proposition du groupe Communiste au S.T.I.F. visant à réclamer à l'État des fonds spécifiques pour les transports en commun, les vélos et les transports de marchandises, nous demandons que la Maire de Paris appuie cette demande et fasse part de son opposition à cette nouvelle augmentation du "pass" Navigo.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les initiatives que vous préconisez dans votre vœu, en réaction à la décision récente d'une nouvelle augmentation du tarif du "pass" Navigo prise par la présidente du S.T.I.F. et de la Région Ile-de-France, ont déjà été prises par l'Exécutif municipal sous diverses formes.

Tout d'abord, les élus de la majorité parisienne présents au dernier conseil d'administration du S.T.I.F. du 28 juin dernier où les augmentations du prix du "pass", de 73 à 75,2 euros ont été décidées, ces élus dont moi-même, avons voté contre cette mesure.

Rappelons à cet égard que contrairement à ce que prétend la présidente du S.T.I.F. dans ses communiqués de presse, il n'y a eu pour l'heure que très peu de décisions du S.T.I.F. et encore moins de concrétisations sur le terrain qui justifient une nouvelle hausse du prix du "pass" Navigo. Au contraire, le budget du S.T.I.F. présenté fin 2016 présente un excédent de 175 millions d'euros non utilisés, ce qui représente l'équivalent de 5 % de hausse tarifaire.

Ainsi, les renforts d'offres réalisées depuis décembre 2015, qu'il s'agisse des métros, RER, ou bus, sont très modestes, bien en deçà des promesses de campagne de Mme PÉCRESSE, et plus inquiétant encore, la visibilité sur les investissements qui devraient intervenir dans les prochaines années reste très insuffisante.

Prenons un seul exemple qui concerne Paris en premier lieu. Ce sont les moyens budgétaires que le S.T.I.F. refuse pour le moment d'allouer à la R.A.T.P., alors qu'il devrait le faire sans plus tarder afin de préparer la mise en place du nouveau réseau de bus parisien attendu pour la fin de l'année 2018 et dont nous venons d'acter le tracé.

Notons également que des mesures alternatives à ces hausses de tarifs ont été maintes fois proposées par les administrateurs de gauche ou écologistes du S.T.I.F., et encore lors du dernier Conseil, mais elles se sont à nouveau heurtées à un refus de la présidente. Je peux citer notamment la mise en place d'une écotaxe régionale ou le rétablissement de la TVA à 5,5 %, qui a été défendu par le président du G.A.R.T. lors de son audition récente par la Ministre des transports, mais pour lequel Mme PÉCRESSE ne s'est pas mobilisée.

L'Exécutif va donner un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche.

En ce qui concerne le vœu de Mme SIMONNET, qui n'est pas présenté, je propose un amendement afin de bien préciser que c'est au moins autant auprès de la présidente du S.T.I.F., Mme PÉCRESSE, que du Gouvernement que la Ville de Paris doit continuer à plaider pour la mise en place de sources de financement pour les transports qui soient des alternatives plus justes à la hausse des tarifs pour les usagers.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - On ne va pas amender le vœu de Mme SIMONNET puisqu'elle n'a pas pu le défendre. Son vœu tombe.

Je mets uniquement aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 195).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 43 et 43 bis sont relatifs à la sécurisation des quais bas rive gauche. Je crains qu'aucun élu du groupe LR ne veuille le présenter pour Mme BERTHOUT…

Madame STOPPA-LYONNET, parfait, je ne vous avais pas vue, je vous prie de m'excuser.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET pour présenter le vœu n° 43.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains qui concerne la sécurisation des quais bas rive gauche. En considérant la très forte fréquentation des quais bas rive gauche du pont d'Austerlitz jusqu'au pont Saint-Michel, notamment durant la période estivale, et considérant la présence en soirée de très nombreux groupes de musiciens et danseurs générant des attroupements conséquents et enthousiasmants, considérant l'absence de dispositif de contrôle des accès aux quais bas rive gauche et du fait du risque terroriste élevé aujourd'hui en France, et plus particulièrement à Paris, et considérant les derniers attentats visant des événements ou rassemblements festifs, Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains émettent le vœu que le Préfet de police interdise la circulation des véhicules sur les quais rive gauche du pont d'Austerlitz jusqu'au pont Saint-Michel, hormis riverains, services et secours, et que la Maire de Paris mette en place des dispositifs d'accès sécurisés aux quais bas dans un délai rapide.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'ensemble des espaces piétons en bord de Seine, les quais rive gauche sont très fréquentés. Ces quais sont aménagés depuis de très nombreuses années sur la rive gauche, notamment le jardin Tino Rossi qui est bien connu et qui est un lieu traditionnel de rassemblements spontanés de danseurs notamment.

Ces berges appartiennent à Port de Paris, mais elles sont exploitées par différentes directions de la Ville sous convention de superposition de gestion. La circulation et le stationnement y sont interdits par arrêté préfectoral, exception faite des services de secours et des nécessités d'entretien ou de livraison.

Je précise, par rapport au premier point de votre vœu, qui demande une action au Préfet de police pour l'interdiction à la circulation des véhicules, celui-ci ne se justifie pas d'un point de vue strictement juridique.

Pour ce qui est de la sécurisation, outre le fait que le cheminement est difficile pour des véhicules du fait de l'aménagement du jardin notamment, des dispositifs existent en bas des quais.

Concernant les accès via les quais hauts, nous travaillons avec la Préfecture de police à la mise en place de dispositifs pérennes, tout en garantissant une accessibilité des véhicules nécessaires au fonctionnement des lieux. Les dispositifs de sécurisation doivent donc être adaptés à différentes configurations. Parfois, nous aurons besoin de dispositifs pérennes, permanents, ancrés dans le sol, fixes ou déplaçables avec des engins de manutention, d'autres fois, nous aurons besoin de dispositifs mobiles pour assurer des fermetures exceptionnelles en cas d'événements festifs, ou des ouvertures exceptionnelles pour raison de service.

Nous devons également être vigilants à l'aspect esthétique et pratique des dispositifs retenus, à leur durabilité ou encore à la gestion des accès. Bien entendu, nous devons mettre en œuvre le plus rapidement possible ces dispositifs afin de réduire le risque sur les lieux publics.

Nous avons un vœu de l'Exécutif qui répond plus précisément à la demande que vous formulez dans votre vœu et, compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu qui contient, par ailleurs, des inexactitudes au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame STOPPA-LYONNET, le vœu est-il maintenu ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous retirons le vœu et acceptons celui de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Super !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 196).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bus discothèques et gastronomiques.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 44 est relatif aux bus discothèques et gastronomiques.

La parole est à Maud GATEL, pour 2 minutes.

Mme Maud GATEL. - Un certain nombre de mesures pour lutter contre la pollution ont été mises en oeuvre pour réduire la place des véhicules les plus polluants dans la Capitale : création d'une zone à circulation restreinte, déploiement des vignettes "Crit'Air", politique dont nous soutenons les orientations parce que la pollution tue, même s'il y a à redire au sujet de la mise en œuvre pratique.

Or on assiste depuis quelques mois au développement de nouvelles offres impliquant des véhicules motorisés, les fameux bus discothèques et bus restaurants. Le principe : dîner ou danser dans un bus qui parcourt les rues de la Capitale toute la nuit.

Il ne nous revient pas de juger d'un concept marketing et encore moins de limiter le principe de liberté commerciale, mais il faut bien que ces dispositifs participent eux aussi à la nécessaire politique en matière de réduction des émissions. Or aujourd'hui, dans les faits, ils en sont très largement exclus.

Nous demandons un renforcement des obligations en matière de limitation des émissions pour les dispositifs ne participant pas au transport de personnes et ne relevant pas d'une nécessité impérieuse :

- soit l'interdiction des véhicules les plus polluants utilisés pour ces activités non vitales, y compris entre 20 heures et 8 heures du matin, c'est-à-dire élargir l'interdiction à la nuit des bus et autocars immatriculés avant le 1er octobre 2001,

- soit l'interdiction de leur circulation durant les pics de pollution, ce qui paraît assez basique, comme c'est le cas actuellement pour les véhicules les plus polluants,

- ainsi que le renforcement à terme des obligations en matière d'émission de pollution pour les activités non stratégiques et ne relevant pas du transport de personnes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le matériel des bus accueillant des activités de loisirs de type restauration ou discothèque avec parcours dans Paris doit répondre aux exigences techniques d'homologation identiques à celles des transports en commun. La vente d'alcool à bord ou leur exploitation comme discothèque doivent recueillir les autorisations nécessaires auprès de la Préfecture de police. La circulation de ces véhicules dans Paris doit être conforme aux règles générales de circulation.

Toutefois, aujourd'hui, il ne nous est juridiquement pas possible d'interdire ce type d'activité et nous ne voyons pas sur quel fondement juridique nous pourrions le faire. Vous pourriez proposer, Madame GATEL et votre groupe, par exemple au législateur de modifier la réglementation et donner ainsi la possibilité à une collectivité comme la nôtre, de pouvoir appliquer ce que vous demandez à travers ce vœu. Mais il s'agit d'un vœu qui est davantage destiné au législateur. Je vous conseille de pouvoir le faire. Si vous souhaitez que l'on fasse une démarche commune, je suis tout à fait volontaire pour le faire.

Comme vous l'avez rappelé, nous avons mis en place une zone à circulation restreinte afin de diminuer les émissions polluantes dans Paris. Dans le cadre de la Z.C.R., les bus, autocars et poids lourd doivent être au minimum "Crit'Air 4" à partir d'aujourd'hui. Nous allons avoir une prochaine étape pour laquelle nous envisageons de mettre en place des mesures d'interdiction permanente pour ce qui est des véhicules lourds, poids lourds, bus et autocars, de manière à ce que nous ayons des mesures d'interdiction permanentes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et non plus simplement entre 8 heures et 20 heures.

Bien évidemment, les bus discothèques et restaurants devront respecter ces interdictions de circulation pour les catégories de véhicules, et cela à quelque horaire que ce soit.

Malheureusement, dans le cadre juridique dans lequel nous sommes, je ne peux donner un avis favorable pour des raisons juridiques à votre vœu, mais je suis disponible à ce que nous interpellions le Gouvernement et le législateur sur ce sujet.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame GATEL, votre vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état des chaussées et à la sécurité des cyclistes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 45 et 45 bis sont relatifs à l'état des chaussées et à la sécurité des cyclistes.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour 2 minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 6 juin dernier, en arrivant ici pour le dernier Conseil de Paris, j'ai été victime d'un grave accident de vélo. Vous le savez ou pas encore, je roule à vélo en permanence, quels que soient le temps et la météo, et cela depuis des années. Je suis une cycliste convaincue. Je vous ai toujours soutenu dans votre politique favorable au vélo. Je vous ai fait un certain nombre de propositions, toujours dans un sens constructif.

Aujourd'hui, je ne vous cache pas que je suis un peu traumatisée par cet accident dont j'ai été victime et dont la seule responsable est l'état des chaussées: ma roue s'est bloquée dans un trou, j'ai fait un vol plané. Heureusement, je roulais le long du trottoir et mon vol plané m'a permis de me fracasser la tête sur un banc, alors que j'aurais pu me fracasser sur un camion, passer sous les roues d'une voiture ou d'un scooter. Je ne peux que remercier Celui qui m'a protégée et qui me garde en vie. Je ne suis pas dans une chaise roulante. J'ai subi une opération, j'ai été cassée, un peu réparée, je vais être de nouveau réparée après les vacances. Mais honnêtement, je n'ai pas le droit de me plaindre parce que cela aurait pu être bien pire.

Ma question est la suivante. Je ne suis pas là pour parler de moi, mais je suis une élue, une responsable politique. En tant que telle, je me pose aujourd'hui la question suivante : est-ce que j'ai le droit de continuer d'inciter les gens à rouler en vélo, alors qu'il y a un vrai caractère accidentogène lié à l'état des voies ? Est-ce que j'ai le droit, en tant que responsable politique, de continuer à soutenir cette politique ? C'est vraiment en mon âme et conscience que je me pose cette question. Je n'ai pas porté plainte contre la Ville de Paris, je pourrais le faire. Est-ce que j'ai le droit de continuer à soutenir, à inciter les Parisiens à rouler en vélo, alors qu'il y a un véritable danger dont j'ai été la victime ?

J'ai fait plusieurs propositions. Maud GATEL en avait fait aussi. Dans notre groupe, nous en avons fait. Encore une fois, c'est toujours dans un sens constructif et favorable au développement du vélo, mais tant que l'état des chaussées restera ce qu'il est, je crois que personnellement j'arrêterai de soutenir le développement du vélo à Paris,

parce que c'est vraiment devenu beaucoup trop dangereux. Beaucoup d'autres exemples s'ajoutent au mien depuis que j'en parle.

Vous avez fait un contre-vœu. Bien sûr, il va dans le bon sens et je ne pourrai que le soutenir mais je maintiendrai le mien - je devance votre question - parce que vous ne parlez que des pistes cyclables et vous ne parlez pas de la voie publique. Or, moi, ce qui s'est passé, c'était sur la voie publique : c'était un trou dans les pavés et il y en a beaucoup d'autres comme cela ; il y a des endroits où il y a des ornières et c'est effectivement dangereux.

Je crois qu'il y a vraiment une urgence que vous preniez conscience de cette dangerosité, de ce caractère accidentogène de la voie publique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En propos liminaire, Monsieur le Maire, je me permettrai de dire que si tous les élus faisaient comme vous, Madame GALLOIS, Paris s'en porterait mieux, si tout le monde se déplaçait à vélo, ce serait certainement une bonne chose.

Pour ce qui est de l'entretien et de la sécurité des pistes, je précise qu'en règle générale faire du vélo à Paris n'est pas dangereux, mais vous avez raison de souligner la question de l'entretien et de la sécurité des pistes, ou en tout cas de la voie publique dans son aspect général, puisque c'est un enjeu majeur et vous le soulignez à travers votre vœu.

Je voudrais vous rappeler un certain nombre de solutions que nous mettons déjà en œuvre pour améliorer la sécurité des pistes cyclables.

Tout d'abord, le plan vélo vise à corriger des aménagements existants qui dysfonctionnent par des reprises ponctuelles. Nous faisons, à l'occasion de nouveaux aménagements, des réfections de la chaussée, comme cela a été le cas par exemple sur le boulevard Arago dans les 13e et 14e arrondissements très récemment, il y a quelques mois seulement. L'aménagement de la piste cyclable avait mis à jour des ornières et elles ont été reprises dans le cadre de l'aménagement de cette piste.

On a évidemment des investissements localisés de rénovation qui sont programmés annuellement par les mairies d'arrondissement qui contribuent à l'entretien des pistes ou de la chaussée.

Nous avons également l'application "Dans ma rue" qui permet aux usagers d'adresser aux services techniques des signalements sur les désordres constatés dans l'espace public. Cette application vient d'être améliorée avec une nouvelle version mise en ligne la semaine dernière qui intègre les préoccupations des cyclistes concernant les aménagements cyclables.

Enfin, nous voulons souligner que l'encombrement et l'insécurité des aménagements cyclables sont fortement liés au non-respect des aménagements, tel que le stationnement gênant.

Vous l'avez compris, nous avons souhaité faire un vœu de l'Exécutif et non pas donner suite à votre vœu qui propose notamment de faire un inventaire de la totalité des voies, puisque cet inventaire serait fastidieux à réaliser et n'aurait qu'une utilisée relative.

Donc nous proposons, à travers le vœu de l'Exécutif, qu'il y ait une campagne de communication qui informe les usagers des nouvelles possibilités offertes par l'application "Dans ma rue", version 2, qu'une vigilance accrue soit portée sur l'entretien des aménagements cyclables…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous demanderai de conclure, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - … en lien avec les mairies d'arrondissement.

Enfin, suite au transfert de compétences des pouvoirs de police à partir du 1er janvier 2018 de la Préfecture de police à la Ville de Paris, que les agents affectés à la régulation des déplacements soient sensibilisés à la nécessité de réprimer l'occupation intempestive des aménagements cyclables.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

J'ai une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris de M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

D'abord, Madame la Conseillère, nous vous adressons les plus prompts vœux de rétablissement, les plus rapides possibles, bien sûr.

Ensuite, pour vous dire que les associations de cyclistes, qu'elles s'appellent "Paris en Selle", "Mieux se déplacer à bicyclette" ou d'autres, constatent qu'il y a des progrès à faire dans l'amélioration de la chaussée. Néanmoins, elles continuent d'appeler à faire du vélo. J'ai envie de vous dire que si une des 8.000 familles de victimes mortes sur la route appelaient à arrêter la voiture… Je comprends, mais il y a une sorte de logique absurde, excusez-moi de le dire, dans votre raisonnement.

Vous avez été victime d'un accident, et Dieu merci ils sont extrêmement rares. L'accidentologie est très faible à Paris, mais quatre morts par an, je crois, c'est quatre de trop et je suis d'accord avec vous.

Mais il faut continuer, malgré ce qui vous est arrivé, à dire qu'il faut faire du vélo, adhérer à des associations cyclistes et soutenir la politique de la Ville de Paris, notamment de Christophe NAJDOVSKI, dont je n'ai pas un mot à retirer de sa réponse.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Le vœu n° 45 est maintenu, si je comprends bien, Madame GALLOIS ? En vous adressant au nom de toute l'Assemblée nos souhaits de prompt rétablissement.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 197).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un aménagement piéton place de la Concorde.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif à un aménagement piéton place de la Concorde.

La parole est à M. le Président AZIÈRE, pour deux minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, cher ami.

Après les débats constructifs que nous avons eus sur les Champs-Elysées, leur piétonisation mensuelle, leur future requalification et la libération annoncée de la perspective historique du Carrousel à l'Arc de Triomphe obstruée par une grande roue mal placée dans un alignement outrageant, ce vœu vient simplement proposer que la plus grande place automobile de Paris le soit un tout petit peu moins.

Il s'agit ni plus ni moins que de relier le bas des Champs-Elysées, de l'avenue Gabriel aux jardins des Tuileries, par une continuité piétonne, comme Gabriel lui-même, l'architecte de la place, l'avait prévu en créant un grand espace public libre entre le décor superbe de la colonnade des palais Gabriel, et l'emplacement approximatif de l'ancienne balustrade qui surplombait les anciens fossés de la terrasse centrale de la place de la Concorde, puis d'étendre ce parvis piéton à l'hôtel de la Marine et rejoindre enfin les terrasses des Tuileries.

Voilà, piétonniser la place de la Concorde, vaste programme, me direz-vous. C'est pourquoi nous vous proposons, à titre provisoire et expérimental, de commencer par le commencement, c'est-à-dire la mise en place de plots amovibles qui pendant trois ans ont permis de créer une zone de transbordement nécessaire à l'époque au chantier de rénovation de l'hôtel de Crillon, entre la rue Boissy-d'Anglas et la rue Royale.

En restaurant cet espace cette fois voué à un parvis piéton et réservé aux circulations douces, on éviterait de rendre purement et simplement la chaussée aux voitures, alors que pendant trois ans les flux de circulation, entre la rue de Rivoli et l'avenue Gabriel ou les Champs-Elysées, n'ont jamais été gênés, bien au contraire, par cette neutralisation de la chaussée.

Voilà, ce que vous avez prévu pour cette grande place parisienne en faveur d'un espace public accessible à tous, davantage végétalisé et rééquilibré, pourrait prendre forme dès maintenant, de façon provisoire, place de la Concorde. Après trois ans, rendre encore une fois cet espace aux voitures serait une occasion manquée de diminuer au profit des piétons la place exorbitante de la voiture sur la place de la Concorde.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le rappelez dans votre vœu, Monsieur le Président, le programme municipal d'investissement de la mandature prévoit des efforts importants pour la rénovation de sept grandes places parisiennes en faveur d'un espace public accessible à tous, davantage végétalisé et rééquilibré au profit des piétons et des circulations douces.

Je vous invite d'ailleurs à découvrir, si vous ne l'avez déjà fait, les préfigurations, réussies à mon sens, de la place de la Nation, ainsi que de la place du Panthéon réalisée plus récemment.

La place de la Concorde n'a pu faire partie des places concernées car le plan de charge est déjà très ambitieux pour cette mandature. Je dirais que Rome ne s'est pas faite en un jour. Pour autant, la place de la Concorde fait indéniablement partie des axes très routiers à apaiser pour faciliter les continuités piétonnes et cyclables, comme le mentionnait effectivement le plan Piétons adopté au Conseil de Paris de janvier 2017.

C'est pourquoi l'Exécutif accueille favorablement votre proposition de pouvoir expérimenter un aménagement léger et réversible, permettant d'améliorer la circulation piétonne et cycliste entre la rue Royale et la rue Boissy-d'Anglas, secteur qui a été fermé à la circulation automobile pour travaux sans que cela n'entraîne de difficultés particulières, vous l'avez souligné, notamment en terme d'accidentologie.

Cela étant, je propose un amendement à votre vœu pour tenir compte de plusieurs contraintes liées aux discussions nécessaires avec la Préfecture de police s'agissant d'un secteur à la compétence partagée, avec également l'architecte des Bâtiments de France, s'agissant d'un site classé monument historique. Nous pourrions ajouter l'ambassade des Etats-Unis qui est située à proximité, ajouter bien évidemment aussi la mairie d'arrondissement concernée, et Mme d'HAUTESERRE est là aussi et je suppose qu'elle est intéressée par ce projet. Vous comprendrez donc, je l'espère, qu'il est difficile de s'engager sur un calendrier précis, même si nous souhaitons réaliser cette expérimentation rapidement.

Enfin, j'ajoute que cet aménagement expérimental devra être compatible avec les aménagements cyclables de la rue de Rivoli.

Je vous propose ces modifications et j'émets un avis favorable et de concorde à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Est-ce que les amendements sont acceptés ?

M. Eric AZIÈRE. - J'accepte ces modifications tout en comprenant que disparaît un engagement sur un calendrier précis. Mais je fais appel à votre sens des responsabilités pour que cet engagement reste ferme.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Et nous comptons sur vous pour y revenir régulièrement si cela n'était pas le cas.

M. Eric AZIÈRE. - Je m'y tiendrai.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 198).

2017 DDCT 61 - DVD - Subventions (646.900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens. - Deuxième enveloppe 2017.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 61- DVD. Subventions et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers "politique de la ville", deuxième enveloppe 2017.

La parole est à Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais saisir l'occasion de ce projet de délibération relatif à l'octroi de plus de 600.000 euros de subvention à 207 associations pour plus de 270 projets dans nos quartiers populaires, pour évoquer le sujet de la sortie des dispositifs de "politique de la ville" et, par voie de conséquence, parler des enjeux de pérennité des activités associatives dans ces quartiers populaires.

En tant qu'élue du 18e arrondissement, je souhaite prendre l'exemple du café associatif "Le Petit Ney", qui a ouvert il y a plus de vingt ans dans les quartiers des portes Montmartre et Clignancourt au moment des premiers programmes de la politique de la ville. Je précise qu'il est encore classé "politique de la ville".

Si beaucoup à l'époque ne misaient pas sur la longévité de ce projet, force est de constater que "Le Petit Ney" est devenu…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - S'il vous plaît, est-ce qu'on peut écouter Mme BRIDIER ?

Mme Galla BRIDIER. - Force est de constater que "Le Petit Ney" est devenu un repère, un refuge, un lieu de service public, des services au public au fil de toutes ces années pour un public de tous les âges. "Le Petit Ney", ce n'est pas seulement les livres pour bébés, les soirées contes, jeux ou la cuisine mobile. C'est aussi et surtout un lieu de rencontre, d'entraide, de reconstruction individuelle ou collective et enfin de convivialité, comme cela est tant important dans nos quartiers qui souffrent.

Cette association est aujourd'hui en difficulté du fait des baisses de financement de l'Etat, de la Région mais aussi de la Ville, toutes directions confondues. Ainsi, pour ce qui est des seuls financements de la Ville, les subventions passent de 29.000 euros en 2015 à 24.000 en 2017 par petites touches chaque année. 5.000 euros de baisse, cela peut paraître négligeable pour beaucoup mais pour une association comme "Le Petit Ney" ne vivant que de subventions publiques, c'est très compliqué.

Avec une clôture en déficit de 22.000 euros en 2016, les activités du "Petit Ney" et les bienfaits qu'elle génère dans le quartier sont en danger. Alors que l'association demande à être entendue par la Ville depuis mai 2016, ce n'est que maintenant que le dialogue commence sur son avenir. Nous espérons que celui-ci aboutira à un rétablissement des subventions et à une vision pluriannuelle des financements.

Par cet exemple, Madame la Maire, Monsieur le Maire, je vous pose la question du passage dans le droit commun des activités issues des financements "politique de la ville", une fois qu'elles ont été jugées pertinentes. Avez-vous déjà mené une analyse des activités siglées "politique de la ville" poursuivies dans le droit commun ? En tout cas, je pense qu'il serait intéressant de mener une telle analyse.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur la vigilance que nous devons avoir collectivement à la pérennité de certaines associations et de projets indispensables à la mixité, sérénité et paisibilité de nos quartiers populaires, pour lesquels la baisse de quelques milliers d'euros peut être fatale.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BRIDIER.

Nous allons avoir l'opportunité d'avoir un échange sur "Le Petit Ney", un partenaire important de la Ville et qui est bien entendu appeler à le rester, même si et je vous dirai rapidement pourquoi, "Le Petit Ney" est tout sauf un exemple pertinent sur la politique de la ville, notamment en matière de subventions.

"Le Petit Ney" ne l'est pas puisque le total des financements de la Ville de Paris pour 2016 s'élève à 94.000 euros. Beaucoup des acteurs de nos quartiers populaires rêveraient de pouvoir être soutenus par la seule collectivité parisienne - je ne parle pas des autres acteurs publics - à cette hauteur, sur cette somme qui n'est pas négligeable, vous me l'accorderez.

Il y a en effet une partie qui est de 50.700 euros, financée par la politique de la ville. Là aussi, beaucoup des acteurs de nos quartiers populaires pourraient rêver d'un tel soutien de la part de la collectivité parisienne. C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle le sujet du "Petit Ney" est en effet plus complexe que pour d'autres associations, pour lesquelles le passage au financement de droit commun se passe bien.

Revenons au "Petit Ney", puisque c'est "Le Petit Ney" qui nous importe et que le travail qui est fait dans ce quartier est un travail important. D'abord, pour dire que nous avons souhaité, en lien avec la mairie du 18e - le maire est présent dans notre hémicycle -, pouvoir proposer une convention pluriannuelle d'objectifs à l'association. Une convention pluriannuelle d'objectifs permet de stabiliser le cadre de travail et le cadre de financement. Pour les associations, c'est un mouvement que nous avons plus qu'amorcé et que nous comptons développer.

L'association elle-même n'a pas souhaité pouvoir rentrer dans un cadre de C.P.O. en 2017, demandant à ce qu'elle soit reportée en 2018. Mais le cadre de travail est posé et permet aux uns et aux autres de pouvoir travailler sur le projet et sur les publics.

Il n'est pas en soi illégitime, et je le dis pour la DDCT comme pour d'autres directions, que les directions puissent s'interroger sur des projets ou sur des publics. Si la DJS a émis le souhait de voir le projet évoluer - nous parlons d'un soutien de 1.500 euros, ce n'est donc pas un soutien structurant pour le financement de l'association -, il n'est pas illégitime que la Direction de la Jeunesse et des Sports puisse se poser la question, mais il est important pour cela d'avoir un cadre de travail qui permette à tout le monde d'avancer ensemble sur les projets et leurs modes de financement.

Je me permets de rappeler que, par ailleurs, de nouveaux projets portés par "Le Petit Ney" sont proposés et accompagnés par la collectivité parisienne - je pense par exemple au "Poussiney", pour les plus petits d'entre eux. Nous les accompagnerons évidemment aussi sur d'autres sujets tels que les questions de prévention.

Je me permets juste de rappeler ces quelques chiffres : un accompagnement de la collectivité parisienne de 94.000 euros, dont plus de 50.000 euros via la politique de la ville. En effet, une baisse de moins de 4 % du côté de la politique de la ville, puisqu'il y a une baisse de 2.000 euros par rapport à l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets, une interrogation portée par la DJS. Et, mais là, nous sommes dans un cadre totalement différent puisque ce sont des marchés : des financements qui n'ont pas pu être mobilisés dans le cadre de l'A.R.E., mais, de ce point de vue, c'est aussi la règle des marchés.

Ce qui est important et je terminerai par cela, c'est la volonté commune que nous avons avec l'association, avec la mairie du 18e et l'ensemble des directions de pouvoir travailler ensemble et construire cette C.P.O. pour l'année prochaine qui permette à l'association de pouvoir être rassurée et stabilisée dans ses modalités de financement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 61 - DVD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. Merci pour "Les Poussiney". (2017, DDCT 61 - DVD).

2017 SG 32 - Convention d'occupation temporaire au profit de la R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 32 relatif à la convention d'occupation temporaire au profit de la R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il fallait oser, et la R.A.T.P. l'a fait. Oser opposer deux projets d'intérêt général pour lesquels il y a consensus au sein de notre Assemblée et dans le public.

Oser passer en force avec la complicité d'une partie de votre Exécutif sur les projets de délibération du Conseil de Paris, sur la loi sur la biodiversité, sur les réactions unanimes des associations de quartier.

Oser ne pas associer l'adjoint chargé des déplacements à ces réflexions, sauf à la dernière minute, lorsque les décisions étaient prises.

Oser refuser toute étude sérieuse d'alternatives possibles pour demain permettant de sortir de l'impasse que constitue cette opposition entre deux projets d'intérêt général.

Comment peut-on accepter une telle attitude ? Car reporter aux calendes grecques l'ouverture de la Petite Ceinture sur l'un des premiers tronçons prévus, détruire la biodiversité en mentant effrontément sur la réalité des travaux nécessaires pour faire circuler des centaines de camions pendant sept longues années, n'est-ce pas le contraire de ce que l'on est en droit d'attendre d'une entreprise publique ? Oui, il faut mener à bien les travaux de la future gare Maison-Blanche de la ligne 14. Oui, il faut éviter d'encombrer encore plus l'espace public si d'autres solutions sont envisageables. Mais pour autant, pourquoi renoncer à conjuguer cet objectif avec ceux concernant la Petite Ceinture ?

Nous avons pu enfin rencontrer la R.A.T.P., il y a environ dix jours, dans l'urgence, et nous avons constaté avec regret qu'il n'était pas question pour elle de changer quoi que ce soit à ses funestes projets. Jamais l'expression "circulez, il n'y a rien à voir" n'a été autant appropriée, car effectivement, dans sept ans, après les passages de ces nombreux camions, il ne restera pas grand-chose à voir sur la Petite Ceinture dans le 13e arrondissement.

Les exemples de mauvaise foi ne manquent pas. Quand on demande à la R.A.T.P. quelles sont les études menées pour une solution alternative, par exemple, sur l'avancée de la gare des Gobelins, la réponse est stupéfiante : la gare des Gobelins voit s'y dérouler une activité économique confiée en gestion à "Icade". Comme si l'élu du 13e l'ignorait ! Comme si la S.N.C.F. n'avait pas intégré le site dans le projet "Réinventer Paris 2" ? De qui se moque-t-on ?

La R.A.T.P. a appris cette utilisation en 2015 et depuis, elle n'a pas jugé utile de voir comment cela se passe concrètement sur place. Si j'ajoute que du côté de la Mairie de Paris, nos interlocuteurs, certains d'entre eux, nous ont avoué ne pas connaître le site non plus, ne pas savoir quels sont les projets dans le cadre de l'appel à projets innovants, on voit à quel point l'absence de bonne volonté est la pierre de voûte de la situation ubuesque d'aujourd'hui.

Je peux aussi citer l'étude sur la biodiversité réalisée sous l'égide de la R.A.T.P. L'écologue n'a pas vu de hérisson, espèce protégée, et en conclut donc qu'il n'y en a pas. Cela ne l'empêche pas d'affirmer par ailleurs que s'il y en avait, ils n'auraient qu'à se réfugier dans les jardins plus calmes alentours, sans doute après avoir traversé le boulevard des Maréchaux, en espérant éviter voitures et tramways. Faut-il lui faire parvenir les photos prises par des riverains pour qu'il admette enfin, et la R.A.T.P. avec lui, qu'il y a bien une atteinte à la loi sur la biodiversité et les espèces protégées ?

Que dire enfin de l'affirmation selon laquelle il y aurait un simple recouvrement des voies avec un matériau non polluant qui serait ensuite enlevé pour revenir à l'état initial ? Devant nos questions précises, la R.A.T.P. a dû avouer qu'elle allait procéder à un remblaiement de plus d'un mètre de hauteur pour combler le différentiel de niveau entre les deux voies et permettre aux camions de manœuvrer. Elle a aussi dû reconnaître qu'elle comblerait les caniveaux latéraux, supprimant ainsi les écoulements d'eau en provenance des talus sans que cela figure dans la moindre étude d'impact.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous sommes dans un choix inacceptable. On veut nous faire croire que sauvegarder la Petite Ceinture, ce serait remettre en cause le prolongement de la ligne 14 vers Orly. Cela est faux.

Nous voulons à la fois ce prolongement, sans retard, et sauvegarder la Petite Ceinture, sa richesse, et permettre le développement de nouveaux usages.

C'est pourquoi nous vous appelons à rejeter en l'état ce projet de délibération pour imposer à la R.A.T.P. une alternative positive pour toutes et tous, que nous pourrons adopter, nous l'espérons, à l'unanimité dès la prochaine séance de notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La parole est à M. Didier LE RESTE, du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà dire que l'on peut se féliciter du prolongement de la ligne 14 des Olympiades à Orly, qui va permettre d'améliorer la mobilité des Franciliens, répondant en cela à l'intérêt général. Cela suppose, chacun s'en doute, des travaux importants et d'une durée certaine, puisqu'il s'agit aussi de construire une gare d'échanges à Maison-Blanche, permettant d'assurer la correspondance avec la ligne 7 du métro.

Dans une intervention au Conseil de Paris de janvier de cette année, j'alertais et je questionnais à la fois sur les conséquences qu'auraient, d'après les indiscrétions qui transpiraient alors, les travaux du prolongement de la ligne 14 sur la consistance de la Petite Ceinture Ferroviaire. Je questionnais en substance : peut-on avoir aujourd'hui quelques explications sur ces perspectives, singulièrement des réponses à nos questions ? Je n'ai jamais eu de réponse à une question pourtant argumentée et importante au regard de l'actualité.

Aujourd'hui, d'après les informations que nous avons pu obtenir pour cette réunion, on relève que dès la fin du premier semestre 2016, des discussions se sont engagées entre la Ville de Paris, la S.N.C.F. Réseau, la R.A.T.P., la Société du Grand Paris, afin de pouvoir installer une base chantier sur un tronçon de la Petite Ceinture. Je déplore que l'on n'ait pas été informé en temps réel. Cela nous aurait permis de préparer l'examen de ce projet de délibération, qui nous est soumis aujourd'hui, dans de bien meilleures conditions.

Au Conseil de Paris de juin dernier, j'attirais l'attention sur le fait que l'empilement des projets d'aménagement de la Petite Ceinture risquait de mettre en cause, à terme, la réversibilité des usages inscrits dans le protocole-cadre conclu entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. en juin 2015.

La neutralisation de 1.200 mètres de la Petite Ceinture dans le 13e arrondissement, pour les besoins des travaux du prolongement de la ligne 14, surtout l'ampleur de ces travaux, ne font qu'aviver nos craintes, ainsi que celles des acteurs qui envisageaient sur ces tronçons des activités diverses, notamment celles de type "circulations douces".

A partir de l'ensemble de ces considérations, je propose que l'on reporte l'examen de ce projet de délibération pour laisser du temps à une véritable concertation, voire à prospecter sérieusement la possibilité de disposer d'autres sites pour installer base vie et base travaux, que de neutraliser 1.200 mètres de la Petite Ceinture Ferroviaire jusqu'en 2025. Le cas échéant, nous exprimerons, comme au Conseil du 13e arrondissement, un vote contre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rassure M. CONTASSOT : nous avons été informés en même temps, M. NAJDOVSKI et moi-même, de ce projet. Effectivement, dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne 14, il y a effectivement un projet. La R.A.T.P. prévoit que le tunnel de la Petite Ceinture soit effectivement intégré.

Alors, concernant la localisation du chantier, contrairement à ce que vous dites, la R.A.T.P., avec qui nous avons eu quelques échanges depuis une dizaine de jours, a rappelé les différentes options qui ont été étudiées, notamment en termes d'impact sur le chantier, notamment sur le site des Gobelins, nous indiquant qu'à ce jour, il n'y avait pas d'alternative possible qui ne retarderait pas le début du chantier et donc, la livraison de la ligne 14 au Sud.

Je rappelle que ce tunnel appartiendra toujours à S.N.C.F. Réseau, même s'il fait partie aujourd'hui du périmètre de la convention de superposition d'affectation sud, et je ne souhaiterais pas que dans le cadre des relations entre la S.N.C.F. et la R.A.T.P., nous puissions avoir de désagréables surprises sur cette convention de superposition.

Après, comme le prévoit le plan programme, je me suis particulièrement occupée de toutes les actions nécessaires en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité, et notamment, un travail est engagé avec un écologue, qui a été missionné par la R.A.T.P. de manière à évaluer en amont la biodiversité présente sur le site et de formuler toutes les préconisations nécessaires. De même, la R.A.T.P., comme vous le savez, puisque vous étiez présent aux différentes réunions, un écologue sera missionné pendant toute la période du chantier et devra, bien évidemment, adapter les pratiques si une espèce était menacée ou si tout risque pour la biodiversité était détecté.

C'est la seule chose que je puisse vous dire à ce stade sur ce sujet, donc aujourd'hui, je ne peux que me prononcer de manière défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Je vais compter. Je vais le refaire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

30 partout. Je vais recompter. J'en comptais 30, mais tout va bien. Très bien. On va recompter. On va se lever.

Qui est pour ?

Levez-vous. Je demande au secrétariat de séance de me compter parmi les… Oui. Avec ou sans moi ? 29.

Qui est contre ?

Ne vous levez pas, François. J'en compte 29 ici. On va recompter. J'ai compté moins, alors. Je compte 29 moi aussi. Hélène, tu ne t'es pas levée entre deux ? Hélène, tu as changé entre la fin… D'accord. La solidarité de l'Exécutif est à géométrie variable en fonction de l'heure. Je comprends.

Non, tout le monde se calme. Yves ! Tout le monde se calme. Rasseyez-vous. Cela va bien se passer. Quel est le résultat du vote ? Sans compter ceux qui sont rentrés. 29-29 ? On compte 29-29…

Je compte 29-29.

Est-ce qu'un scrutateur du groupe Ecologiste peut venir avec moi et on va compter ensemble ?

Moi, j'ai compté 29-29. J'ai compté 29-29. C'est donc ma voix qui fait la différence.

Le projet de délibération est adopté.

M. BONNET-OULALDJ pour une demande d'intervention.

Monsieur BONNET…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela ne marche pas. Voilà.

Monsieur le Maire, je demande que l'on revienne à la raison. Soit la proposition que l'on avait faite avant le début de ce débat, c'est un report de ce projet de délibération en septembre pour permettre qu'il y ait un travail avec les groupes de la majorité, puisque deux groupes de la majorité sont opposés à ce projet de délibération ainsi qu'un groupe de l'opposition. Je vous avertis que nous avions quand même eu une réunion simplement vendredi sur le sujet et que beaucoup de groupes ont travaillé seulement ce week-end sur le sujet. C'est la première chose.

Et la deuxième chose, sinon, nous demandons le comptage du quorum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je suspends la séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 32 est retiré de l'ordre du jour.

2017 PP 39 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2017.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération PP 39. Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2017.

La parole est à Pascal JULIEN pour 5 minutes.

M. Pascal JULIEN. - Je n'ai pas de propos qui devraient se traduire par une suspension de séance.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Je vais co-présider en demandant aux conseillers de bien vouloir prendre place avant de commencer, mon temps de parole ne sera pas décompté, j'attendrai quand même.

Je ne l'utiliserai sans doute pas complètement.

Ce budget supplémentaire est le premier qui traduit l'évolution du nouveau périmètre de compétences de la Préfecture de police, en application de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Il comporte des ajustements, par exemple le recrutement d'auxiliaires pour la délivrance de titres, 1,6 million d'euros, mais ces ajustements sont à la marge et n'attirent de notre part aucune remarque particulière.

Donc, je m'exprime surtout pour dire deux choses.

La première, cela a été rappelé par le président de la 3e Commission tout à l'heure, c'est que j'espère bien que quand viendront les discussions sur le budget lui-même à la fin de l'année, nous aurons des documents qui nous seront fournis, pas au dernier moment, et exprimés plus clairement qu'ils ne l'étaient les années passées, afin que l'on puisse voir mieux les enjeux, et je pense bien sûr aux documents de la police administrative. Je ne parle pas de la B.S.P.P. parce qu'elle, au contraire, ses documents sont d'une grande clarté.

Il y a eu un petit progrès, mais franchement, on n'a pas les éléments qui nous permettent vraiment de saisir les enjeux et débats. Il faut donc qu'il y ait une amélioration sur ce point. Cela a été dit en 3e Commission, mais je veux le rappeler solennellement en séance.

La deuxième chose, c'est sur la B.S.P.P., les choses sont claires, la B.S.P.P. a fait des efforts de productivité formidables. Je ne vais pas développer ici, j'aurai l'occasion de le faire sans doute au moment des discussions budgétaires à la fin de l'année.

Mais enfin, si elle se satisfait aujourd'hui du budget qui lui est alloué, je n'imagine pas qu'elle puisse rester à budget constant pendant très longtemps encore, étant donné les besoins qui augmentent considérablement.

Le vieillissement, la précarité multiplient les sauvetages à la personne, et les demandes d'appel. Le nombre d'équipements supplémentaires, c'est d'ailleurs un des effets de la politique positive, il y a de plus en plus de stations de métro et d'équipements divers et variés à protéger, etc.

Il y aurait bien d'autres arguments, le vieillissement, mais je l'ai dit.

Tout cela fait que l'on a de plus en plus besoin des pompiers. Et pourtant, le système d'appel téléphonique a amélioré les choses, puisque désormais les départs pour rien, si je puis dire, sont de moins en moins nombreux. Quand on appelle, le tri est fait. Et puis, la coordination entre la police et les pompiers, dès le premier appel téléphonique. Bref, beaucoup d'efforts ont été faits, beaucoup d'efforts de productivité, mais la B.S.P.P. ne pourra pas continuer à fournir la même qualité de service si on n'augmente pas son budget, je le dis aujourd'hui même si nous ne sommes qu'au moment du budget supplémentaire, mais je préfère le dire maintenant, pour que l'on ait le temps de bien y penser et que les choses se passent le mieux possible, au moment du vote du budget à la fin de l'année.

Nous avons voté pour depuis 2014, mais les choses peuvent changer en fonction des évolutions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons le premier budget supplémentaire de la Préfecture de police, suite à l'adoption par le Parlement du nouveau statut de Paris.

Nous constatons, ce qui est tout à fait normal, une baisse de ce budget du fait entre autres de la régularisation des 89 A.S.P. qui ont été transférés en septembre dernier.

Je me permettrai de vous poser quelques questions afin de mieux comprendre les mouvements dans ce budget de la Préfecture de police.

Je remarque positivement l'intégration de 34 A.S.P. issus du concours de 2012, qui se trouvaient depuis lors dans une situation fort instable et désagréable d'avoir réussi le concours, mais de ne pas avoir eu de proposition de poste.

A ce propos, pouvez-vous m'indiquer s'il reste encore des reçus/collés à réintégrer dans les services de la Ville ou bien si le chiffre de 34 qui nous est annoncé règle définitivement la situation.

Je remarque que nous avons dû ouvrir une ligne de crédit complémentaire pour embaucher des auxiliaires, afin de faire face à la délivrance de titres pour 1,623 million d'euros.

Pouvez-vous m'indiquer s'il s'agit de contrats de courte ou très courte durée, ou bien si ces agents auxiliaires ont une chance d'intégrer les services au terme de leur vacation.

Je remarque aussi que du moins en partie les revendications des mineurs ont été entendues.

Il en est de même pour l'infirmerie psychiatrique qui bénéficie d'un apport de 130.500 euros auxquels on peut ajouter les 261.000 euros pour l'Institut médico-légal.

Nous pouvons ajouter à ces sommes les 480.455 euros pour le laboratoire central de la Préfecture.

Il est vrai que ces augmentations recouvrent pour la plupart des augmentations salariales liées à l'augmentation du point d'indice. Je crains pour ces agents que la timide augmentation de l'année dernière n'ai été qu'une embellie de courte durée, le Gouvernement de M. MACRON annonçant d'ores et déjà qu'il n'y aurait pas d'augmentation des salaires des fonctionnaires cette année.

Cette annonce politiquement, socialement et économiquement inacceptable a été faite le lendemain de la remise de l'audit sur les finances publiques commandé par le Gouvernement à la Cour des comptes.

L'austérité pour les fonctionnaires reste de mise.

Le changement annoncé va bien toujours dans le même sens. Aux riches, les baisses d'impôt, aux salariés du public, la baisse des salaires.

Si certains doutent encore de l'orientation libérale de cette institution, le récent rapport à charge contre le Gouvernement VALLS fait état de dépassements des dépenses prévues, mais qui était le Ministre des Finances jusqu'à l'été 2016, si ce n'est l'actuel locataire du Palais de l'Elysée ?

C'est donc en partie son bilan qui est amèrement critiqué, me semble-t-il, mais les messieurs plus de l'austérité continuent de demander des économies et des efforts aux mêmes.

En revanche, ils ne proposent pas de recettes nouvelles. Nous voterons ce budget supplémentaire de la Préfecture de police, mais nous restons vigilants quant aux conditions de transfert des personnels A.S.P. vers la Ville et plus largement nous continuons de penser qu'il n'est pas de bonne politique pour notre économie de contraindre les salaires des fonctionnaires.

Même si nous savons que sur ce point la Ville, comme la Préfecture, n'est pas le décideur.

Je le disais à l'instant, l'audit de la Cour des comptes à peine rendu, le Gouvernement en a pris prétexte pour continuer à amplifier les politiques d'austérité qui ont fait la démonstration depuis des années de leur inefficacité économique, mais surtout de l'aggravation de la situation salariale de nos concitoyennes et nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre d'abord Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quelques mots très rapides avant de laisser M. le Représentant du Préfet de police intervenir et répondre sur des sujets particuliers, il y a eu des questions particulières.

D'abord, pour vous remercier Messieurs pour vos interventions, nous féliciter collectivement, je crois que nous le pouvons, parce que ce budget spécial supplémentaire, finalement, traduit la bonne qualité de travail entre nos administrations, celle de la Ville, celle de la Préfecture de police. Et, en effet, la loi sur le statut de Paris nous a obligés à nous mettre autour d'une table et à travailler, y compris sur des sujets sur lesquels nous n'étions peut-être pas allés jusqu'au fond jusqu'à présent et donc, je tenais à en remercier l'ensemble des participants ici et aujourd'hui.

Vous dire que la bonne gestion des deniers publics se traduit donc dans ce budget spécial supplémentaire qui ne sera pas supplémentaire et, je rappelle qu'un budget supplémentaire, c'est un budget qui vient abonder lorsque des besoins nouveaux sont arrivés, et que donc il n'y a pas d'automaticité à ce qu'un budget supplémentaire soit nécessairement en augmentation.

J'ai pris bonne note des sujets que vous avez soulignés, les uns et les autres, et je tiens à vous dire aujourd'hui, d'une part, que la demande formulée par Pascal JULIEN régulièrement, sur le fait que nous puissions avoir des documents budgétaires clairs et qui ne soient pas uniquement le document budgétaire en tant que tel, est un sujet sur lequel nous travaillons avec la DFA, d'une part, et la Préfecture de police, d'autre part. Donc, il y aura, pour le budget au mois de décembre, un cadre de travail qui sera un cadre de travail le plus clair possible, tout est toujours perfectible. Mais comme je m'y étais engagée en Commission, en effet nous n'avions pas prévu ce travail pour le budget supplémentaire, mais il sera mis en œuvre pour le budget au mois de décembre.

La B.S.P.P., en effet, n'a pas de demande supplémentaire aujourd'hui et a pu mettre en place des mesures nouvelles par des redéploiements en interne, mais nous avons pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis de la B.S.P.P., et notamment sur le recrutement de pompiers, et nous tiendrons ces engagements. Pour autant, il nous reste à travailler car ce travail devra associer d'autres acteurs, et je pense notamment aux acteurs de la santé. Il nous faudra travailler sur les sujets d'alerte qui sont émis par le Général de la B.S.P.P., notamment sur le secours aux victimes et la capacité de coordination des acteurs du secours, de la Ville autant que de besoin, des associations, je pense notamment à la Croix-Rouge et à la Protection civile, et de l'ensemble des acteurs de santé. C'est un chantier important, mais je crois que c'est un chantier qui sera utile.

Cher Didier LE RESTE, si je ne peux pas répondre aux questions précises que vous avez posées, en tout cas je me félicite que le souhait qui avait été émis à votre initiative par le Conseil de Paris de pouvoir voir les A.S.P. lauréats du concours mais qui n'avaient pas pu être intégrés, de pouvoir enfin intégrer leur corps me paraît être une bonne nouvelle et je m'en félicite.

La preuve en est que lorsque nous avançons ensemble, nous arrivons à régler des sujets importants et que, bien entendu, au-delà de ce qui était peut-être un peu plus un discours de politique générale sur le gel du point d'indice, nous serons évidemment très présents, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, sur l'arrivée de nos futurs nouveaux collègues A.S.P. qui vont venir de la Préfecture de police, comme j'ai eu l'occasion de le dire à M. GOUJON tout à l'heure.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARTRE, Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Ce budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui est le premier budget qui traduit l'évolution du périmètre de compétence de la Préfecture de police, en application de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris. Les transferts de compétence, qui sont opérés au 1er janvier 2017, aboutissent à un transfert budgétaire de 3,120 millions d'euros.

Le montant de ces crédits, je le précise, a été acté dans le cadre d'un protocole entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, qui avait été soumis au Conseil de Paris au mois de mai dernier.

Cette baisse de crédit du budget spécial correspond essentiellement à deux réformes :

D'une part, la compensation financière des premiers transferts d'A.S.P. réalisés en septembre 2016, dans le cadre de la création d'une brigade de lutte contre les incivilités ;

D'autre part, le transfert qui est intervenu ce jour vers la Ville de 47 agents de la Direction des transports et de la protection des personnes. Ces crédits concernent de la masse salariale et quelques dépenses de fonctionnement courant.

Ce budget supplémentaire, et je vais répondre ainsi à M. LE RESTE qui m'interrogeait sur ce point, comprend des crédits supplémentaires pour le recrutement d'auxiliaires. La situation des auxiliaires est extrêmement hétérogène. En réalité, à la Préfecture de police, il y a à la fois des recrutements de très courte durée. C'est le cas en ce moment, notamment pour les renforts estivaux, qui permettent de maintenir un accueil du public à un niveau satisfaisant, notamment dans les antennes en charge des rendez-vous pour la délivrance des titres et donc, nous recrutons des auxiliaires pour quatre, cinq ou huit semaines pendant la période estivale.

D'autres fonctions sont remplies par des auxiliaires sur des contrats de plus longue durée qui peuvent atteindre huit à dix mois.

Il n'y a pas de voie spécifique d'intégration des auxiliaires dans les cadres des administrations parisiennes sur des postes de titulaire. Naturellement, les auxiliaires, et c'est fréquemment le cas même si je n'ai pas les chiffres là, passent les concours de recrutement qui sont ouverts. Un grand nombre d'entre eux qui ont servi comme auxiliaire à la Préfecture de police sont recrutés notamment dans les corps administratifs.

Ce budget supplémentaire prévoit donc une mesure à hauteur de 1,620 million d'euros pour le recrutement d'auxiliaires supplémentaires, et une mesure en faveur des rémunérations des personnels des administrations parisiennes dans le cadre de l'application du protocole "parcours professionnel carrière rémunération", le fameux P.P.C.R., à hauteur de 110.000 euros, ainsi, comme vous l'avez rappelé également, Monsieur LE RESTE, une mesure en faveur des démineurs du laboratoire central de la Préfecture de police couvrant à la fois des dépenses de rémunération et des dépenses de loyer puisque, comme vous le savez, les démineurs du laboratoire central bénéficient d'une concession de logements en raison de leur obligation de disponibilité et d'intervention.

Au total, le solde entre les mesures nouvelles et la diminution des crédits s'établit à moins 1,76 million d'euros. D'autres mesures sont financées, elles n'ont pas été évoquées ici, par redéploiement ou à partir de l'excédent qui a été constaté au Compte administratif que vous aviez adopté lors de la précédente séance du Conseil de Paris.

J'en citerai deux en particulier qui contribuent à l'amélioration du service public. La première, c'est l'externalisation du gardiennage d'un certain nombre de sites de la Préfecture de police qui permet de remettre sur la voie publique des effectifs policiers et des effectifs actifs et donc, de disposer d'un potentiel additionnel accru, notamment dans un contexte sécuritaire particulièrement chargé.

La deuxième mesure, c'est la prise à bail d'espaces à la Cité universitaire de Paris pour permettre l'accueil amélioré des étudiants étrangers au cœur de la Cité universitaire et non plus à l'annexe de la Préfecture de police, boulevard Ney.

Sur la B.S.P.P., cela a été évoqué par M. JULIEN, il n'y a pas effectivement de mesures nouvelle au budget supplémentaire 2017. Il faut dire que le budget primitif de la B.S.P.P. en 2017 avait connu une augmentation tout à fait substantielle puisque ce budget avait augmenté de 4,3 %, notamment pour financer des recrutements supplémentaires ainsi que de nouveaux équipements.

Je rejoins la préoccupation de voir les moyens de la B.S.P.P. progresser régulièrement, surtout dans un contexte où l'activité opérationnelle, et vous l'avez rappelé également, Monsieur JULIEN, est particulièrement soutenue. Mais ce sont des discussions que l'on devra avoir dans le cadre du budget primitif 2018.

Concernant votre intervention, Monsieur JULIEN, je vous remercie pour l'intérêt évidemment que vous portez à l'activité des services de la Préfecture de police, et à l'appréciation tout à fait positive que vous avez formulée sur l'intérêt de la Commission consultative de gestion de la brigade à laquelle vous siégez avec d'autres de vos collègues ici présents, et qui s'est réunie le 20 juin dernier et qui a voté à l'unanimité en faveur du budget supplémentaire qui vous est aujourd'hui proposé au sein du budget supplémentaire de la Préfecture de police.

Cette Commission permet d'avoir une vision assez pédagogique des activités de la brigade et de bien faire le lien entre l'activité opérationnelle et les ressources qui sont allouées aux pompiers de Paris.

Je comprends votre souci d'avoir la même transparence sur le reste des activités financées par le budget spécial, et je dois dire même que je partage cette préoccupation. Il est vrai que les documents budgétaires qui sont remis sont parfois d'un abord assez aride et ne permettent pas justement de faire ce lien spontanément entre les objectifs de politique publique et les crédits inscrits au budget.

Pour autant, faut-il créer une commission supplémentaire, je n'en suis pas tout à fait certain puisque nous disposons déjà des réunions de la 1ère Commission et de la 3e Commission, qui permettent de répondre à l'ensemble des questions en amont des Conseils de Paris, pour répondre à l'ensemble des interrogations des élus.

Cela étant, il manque peut-être, dans ces Commissions, une présentation des politiques qui sont conduites par le budget spécial. Je suis donc évidemment très favorable à ce que, pour les réunions des Commissions qui se tiendront en décembre avant l'examen du budget primitif, nous puissions présenter peut-être de façon plus simple et plus pédagogique, les activités de la Préfecture de police financées sur le budget spécial, c'est-à-dire la délivrance des titres, les politiques de prévention mises en œuvre par la direction des transports et de la protection du public, les services d'intérêt commun, que ce soit l'I.M.L., le laboratoire central, les objets trouvés, etc., et que l'on puisse vous faire un point très précis sur ces sujets, étant rappelé, évidemment, que le budget spécial ne finance pas les activités liées à la sécurité et au maintien de l'ordre public à Paris, enfin, les activités de la police qui, elles, sont financées intégralement par le budget de l'Etat.

Voilà en réponse, Monsieur le Président, les quelques éléments que je souhaitais apporter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire, ici.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, PP 39).

2017 DVD 68 - Modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer au projet de délibération DVD 68 : modalités du stationnement payant de surface à Paris, stationnement des professionnels de santé.

Je vais donner successivement la parole à Mme STOPPA-LYONNET, M. HAAB, Mme TAÏEB, Mme ATALLAH et Mme SIMONNET, si elle revient.

Madame STOPPA-LYONNET, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci à Bernard JOMIER et à Christophe NAJDOVSKI de proposer au vote le projet de délibération 2017 DVD 68 portant sur les modalités du stationnement payant de surface à Paris pour les professionnels de santé. Il s'agit d'une avancée certaine par rapport à la délibération 2015 DVD 13, votée au Conseil de Paris et portant sur - je cite : "les modalités du stationnement payant de surface à Paris, stationnement des professionnels et stationnement des véhicules hybrides rechargeables".

Les professionnels de santé étaient noyés parmi l'ensemble des professionnels amenés à se déplacer au domicile des Parisiens. C'est une avancée plus importante encore par rapport au vœu qui avait été déposé au Conseil de Paris en février 2016 par les élus des groupes UDI-MODEM et les Républicains et portant sur le stationnement des professionnels de santé parisiens. Le vœu avait été sèchement rejeté. Et nous demandions simplement à la Ville de prendre en compte la spécificité des interventions des professionnels de santé, qu'ils soient médecins, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers ou orthophonistes, et de leur permettre la poursuite de leur mission de soins auprès des Parisiens. Il s'agit, je le rappelle, d'une mission d'utilité publique.

La délibération 2015 DVD 13 et le rejet de notre vœu étaient des signaux décourageants, démotivants pour l'ensemble des professionnels de santé, et en particulier pour ceux dont l'exercice a lieu essentiellement à domicile. C'était un signal n'encourageant pas les professionnels à s'installer en libéral et à réaliser ainsi un service de proximité. Cette délibération et le rejet de notre vœu étaient aussi à contre-courant des efforts de la Ville à encourager le développement des soins en ville, précisément. C'était aussi un signal paradoxal à un moment où l'articulation ville-hôpital, en particulier avec le développement des soins ambulatoires et le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie, sont devenus des impératifs.

Aussi, le projet de délibération 2017 DVD 68, qui propose aux professionnels de santé - je recite : médecins, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes qui ont une activité à domicile importante -, donc ce projet de délibération propose une carte pro santé. Ce projet de délibération va dans le bon sens.

Néanmoins, François HAAB et moi-même, avec les élus des groupes les Républicains et UDI-MODEM, souhaitons apporter deux amendements au projet de délibération.

Le premier porte sur l'article 3. Cet article indique que la carte pro santé à Paris est - je cite : "délivrée gratuitement sur présentation des justificatifs par arrêté municipal permettant de justifier la nature de l'activité". Nous demandons que, pour les médecins, les justificatifs soient produits auprès du Conseil de l'Ordre qui transmettra à la Mairie de Paris la liste de ses membres répondant aux critères qui, eux, seront définis par l'arrêté à venir.

Rappelons que l'Ordre des médecins est garant, selon le Code de santé publique, du bon déroulement de la permanence des soins et veille à la sécurité des soins délivrés dans son département. L'Ordre a mission également de tenir à jour le tableau sur lequel sont inscrits les médecins qui exercent dans son département. L'Ordre est la seule institution où sont inscrits l'ensemble des praticiens et leur mode d'exercice.

Il s'agit également, à travers cet amendement, de préserver la confidentialité des activités des médecins. En effet, rappelons que, du fait du secret médical, seul l'Ordre est habilité à contrôler l'activité des médecins. Ajoutons que, depuis maintenant 10 ans, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins collabore étroitement avec la Préfecture de police et lui communique la liste des médecins effectuant des soins nécessitant de nombreux déplacements et urgences dans Paris. Ainsi, au total, pour des raisons de qualité du contrôle même des médecins exerçant une activité régulière à domicile, pour des raisons déontologiques de confidentialité, il est nécessaire que les justificatifs d'activité soient transmis à la Mairie de Paris, mais par l'intermédiaire du Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

Le deuxième amendement que nous demandons dans le DVD 68, sous la forme d'un ajout d'un article, après l'article 8, article qui serait libellé ainsi : "Le stationnement sur les emplacements de livraison est autorisé aux titulaires de la carte pro santé". En effet, la durée moyenne de stationnement d'un professionnel dans l'exercice de ses fonctions est en général courte, ou alors, si elle est longue, c'est que c'est préoccupant et c'est grave. Donc, ça, c'est un point. De plus, le nombre de places de stationnement payant en surface a diminué de façon drastique au cours de ces dernières années, avec la création d'emplacements Vélib', Autolib', mais aussi avec les places de livraison. Et donc, les places de stationnement sont limitées.

Ce que nous proposons, c'est, si le stationnement sur les places payantes se fera bien sûr en priorité, nous demandons que les professionnels de santé, lors de leur exercice, soient aussi autorisés à stationner sur les places de livraison.

Voici donc les deux amendements que nous souhaitons porter au projet de délibération DVD 68.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François HAAB.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

On va faire très simple. Vous savez que nous avons co-écrit ces amendements avec Mme STOPPA-LYONNET. Mme STOPPA-LYONNET a parfaitement expliqué, là, nos préoccupations. Je m'associe à elle, bien sûr, pour dire qu'il y a eu des avancées extrêmement importantes. Nous avions alerté l'Exécutif, déjà, à travers plusieurs vœux, sur cette importance du stationnement des professionnels de santé qui évite des recours aux urgences, qui évite un certain nombre de non-accès aux soins. Voilà. Donc, Dominique a très bien présenté les deux amendements qui nous semblent importants dans le dispositif qui nous est proposé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis ravie, à mon tour, d'intervenir sur ce projet de délibération, car il vient clarifier une situation assez ubuesque et mettre un terme aux tergiversations concernant la gratuité de stationnement pour les médecins et autres professionnels de santé qui font des visites à domicile, une pratique qui a tendance à s'étioler.

Il y a quelques années, avec un caducée posé sur le pare-brise, il y avait une certaine tolérance. Mais, qui dit tolérance, dit aussi possibilité de contravention, et je connais nombre de médecins qui ont, du jour au lendemain, arrêté de faire ces visites à domicile, tant la problématique du stationnement devenait rédhibitoire. Aucune loi n'existe en la matière, même pour les cas d'urgence médicale. Seule une circulaire du 26 janvier 1995 parle de facilité de stationnement accordée aux véhicules de médecins arborant le caducée ou ceux de sages-femmes arborant leur insigne professionnel dans le cadre de leur activité. Ce qui laisse donc dans un flou juridique les seuls agents verbalisateurs apprécier ou même préjuger la vraie ou la fausse urgence.

Il était donc temps de mettre un peu d'ordre dans tout cela. Et je remercie nos collègues, Christophe NAJDOVSKI et Bernard JOMIER, dont on peut apprécier une fois de plus le pragmatisme. En effet, et comme cela est clairement dit dans le projet de délibération : "Alors que la population vieillit et que le recours aux institutions hospitalières est extrêmement coûteux pour la collectivité, il en va de la responsabilité de la Municipalité de favoriser le maintien sur Paris des professionnels de santé y exerçant une activité libérale et se déplaçant au domicile des patients". Je n'aurais rien écrit de mieux.

Or, lorsque ces personnes sont malades, elles ne peuvent se déplacer. Il peut s'agir d'un patient âgé, dénutri, affaibli, atteint de la maladie de Parkinson, qui a du mal à marcher, atteint de troubles neurologiques, une personne jeune qui s'est cassé la jambe, une maman qui vient d'accoucher et qui ne peut se déplacer, une autre qui ne saurait à qui laisser ses autres enfants le temps d'aller chez le médecin, ou encore sa mère dont elle s'occupe, une personne handicapée, une personnes âgée isolée. Bref, nombreuses sont les situations qui nécessitent ces visites à domicile et qui ne sont en rien un luxe.

Quant au maintien des personnes âgées chez elles, tout acte médical ou paramédical à domicile peut permettre d'évaluer certaines choses que l'on ne verrait pas en cabinet : le contexte, la présence de meubles ou de tapis que l'on pourrait conseiller de déplacer ou de retirer afin de prévenir les chutes, qui représentent un facteur important d'aggravation de la dépendance des personnes âgées, l'insalubrité délétère pour la santé, la vérification des médicaments, de l'observance de ces médicaments ou encore de simples conseils nutritionnels. Bref, il ne s'agit donc pas exclusivement de visites de médecins, mais également, comme cela est rappelé dans le projet de délibération, de celles d'infirmiers, de sages-femmes, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes.

La volonté de la Ville est donc de simplifier le stationnement de surface pour ces professionnels et, je m'en félicite à mon tour, c'est effectivement une avancée majeure.

Pour que les choses soient encore plus claires, il a été décidé de distinguer des professionnels exerçant quasi exclusivement en cabinet et pouvant avoir besoin de manière très ponctuelle de leur véhicule dans le cadre de leur activité, de ceux qui font régulièrement des visites à domicile. Pour les premiers, on va donc passer de la carte stationnement "Pro Mobile", qui ne répondait pas exactement aux attentes de ces professionnels, à la carte de stationnement "Pro Sédentaire" qui permet d'assimiler les professionnels de santé exerçant une activité libérale au plan tarifaire à des résidents parisiens.

En revanche, pour les médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs et orthophonistes exerçant à Paris, immatriculés à Paris ou en petite couronne parisienne, qui pratiquent un nombre significatif d'interventions au domicile des patients, à savoir un minimum de 100 par an, vous proposez une véritable mesure, celle d'offrir la gratuité totale des droits de stationnement pour garantir une mobilité sans contraintes lors des jours d'exercice. Cette gratuité passerait par la délivrance d'une carte de stationnement Pro Santé, une carte dématérialisée et liée à la plaque d'immatriculation du véhicule renouvelable annuellement.

La boucle serait, à mon sens, totalement bouclée si les professionnels de santé pouvaient effectivement se garer le temps de la visite sur les emplacements de livraison, notamment à pointillé, si aucune place payante n'est vacante.

Je voterai donc avec plaisir ce projet de délibération en espérant que cela amplifiera les visites à domicile pour ces patients qui en ont besoin, et notamment les personnes âgées qui seront de plus en plus nombreuses en raison du rallongement de la vie à faire appel à ces professionnels de santé mobiles.

Et je veux remercier à nouveau la Maire de Paris et ses adjoints pour cette véritable avancée qui va dans le sens de plus de santé à Paris.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver la création d'un dispositif destiné à faciliter et simplifier l'accès au stationnement de surface aux professionnels libéraux de santé à Paris.

Jusqu'à présent, seuls les médecins, parmi les professionnels libéraux de santé, avaient clairement la possibilité de bénéficier d'un accès gratuit au stationnement de surface. Avec ce nouveau dispositif qui nous est proposé ici, les infirmiers, les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes vont pouvoir bénéficier d'un stationnement gratuit, au même titre que les médecins en justifiant bien sûr un certain nombre de conditions liées à l'exercice de leur profession en tant qu'intervenant de santé au domicile d'usagers parisiens.

Les élus écologistes approuvent ce dispositif qui permet un double bénéfice : il répond non seulement à une demande des professionnels concernés mais aussi à un réel besoin exprimé à de multiples reprises par les Parisiens eux-mêmes.

En effet, ce dispositif permet l'amélioration des conditions de travail et de la mobilité des professionnels de santé intervenant à domicile et apporte un soutien important à ce secteur d'activité en plein développement dans notre ville. Il répond également à la demande des Parisiennes et des Parisiens ayant besoin des prestations et interventions de ces professionnels pour se soigner ou pour bénéficier de prestations nécessaires liées à leur santé.

Ce dispositif répond également, par exemple, à notre politique en direction des personnes âgées qui désirent se maintenir et vieillir à leur domicile. C'est bien grâce aux diverses interventions de ces professionnels de santé au domicile des personnes que notre Municipalité va pouvoir renforcer sa politique de soutien au maintien à domicile. Un accès facilité du plus grand nombre à des soins de qualité et sans forcément avoir besoin de se faire hospitaliser, c'est bien évidemment un enjeu fondamental dans notre société vieillissante.

Cela dit, nous ne voulons pas que ce dispositif spécifique d'accès au stationnement gratuit crée un précédent pour d'autres professions libérales. Nous comprenons le besoin de ces professionnels de santé, mais il s'agit tout de même d'une entorse à la politique de déplacement et de stationnement de notre collectivité qui reste bien celle d'encourager les usagers à utiliser l'offre diversifiée de moyens de transport pour aller travailler.

Pour nous, nous avons également une autre réserve sur la mise en œuvre de ce dispositif. Elle concerne le rôle de la C.P.A.M. et de l'Ordre des médecins. En effet, nous apprenons que c'est l'Ordre des médecins qui aura la maîtrise de la délivrance de la liste des médecins pouvant bénéficier de la carte de stationnement gratuit. Quant à la C.P.A.M., elle aura à gérer une inscription des autres professionnels à ce dispositif.

Cette organisation sans intervention de la Ville nous semble insatisfaisante et c'est la raison pour laquelle nous demandons qu'un bilan annuel sur la mise en œuvre de ce dispositif soit établi par les services de la Ville, en ayant les chiffres de l'Ordre des médecins et de la C.P.A.M., et ce, afin que la Ville puisse garder le pouvoir d'assurer un suivi de ce dispositif, et d'évaluer ainsi sa pertinence et son efficacité en lien avec la demande du territoire, la Ville devant ainsi garder toujours le pouvoir de le faire évoluer si nécessaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les quatre orateurs et oratrices qui sont intervenus sur ce projet de délibération.

En faisant suite au vœu adopté lors de notre Conseil de septembre dernier, qui demandait notamment, en lien avec la Préfecture de police, que les modalités de délivrance du macaron urgence puisse être révisées afin de concerner l'ensemble des professionnels de santé effectuant des visites à domicile, et qui remplissent de ce fait une véritable mission de service au public dans leur quartier, nous mettons aujourd'hui en place une carte de stationnement destinée à ces professionnels de santé qui exercent régulièrement au domicile de leurs patients.

Cette carte offre la possibilité de stationner gratuitement sur les quelques 140.000 emplacements payants dans Paris. Elle est accessible aux médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et orthophonistes qui exercent au moins 100 visites à domicile par an.

Ces mêmes professionnels de santé bénéficieront également de la possibilité d'acquérir une carte de stationnement Pro Sédentaire, y compris donc ceux qui n'effectuent pas des visites à domicile, qui, dans ce second cas, permettra de stationner au tarif résidentiel à proximité de leur cabinet.

Ces deux dispositions s'ajoutent à la possibilité déjà offerte à tous les professionnels de santé d'acquérir une carte Pro Mobile offrant un stationnement réduit dans tout Paris.

Les professionnels de santé disposeront donc dès janvier prochain de ces dispositions spécifiques qui pourront s'avérer nécessaires à l'exercice de leur profession et qui, nous l'espérons, encourageront et faciliteront le maintien des professionnels de santé à Paris.

Je précise cependant qu'en tant que gestionnaire de l'espace public et porteur d'une politique de déplacements qui vise à réduire les émissions polluantes, nous encourageons également les professionnels médicaux concernés par ces avantages à faire un usage mesuré de leur véhicule, à les utiliser pour qu'ils soient les plus adaptés possibles à la circulation en ville, à privilégier le stationnement à la journée dans les parkings souterrains afin de libérer l'espace public s'ils le peuvent, notamment libérer de l'espace public pour leurs patients qui ont besoin d'un véhicule pour aller consulter ou encore pour la partie des praticiens qui exercent au domicile de leurs patients. L'espace public n'étant pas extensible à l'infini, il est aussi important d'assurer une certaine disponibilité des places de stationnement pour ceux qui en ont le plus besoin.

Plusieurs amendements sont associés à ce projet de délibération.

C'est tout d'abord un amendement technique de l'Exécutif. Je précise donc qu'il s'agit, d'une part de rectifier une erreur de concordance entre l'exposé des motifs et le délibéré, et d'autre part de remplacer le nom de la carte offrant la gratuité de stationnement lors des visites à domicile en substituant à la première proposition Pro Santé le terme Pro Soins à domicile qui est plus explicite.

Il y a, par ailleurs, un oubli dans cet amendement et je vous prie de m'en excuser. Dans l'article 7, il aurait dû être précisé que la liste des professionnels éligibles à la carte Pro Sédentaire sera établie, je cite : "selon les modalités fixées par arrêté ". Fin de citation.

J'en viens aux deux amendements déposés par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

Le premier propose d'autoriser le stationnement sur les aires de livraison pour les titulaires de la carte Pro Soins à domicile. Cette proposition pose plusieurs problèmes. D'abord, elle est contraire au Code de la route, puisque l'aire de livraison est destinée à l'arrêt et non au stationnement. Mais elle pose également un problème d'usage de l'espace public puisque les aires de livraison sont nécessaires pour gérer les quelque 350.000 livraisons quotidiennes dans Paris. Donc nous ne pourrons le retenir.

Le second amendement déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM propose que l'instruction des demandes de carte Pro Soins à domicile soit effectuée par l'Ordre des médecins. La nouvelle carte de soins à domicile, il faut le préciser, ne concerne pas uniquement l'Ordre des médecins, puisque nous sommes en discussion avec chacune des représentations des professions concernées pour établir le fonctionnement le plus simple et efficace pour tous.

Donc, nous ne souhaitons pas inscrire dans le projet de délibération les modalités d'instruction. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrons pas prendre cet amendement, mais nous les préciserons dans les arrêtés associés alors mis en œuvre et nous tiendrons compte évidemment des demandes des Ordres, mais aussi de la simplification du travail de notre administration.

Pour les médecins, ce sera oui et non, par contre, pour les autres professionnels qui ne le demandent pas, sachant par ailleurs que la mairie se réservera le droit de procéder à des contrôles individuels pour vérifier si ces cartes sont utilisées à bon escient.

En conclusion, je voudrais rappeler qu'avec ce projet de délibération, ce sont des facilités de stationnement qui sont accordées à l'ensemble des professionnels de santé. Cela va donc permettre de mieux intégrer les besoins de stationnement pour ces professionnels, et donc de mieux permettre aussi, je dirais, que ce soit à la médecine de ville ou à d'autres professions de santé, de pouvoir continuer à exercer dans Paris. La gratuité du stationnement pour les professionnels de santé qui effectuent des soins à domicile leur permettra également de mieux effectuer leur mission, qui est une véritable mission de service public, notamment auprès d'un public qui peut avoir des difficultés à se déplacer.

Au final, je crois que ce projet de délibération est une avancée pour l'ensemble des professionnels de santé, qu'il convient de saluer à sa juste mesure.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 47 bis se substitue à l'amendement n° 47 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 bis de l'Exécutif amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

L'amendement n° 94, du groupe les Républicains et UDI-MODEM, est-il maintenu, Madame STOPPA-LYONNET ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Je remarque qu'il y a un engagement oral à ce que, en fait, le contenu de l'amendement se retrouve dans l'arrêté. On salue quand même cette disposition, que l'on retrouvera dans notre vote favorable du projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'en profite pour vous poser la question sur l'amendement suivant, le n° 95. Il est maintenu aussi ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous le maintenons, vous le rejetterez, mais nous reviendrons avec un vœu. Je crois qu'il y aura peut-être une autre façon de pouvoir utiliser des aires de livraison, avec ce que l'on appelle un disque de stationnement, mais nous allons revenir à la charge.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le combat continue donc.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 94, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 94 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 95 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 95 est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DVD 68).

2017 DEVE 119 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de protection de l'atmosphère (P.P.A.) présenté par le Préfet de Région et le Préfet de police.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 119. Il s'agit de l'avis du Conseil de Paris sur le Plan de protection de l'atmosphère.

Yann WEHRLING, Yves CONTASSOT, Danielle SIMONNET, si elle revient, et Delphine BÜRKLI, si elle revient, auront la parole.

Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire. Je suis bien là, pour ma part.

Le Plan de protection de l'atmosphère, que nous avons étudié et sur lequel vous proposez aujourd'hui un projet de délibération, est en fait, comme vous le précisez, le résultat direct d'une directive européenne qui, aujourd'hui, nous place dans une situation critique, avec une menace d'amende lourde, et qui invite l'Etat, ainsi que les collectivités, à démontrer que nous agissons contre la pollution de l'air. Je ne vais pas m'étendre sur la nécessité d'agir sur la pollution de l'air. Je crois que l'on sera tous d'accord. On va faire la liste de tout ce qui est grave aujourd'hui sur ce sujet-là, mais on l'a dit 30 fois. Je vais donc me contenter de quelques remarques sur le projet de délibération qui est proposé.

D'abord, vous dire que sur la question du bois et du chauffage au bois, je comprends bien le propos qui est tenu, même s'il est un peu compliqué à comprendre à la lecture du projet de délibération, pour vous dire qu'à ma connaissance, je ne crois pas que nous soyons, la Ville de Paris, éligibles aux aides évoquées dans le P.P.A. On peut le demander, mais je crois que c'est d'un ressort qui n'est même pas celui du Préfet. Voilà, c'est toujours bien de le dire.

Par ailleurs, vous posez la question légitime de savoir s'il est bon d'être plutôt sur de l'incitation ou plutôt sur de l'interdiction, par rapport au chauffage au bois. C'est une question qui pourrait valoir sur bien, bien d'autres sujets. En l'occurrence, sur le chauffage au bois, je crois que la difficulté majeure que nous avons avec l'interdiction, c'est la question de la vérification de cette interdiction, parce qu'il faudrait rentrer chez les gens, voir s'ils ont allumé un feu, il faut le vérifier sur les cheminées, enfin, vous voyez que c'est un peu compliqué sur les immeubles éventuellement collectifs. Je crois que l'incitation est une meilleure chose, même si vous vous posez la question, et l'incitation à ce titre-là, puisque nous ne sommes a priori pas éligibles aux aides d'Etat qui existent, rien ne nous empêche, nous, Ville de Paris, de disposer d'un système d'aides pour remplacer les foyers ouverts par des foyers fermés, qui sont évidemment moins émetteurs de particules fines. Nous ne le proposons pas, nous ne l'avons jamais proposé, mais je vous invite à y réfléchir.

Vous avez, à la fin de ce projet de délibération, fait toute une série de recommandations et de propositions. C'est bien, il pourrait y en avoir encore d'autres sur la piétonisation, de manière générale à l'échelle régionale, et tout particulièrement à Paris, qui tarde à voir le jour et à émerger, notamment au centre de Paris. Je l'ai regretté à plusieurs reprises. Ou, par exemple, le développement de véhicules G.N.V., ou l'aide au G.N.V., notamment pour les transporteurs et les poids lourds. Vous n'en faites pas et à mon sens, c'est pourtant un projet important.

Vous ne faites pas mention non plus de tous ces bus ou véhicules qui tournent à plein, à vide et à l'arrêt, notamment les cars de tourisme à Paris, en plein été, pour faire fonctionner la "clim", et qui évidemment polluent ; mais cela, il n'y a pas de réglementation non plus. On aurait pu le suggérer. En tout cas, je vous soumets là quelques idées supplémentaires à la longue liste.

Toujours est-il qu'à la fin, vous n'émettez pas d'avis. Je trouve cela dommage. J'aurais trouvé peut-être opportun, voire courageux, d'émettre un avis favorable sur ce P.P.A. qui, quoi qu'il en soit, même s'il n'est pas parfait - et rien n'est jamais parfait en ce bas monde - est néanmoins un pas en avant, un progrès, et pas un recul, donc quand cela avance, il faut le dire, il faut être pour. C'est en tout cas ce que je regrette dans ce projet de délibération. Néanmoins, il n'y a pas matière à ne pas voter, puisque vous n'avez aucun avis sur ce P.P.A., et c'est bien regrettable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je reconnais bien là votre réformisme.

Yves CONTASSOT. Eh bien, il n'est pas là. Danielle SIMONNET, non plus ; Delphine BÜRKLI non plus.

Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Je précise tout d'abord que je rapporte ce projet de délibération en lieu et place de notre collègue Célia BLAUEL, qui, comme tout le monde le sait, ne peut être présente aujourd'hui.

Vous le savez, la question de la qualité de l'air est primordiale pour nos concitoyens, et plus particulièrement pour les Parisiens, puisque Paris, en tant que centre de l'agglomération qui concentre une majorité de flux, est plus touchée que le reste de la Région et de l'Ile-de-France. 50 % des Parisiens sont exposés quotidiennement à des niveaux de pollution atmosphérique qui sont supérieurs aux valeurs-seuils définies par l'Union européenne, contre 15 % des Franciliens. Et donc, il est important qu'à l'occasion de ce Plan de protection de l'atmosphère, nous ayons un avis qui permette aussi de tenir compte de la spécificité de Paris sur ces questions de pollution atmosphérique.

Depuis le début de la mandature, nous avons appelé de nos vœux la mise en place d'un certain nombre de mesures sur une échelle plus large que celle de Paris intramuros. Nous avions travaillé dès janvier 2015 avec un certain nombre d'intercommunalités, et ce qui était à l'époque encore la mission de préfiguration du Grand Paris, pour travailler sur la question d'un projet commun de reconquête de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine, nous a valu d'être sélectionnés dans l'appel à projets "Villes respirables" par le Ministère de l'Ecologie en septembre 2015, appel à projets qui était doté d'une possibilité de subvention jusqu'à un million d'euros pour des actions visant précisément à reconquérir la qualité de l'air.

Du côté de la Métropole de Paris, nous continuons aussi à proposer à cette Métropole de travailler sur les questions de pollution de l'air, puisqu'elle doit, vous le savez, élaborer un Plan Climat Air Energie métropolitain avant la fin de l'année 2017, et celui-ci devrait préciser l'action de la Métropole en la matière. Nous regrettons, comme la Métropole l'a fait aussi d'ailleurs, le désengagement de l'Etat, qui a donné un très mauvais signal il y a quelques semaines avec, on peut le dire, le sabrage, quasiment, si je peux utiliser ce terme, de l'appel à projets "Villes respirables", puisque seuls 123.000 euros ont été maintenus sur le million d'euros qui était promis par l'Etat, et seule une action sur les onze a été retenue également, ce qui, évidemment, n'est pas de nature à impulser les politiques nécessaires et les investissements nécessaires pour reconquérir la qualité de l'air.

Peut-être que c'est peu connu, mais l'Etat a aussi choisi de transférer aux collectivités les éventuelles amendes qui pourraient être infligées par l'Union européenne pour non-respect des valeurs limites, et pour autant, il ne nous donne pas en contrepartie des moyens d'action. Et donc, nous souhaitons également que celui-ci nous donne des signaux suffisamment forts à la hauteur de l'urgence à agir.

La Maire de Paris a d'ailleurs très récemment pris contact avec le Ministre de la Transition écologique et de la Transition solidaire, ainsi qu'avec la Ministre des Transports et je ne doute pas qu'ils seront, je l'espère en tout cas, à l'écoute des préoccupations que nous portons à Paris.

Ce projet de P.P.A. est présenté par l'Etat. Il a le mérite, malgré tout, d'avoir été discuté avec les collectivités, les associations, les fédérations professionnelles, mais nous ne retrouvons pas aujourd'hui dans le document transmis toutes les mesures que nous souhaiterions y voir figurer.

Nous émettons donc un ensemble de remarques à prendre en compte, qui visent à enrichir ce P.P.A. Nous restons malgré tout dans une attitude positive.

Nous pensons qu'il y a par exemple nécessité d'accompagner la zone à circulation restreinte, autrement dit la zone à basse émission que nous avons mise en place à Paris, de manière à pouvoir élargir cette zone à une échelle métropolitaine.

Nous pensons également qu'il est nécessaire de mettre en place une taxe kilométrique poids lourd régionale, qui avait été abandonnée par le précédent Gouvernement. Nous pensons qu'il est nécessaire de réfléchir sur les grandes infrastructures routières et en particulier le boulevard périphérique, responsable à lui seul du tiers des émissions parisiennes. Nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place une réglementation sur les émissions polluantes des bateaux naviguant sur la Seine et les canaux ou encore de soutenir la mise en place d'un réseau structurant pour les vélos à l'échelle régionale.

Nous aurions souhaité une ambition plus importante sur le chauffage au bois et je partage les préoccupations exprimées par notre collègue Yann WEHRLING sur ce sujet, ou bien encore sur la question du transport aérien, dont

on sait peu que c'est l'un des seuls secteurs dont les émissions de gaz à effet de serre, ou même de gaz de type oxyde d'azote, ont tendance à augmenter avec le temps.

Chaque action est importante, chaque gain obtenu sur l'émission d'un polluant est primordial. Pour autant, il faut que le P.P.A. hiérarchise les actions en fonction de leur efficacité de manière à ce que nos forces se concentrent sur les actions les plus efficaces. Nous pensons que la construction d'une action métropolitaine, même si elle est complexe et semée d'embûches, est absolument indispensable. Nous avons aussi besoin pour cela d'un soutien fort de l'Etat.

C'est le sens du projet de délibération que nous vous proposons aujourd'hui. Notre avis est constructif car il nous semble important de ne pas briser dans leur élan les volontés de lutter contre la pollution atmosphérique.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir adopter cet avis du Conseil de Paris sur le Plan de projet de protection de l'atmosphère, présenté conjointement par le Préfet de police et le Préfet de Région.

Je pourrai aussi malgré tout regretter l'absence d'un représentant de la Préfecture de police à nos débats.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 119).

2017 DLH 159 - 64, boulevard Richard-Lenoir / 16, rue Moufle (11e). - Démolition d'un immeuble. - Autorisations d'urbanisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 159 porte sur le 64, boulevard Richard-Lenoir / 16, rue Moufle, dans le 11e arrondissement.

Mme Joëlle MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération a pour objet la demande du permis de démolir de l'immeuble situé au 64, boulevard Richard-Lenoir, un immeuble très observé par les riverains et les Parisiens pour plusieurs raisons.

C'est le dernier bâtiment de cette parcelle d'une superficie exceptionnelle pour le 11e, 8.500 mètres carrés. C'est l'immeuble qui accueille la fameuse "Grosse Bouteille" emblématique qui a donné lieu au dernier Conseil de Paris d'un vœu adopté par notre Assemblée concernant la restauration et l'installation de cette "bouteille" dans le futur jardin Truillot. C'est aussi le bâtiment qui semble empêcher que les travaux d'aménagement du jardin tant attendu puissent commencer.

La Ville n'est pas à l'abri qu'un ou plusieurs occupants de cet hôtel meublé engagent une action pour se faire reconnaître un droit au relogement ou que des occupants refusent simplement de libérer les lieux. Dans le cas d'un hôtel meublé, la Ville est dans l'obligation de reloger les personnes de "bonne foi". C'est pour ces raisons que le groupe Ecologiste craint que le calendrier de l'aménagement de la parcelle ne soit pas respecté.

Nous avions voté lors du dernier Conseil de Paris la décision de sauvegarder "la grosse bouteille". Nous avons décidé de lancer un processus participatif pour choisir le lieu où cette "grosse bouteille" doit se situer dans le futur. Par respect pour les citoyens qui s'engagent dans ce processus participatif, on ne peut donc pas décider par avance quel sera l'aboutissement de ce processus.

Conscients que les délais ne doivent pas s'additionner, conscients également que les travaux de démolition démarreront au mieux en mars 2018, s'il n'y a pas de recours et pas de problème de relogement, nous demandons un engagement de l'Exécutif d'engager le processus participatif et de se donner un délai maximum fixé par exemple au 31 décembre 2017, pour aboutir au choix de l'emplacement de "la grosse bouteille".

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste votera contre le projet de délibération.

Je profite de ce projet de délibération pour renouveler une demande. Le projet de la transformation de cette parcelle en jardin a été l'objet de nombreuses réunions d'information, d'ateliers avec les enfants ces dernières années, et il est aujourd'hui indispensable de poursuivre la démarche engagée, tout particulièrement auprès des conseils de quartier, des écoles, des associations, des riverains pour transmettre les informations et les calendriers.

Comme je l'ai déjà proposé, je souhaite qu'au-delà des deux panneaux d'information traditionnels, obligatoires, très succints, la Ville puisse s'engager dans une véritable campagne d'information. Donner à lire, à entendre, à rencontrer les professionnels qui travailleront sur la parcelle, faire vivre un chantier de manière dynamique et participative, organiser des visites régulières pour aider à l'appropriation est aujourd'hui indispensable.

Cette opération est exceptionnelle dans le 11e, elle a été inscrite au P.L.U. zone verte en 1973. Cela mérite bien que la Ville se donne tous les moyens pour poursuivre une démarche participative et exemplaire. Nous avons tous à y gagner, je crois.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Je peine un peu à suivre la logique qui prévaut à un vote négatif sur ce projet.

Les engagements ont été pris pour que nous lancions dès cet automne le processus participatif que vous appelez de vos vœux sur le devenir de cette "grosse bouteille". Par ailleurs, l'engagement que vous souhaitez sur la poursuite d'une information largement diffusée auprès des jeunes comme du quartier, c'est en tant qu'adjointe chargée des espaces verts de notre 11e arrondissement que je souhaite que vous la conduisiez, chère Joëlle MOREL.

Je ne comprends pas ce qui pourrait motiver un vote défavorable sur ce projet, d'autant plus que, faut-il le rappeler, le 11e arrondissement est l'arrondissement qui a le moins d'espaces verts par habitant - 0,7 mètres carrés par habitant -, c'est l'arrondissement le plus dense de Paris, ce qui est évidemment lié, et c'est le seul projet de grand jardin structurant que nous avons et qui nous permettra de créer une traversée entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard-Lenoir.

Ainsi, en votant contre la démolition du dernier bâtiment qui est sur cette parcelle, c'est empêcher la démolition qui permettrait la réalisation complète d'un véritable poumon vert dans ce quartier. Franchement, c'est à y perdre la tête ! Je ne comprends pas cette logique.

En tout cas, chacun devra à un moment ou un autre assumer ses responsabilités devant les habitants qui attendent plus que jamais la réalisation de ce projet. Et je peux vous dire, comme vous le savez d'ailleurs puisque c'est votre délégation dans le 11e, que les travaux commenceront dès ce mois-ci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme François VAUGLIN, j'ai un peu de mal à comprendre qu'en un mois, alors que nous avions le mois dernier discuté de ce projet de délibération et trouvé un accord sur le fait que cet emplacement serait démoli de manière à ce que nous puissions travailler à la réinstallation de "la grosse bouteille", on en arrive aujourd'hui, un mois après, à revenir en arrière.

Comme l'a indiqué François VAUGLIN, c'est vous-même, Madame MOREL, qui pilotez la concertation sur un certain nombre de sujets, et notamment sur le futur emplacement.

Pour savoir également que cette concertation dure depuis énormément de temps, que le 11e arrondissement a vraiment besoin de cet espace vert, que cette procédure fait partie des étapes en vue de réaliser le jardin Truillot, j'espère que comme moi vous ne souhaitez pas que nous ayons un jardin tronqué au regard des mètres carrés d'espaces verts dans le 11e arrondissement.

Comme je vous l'ai dit dans tous les éléments que nous vous avons transmis, et nous vous en avons transmis énormément depuis le début de la semaine, les travaux vont commencer dès cette semaine pour une livraison du jardin au printemps 2018, et je m'en réjouis pour les habitants du 11e arrondissement.

Je ne peux pas émettre d'avis défavorable sur votre vote mais j'avoue que je reste quand même un peu surprise sur la démarche qui est la vôtre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 159).

2017 DDCT 83 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires !" voté au budget participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476.981 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 83 et l'amendement n° 96 rattaché portent sur la mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires".

Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce n'est pas moi qui parle la première. Pour moi, il y avait une intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, je ne crois pas. Je pense qu'il y aura une intervention sur le DDCT 87 de Danièle PREMEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Si c'est pour me répondre à moi-même, très honnêtement je suis d'accord avec moi-même.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 96 de l'Exécutif qui est donc technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 83 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DDCT 83).

2017 DDCT 87 - Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du budget participatif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 87 qui porte subvention de 20.000 euros à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires.

Mme Danièle PREMEL a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout en étant parfois critiques sur les modalités de sa mise en œuvre, nous avons toujours soutenu la démarche du budget participatif parisien. Selon nous, le budget participatif ne peut être un simple budget d'investissement. Il doit être bien plus que cela. Ce doit être un moyen de renforcer la citoyenneté, de redistribuer une partie de la souveraineté politique. En résumé, un moyen de développer la co-construction des politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus qu'il faut veiller à ce que cette démarche soit partagée dans tous les quartiers parisiens. Or, nous savons que tous les Parisiens ne sont pas égaux, et ce y compris face au budget participatif. Tous les Parisiens n'ont pas la même connaissance de l'environnement institutionnel. Tous les Parisiens ne disposent pas du temps nécessaire pour s'engager localement. Tous les Parisiens et tous les groupes sociaux n'ont pas les mêmes capacités de mobilisation et les mêmes réflexes face aux dispositifs de la participation citoyenne.

Voilà pourquoi le groupe Communiste - Front de Gauche avait déposé un amendement au budget primitif 2016, avec cet amendement, nous souhaitions aider au financement d'actions d'accompagnement du budget participatif dans les quartiers populaires de Paris. Pauline VÉRON met en œuvre ce dispositif depuis deux ans et nous nous en félicitons.

Ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans cette démarche en prévoyant de subventionner des associations qui aident les porteurs de projets dans les quartiers populaires à mobiliser les habitants sur leurs projets.

Aide au projet, mais aussi à en faire la promotion, qui était leur point faible, et permettre ainsi que leur parole soit entendue sur l'espace social.

Dans la dernière édition, un projet sur quatre du budget participatif est situé dans les quartiers populaires. C'est le signe que cette action a plutôt montré son intérêt, et qu'il faut poursuivre dans cette voie, dans les années à venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Sur un projet de délibération, et non pas sur un amendement technique, merci beaucoup, Madame PREMEL.

En effet, il vous revient à vous et à votre groupe l'idée première de financer un certain nombre d'associations pour accompagner les habitants dans la connaissance du budget participatif, et dans le montage de projets.

Le bilan que nous en avons tiré avec Pauline VÉRON était plutôt positif. C'est la raison pour laquelle on reproduit ce mouvement. Je pense qu'il faudra se laisser au moins deux ans, si ce n'est trois, pour avoir une évaluation globale du dispositif plus largement. Manifestement, cette première initiative a permis d'abord de populariser le budget participatif, et c'est un défi de tous les jours, mais encore plus compliqué dans les quartiers populaires. Cela a permis aussi d'accompagner des habitants dans l'élaboration, le montage, le portage de projets. C'est une bonne chose.

Quand on double cela d'un accroissement des moyens dédiés au fonds de participation des habitants, on arrive à construire sur une dynamique territoriale le moyen d'être réellement en relation et en accompagnement des habitants, pas uniquement des structures associatives déjà établies, et donc de commencer à faire rayonner utilement un certain nombre de dispositifs de la Ville de Paris.

Ces dispositifs ont les avantages et les inconvénients des dispositifs de la Ville de Paris.

Ils sont souvent très puissants et efficaces, mais parfois un peu éloignés de la capacité pour un certain nombre de Parisiens, de pouvoir s'en saisir parce que tout le monde n'a pas nécessairement accès à un ordinateur, tout le monde n'a pas nécessairement accès à une information qui est par nécessité ciblée. Il faut veiller en permanence à ne pas attendre que les Parisiens viennent chercher les informations que nous aimerions bien qu'ils viennent chercher, mais à leur apporter là où ils sont, là où ils vivent.

C'est avec plaisir qu'avec Pauline VÉRON, nous avons soumis pour cette deuxième année, ce projet de délibération parce que c'était une bonne idée. Nous vous en remercions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 87).

2017 DEVE 122 - Subventions (26.460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10.560 euros pour "Accueillir au Jardin" et 15.900 euros pour "Récupérateurs d'eau".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 122 et l'amendement technique n° 48 déposé par l'Exécutif qui s'y rapporte portent subventions à 16 associations dans le cadre de 2 appels à projets "Jardins partagés". Je vois qu'il n'y a pas d'inscrits. L'amendement technique est technique ? Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DEVE 122).

2017 DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT - Subvention (20.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour son projet "Alternatiba Paris - Village des Alternatives 2017".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT, ce qui prouve que l'on arrive à travailler à plusieurs directions, porte subvention à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour son projet "Alternatiba Paris - village des alternatives 2017".

Jérôme GLEIZES va nous en parler.

M. Jérôme GLEIZES. - J'interviens pour soutenir cette belle initiative née en 2013 au Pays Basque, qui avait pour objectif de montrer que les alternatives écologistes et sociales existent, et qu'il faut les montrer. Ils ont développé des projets sur les monnaies alternatives, notamment l'eusko au Pays Basque, et aussi sur les énergies, les coopératives, etc.

A partir de 2015, le premier village s'est déroulé en Ile-de-France. Par la suite, on est à la troisième édition. Cette édition tombe bien puisqu'elle va se dérouler entre le 30 septembre et le 1er octobre, le 1er octobre étant la journée sans voiture. On pourra montrer qu'il existe des alternatives y compris des villes sans voiture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Rapide, efficace.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue Célia BLAUEL. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit notre collègue Jérôme GLEIZES. Ce village des alternatives 2015-2016 a accueilli près de 60.000 personnes sur la place de la République, qui sont venues rencontrer plus de 400 porteurs de projets, d'alternatives pour le climat répartis dans 14 quartiers thématiques. Un grand tour à vélo de 5.000 kilomètres a aussi été organisé à travers la France.

Pour ce qui est du village des alternatives 2017, il s'agira de poursuivre les mobilisations passées, fédérer les initiatives sur les questions de transition écologique, transition solidaire également, sensibiliser un large public aux enjeux du changement climatique.

Le collectif parisien prévoit un nouvel événement en septembre 2017, pour le weekend du 30 septembre au 1er octobre, place Stalingrad et quai de la Loire. Il travaillera plus particulièrement sur la thématique de la transition écologique, avec 50.000 personnes attendues.

L'arrivée de ce tour à vélo se fera le 1er octobre et sera en lien avec la journée sans voiture à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 124 - DVD - DAE - DDCT).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au partage de l'espace dans les transports en commun.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au "Manspreading".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 4e Commission et nous commençons par l'examen des vœux non-rattachés. Le vœu n° 49 est relatif au partage de l'espace dans les transports en commun.

Anne SOUYRIS ? Quelqu'un d'autre ?

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Excellent vœu que nous déposons, proposition, comme vous le savez, un certain nombre d'hommes, notamment dans les transports en commun, prennent leur aise. Cette pratique, connue sous le nom de "manspreading", anglicisme dont nous n'avons pas trouvé d'équivalent français satisfaisant pour notre Conseil, est une pratique particulièrement machiste et discriminante. Comme cela se fait dans certaines grandes villes et grandes métropoles, dans les transports en commun, nous demandons à ce que notre Conseil et la Ville interpellent la R.A.T.P., en tout cas les dirigeants Ile-de-France Mobilité et la R.A.T.P. sur la nécessité de communiquer sur cette problématique du "manspreading" de façon pédagogique afin de faire reculer cette pratique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous proposer du coup d'étudier aussi le vœu n° 50 qui porte sur le même sujet et donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mon collègue David BELLIARD a bien présenté le phénomène qui, d'ailleurs, a amené la Ville de Madrid, sur laquelle nous prenons beaucoup d'exemples, à mener une grande campagne de sensibilisation qui a fait la une des médias, il y a quelques semaines. Il y a eu aussi beaucoup de pétitions, beaucoup de mouvements d'associations féministes, d'usagères contre cette occupation, on va dire, mal appropriée des hommes de l'espace public. Nous nous faisons aujourd'hui l'écho de ces associations.

Nous proposons dans le vœu, dans la suite de ce que vient de dire David BELLIARD et je pense que l'Exécutif répondra de la même manière aux deux vœux parce qu'ils sont très proches, à ce que la Ville puisse réfléchir à la diffusion de la même campagne de sensibilisation que celle réalisée à Madrid, que la Ville puisse continuer à développer des campagnes d'information visant à lutter contre le sexisme, que la Ville mette en application les

recommandations établies par la guide référentiel "Genre et espace public" et enfin qu'une discussion ait lieu avec la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. pour qu'une campagne contre le "manspreading" se mette en place dans les transports parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Messieurs, chers collègues, d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce sujet, sur le phénomène du "manspreading" qui consiste en l'habitude de certains hommes à se sentir autorisés à prendre toute la place au détriment des autres voyageurs, et notamment des voyageuses. Derrière ce phénomène qui peut prêter à sourire ou paraître assez anecdotique au regard d'autres sujets plus graves, le "manspreading" est bel et bien révélateur. C'est un symptôme de la place différente entre les hommes et les femmes dans l'espace public.

Son usage n'est pas neutre. Les rapports sociaux de sexe y jouent tout particulièrement depuis que les femmes refusent de rester cantonnées à l'espace privé et domestique. Je vous renvoie à la lecture de Geneviève FRAISSE qui a parfaitement décrit cette sexuation du monde. Mais le "manspreading" aussi peut être un moyen détourné pour commettre du harcèlement, à savoir des caresses non désirées ou subies, en réalité qualifiables d'agressions sexuelles. Et là, c'est beaucoup plus grave.

Les féministes parlent d'un continuum des violences faites aux femmes. Or à cette heure, 100 % des femmes déclarent avoir été harcelées dans les transports en commun. C'est un chiffre du Haut-Conseil à l'égalité. Il est plus que temps d'en prendre la mesure. Les femmes d'aujourd'hui aspirent à une réelle égalité, ne veulent plus subir en silence les oppressions du quotidien qui sont une réalité, n'en déplaise d'ailleurs à Valérie PÉCRESSE qui s'est sortie de ce débat en Conseil régional en demandant un état des lieux. On n'avait pas noté une telle prudence de la part de Valérie PÉCRESSE lorsqu'il s'agissait de stigmatiser le quartier de la Chapelle.

Pour toutes ces raisons, Christophe NAJDOVSKI et moi-même, nous donnons un avis favorable à vos deux vœux, sous réserve d'amendements. Le premier est pour vous proposer, d'une part, que la Ville puisse interpeller la S.N.C.F. en plus de la R.A.T.P. et du S.T.I.F. sur cette campagne et pour bien rappeler, d'autre part, que la lutte contre ce phénomène relève de la compétence de ces derniers, en souhaitant qu'une sensibilisation puisse être menée dès 2018 dans le cadre de campagnes plus larges sur le harcèlement dans les transports. Avec ces deux amendements, nous donnerons un avis favorable à ces deux vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BELLIARD, acceptez-vous l'amendement ? Très bien. Monsieur BONNET-OULALDJ, acceptez-vous l'amendement ? Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 200).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge du handicap.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme SIMONNET n'étant pas présente, le vœu n° 51 tombe.

2017 DFPE 64 - Subventions (620.893 euros), convention et avenants avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 84 - Subvention (145.532 euros) et avenant n° 1 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11e).

2017 DFPE 90 - Subventions (243.886 euros) et avenants à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 94 - Subvention (56.302 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2017 DFPE 134 - Subvention (31.513 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).

2017 DFPE 135 - Subventions (1.055.302 euros), convention et avenants n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements de la petite enfance.

2017 DFPE 142 - Subventions (796.702 euros) et avenants n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 149 - Subventions (124.594 euros) et avenants n° 1 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 151 - Subvention (52.417 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

2017 DFPE 152 - Subvention (126.045 euros) et avenant n° 1 à l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les projets de délibération DFPE 64, 84, 90, 94, 134, 135,142, 149, 151 et 152 qui ont trait à des subventions pour des établissements petite enfance.

Mme Aurélie SOLANS a la parole.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Qu'attendons-nous des structures d'accueil de jeunes enfants soutenues par notre collectivité ? Dans ce débat récurrent sur les crèches à caractère propre subventionnées par la Ville de Paris, à nouveau, il y a lieu de rappeler la vigilance que nous devons avoir en tant que financeur, à ce que nos conventionnements soient respectés. Il y a lieu de donner du sens et de rendre lisibles nos politiques publiques.

Dans ce débat récurrent, comme je l'avais fait les années précédentes, je veux dire combien l'enjeu pour nous, aujourd'hui dans notre Ville, est de développer des modes d'accueil petite enfance ouverts, lieux d'échange, du vivre-ensemble au cœur des quartiers, carrefour de rencontre où notre diversité est une richesse et une chance.

Oui, l'enjeu est sociétal, et la petite enfance est un secteur qui peut être un levier pour l'éducation et l'épanouissement des enfants, la réussite scolaire, pour l'égalité femmes-hommes, pour le lien social, la vitalité des quartiers et même l'insertion sociale. La mixité sociale et la diversité culturelle doivent être dans ce débat sur la table, avec l'ensemble des partenaires associatifs de la Ville.

Dans ce contexte, les crèches à caractère propre, héritage du passé de la Ville, posent véritablement question. Leur fonctionnement, au regard des principes républicains de neutralité religieuse et de laïcité, posait d'ailleurs de nombreux problèmes pour des structures subventionnées par notre collectivité. Le renouvellement des conventionnements avec la Ville a fait grandement avancer les choses. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, un vrai dialogue existe.

Toutes les structures de Paris ont été contrôlées par la DFPE en 2015 et les trois nouveaux critères sont globalement respectés. Je ne les rappelle pas.

Les règles de fonctionnement attendues dans une crèche sont, selon d'ailleurs le rapport d'audit, respectées. Je cite, par exemple, la question des circulaires de P.M.I., des projets d'établissement et de leur contenu, de l'organisation du personnel, et bien sûr, la mixité filles-garçons dans les sections, ou encore l'absence de prosélytisme.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous positionner favorablement sur l'ensemble des projets de délibération qui nous sont proposés. En effet, sur deux des associations gestionnaires, subsistent encore des interrogations et du flou qui nous amènent à nouveau à nous abstenir. Le prochain bilan, qui sera présenté en janvier prochain par la DFPE, que vous nous avez annoncé, Madame la Maire, amènera des nouveaux éléments positifs, nous l'espérons.

La présence régulière aux commissions d'attribution et le partenariat avec les mairies d'arrondissement sur le processus d'attribution des places est un attendu qui doit se concrétiser. L'ouverture, le vendredi, doit être effective. Plus généralement, l'ouverture sur le quartier pour in fine un accueil des enfants parisiens sans distinction, devra devenir réalité. On est là au cœur des engagements de la convention. La Ville doit continuer, dans un état d'esprit partenarial bienveillant, à les accompagner dans ce sens. Nous y serons particulièrement attentifs.

Je le dis pour l'ensemble des crèches associatives à caractère propre, l'ouverture est encore souvent bien timide. La visibilité pourrait être améliorée afin que l'information sur les modalités d'inscription, ou même le principe de l'ouverture à tout habitant de Paris soit bien clair, bien connu. Dans certains cas, c'est la configuration même des locaux, insérés dans des ensembles à caractère religieux qui amène de facto des freins évidents sur lesquels il faut travailler.

Je souhaite, pour terminer, élargir sur ces points à tout le champ de la petite enfance à Paris : crèches associatives toutes confondues et crèches municipales, qui sont impliquées et peuvent abonder dans des actions concrètes en faveur du vivre-ensemble, c'est une indication solide et ouverte sur le monde. Tous nos établissements peuvent être des lieux ouverts sur nos quartiers, capables de projets inclusifs pour les familles de toutes les cultures, de tous les horizons, de toutes les confessions. Favorisons cela dans nos politiques en priorité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame SOLANS, je vous remercie au travers de votre intervention, à la fois de la constance de votre position sur ce sujet, puisque nous y revenons chaque année. Chaque année, nous avons un débat mais c'est aussi un débat qui avance, et je vous remercie d'avoir pris le temps de souligner précisément et de rappeler les enjeux que nous mettons dans l'accueil de la petite enfance à Paris et la priorité que nous en faisons. Des enjeux et des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs, et qui se retrouvent notamment pour les établissements et auprès des associations qui participent à l'accueil de la petite enfance à Paris. Ils se retrouvent dans cette convention précisément, que vous avez citée et dont vous avez rappelé quelques lignes et qui donnent le cadre aujourd'hui d'un dialogue qui est constant effectivement depuis le renouvellement de cette convention.

Cette convention avait été travaillée à l'initiative de Christophe NAJDOVSKI sous l'ancienne mandature, et nous avons les jalons d'un cadre qui permet un accompagnement et un échange, et d'être dans ce rapport mutuel qui permet de créer cette culture commune à Paris de l'accueil de la petite enfance.

Ce travail, qui est suivi et porté par la Direction des Familles et de la Petite enfance, a commencé effectivement, et vous l'avez rappelé là encore, par des rencontres avec ces établissements et des visites de ces établissements. Mais aujourd'hui le rapport, qui en avait été fait et était très encourageant l'année passée, va se poursuivre.

Je rappelle - vous l'avez évoqué également et c'est ce que nous partageons aussi - que ce cadre ne s'applique pas à ces quelques établissements qui sont évoqués ce soir, mais à l'ensemble des établissements qui signent cette

convention. Cette année, nous avons souhaité poursuivre ce travail en mettant en place de nouveaux outils, et notamment pour participer, en tout cas d'une application commune et d'une bonne exécution des engagements pris de part et d'autre pour l'application de ces conventions à l'ensemble des associations.

C'est pour cela que nous avons souhaité que la présence des associations, lors des commission d'attribution - vous savez que ce sujet a donné lieu à un gros chantier qui a permis à un certain nombre de mairies d'arrondissement de signer une charte sur une meilleure transparence et une meilleure information sur l'attribution des places en crèche -, donc dans ce cadre, nous avons souhaité que les coordinatrices de la Direction des Familles et de la Petite Enfance puissent accompagner et s'attacher particulièrement à vérifier que les associations, donc tous nos partenaires dans le cadre de ces conventions, puissent participer effectivement, et de façon la plus efficace possible, aux Commissions d'attribution, précisément aussi pour améliorer ce taux de fréquentation et cette qualité de fréquentation que vous évoquiez également dans votre intervention.

Nous poursuivrons évidemment les rencontres et les visites de plusieurs équipements associatifs, pas ceux que nous avons visités l'année dernière mais au-delà. Nous allons multiplier ces visites et nous en rendrons compte régulièrement. C'est presque un rendez-vous annuel, à la fois dans nos interventions en Conseil de Paris, mais au-delà dans le travail que nous faisons au long cours sur ce sujet.

Parce que nous considérons que précisément le suivi, et en tout cas la construction de ce savoir-faire et de ce partenariat de façon effective au quotidien dans les relations que nous avons avec ces associations, qui concerne l'intégralité des obligations et des engagements pris dans cette convention, constitue la prochaine étape pour construire cette culture commune et partagée d'un accueil de qualité que nous souhaitons à Paris, et en tout cas que nous construisons depuis maintenant plus de quinze ans avec nos partenaires, avec la Caisse d'allocations familiales de Paris, pour que l'accueil soit le plus ouvert, le plus divers et le plus riche possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote des différents projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 142).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 149).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 151).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 152).

Je vous en remercie.

2017 DFPE 190 - Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 190 a un amendement technique n° 52.

Nawel OUMER, il est technique ?

Mme Nawel OUMER. - Il est technique : il manquait un zéro au montant de la subvention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Techniquement, cela peut être ennuyeux !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 52 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 52 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DFPE 190).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'achat de places en crèches (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu non rattaché référencé n° 53 est relatif à l'achat de places en crèche dans le 17e arrondissement.

C'est Jean-Jacques GIANNESINI, grand spécialiste du 17e, qui va nous en parler.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Cher Mao, cela sera très rapide, le vœu se suffit à lui-même ! Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame Nawel OUMER, vous avez la parole.

Mme Nawel OUMER. - Je vais répondre très rapidement.

Il a été demandé le retrait de ce vœu parce qu'il a déjà été dans les faits répondu favorablement à la demande que porte ce vœu puisque, pour le dire très rapidement, il s'agit notamment d'achats de places. Beaucoup de places ont été ouvertes dans le 17e. Tout le monde en veut toujours plus et le 17e participe, comme tout le monde, à l'offre de places d'accueil de la petite enfance à Paris.

Concernent le contenu du vœu précisément et la possibilité de bénéficier de ces places-là, sur le volant de la centaine de places qui seront mises à disposition par ce levier dans le 17e arrondissement, il en bénéficie de 10 % cette année. Il a donc déjà été répondu favorablement.

D'ores et déjà, la maire en a été informée par un courrier que nous lui avons adressé au mois de mai. C'est pour cela que nous demandons le retrait. S'il n'y a pas de retrait, ce sera un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous le maintenez ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DASES 163 G - Subventions (187.578 euros) et conventions avec les associations FTDA et Secours catholique pour des actions d'accès aux droits à destination des migrants en situation de grande précarité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 163 G est relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec les associations "F.T.D.A." et "Secours catholique" pour des actions d'accès aux droits à destination des migrants en situation de grande précarité.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai très brièvement en mon nom et en celui de François DAGNAUD pour le groupe Socialiste. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération. Mais pour profiter de ce projet de délibération, je voudrais rappeler notre demande très importante d'un changement de fonctionnement de la "P.A.D.A.", de France Terre d'Asile, située boulevard de la Villette. Nous avons écrit au Ministre de l'Intérieur afin que l'Etat - parce qu'il ne s'agit pas de la responsabilité de France Terre d'Asile -, que l'Etat prévoie une organisation différente avec davantage de rendez-vous et plus de décentralisation sur le territoire des lieux d'accueil des demandeurs d'asile.

Voilà la demande. Nous voulons, certes, voter ce projet de délibération mais également qu'il y ait dans les mois qui viennent un vrai changement du fonctionnement, car les difficultés autour du lieu d'accueil sont vraiment beaucoup trop importantes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'épineuse question de l'accueil des demandeurs d'asile à la P.A.D.A., plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, située au 127 boulevard de la Villette, est au cœur du projet de délibération que l'on nous demande de voter.

Depuis son ouverture en mars 2016, le fonctionnement de cette structure n'est pas satisfaisant, ni pour les demandeurs d'asile, ni pour les riverains, ni pour les salariés, ni pour des élus de plus en plus nombreux à contester publiquement le traitement indigne des premiers et le mépris des seconds.

Comme vous nous l'indiquiez dans un récent courrier, cher Dominique VERSINI et cher Colombe BROSSEL, en attendant ce renouvellement de marché, la Maire de Paris a alerté les services de l'Etat sur la nécessité d'améliorer au plus vite la gestion de la file d'attente et d'adapter le dispositif aux flux de demandeurs d'asile observés.

De plus, l'O.F.I.I. devait selon vous s'engager pour augmenter dans un premier temps les moyens dédiés à la P.A.D.A. afin de réduire les débordements. Ces moyens ne sont visiblement pas suffisants puisque la file d'attente continue de grossir devant la structure.

Rappelons que l'O.F.I.I. est le principal financeur de la P.A.D.A. En 2016, la subvention pour assurer la délégation de ces services publics était de 1,45 million d'euros. En 2017, celle-ci s'élève à 1,61 million d'euros, soit une augmentation de 11 %. C'est évidemment bien trop faible quand, dans le même temps, l'exposé des motifs nous apprend que la file active devant la P.A.D.A. a augmenté de près de 30 % entre 2015 et 2016, et que l'on peut s'attendre à une augmentation du même ordre entre 2016 et 2017.

Le groupe Ecologiste de Paris n'a cessé de demander une augmentation des moyens de la P.A.D.A. à la hauteur des besoins réels ainsi que son redéploiement sous forme d'antennes plus petites sur le territoire parisien et métropolitain.

C'est ce que nous demandions dans le vœu que nous avions déposé, qui a été adopté en mai dernier et que MM. FÉRAUD et DAGNAUD ont d'ailleurs repris dans un courrier à l'attention de M. Gérard COLLOMB.

L'Etat tarde beaucoup trop, en effet, à réagir et est légalement responsable de cette dégradation. Est-ce utile de rappeler que la fluidité du parcours administratif des demandeurs d'asile est un enjeu majeur dans le parcours des réfugiés ? Tout risque d'embolisation du dispositif est donc scandaleux et un gâchis financier, en particulier quand on sait que la loi ne permet pas aux demandeurs d'asile de travailler, mais seulement de bénéficier d'une allocation.

L'ouverture du centre d'accueil de réfugiés à la porte de La Chapelle aurait pu contribuer à améliorer la situation aux abords de la P.A.D.A., mais il n'en est rien. De plus, le passage obligatoire vers le C.E.S.A., centre d'examen de situation administrative, service de la Préfecture de police créé au moment de l'ouverture du centre, soumet les demandeurs d'asile à un processus de contrôle inédit et fait émerger une nouvelle problématique de droit commun. Le nombre de personnes arrivant dans notre ville étant en constante augmentation, le dimensionnement actuel de ces structures d'accueil de réfugiés ne permet pas un accueil digne et satisfaisant de ce public.

Avant l'ouverture de la P.A.D.A. au 127 boulevard de La Villette, ces locaux accueillaient la P.A.O.M.I.E., permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers. Nous étions alors quelques élus du groupe Ecologiste à avoir fait plusieurs déplacements devant la structure et à avoir été témoins de scènes avec des centaines de jeunes qui attendaient chaque soir devant les lieux en espérant être hébergés pour la nuit. La P.A.O.M.I.E. a fermé pour laisser place à la P.A.D.A., à travers laquelle la situation a empiré avec l'émergence de campements aux abords du lieu. L'accès y est si difficile que les migrants se sentent contraints de camper devant, dans l'espoir d'être reçus.

Comme dans chaque phénomène de campement sauvage, les conditions d'hygiène s'aggravent et deviennent déplorables. Les riverains qui subissent la situation depuis plusieurs années n'en peuvent plus, à juste titre. La question qui se pose, qu'ils nous posent lorsque nous les rencontrons, est : est-ce que la situation aurait duré aussi longtemps dans un autre quartier parisien ? Les habitants des quartiers populaires ont le droit à la tranquillité et à la propreté dans leur quartier, comme tout autre Parisien. Ils ne doivent pas être les otages d'une politique publique défaillante.

Alors, pour la énième fois, nous réitérons notre demande : que les moyens de la P.A.D.A. soient, en urgence, augmentés à la hauteur des besoins et qu'un redéploiement sous forme d'antennes plus petites se fasse sur tout le territoire parisien et métropolitain. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Rémi FÉRAUD, Madame la Conseillère, Fatoumata KONÉ, vous avez, à raison, alerté sur la situation de la P.A.D.A. et autour de la P.A.D.A., cette situation n'est pas nouvelle et est liée à une véritable tension autour de cette structure qui accueille les personnes seules isolées qui rentrent dans le dispositif de demande d'asile et qui doivent d'abord passer par cette plateforme.

Effectivement, on est d'accord : vous avez fait le diagnostic, vous avez bien décrit ce qui se passe autour. Nous avions, vous vous en souvenez, lorsqu'il y avait des queues à l'infini rue Doudeauville, dans le 18e, justement, décidé d'accorder à France Terre d'Asile de nouveaux locaux au 127 boulevard de La Villette. On avait également augmenté les subventions pour les aider en renforçant leur équipe. On pense que c'est quand même complètement utile. Cela avait désengorgé, dans un premier temps. Mais c'est vrai que, face aux arrivées permanentes, le diagnostic est terrible, et ce que vivent les habitants, les riverains - d'ailleurs, le maire du 10e, le maire du 19e ont vraiment alerté à raison - montre que l'on ne peut pas continuer comme cela.

Le 16 juin, comme vous le savez, la Maire de Paris a interpellé directement le gouvernement dans une lettre envoyée au ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Cohésion sociale et au Garde des Sceaux, pour demander à court terme des moyens supplémentaires pour la P.A.D.A. Dans cette attente, nous pensons quand même qu'il est primordial de poursuivre notre soutien financier à France Terre d'Asile pour l'aider à continuer son action dans les meilleures conditions. C'est le sens du projet de délibération DASES 163 G.

Par ailleurs, nous avons demandé, pour la P.A.D.A., que le marché public de l'O.F.I.I. pour les prestations de premier accueil et d'accompagnement qui court jusqu'à 2018, et fera donc l'objet d'un nouvel appel d'offres fin 2017, nous plaidons, comme vous, pour la mise en place d'un dispositif plus ambitieux, à savoir en envisageant la création d'une deuxième antenne de la P.A.D.A., afin de pouvoir désengorger, améliorer la situation des migrants, des personnels de France Terre d'Asile aussi, des services de la Ville et des habitants des quartiers concernés. A moyen terme, la Maire a alerté le gouvernement sur la nécessité de reconstruire une politique nationale plus ambitieuse. Donc, nous attendons les mesures qui devraient arriver dans les 15 jours qui viennent sur le plan que le

gouvernement s'est engagé à annoncer, afin que nous puissions comprendre aussi quelle sera sa politique en direction de l'accueil et de l'intégration des migrants en France.

En ce qui nous concerne, vous le savez, nous restons mobilisés et engagés. Nous continuerons à nous mobiliser, bien que nous ne soyons pas dans nos compétences de Ville et de Département, pour l'accueil et l'intégration des migrants parce que nous pensons que c'est juste de le faire. Nous continuerons à pousser, à inciter ceux qui ont la responsabilité nationale, à prendre leurs responsabilités et à faire en sorte que les gens soient accueillis dans de bonnes conditions, comme ce que j'ai vu à Berlin la semaine dernière, lorsque j'étais au congrès des maires sur les réfugiés, où je représentais la Maire et où j'ai vu ce que c'est qu'un pays qui mène une vraie politique d'accueil dans de bonnes conditions, avec aucun campement de rue nulle part. Voilà. Donc, j'espère que l'on arrivera à cela.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 163 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 163 G).

2017 DASES 309 G - Proposition de fermeture d'établissement - Internat scolaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 309 G porte proposition de fermeture d'établissement. Il s'agit d'un internat scolaire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil, nous avons adopté un vœu de l'Exécutif engageant la Ville à assurer la transition des publics accueillis sur le site du domaine des Trois Châteaux de Coye-la-Forêt. En effet, l'école primaire a fermé et seuls 13 collégiens sont inscrits pour l'année scolaire prochaine pour un site de plusieurs hectares. Le nombre d'écoliers et de collégiens ayant décru d'année en année, le groupe Ecologiste a voté ce vœu, car les projets susceptibles de prendre place sur le site de Coye-la-Forêt nous semblent occuper plus efficacement l'espace disponible.

Par ailleurs, nous apprenons, dans le projet de délibération, que la DASES a mené une évaluation de la situation de chacun des 13 élèves, en concertation avec les familles, et a été en mesure de proposer une orientation adaptée pour la rentrée prochaine à l'ensemble des enfants. Nous espérons donc que le travail mené a donné entière satisfaction aux familles concernées.

Il reste maintenant les salariés de l'association A.G.E. De ce côté, il semble également que la situation évolue. Un accompagnement a été mis en place par la Ville de Paris pour aider l'association dans la gestion de cette période de transition et la reconversion du personnel. Toutefois, il nous semble nécessaire de réitérer nos propos sur le sujet. Nous resterons attentifs à l'avenir de ces salariés. Nous espérons que certains d'entre eux pourront être reconvertis au sein des projets en cours selon leurs souhaits.

Justement, pour en venir au site lui-même, la Ville avait déjà commencé à travailler sur des projets qui pourraient être en adéquation avec l'espace et les besoins des Parisiens, et même au-delà. Ceci avait été cité, d'ailleurs, dans le vœu en question. Le premier projet concerne l'installation d'une structure innovante dédiée à l'accueil d'enfants et d'adolescents avec des troubles autistiques. Quand on sait que près de 1.600 enfants français en situation de handicap sont hébergés dans des établissements conventionnés en Belgique et que 1.200 enfants supplémentaires sont scolarisés sans y être hébergés, ce projet semble être en complète adéquation avec les besoins actuels des familles en France.

Le second projet concerne la création d'un centre d'hébergement pour migrants. Nul n'est besoin de rappeler la situation intenable dans laquelle se trouve actuellement notre Ville concernant l'accueil et l'hébergement de ce public. Les interventions sur le projet de délibération précédent nous l'ont encore prouvé. Si la Ville continue à être à

l'initiative dans l'objectif de trouver des solutions à la situation, nous applaudissons des deux mains, tout en restant attentifs à la réalisation des projets effectifs et aux conditions d'accueil des publics concernés.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère Fatoumata KONÉ, je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que vous avez dit car vous avez très bien résumé la situation.

La décision de l'Education nationale nous a amenés à nous poser la question de la pertinence de maintenir 13 enfants seulement dans un internat, sur un site immense dans lequel il y a trois châteaux. D'autant que l'on s'est rendu compte que les attentes des familles ne sont plus les mêmes et que les pratiques actuelles en matière de prévention ne sont plus dans la séparation des enfants de leur famille, notamment en âge primaire. On développe surtout maintenant des actions éducatives à domicile qui permettent de maintenir l'enfant au sein de sa famille.

Mais ceci n'est pas la seule raison, évidemment. Comme vous l'avez dit, toutes les familles ont été reçues et tous les collégiens ont pu être orientés vers des solutions adaptées au choix de la famille.

Comme vous l'avez dit également, comme il y a une association qui gère ce site, nous avons à cœur de porter une attention très particulière à ses salariés, qui pourront, en fonction des différents projets, être accompagnés et recrutés en fonction de leurs souhaits. Ce qui est très intéressant, c'est le projet social que, finalement, cela nous a amenés à imaginer. Nous avions des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance avec des troubles autistiques et qui étaient d'ailleurs dans des conditions extrêmement coûteuses mais pris en charge à l'hôtel, ce qui n'est franchement pas une solution pour des enfants autistes.

Dans le cadre du dispositif expérimental que l'on met en place avec l'A.R.S., que nous cofinancerons, les enfants seront accueillis dans de très bonnes conditions et dans un lieu totalement adapté pour les enfants. C'est une très bonne chose. Des enfants autistiques, mais aussi des enfants avec des problèmes comportementaux particuliers qui nécessitent qu'ils soient dans de toutes petites unités et non pas dans de grands établissements. J'ai rencontré l'A.R.S. la semaine dernière et nous allons nous rendre très bientôt à Coye-la-Forêt pour que l'A.R.S. et les spécialistes du sujet puissent visiter le lieu.

Mais comme il y a beaucoup de place, nous avons la possibilité de favoriser l'accueil de familles réfugiées ou de familles sans domicile fixe avec enfants. Nous allons donc présenter tous ces projets au maire de Coye-la-Forêt. Finalement, je pense que pour lui ce sera aussi une façon de faire revivre le site et même l'économie de son village. En effet, il y aura plus de gens qui y vivront, ce sera positif pour l'école des enfants et à beaucoup d'égards.

J'espère que je pourrai, dans des temps proches, vous présenter le projet dans sa version définitive.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 309 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 309 G).

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, il nous reste 4 vœux, 2 projets de délibération pour finir la 4e Commission. Je vous propose que nous allions au bout.

2017 DASES 320 G - Participation (309.623 euros) en faveur de l'association "Alteralia" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente d'évaluation de minorité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 320 G et à l'amendement n° 54 G déposé par l'Exécutif qui y est associé. Il s'agit de la participation en faveur de l'association "Alteralia" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux profiter de ce projet de délibération pour revenir sur la problématique de la mise à l'abri inconditionnelle, dans des conditions de vie acceptables, de tout jeune exilé en attente d'évaluation.

Avec les élus écologistes, nous sommes mobilisés depuis l'hiver 2014-2015 sur cet enjeu important qui est la question de la mise à l'abri des jeunes avant évaluation. Ma collègue Fatoumata KONÉ, d'ailleurs, vient d'en rappeler quelques éléments lors de son intervention sur la P.A.D.A. à Jaurès. Nous ne pouvons que saluer les avancées. En effet, après le quadruplement du nombre de places du dispositif de mise à l'abri en urgence géré par "France Terre d'asile", notre Conseil a récemment voté son renforcement par la création de 31 places supplémentaires dans le 9e arrondissement.

Aujourd'hui, nous votons la création de 70 places supplémentaires qui seront disponibles exceptionnellement jusqu'au 31 août. La Ville a donc anticipé la très probable augmentation du nombre de jeunes cet été ; c'est une bonne chose. Si seulement l'Etat pouvait en faire autant pour les demandeurs d'asile ! Nous sommes là par ailleurs en conformité avec les objectifs du plan adopté en avril 2015 "Pas de mineurs à la rue", accueil inconditionnel.

Pour autant, nous avons abordé le sujet en juin dernier, deux problématiques majeures se posent pour atteindre pleinement l'objectif. Tout d'abord, les jeunes dits déboutés, non reconnus mineurs à l'évaluation sociale et en attente de leur recours non suspensif. Pour eux, il faut d'urgence des dispositifs, comme nous en avions parlé en juin dernier. Enfin, il y a ceux sans prise en charge, je dirais les "refus guichet" sans même une évaluation, les mineurs aux profils atypiques, non demandeurs de protection mais pour lesquels nous devons agir, ainsi que toutes celles et ceux pour qui Paris n'est qu'une étape dans leur parcours migratoire.

Ces deux points posent très clairement la problématique du point d'entrée dans les dispositifs, en premier lieu de l'évaluation assurée par les seuls départements aujourd'hui.

Alors, Madame la Maire, vous soutenez maintenant la proposition de centraliser au niveau national le dispositif d'évaluation des jeunes migrants afin de leur assurer un accueil, une évaluation de qualité égale sur l'ensemble du territoire national. Nous y reviendrons d'ailleurs demain matin.

Les écologistes sont généralement partisans d'une grande décentralisation, mais en l'espèce nous soutenons cette proposition. En effet, il n'est plus possible qu'il y ait autant de modalités d'évaluation qu'il y a de départements. Un cadre national harmonisé est nécessaire. Par ailleurs, je dirais que la situation de juge et partie des départements en la matière pose vraiment problème. Nous avions d'ailleurs, pas plus tard que le mois dernier, porté un vœu au sein de notre Assemblée pour interpeller sur la nécessité que le Gouvernement porte une mobilisation nationale en faveur de l'accueil, de la protection des jeunes réfugiés isolés arrivant sur le territoire français.

Oui, il faut impérativement prendre la mesure de l'urgence de la situation, qui ne peut reposer que sur les départements. Il faut rapidement un plan d'action national qui ne laisse aucun jeune, mineur en premier lieu, jeune majeur aussi, à la rue.

S'il doit y avoir une évolution dans la répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat, nous voulons insister. Il faudra être vigilant à ce que cela se fasse dans le strict respect du droit de ces jeunes, avec le souci de la protection de l'enfance et des conventions internationales. Attention surtout, un jeune étranger reconnu mineur doit pouvoir être intégré dans le parcours de protection des mineurs en danger, de droit commun, de l'Aide sociale à l'enfance. Car avant d'être un étranger, c'est avant tout un mineur.

Si nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut des dispositifs adaptés, adéquats qui répondent au profil de chacun, ce qui passe bien sûr par quelques dispositifs spécifiques, nous appelons à la vigilance, à créer des dispositifs pour les seuls étrangers. Les discussions dépassent largement le cadre de compétence de notre collectivité et il sera nécessaire de légiférer à nouveau sur ce sujet.

En attendant, le groupe Ecologiste salue la décision de créer un dispositif exceptionnel de mise à l'abri pour l'été et votera donc bien sûr ce projet de délibération. Nous reviendrons sur le sujet demain matin à l'occasion du débat demandé et obtenu par la pétition "Paris d'Exil".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris Aurélie SOLANS, effectivement, ce projet de délibération est au cœur d'un sujet pour lequel nous aurons un débat de fond demain matin, qui concerne la question des mineurs non accompagnés, pour lesquels, vous le savez, nous nous sommes tous engagés dans un plan d'accueil et d'accompagnement, qui a été voté d'ailleurs à l'unanimité par le Conseil de Paris en avril 2015, et auquel nous consacrons un budget de 80 millions d'euros.

Je ne rentrerai pas dans le détail du débat que nous aurons demain matin, mais juste quelques mots : c'est 1.400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers qui sont pris en charge par la Ville de Paris, c'est-à-dire 30 % des enfants et jeunes majeurs pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Nous sommes le premier département de France à prendre autant de jeunes en charge. Par ailleurs, nous sommes aussi le département de France qui donnons le plus de contrats jeunes majeurs pour les jeunes pris en charge alors qu'ils étaient mineurs, puisque sur les 1.200 jeunes en contrat jeune majeur, plus de 50 % sont d'anciens mineurs isolés étrangers, c'est-à-dire plus que d'enfants qui sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, dans des situations plus classiques justifiant une protection de l'enfance.

Pour la question des jeunes mineurs non accompagnés, le problème principal qui se pose de façon récurrente à tous les départements, et qui a été aggravé avec l'augmentation de jeunes arrivant sur Paris dans le cadre des importants flux migratoires, notamment à partir de 2016, n'est pas celui de la prise en charge des jeunes reconnus mineurs. Tous les jeunes qui sont reconnus mineurs sont pris en charge évidemment par tous les départements de France, comme la loi le prévoit. La question qui se pose est celle de l'évaluation de la minorité et de l'isolement, qui ont été attribués par la loi aux départements.

A Paris, nous avons décidé, au début de cette mandature, dès le début de cette mandature, et c'était un engagement de la Maire, que tout jeune qui se présente comme mineur non accompagné est mis à l'abri durant le temps de son évaluation. On a essayé de réduire l'évaluation à huit jours, mais lorsque sont arrivés les grands flux, c'est remonté. Nous avons donc en permanence réadapté le dispositif. Nous l'avons multiplié par quatre. Vous l'avez dit. Nous avons ouvert un centre collectif. C'est vrai que nous préférons, et c'est de l'avis de tout le monde, avoir des centres collectifs, donc nous y travaillons.

Ce projet de délibération nous permet d'avoir 70 places pour l'été, en prévision d'arrivées, mais nous travaillons pour l'année prochaine, pour la rentrée prochaine, sur des structures collectives qui sont plus adaptées à des jeunes.

La question qui se pose est celle du devenir des jeunes, une fois qu'ils ont… Lorsqu'ils sont évalués mineurs, il n'y a aucun problème. Lorsqu'ils sont évalués majeurs, ils font l'objet d'une décision de non admission qui, elle, relève d'un recours devant le Juge des enfants. En fait, c'est tout le nœud du débat qui nous agitera demain. C'est un sujet extrêmement sérieux, sur lequel on a beaucoup travaillé. Je présenterai demain tout ce que nous avons fait, y compris un groupe pluridisciplinaire sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement, deux critères que le législateur a mis dans la loi.

C'est vrai qu'à force de voir toutes les difficultés que cela pose d'acceptation de cette évaluation, on a fini par conclure qu'il fallait que l'Etat la recentralise, assure cette évaluation de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire, et que soient confiés aux départements, à commencer par Paris, les jeunes vraiment reconnus mineurs, afin que nous puissions ainsi les prendre en charge dans de très bonnes conditions.

On en est là et on débattra demain, et je répondrai demain, d'une part, au cœur de la pétition qui a eu lieu, et puis, aux vœux que vous présenterez demain. Et donc, on y répondra demain, mais j'ai déjà un peu amorcé la réponse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mais on le redira demain ! Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 54 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 54 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 320 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 320 G).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mendicité infantile.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n° 55 du groupe Ecologiste et n° 56 du groupe Communiste étant rattachés au débat que nous aurons demain, et dont nous venons de parler, nous passons directement au vœu référencé n° 57 relatif à la mendicité infantile.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Président, merci.

Madame l'adjointe, on a déjà eu plusieurs fois ce débat. Je redépose régulièrement un vœu sur ce sujet, non pas pour vous embêter, parce que comme moi, je sais que vous êtes très sensible à ce sujet, mais lorsqu'on se promène dans Paris, je suis effaré de voir à toute heure, que ce soit le matin, à minuit ou à 8 heures, ces enfants qui sont là avec leurs parents et qui sont utilisés pour la mendicité. Ce n'est pas digne de la ville de Paris.

Nous avons eu un débat et dans l'ensemble du vœu, vous voyez tous les éléments qui ont été dits, je ne vais pas les rappeler. Nous avons eu un débat la fois dernière, et Mme la Maire m'a gentiment rappelé en disant : "nous avons notre méthode, et vous nous proposez, vous, un arrêté anti-mendicité". Je veux bien que votre méthode fonctionne. Ce que je vois, c'est qu'elle ne fonctionne pas. D'ailleurs, j'aurais aimé que le Préfet de police soit là, parce que c'est une affaire importante et ce n'est pas normal qu'il ne soit pas là. Je vous dis, j'aimerais bien que vous le lui fassiez savoir. Une affaire aussi importante, et le Préfet de police n'est pas là !

Je reviens sur ce que disait Mme VERSINI. Votre méthode ne fonctionne pas. Le nombre d'enfants qui sont utilisés par les mendiants dans la rue n'est pas acceptable pour une ville comme Paris, et c'est la raison pour laquelle je reviens sur cette question. On est piégé par l'opération juridique, la décision de la Cour de cassation. Je sais. Je vous ai même proposé de voir, si on a l'occasion, dans un débat parlementaire, de rajouter un cavalier qui puisse nous permettre de régler ce problème. Mais je vous dis que pour le moment, une des rares solutions que je n'aime pas, mais c'est peut-être la seule, c'est un arrêté anti-mendicité qui pourrait peut-être permettre d'éviter que ces enfants soient toujours dans la rue, et à toutes les heures du jour et de la nuit.

Voilà, merci, Madame VERSINI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Conseiller de Paris, Yves POZZO di BORGO, c'est vrai que ce n'est pas la première fois que vous m'interpelez au sujet des enfants à la rue en situation directe ou indirecte de mendicité qui, comme vous le savez, me mobilisent et me préoccupent. Vous l'avez dit. Nous avons un obstacle majeur, qui est un obstacle juridique, qui est d'une part la jurisprudence de la Cour de cassation, qui dit qu'il ne suffit pas d'être à la rue avec ses parents pour être en danger et donc, pour pouvoir être placé, il faut apporter d'autres preuves. Ce n'est pas moi qui ait fait cette jurisprudence, c'est la Cour de cassation, donc seule une autre jurisprudence peut la changer.

Et sur le plan pénal, il ne suffit pas que des parents soient en mendicité avec un enfant dans les bras ou à côté d'eux. Il faudrait montrer que l'enfant tient un gobelet ou quelque chose comme cela, donc c'est extrêmement difficile à qualifier. La justice a ses règles, et donc, effectivement, c'est au législateur d'y travailler. Nous, on a quand même choisi de travailler, de développer un partenariat très proche avec le Parquet mineur, avec les tribunaux pour enfants,

qui produit des effets. On fait beaucoup de signalements. Il y a de plus en plus d'enfants qui font l'objet d'un placement, même de courte durée, qui est l'occasion de faire un rappel à la loi. On voit que dans ces cas-là, les parents cessent de faire la manche.

Nous continuons donc en ce sens, tout en développant, en renforçant les moyens de notre unité d'aide aux sans-abri, en renforçant l'Espace Solidarité Insertion pour les familles, qui était dans le 11e arrondissement et qui va être implanté à la rentrée, en début d'année prochaine, dans le 2e arrondissement. Parce que les familles que vous voyez à la rue sont à la rue jusqu'à une certaine heure. Après, elles ont toutes un hébergement et elles sont toutes hébergées.

Voilà, il ne m'appartient pas de répondre à la place du Préfet de police sur les arrêtés de mendicité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Et que les élus refassent la législation quand ils pensent que c'est utile.

Je mets donc aux voix le vœu n° 57, avec un avis défavorable… Vous le retirez. Très bien. Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un comité de suivi du Plan Seniors.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 58 est relatif à la création d'un comité de suivi du Plan Seniors.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Considérant le schéma qui a été adopté par notre Conseil le mois dernier, Schéma parisien en direction des seniors, schéma ambitieux et nécessaire, on souhaiterait que ce schéma ne reste pas une sorte de schéma dont on ne voit pas trop comment il se déroule, comment il s'articule. On souhaiterait la création d'un comité de suivi qui permette aux élus de savoir comment il se déroule, à quelles actions concrètes il aboutit.

On souhaiterait aussi d'ailleurs que nous soit communiqué un calendrier des principales mesures à venir, et que soit publié un bilan annuel des actions réalisées à propos de ce schéma.

Un vœu tout simple, mais pour être sûr que ce schéma ne reste pas une sorte de chose dont on a parlé une fois seulement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller Pascal JULIEN, je suis tout à fait d'accord avec vous, car c'est un schéma dans lequel nous avons tellement investi à travers une consultation citoyenne des seniors, à travers un "Silver Think Tank", avec de nombreux experts qui porte beaucoup d'espoir. C'est un schéma très novateur puisqu'il apporte un nouveau regard sur la question du vieillissement, moi-même je ne voudrais pas et je n'envisage pas une seule seconde que ce soit un machin qu'on laisse dans un coin, au contraire.

Je voudrais vous rassurer de ce point de vue, nous avons absolument les mêmes objectifs. Je vous confirme que pour le suivre, il y aura un suivi annuel du schéma avec un comité qui comprendra les principaux partenaires institutionnels, associatifs, des élus représentant chacun des groupes politiques, qui étaient déjà associés à la construction du schéma, des membres du "Silver Think Tank", le laboratoire d'idées qui a travaillé, et la Conférence citoyenne avec les seniors eux-mêmes qui, à mon avis, seront les meilleurs garants de savoir si ce que l'on fait va dans le bon sens ou pas.

Le schéma va se mettre en place très rapidement. Des actions nouvelles sont déjà en place, parce que c'est un schéma très marqué sur l'intergénérationnel, avec du bénévolat de compétence au profit des jeunes de l'A.S.E, avec des associations seniors, également un très beau projet avec le regroupement des C.L.I.C. et des M.A.I.A. dans les Maisons des aînés et des aidants. Nous avons une Maison des aînés et des aidants sur les 9e, 10e, et 19e. Nous allons en inaugurer une autre prochainement sur les 6 arrondissements centraux de Paris. Et puis d'ici la fin de la mandature, il y en aura 6 sur tout Paris. C'est extrêmement important pour les seniors, cela facilite l'information. Tout va se mettre en place. Le 15 octobre, on organisera une journée des âges intergénérationnels.

Ce qu'ont demandé les seniors principalement, c'est de ne pas être laissés dans une catégorie qui ne verrait que des gens de son âge, mais de faire partie de la vraie vie des Parisiens avec des gens de tous âges.

Dans le cadre du comité de suivi que je réunirai à la rentrée, on parlera de tout cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 202).

2017 DASES 302 G - Contractualisation du financement et des objectifs des établissements et services médico-sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Dernier projet de délibération de la journée, le DASES 302 G relatif à la contractualisation du financement et des objectifs des établissements et services médico-sociaux.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je vais avoir la lourde charge de conclure la soirée.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'adopter un nouveau cadre pour le financement de la tarification des établissements et des services médico-sociaux. Il est important de rappeler que tous ces dispositifs doivent s'adapter aux besoins des usagers. Nous franchissons une ligne rouge lorsque les services s'adaptent aux moyens et n'ont plus comme objectif premier de répondre aux besoins.

Malheureusement, la logique économique du Gouvernement actuel et des précédents nous a fait franchir cette ligne rouge. Pour eux, la réduction des dépenses publiques justifie tout, y compris la dégradation des services médico-sociaux.

Le mécanisme de tarification reflète bien cet enjeu. Il y a quelques mois, nous avons adopté un vœu sur les E.H.P.A.D., pour demander l'arrêt des réductions du tarif soin. Ces décisions de l'État sont toujours présentées sous des dehors complexes et hautement techniques, mais elles s'inscrivent pleinement dans le plan d'austérité lancé par le Gouvernement HOLLANDE, qui visait notamment à réduire les dépenses de l'Assurance maladie.

Cette politique d'austérité a des répercussions claires sur les E.H.P.A.D., les effectifs sont pressurés, des postes sont supprimés, et au final c'est la qualité de l'accompagnement des personnes âgées qui se dégrade. C'est extrêmement grave.

Un deuxième point attire mon attention, celui de la tarification des services d'aide à domicile. La situation du secteur est loin d'être idyllique. A l'échelle nationale, ce sont 107 associations d'aide à domicile qui auraient mis la clé sous la porte ces 2 dernières années.

10.000 emplois auraient été supprimés entre 2009 et 2012 dans ce secteur pourtant présenté comme un secteur porteur. Les "macronistes" de tous poils seront déçus, ce n'est pas en rognant sur les salaires et les acquis sociaux que l'on réglera le problème.

Le salaire moyen d'une aide à domicile est de 832 euros par mois. Ces salariés sont à 98 % des femmes. Elles travaillent dans des conditions très difficiles, et pour la plupart subissent des temps partiels imposés, en travaillant quelques heures par jour de manière très fractionnée.

Le secteur de l'aide à domicile est l'un des premiers producteurs de travailleurs pauvres et en grande précarité. Comment répondre à cette problématique majeure ?

La question des tarifs est bien sûr déterminante. Une étude du C.N.S.A. montrait il y a peu que le coût moyen des services d'aide à domicile était de 24 euros de l'heure, sur la base des données collectées entre 2011 et 2013, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, elle est à peu près à 25 euros de l'heure. Paris applique un tarif de 22,70 de l'heure, c'est bien, comparé à beaucoup d'autres départements, mais cela reste insuffisant par rapport au coût réel du service. Surtout que cette évaluation ne prend pas en compte le besoin d'élever la qualité du service rendu aux usagers, ni la reconnaissance de la professionnalisation, les besoins de formation, d'augmentation des salaires, de déprécarisation et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

En bout de course, ces contraintes financières se répercutent fatalement sur les usagers, sur la qualité des soins et de l'accompagnement. Les temps d'intervention des aides à domicile sont rationalisés à l'extrême. Elles ne disposent plus de temps pour simplement discuter, apporter de la convivialité lors de leurs interventions, alors que ces temps informels sont aussi un gage de qualité. Quelle solution pouvons-nous apporter ?

La Ville cherche à répondre à cet enjeu en accompagnant les structures pour améliorer leurs pratiques, mais le cœur du problème reste économique. La Ville fixe aujourd'hui un seul tarif par service, ce qui permet de bien anticiper les dépenses pour mieux les contrôler.

Mais il pourrait être envisagé, comme le font d'autres collectivités, de passer à une double tarification qui ferait une distinction selon le jour d'intervention ou le type de tâche. Intervenir un dimanche ou délivrer une prestation complexe ouvrirait le droit à une tarification plus avantageuse pour les aides à domicile. Pourquoi ne pas étudier cette possibilité ?

Ces dispositifs seraient moins confortables pour la Ville, mais pourraient contribuer à améliorer les interventions. Au fond, nous pensons que la solution est véritablement entre les mains de l'État. Les élus et les communistes militent pour un véritable service public national de l'aide à domicile.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris Hervé BÉGUÉ, vous avez souhaité vous saisir de ce projet de délibération qui est très technique et porte sur la contractualisation du financement et des objectifs des établissements et services médico-sociaux, pour évoquer la question du financement de ces établissements qui est une véritable question de fond sur laquelle vous savez, que nous sommes et nous resterons vigilants, comme cela a été attesté par le vœu de l'Exécutif adopté lors du Conseil de Paris du mois de mars dernier, par lequel nous avons souhaité collectivement que l'A.R.S. soit interpellée afin que les dotations de soins affectés aux E.H.P.A.D. soient augmentées pour leur permettre de renforcer leurs effectifs. L'application de ce vœu est toujours notre objectif.

Je vais quand même revenir sur le projet de délibération qui est co-porté avec mon collègue Bernard JOMIER. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de 2015 a prévu que désormais, les gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux concluent des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, dits C.P.O.M., d'une durée de 5 ans avec le Département et l'Agence régionale de santé.

Il y a quand même un point positif, c'est que cela permet aux établissements d'avoir une visibilité sur leurs moyens sur 5 ans. C'est important. Cela leur permet aussi d'avoir une forme de plus grande souplesse dans la gestion de leurs moyens.

Evidemment, cela n'empêche pas que cela se trouve dans un contexte de réduction des moyens, mais ils ont quand même une perspective sur 5 ans. Ce projet de délibération va lancer une première vague de C.P.O.M., avec 48 établissements et services du secteur handicap, parce que cela concerne le handicap et les personnes âgées dépendantes, et 20 établissements et services du secteur personnes âgées dépendantes.

Il est très important de dire que la conclusion de ces C.P.O.M. ne change rien dans les engagements financiers du Département. Pour ce que nous en savons de l'A.R.S., elle ne va pas profiter de ces contrats pour baisser les dotations aux établissements. L'évolution des financements des établissements, pardon pour tous ceux qui ne sont pas à fond dans ce sujet car c'est très technique, provient de l'objectif annuel de l'évolution des dépenses votées chaque année par le Conseil de Paris. Pour 2017, on l'a voté en décembre dernier à travers le projet de délibération DASES 447 G.

Les enveloppes que l'on avait votées, ont tenu compte de la mise en place d'actions nouvelles comme des ouvertures de places en direction des personnes âgées dépendantes et handicapées, et donc ont prévu les financements qui en découlent. C'est juste pour dire que ces C.P.O.M. ne changent rien à tout ce qui a été voté. Cela donne plus de souplesse de gestion budgétaire aux établissements parce que jusqu'à présent, les procédures de tarification, et vous avez rappelé combien c'est complexe et technique, se faisaient établissement par établissement chaque année. C'était un cadre qui laissait très peu de marge en matière de gestion. Comme là, ils ont une perspective sur 5 ans, ils vont pouvoir mieux gérer ce qu'ils ont dans le cadre qui est celui que vous avez rappelé, qui ne va pas en augmentant, c'est sûr. L'Etat n'augmente pas les budgets.

Quant au Département, on ne change pas notre point de vue. On va rester très vigilants et se donner les moyens d'alerter régulièrement et de façon récurrente l'A.R.S. pour l'application du vœu que nous avons voté.

Enfin, vous avez parlé des S.A.D., les services d'aide à domicile associatifs. Je tiens à porter à votre attention le projet de délibération DASES 303 G, qui fait partie de ce Conseil, qui est relatif à une demande de subvention qui sera faite à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la C.N.A.S.A., au titre d'un fonds d'appui aux services d'aide à domicile, qui a été créé en 2017 en application de la loi de 2016.

Paris sollicite l'aide de ce fonds d'appui, en plus de ce que nous faisons, pour les 15 services d'aide à domicile associatifs pour un montant global de 819.208 euros, ce qui est un point positif, en plus pour les services d'aide à domicile.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On va pouvoir conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je m'arrête.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 302 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 302 G).

Nous en finissons là pour la séance d'aujourd'hui.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprendrons demain matin à 9 heures par le débat sur la e-pétition pour que Paris protège des centaines d'adolescents exilés et réfugiés. Je vous rappelle que, compte tenu de l'avancée rapide de nos travaux, nous recevrons le Directeur Général de ONUSIDA, demain à 14 heures 45, avant les questions d'actualité, puisque nous n'aurons probablement pas de séance mercredi.

Bonne soirée à tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 3 juillet 2017 à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes, est reprise le mardi 4 juillet 2017 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons ce Conseil de Paris.

Bienvenue à toutes et à tous.

2017 DDCT 122 - e-pétition : "Pour que Paris protège des centaines d'adolescent.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux mineurs isolés étrangers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la commission parisienne du débat public, réunie le 14 juin dernier, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance l'e-pétition, c'est la première, pour que Paris protège des centaines d'adolescents et d'adolescentes réfugiés, exilés sans famille.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et ce débat inclura les temps de parole définis et la présentation des vœux. Il s'agit du débat organisé DDCT 122, que je vais introduire.

Mes chers collègues, je veux bien sûr d'abord saluer l'innovation démocratique majeure que constitue le débat organisé au sein de notre Assemblée.

En effet, c'est la première fois depuis le début de la mandature qu'a lieu l'introduction dans le règlement et l'introduction dans le règlement intérieur du Conseil de Paris de l'e-pétition, une pétition adressée à la Ville qui a réuni plus de 5.000 signatures de Parisiens, environ 6.500 à ce jour, pour demander qu'un débat soit organisé au Conseil de Paris.

Cette pétition initiée par le collectif "Paris d'Exil" intitulée "Pour que Paris protège des centaines d'adolescentes et adolescents exilés et réfugiés sans famille" demande des mesures supplémentaires de protection des mineurs isolés étrangers.

Elle a été examinée par la commission parisienne du débat public, présidée par Pauline VÉRON, qui a déclaré cette pétition recevable. J'ai donc décidé d'inscrire ce débat à l'ordre du jour dès ce conseil dans la mesure où ce sujet, à l'orée de l'été, est un sujet d'actualité.

C'est aussi une manière de faire vivre concrètement le renouveau démocratique que j'ai mis au cœur de mon mandat en écoutant les Parisiens et en agissant toujours davantage avec eux et non seulement pour eux.

L'accueil et la protection des mineurs étrangers isolés constitue, vous le savez, une priorité pour l'Exécutif parisien, et je veux ici remercier le travail exceptionnel fait par Dominique VERSINI, mon adjointe, mais fait aussi autour d'elle par l'administration et par l'ensemble des élus, des adjoints, des maires d'arrondissement, qui contribuent à améliorer sans cesse ce dispositif sur lequel d'ailleurs nous avons entrepris des améliorations fondamentales dès 2014, parce que nous avions un certain nombre d'indications sur les améliorations à apporter.

Paris est confrontée depuis 2014 à une augmentation sans précédent du nombre de migrants qui arrivent dans notre ville sans repère ni adresse. Je l'ai dit plusieurs fois, face à ces hommes, ces femmes, ces enfants en situation de détresse, souvent jetés sur les routes par les guerres, les persécutions, nous n'avons pas le droit de fermer les yeux.

Nous avons le devoir humanitaire et moral de leur offrir un accueil digne et parmi eux bien sûr, les mineurs isolés dont les parcours sont souvent particulièrement douloureux, forment un cas spécifique.

C'est pourquoi nous avons lancé et mis en œuvre dès 2015 un plan d'accueil et d'accompagnement dédié, qui a permis des avancées majeures, je le redis. Ce travail doit beaucoup à l'implication, la constance de Dominique VERSINI. Je pense en particulier au renforcement de leur accueil temporaire et pérenne par le département de Paris. Ce sont 1.400 mineurs isolés aujourd'hui pris en charge par notre Ville et parce que les flux ont encore augmenté depuis la fin de l'année 2016, nous avons multiplié nos efforts avec l'ouverture de nouvelles places d'urgence, le renforcement des équipes sur le terrain, et le lancement de travaux réunissant l'ensemble des acteurs concernés, et portant sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

Toutefois, je veux le dire devant vous avec force, après deux ans d'engagement déterminé pour faire avancer cette question à laquelle de nombreux départements refusent encore de répondre, notre collectivité appelle plus que jamais l'État à prendre aussi ses responsabilités. C'est ce que nous avons encore fait avec le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Stéphane TROUSSEL, avec lequel nous avons cosigné une lettre adressée à l'État.

Je le dis clairement, l'échelon municipal aussi efficace soit-il ne peut relever seul ce défi humanitaire, en particulier en matière d'évaluation de la minorité et de prise en charge des jeunes évalués majeurs, parce qu'un des aspects du problème réside bien dans ces jeunes évalués majeurs.

Si notre collectivité continuera à souder autour de ces idéaux républicains, je veux remercier l'ensemble des groupes de la majorité comme de l'opposition, qui nous accompagnent sur ce chemin, et ces idéaux républicains nous engagent aussi à mettre en œuvre des solutions concrètes, mais l'État doit aujourd'hui prendre le relais.

Conformément à la tradition de terre d'accueil de la France, pays des droits de l'homme, l'État et la Ville doivent avoir ensemble le courage de tendre la main, de partager et de protéger ces mineurs. C'est ensemble que nous devons nous en donner les moyens, humains, financiers, organisationnels. C'est ainsi que nous pourrons articuler nos valeurs, les plus élevées bien sûr, intangibles, et nos solutions les plus concrètes, elles, tangibles.

Ce combat s'inscrit dans l'action quotidienne que nous menons plus largement pour accueillir et accompagner dans des conditions dignes les réfugiés dans une ville que nous voulons inclusive et bienveillante. C'est difficile, le chemin est effectivement extrêmement étroit. Les compétences liées de l'État, de la Ville, du Département, font que nous devons travailler ensemble et trouver ce chemin ensemble, qu'il n'est pas aisé à trouver, mais nous avons la

volonté d'agir et au-delà de la volonté d'agir, nous le démontrons tous les jours, je me souviens en 2014 des alertes qui étaient celles du Défenseur des Droits vis-à-vis de la façon dont l'Aide Sociale à l'Enfance s'occupait de ces mineurs isolés étrangers.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Nous avons répondu à toutes ses demandes qui étaient légitimes, fondées. Nous essayons d'inventer chaque jour les solutions nouvelles, face à une crise migratoire sans précédent, et dans laquelle les collectivités ne peuvent pas être laissées seules, surtout après une période où nous avons connu des baisses de budgets et de dotations très importantes de la part de l'État.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction à notre débat. Je veux à présent donner la parole aux différents orateurs inscrits, en rappelant que bien sûr, le temps de parole défini par la conférence d'organisation prévoit aussi la présentation des vœux.

Je donne la parole pour débuter à Mme Nathalie MAQUOI, du groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci aux Parisiens et Parisiennes, qui par l'intermédiaire du droit de pétition utilisé pour la première fois permettent à notre Assemblée d'avoir un nouveau débat concernant les mineurs isolés étrangers. Nous avons régulièrement des débats sur notre politique d'Aide sociale à l'Enfance. Elle répond à l'objectif que nous partageons tous : mettre à l'abri et protéger tout jeune sur le territoire parisien jusqu'à ses 21 ans, quand il se trouve dans une situation nécessitant une prise de relais de l'accompagnement familial, dans une situation de danger, de vulnérabilité.

Les auteurs de la pétition habitent majoritairement les 19e et 20e arrondissements, là où se trouve le lieu d'accueil et d'évaluation délégué à la Croix-Rouge, là où les mineurs viennent chercher la réponse après les décisions des services.

Nombre des auteurs de cette pétition et signataires ont découvert les problématiques des mineurs isolés en emmenant leur enfant à l'école sur le trajet de leur travail. Beaucoup se sont engagés comme hébergeurs solidaires, distribuent des paniers-repas, donnent des premiers cours de français, offrent un café, une discussion, un soutien. Merci à eux pour leur engagement et leur solidarité. Ils honorent Paris.

Dans ces échanges, les auteurs de la pétition constatent que la moitié des recours, suite à un refus de statut de mineur, aboutissent. Or pendant les semaines, voire les mois pendant lesquels dure le recours, le jeune n'est plus protégé, il n'est plus mis à l'abri, plus nourri, n'a plus l'obligation de suivre une scolarité. Alors la question qui nous est posée est : comment améliorer le dispositif d'évaluation pour éviter ces refus, qui ne sont manifestement pas toujours fondés ? Une des pistes possibles et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, est la présomption de minorité, c'est-à-dire ne pas demander à un enfant qui a souvent passé plusieurs mois sur les routes dans des conditions extrêmement difficiles de prouver sa minorité mais à l'administration en cas de doute de le faire.

Ainsi, les recommandations de la circulaire de 2013, du Défenseur des droits, des G.I.S.T.I., pourraient être suivies, ne pas exiger de papiers bien évidemment et ne pas se fier à la masse osseuse, prendre en compte dans l'évaluation de la maturité le vécu d'un jeune ayant grandi dans une zone en guerre, ayant connu la fuite, la clandestinité. Ce ne sont que des exemples.

Dans un contexte où le nombre de mineurs qui se présentent pour bénéficier du soutien de l'A.S.E. augmente, nous faisons bien sûr totalement confiance à l'Exécutif que nous savons extrêmement mobilisé sur cette question pour engager un dialogue permettant d'améliorer tous les dispositifs d'accueil pour les mineurs isolés.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour accompagner cette politique ambitieuse. Nous serons également extrêmement vigilants au côté des Parisiens et des Parisiennes engagés pour obliger l'Etat à assumer l'obligation d'accueil des jeunes et leur protection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues.

Le nombre important de signataires parisiens de cette e-pétition, près de 7.000 sur le site de l'association "Paris d'exil", démontre l'attachement de nos concitoyens au sort des plus démunis, au lien de solidarité à la dimension inclusive de leur Ville.

Dans le discours politique ambiant où l'on demande aux associations humanitaires d'aller exporter leur savoir-faire ailleurs, cela fait du bien. Que ce sujet soit celui de la première pétition citoyenne qui ait atteint le nombre suffisant de signatures pour être à l'ordre du jour de notre Conseil fait chaud au cœur.

Ce n'est pas la première fois que les Parisiennes et les Parisiens manifestent l'importance de ces valeurs pour eux. Je pense notamment au projet lauréat du budget participatif 2016 intitulé "Les abris pour les sans-domiciles fixes". Lorsqu'on leur donne la possibilité de s'exprimer, les habitants de Paris nous rappellent combien la solidarité et la cohésion sont des politiques fortes pour eux. J'espère que nous saurons nous en souvenir lors des prochains arbitrages budgétaires.

L'autre motif de satisfaction est que cette pétition soit inscrite à l'ordre du jour de notre Assemblée délibérative, preuve que la démocratie participative se développe à Paris.

J'en viens maintenant au fond de l'affaire, à savoir à la situation des mineurs isolés étrangers à Paris. La pétition de "Paris d'exil" portait trois revendications. Premièrement, la mise à l'abri inconditionnelle dans des conditions de vie acceptables de tout jeune exilé se présentant au D.E.M.I.E. en attente d'évaluation. Deuxièmement, l'amélioration de la procédure d'évaluation. Enfin, l'accès à la scolarisation, à la santé, à un accompagnement juridique et socioéducatif pour permettre la construction d'un avenir pour ces jeunes. Ma collègue Aurélie SOLANS reviendra sur la première revendication dans son intervention sur la création de places de mise à l'abri supplémentaires pour cet été.

Je souhaite pour ma part m'arrêter sur l'amélioration de la procédure d'évaluation. Nous, élus du groupe Ecologiste, partageons la seconde revendication de "Paris d'exil". La procédure d'évaluation telle qu'elle est menée actuellement est proprement insatisfaisante, et pour les jeunes et même pour le personnel du D.E.M.I.E. Un groupe de travail interinstitutionnel a travaillé pendant plusieurs mois sur l'amélioration de cette procédure d'évaluation. Nous n'en connaissons pas encore le contenu mais peut-être que Mme VERSINI pourra nous en dire plus tout à l'heure. Pour autant, nous sommes sûrs d'une chose : les associations de défense des droits des mineurs isolés étrangers doivent être consultées sur les préconisations de ce groupe de travail et leur application. Nous avons déposé un vœu qui va dans ce sens.

Par ailleurs, nous faisons nôtres les recommandations de "Paris d'exil" sur l'amélioration du D.E.M.I.E. La présomption de minorité doit prévaloir en cas de doute. Les jeunes ne doivent plus être rejetés du dispositif de primo-accueil, faute de documents officiels. Un double entretien par des professionnels de profils différents et avec un traducteur adapté doit être mis en place. Le compte rendu d'entretien doit être remis systématiquement aux jeunes pour des raisons évidentes de transparence et de libre-arbitre.

Ainsi, veillerons-nous à ce que les remarques et attentes de la pétition "Paris d'exil" soient entendues par le groupe de travail interinstitutionnel afin que les préconisations de ce dernier soient en mesure d'y répondre point par point.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOUYRIS.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens moi aussi à remercier le collectif d'associations et de citoyens qui s'est mobilisé pour garantir l'accueil des mineurs non accompagnés et améliorer les conditions de prise en charge.

Nous pouvons saluer leur action au côté de ces jeunes qui sont confrontés à la violence institutionnelle. Les bénévoles les accompagnent dans leurs démarches, les aident à constituer leur dossier et à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Cet élan de solidarité est remarquable car il témoigne de la grande générosité de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens, mais il est aussi inquiétant car il prouve que les dispositifs d'accueil ne sont pas encore à la hauteur de nos ambitions.

Cette pétition citoyenne a un grand mérite. C'est la première fois, comme cela a été dit, que des citoyens se saisissent de cette possibilité d'interpeller le Conseil de Paris. C'est aussi l'occasion de relancer le débat sur les mineurs non accompagnés. En la matière, il reste beaucoup à accomplir pour garantir un accueil dans de bonnes conditions pour tous ces jeunes.

Le groupe Communiste défend depuis des années la nécessité d'héberger tous les jeunes qui se présentent au D.E.M.I.E. avant même que leur situation ne soit évaluée. Comme le rappellent les textes de loi, la réglementation ou les recommandations du Défenseur des droits, ces jeunes doivent être présumés mineurs et protégés en tant que tels dès que leur situation est connue des départements.

Pour répondre à cette première nécessité, nous avons toujours affirmé qu'il fallait gérer la plateforme d'accueil en régie directe au lieu de passer par des opérateurs associatifs. Nous l'avons vu avec "France Terre d'asile" et maintenant avec la Croix-Rouge, la gestion déléguée au privé, même si elle est associative, rend le pilotage plus complexe, les responsabilités diluées et ne permet pas de s'adapter rapidement aux réalités du terrain. Malheureusement, nous n'avons jamais été entendus sur ce point.

Mais cela ne nous a pas empêchés de vous faire des propositions. En décembre dernier lors du débat sur le budget pour l'année 2017, le groupe Communiste a fait adopter un amendement de 250.000 euros pour renforcer les équipes du D.E.M.I.E. et créer un centre d'hébergement pour les jeunes en attente d'évaluation car l'hébergement en hôtel n'est pas satisfaisant. De tels centres existent déjà, gérés par F.T.D.A. et Coallia.

Un projet de délibération présenté à ce Conseil va créer 70 places supplémentaires ; il faut poursuivre sur cette voie. Aujourd'hui, Madame la Maire, vous nous proposez d'adopter un vœu pour demander à l'Etat de gérer lui-même ce dispositif d'évaluation et de mise à l'abri d'urgence.

Nous pensons que ce glissement de compétences pourrait amener à considérer les mineurs non accompagnés avant tout comme des étrangers, avant de les considérer d'abord comme des mineurs qui doivent être protégés. Nous pensons que les agents départementaux de la DASES, qui sont actuellement en grève pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail, seront toujours les mieux placés pour s'inscrire dans la philosophie de l'ordonnance de 1945 et de la Convention internationale des droits de l'Enfant.

Conscients de l'urgence et de la massification de la question, nous pouvons admettre la demande d'aide à l'Etat si les conditions d'accueil et le regard qui est porté sur ces jeunes est bien dans la logique de leur protection. Si elle voit le jour, nous vous demanderons périodiquement l'évaluation de cette plateforme d'accueil. Nous voterons pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mahmmud témoigne : "Au cours de mon voyage en Iran et en Bulgarie, j'ai eu très peur. J'ai été arrêté et frappé par des policiers. Les policiers bulgares m'ont pris tout ce que j'avais : l'argent que mon oncle m'avait donné, mon téléphone avec le numéro pour joindre ma mère. Ils m'ont tout pris, ils m'ont frappé avec des bâtons".

Combien sont-ils encore à avoir peur des coups, parce qu'ils les ont subis, parce qu'ils vivent avec ce terrible sentiment de terreur, de connaître à nouveau une telle violence ? Parce qu'ils sont victimes de traitements inhumains et dégradants.

L'arrivée en France, notamment à Paris, d'enfants mineurs étrangers n'est pas un phénomène récent mais il s'est amplifié ces dernières années. Il nécessite un cadre juridique particulier et une prise en charge adaptée car leur jeune âge et leur manque d'expérience les exposent à des violations encore plus fortes de leurs droits et de leur intégrité.

Les mineurs étrangers isolés arrivant sur notre territoire sont ainsi les proies les plus faciles de toutes les filières de traite des êtres humains, de proxénétisme, de servitude domestique, voire de trafic d'organes. L'intérêt supérieur de l'enfant exige donc une action spécifique et résolue de la part de l'Etat et de Paris. La cohérence, la qualité de l'accueil, le suivi juridique et médical peuvent constamment être améliorés, mais les procédures restent trop longues. Ces enfants attendent souvent des semaines une première évaluation à la P.A.O.M.I.E. de Paris et, quand il y a recours, ils patientent encore jusqu'à six mois pour obtenir une audience dans les tribunaux saturés.

Pour les élus du groupe RG-CI, le dispositif actuel n'est pas satisfaisant. Face à la prolifération du discours sécuritaire, voire xénophobe, qui a créé un climat de suspicion généralisée à l'encontre de ces jeunes, rappelons que le droit fondamental le plus élémentaire de ces mineurs est d'obtenir une protection de la part des autorités. Mais c'est aussi à l'Etat de veiller à une meilleure répartition des mineurs en France pour ne pas faire peser entièrement le poids de la prise en charge sur les mêmes collectivités. En vertu du principe d'égalité de traitement sur le territoire

national, nous devons porter avec les associations la nécessité d'une véritable politique nationale globale et cohérente pour les mineurs isolés étrangers. Nous devons hausser la voix pour que l'Etat étudie la nécessaire évolution du dispositif actuel à un niveau national. Il faut que l'Etat prenne davantage en charge ces jeunes et que leurs parcours soient réellement simplifiés. Beaucoup trop de mineurs sont exclus de cette protection.

Avant de conclure, je voulais adresser des remerciements particuliers aux associations qui œuvrent chaque jour pour l'accompagnement des mineurs étrangers isolés sur le territoire parisien et national, et les remercier d'avoir saisi notre Conseil sur cette question essentielle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'exprimer au nom de mon groupe sur cette e-pétition. C'est incontestablement, Madame la Maire, une avancée démocratique, mais vous en conviendrez, 3 minutes par groupe pour parler d'un sujet qui s'impose, élus et citoyens, pour les 20 prochaines années, c'est vraiment trop peu, voire dérisoire. En tout état de cause, cette crise des réfugiés démontre l'absence totale de pilotage politique dans l'avion. Preuve en est le texte même de cette e-pétition qui s'adresse à la DASES, une direction du Département de Paris. La décentralisation est sans doute positive et efficace sur de nombreux sujets, mais sur l'accueil des migrants, l'Etat et l'Union européenne doivent piloter conjointement la politique sous trois angles.

Le premier, c'est bien évidemment des contrôles aux frontières de l'Union européenne plus efficaces avec le renforcement de Frontex. Le deuxième, c'est la définition d'un schéma d'accueil avec des délais raccourcis pour instruire plus vite les demandes et mieux orienter. Le troisième, c'est l'accompagnement des collectivités dans l'accueil des réfugiés et dans le financement des structures. Naturellement, les collectivités locales doivent prendre toute leur part dans l'accueil des réfugiés, c'est-à-dire en appui logistique. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans le 9e arrondissement - et c'est une bonne chose, Madame VERSINI - au 2, cité Charles-Godon, avec le centre d'accueil pour jeunes migrants, dont j'ai accompagné l'ouverture en tant que maire du 9e arrondissement pour que cette structure soit acceptée des riverains. La cohabitation se passe bien. Je salue le travail de l'association "Coallia" qui gère parfaitement ce centre.

Si nous avons le devoir humain et moral d'accueillir les réfugiés, mais aussi et surtout de les accompagner, il est angélique, voire démagogique, de vouloir tous les accueillir en ouvrant grand les bras sans avoir vérifié au préalable que les structures d'accueil pouvaient répondre à la demande. Comment ne pas être critique aujourd'hui face à cette attitude de main tendue qui s'est finalement heurtée au manque de moyens et à notre incapacité à gérer ces flux immenses ? Il faut le reconnaître : aujourd'hui, tout le monde est dépassé par l'arrivée massive de réfugiés qui, quotidiennement, arrivent sur notre territoire. C'est cette attitude, aujourd'hui, qui crée ces micro-jungles, ces bidonvilles dans Paris, notamment dans le quartier de la Chapelle.

Je voudrais remercier les associations qui ont appelé l'attention de notre Assemblée sur ce sujet absolument majeur. Leur diagnostic est le bon. C'est un cri d'alarme. Il faut protéger les exilés mineurs, comme tous ceux qui sont affaiblis et doivent être pris en charge, pour une raison morale d'abord, car il est inconcevable, voire inhumain, de laisser des enfants livrés à eux-mêmes dans la rue. C'est une évidence parce que si nous ne les protégeons pas, d'autres s'en chargeront. Je pense, bien évidemment, aux réseaux mafieux et de prostitution, par exemple.

Si le diagnostic de cette pétition est le bon, les solutions doivent venir de l'Etat français, bien sûr, et de l'Union européenne, car l'Europe doit être au rendez-vous de l'histoire et démontrer l'attachement à ses principes fondateurs, et nous, collectivité locale, devons être des partenaires fiables et mobilisés pour offrir à ces réfugiés un accueil digne de ce nom.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Olga JOHNSON, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Madame la Maire, chers collègues, comme mes collègues, je voulais commencer en remerciant les associations qui ont saisi le Conseil sur ce sujet majeur. Cette pétition, et le nombre de signataires, nous obligent à apporter de nouvelles réponses, et très vite. Les mineurs isolés étrangers ont fui l'Érythrée, le Soudan, l'Afghanistan, la Syrie au péril de leur vie. Ils ont fui des situations inhumaines dans leurs pays d'origine minés par la guerre, la famine et les violences.

Ces jeunes arrivent à Paris après un exode périlleux. Ils ont été la proie de passeurs et mafias, ont subi des conditions de traversée traumatisantes, noués par la faim, la peur, les violences, le manque d'hygiène, mais aussi les mauvais traitements dont ils ont pu être victimes. Leur seule présence à Paris, c'est déjà la victoire de leur détermination, de leur courage et de l'espérance de se réaliser, de construire une vie meilleure, d'apprendre un métier, de fonder une famille, de vivre, tout simplement.

Mais que leurs proposons-nous ? Des procédures administratives lentes, des repas distribués par des associations, des places dans des hôtels parfois infestés de punaises. Au quotidien, beaucoup sont livrés à la rue et beaucoup doivent, comme les adultes, se résigner à des conditions de vie parfois indignes. Je ne reviendrai pas sur la présomption de minorité, largement évoquée. La Mairie a déployé un plan ciblé sur des moyens, mais ces moyens ne sont plus adaptés à l'ampleur et à la durabilité du phénomène. Nous sommes passés de 1.300 jeunes accueillis en 2015, à 2.000 en 2016, puis 4.500 pour la seule période de janvier à juin. Ils seront peut-être 10.000 cette année.

Pourtant, étant donné la prise en charge par l'Etat d'un forfait de 250 euros par jour et par jeune pendant 5 jours, étant donné que Paris a accepté de consacrer 80 millions d'euros, n'y a-t-il pas une manière plus efficiente et plus satisfaisante de les dépenser pour faire face à cette augmentation considérable ? Car nous ne pouvons pas rogner sur l'absolue nécessité de réserver à ces jeunes un accueil digne, humaniste et responsable, qui doit reposer, à notre sens, sur deux piliers. D'une part, sortir de la politique actuelle de l'urgence avant tout et des solutions temporaires coûteuses, comme les nuitées d'hôtel, pour privilégier des solutions qualitatives et de long terme, comme des centres d'accueil permanents. D'autre part, dispenser un soin et une attention par des prestations d'animation, d'éducation et d'intégration, indispensables pour les remettre sur le chemin de l'espérance.

Nous serons vigilants sur l'application de ces deux points, et, pour l'heure, nous soutenons le vœu de l'Exécutif pour cette question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Olga JOHNSON.

La parole est à Mme SIMONNET. Une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Et bien, écoutez, si j'avais présenté un vœu, j'aurais eu droit à deux minutes. Donc, là, on voit bien un peu les limites du dispositif.

C'est la première fois qu'une pétition fait l'objet d'un débat organisé. C'est, certes, une avancée démocratique, mais elle est néanmoins très relative parce qu'elle aurait dû donner lieu, je pense, à un projet de délibération. Première question : y a-t-il eu un rendez-vous avec les initiateurs de la pétition avant la rédaction du vœu de l'Exécutif ? Sur le fond, je trouve que ce vœu de l'Exécutif ne redit pas suffisamment la nécessité que la mise à l'abri soit bien inconditionnelle pour tous les jeunes qui se présentent au D.E.M.I.E. J'estime que c'est à la mise à l'abri et aux moyens dévolus à cette mise à l'abri, de s'adapter aux arrivées, et non l'inverse.

Vous savez comme moi que, chaque semaine, chaque mois, nous avons des jeunes qui arrivent. Soit on remet en cause leur prise en charge parce qu'ils n'ont pas de documents, soit on conteste leurs documents. J'ai même dû, à un moment donné, face à une situation qui perdurait d'un jeune âgé de 15 ans - et cela se voyait sur son visage qu'il avait 15 ans - faire une vidéo et dû faire ce rapport de force pour que le jeune soit enfin mis à l'abri. Toutes les associations sont obligées de mettre une énergie extrêmement considérable pour alerter les services parce que, chaque fois, nous avons des jeunes qui ne sont pas mis à l'abri, tout simplement parce qu'on n'adapte pas les moyens à ces flux de jeunes et que, donc, on ne respecte pas cette présomption de minorité. Je ne vois pas, dans ce vœu, les éléments qui garantissent qu'à l'issue de ce débat aujourd'hui, la présomption de minorité soit de manière effective, inconditionnelle, comme la loi vous oblige, comme la loi oblige le Département, soit respectée.

Donc, oui, il faut une meilleure collaboration entre la DASES, le D.E.M.I.E. et les associations, et il faut, enfin, comprendre que tout ce que nous pourrons faire pour interpeller l'Etat en termes de moyens, bien sûr, j'y souscris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut finir, Madame SIMONNET. Vous avez largement dépassé…

Mme Danielle SIMONNET. - Mais le Département doit assumer ses responsabilités.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Merci pour ces orateurs.

Je rappelle qu'on n'applaudit pas en tribune, c'est une règle du jeu. Mais je veux saluer les pétitionnaires, des pétitionnaires présents en tribune. Mais le règlement de cette Assemblée - c'est important aussi les règles du jeu - c'est que le public ne manifeste pas dans les tribunes. Mais en tous les cas, nous, nous manifestons le fait que nous sommes heureux de vous y trouver.

Bien. Je vais donner la parole à Dominique VERSINI pour répondre à ce débat organisé.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je salue également les représentants des associations et citoyens engagés à l'origine de cette pétition sur Internet.

Je salue également les représentants des associations et citoyens engagés à l'origine de cette pétition sur Internet et je salue leur mobilisation que je connais puisqu'avec mon cabinet, depuis le début de cette mandature, nous n'avons de cesse que d'être en relation et d'être à l'écoute, et de les recevoir, ainsi que mes collaborateurs, ceux du cabinet de la Maire. Et je pense que nous avons eu beaucoup, beaucoup d'échanges, que ces échanges nous ont aidés aussi, qu'ils n'ont sans doute pas amené à satisfaire toutes vos demandes, mais qu'en tout cas, compte tenu de la recommandation qu'avait faite le Défenseur des droits en 2014, nous nous sommes attachés à respecter, ligne à ligne, toutes les recommandations du Défenseur des droits, qui d'ailleurs dans sa deuxième recommandation a souligné les efforts quand même assez inédits qu'avait faits Paris.

Je vous rappelle qu'en 2014, lorsque cette mandature a commencé, les jeunes n'étaient pas mis à l'abri avant d'avoir un rendez-vous à la fameuse P.A.O.M.I.E. Puisque M. BROS, il ne s'agit pas de la P.A.O.M.I.E., aujourd'hui nous sommes au D.E.M.I.E. Les jeunes n'étaient pas mis à l'abri avant. Désormais, ils sont par principe mis à l'abri. C'est d'ailleurs tout le déroulé que je vais faire, qui ne vise pas à démontrer que tout est parfait mais qui vise, en tout cas, à souligner le travail intense. Je dois dire que cette question des mineurs non accompagnés, comme celle des réfugiés, l'un et l'autre allant ensemble puisque les flux très importants de migrants à partir de 2015 ont amené à une augmentation très importante des arrivées sur Paris, puisque Paris avec la Seine-Saint-Denis sont les deux points d'arrivée très importants des mineurs non accompagnés. Cela a tout multiplié et, d'une certaine manière, cela nous a fait tous avancer dans une surenchère d'augmentation et d'adaptation de nos dispositifs.

Je suis contente qu'aujourd'hui on puisse répondre à toutes vos interrogations, à celles que mes collègues ont posées, parce que chaque Conseil de Paris depuis 2014 voit une question sur ce sujet, et voit aussi des améliorations. Elles ne vont sûrement pas aussi vite que les problématiques rencontrées par les gens sur le terrain, mais en tout cas nul ne peut contester le travail extrêmement sérieux et volontariste, qui d'ailleurs a amené le Conseil de Paris à voter à l'unanimité en avril 2015 le plan parisien pour l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, ainsi qu'un budget de 80 millions d'euros qui est consacré chaque année.

Je voulais dire que, suite à votre pétition et au vœu qui est déposé par le groupe des Ecologistes de Paris, nous avons déposé un vœu de l'Exécutif qui fait en quelque sorte la réponse globale à l'ensemble des questions que se posent les uns et les autres.

Je vais d'abord faire quelques rappels pour tous ceux qui sont présents ici.

Paris accueille et prend en charge, au long cours, à l'année, 1.400 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés. C'est le département de France qui en accueille le plus et cela représente, il faut le savoir, 30 % des jeunes qui sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, qui sont environ 5.000, dont 30 % sont des mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, nous avons aussi mis un accélérateur très important sur les jeunes en contrat jeune majeur, c'est-à-dire de poursuivre après les 18 ans, puisque la responsabilité légale du Département, c'est de prendre en charge un jeune jusqu'à ses 18 ans.

Les contrats jeune majeur sont une compétence facultative, et le Département de Paris est le département de France qui a le plus de contrats jeune majeur. C'est-à-dire que lorsqu'un jeune nous est confié à la minorité, nous faisons tout pour l'accompagner jusqu'à ses 20 ou 21 ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il sera parfaitement en mesure d'être inséré socialement et professionnellement.

Nous avons 1.200 jeunes en contrat jeune majeur et parmi eux plus de 50% sont des jeunes qui nous ont été confiés comme mineurs étrangers non accompagnés. Donc plus d'enfants ex-mineurs isolés étrangers que d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance pour toutes autres raisons de maltraitance. Je pense que c'est important de le dire.

Le plan, qui a été voté à l'unanimité, nous a amenés à faire des avancées très importantes, notamment en matière d'accueil temporaire et en matière d'accueil pérenne de ces mineurs.

Nous avons également travaillé sur une question importante, en tout cas importante pour les jeunes qui sont confiés, c'est-à-dire que nous avons passé un protocole avec le Préfet de police que vous avez signé, Madame la Maire, il y a quelque temps, afin que les jeunes qui sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés, puissent voir leur régularisation démarrer à leurs 17 ans et demi et non pas à leurs 18 ans.

Tout cela paraît des toutes petites avancées mais ce sont des avancées énormes pour les jeunes qui, à 18 ans, se retrouvaient à tout moment en risque d'être arrêtés, contrôlés, voire reconduits. Ce sont des petites victoires, surtout quand ce sont des victoires qui concernent la Préfecture de police, mais qu'il faut savoir apprécier.

Le problème, qui nous amène à débattre en fait en présence des associations à l'origine de cette pétition, est celui qui se pose en réalité lors de l'arrivée des jeunes qui se présentent comme mineurs isolés étrangers et qui sont évalués par le D.E.M.I.E., le dispositif d'évaluation des mineurs non accompagnés, que l'Aide sociale à l'enfance a confiés à la Croix-Rouge française. Je veux le dire pour tous ceux qui sont là : ce n'est pas le D.E.M.I.E. qui fait l'évaluation des jeunes, ils font une première évaluation, mais c'est l'Aide sociale à l'enfance qui le fait et qui assume la décision de minorité ou de non-minorité.

Si le jeune est évalué comme mineur à partir d'un référentiel national, qui est issu d'un décret et qui figure dans un arrêté, il s'agit d'une évaluation qui est sociale, évidemment qu'il n'est pas facile compte tenu du fait que les jeunes ont souvent plutôt plus de 17 ans que 14 ou 15 ans, car lorsque le jeune est très enfant, évidemment l'évaluation ne fait pas l'ombre d'un doute et est extrêmement facile. Donc c'est une évaluation difficile et tous les gens sérieux ne peuvent que reconnaître que c'est une évaluation difficile, qui nécessite tout un travail disciplinaire.

C'est ce que nous avons, peut-être insuffisamment à vos yeux, mais c'est ce que nous avons essayé de mettre en place au D.E.M.I.E., en augmentant de façon conséquente les effectifs de ce dispositif, en renforçant ceux du S.E.M.N.A., qui est le service des mineurs non accompagnés de l'A.S.E., et en mettant aussi un poste avancé dans le centre de la porte de la Chapelle, avec des évaluateurs du D.E.M.I.E., afin de pouvoir faire une première évaluation de qui est qui : est-ce que les jeunes qui se présentent sont mineurs ou pas ?

Je veux, parce que personne ne l'a fait, à part la Maire bien sûr, mais je veux vraiment remercier les services de l'A.S.E. et ceux de la Croix-Rouge. Je veux les remercier pourquoi ? Autant que je vous remercie pour les alertes que vous portez et qui nous aident, je veux les remercier parce qu'au début vos interpellations permanentes et incessantes - ce qui n'est pas un reproche - m'amenaient à douter de mes équipes, vraiment, et à mettre sur eux une pression invraisemblable. Je me suis rendu compte que cela provoquait chez eux une pression qui les amenait aux limites du "burn out". Je me suis dit que si on continuait comme cela tous, on allait très mal aller. Donc je les encourage et je les accompagne dans la qualité des évaluations. C'est pour cela que j'ai mis en place un groupe d'évaluation pluridisciplinaire dont je vous parlerai.

Mais en même temps, je les soutiens, car il n'est pas question non plus que face à cette question, finalement, qui nous mobilise tous, vous, citoyens, nous, fonctionnaires de la Ville, les agents de la Croix-Rouge et tous ceux qui interviennent, si nous finissons tous en "burn out", on n'arrivera à rien. C'est pourquoi, et ce sera la conclusion, nous avons pensé à l'idée de la recentralisation vers l'Etat, ce vers quoi je reviendrai.

Je veux dire que ce n'est pas rien, ce qu'il se passe comme dispositif. C'est quelque chose qui met tout le monde à terre, et moi en tant qu'adjointe, en charge de ces questions, je refuse de prendre des responsabilités, que ce soit sur les jeunes, évidemment… Et je dis toujours que nous devons faire l'évaluation qui est la plus juste - la plus juste, c'est-à-dire celle qui évite de laisser un mineur à la rue -, mais sinon, par contre, je vous le dis très franchement : je ne suis pas favorable - d'ailleurs, ce n'est pas dans la loi - pour dire que tout jeune qui se présente et qui dit qu'il est mineur l'est, car, nous le savons, nous avons assez de liens avec les associations sérieuses qui nous apportent des éléments d'évaluation des jeunes pour savoir que ce n'est pas exact. On le voudrait dans nos rêves, mais ce n'est pas exact. Donc pour moi, c'est l'évaluation la plus juste, et c'est vrai qu'il faut l'affiner encore plus.

Nous avons mis en place un groupe de travail qui va produire ses effets à partir de début septembre. Je sais que tout est toujours trop long, mais on ne peut pas tuer ceux qui travaillent ! Il faut laisser le temps d'avancer. Ce que je veux dire, c'est : tandis que l'on augmente le dispositif - on l'a quadruplé -, que l'on augmente les équipes - il faut leur laisser le temps de se former -, qu'avec Jean-Paul RAYMOND et les équipes de la DASES, on cherche des hébergements collectifs, vous avez tous raison. Personne ne pense que c'est bien de mettre des jeunes à l'hôtel. C'est évident !

Nous cherchons des lieux collectifs. Nous avons démarré avec le 9e arrondissement, nous avons d'autres pistes pour cela et nous avons mené une inspection sur tous les hôtels, parce que c'est vrai que grâce aux associations, nous avons été alertés sur le manque de qualité d'un certain nombre d'hôtels. Et notamment, il y en a deux qui sont définitivement barrés de la liste. Et nous menons et nous mènerons ce travail, je dirais, impitoyable sur les hôteliers qui n'apportent pas des prestations qualitatives, mais je m'engage à ce que l'on trouve, à chaque fois qu'on le pourra, des lieux collectifs qui permettent de mettre à l'abri les jeunes et de les évaluer dans des conditions sérieuses.

Le groupe de travail sur l'évaluation : vous imaginez bien qu'en tant qu'ancienne défenseur des enfants, je ne peux pas être satisfaite de la situation, de cette situation, et je ne me félicite pas chaque jour de ce que nous faisons. Nous sommes tous écrasés par une masse et par des flux, qui vont d'ailleurs aller tout à fait en augmentant. J'étais en Allemagne la semaine dernière. C'est quand même extrêmement important. Ils ont les mêmes interrogations que nous.

Nous avons fait ce groupe de travail. Après avoir rencontré les associations, les collectifs, en tout cas, et leur avoir demandé leur avis, nous avons fait un groupe de travail avec tous ceux qui, finalement, aboutissent à déterminer cette évaluation, parce que le Département n'a pas la compétence pour demander des examens d'âge osseux. Seul le juge peut le faire. Et d'ailleurs, compte tenu de l'amélioration, que l'on peut contester, mais néanmoins, la chef du parquet mineur et le président du Tribunal pour enfants considèrent que l'évaluation a été améliorée vraiment, même si nous sommes tous d'accord qu'il nous faut continuer et que l'erreur est humaine, et que même les juges peuvent commettre une erreur.

Et du coup, ce sont seulement dix mesures d'examen d'âge osseux qui ont été demandées par la chef du Parquet mineur, parce qu'elle considère que l'évaluation, ce qui n'était pas le cas il y a trois ou quatre ans, qui est produite maintenant, dans les normes définies par le Défenseur des droits, s'est considérablement améliorée, et que dans ces conditions, elle fait confiance à cette évaluation. Il n'empêche pas qu'après, un juge va pouvoir évidemment la contester, donc c'est le Juge des enfants qui est compétent, mais contrairement à ce que vous avez dit, Madame MAQUOI, chère collègue, ce n'est pas 50 % des recours qui aboutissent. Vous laissez entendre que ce serait 50 %. D'abord, c'est 15 %, mais c'est 15 % sur 140 recours à partir de 2.000 évaluations. Il faut donc quand même remettre les chiffres, parce que si on parle de chiffres, on parle de tous les chiffres, car nous avons aussi les chiffres évidemment des décisions judiciaires.

Ce que je veux dire, c'est que ce groupe de travail a fait travailler le Juge pour enfants, les chefs du Parquet mineur, mais aussi les avocats du barreau mineur, donc on ne peut pas dire qu'elle soit complaisante à notre égard. On les a même vus se poster devant le D.E.M.I.E. pour voir si les jeunes n'étaient pas maltraités, si l'on ne faisait pas des évaluations abracadabrantesques, comme vous ; mais vous, on vous le pardonne bien, parce que vous êtes des associations, mais quand même ! Elles ont donc reconnu et elles ont participé autour de ce référentiel qu'a mis en place le Ministère de la Justice. Il faut bien que l'on ait une base. Il n'y a que cela pour l'évaluation. Et nous nous sommes bien mis d'accord sur tous les critères de l'évaluation, que je présenterai à mes collègues et à vous-mêmes dans une prochaine occasion.

Nous avons donc partagé des critères. Nous considérons que nous sommes allés le plus loin possible sur l'amélioration de l'évaluation. Aujourd'hui, compte tenu des arrivées qui sont très importantes, nous n'avons pas tellement d'autres recours que de dire : "eh bien, voilà, beaucoup de jeunes arrivent, ils arrivent à travers les flux de migrants. Nous, nous demandons actuellement… La Maire a demandé qu'il y ait des centres de premier accueil sur tout le parcours migratoire". Nous demandons donc à l'Etat, dans ces centres, d'avoir des petits centres pour examiner la situation de ceux qui se présentent mineurs, et lorsqu'ils sont mineurs, à ce moment-là, que l'Etat les confie aux départements dont c'est la pleine mission, et qui le feront de façon totalement sérieuse. Et vous le savez, les mineurs non accompagnés sont traités comme tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, avec le même vœu, le même souhait de les voir s'insérer.

D'ailleurs, nous avons des parcours d'excellence dans leur parcours scolaire et dans leur insertion professionnelle.

Pardonnez-moi, Madame la Maire, c'était, je sais, trop long, mais le moment est assez grave, et je voulais vraiment donner tous les éléments.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

D'abord, je veux saluer cette réponse, qui est une réponse pragmatique, mais qui est aussi un discours de vérité. On peut raconter beaucoup de choses quand on n'est pas confronté directement au problème, et je pense que Dominique VERSINI a eu tout à fait raison de dire combien les personnels de l'Aide sociale à l'enfance sont engagés sur cette mission, qui est une mission essentielle. Ce sont des enfants, ce sont des mineurs. Nous avons souvent eu l'occasion de les rencontrer. Certains ont 12 ans, 13 ans, et pour ceux-là, notamment qui résident aussi dans la très

belle maison des enfants Eleanor Roosevelt, nous avons pu avec eux partager ce qu'a été leur parcours, souvent extrêmement, bien sûr, dangereux et traumatisant.

Mais je veux saluer aussi les associations. J'ai entendu tout à l'heure : "les associations, ce n'est pas le service public". Pardonnez-moi, enfin, si on en est encore là, je pense qu'on aura beaucoup de problèmes. Les grandes associations, qui en plus sont d'utilité publique, travaillent comme des prolongements du service public. Et heureusement que nous avons les associations qui travaillent avec les pouvoirs publics, qui sont dans une agilité parfois plus grande que celle de nos institutions. Elles nous permettent d'être au fait, peut-être, avant, d'innover, d'inventer des solutions nouvelles, parce que, si cela vous a échappé, je le redis : ce que nous a expliqué Dominique VERSINI, c'est que nous devons en permanence inventer des solutions face à ces situations nouvelles, et en permanence améliorer des procédures qui n'ont pas été calibrées pour le nombre de personnes que nous avons aujourd'hui à traiter, et pour les évolutions de ces parcours migratoires, notamment de très jeunes.

Donc les associations, la Croix-Rouge, comme toutes les autres, je les remercie d'être au front. Franchement, s'il n'y avait pas des associations comme cela, nous n'aurions pas pu ouvrir le Centre humanitaire de premier accueil, donc attention à ce que l'on dit. Bien sûr qu'il faut que les associations travaillent dans un cadre, qui est celui qui est aussi fixé par les pouvoirs publics, et notamment la Ville, le Département, qui financent ces opérations. Mais attention à ne pas générer des confusions qui feraient que tout d'un coup, on penserait que les associations ne seraient pas qualifiées pour pouvoir agir à nos côtés. Si elles n'étaient pas là, ce que nous faisons en tant que service public n'aurait pas la même force. Je crois qu'il faut le reconnaître.

Je veux remercier aussi, dans les propos tenus par les différents groupes, majorité comme opposition, le fait que l'on rappelle que cette question doit être traitée au niveau national et au niveau européen. C'est une question européenne, bien évidemment, sur laquelle on ne peut pas, pour le coup, considérer que les collectivités, notamment celles qui sont le plus concernées, devraient s'en sortir seules.

Il y avait eu une évolution grâce à la circulaire Taubira proposant la répartition dans les différents départements. Mais cela a été très bien dit par Dominique VERSINI, tous les départements ne jouent pas le jeu. Il faut de la répartition, il faut de la solidarité nationale, et il faut aussi que ces sujets soient directement traités avec Bruxelles parce que là aussi, ne nous trompons pas, il faut des moyens. 80 millions pour Paris, c'est le budget affecté à la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Je ne regrette pas cette dépense, dès lors qu'elle a été effectivement orientée de façon plus efficace, plus utile, vers les jeunes.

Mais on voit bien ce que c'est. On voit bien que nos départements, je pense principalement à Paris et à la Seine-Saint-Denis, ne peuvent pas s'en sortir comme cela. Ils ne peuvent pas s'en sortir comme cela ! Je veux donc vraiment remercier les orateurs d'avoir fait preuve aussi de responsabilité dans l'analyse qui est portée sur une situation qui, bien sûr, nous émeut, qui, bien sûr, n'est pas satisfaisante, mais pour laquelle je vous remercie de ne pas avoir considéré que la facilité devait nous pousser au procès d'intention et à une espèce de surenchère.

Merci d'avoir été parfaitement parisiens, c'est-à-dire vraiment dans l'intelligence de la situation dans chacun de vos propos.

Nous allons procéder maintenant au vote des vœux rattachés à ce projet de délibération DDCT 122.

Je crois qu'il y a eu un retrait accepté du vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris au profit du vœu n° 97 de l'Exécutif. Est-ce bien cela ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 171).

Je vous remercie pour cette unanimité.

Merci aux citoyens qui ont porté cette e-pétition, et merci d'avoir permis d'éclairer, de façon encore plus précise, cette réalité et ce travail que nous engageons tous au sujet des mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés en France.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des réfugiés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la semaine dernière, suite notamment à une interpellation du président du groupe UDI-MODEM dans la presse, cher Eric AZIÈRE, vous avez dit qu'il fallait une réponse qui soit vraiment la plus collective possible concernant la question de l'accueil des réfugiés et des migrants en France, mais bien sûr à Paris.

Compte tenu de l'évolution des flux migratoires, encore plus nombreux, je rappelle que souvent, ceux qui arrivent à la porte de la Chapelle aujourd'hui, on va y venir, sont partis il y a un an, un an et demi, pour beaucoup d'entre eux d'Afrique sub-saharienne, et qu'encore au moment où nous parlons, il y a des camions ininterrompus qui traversent le Sahel jusqu'à la Libye, avec des migrants qui vont venir sur nos côtes dans l'année qui vient. On est face à des phénomènes qui, au moment où on en parle, concernent des personnes qui sont parties il y a un an et demi, avec un flux qui continue à être tout aussi important. Ce sont des phénomènes importants, sérieux.

Bien sûr que la question de l'aide au développement est une question centrale, nous y travaillons à la hauteur qui est la nôtre en tant que Ville, en tant que présidente que je suis de l'Association internationale des maires francophones, et donc travaillant très particulièrement avec mes collègues africains, que ce soit Abidjan, Bamako, Dakar, ou beaucoup d'autres grandes villes de l'Afrique notamment de l'Ouest, qui sont aussi des villes qui accueillent aujourd'hui des millions de réfugiés intra-africains, propres au continent africain.

Nous travaillons beaucoup avec eux, à la fois sur des questions de santé, mais aussi sur des questions de développement économique. Nous avons avec Abidjan notamment un partenariat pour faire en sorte que cette grande capitale soit une capitale qui puisse aussi être une terre de développement de l'économie numérique. Nous avons donc des partenariats parce que nous savons que, là aussi, l'économie numérique peut être une solution pour un certain nombre de jeunes diplômés africains qui pourraient absolument trouver à s'employer, et en tous les cas, à être extrêmement utiles à leur pays dans ces villes. Nous y travaillons d'arrache-pied, y compris avec le maire de Ouagadougou qui vient, lui, du monde de l'entreprise et avec qui nous sommes en train de monter cela.

Nous travaillons avec Bamako, qui est une ville confrontée notamment à une venue en masse de réfugiés des groupes islamistes du Sahel, qui viennent, qui convergent. Ce sont des millions de réfugiés, que des villes comme Bamako, Abidjan ou Dakar accueillent aujourd'hui, il faut le savoir. On ne peut pas regarder ce qu'il se passe à Paris à la porte de la Chapelle, en ignorant cela. Il faut aussi intégrer ces éléments de temps, de durée, de flux dans ce que nous disons et ce que nous voulons porter.

J'ai souhaité que l'on puisse, compte tenu de l'urgence évoquée aujourd'hui, avoir un débat organisé en regroupant les différents vœux, que nous puissions avoir une expression commune. Je souhaite qu'elle soit la plus large possible. A la fois, notre Ville doit, bien sûr, répondre à son devoir qui est un devoir humanitaire, ce que nous avons fait en créant le Centre de premier accueil à la porte de la Chapelle, mais nous devons aussi être là dans l'interpellation et dans l'action, pour trouver les solutions à cette crise qui est durable.

Je le redis, le Centre de premier accueil à la porte de la Chapelle joue son rôle. Il a permis d'accueillir et de mettre à l'abri plus de 10.000 personnes depuis qu'il existe. Je veux remercier Emmaüs notamment, et toutes les associations, tous les bénévoles qui ont répondu présents à ce Centre de premier accueil.

Pourquoi ce centre de premier accueil ? J'y reviens. Souvenez-vous des campements, jusqu'à 4.000 personnes à Jean-Jaurès, il y a quelques mois de cela. 4.000 personnes dans des campements indignes avec des problèmes sanitaires, avec des problèmes de violence, avec des problèmes pour les riverains que nous devons aussi défendre et écouter. Nous avons la chance d'être dans des quartiers où il y a beaucoup de solidarité. Mais nous ne pouvons pas faire comme si ces situations d'urgence ne venaient pas non plus traumatiser les riverains. Je pense aux enfants, dans ces quartiers, qui ont au pied de chez eux une situation d'indignité totale, qui doivent se poser des questions sur dans quel monde on vit et qu'est-ce qu'on fait pour pouvoir résoudre des situations inacceptables.

Le Centre de première urgence a permis de mettre à l'abri des personnes, pour une durée courte, la vocation de ce centre n'étant pas l'hébergement dans la durée, mais permettant, je le redis, de dormir, manger, se laver, pouvoir se soigner et savoir à quels droits on peut prétendre.

Je suis désolée. Je le redis comme je l'ai dit devant les autorités ministérielles compétentes, ce n'est pas inscrit sur la tête de ces personnes si elles sont "dublinées", pas "dublinées", si elles sont susceptibles d'acquérir ou pas le statut de réfugié. Ce n'est pas écrit sur leur tête ! Cela ne peut pas se faire dans un camp de fortune ou d'infortune, dans la rue, avec des gens à qui on demanderait de monter dans des bus pour aller où ? Si on ne sait pas ce qu'ils vont faire, ils ne monteront pas à juste titre et cela générera des situations de violence où forcément les associations viendront aussi s'inviter au débat. Cela ne peut pas se passer comme cela. C'est pour cela que l'on a créé le centre de premier accueil.

Ce qu'il faut aujourd'hui, et Dominique VERSINI que je veux vraiment remercier elle aussi avec tous les services de la Ville pour le travail remarquable qui a été fait, nous le savons, est allée en mon nom, notamment en Allemagne, pour voir comment cela se passait. J'ai vu comment cela se passait en Italie.

Comment des pays comme l'Allemagne ou l'Italie aujourd'hui gèrent cette situation à laquelle ils sont aussi confrontés ? On n'est pas les seuls. On n'est pas les seuls. Comment font-ils ? Ils ont prévu une loi de répartition dans les grandes métropoles de ces migrants, de ces réfugiés, pour que ce travail d'identification de leur situation et de droit puisse être fait pas simplement dans un endroit unique.

Où doivent être ces centres de premier accueil ? Soyons pragmatiques et lucides : là où sont les migrants. On le connaît, on sait quel est l'itinéraire, quelle est la trajectoire des migrants sur un axe qui vient du sud de la France jusqu'au nord, Calais et bien sûr Grande-Synthe.

Hier nous avons eu l'occasion avec notre collègue de Grande-Synthe d'évoquer cette situation. Il faut être pragmatique et apporter une réponse à un problème qui ne va pas s'effacer parce qu'on ne saurait pas le voir, ou parce qu'on ne voudrait pas le voir, ou parce qu'on nous dirait, comme je l'entends trop souvent, "parler de cela, c'est faire monter l'extrême-droite".

Mes amis, et je peux m'exprimer comme cela, c'est quoi les scores de l'extrême-droite à Paris ? Moins de 5 % au premier tour de la présidentielle. Je pense que nous pouvons dire que lorsqu'on prend un sujet et qu'on le traite, on fait aussi reculer cet obscurantisme qui fait que d'une façon très simpliste, on pourrait se dire, il suffit de ne pas en parler pour que cela n'existe pas. Non, parce que le problème est là.

Je suis heureuse ce matin que nous puissions en parler ensemble. Je souhaite vraiment, après les discussions que j'ai pu avoir avec le Ministre de l'Intérieur, avec le Ministre de la Transition énergétique et de la Solidarité, Nicolas HULOT, ou encore avec le Premier Ministre, que bien sûr maintenant on passe aux actes, qu'une mise à l'abri soit faite notamment pour tous ces migrants et réfugiés de la porte de la Chapelle.

La mise à l'abri sans tenir compte de notre expérience aujourd'hui, c'est-à-dire l'installation de centres de premier accueil ailleurs en France sur le parcours migratoire et sans qu'il y ait une accélération des procédures vers les C.A.O., on se retrouvera confronté dans quelques mois à la même situation.

Je pense que notre expertise est sans aucune agressivité. Notre souci est d'être concrets, efficaces, de trouver des solutions à ces personnes qui n'ont plus rien, mais de trouver aussi des solutions aux riverains, aux habitants qui voient ces situations indignes. Trouver des solutions aussi à nos agents et je veux remercier les agents de la propreté, notamment de la Ville de Paris et les agents de la prévention qui font un travail remarquable, et vous le savez il y a eu l'exercice d'un droit de retrait. Des cas de gale ont été identifiés, y compris chez nos agents. Cela aussi, nous devons en tenir compte.

Notre ville, comme les autres sites qui sont aujourd'hui confrontés à cette situation, ne peut pas être laissée seule. Nous serons plus forts s'il y a dans nos rangs, je le sais, un accord très large, très majoritaire, majorité et opposition, pour s'engager dans cette voie pragmatique, lucide, humaniste, qui est de mon point de vue, avec l'expérience que nous avons de cette situation, la seule voie empruntable.

Je voulais vous dire ces quelques mots avant de donner maintenant la parole à celles et ceux qui se sont inscrits, et je vous remercie de participer à ce débat.

Tout d'abord, la parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire de Paris, c'est un sujet complexe qui touche à la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient la guerre, qui fuient la faim, et fuient souvent la mort.

A l'hiver 2014-2015, avec ma collègue Déborah PAWLIK, mais aussi Fadila MÉHAL et Christian HONORÉ, nous étions intervenus sur ces problèmes extrêmement difficiles.

Je m'en tiendrai à des principes, et je voudrais les rappeler ici d'abord, la dignité que l'on doit à ces hommes et à ces femmes, aux réfugiés et aux migrants. C'est la raison pour laquelle, et ces propos n'engagent que moi, j'avais soutenu votre proposition d'un premier centre d'accueil humanitaire.

Ce sont des questions de sécurité pour ces hommes et ces femmes, ces enfants, et c'est une question d'hygiène aussi pour eux, pour leur vie quotidienne, de les protéger.

C'est une question de tranquillité, vous l'avez abordée tout à l'heure, pour des riverains qui expriment légitimement leur exaspération face à des problèmes qui se multiplient dans leur quartier. Ils méritent d'être entendus, écoutés, et que des solutions pérennes puissent être amenées pour améliorer aussi leur vie quotidienne.

La fermeté aussi vis-à-vis des réseaux de passeurs et des mafias, qui profitent de tous ces problèmes pour essayer de faire prospérer leur trafic. Il faut exiger de l'État une fermeté totale vis-à-vis de celles et ceux qui se font du fric sur la misère humaine.

L'efficacité de nos politiques publiques, certains l'ont rappelé tout à l'heure, il faut s'attaquer aux racines du mal. C'est notre politique de coopération, notre politique de co-développement qui est en jeu. Il faut que la France et l'Europe portent une vraie stratégie en la matière. C'est la politique européenne bien sûr, il nous faut aller vers une harmonisation du droit d'asile à l'échelle européenne. Il faut aussi mobiliser nos moyens, comme l'a dit tout à l'heure Delphine BÜRKLI.

Il faut le raccourcissement des délais du droit d'asile, pour donner des réponses plus rapides et plus respectueuses pour les demandeurs.

Et puis, cela n'engage encore une fois que moi, mais il faut la solidarité. Cela veut dire qu'il faut de nouveaux centres d'accueil, notamment dans les métropoles françaises qui pourraient les accueillir et sont sur les chemins de ces migrants et de ces réfugiés.

Je crois que sur ces sujets, il faut éviter toute polémique politicienne, il faut avoir le sens de l'intérêt général quand on touche à la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, il faut avoir d'abord une vision, un cadre politique d'action.

Ce sont des sujets très complexes qui ne vont pas se régler en quelques minutes. Ce ne sont pas des sujets qui vont se régler en quelques mois. Il faut avoir le courage et la lucidité de le dire, mais c'est maintenant que l'on doit travailler à trouver des solutions. Lorsque vous porterez des solutions, je les soutiendrai, nous les soutiendrons pour celles et ceux qui le souhaitent sur ces bancs. J'espère en tout cas.

En même temps, il faut interpeller l'État et l'échelon européen pour que des solutions durables soient trouvées et pour permettre un accueil digne de la France, digne de Paris, digne des métropoles françaises et respectueuses de nos compatriotes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je vous remercie pour ce soutien.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a dans les tribunes deux classes, des élèves de 6e et 5e du collège Jules Verne du 12e arrondissement. Je salue Mmes Ariane LEBEAU, MELEAU et BODIN, qui sont les professeurs, qui accompagnent ces élèves. Merci à vous d'assister à nos débats.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés en France.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des réfugiés.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, je veux d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative de ce vœu ce matin pour que nous ayons ce débat très important. C'est important d'abord pour les Parisiens, en particulier les riverains

du quartier de la porte de la Chapelle et du Nord de Paris qui subissent, malheureux et impuissants, le spectacle des campements sauvages de migrants installés dans des conditions dégradantes humainement, indignes et insalubres matériellement.

C'est important aussi pour ces nombreuses associations, vous l'avez dit, qui sont sur le terrain et n'en peuvent plus, submergées par le nombre d'arrivants qu'il faut nourrir, soigner, conseiller et qui redoutent cette période de l'été comme on redoute l'heure de pointe sur l'autoroute des vacances.

Enfin et surtout c'est important pour ces femmes, ces enfants et ces hommes, qui n'ont pas demandé à quitter le Soudan, l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak ou Haïti qui cherchent naturellement un abri, un refuge, un asile, un accueil. Il nous faut considérer dans ce monde qui traverse une période aux dangers multiples, géopolitiques et climatiques que l'exil est irrémédiablement une souffrance immense, que l'immigration est un droit à la survie et que l'accueil est un devoir humanitaire.

Cependant, vous avez raison, ce matin, Madame la Maire, de tirer le signal d'alarme car l'heure n'est pas à l'angélisme mais au réalisme. A l'heure où nous parlons, sur les côtes d'Afrique du Nord, 800.000 candidats à l'exil vers l'Europe attendent de traverser la Méditerranée. La Méditerranée, ce linceul bleu que nous tirons pudiquement sur notre égoïsme européen. Ils seront 80.000 ou 100.000 à arriver en France, mineurs inclus. A Paris, à raison de 80 ou 100 par jour, c'est environ 30.000 qu'il nous faudra accueillir, soit un tiers de l'immigration française. Et si vous n'aviez pas pris l'année dernière l'initiative de créer deux centres humanitaires de premier accueil, qui ont pu prendre en charge près de la moitié de ces migrants, on imagine à quoi ressemblerait le nord de Paris, livré aux passeurs dans une jungle de campements précaires.

Non, Paris ne peut pas supporter seule la charge de l'accueil d'un tiers de l'immigration en France. Oui, devant ce phénomène durable et croissant, il est impératif de créer de nouveaux centres d'accueil permanents à Paris et dans la Métropole. C'est à l'Etat de se mobiliser devant l'urgence de la situation, vous l'avez dit, au niveau national et européen. Paris est déjà mobilisée. C'est au Préfet de la Région Ile-de-France de mobiliser les autres départements autour de Paris pour réunir les moyens de ces accueils supplémentaires.

Ce qu'a fait l'année dernière la Ville de Paris, Madame la Maire, initiative responsable, inédite, exemplaire doit être urgemment suivie, renforcée par l'Etat et les autres collectivités responsables de la Métropole.

Madame la Maire, nous joignons notre voix à la vôtre ce matin, j'espère unanimement, dans ce Conseil de Paris pour exhorter l'Etat et les autres collectivités à la solidarité avec Paris bien sûr mais aussi au respect de leur devoir humanitaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher Eric AZIÈRE, pour cet engagement et ce volontarisme depuis la première heure où nous avons commencé à parler de ce sujet des migrants et des réfugiés. Je vous remercie vraiment.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Chers collègues, Madame la Maire, il est en effet essentiel que nous puissions parler encore aujourd'hui de la question des réfugiés à Paris, tant la situation est préoccupante et tant l'été qui commence nous inquiète. Si nous pouvons aujourd'hui lancer une alerte ensemble, rassemblés au Conseil de Paris, je crois que nous pourrons être utiles.

Depuis le plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés voté à l'automne 2015 ici même au Conseil de Paris, nous avons tant fait pour faire face à la crise humanitaire majeure que provoque l'exode de très nombreux réfugiés en Europe et dans le monde, et pourtant l'ensemble des actions menées s'avère aujourd'hui insuffisantes.

Grâce aux personnels de la Ville, aux associations, à de nombreux Parisiens aussi, en plus de l'action de l'Etat lui-même, une aide est quotidiennement apportée à tous ceux, en particulier, qui n'ont pas encore trouvé leur place dans des hébergements d'urgence et en attente d'une solution humainement acceptable. Nous le savons, des campements sauvages se reconstituent régulièrement et, en ce moment même, plusieurs centaines de personnes se sont regroupées autour de la porte de la Chapelle. Ces campements sauvages ne sauraient pour nous, bien évidemment, jamais constituer une solution et nous ne devons pas les accepter.

Nous avons ensemble, avec la Maire de Paris, pris nos responsabilités en allant d'ailleurs au-delà de nos compétences. Je crois que nous avons été courageux en décidant de l'ouverture du centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle puis de celui d'Ivry pour mieux prendre en charge les arrivants, le temps de les orienter vers les

dispositifs dont ils dépendent. Ce sont des milliers de personnes qui ont pu être ainsi orientées, hébergées mais les moyens mis en œuvre par l'Etat ne suffisent plus et nous devons le dire.

Avec mon collègue François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, nous avons d'ailleurs écrit la semaine dernière à Gérard COLLOMB, le Ministre de l'Intérieur, pour dénoncer les conditions dans lesquelles l'Etat organise depuis des mois la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, boulevard de La Villette, qui n'est absolument pas dimensionnée pour absorber la demande. Cela crée des conditions inhumaines pour les demandeurs d'asile, des conditions de travail intolérables pour les salariés et des conditions de vie extrêmement dégradées pour les riverains.

Les Parisiennes et les Parisiens, malgré ces conditions de vie souvent dégradées dans les quartiers les plus populaires, se sont montrés exemplaires en faisant preuve de beaucoup d'humanité et de solidarité. Mais au-delà de cette générosité, c'est de l'aide de l'Etat, de tous les territoires de France pour que la solidarité nationale s'exerce que nous avons besoin.

C'est pourquoi nous demandons avec l'Exécutif parisien, avec la Maire de Paris, que de nouveaux centres de premier accueil soient construits en France et qu'une mobilisation équitable sur tout le territoire national soit mise en place. C'est aujourd'hui absolument indispensable. Indispensable pour assurer des conditions dignes d'accueil aux réfugiés, indispensable aussi pour éviter de tomber dans les pièges du rejet, de la peur et pour nous permettre d'affronter efficacement une crise migratoire certes majeure mais surmontable par notre pays si nous le voulons.

Nous soutiendrons donc la Ville dans les mesures supplémentaires mises en place notamment cet été et je veux saluer l'engagement de Dominique VERSINI et de toutes les équipes de la Ville de Paris, comme nous nous associons à l'indispensable interpellation de l'Etat par l'ensemble des élus parisiens.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Vous avez bien fait aussi de saluer les maires d'arrondissement, François DAGNAUD, et bien sûr je salue également Eric LEJOINDRE pour le travail particulièrement intensif et sa mobilisation sur ce sujet depuis le début de ce phénomène migratoire.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, une fois encore nous reparlons de la question des réfugiés.

Depuis notre élection en 2014, vous le savez, notre groupe est mobilisé ici au Conseil de Paris et sur le terrain à la Chapelle, Pajol, Jean-Quarré ; nous travaillons d'arrache-pied pour trouver des solutions à la crise migratoire à laquelle nous sommes confrontés avec vous, Madame la Maire, et je suis heureuse de voir que nous pouvons nous retrouver, majorité et opposition, sur cette question fondamentale.

Le 20 juin dernier, journée mondiale des Réfugiés, comme tant d'autres fois, nous nous sommes rendus ensemble, élus Ecologistes, aux abords du centre de premier accueil de la Chapelle. Nous avons constaté l'accroissement très important du camp sauvage installé le long du boulevard Ney. Les demandeurs d'asile y vivent dans des conditions extrêmes, exposés à toutes les conditions climatiques comme les températures caniculaires ou les intempéries. Les gaz d'échappement sont omniprésents étant donné la configuration du site. Des cas de gale ont été recensés.

Pour le groupe Ecologiste, si l'on souhaite venir à bout de cette crise qui est avant tout une crise de l'accueil, la solidarité doit être le maître mot à tous les échelons politiques. Entre les arrondissements, au niveau parisien, plutôt entre les communes au niveau de la Métropole du Grand Paris, entre les régions au niveau national et entre Etats membres au niveau européen.

Au niveau européen, supprimer le règlement de Dublin et le remplacer par une politique européenne équitable pour les Etats membres et juste pour les demandeurs d'asile. Au niveau local, instaurer une solidarité entre collectivités en créant dans chaque grande métropole régionale des centres de premier accueil comme celui de la porte de la Chapelle. Au niveau de l'Etat, assurer la fluidité du parcours entre des demandeurs d'asile et créer suffisamment de places d'hébergement pour permettre la fluidité du dispositif d'accueil.

Aujourd'hui, nous demandons à l'Etat la mise en œuvre d'un plan d'urgence incluant la sécurisation du lieu, l'accès à des conditions sanitaires dignes ainsi qu'aux besoins fondamentaux. Un renforcement des dispositifs d'accès aux droits, sur et aux abords des campements, doit permettre un accompagnement des personnes et une mise à l'abri rapide.

Enfin, nous demandons que Paris organise une cellule de crise qui associe tous les groupes politiques du Conseil de Paris pour faire face à l'urgence humanitaire, qui l'été est le plus souvent paroxystique. Une cellule de

crise qui, en cas d'urgence et d'installation de camps sauvages de fait insalubres et indignes pour tous, permette d'agir vite et le cas échéant, en cas de non-réponse de l'Etat, permette jusqu'à l'installation de petits camps humanitaires transitoires en attendant que l'Etat agisse enfin pour que les centres d'accueil et d'hébergement que vous avez à juste titre appelés de vos vœux, Madame la Maire, soient répartis partout en France, comme l'Allemagne a pu le faire sans pour autant avoir créé cet appel d'air tristement et abusivement brandi par notre ministre de l'Intérieur.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, chère Anne SOUYRIS, pour votre engagement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme plusieurs d'entre nous l'ont dit, la situation à la porte de la Chapelle est intenable. Actuellement, ce sont plus de 1.500 personnes qui dorment autour du centre de premier accueil en attendant de pouvoir être prises en charge. Après avoir fui le pire dans leur pays, ces milliers de personnes vivent et dorment à la rue sans aucune ressource, dans des conditions inhumaines.

Mais comment en est-on arrivé là ? En toile de fond, il y a toujours cette idée nauséabonde selon laquelle améliorer les conditions d'accueil des réfugiés reviendrait à créer un appel d'air et à faire venir encore plus de monde. Notre majorité a, depuis longtemps, tourné le dos à cette logique mortifère. Mais, force est de constater que tous les Ministres de l'Intérieur qui se succèdent au pouvoir depuis plus de 10 ans sont tous d'accord sur ce point : de SARKOZY à VALLS, de GUÉANT à CAZENEUVE, et aujourd'hui avec Gérard COLLOMB, la politique de l'Etat reste guidée par ce présupposé porté par la droite et l'extrême droite.

Aujourd'hui, la situation s'aggrave. Les réfugiés souffrent de malnutrition et de maladies diverses. Par ailleurs, les habitants du quartier populaire de la porte de la Chapelle sont confrontés à une situation sanitaire intenable. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer ces riverains qui ont été nombreux à se mobiliser pour porter assistance aux réfugiés. Sans eux, le désastre humanitaire aurait pu être encore plus grave. Nous demandons, par conséquent, de prendre des mesures d'urgence pour mettre à l'abri tous les exilés délaissés qui sont présents à Paris. Des places d'hébergement doivent être ouvertes très rapidement pour protéger les personnes qui sont actuellement à la rue. Le quartier de la porte de la Chapelle traverse une période des plus difficiles. L'Etat doit réagir au plus vite pour permettre un retour à la normale dans ce quartier, dans le centre de premier accueil et sur ses abords.

Faut-il encore le rappeler ici ? La politique d'asile est la compétence de l'Etat. L'Etat doit prendre ses responsabilités et doit prendre les mesures nécessaires pour éviter que cette situation ne perdure et se reproduise. Des centres de premier accueil doivent être construits dans les villes et les départements les plus sollicités, notamment, par exemple, à la frontière avec l'Italie. L'Etat doit accélérer le rythme de création des places d'hébergement plus pérennes, des places réparties sur l'ensemble du territoire qui puissent permettre aux exilés de mener leurs démarches administratives jusqu'à leur terme. Il faut aujourd'hui que l'Etat prenne conscience de l'ampleur du problème pour mettre fin à cette situation indigne d'un pays censé être le pays des droits de l'homme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Fanny GAILLANNE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à Calais ou à Paris, les campements de réfugiés se multiplient sous l'œil, finalement impuissant, de nos collectivités. L'arrivée de migrants en Europe n'est pas un phénomène qui va se tarir. Guerres, pauvreté et changement climatique sont le terreau de ces déplacements forcés de population. Fermer les yeux ou édifier des barrières n'y changera rien. Carrefour des itinéraires de nombreux réfugiés, Paris fait aujourd'hui de nouveau face à une situation d'urgence. Le contexte humanitaire est extrêmement difficile pour ces hommes et ces femmes qui ont tout quitté pour avoir la chance d'une vie meilleure.

Le développement de camps de fortune autour de la porte de la Chapelle est provoqué par deux phénomènes : une arrivée exponentielle de migrants en période estivale, un engorgement du centre d'accueil lié aux manquements de l'Etat, qui, en cette période de transition, n'a pas su continuer à honorer ses engagements d'orientation vers les C.A.O. Si, sur le premier point, notre action est vaine, nous avons une responsabilité sur le deuxième. Mais nous ne pouvons agir seuls. Il nous faut interpeller nos partenaires qui ne peuvent plus se laver les mains de l'indignité dans laquelle nous maintenons ces hommes et ces femmes que nous laissons à la rue. L'Etat doit à nouveau s'engager.

Alors que le Président de la République a appelé à une plus grande humanité dans la gestion des migrants, il faut que les services de la Préfecture agissent en orientant plus rapidement vers les centres d'accueil adaptés. Les autres collectivités doivent aussi prendre leur part. En Ile-de-France, la société civile est fortement mobilisée pour l'accueil et accompagner des migrants. Malheureusement, les institutions le sont un peu moins.

Il nous faut absolument réfléchir à un second lieu d'accueil. La Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris doivent s'investir pleinement pour impulser la création de nouveaux sites sur le modèle parisien. L'accueil des réfugiés est de la responsabilité de tous, et pas uniquement de Paris. La possibilité de créer des camps provisoires autour du centre d'accueil, si nous en comprenons les raisons humanitaires pour assurer un minimum d'aide aux migrants, ne nous paraît pas une solution viable. Le risque d'une persistance de ces camps de fortune dans le temps est risqué. Nous préférons mobiliser les institutions qui sont compétentes sur la question et qui doivent prendre leurs responsabilités. Nous savons aussi que c'est à un niveau plus global qu'un accueil digne des réfugiés pourra réellement être impulsé.

Le Chef de l'Etat a assuré que la réforme du droit d'asile faisait partie des priorités du travail gouvernemental. Nous pensons que c'est une bonne chose et que le premier pas à faire est de revoir le protocole Dublin II qui enferme les migrants au sein de leur premier pays européen de passage. En parallèle, la situation d'urgence à laquelle nous devons faire face doit nous entraîner à penser les parcours d'intégration des réfugiés sur le long terme. La réussite des parcours d'intégration réside dans de nombreux facteurs : logement, travail, scolarisation. Ce sont tous ces enjeux que nous devons prendre à bras-le-corps en demandant plus de moyens et réfléchir à des outils d'intégration.

C'est comme cela que l'on pourra prévoir l'avenir et ne plus courir après le présent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Et à présent, la parole est à Danielle SIMONNET, pour terminer ces prises de parole des groupes.

Mme Danielle SIMONNET. - Tout le monde s'accorde à dire que les moyens d'accueil sont totalement insuffisants, au mépris de la dignité des personnes humaines, au mépris des fondamentaux de nos principes républicains. Et, d'ailleurs, Amnesty International, dans son dernier rapport, accable la France et montre bien qu'elle n'est plus le pays des droits de l'homme. Alors, bien sûr, il est essentiel de poursuivre le bras de fer avec l'Etat, dont c'est la première responsabilité. Mais, hélas, regardons la réalité en face. Le discours de M. Gérard COLLOMB est aussi sécuritaire que celui de VALLS et, avant lui, ceux de SARKOZY. La lepénisation des esprits est depuis longtemps place Beauvau.

Madame la Maire, à juste titre, vous avez dit que les distinctions entre réfugiés demandant le droit d'asile ou migrants économiques ne sont inscrites sur le front d'aucun exilé. Il faut donc tous leur accorder un hébergement et un accès au droit. Mais si les lieux d'accueil deviennent les sas vers les centres de rétention et les convois par camions, trains, charters où, menottés et violentés, on les expulse ou on les expulsera, croyez-vous que le problème sera résolu ? Non. Donc, nous devons agir à chaque fois sur deux versants.

La première partie, évidemment, agir sur les causes. Les migrants économiques sont des personnes victimes d'une guerre économique. Regardez la réalité. Vous savez très bien qu'il y a, par exemple, ces dernières années, plus de six millions de Grecs qui ont migré depuis la crise du pays à cause des réformes structurelles imposées par l'Union européenne. De la même manière, un bon nombre d'exilés des pays qui ne sont pas forcément en guerre et donc, qui n'ont pas forcément vocation à demander l'asile politique, migrent du fait des politiques de libre-échange, migrent du fait des politiques impulsées par l'Union européen, et soutenues notamment par la France, qui imposent des réformes structurelles et aggravent le pillage des pays d'Afrique et font régresser la situation des droits là-bas. Donc, regardons la réalité en face.

Oui, il faut d'abord, bien sûr, des politiques qui agissent sur les causes en faveur de la paix et en faveur, justement, d'un véritable co-développement et donc, rompre avec les politiques de libre-échange et va-t-en guerre atlantistes. Et, ensuite, nous devons assumer les conséquences. La France doit redevenir la République des Droits de l'homme et du citoyen. La France doit à nouveau respecter non seulement l'asile mais aussi l'accueil de toutes et tous, car aucun tri ne pourra être humain, aucun tri et aucune mesure de ce type-là pourront respecter la dignité des femmes et des hommes. Donc, il faut, bien sûr, continuer ce bras de fer pour avoir les moyens, mais se poser la question : face à nos propres responsabilité, est-ce qu'on continuera la politique de la patate chaude en se disant, puisque cela dépend de l'Etat, nous avons déjà fait des efforts mais nous ne pouvons pas aller au-delà, et la situation continuera à pourrir et les discours sécuritaires continueront à s'installer et la lepénisation des "places Beauvau" continuera d'alimenter la lepénisation des esprits dans le peuple ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut vraiment conclure, Madame SIMONNET. J'ai été laxiste.

Mme Danielle SIMONNET. - Rompons avec ces politiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je vais donner maintenant la parole à Dominique VERSINI pour répondre à ce débat.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à tous les orateurs, présidents de groupe, conseillers de Paris. C'est un sujet important, je crois, sur lequel nous avons tous le même objectif : c'est que Paris reste cette ville refuge, mais que chacun prenne ses responsabilités puisque, pour notre part, Madame la Maire, vous avez pris des décisions importantes qui allaient au-delà des compétences de la Ville, mais que vous avez assumées et sans lesquelles, de toute façon, on serait dans une situation absolument catastrophique. Je crois que c'est salué partout en France et dans le monde par vos collègues maires des grandes villes.

Alors c'est vrai, on l'a toujours dit, la condition pour que le centre de premier accueil de la Chapelle fonctionne, c'est la fluidité. La fluidité depuis le début, c'est chaque jour une négociation avec les services de l'Etat et des campements d'abord de petite taille, mais actuellement quand même de taille et dans des conditions de vie qui ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi, à travers ce vœu de l'Exécutif, nous souhaitons interpeller l'Etat au nom du Conseil de Paris, comme vous l'avez fait déjà, Madame la Maire, ainsi que toutes les propositions qui ont déjà été portées. Evidemment dans l'urgence immédiate, il faut traiter la question des personnes qui sont actuellement en situation de rue. Ensuite, il faut absolument que l'Etat se donne les moyens d'augmenter la fluidité du centre de premier accueil, c'est-à-dire 300 à 400 orientations par semaine.

Pour notre part, nous travaillerons pendant l'été à veiller à travers les maraudes, l'alimentation, les soins, l'hygiène, nous renforcerons tout cela pour permettre que les personnes soient accueillies, les primo-arrivants sur Paris soient accueillis dans de bonnes conditions. Bien sûr en espérant que nous ne devrons pas nous retrouver devant un immense campement à la fin de l'été.

Je crois que cette interpellation du Conseil de Paris est vraiment très importante, et c'est important qu'il y ait un accord de tous autour de la table, dans l'hémicycle. Par contre, évidemment, ce qui est important, et j'espère, nous espérons, qu'on le retrouvera dans le plan que le Gouvernement a annoncé présenter prochainement sur les réfugiés, c'est la question qu'il ne peut pas y avoir un seul point d'entrée en France, qui est le centre de premier accueil de la Chapelle. Il faut qu'il y en ait tout le long du parcours migratoire et il faut qu'il y ait une clef de répartition des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire.

Je l'ai déjà dit. J'ai été en Allemagne. C'est ce qui a été fait et mis en place immédiatement, ce qui permet d'accueillir les gens dans de très bonnes conditions et que chaque commune accueille, en fonction de sa population et de ses ressources, de façon équitable, des personnes demandeuses d'asile qui pourront ainsi s'intégrer dans de bonnes conditions.

C'est ce que nous voulons. Nous sommes ville refuge. Nous voulons que les gens soient accueillis dans de bonnes conditions et nous voulons que ceux qui ont le statut de réfugié politique s'inscrivent et s'intègrent évidemment à Paris et sur toute la France pour pouvoir avoir un vrai projet de vie après tout ce qu'ils ont pu vivre.

Après, il y a des questions que le Gouvernement devra clarifier sur les "dublinés". Je n'ai pas totalement compris les propos que l'on entend de ci, de là. La réalité, c'est que 75 % des gens qui arrivent sont des "dublinés". C'est vrai qu'il y a un travail à faire sur les accords de Dublin, mais en attendant il faut bien prendre des positions pour les "dublinés". Je crois que la sagesse veut que l'on examine la demande d'asile de ceux qui ont juste eu le malheur de poser leurs empreintes dans un pays, qui est d'ailleurs l'Italie. L'Italie ne pouvant pas réaccueillir les 75 % de gens qui arrivent chez nous, il doit donc y avoir une solidarité européenne.

Le vœu de l'Exécutif : interpellation de l'Etat pour cette opération, interpellation de l'Etat sur la création de nouveaux centres de premier accueil, la clé de répartition, renforcer l'activité des maraudes - c'est ce que je viens de dire - pendant la période estivale et tous les soins primaires. Et bien évidemment, nous nous engageons à tenir informés les élus des groupes politiques du Conseil de Paris des réponses qui pourront être apportées par l'Etat et des moyens exceptionnels qui pourraient être mobilisés en urgence, en cas de crise humanitaire durant l'été.

Voilà, après vous avoir présenté ce vœu de l'Exécutif dans ses grandes lignes, je me permets de demander le retrait des deux vœux déposés au profit du vœu de l'Exécutif. Faute de quoi, je rendrais un avis négatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique, pour cette réponse et pour ce travail. Je serai d'ailleurs amenée à proposer aux différents présidents de groupe qui le souhaiteront, majorité comme opposition, que nous ayons peut-être une expression commune auprès du Gouvernement, mais aussi des parlementaires, pour que nous puissions exprimer nos propositions parisiennes. Et bien sûr elles seront d'autant plus fortes qu'elles seront appuyées par nombre d'entre nous.

Je vais donc demander au groupe Ecologiste de Paris si le vœu n° 55 est retiré. Je crois que c'est le cas.

Mme Anne SOUYRIS. - Nous allons le maintenir pour une raison simple, c'est juste qu'effectivement pour nous l'idée de pouvoir faire des camps humanitaires, si besoin, est importante.

Mais nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 55, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 56 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu, référencé n° 56 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 201).

A l'unanimité ! Je vous remercie.

Je salue cette unanimité, ce travail qui a été fait de rapprochement de nos positions. Il n'en demeure pas moins des différences fortes quant aux questions fondamentales, et bien sûr la classe politique française n'est pas unanime sur les questions de migrations, il n'y a pas de confusion et d'amalgame entre nous, mais qu'il y ait une position unanime sur les réponses à apporter, notamment à Paris, c'est quelque chose de très important qui va nous donner aussi de la force pour les semaines et jours qui viennent.

Je vous remercie infiniment.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la 5e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne bien sûr la parole à Mme Galla BRIDIER, présidente de cette 5e Commission pour faire son rapport.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

En matière d'urbanisme, quelques projet de délibération relatifs à "Réinventer Paris" ont été signalés par Jean-Louis MISSIKA, et notamment ceux lançant le deuxième programme de "Réinventer Paris", deuxième session consacrée aux dessous et aux souterrains de notre Capitale.

Une présentation exhaustive des sites nous a été faite également par la Direction de l'Urbanisme. Je souligne que sur les 34 sites de l'appel à projets, 22 sont propriété de la Ville de Paris.

En matière de logement, nous avons 25 projets de délibération à ce Conseil pour un total de 121 logements créés. Ian BROSSAT a souligné un projet de délibération saillant, celui relatif au numéro d'enregistrement en cas de location de meublés touristiques, qui devrait être voté à l'unanimité de notre Conseil, nous l'espérons, comme cela a été le cas dans tous les Conseils d'arrondissement.

Je vous propose de faire place au débat.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Galla BRIDIER.

2017 DLH 123 - Subvention (90.000 euros) et avenant 2017 à la convention pluriannuelle 2015-2017 du 27 janvier 2015 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 123. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'un avenant 2017 à la convention pluriannuelle 2015-2017 du 27 janvier 2015 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour 5 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'O.L.A.P., premier observatoire des valeurs locatives en France, fête ses 30 ans cette année. Depuis sa création, ses missions et son importance se sont accrues. Il est devenu une institution incontournable de la politique du logement qui montre le chemin pour les observatoires en train de naître, en lien avec les A.D.I.L. notamment, sur l'ensemble du territoire national.

D'abord car il contribue nettement à l'amélioration de notre connaissance des marchés locatifs grâce à sa collecte des références de loyers du secteur libre de l'agglomération parisienne et du traitement statistiques sur leur niveau et leur évolution qu'il réalise. Ce travail nous permet d'avoir des indications très précieuses sur l'évolution des prix des loyers libres de l'agglomération de Paris.

Je rappelle, en lien avec cela, que la France accuse un gros retard en matière de recueil de données et suivi du marché immobilier, ce qui explique sans doute en partie les difficultés que nous avons à mettre en place des politiques publiques efficaces.

Ces indications sont pourtant là dans ce but : nous permettre à terme de pouvoir objectiver les décisions de politique publique en matière de marché immobilier et locatif. Forts de ces données recueillies par l'O.L.A.P., nous avons pu à Paris nous mobiliser pour l'application dès 2015 de l'encadrement des loyers. Cela n'aurait pas été possible quand bien même nous aurions eu la volonté politique, si l'O.L.A.P. n'avait pas réalisé ce travail depuis toutes ces années. L'encadrement des loyers est maintenant en vigueur depuis bientôt 2 ans avec le succès qu'on lui connaît, puisque l'O.L.A.P. constate une réduction de 480 euros par an en moyenne des loyers, ce qui est non négligeable.

Utile à Paris, l'O.L.A.P. a un rôle très important à jouer au niveau métropolitain également depuis le 1er janvier 2017. Comme vous le savez, la Métropole du Grand Paris a récupéré la compétence politique locale de l'habitat et, à ce titre, est en cours d'élaboration de son plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat.

Dans ce cadre, nous nous sommes félicités du fait qu'une des dernières actions du précédent Gouvernement a été de donner l'agrément à l'O.L.A.P. à l'ensemble de l'agglomération, soit au-delà même des frontières de la Métropole. Cet élargissement géographique du périmètre d'action de l'O.L.A.P. est en effet indispensable car il permettrait d'entrer enfin dans une véritable logique métropolitaine sur les questions de logement et participerait au nécessaire rééquilibrage social, territorial et fiscal du territoire métropolitain.

Mais pour cela, la fiabilité des données est essentielle car, pour que l'O.L.A.P. réalise des veilles sur les prix de l'immobilier, encore faut-il qu'il réalise un préalable indispensable : les collecter.

Vous savez le travail titanesque que cela représente. Cela demande une stabilité des moyens, seule à même de garantir le maintien du personnel qui réalise cette tâche de fourmi, en sus des données fournies par les professionnels de l'immobilier.

Au vu de l'importance de ce type de structures qui nous aident à objectiver nos décisions, je dois dire que nous ne comprenons pas la baisse de la subvention de 10.000 euros alors que les besoins sont toujours les mêmes. Nous

pensons que cette subvention doit être au contraire confortée, maintenue et pérennisée. Ainsi, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie, chère Galla BRIDIER, pour votre intervention sur un sujet qui nous est cher et que nous partageons, celui de l'encadrement des loyers à Paris.

En effet, ce projet de délibération qui concerne la subvention octroyée à l'O.L.A.P. - l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne - permet de rappeler l'extrême nécessité de poursuivre le travail réalisé depuis août 2015, date de l'application de l'encadrement des loyers dans la Capitale.

L'O.L.A.P. collecte les données et fixe les références des loyers, indispensables à l'actualisation de l'arrêté préfectoral d'encadrement des loyers. Il est donc essentiel pour nous et pour les Parisiens que l'O.L.A.P. ait les moyens de l'ambition fixée par la loi et dont nous sommes fiers à Paris. Nous devons d'ailleurs nous féliciter que la Ville de Paris ait à ce point insisté pour que l'encadrement des loyers puisse s'appliquer dans notre ville.

J'en profite pour vous rappeler qu'entre août 2015 et août 2016, ce sont 30 % des loyers qui ont baissé à la relocation. C'est dire si l'encadrement des loyers fonctionne, contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là. Il s'agit d'un outil utile aux Parisiens, locataires comme bailleurs, dont il convient de garantir le fonctionnement. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 123).

2017 DLH 151 - Location de l'immeuble 7, place Albert-Kahn / 53, boulevard d'Ornano (18e) à "ELOGIE-S.I.E.M.P.". - Bail emphytéotique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 151 relatif à la location de l'immeuble 7, place Albert-Kahn / 53, boulevard d'Ornano à "ELOGIE-S.I.E.M.P.".

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je ne vais pas voter ce projet de délibération puisqu'il s'agit d'une préemption. Inutile de revenir sur les raisons qui conduisent à un tel vote, mais puisqu'il s'agit de logements sociaux, je voudrais, si vous le permettez, attirer votre attention sur une situation singulière.

Je fais référence au vœu que j'ai présenté le 26 septembre 2016 avec Bernard DEBRÉ et Pierre-Yves BOURNAZEL, qui portait sur les logements gérés par l'A.P.-H.P. Comme vous le savez, les locataires de l'A.P.-H.P. doivent quitter leur appartement lorsqu'ils partent à la retraite. Il est paradoxal que ces personnes soient exclues du logement social au moment où leur capacité financière diminue, donc au moment où elles en ont le plus besoin.

Je proposais, dans ce vœu, que soit instituée une sorte de passerelle entre ces logements et ceux gérés par les bailleurs sociaux. Une réunion de concertation entre la Ville, l'A.P.-H.P. et le bailleur déterminerait quel mécanisme mettre en œuvre de telle sorte que l'on évite des situations dramatiques.

J'ai un exemple concret à vous donner dans le 18e arrondissement, il illustre l'urgence de trouver une solution. Une dame, infirmière arrivée à la retraite, est expulsée de son logement de l'A.P.-H.P. qu'elle occupe depuis des années. Or, elle n'a pas les revenus suffisants pour louer un logement dans le privé et, malheureusement pour elle, elle est atteinte d'une grave maladie. Elle a, bien entendu, fait une demande de logement social qui n'a jusqu'à maintenant pas abouti.

Il ne s'agit pas de créer un privilège, mais de permettre à cette personne et à toutes celles qui, comme elle, arrivent à la retraite de pouvoir se loger. Je profite de ce projet de délibération pour attirer, une nouvelle fois, votre attention sur ce sujet et pour vous demander d'étudier quelle solution on peut trouver à ce problème. Peu importe le mécanisme mis en place, l'essentiel est qu'à partir du cas de cette dame, on fasse en sorte que les locataires de l'A.P.-H.P. puissent se loger décemment une fois à la retraite.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Christian HONORÉ, qui, en réalité, fait une intervention qui n'a pas grand-chose à voir avec le projet de délibération qui nous est présenté. Celui-ci vise à produire des logements sociaux au 7, place Albert-Kahn, dans le quartier de Simplon, sur un immeuble préempté par la Ville. Vous nous annoncez que vous votez contre ce projet de délibération qui va nous permettre de produire du logement social et, dans la même intervention, vous nous demandez de reloger les agents de l'A.P.-H.P. en retraite, au moment où l'A.P.-H.P. veut les exclure des logements dans lesquels ils habitaient.

Il y a quand même une forme de paradoxe à voter contre un projet de délibération qui augmente l'offre de logements sociaux et à nous demander dans le même temps, nous Ville de Paris, de loger des agents de l'A.P.-H.P. en retraite puisque pour les loger, il faut par définition des logements sociaux qui permettent de les accueillir.

Je vais quand même vous répondre sur cette question des agents en retraite de l'A.P.-H.P. Nous avons, ensemble d'ailleurs, par des vœux qui ont été votés de manière collective, demandé à la direction de l'A.P.-H.P. de prêter une attention particulière - et, de ce point de vue, je rejoins complètement votre préoccupation - à ces salariés âgés qui ont fait toute leur carrière à Paris, qui ont participé au service public parisien, qui ont soigné beaucoup de Parisiens, et qui se retrouvent en retraite avec des toutes petites pensions, qui vivaient dans des immeubles détenus par l'A.P.-H.P. et qui risquent effectivement de rencontrer de très grandes difficultés et d'avoir du mal à se loger dans le parc privé.

Nous avons d'ailleurs des points réguliers avec la direction de l'A.P.-H.P. au cours desquels nous listons les ménages qui sont particulièrement en danger du fait de la décision de l'A.P.-H.P. de les exclure de ces logements. Nous continuons de suivre ce dossier. Un certain nombre d'agents en retraite ont été logés dans le parc social entre-temps, notamment venant du 18e arrondissement, et de la rue Leibniz en particulier.

En tout cas, nous allons continuer, et vous pouvez compter sur notre vigilance, sur le sujet. N'hésitez pas vous aussi, lorsque vous avez des cas comme ceux que vous avez évoqués, à nous les soumettre ou à me les transmettre afin que nous puissions regarder comment régler ces situations qui nous inquiètent comme vous.

Voilà ce que je voulais dire et je vous invite à voter le projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 151).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la lutte contre les punaises de lit.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés : le vœu référencé n° 59 est relatif à la lutte contre les punaises de lit.

La parole est à M. Jérôme COUMET, pour 2 minutes maximum. Non, c'est Mme Annick OLIVIER qui prend le relais.

Mme Annick OLIVIER. - Ce vœu prend en compte l'augmentation de l'infestation des punaises de lit et les difficultés pour le D.F.A.S. de faire face à la demande d'interventions, ce qui a pour effet mécanique d'augmenter le délai de traitement, ce qui facilite la propagation de cette infestation.

Par ailleurs, "Paris Habitat" teste un dispositif dans le 13e arrondissement qui paraît efficace par caissons de congélation, mais un dispositif qui a un certain coût.

Ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité par notre Conseil d'arrondissement, propose que la Ville incite tous les bailleurs sociaux présents dans la Capitale à se regrouper pour organiser une veille sur ce sujet, échanger leurs expériences et mutualiser des ressources, notamment pour l'acquisition des matériels les plus coûteux, comme les caissons de réfrigération, que la Ville soutienne le développement des expérimentations par les bailleurs sociaux et aide à leur mobilisation en accompagnant cette démarche, et qu'elle engage une campagne d'information et de prévention à propos de la propagation des punaises de lit.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Annick OLIVIER, le vœu que vous nous proposez porte sur un sujet préoccupant qui mobilise la Ville de Paris et les bailleurs sociaux, la lutte contre les punaises de lit. Les signalements de logements infestés ne cessent d'augmenter à Paris comme ailleurs, dans le parc social comme dans le parc privé. Plusieurs décisions, vous l'avez rappelé, ont été prises ces derniers mois. Tout d'abord, la prévention a été renforcée avec la diffusion de visuels et de plaquettes informatives dans les résidences du parc social, afin de sensibiliser les locataires.

Vous nous proposez d'aller plus loin et vous avez raison. Vous le savez aussi, les traitements en tant que tels ont également fait l'objet d'une réflexion afin d'en renforcer l'efficacité. Les méthodes employées jusqu'à présent étaient loin de faire l'unanimité. Nous avons entre temps étudié des solutions qui sont apportées par d'autres pays - je pense au Canada, aux Etats-Unis ou à l'Espagne - et tout cela nous a conduit à renouveler les traitements utilisés par les bailleurs sociaux opérant sur le territoire parisien. Sans rentrer dans le détail, ce sont désormais des traitements mécaniques et thermiques qui sont utilisés. Les expérimentations, d'ailleurs, menées au printemps par plusieurs bailleurs sociaux ont donné des résultats très satisfaisants. Ces méthodes, plus efficaces sur le long terme, sont aussi moins contraignantes pour le locataire en termes de durée d'intervention.

Malgré ces avancées, il nous reste encore beaucoup à faire. Nous sommes confrontés à un phénomène qui dépasse largement la seule problématique du logement social et le territoire parisien. La prévention et la lutte contre les punaises doivent être assumées par les acteurs régionaux et les acteurs étatiques. A ce niveau-là, nous connaissons des avancées. Je vous annonce qu'un groupe de travail entre l'Etat et la Ville, sous le pilotage de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, a été décidé et sera opérationnel d'ici la fin de l'année 2017.

Il convient néanmoins de continuer et d'allouer des moyens spécifiques à l'A.R.S. Je viens d'ailleurs d'écrire en ce sens à la ministre de la Santé. Il n'est pas acceptable que les services de l'Etat demeurent spectateurs dans la lutte contre ces insectes qui génèrent tant de nuisances au quotidien, avec d'ailleurs des conséquences sur la santé des habitants. Nous sommes donc tout à fait prêts à renforcer la coopération entre les bailleurs sociaux, accompagner du mieux possible les locataires concernés et alerter l'Etat sur cette urgence sanitaire.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis très favorable à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 203).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réquisition des logements vacants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 60 est relatif à la réquisition des logements vacants.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour deux minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, notre Municipalité est fortement engagée pour faire face à la crise du logement et à la crise humanitaire que vivent des dizaines de milliers de personnes dans notre ville, qu'elles soient d'ailleurs en attente de logement social, mal logées, sans abri ou réfugiées à la rue, comme nous l'avons vu ce matin. Mais ce volontariste est contraint dans la production de logements, dans son exécution par des niveaux de densité déjà préoccupants pour notre ville. Or, il existe plusieurs dizaines de milliers de logements vacants à Paris.

Une réquisition publique s'appliquant aux logements durablement vacants permettrait donc la production de nombreux logements sociaux. Or, la dernière vague de réquisition de logements en Ile-de-France a été conduite par les services de l'Etat, seul habilité à la mener, en 2001, sans qu'aucun logement parisien ne soit concerné. C'est la raison pour laquelle les écologistes souhaitent que la Maire de Paris sollicite le Gouvernement afin d'engager la réquisition des logements durablement vacants dans la Capitale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu du groupe Ecologiste de Paris porte sur la question des logements vacants. Vous évoquez la question de la réquisition et nous y sommes évidemment favorables. Vous savez que c'est une compétence qui relève de l'Etat, et la Ville de Paris a d'ores et déjà interpellé à de très nombreuses reprises l'Etat sur cette question, à la fois de manière générale, mais aussi en ciblant un certain nombre d'adresses très particulières, dont nous savons qu'elles sont en vacance depuis de très, très nombreuses années. Personne ne peut comprendre que nous ayons autant de logements et d'immeubles vides, alors même que tant de gens souffrent de mal logement dans la capitale.

J'émets donc un avis très favorable à ce vœu également.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 204).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux taxes sur les logements vacants et résidences secondaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 61 est relatif aux taxes sur les logements vacants et résidences secondaires.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un vœu qui est relié au vœu précédent, évidemment, donc nous le savons, l'insuffisance de l'offre de logements est un des enjeux majeurs aujourd'hui de la vie des Parisiens, qui aboutit à des prix marché beaucoup trop importants. Nous avons plusieurs actions à mener pour répondre à cette question : bien évidemment,

le développement de logements sociaux, mais aussi la possibilité de jouer sur les logements privés et de jouer précisément sur le marché.

Nous constatons que le nombre de logements vacants n'a cessé d'augmenter : plus de 107.000, nous le précisons dans notre vœu, aujourd'hui de résidences secondaires, en particulier dans l'ouest parisien. Nous constatons aussi l'augmentation du nombre des résidences secondaires : plus de 42.000, une augmentation de 43 % ; et bien évidemment, un phénomène plus nouveau qui est l'augmentation des meublés touristiques via les plateformes genre "Airbnb".

L'objet de notre vœu est donc triple. Le premier, c'est d'augmenter la taxe additionnelle à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, puisqu'on sait qu'elle pourrait, en étant très fortement augmentée, être très fortement désincitative. Nous proposons de l'augmenter à 250 %, précisément pour qu'elle devienne vraiment désincitative. La deuxième proposition que nous formulons, c'est que le Gouvernement permette à la Ville de porter le taux de la taxe sur les logements vacants, cette fois-ci, à 50 % la première année, et ensuite à 100 % dès la deuxième année pour lutter concrètement contre ce phénomène. Et ensuite, en matière de pénalités, que la législation puisse évoluer pour fixer à au moins 100.000 euros le montant de l'amende encourue en cas de location illégale de meublés touristiques.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Jean-Noël AQUA et au groupe Communiste - Front de Gauche de présenter ce vœu, qui porte lui aussi sur la question des logements vacants, et plus globalement des logements qui ne servent plus à loger des Parisiens. Je suis évidemment favorable aux propositions que vous faites. Elles sont d'autant plus pertinentes que Paris est une ville très pleine, très construite, déjà très dense, dans laquelle on a peu de parcelles disponibles.

Et donc, la question de l'usage des logements existants est une question absolument stratégique, et sans construire de nouveaux logements, si nous étions capables d'utiliser de bonne manière les logements existants, nous pourrions faire beaucoup. Cela vaut pour les logements vacants, cela vaut pour les résidences secondaires, cela vaut pour les meublés touristiques, ces logements qui sont sortis de leur vocation initiale. Nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure à l'occasion du projet de délibération qui porte sur le numéro d'enregistrement.

En tout cas, je suis favorable à l'ensemble des propositions que vous faites et qui seraient à même de remobiliser ces logements, afin qu'ils servent à nouveau à loger des classes moyennes parisiennes.

Avis favorable donc.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 205).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'habitats concertés en direction du public rom.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 62 est relatif aux projets d'habitats concertés en direction du public rom.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez la mobilisation du groupe Ecologiste sur la question de l'intégration et de l'insertion du public rom depuis le début de la mandature, mais pas seulement, évidemment.

Nous avons la volonté commune, il me semble, dans cette majorité, de trouver des solutions pour sortir ce public de sa situation de très grande précarité. Nous avons la volonté de réduire, de faire disparaître de notre territoire parisien ces bidonvilles qui font la honte de notre ville et de notre pays.

Considérant le fait que sur le territoire parisien des acteurs locaux accompagnent de longue durée la population Rom ;

Considérant le fait que ces acteurs connaissent de fait très bien ce public et sont en capacité de développer des projets adaptés en leur direction, comme par exemple le fait la société coopérative d'intérêt collectif Construire solidaire avec son projet d'habitat concerté et co-construit "Hameau passerelles" ;

Considérant encore que l'existence de tels acteurs sur le territoire parisien est une véritable opportunité pour la Ville de pouvoir s'appuyer sur des partenaires de terrain, connaisseurs du public spécifique rom, afin de développer des projets allant dans le sens de l'objectif d'une résorption des bidonvilles à Paris, nous demandons que la Ville s'engage dans une politique de soutien aux projets d'habitats concertés, comme cela a pu déjà être dit dans cette Assemblée, que la Ville soutienne et accompagne concrètement les projets existants qui répondent aux besoins identifiés du public rom et enfin, que cet accompagnement se traduise par exemple par l'introduction d'un partenariat aux côtés de ces acteurs locaux, afin de leur permettre de déposer leur candidature dans le cadre des appels à projets, notamment pour des subventions européennes et prétendre ainsi en bénéficier.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le premier jour de cette mandature, notre Exécutif, notamment avec Dominique VERSINI, s'est beaucoup engagé pour lutter contre la grande exclusion. Vous le savez, vous l'avez dit et vous avez raison, des familles vivent toujours dans des campements, des bidonvilles parisiens. Je pense en particulier à celui de la petite ceinture dans le 18e arrondissement.

La politique menée à l'échelle de l'Ile-de-France n'est pas un succès, loin de là en la matière, les campements sont démantelés par l'État et ensuite réinstallés parfois plus loin, parfois au même endroit. Ces démantèlements successifs ne représentent pas une sortie de la rue pour ces familles, mais souvent un simple déplacement vers un autre habitat précaire.

C'est pourquoi nous devons changer notre manière d'agir. Nous avons ainsi missionné Alteralia pour une étude poussée et l'élaboration de préconisations concrètes que nous sommes actuellement en train d'analyser. Le groupe Ecologie les Verts rejoint ces pistes de réflexion en soulignant la nécessité d'un habitat adapté. Nous partageons cette préoccupation et cette ligne. Nous sommes aussi, c'est le sens de l'amendement que je propose à votre vœu, très attachés à l'accompagnement social et serons vigilants à ce que les projets que nous pourrons soutenir contiennent une partie d'accompagnement social très importante, tout comme une partie dédiée à la concertation avec les riverains, en cas de choix d'un site.

Nous sommes donc favorables à ce vœu, sous réserve de l'amender en ce sens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - L'amendement proposé est-il accepté ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 206).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au terrain 20, rue Guy Gasnier (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 63 est relatif au terrain 20, rue Guy Gasnier, dans le 20e.

Madame Galla BRIDIER, vous avez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Rapidement, ce vœu est relatif à une opération qui dure depuis quelque temps maintenant, et qui intervient dans le cadre de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif, qui a été lancé lors de la précédente mandature, en février 2014. Il s'agit par ce vœu de faire avancer les blocages qui peuvent encore exister ici ou là sur cette parcelle du 20, rue Guy Gasnier dans le 20e arrondissement, pour faire en sorte que le projet porté par le groupement "Dedans Dehors" voie le jour.

Ce groupement, composé de quelques habitants, qui porte un projet à forte mixité sociale, comprend 2 logements libres, 2 logements en accession sociale, et 1 logement d'insertion. Il contient aussi une proposition de partage d'un grand espace de rez-de-chaussée et de jardin pour des activités ouvertes au quartier, à usage collectif, et pour l'ensemble des associations.

Ce groupe d'habitants a déjà engagé beaucoup d'argent à titre individuel pour faire avancer le projet dans le sens souhaité par les services de la Ville, mais aussi tel qu'il avait été déposé dans le cadre de l'appel à projets et en respectant les conditions du cahier des charges initial.

D'autant plus que la Ville a toujours accepté le principe d'établir une moins-value sur ce terrain dont personne ne voulait. Nous demandons aujourd'hui que la Ville confirme la validation du montage juridique et financier du groupe lauréat "Dedans Dehors" à l'issue de la période de négociation de la phase 3 de l'appel à projets, qui dure maintenant depuis plus d'un an et ce, conformément à ses engagements en accordant la décote demandée sur le terrain.

Je vous remercie.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je me réjouis de l'intérêt porté par le groupe Ecologiste de Paris au sujet de la parcelle du 20, rue Guy Gasnier dans le 20e arrondissement, concerné par une opération d'habitat participatif.

Ce terrain correspond à l'appel à projets lancé par la Ville visant à accompagner les candidats dans la construction de leur projet, en leur faisant bénéficier de l'assistance technique et financière de la Ville.

Le groupe "Dedans Dehors" a ainsi remporté cet appel à projets à la fin de l'année 2016. Je tiens à souligner la qualité du projet porté par ce groupe qui est parvenu à associer des objectifs ambitieux de mixité sociale, de qualité architecturale et environnementale et d'ouverture sur le quartier, le tout sur un terrain à très fortes contraintes.

Je souhaite que l'on puisse avancer rapidement sur ce projet, afin qu'il voie le jour dans des délais raisonnables. Pour autant, il convient d'accorder une attention majeure au caractère anti-spéculatif du projet, afin de s'assurer que l'effort financier de la collectivité soit mis au service de l'intérêt général dans la durée.

C'est pourquoi il s'agit d'adapter le montage juridique et financier afin d'y apporter toutes les garanties nécessaires. C'est l'objet de la réunion qui se tient dès ce vendredi en présence des membres du groupe "Dedans Dehors".

Je suis favorable à ce vœu sous réserve qu'il soit amendé tel que je viens de le préciser.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BRIDIER, acceptez-vous cette proposition d'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 207).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme d'HAUTESERRE relatif à la réalisation de logements de catégorie PLS (8e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 64 de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, qui ne peut pas être présente ce matin puisqu'elle est retenue en mairie du 8e. C'est donc M. HONORÉ qui présentera ce vœu relatif à la réalisation de logements de catégorie PLS dans le 8e arrondissement.

Vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Je lis le vœu de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du Conseil du 8e arrondissement. Il s'agit d'émettre le vœu que la réalisation d'une partie des logements sociaux qui répondent à une nécessité dans l'arrondissement soit classée en catégorie PLS, que les logements du foyer de jeunes travailleurs soient destinés en priorité à des personnes travaillant dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, et que pour ce faire soit étudiée la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers et traiteurs, grands pourvoyeurs d'emplois dans l'arrondissement.

La demande de logements sociaux dans le 8e est en augmentation constante et les habitants de l'arrondissement ont de plus en plus de mal à se loger dans le parc privé. Le 8e arrondissement à ce jour compte 1.178 demandeurs de logements sociaux, habitant principalement dans l'arrondissement et qui souhaitent y rester. Le 8e arrondissement dispose de 636 logements sociaux avec un faible contingent qui lui est attribué et il ne sera malheureusement pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes. Parmi les demandeurs, de nombreux sont issus de la classe moyenne et il convient de répondre favorablement à leurs attentes.

La création des logements actuels ne porte que sur les catégories P.L.A.-I. ou PLUS. Dans le 8e arrondissement, outre la construction d'un groupe scolaire de huit classes incluant des logements au 27 rue de Constantinople, est programmée la réalisation prochaine dans la Z.A.C. Beaujon, lots 6 et 7, et au 12 rue de Monceau de logements sociaux ainsi qu'un foyer destiné aux jeunes travailleurs avec la construction de 53 logements.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - D'abord, je voudrais remercier Christian HONORÉ pour son intervention et à travers lui remercier Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, avec laquelle nous travaillons de bonne manière sur cette question du développement du logement social.

Dans le 8e arrondissement, un des arrondissements les plus déficitaires de Paris, un arrondissement qui compte aujourd'hui 3 % de logements sociaux, ce qui correspond à environ 600 logements, c'est trop peu alors qu'il y a dans le même temps, vous l'avez dit, beaucoup de demandeurs de logements sociaux dans ce même arrondissement.

Vous demandez deux choses. La première, c'est qu'un certain nombre de logements sociaux produits dans le 8e arrondissement puissent être des logements sociaux de type P.L.S. Nous n'y sommes évidemment pas défavorables puisque sur toute grosse opération de logements sociaux, nous mixons l'ensemble des catégories de financement, pas uniquement mais notamment du P.L.S. Ce sera bien entendu le cas à Beaujon.

Vous proposez ensuite, et cela me paraît très juste, que dans le cadre du foyer de jeunes travailleurs qui ouvrira à Beaujon, un certain nombre de ces logements puissent être réservés à des salariés de l'hôtellerie et de la restauration. Cela fait bien entendu sens dans un arrondissement comme le 8e. Nous souhaitons que les jeunes qui commencent leur carrière dans la restauration et dans l'hôtellerie puissent vivre dans la capitale à proximité de leur lieu de travail ; c'est une préoccupation que nous partageons. Vous souhaitez d'ailleurs que nous puissions travailler avec le Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs.

Nous sommes très favorables à cette proposition et j'émets donc un avis favorable à ce vœu dans cette séance qui, ma foi, en matière de logement est bien consensuelle et j'en suis très heureux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme d'HAUTESERRE, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Le groupe Ecologiste de Paris vote contre.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 208).

2017 DAE 217 - Convention entre Paris et la Région Ile-de-France pour autoriser la ville de Paris à participer au financement des régimes d'aides définis et mis en place par la Région Ile-de-France.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 217 et l'amendement n° 92 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la convention entre Paris et la Région Ile-de-France pour autoriser la Ville de Paris à participer au financement des régimes d'aides définis et mis en place par la Région Ile-de-France.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est quoi ? Je suis désolé, je ne suis pas au courant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - C'est l'amendement technique n° 92 sur le projet de délibération DAE 217.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'accord. C'est un amendement technique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 92 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 217 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 217).

Je vous remercie.

2017 DU 128 - Cession d'une emprise bâtie rue Jacques Ibert (17e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 128 concernant la cession d'une emprise bâtie rue Jacques Ibert, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe LR.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

En effet, je voudrais associer à mon propos Geoffroy BOULARD, premier adjoint, et Jean-Didier BERTHAULT, qui s'occupent du conseil de quartier où est située cette parcelle.

Lors du précédent Conseil, nous avons voté contre le projet de délibération DU 32, qui autorisait la vente d'une parcelle de 325 mètres carrés pour la somme de 118.000 euros à "Nexity", ce qui brade le sol parisien à seulement 363 euros le mètre carré, même s'il est vendu non constructible pour une durée théorique de trente ans, et ce, sans raison valable. Geoffroy BOULARD était d'ailleurs intervenu en Conseil de Paris pour dénoncer cette braderie du domaine municipal.

M. MISSIKA avait alors contesté l'analyse avec, avouons-le, une certaine condescendance. Surprise, aujourd'hui, le projet de délibération que vous nous soumettez propose la vente de 17 mètres carrés appartenant à des particuliers pour 350.000 euros, ce qui revient à 20.588 euros le mètre carré, c'est-à-dire 5.700 % plus cher que le mois dernier. Certes, nous sommes dans une période de hausse des prix de l'immobilier mais dans de telles proportions, cela dépasse l'entendement.

Comme il s'agit, en cédant cette parcelle, de réunir la propriété d'un terrain qui dans les faits appartient à des propriétaires privés, sachant que la vente rapportera davantage que l'estimation des domaines, notre collectivité y a intérêt et nous pouvons donc approuver ce projet de délibération. Mais nous notons que la différence de traitement entre de simples propriétaires et "Nexity" est troublante.

Nous voterons pour ce projet de délibération qui ce mois-ci sert les intérêts des Parisiens et qui confirme par la même occasion les graves manquements que nous avions dénoncés lors de la précédente séance.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Madame BOUGERET, je ne sais pas si je vais encore faire preuve de condescendance mais il faut peut-être faire la distinction entre les parcelles constructibles et les parcelles non constructibles, et comprendre que la valeur du foncier n'est pas exactement la même selon que la parcelle est constructible ou non constructible.

Lors du dernier projet de délibération, il s'agissait d'une parcelle non constructible. Là, il s'agit d'une parcelle constructible, ce qui explique que la valeur du foncier soit largement supérieure à la parcelle à laquelle vous faites allusion.

La seule chose que je peux vous dire, c'est que le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris a donné un avis favorable pour engager la cession de cette emprise bâtie aux propriétaires privés, que l'offre d'achat s'élève à 350.000 euros nets vendeur. Certes, la passerelle est de 17 mètres carrés, mais on peut construire pas mal d'étages sur cette parcelle, ce qui explique sa valeur.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 128).

2017 DU 143 - Déclassement et cession à la SA L'Habitation confortable d'une emprise de voirie 10 rue des Prêcheurs (1er).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au local en rez-de-chaussée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 143 relatif au déclassement et cession à la SA L'Habitation confortable d'une emprise de voirie 10 rue des Prêcheurs (1er) et le vœu référencé n° 65 qui y est rattaché.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je ne m'attarderai pas, Madame la Maire, mes chers collègues, sur ce projet de délibération qui porte sur la cession d'une passerelle de 21 mètres carrés.

Simplement, puisqu'il s'agit de permettre à la S.A. d'H.L.M. "L'Habitation confortable" de commercialiser cette emprise, nous avons manifesté le souhait au Conseil d'arrondissement d'être consultés en amont de la commercialisation de ce local par la S.A. d'H.L.M. "L'Habitation confortable".

Ce vœu, qui a été présenté au Conseil d'arrondissement, a été adopté à l'unanimité et nous avons souhaité qu'il soit représenté au Conseil de Paris avec, je l'espère, une issue favorable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je donnerai un avis favorable à ce vœu de Jean-François LEGARET.

Il s'agit effectivement de la filiale de Paris Habitat, "L'Habitation confortable", qui consiste à simplifier une situation foncière en permettant à l'opérateur social d'être pleinement propriétaire de la totalité du local commercial.

M. LEGARET et le Conseil du 1er arrondissement souhaitent être associés à la commercialisation de ce local en rez-de-chaussée, ce que je conçois tout à fait et je donne donc un avis favorable, en accord avec ma collègue Olivia POLSKI, à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 209).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 143).

Je vous remercie.

2017 DU 166 - Convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer Paris - les Dessous de Paris".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 166, l'amendement technique n° 66 de l'Exécutif et les vœux référencés n° 67 et n° 67 bis. Il s'agit d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer Paris - les Dessous de Paris".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe LR.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Nous voici donc à une nouvelle étape des projets et du programme "Réinventons Paris", "Réinventons Paris 2", avec, cette fois-ci, une attention toute particulière portée sur les sous-sols de la Ville de Paris, qui sont nombreux. D'ailleurs, j'en profite pour dire que c'est une idée à laquelle le groupe les Républicains ne peut être que sensible et favorable puisque Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'avait elle-même proposée lors de la campagne des élections municipales de 2014. C'est un projet que nous sommes tout à fait prêts à accompagner dans un état d'esprit constructif, selon l'expression consacrée. J'aimerais faire deux observations toutes simples.

Le premier, c'est naturellement l'enjeu du développement durable. Nous en avons parlé en Commission. Je sais qu'évidemment, lorsque j'ai parlé de la densification de Paris, lorsque j'ai parlé de l'importance de l'eau, de la géothermie dans ce projet, je crois qu'il y a certains dirigeants de l'administration de la machine parisienne qui ont levé les yeux au ciel en me disant qu'il ne s'agissait absolument pas de la même chose que de surélévation. J'en suis bien conscient.

Cela étant dit, je crois qu'il est quand même très important de garder en tête que notre ville se densifie et qu'à l'heure du réchauffement climatique, à l'heure de la multiplication des canicules - et on en a vécu une particulièrement forte il y a encore quelques semaines alors que nous ne sommes pas encore entrés au plus fort de l'été -, cette question-là va monter en puissance et donc, je crois que ce sujet-là, l'enjeu du développement durable, la dimension du développement durable avec l'eau, la géothermie et les matériaux dans ces sous-sols, est absolument majeur dans la réflexion que nous devrons suivre.

La deuxième observation que je voudrais faire, et je le dis d'autant plus facilement que, dans le 6e arrondissement, deux sites sont proposés. Ce sont de très beaux sites, d'ailleurs, très intéressants. L'un qui n'a jamais encore été véritablement utilisé pour un usage, j'allais dire, festif ou j'allais dire convivial. Enfin, bref, c'est l'ancienne station de métro Croix-Rouge. L'autre, c'est le 22-24, rue Jacob qui a déjà été utilisé comme un cabaret, une sorte de cabaret. On va dire ça comme ça. Ce sont deux sites qui, évidemment, comme d'autres dans Paris, vont susciter la convoitise de projets d'exploitants, probablement de boîtes de nuit, de restaurants, etc. Bref, ce seront probablement des lieux de sortie. Et c'est très bien, d'ailleurs. Moi, je ne le critique absolument pas. Cela étant dit, naturellement, il faudra - et c'est le sens de ma deuxième observation - il faudra associer les riverains, il faudra associer les associations, les conseils de quartier.

Dans la présentation que vous avez faite, je n'ai pas l'impression que ce soit particulièrement prégnant ou, en tout cas, je n'ai pas l'impression qu'on mette suffisamment l'accent sur l'importance de la concertation publique. J'en veux pour preuve, par exemple, à la page 24 - excusez-moi, je suis un peu précis - sur le point concertation publique : "Les partenaires de l'appel à projets en lien avec les mairies d'arrondissement se réservent la possibilité d'organiser des réunions publiques. Ces réunions publiques auraient pour objectif d'informer sur les objectifs, le déroulé et le calendrier de l'appel à projets. Il ne s'agirait en aucun cas de présenter les projets". Bon. Ensuite : "En phase deux, les finalistes seront libres de mettre en place le processus de concertation et de participation publique qu'ils souhaitent".

Je sais bien, naturellement, il ne s'agit pas d'enfermer les auteurs, les initiateurs de certains projets, de les enfermer dans un carcan réglementaire fixé. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Il faut préserver la possibilité, il faut permettre à l'imagination de tous ces projets-là d'être valorisée. Je suis tout à fait d'accord. Mais j'insiste, aujourd'hui, sur la nécessité d'associer les riverains, d'associer les conseils de quartier à cet appel à projets et à l'initiation de ce type de projet, car, on le sait tous, les sous-sols, cela veut dire probablement faire la fête et cela veut dire aussi gérer, à un moment donné, l'évolution de certains quartiers, qui, pour certains d'entre eux, même s'ils ne sont pas loin de grands quartiers où l'on fait la fête, restent aussi des quartiers parfois résidentiels et dans lesquels

certains riverains, je crois, doivent en tout cas être associés à l'évolution, en tout cas surveiller un petit peu ce qui s'y passe.

Voilà ce que je voulais dire. Mais, évidemment, nous accompagnerons et nous serons favorables à ce très beau projet de "Réinventons Paris" sur les dessous de la ville.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

"Réinventer Paris", deuxième saison. A la télévision, on se dirait qu'il faut, avant tout, ne pas décevoir les spectateurs de la saison précédente. Mais nous ne sommes pas à la télévision, même si le spectacle politique national actuel tend de plus en plus à s'apparenter à un exercice privilégiant la communication sur le contenu. En réalité, la saison 2 est assez peu différente de la saison 1 : toujours pas de concertation en amont avec les arrondissements sur les sites retenus, pas de co-élaboration des programmes susceptibles d'être retenus, pas d'indemnisation des équipes ayant été retenues en dehors du lauréat final, pas de privilège au bail sur la vente, etc. A croire que toute la saison 1 s'est bien passée, qu'il n'y a aucun souci dans sa mise en œuvre, pas plus dans le 11e arrondissement pour le 14, avenue Parmentier, que dans le 13e arrondissement pour Italik. Pourtant, nous le disons avec insistance : si le principe d'un appel à projets innovants ne nous gêne pas, dans son principe, il ne nous agrée pas totalement dans ses modalités. Ainsi, c'est l'objectif de notre vœu.

Nous ne croyons pas qu'il soit encore possible qu'un promoteur puisse décider seul de l'avenir d'un site sans débattre préalablement avec les élus de l'arrondissement concerné, avec la population, avec les associations, etc. Je sais bien que l'impératif jupitérien est à la mode. Mais est-ce une raison pour mépriser ainsi ce qui est à la base de la démocratie réelle, de la prise en considération des besoins des citoyens et des citoyennes ? Ainsi, je peux prendre comme exemple le site ancien poste de transformation Enedis, dit "Nation 1" - ce site avait fait l'objet de la délibération DU 45 en 2015 - qui transformait le bâtiment en un espace culturel et universitaire juif européen, sans d'ailleurs déjà aucune concertation. Nous avons découvert avec surprise qu'il était dans le nouvel appel à projets. Nous aimerions savoir les raisons pour lesquelles le projet a été abandonné et nous souhaitons, évidemment, plus d'information et de concertation.

Je peux prendre également comme exemple la gare des Gobelins, dont on nous annonce que le site ne figurera dans l'appel à projets qu'à l'automne. Quel sera le lien avec les travaux envisagés par la R.A.T.P. pour la gare Maison-Blanche dans la mesure où, pendant 8 ans, aucun accès par la Petite Ceinture n'est possible ? Cela condamne-t-il toute utilisation de cette dernière pour la desserte du site, quelle que soit l'activité qui s'y déroulera ? Qu'en est-il des très nombreuses entreprises qui y travaillent actuellement ? Devront-elles déménager ? Qu'en est-il, enfin, de la cohérence avec l'étude promise sur les évolutions potentielles du site, dont l'APUR a été chargée, et qui était promise pour la fin 2016 puis pour le premier trimestre 2017 ? Là encore, va-t-on nous dire que cette étude n'a jamais commencé, ou bien que ses conclusions sont mort-nées ? Je ne vais pas passer ainsi en revue tous les sites, même s'ils le mériteraient.

Je vais simplement souligner que de nombreuses questions se posent et qu'il serait tout simplement démocratique que les élus d'arrondissement, les citoyens, les citoyennes, les associations puissent disposer de ces informations en amont, puissent influer sur les projets par un recueil de leurs avis, propositions, suggestions, demandes, besoins. C'est le sens du vœu que nous avons déposé. Je regrette, pour ma part, que ce vœu ait été rejeté en Conseil du 13e arrondissement au motif qu'il sera bien suffisant d'informer la population une fois que les choix auront été effectués. Non, cela n'est pas suffisant. Nous voulons la co-construction de la ville. C'est à ce prix que nous pourrons développer une ville durable, pas livrée aux promoteurs, mais conçue avec et pour les habitants et les habitantes.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danièle PREMEL, du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous étions exprimés favorablement au plan "Réinventer Paris", comme nous avons soutenu le plan "Inventer la Métropole". Nous sommes de ceux qui pensons qu'une ville doit sans cesse se réinventer, explorer, imaginer. Paris a cette forte personnalité que même les changements les plus audacieux, voire les plus révolutionnaires dans son architecture, ont été absorbés puis revendiqués par les Parisiens comme

appartenant définitivement à leur patrimoine. Qui se souvient de la cour du Louvre avant la pyramide ? Qui demande la démolition du centre Georges-Pompidou ? Plus personne. Bien entendu, il était de tradition que les grands changements dans Paris étaient la volonté des pouvoirs publics, souvent de la Ville, mais aussi des différents gouvernements, ou même des Présidents de la République.

La raréfaction de l'argent public, du moins la non-volonté d'accroître la dépense publique présentée souvent comme inutile, fait que les grands projets présidentiels se raréfient.

Faut-il s'en accommoder ? Si c'est pour de bonnes raisons, une volonté de ces derniers de se débarrasser des oripeaux monarchiques de leur fonction, on pourrait le comprendre. Je crois plutôt que l'Etat et ses représentants ont décidé de laisser le capital privé remplir ce vide.

En offrant ces 34 lieux, la plupart souterrains, nous répondons bien à la commande de diversifier les lieux urbains, d'inventer une ville à plusieurs niveaux qui ne rejette pas ses sous-sols mais les intègre à la novation urbanistique.

Dans le même temps, nous semblons nous accommoder de ce glissement de l'innovation dans les seules mains des porteurs de projets privés. La Ville et ses partenaires dans cette nouvelle aventure édictent des règles, rédigent le cahier des charges, mais la viabilité des projets amène fortement à une privatisation partielle ou totale de ces espaces.

J'ai tenu, comme vice-présidente en charge du développement de la culture à la Métropole, à ce que les projets "Inventons la Métropole" aient aussi une coloration culturelle. Je crois nécessaire que cela soit le cas pour le projet "Réinventer Paris 2" qui nous est soumis aujourd'hui.

Etre élu communiste ne signifie ni nier ni rejeter une initiative privée, mais je continue de penser qu'en matière d'urbanisme et d'architecture, les choix des acteurs publics peuvent rester moteurs. Nous pourrions souhaiter que le Gouvernement actuel maintienne l'investissement public. Mais je dois vous avouer ma méfiance car les projets du Gouvernement MACRON semblent une nouvelle fois vouloir asphyxier les collectivités locales et les précipiter ainsi uniquement vers les partenariats publics-privés.

Faisons attention à l'uniformisation des projets portés par de grands groupes du B.T.P. et aussi aux choix de rentabilité immédiate qui peuvent altérer la qualité des projets. Faisons attention à la communication en amont auprès des habitants.

J'espère que nous n'aurons pas à connaître les récriminations de certains architectes qui nous avaient fait remarquer à juste titre le manque de rémunération des projets. Les opérateurs qui concourent devraient prévoir de telles rémunérations.

Au vu de la liste des 34 lieux, dont certains emblématiques, j'espère que nous aurons des rendus de la qualité de ceux qui nous ont été soumis au cours de "Réinventer Paris 1".

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je n'ai jamais été favorable aux différents projets de "Réinventer Paris". Non pas qu'il ne faille pas réinventer Paris, mais parce que nous aurions pu changer le slogan : en marche vers la grande braderie du foncier parisien !

Voilà. Y compris d'ailleurs de ses sous-sols. Paris est à vendre, on liquide tout, morceau par morceau. C'est la fête pour les promoteurs privés !

Parce que c'est bien de cela dont il est question. Le principe de base, c'est quoi ? On est face à une politique d'asphyxie budgétaire, puisque vous savez mieux que moi que le prochain budget montrera que les contributions de Paris à la solidarité du territoire seront supérieures à la dotation de l'Etat. Donc on essaie de trouver de nouvelles recettes. Et dans les recettes, on cherche à vendre du foncier.

Vous me direz : oui, Madame SIMONNET, mais nous vendons du foncier parce que, parallèlement à cela, nous allons acquérir du foncier et donc, l'un dans l'autre, cela s'équilibre. D'abord, j'aimerais avoir, pour vraiment me faire un avis objectif, une évaluation concrète, pas simplement année par année mais sur les grandes mandatures de ce rapport entre le foncier cédé et le foncier acquis.

Je pense que si l'objectif politique était la maîtrise du foncier face à la spéculation immobilière, et la volonté d'avoir la maîtrise des objectifs politiques sur la façon dont on doit réinventer la ville pour permettre d'abord et avant tout qu'elle satisfasse aux besoins, c'est-à-dire que ce soit une ville qui arrête d'exclure au-delà du périphérique les classes populaires et moyennes et réponde à l'ensemble des besoins en termes de service public, et sur l'ensemble des sujets que nous ne cessons de traiter ici, dont on sait pertinemment que la grande priorité, c'est le logement, c'est l'hébergement d'urgence, c'est les locaux associatifs, les locaux pour des services publics, pour donner des réponses collectives à la satisfaction de besoins individuels interdépendants dans la ville, eh bien, on aurait une autre approche.

Maintenant, quel est le rapport que nous devons avoir avec les promoteurs ? On se met à leur service ou on crée les conditions démocratiques qu'ils se mettent au service de l'intérêt général ? On pourrait donc, dans ces appels à "Réinventer Paris", d'abord sanctuariser le foncier et privilégier à chaque fois les baux et non la vente. C'est un bon principe politique contre la spéculation immobilière. Ensuite, on pourrait demander leurs projets mais par rapport à la satisfaction de besoins bien précis.

Et quelle est la connexion entre les différents projets "Réinventer Paris" et l'ensemble des débats que nous avons ici ? On sort, par exemple, d'un débat sur la question de l'hébergement d'urgence et le manque de place. Evidemment, ce n'est pas lié directement à ce projet de délibération et il ne s'agit pas de mettre à l'abri du regard en sous-sol les exilés et les réfugiés. Mais dans l'ensemble des projets, on pourrait penser beaucoup plus par objectif. Or, j'ai le sentiment qu'on ne pense pas par objectif.

Et quelle est la place que l'on fait à la démocratie participative, dont à grand renfort de "com'" nous ne cessons de nous gargariser ou plutôt l'Exécutif ne cesse de se gargariser ? Finalement, la concertation est a minima. La population n'est pas appelée à contribution, ni en amont, ni pendant, ni après. Tout juste on va l'informer de la démarche du cahier des charges mais pas des projets retenus.

J'estime que là, il y a un véritable problème. Pour autant, je pense que l'on pourrait au contraire vraiment assumer par objectif et aussi prendre en compte la question énergétique. Il a été parlé précédemment de la géothermie. Oui, je pense que c'est un sujet sérieux et qui n'a pas à faire sourire, même si les sites concernés peuvent très bien ne pas y répondre pour tout un certain nombre de raisons techniques précises.

Je souhaite vraiment vous alerter. "Réinventer Paris" saison 1, saison 2, et quel que soit le numéro de l'épisode, tant qu'il n'y aura pas à la fois la priorité de maintenir la maîtrise du foncier dans un objectif justement d'augmenter l'emprise foncière de la Ville pour avoir une maîtrise de ses politiques publiques, je ne pourrais approuver ces démarches.

Tant que la concertation ne sera qu'une pure mascarade et qu'il n'y aura pas de véritable implication citoyenne, à la façon dont on réinvente Paris, cela ne peut pas fonctionner. Et tant que les promoteurs privés et leur créativité ne seront pas au service d'objectifs clairs politiques, on voit bien que l'on est sur une liquidation, une privatisation du foncier de la capitale, une privatisation de Paris. Et j'estime que Paris n'est pas à vendre.

Je rajoute aussi le fait que l'innovation, la créativité, l'inventivité des architectes et des cabinets doivent nécessiter rémunération et, là aussi, il y a un problème d'insatisfaction réelle qui, je trouve, n'est pas pris en compte.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord je voudrais remercier l'ensemble des orateurs pour la qualité des débats. Je vais donner quelques réponses. Une bonne partie de ce qui a été dit, à mon sens, ne correspond pas à l'esprit ni à la volonté de ces appels à projets innovants.

Je vais commencer peut-être par la question énergétique parce que je suis un tout petit peu surpris. Parmi les défis d'innovation, qui sont dans les appels à projets "Réinventer Paris", bien évidemment la question énergétique est présente. C'est l'un des neuf défis qui sont présents dès le règlement initial de "Réinventer Paris I" et qui se retrouvent dans cette deuxième compétition, dans ce deuxième appel à projets.

Deuxième remarque, la question de la concertation. D'abord, j'insiste sur le fait que c'est également un des défis d'innovation qui se trouve dans le règlement de "Réinventer Paris", la qualité et l'innovation dans le domaine de la concertation.

Ce que nous avons rajouté dans cet appel à projets et qui me paraît essentiel, c'est la possibilité pour les maires d'arrondissement d'organiser une concertation sur les sites eux-mêmes pour pouvoir recueillir l'avis des riverains et de la population concernée.

Après cela, il y a le jugement que doivent porter les Parisiens sur les projets. J'insiste sur un point, parce qu'il apparaît très clairement dans le règlement de cet appel à projets, c'est qu'il est compliqué de contraindre les porteurs de projets à présenter leurs propositions dans la mesure où il y a un sujet de propriété intellectuelle et de risque d'emprunt d'idées dans la présentation de ces projets, avant les dépôts de ces projets, lors de la candidature finale.

Je pense que, là aussi, c'est une question qui peut être vue entre les maires d'arrondissement qui le souhaitent et les porteurs de projets. Mais les porteurs de projets doivent avoir la liberté de présenter ou de ne pas présenter, étant entendu qu'ils doivent quand même montrer comment ils ont concerté avec la population, dans la construction de leur projet.

Par rapport au vœu qu'a présenté Yves CONTASSOT, j'ai proposé un vœu de l'Exécutif qui reprend l'esprit du vœu d'Yves CONTASSOT, mais qui intègre les contraintes juridiques dans lesquelles nous sommes dans l'organisation de cet appel à projets qui, je le rappelle, n'est pas une commande publique. Il faut donc bien distinguer ce que la Ville de Paris peut faire lorsqu'elle passe une commande publique, de ce qu'elle peut faire lorsqu'elle lance un appel à projets innovants.

Je voudrais également répondre à Mme SIMONNET que non seulement, lorsque nous cédons des actifs, c'est pour pouvoir financer l'achat d'actifs, notamment pour faire du logement social, et nous en avons fait la démonstration devant la 5e Commission, d'ailleurs l'adjoint aux Finances pourra vous communiquer ces éléments. Les actifs immobiliers de la Ville de Paris augmentent d'année en année. En 2020, les actifs immobiliers de la Ville de Paris seront largement supérieurs à ce qu'ils étaient en 2014. Il ne s'agit pas de mettre à l'encan, il ne s'agit pas de brader le foncier de la Ville. Il s'agit simplement d'avoir une gestion intelligente de nos actifs immobiliers, de céder les actifs non stratégiques, pour pouvoir justement faire des achats d'actifs stratégiques qui nous permettent notamment de faire des équipements publics et du logement social, qui sont les deux grands objectifs de cette mandature, dans le domaine foncier.

J'ajoute que le débat sera moins vif, je pense, pour ce deuxième appel à projets que pour le premier, dans la mesure où beaucoup de foncier est un foncier souterrain, que le foncier souterrain n'est pas cessible, qu'il s'agit d'espaces publics, et que nous aurons majoritairement, et peut-être même massivement, des baux emphytéotiques ou de l'occupation temporaire d'espaces publics parce que la plupart des sous-sols feront l'objet de conventions d'occupation temporaire ou de baux emphytéotiques.

Enfin, ce que je voudrais vous dire par rapport à cette question de la relation entre le secteur public et le secteur privé, c'est que "Réinventer Paris" a permis de clarifier et d'améliorer la relation entre la Ville de Paris et les opérateurs privés, en leur demandant justement non pas de faire des propositions financièrement les plus juteuses pour la Ville, mais de tenir compte de l'intérêt général et d'apporter des projets culturels, des projets sportifs, des projets de services de proximité dans leurs propositions. Je pense que c'est ce qui fait vraiment l'intérêt de ce type de compétition. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous remercie bien sûr de voter ce projet de délibération. Je propose au groupe des écologistes de retirer leur vœu au profit du vœu de l'Exécutif, qui tient compte de leur demande.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Avant de voter le vœu de l'Exécutif et de regarder l'avenir du vœu n° 67, nous avons un amendement technique n° 66, que je vais soumettre au vote, et qui est déposé par l'Exécutif sur ce projet de délibération.

Peut-être un mot ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Juste un mot dans la mesure où la Ville de Paris a proposé le musée de la Libération dans "Réinventer Paris" - les Dessous de Paris", la S.N.C.F. "Gares & Connexions" a proposé de mettre la partie qui lui appartenait, c'est-à-dire l'étage qui se situe sous le musée de la Libération, dans l'appel à projets. C'est cela l'objet de notre amendement technique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 66 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 66 est adopté.

Nous examinons maintenant le vœu n° 67 déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Compte tenu des éléments apportés par le vœu de l'Exécutif n° 67 bis, est-il maintenu ? Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Nous en avons discuté et nous sommes convenus d'adopter le vœu de l'Exécutif, en espérant qu'il soit réellement mis en œuvre dans toutes les mairies d'arrondissement. Mais ce n'est pas de la responsabilité de la Mairie de Paris, mais des maires d'arrondissement pour que l'esprit dans lequel nous avons travaillé soit traduit dans les faits.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 67 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 210).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 166 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 166).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'affichage publicitaire illégal.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu référencé n° 68 relatif à l'affichage publicitaire.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS du groupe Ecologiste de Paris, pour 2 minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

A plusieurs reprises, des afficheurs commerciaux ont envahi le mur de la pointe Poulmarch' dans le 10e arrondissement, de publicités non seulement intempestives mais illégales au regard de notre Règlement local de publicité. Non seulement ces publicités sont restées affichées plusieurs jours, mais qui plus est pour le dernier, avec un vigile payé par l'entreprise pour empêcher la dégradation de l'affichage, privatisant ainsi en outre l'espace public devant le mur en question. Tout cela est strictement illégal et insupportable pour les citoyennes et les citoyens que nous sommes. Outre l'agression visuelle que cela implique, ces affichages illégaux restent de fait impunis et rentables pour l'entreprise puisque les contraventions n'ont pas de caractère dissuasif au regard des bénéfices engendrés par de telles campagnes de publicité.

Ce problème se posant dans tout Paris, nous demandons par ce vœu, que nous avons voté à l'unanimité dans le 10e arrondissement, le fait que Paris verbalise systématiquement et très rapidement les contrevenants, procède immédiatement au démantèlement des éventuelles barrières de protection et enfin mette en place une procédure d'urgence pour que soit retirée ou recouverte immédiatement toute publicité illégale. C'est une question de respect pour nos concitoyens en termes d'espaces publics et de respect de la loi.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Anne SOUYRIS, je vous remercie pour cette intervention qui pointe un sujet que nous débattons régulièrement dans cette Assemblée, qui est la publicité illégale dans l'espace public. Je donnerai un avis favorable à votre vœu. Vos demandes concernent le fait d'appliquer les textes qui régissent la publicité dans l'espace public et les actions de la Ville de Paris. La Direction de l'Urbanisme, les autres directions, DPE, DVD, sont très sollicitées, agissent dès qu'elles reçoivent des signalements. Elles ne peuvent toutefois pas faire d'interventions qui sortent de leurs prérogatives et des articles de loi, ce qui peut laisser penser parfois que la Ville de Paris n'agit pas. Or, ce n'est pas le cas. Simplement, c'est souvent assez compliqué.

Je vais prendre l'exemple du mur que vous citez, rue Jean Poulmarch'. Le constat de publicité illégale a été effectué dès le signalement. La DU a engagé une procédure à l'encontre du contrevenant et exigeait le retrait de la publicité. L'arrêté de mise en demeure et le procès-verbal d'infraction ont été transmis au Procureur de la République aux fins de poursuites pénales. Un contrôle, réalisé sur place le 22 juin, a permis de constater la suppression de la publicité.

Je profite de ce vœu pour vous informer qu'afin de rendre plus efficaces et rapides les interventions de la Ville, nous avons engagé des démarches afin de modifier le délai de 15 jours, actuellement prévu par l'article L. 581 27 du Code de l'environnement, qui va à l'encontre de l'objectif d'enlever au plus vite des affichages et marquages qui nuisent au paysage urbain.

Nous avons donc sensibilisé le nouveau cabinet du Ministre de la Transition écologique pour formaliser la demande et réduire ce délai au strict minimum, c'est-à-dire 48 heures. Nous espérons être entendus et ainsi obtenir une modification du Code de l'environnement en ce sens.

J'émets donc un avis favorable afin de continuer nos actions de retrait de publicité sauvage au plus vite dans l'espace public.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 211).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination d'une nouvelle rue dans le 11e.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 69 relatif à la dénomination d'une nouvelle rue dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu voté à l'unanimité dans le 11e arrondissement est relatif à la dénomination d'une rue reliant la rue du Chemin Vert à la rue Breguet. Le groupe Ecologiste souhaite que nous accompagnions le processus de transformation de cet îlot à son terme. C'est une vieille opération, et nous arrivons au bout du processus tant souhaité par les habitants et par les élus, depuis au moins déjà trois mandatures : le désenclavement de l'îlot Breguet.

Aujourd'hui, cet îlot accueille l'entreprise "Publicis", accueille plusieurs commerces, accueille la Maison des pratiques artistiques amateurs, et cette nouvelle voie est particulière, puisqu'elle est semi-publique et semi-privée. Elle donne accès en particulier à la M.P.A.A. Aussi, le groupe Europe Ecologie émet le vœu suivant : que le droit de passage et d'accès tant souhaité depuis de nombreuses années soit respecté, et que nous lancions un processus participatif associant les associations, le conseil de quartier, les riverains, les écoles pour choisir le nom de cette nouvelle rue.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Joëlle MOREL, votre vœu et votre intervention font référence à un passage du 11e arrondissement, passage nouvellement créé suite au développement de l'îlot Breguet sur le site de l'ancienne poste. Ce projet a permis d'accueillir l'entreprise Publicis et ses 1.800 salariés sur 22.000 mètres carrés de bureaux, mais également, comme vous l'avez indiqué, une Maison des pratiques artistiques amateurs et des commerces gérés par la SEMAEST.

Vous demandez que le passage qui va de la rue du Chemin Vert à la rue Breguet soit nommé à partir d'un processus participatif invitant les habitants du quartier. L'Exécutif et la mairie du 11e arrondissement sont bien évidemment favorables à votre demande.

Je me permets cependant de vous proposer quelques amendements, que vous avez reçus par écrit. Tout d'abord, il s'agit d'une voie privée, et non pas d'une voie publique. Il convient donc que les propriétaires, réunis dans une A.F.U.L., Association foncière urbaine libre, dans laquelle la Ville de Paris et la SEMAEST sont représentées, prennent l'initiative de nommer ce passage. Une fois cette démarche effectuée, le processus participatif pourra s'enclencher.

Ensuite, je profite de ce vœu pour rappeler l'attachement de l'Exécutif, et je l'espère du Conseil de Paris, au respect de la servitude de passage et d'accès à l'îlot. Il est important que les conditions définies dans le règlement de copropriété soient respectées. Pour être clair, je souhaite que le Conseil de Paris envoie un message fort à Publicis pour que le passage soit ouvert au public et vécu comme tel par les habitants du 11e arrondissement.

Enfin, je vous rappelle l'engagement de la Maire de Paris pour favoriser la féminisation des noms de rue. Il y a 5 % de noms de femmes attribués à des voies parisiennes. Pour rééquilibrer, je vous suggère d'ajouter à votre vœu la demande que si le nom choisi est celui d'une personnalité, il soit prioritairement privilégié le nom d'une femme.

Je soumets donc un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu ainsi amendé.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame MOREL, est-ce que vous acceptez ces modifications ?

Mme Joëlle MOREL. - Oui, tout à fait. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 212).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'opération "14, avenue Parmentier" (11e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 70, qui est relatif à l'opération "14 avenue Parmentier" dans le 11e.

La parole est à Joëlle MOREL, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. David BELLIARD. - Non, c'est moi qui vais le présenter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est au président du groupe, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Le 31 mai dernier, le Tribunal administratif a jugé illégal le processus de désignation du projet pour le 14 avenue Parmentier, situé dans le 11e arrondissement, et c'est pour nous une vraie opportunité pour repenser ce projet. Je sais que nous avons ici un désaccord, et quand j'écoutais hier avec attention les propos particulièrement caricaturaux qui ont été tenus sur le jardin Truillot, suite à l'intervention de ma collègue Joëlle MOREL, propos que je pensais d'ailleurs d'un autre temps, dans les relations au sein de notre majorité… L'ouverture d'un dialogue sur ce bâtiment au niveau local reste, je le vois bien, particulièrement étroite. Mais, l'espoir faisant vivre, j'y reviens.

Le projet actuel prévoit la création d'un multiplex fléchant ce site exceptionnel vers une activité commerciale. Cette décision du tribunal est donc pour nous une occasion de redessiner la destination de la sous-station Voltaire du 14 avenue Parmentier, sur la forme comme sur le fond. Sur la forme d'abord, en mettant en place un processus d'urbanisme collaboratif avec les habitants et habitantes du quartier, axé sur la mise en place de nouveaux usages innovants et sur les besoins de préserver un lieu ouvert, citoyen et qui conserve la création culturelle dans une ville qui en manque, vous le savez, cruellement.

Sur le fond, le projet de multiplex présenté s'inscrit dans un mouvement de sur-rentabilisation économique de chaque parcelle et bâtiment de la Capitale. On le voit avec l'utilisation qui est faite des friches urbaines telles que les différents "grand train", comme celui du 18e qui voient fleurir des lieux de consommation, souvent aux prix très élevés, déguisés en espaces alternatifs, et qui, sous prétexte de réinterprétation des espaces anciennement populaires, chassent de fait les populations les plus modestes.

Bref, au-delà de l'aspect patrimonial exceptionnel de la sous-station Voltaire, cette décision du tribunal est donc, je le rappelle, une occasion unique de faire de ce lieu un vrai lieu de rencontres, de cinémas associatifs et de créations citoyennes. Et c'est ce que nous demandons dans ce nouveau vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher David BELLIARD, je ne vous surprendrai pas beaucoup en proposant un avis non seulement défavorable, mais même très défavorable à votre vœu. Ce vœu appelle une réponse courte. Il est bien sûr hors de question de remettre en cause le choix qui a été fait par le jury de "Réinventer Paris", et la procédure qui a abouti au magnifique projet porté par "Etoile Cinémas".

Le groupe EELV défend un vœu qui implique de nier le travail effectué par des architectes sur un site sur lequel quatre finalistes ont beaucoup travaillé. Le moindre des respects, me semble-t-il, est de se conformer au choix qui a été fait à l'issue d'un si long processus de sélection. Vous vous réjouissez d'un jugement du Tribunal administratif à l'initiative d'une association qui est une simple association "Nimby", et je tiens à rectifier ce qui est dit dans ce vœu : le jugement négatif du tribunal ne s'appuie en aucun cas sur le fait que cette parcelle ait été fléchée pour un usage de cinéma, mais sur la composition du jury. Le juge administratif n'a pas pris en compte tous les documents de la compétition, les additifs au règlement, ce qui semble expliquer ce jugement. J'ai parfois le sentiment d'ailleurs que le Tribunal administratif a un lien avec la Française des jeux. La Ville de Paris va donc, bien évidemment, faire appel de ce jugement, afin de mettre en œuvre ce cinéma, attendu de longue date par les habitants du 11e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DU 162 - Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 162 concernant la cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux dans plusieurs arrondissements.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, du groupe LR.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération traite une fois de plus d'achat de lots de copropriété occupés, pratique dénoncée à plusieurs reprises par Brigitte KUSTER, s'agissant des opérations menées dans le 17e arrondissement, et pour les mêmes raisons qu'habituellement, nous voterons évidemment contre.

Véritable gaspillage d'argent public, c'est une faillite organisée à tous les étages, puisque vous aspirez l'argent du logement social sans créer de logements supplémentaires, donc sans contribuer à résoudre la crise du logement et sans améliorer la mixité. Nous verrons si le nouveau Gouvernement mettra un terme à ces pratiques inacceptables, que vous conduisez depuis trop d'années, avec la complaisance coupable des autorités et des acteurs du logement, qui se commettent dans de tels montages à visée d'affichage politique.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Manifestement, l'esprit de consensus dont je parlais tout à l'heure n'a pas atteint la totalité des bancs du groupe LR. Je ne développerai pas davantage, puisque comme vous l'avez dit, il s'agit d'un débat que nous avons depuis longtemps.

Et pour les mêmes raisons qui font que vous vous y opposez, nous y sommes favorables, à cette préemption dans le diffus, pour une raison qui n'est pas une raison idéologique, qui n'est pas une raison dogmatique, qui est qu'elle permet à des locataires de rester en place. Je vous souhaite bon courage pour aller voir les locataires en question et leur expliquer que si vous étiez aux manettes, ils seraient obligés de partir des logements dans lesquels, grâce à nous, ils pourront rester. Cela fait une sacrée différence.

En tout cas, nous sommes là pour protéger ces locataires de la classe moyenne, et je crois que cela s'assume assez aisément.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 162).

2017 DU 156 - Subvention (490.921 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une réévaluation de la subvention et à la rénovation de l'entrée tour Tokyo.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 156 et le vœu référencé n° 71 du groupe Socialiste et Apparentés. Il concerne l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades, dans le 13e arrondissement.

La parole, pour commencer, est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - La question de la prise en charge par la Ville de l'entretien des espaces publics de la dalle des Olympiades ressemble beaucoup à un serpent de mer. Un sujet que l'on bricole depuis le vœu que j'avais déposé d'ailleurs il y a deux ans, et sur lequel je suis intervenue à différentes reprises ici. Mais sur lequel la Ville malheureusement n'arrive toujours pas à proposer une solution financière qui soit pérenne et satisfaisante.

Chaque année, cette participation financière de 490.000 euros au titre de la prise en charge des espaces ouverts au public de la dalle des Olympiades donne lieu à discussions et à négociations. Cette somme, dont la valeur absolue reste comparable aux années précédentes, correspond à un peu plus de la moitié des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public, mais la détermination objective de ce qui relève de l'usage exclusif des copropriétaires d'une part, et du public d'autre part, puisque la dalle est accessible au public, continue à poser un problème.

J'avais demandé avec d'autres élus du 13e arrondissement en juillet 2015, qu'un prestataire indépendant soit désigné pour évaluer cette répartition des charges d'entretien, afin de régler ce différend, mais l'appel d'offres semble avoir été malheureusement infructueux. Peut-être les clauses techniques ou les contours de la prestation ne permettaient pas au marché d'être attractif.

En tout cas, c'est une grande déception que la Ville ait échoué à faire aboutir ce premier appel d'offres.

Une chose est sûre en conclusion, c'est que les copropriétaires des Olympiades attendent toujours cette évaluation qui devrait améliorer l'équité et l'objectivité de la répartition des coûts d'entretien de la dalle des Olympiades.

Je souhaite, pour conclure, que la Ville fasse le nécessaire pour que ce nouvel appel d'offres soit plus attractif que le précédent.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Depuis très longtemps, la question du niveau financier d'entretien de la dalle des Olympiades fait l'objet de discussions. Elle fait l'objet de discussions, puisque nous sommes sur une définition assez curieuse "d'espace privé ouvert au public", qui n'existe pas en droit, qui est une simple définition de fait, comme le dit la jurisprudence, mais il n'y a pas de définition légale.

Or, depuis la loi du 11 octobre 2010, une nouvelle définition a été apportée sur un tout autre sujet, qui néanmoins s'applique à la dalle des Olympiades, c'est la notion d'espace public.

L'espace public a été défini pour la première fois dans la loi en 2010 et il est dit de manière précise que l'espace public est constitué à la fois des voies publiques et des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

Et donc, la dalle des Olympiades étant un lieu ouvert au public devient de fait un espace public au sens de la loi.

Et la question qui se pose aujourd'hui est le changement de statut de cette dalle et donc, la question de sa municipalisation, de la prise en charge des coûts d'entretien de la dalle dans son intégralité est maintenant posée et la Ville ne pourra plus indéfiniment se contenter de cette pseudo définition de l'espace privé ouvert au public.

C'est le sens d'ailleurs d'une demande de l'ensemble des riverains de la dalle des Olympiades, que la Ville se penche sur cette question d'un point de vue juridique.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, je l'ai évoqué tout à l'heure à propos de l'appel à projets "Réinventer Paris 2" c'est l'avenir de cette dalle.

L'avenir de cette dalle, puisque nous avons acté, et j'espère que cette fois si j'aurai une réponse précise de Jean-Louis MISSIKA, qu'il y ait une étude de l'APUR menée sur l'avenir de cette dalle, étude dont il nous a été dit qu'elle était quasiment terminée à la fin 2016, puis qu'on aurait les résultats avant mars 2017, sur laquelle nous n'avons toujours aucune information.

Or, cette étude existe-t-elle, a-t-elle été menée à bien et quand aurons-nous les résultats ? Car il n'est pas pensable que l'on nous dise une chose et qu'ensuite, cela tombe dans une espèce de trou noir.

Je vois qu'il y a une concertation, à la fin de cette concertation pourrai-je peut-être enfin avoir la réponse.

Cela dit, c'est d'autant plus important qu'évidemment cette étude devra, je l'espère, en tout cas je le souhaite, être versée au dossier de l'appel à projets "Réinventer Paris 2", parce qu'il ne pourrait pas y avoir une non-prise en considération, cela n'aurait aucun sens.

Voilà le sens de mes deux interventions, un, statut juridique de la dalle, deux, étude de l'APUR, et évidemment amélioration de la prise en charge par la Ville des coûts de fonctionnement de cette dalle.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole au maire du 13e, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai souhaité intervenir une nouvelle fois sur l'ensemble des Olympiades et déposer un vœu, car les choses n'avançaient pas suffisamment rapidement malgré les engagements pris.

Il s'agit d'une copropriété horizontale, les Olympiades, avec une particularité, celle de rassembler 8.000 habitants, donc une énorme copropriété horizontale, avec une petite moitié de logements sociaux, des équipements publics et évidemment des logements privés.

Et nous avons agi ces dernières années pour corriger une injustice fondamentale, faire en sorte que les copropriétaires, en échange de leur contribution fiscale, comme tous les autres Parisiens, bénéficient des mêmes droits tout simplement que les autres Parisiens copropriétaires, à savoir que l'entretien des espaces publics soit assumé par la Municipalité.

Il s'agit de la rénovation de la copropriété notamment, et de son entretien courant.

Nous avons patiemment construit une triple convention, parce que la municipalisation que brandit Yves CONTASSOT ne me paraît pas faisable. Je suis prêt à tout examiner et notamment cette voie, mais pour l'instant personne n'a été en capacité de montrer une possibilité de municipalisation en dehors d'une unanimité de l'ensemble des copropriétaires, ce qui est évidemment impossible à obtenir.

Nous avons donc construit une convention cadre et deux conventions pour les investissements et le fonctionnement courant.

Or, il était prévu que la partie de fonctionnement courant soit réexaminée et fasse l'objet d'une étude indépendante financée par la Ville.

Et cela fait maintenant des années que cet engagement avait été pris sans qu'il soit tenu et évidemment cela m'interpellait beaucoup, d'où le dépôt de ce vœu.

C'est vrai qu'il y a eu un infructueux, c'est vrai aussi que l'étude semble depuis relancée, et donc, je souhaitais que Jean-Louis MISSIKA puisse préciser tout cela et je constate aussi que symboliquement, parce que c'était aussi mon deuxième questionnement, la subvention annuelle a été augmentée pour tenir compte de l'inflation, c'est certes symbolique parce que l'inflation est très faible en ce moment, mais cela montre aussi que cette subvention ne doit pas rester en l'état pendant des années sans évoluer.

Et ce vœu visait aussi un deuxième engagement, également pris par la Ville de Paris, c'est-à-dire poursuivre la rénovation lourde des Olympiades et notamment de l'opération dite "entrée de la tour Tokyo", c'est-à-dire à la fois un accès pour une antenne de la Sécurité sociale, une entrée pour ladite tour Tokyo, mais aussi une entrée des Olympiades et notamment un des accès pour un grand ensemble de "Paris Habitat" qui s'appelle "Squaw Valley", puisque tous les immeubles portent le nom de villes des Jeux Olympiques.

La deuxième partie de ce vœu visait à ce que cette opération soit bien poursuivie conformément aux études préalables, et qu'elle soit présentée au plus vite aux habitants pour que l'on puisse avancer sur cette opération nécessaire.

Voilà l'objet de ce vœu que je souhaitais présenter au Conseil de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre aux autres orateurs, je vais donner la parole à Jacques BAUDRIER et à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci à l'ensemble des orateurs qui maîtrisent parfaitement ce dossier. Il y a deux aspects : la subvention de fonctionnement et le projet d'investissement dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain sur la dalle des Olympiades.

Comme vous l'avez tous dit, la Ville prend en charge une partie des frais de gestion et d'entretien du site des Olympiades par l'attribution d'une subvention annuelle à l'A.S.L. Olympiades depuis 1977, et la prise d'un arrêté préfectoral en ce sens.

Elle a été sensiblement revalorisée dans le cadre d'un partenariat global entre la Ville et l'Association syndicale libre, mais suite à un vœu voté en 2015, une mission d'expertise financière est prévue pour permettre de réévaluer ce dispositif.

Effectivement, malheureusement cette étude a été lancée, la première consultation est infructueuse, mais une nouvelle procédure est déjà engagée et devrait nous permettre de désigner dans le courant du 4e trimestre 2017, un prestataire en charge d'actualiser et de décrire l'assiette des dépenses de fonctionnement de l'A.S.L. Olympiades afférentes aux espaces ouverts au public éligibles à ce titre à la participation de la Ville.

Donc, l'A.S.L. Olympiades sera associée au suivi de ces études dont le rendu devrait intervenir dans le courant du deuxième trimestre 2018, et bien sûr les résultats ainsi que les propositions de modalité pour la poursuite de la participation de la Ville de Paris seront présentés à votre Assemblée.

C'est pour le premier sujet.

Pour le deuxième sujet évoqué par Jérôme COUMET à juste titre sur les investissements sur la dalle, le quartier est en G.P.R.U. et a bénéficié depuis 2004 d'investissements de la Ville pour désenclaver la dalle, la requalifier, renforcer l'offre en équipements publics et redynamiser la galerie commerciale.

Ces actions contribuent à améliorer le cadre de vie de la dalle basse, mais seul l'accès sud n'a pas été traité à ce jour accentuant les dysfonctionnements des espaces les plus déqualifiés des Olympiades. La Ville de Paris a donc lancé une étude de faisabilité technique et urbaine relative à la restructuration de cet accès sud dit accès Régnault avec plusieurs objectifs : reconstituer une véritable entrée de quartier, requalifier la façade urbaine et clarifier les usages.

Donc, pour prendre en compte ces éléments dans le cadre du vœu présenté par Jérôme COUMET, l'Exécutif fait deux propositions de légère reformulation, pas sur le premier alinéa, pour que la tierce expertise puisse aboutir dans les meilleurs délais, ce que nous souhaitons tous.

Sur le deuxième alinéa, que le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'A.S.L. Olympiade puisse être réévalué, permettre sur la base de cette expertise de mieux refléter les dépenses réelles qui incombent à chacune des parties.

Il me semble que c'est l'objet et la revendication des copropriétaires des Olympiades.

Pour ce qui est des investissements, que l'étude de l'opération de rénovation de l'entrée des Olympiades tour Tokyo soit poursuivie avec une présentation aux riverains dès l'avancement de l'état de cette étude.

Voilà la proposition d'amendement de l'Exécutif à l'amendement présenté par M. le maire du 13e.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour certains aspects du dossier, notamment "Réinventer".

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pour compléter ce que vient de dire Jacques et brièvement, premièrement, sur l'étude Ville de Paris APUR, je n'ai pas la date exacte de terminaison, mais ce sera avant la fin de l'année et bien évidemment, cette étude sera communiquée, ou en tout cas des éléments de cette étude seront communiqués aux répondants à l'appel à projets.

En ce qui concerne l'appel à projets, on a décalé parce qu'on doit discuter avec la R.A.T.P. de leur projet de travaux de façon à bien comprendre à la fois le calendrier et ce qu'il sera possible de mettre à la disposition des répondants à l'appel à projets.

Je voudrais insister sur un point qui me paraît essentiel. Cette parcelle ne nous appartient pas mais elle appartient à la S.N.C.F. et je remercie la S.N.C.F. d'avoir accepté de mettre cette parcelle dans l'appel à projets.

L'avantage, c'est que cela oblige tout le monde à se mettre autour de la table, à discuter et à clarifier les points de vue des uns et des autres. C'est aussi à cela que cela sert, ce genre d'appel à projets. En effet, je ne suis pas sûr que nous aurions pu, avec Paris Habitat, avec la R.A.T.P., avec la S.N.C.F., avec l'association et avec les différents services de la Ville de Paris, avoir les conversations que nous avons de façon accélérée car il faut que nous ayons une proposition claire à mettre sur la table aux alentours du mois d'octobre ou du mois de novembre 2017.

Voilà ce que je voulais apporter comme précision.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur COUMET, acceptez-vous les modifications proposées par l'Exécutif à votre vœu ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je voulais ajouter à ce que dit Jean-Louis MISSIKA. Il a tout à fait raison, cela va nous permettre de construire quelque chose.

Je constate aussi que la copropriété a lancé une étude urbaine, qu'il faudra verser au dossier car elle est intéressante.

Evidemment, j'accepte les modifications qui vont tout à fait dans le sens souhaité.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 213).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 156).

2017 DLH 128 - Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L. 314-1-1 du code du Tourisme - Création du téléservice correspondant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 128 relatif à l'obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L 314-1-1 du Code du tourisme, création du téléservice compétent.

De nombreux orateurs sont inscrits. M. Christophe GIRARD m'a demandé de bien vouloir exceptionnellement intervenir en premier dans cette discussion car il a un mariage en mairie d'arrondissement. Je vous demande avec bienveillance de bien vouloir accepter ce petit changement d'ordre.

Je donne donc la parole à Christophe GIRARD, pour le groupe Socialiste.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers bons camarades et compagnons élus, la mise au vote de ce projet de délibération important marque une avancée supplémentaire de la mobilisation de l'Exécutif municipal qui, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO et de Ian BROSSAT, fait du logement la priorité de la mandature.

A l'ambition de création de 10.000 logements par an pour répondre aux préoccupations des Parisiens de pouvoir se loger dans la capitale, s'ajoute l'objectif de maintenir un niveau important de logement à Paris en régulant notamment l'activité des locations touristiques.

Le présent projet de délibération constitue une avancée réglementaire majeure en termes d'amélioration d'identification par la Ville des locations de courte durée. Il est notamment le fruit de la pugnacité et de l'endurance dont la Ville a fait preuve auprès du gouvernement précédent.

Cependant, nous devons aller plus loin dans les outils confiés aux communes pour mieux contrôler, réguler l'activité des locations saisonnières. Dans le centre de Paris et plus particulièrement dans le 4e, la surreprésentation du nombre de résidences secondaires, presque 25 % dans le 4e, et d'annonces sur les plateformes numériques, 2.500 biens enregistrés rien que sur "Airbnb", soit 10 % du parc de logements du 4e arrondissement, doit en effet nous interpeller dans la mesure où nous sommes en l'état incapables d'évaluer le nombre de locations touristiques qui seraient illégales.

Nous devons donc poursuivre nos efforts auprès du Parlement et du nouveau Gouvernement afin d'être dotés de moyens supplémentaires permettant de s'assurer que les plateformes joueront le jeu de la suppression systématique des annonces non préalablement enregistrées et, en cas de non-coopération, de les sanctionner. C'est le sens d'un courrier que j'ai adressé aux trois députés du centre de Paris en fin de semaine dernière.

Enfin, il nous faut poursuivre notre travail de maintien de l'offre locative dans le centre de Paris, en particulier dans le Marais.

Comme je l'ai proposé à Ian BROSSAT par courrier du 11 janvier dernier, il nous faut revoir le périmètre des règles de la compensation et protéger tant qu'il en est encore temps l'habitation dans certains quartiers qui voient se multiplier l'offre de locations touristiques au détriment des logements paisibles.

Vous pourrez compter sur tout mon soutien.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous reprenons l'ordre prévu et la parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe LR.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est un bon projet de délibération et nous le voterons. Il répond aux inquiétudes légitimes exprimées par les professionnels de l'hôtellerie, qui dénonçaient une multiplication des abus quant au dépassement de la durée limite légale de location de 120 jours par an lorsqu'il s'agit de résidences principales.

Paris se devait d'appliquer dans les meilleurs délais le dispositif rendu possible par la loi République numérique, et notamment par le décret du 28 avril 2017, qui permet aux communes de plus de 200.000 habitants de présenter un projet de délibération pour mettre en œuvre cet enregistrement préalable et créer à cette fin un téléservice pour délivrer ce numéro d'enregistrement.

Je rappelle que notre groupe avait demandé par un vœu en mars dernier que l'Exécutif, dans l'attente du décret d'application, mette en place un dispositif d'autocontrôle avec les plateformes de location afin d'identifier et de signaler à la Ville les propriétaires dépassant une durée indéterminée de location annuelle.

Aujourd'hui, c'est chose faite et l'enregistrement sera complètement effectif dès décembre 2017, ce dont nous nous félicitons. Les vingt conseils d'arrondissement ont d'ailleurs voté cette délibération à l'unanimité, quelles que soient leurs couleurs politiques.

Néanmoins, mes chers collègues, ne nous faisons pas trop d'illusion. Le dispositif d'enregistrement a des vertus mais il ne réglera pas à lui tout seul le déséquilibre offre/demande de logements à Paris, qui est la cause principale de ces dérèglements.

Dans le même temps, je voudrais revenir sur le sujet de la collecte de la taxe de séjour que les loueurs sont tenus d'assurer. Depuis le 1er janvier 2015, cette collecte est assurée pour le compte de ces loueurs par la société "Airbnb" dans le cadre d'un accord passé avec la Municipalité, en application du Code général des collectivités territoriales. A Paris, le montant de cette taxe de séjour s'établit à 83 centimes d'euro par nuit et par touriste, ce montant comprenant également la taxe départementale additionnelle.

Quand je consulte sur le site de "Airbnb" les appartements et autres bien offerts à la location pour la ville de Paris, je constate deux choses. D'abord, que le montant de la taxe de séjour exigée par "Airbnb", pour une nuit et deux touristes, n'est pas de deux fois 83 centimes, soit 1,66 euro, mais de seulement 1 euro, soit un manque à gagner pour la Ville de 66 centimes d'euro. Pire, pour un touriste seul, il n'y a même pas de taxe de séjour collectée par "Airbnb" : zéro euro, rien pour la Ville.

Quand on connaît le nombre de meublés de tourisme à Paris, de l'ordre de 65 à 70.000, le nombre de nuitées louées par les meublés de tourisme à Paris via "Airbnb" chaque année, environ 9,5 millions - près de 10 millions -, il y a de quoi s'étonner et même s'offusquer.

Cette situation n'est d'ailleurs pas du tout du goût des 1.700 hôteliers parisiens, qui respectent au centime près leur obligation en matière de collecte de la taxe de séjour, ni de leur organisation professionnelle qui s'inquiète d'une inégalité manifeste devant l'impôt entre les meublés de tourisme loués sur "Airbnb" et les 1.700 hôteliers parisiens.

J'ai trois questions à poser à Ian BROSSAT mais cela concerne aussi Julien BARGETON. Je souhaite d'abord savoir pourquoi "Airbnb" ne collecte pas la taxe de séjour égale à 0,83 centimes par touriste et par nuitée, en application de notre délibération votée à l'unanimité en date du 9 février 2015.

Deuxième question, je demande aux deux intéressés de connaître les modalités de l'accord passé avec "Airbnb" en matière de collecte de la taxe de séjour.

Troisième et dernière question, je demande quelles procédures sont mises en œuvre par la Ville de Paris pour s'assurer du parfait respect par la société de son engagement de collecter la taxe de séjour sur les meublés de tourisme loués au moyen de cette plateforme numérique.

Voilà les trois questions que je voulais vous poser. Il ne servirait à rien d'aller plus loin, de voir les vœux qui ont été déposés et de les voter si "Airbnb", puisque c'est elle qui est en cause, ne respecte pas - cela concerne également Jean-François MARTINS qui me regarde, il y a donc trois adjoints concernés - si "Airbnb" ne respecte pas au minimum cette collecte de taxe de séjour et de taxe additionnelle départementale.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, pour le groupe LR.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, et chère collègue.

C'est un projet de délibération qu'avec l'ensemble des élus Républicains, je soutiens. Ce dispositif, issu de la loi NOTRe, est bienvenu. Dieu sait s'il n'y a pas que des choses positives dans la loi NOTRe. Pardon, ce n'est pas la loi NOTRe, c'est la loi sur la République numérique. Il n'y a pas que des choses positives dans cette loi non plus, d'ailleurs. Mais, ici, il s'agit d'une disposition et d'un décret qu'il faut mettre en œuvre. Il ne faut pas oublier que les meublés touristiques se multiplient, notamment dans les quartiers de l'hypercentre. Dans le 6e arrondissement, nous avons des rues entières qui sont en train de se transformer en véritable Disneyland et qui portent véritablement atteinte à la vie de quartier, à l'économie de quartier.

Naturellement, je n'irai pas jusqu'à dire que le meublé touristique est en train de transformer Paris et est responsable de la disparition, de la chute importante du nombre de logements disponibles pour les Parisiennes et les Parisiens, mais il est clair qu'il s'agit là d'un phénomène qu'il faut beaucoup mieux contrôler. D'ailleurs, j'en veux pour preuve le fait que les contrôles qui ont été opérés et qui ont commencé à être opérés depuis quelques mois en partenariat avec le Procureur de la République et avec les services de la Ville, le projet de délibération en parle, mais, enfin, si on fait le ratio du nombre d'hébergements qui ont été inspectés, par rapport, ne serait-ce qu'aux hébergements qui sont proposés par "Airbnb", on aboutit à 1,5 % des hébergements "Airbnb" qui ont été contrôlés. Voilà. Donc, on voit à quel point ce dispositif est bienvenu au regard, notamment, des contrôles qui, actuellement, sont résiduels et donc, n'empêchent absolument pas un encadrement sain de cette pratique. Deuxième chose, donc, ce dispositif est bénéfique.

Je voudrais quand même faire deux observations. Nous allons voter ce dispositif, naturellement, et le maire du 6e arrondissement est en contact régulier avec Ian BROSSAT sur le 6e, mais sur d'autres quartiers sur les sujets de meublés touristiques.

La première observation que je voudrais faire, c'est qu'il y a finalement deux façons de louer son meublé. Il y a des propriétaires qui ont besoin de le louer, qui n'ont pas seulement envie, mais qui ont besoin de louer leur logement, parfois pour payer leurs impôts, parfois parce qu'ils ont besoin d'avoir un complément de pouvoir d'achat, et ils ont ce complément de pouvoir d'achat parce que la valeur locative de ces biens, notamment dans le Centre de Paris, notamment dans les quartiers les plus prisés, les plus touristiques, est importante. Et puis, il y a aussi des gens qui n'habitent pas Paris, qui utilisent des logements qui ne sont pas leur résidence principale, qui pratiquent tout simplement de la spéculation.

Et là, je crois qu'à un moment donné, il faudra de plus en plus faire le distinguo. On le fait déjà, mais il va falloir aller, je crois, plus loin, et réserver dans un certain nombre de quartiers, dans un certain nombre d'arrondissements,

réserver cette pratique à des gens qui utilisent leur résidence principale et non pas à des gens qui achètent des logements les uns à la suite des autres, qui les rénovent et qui, ensuite, les mettent à la disposition d'une quasi activité hôtelière en échappant au cadre fiscal, que vient de rappeler Jérôme DUBUS.

Donc, je crois qu'à un moment donné, il va falloir de plus en plus établir ce distinguo. La Ville de Paris s'honore, et je crois qu'elle a raison, de ne pas faire la chasse aux meublés touristiques comme cela a pu être le cas dans d'autres villes, mais je crois que l'encadrement, à un moment donné, va devoir mettre l'accent sur le distinguo et va devoir mettre l'accent sur la distinction dans cette pratique-là. Il y a des gens qui font de l'économie collaborative et il y a aussi des gens qui s'en mettent plein les fouilles et qui ne pensent uniquement qu'à cela, et qui, derrière, malheureusement, se fichent un petit peu de savoir ce que deviennent les quartiers historiques de la Capitale.

Enfin, deuxième observation que je voudrais faire. Il est évident que, si cette pratique émerge, a émergé dans les années précédentes, à Paris particulièrement par rapport à d'autres villes, c'est tout simplement parce que notre offre hôtelière est déficitaire. Voilà. Il nous manque des chambres. D'ailleurs, j'en veux pour preuve le fait qu'à la Métropole, nous sommes en train de réfléchir et nous sommes en train de mettre en place, dans le cadre du P.M.H.H., le schéma hôtelier métropolitain. Je crois que c'est dans ce cadre-là que nous pourrons rééquilibrer l'offre entre, d'un côté, des meublés touristiques et l'économie collaborative. Et les communautés type "Airbnb", "Abritel" sont des communautés qu'il faut encourager, naturellement, en tout cas, qu'il ne faut absolument pas dissuader.

Mais je crois aussi que nous avons, à Paris surtout, quand je vois que Paris est candidate à l'organisation des J.O. d'été et à l'Exposition universelle, il est évident que nous devrons considérablement augmenter notre offre hôtelière. L'augmentation de cette offre hôtelière ne pourra pas se concentrer sur Paris parce que, comme nous le rappelle le projet de délibération, nous devrons mettre davantage de logements à la disposition des Parisiennes et des Parisiens qui veulent se loger et louer un appartement. Il faudra le faire à l'échelle métropolitaine, dans des communes où l'attractivité touristique peut être un véritable défi et peut contribuer, justement, avec l'arrivée du futur métro, peut, avec cette nouvelle offre hôtelière, pourrait, donc, compléter l'hébergement à travers les meublés touristiques. Voilà ce que je voulais dire. Ce sont des observations.

Le distinguo entre des spéculateurs et des résidents principaux à Paris qui ont parfaitement le droit de participer à l'économie collaborative, ils en ont besoin. Et, d'autre part, deuxième observation, donc, réfléchir à ce que la Ville de Paris s'engage davantage à la rénovation et au développement d'une offre hôtelière avec la Métropole du Grand Paris puisque, là encore, cela ne peut pas être sur l'aire parisienne, mais aussi et surtout sur l'aire métropolitaine que cela doit se faire.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de votre intervention. Merci.

Je donne maintenant la parole à Eric AZIÈRE, le président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Cher Ian BROSSAT, je vais introduire une tonalité peut-être légèrement différente face à cette révolution numérique. Je croyais que l'on allait taper du poing sur la table vis-à-vis des géants numériques de la location de meublés touristiques, mais, visiblement, dans ce projet de délibération, la Ville de Paris se contente de froncer les sourcils. Pourtant, c'est bien de régulation et de contrôle dont nous avons besoin, car, contrairement à ce que "Airbnb" essaye de nous faire croire dans un délicieux argumentaire que vous avez peut-être reçu sur vos boîtes aux lettres électroniques, les logements privés qui s'offrent à la location meublée touristique privent bien le parc locatif privé de Paris d'autant de logements, car c'est beaucoup plus rentable évidemment et beaucoup plus léger et facile à gérer.

Combien de logements sont en cause ? On ne réalise pas : en un an, 7 millions de nuitées, avec un parc de quelques milliers de logements. Nous sommes bien dans des valeurs qui privent le parc locatif privé de la ville de Paris d'au moins 20.000 logements sur les 65.000 qui sont offerts à ce commerce nouveau. Par ailleurs, ce que ne dit pas l'argumentaire d'"Airbnb", c'est que cela affecte toute une filière économique décisive à Paris, qui est la filière hôtelière, et, là encore, plus de 6,6 millions de nuitées entre 2015 et 2016, et encore, nous sommes, vous le savez, sur un marché en pleine croissance.

Enfin, Christophe GIRARD l'a excellemment dit : "dans le Centre de Paris, cela affecte non seulement le peuplement, mais une partie de l'économie résidentielle où, dans certains quartiers du 1er ou 4e arrondissement, on atteint jusqu'à 25 % des résidents qui sont des touristes de passage et qui n'ont pas d'habitudes de consommation sédentaires". Pour le commerçant du quartier, ce n'est pas le même chiffre d'affaires.

Alors, ce projet de délibération constitue, certes, un premier outil pour augmenter le contrôle. Il permet de faire la part entre les résidences principales, limitées à 120 jours de location, et secondaires, soumises, elles, par contre, à une procédure de changement d'usage. Il permet à la Ville de Paris d'avoir une vision exhaustive du parc de meublés touristiques et cela permet, en effet, de mieux cibler les contrôles. Ce dispositif ne résout pas les principales difficultés ou inquiétudes que nous devons cependant garder à l'esprit.

D'abord, la délivrance du numéro d'autorisation est automatique. Il n'y a donc pas de contrôle a priori. Deuxièmement, la Mairie ne peut pas réguler le volume des offres en refusant de nouvelles mises en location. Enfin, troisièmement, la déclaration, je le regrette, ne renseigne pas le statut de locataire au propriétaire de l'hôte et ne permet donc pas de lutter contre les locations irrégulières par des locataires sans l'accord du propriétaire, par exemple, ce qui crée une insécurité juridique, la sanction pouvant aller jusqu'à la rupture du bail. Vous imaginez le nombre de contentieux que cela peut suggérer.

Alors, certes, c'est un premier pas vers une régulation, mais qui doit aller plus loin, qui doit faciliter le contrôle, mais qui n'encadre pas, à mon avis, et ne limite pas suffisamment les risques inhérents au développement d'un marché touristique croissant. Si cette politique de froncement de sourcils nous paraît timide face à ces géants économiques, elle doit au moins s'accompagner, je crois, d'une intention claire, d'une capacité de la Ville et du législateur, comme l'a dit Christophe GIRARD en prenant l'initiative d'écrire aux trois parlementaires, d'aller plus loin dans la régulation si c'est nécessaire.

Il faut dire aux plateformes numériques que nous sommes prêts à graduer des mesures de régulation au fur et à mesure du développement de ce marché. Si je regarde ce qui se fait à Amsterdam, qui limite le cumul des locations à 60 jours, New York qui impose des durées minimales de 30 nuits pour des appartements entiers, Barcelone et New York qui imposent la présence du propriétaire pour louer une chambre pour toutes les durées inférieures à 30 jours. A Amsterdam, l'hôte doit fournir l'autorisation préalable du syndicat de copropriété. Barcelone prévoit que le non-respect de la réglementation est puni de 70.000 euros. Berlin soumet, comme Paris, l'autorisation préalable de la Mairie pour la mise en location d'un appartement.

Un détail et un trouble qu'il faudrait lever, cher Ian BROSSAT, c'est qu'aujourd'hui rien n'empêche de mettre un bien en location 120 jours sur "Airbnb" et 120 jours sur "Homelidays" et 120 jours sur "Booking", ce qui fait 365 jours par an. Si c'est vraiment le cas, on voit clairement les limites du dispositif.

On peut imaginer, évidemment encore une fois comme à Amsterdam, de limiter à 60 jours au lieu de 120, toutes plateformes confondues, la durée annuelle de mise en location d'un meublé touristique. Sur ce plan, encore une fois, Christophe GIRARD a pris l'initiative qu'il fallait prendre vis-à-vis des parlementaires.

Nous soutiendrons donc ce projet de délibération. Je remercie en particulier Ian BROSSAT, par contre, d'avoir très clairement et très régulièrement informé les groupes de travail qui avançaient dans ce domaine.

Grâce à cette méthode, je reste confiant dans l'évaluation que nous pourrons faire sur le montage et les développements de ce projet sur un marché touristique en plein développement, et si besoin est, nous y mettrons de nouveau bon ordre.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Bernard BROS, président du groupe RG-CI.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, des plateformes de location de meublés touristiques de type "Airbnb" suscitent un engouement croissant. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il faut agir pour transformer l'essai en opportunité pour le tourisme et non en menace pour les habitants.

La France s'est enfin dotée d'outils permettant le contrôle et la transparence de ces locations. Ainsi, Paris peut maintenant contraindre les loueurs de meublés touristiques à se déclarer en mairie.

Nous nous félicitons de ce projet de délibération qui engage la Ville sur le bon chemin. Avec ce projet de délibération, Paris pourra continuer à œuvrer pour l'accès au logement de ses habitants et répondre aux critiques des hôteliers qui dénoncent une concurrence déloyale.

Cette obligation d'enregistrement nous permettra également d'améliorer la collecte de la taxe de séjour, si elle est organisée en accord avec les plateformes de location, comme c'est déjà le cas avec "Airbnb".

Cette mesure ne sera certainement pas parfaite mais elle est un des premiers pas nécessaires face aux difficultés posées par la location de meublés touristiques à Paris, tant pour l'économie du tourisme que pour le marché locatif traditionnel.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Chers collègues, nous est soumis aujourd'hui un projet de délibération important qui devrait permettre à la Ville de se doter d'un nouvel outil de contrôle des locations saisonnières. Nous le savons, cette pratique touristique s'est très fortement développée ces dix dernières années.

Aujourd'hui, cette économie, présentée encore comme de partage mais qui est loin de l'être désormais, et qui effectivement pouvait avoir pour intérêt pour certains propriétaires notamment dans Paris d'aider à financer leurs charges, a pris une part importante.

Notre ville est bien placée pour le savoir : la multiplication de cette pratique l'a menée à réagir. Ainsi, grâce au Bureau de la protection des locaux d'habitation, créé en 2009, son travail a été démultiplié : un travail de veille sur Internet et de réponse aux sollicitations. Et depuis 2016, en particulier sous l'impulsion de l'action de Ian BROSSAT, de nombreuses opérations coup de poing dans les zones sensibles ont été menées pour procéder à des vérifications et ont abouti à un certain résultat. Je salue le travail de cette structure du B.P.L.H.

Le dispositif d'enregistrement via un téléservice organisera donc la délivrance d'un numéro d'enregistrement unique qui permettra de mieux respecter le contrôle des 120 jours maximum de location. Cette nouvelle disposition est le fruit, il faut le rappeler, d'un travail parlementaire mené en concertation avec la Ville dans le cadre de la discussion de la loi pour une République numérique. Je tiens à saluer notamment le travail de parlementaires, comme Pascal CHERKI et Sandrine MAZETIER.

Dès la publication du décret d'application que nous avons attendu avec impatience, la Maire de Paris a tout de suite déclaré son intention de mettre en œuvre ce dispositif. C'est la raison pour laquelle nous est soumis ce projet de délibération. Je salue cette détermination.

Mais au regard des effets négatifs majeurs - un certain nombre d'entre eux ont été cités - liés au développement de cette activité qui s'est fortement professionnalisée, qui a généré des stratégies d'achat de logements non dans une perspective d'usage, d'habitation, mais dans une logique de fonction de plan de commercialisation, on constate de ce fait la sortie du parc d'habitation d'un grand nombre de logements dans certains quartiers.

Il a été évoqué le cas du Centre de Paris pour lequel - je parle aussi sous couvert de Pierre AIDENBAUM - une action collective des quatre arrondissements pourrait être menée en ce sens. Ceci a impliqué, par ailleurs, une diminution du nombre d'habitants pour faire le lien avec la multiplication de ces logements de location saisonnière. Cela a impliqué de ce fait une baisse du nombre de familles et, dans certains cas, des fermetures de classes.

C'est une réalité de la vie locale que nous constatons dans nos quartiers. Si cela a un attrait pour ces visiteurs de venir à Paris, c'est parce que nous avons une vie de quartier. Si nous perdons des habitants, nous perdons cette vie de quartier. Il y a donc vraiment un enjeu majeur pour notre mobilisation.

Je passe par ailleurs sous couvert, même si c'est néanmoins très souvent relevé dans le cadre des conseils de quartier, les problèmes de voisinage, le non-respect des règles de vie en commun dans les immeubles, sans compter le non-respect des problématiques de tri dans nos poubelles qui passent totalement au travers des préoccupations de ces logeurs.

Bref, tout en reconnaissant l'intérêt de recourir à ce type de logement, il apparaît que, tout du moins dans certaines zones, le plafond des 120 jours peut paraître trop élevé. Une telle durée cumulée engendre, dans le cadre de notre ville, très facilement une gestion de cette activité professionnelle et non plus… Voilà, on constate une professionnalisation de l'activité et non plus une économie de partage. D'ailleurs, on voit les photos sur les sites Internet qui montrent des appartements qui ressemblent véritablement à des chambres d'hôtel et assez peu à des logements habituels.

Je doute, par ailleurs, que toutes les personnes qui sont amenées à intervenir pour préparer, accueillir et nettoyer ces logements, le soient dans le respect de la réglementation du travail. C'est un autre élément que nous devons avoir en tête.

Je crois donc que nous devrions avoir une réflexion collective sur ce plafond, qui a déjà été évoqué, je crois, par d'autres élus, et pour voir de quelle manière son abaissement pourrait effectivement avoir un impact positif pour la ville pour récupérer des logements, non pour interdire mais pour récupérer des logements là où nous en avons perdu.

En attendant, nous saluons évidemment ce dispositif. Certains pourraient le considérer comme non suffisant, mais à en juger justement par le "lobbying" que nous avons connu ces derniers jours, il faut bien croire que des effets sont concrètement attendus. C'est la raison pour laquelle évidemment nous ne pouvons que le soutenir.

Cependant il ne faut pas exclure effectivement l'enjeu de l'accueil touristique à Paris. Des efforts ont été faits, notamment pour certaines cibles. Je pense aux auberges de jeunesse, où nous avons une offre qui a été renouvelée. Mais je constate que dans le Centre, si des nouveaux hôtels émergent, ce sont des 4 et 5 étoiles. Donc, cela continue d'exclure une marge de la population de catégorie moyenne qui voudrait passer plusieurs jours à Paris et qui continue à avoir une grande difficulté pour ce faire.

Donc, nous voulons que Paris reste accessible à tous les touristes, quelle que soit leur catégorie, et cela rencontre une certaine difficulté. Je m'adresse là aussi à Jean-François MARTINS qui connaît bien ce sujet, et je rejoins la nécessité d'avoir une réflexion à l'échelle du Grand Paris pour que les acteurs institutionnels réagissent.

Je vois que j'ai dépassé le temps de parole.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne, maintenant la parole à Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez depuis l'explosion des plateformes de locations de meublés touristiques sur le territoire parisien, et notamment la plus connue "Airbnb", notre groupe s'inquiète de l'ampleur prise par ce phénomène et ses dérives.

Il faut le remettre en perspective avec la situation générale du logement à Paris, où la pénurie de logements est toujours aussi intense, et dans laquelle la spéculation immobilière continue de sévir, comme on le voit encore ces dernières semaines qui ont vu les prix de l'immobilier exploser avec une hausse de 7,7 % en une seule année, selon les notaires.

Pour ces raisons, nous nous sommes réjouis de la publication du décret permettant aux villes de mettre en place un numéro d'enregistrement. Nous l'attendions depuis de longs mois. Nous nous félicitons de la réaction très rapide de la Ville en mettant à l'ordre du jour ce projet de délibération, afin qu'à Paris nous puissions enfin avancer.

Car nous sommes en retard, de nombreuses villes ont déjà pris des mesures plus efficaces que celles que nous avons en France pour protéger leurs habitants de la dérive d'"Airbnb" et d'autres plateformes. Los Angeles, Berlin, Barcelone, Madrid et Bruxelles ont déjà mis en place des systèmes d'enregistrement. San Francisco, Amsterdam, Londres ont réduit le nombre de nuitées autorisées à la location fixé entre 60 et 90 jours en moyenne.

Plusieurs villes dans le monde interdisent purement et simplement la location d'appartements entiers en dehors de conditions très strictes. À New York, par exemple, une location de ce type est autorisée seulement si la location est supérieure à 30 jours ou si le propriétaire est présent dans son appartement pendant toute la durée du séjour du locataire. A Santa Monica, c'est une interdiction sèche.

Malgré son statut de première destination mondiale d'"Airbnb" avec plus de 60.000 chambres et logements mis en location et 120 nuitées autorisées par an, nous espérons que Paris pourra aller plus loin dans la régulation de ce marché de la location touristique. Nous vivons ce projet de délibération comme un premier pas qui devra être renforcé par d'autres mesures, qui elles-mêmes pourront être permises par des évolutions législatives.

Il est, par exemple, essentiel que notre ville puisse abaisser le nombre de jours autorisés pour les locations de meublés touristiques. Le cadre législatif français qui préexistait à la création d'"Airbnb" est encore obsolète face aux enjeux nouveaux que ces plateformes nous posent.

Nous attendons donc de la Maire de Paris qu'elle use de toute son influence auprès du Gouvernement pour permettre à ce que Paris puisse s'adapter à ce que font les métropoles des autres pays en abaissant, par exemple, à 60 jours par an le nombre de jours autorisés.

C'est pourquoi notre groupe continuera de porter une position plus ambitieuse que ce qui est pour l'instant envisagé et en place. Nous continuerons au budget, et nous le demanderons d'ailleurs au prochain budget primitif, à demander des renforts pour opérer les contrôles car le cadre réglementaire commence à s'adapter, mais le problème reste de contrôler son application.

Nous voterons donc ce projet de délibération et continuerons à nous mobiliser sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne, maintenant la parole à Pierre AIDENBAUM, pour le groupe Socialiste.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est en effet avec une grande satisfaction que j'ai vu arriver à l'ordre du jour de notre Assemblée ce projet de délibération actant la mise en place d'un service d'enregistrement préalable des locations touristiques saisonnières.

En effet, comme vous le savez, ce phénomène en pleine expansion, surtout dans le Centre de Paris, constitue une offre intéressante pour les touristes qui veulent visiter la Capitale, mais non régulée, elle amène avec elle son lot de problématiques qui interpellent de plus en plus nos concitoyens : nuisances dans les copropriétés, captation de logements qui ne servent plus à héberger des foyers qui font la mixité du Centre de Paris, transformations non autorisées de logement en chambre d'hôtel au détriment de ces derniers. Il est grand temps d'apporter des solutions pour que cette économie du partage ne devienne pas une économie de l'éviction sociale.

Vous avez d'ores et déjà réussi à obtenir de la principale plateforme de locations touristiques saisonnières la récolte de la taxe de séjour et son reversement à la Ville, ce dont je vous remercie.

Depuis, vous avez toujours marqué votre attachement à ce dossier, notamment en augmentant le personnel enquêteur au nombre de 25 agents, ce qui est naturellement insuffisant, mais qui a déjà permis, depuis le début de cette année par exemple, la poursuite et la condamnation à des amendes pour 300.000 euros des propriétaires les plus récalcitrants.

Cette vigilance a permis de régulariser ou de faire revenir à leur vocation initiale près de 900 logements qui sont autant de solutions pour les familles qui cherchent à se loger.

Néanmoins, ce phénomène qui se déploie à la vitesse d'Internet ne pourra pas être régulé uniquement par des contrôles inopinés, des opérations coups de poing ou des signalements souvent difficilement exploitables.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même, il faut responsabiliser les plateformes, qui doivent elles-mêmes garantir le respect des règlements et des lois par les propriétaires qui les utilisent.

C'est justement d'éléments législatifs dont nous manquons et que la loi pour une République numérique a en partie comblé. Je voulais remercier le précédent Gouvernement pour cette nouvelle loi, car on le fait rarement ici dans cette enceinte, on critique plutôt souvent l'ancien Gouvernement et là, je pense qu'il faudrait le remercier.

Je salue cette mesure qui nous permet de proposer aujourd'hui ce projet de délibération : la possibilité pour les communes de mettre en place une sorte de permis de louer pour les propriétaires désireux de louer leur résidence principale, moins de 120 jours par an, ou pratiquant la location commerciale à titre habituel.

Cette déclaration préalable permettra de délivrer un numéro d'enregistrement qui devra obligatoirement être mentionné sur chaque annonce.

En outre, les plateformes de location devront stopper à 120 jours de location, ce qui est trop à mon avis et j'y reviendrai, les locations occasionnelles pour les résidences principales afin de faire respecter la loi en vigueur.

Ce nouvel outil permettra de mieux localiser les appartements utilisés dans ce cadre et de mieux repérer ceux qui semblent ne pas respecter le règlement municipal.

Ce travail d'exploitation des données préparera et facilitera le travail des agents enquêteurs, et donc, le retour à un usage autorisé.

Je me permettrai pour conclure, Madame la Maire, de préciser que j'appelle le nouveau Gouvernement à ne pas perdre le sens de l'action de leurs prédécesseurs. D'autres décrets doivent être pris pour finir de responsabiliser les plateformes comme la transmission aux services fiscaux des revenus issus de ces locations pour une imposition directe, disposition inscrite dans la dernière loi de finances, je le rappelle, ou le calcul des fameuses 120 nuits par appartement et non par plateforme.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'économie de partage est une belle idée, quand elle permet des progrès et que cela bénéficie à tous. Elle s'éloigne de son esprit initial quand elle vise à s'abstenir des lois et qu'elle prend le risque de défigurer nos quartiers.

Ainsi, c'est avec satisfaction que je vois Paris ne pas attendre pour saisir ces dispositions intelligentes, ce qui va dans le bon sens pour réguler ce phénomène.

Je pense que la loi doit aller plus loin et qu'il faudra penser à demander à ce que le délai des quatre mois soit réduit. A cet égard, je suis d'accord avec plusieurs interventions pour demander à ce que ce délai soit réduit à deux mois.

D'autre part, ne serait-il pas également envisageable, dans une nouvelle loi, d'étudier la possibilité d'un quota maximum par quartier, par territoire, de manière à trouver des solutions à ce phénomène qui, si nous ne prenons pas le taureau par les cornes, va s'accentuer malgré tout ce que l'on pourrait faire ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, en effet l'application de cette loi est une avancée, je dirais même une première victoire politique dans notre rapport avec le Gouvernement. C'est le fruit d'une mobilisation et d'abord la mobilisation de Ian BROSSAT, adjoint au Logement et de la Maire de Paris et de l'Exécutif, contre ce fléau qui aboutit enfin à une loi avec l'obligation d'enregistrement et de déclaration préalable au sein de la Ville de Paris.

J'ai, à de nombreuses reprises en ce Conseil de Paris, déposé des vœux et dénoncé les dérives sur la multiplication de ces plateformes locatives de meublés touristiques qui sont vraiment typiques de l'"ubérisation" de notre Capitale.

J'entends les félicitations de tous les côtés de l'hémicycle, mais je voudrais surtout insister sur les raisons et ceux qui en sont à l'origine. Je pense que c'est devenu la tradition d'une certaine bourgeoisie française de s'orienter vers les placements de la pierre plutôt que vers les placements boursiers, et nous avons affaire surtout à des multipropriétaires qui ont un appartement à Paris comme à Berlin, comme à Londres.

Alors bien sûr, l'idée du départ était simple et généreuse, des échanges d'appartements pendant les périodes des vacances, qui a séduit, il y a quelques années, nombre de nos concitoyens, mais les entreprises type "Airbnb", au prétexte de faciliter les échanges, se sont collées comme des sangsues à ce système d'échange gracieux pour en faire un système généreux et juteux de profit.

Dans ce système présenté comme gagnant-gagnant, c'est d'abord l'entreprise entremetteuse qui gagne et ensuite, ce ne sont pas ceux qui louent épisodiquement leur bien qui respectent la loi qui nous inquiètent, ce sont certainement les premiers qui seront inscrits comme le préconise la loi, mais ceux que j'appellerais les rapaces de la location de courte durée, qui prolifèrent et qui en ont fait un marché.

Il n'est pas rare de repérer sur ces sites des locations ayant le même propriétaire avec l'utilisation de prête-noms familiaux. En s'organisant bien, ces délinquants au col blanc réalisent de juteux profits avec leur première location, puis achètent un nouveau bien, et ensuite un troisième bien.

Les conséquences pour le marché de location à Paris sont terribles, d'abord parce que cela contribue au renchérissement du prix de l'immobilier, et nous sommes désormais à 9.000 euros le mètre carré.

Ensuite, parce que cela gèle la fluidité du marché des locations et fait augmenter le prix des loyers traditionnels.

Autre phénomène, et Christophe GIRARD en a parlé, et cela a été d'ailleurs l'occasion d'un atelier avec les conseils de quartier du Centre, la désertification de certains quartiers d'une population résidente permanente avec, pour conséquence, la modification du tissu commercial, la baisse du nombre d'enfants scolarisés et la fermeture des

services publics. L'exemple le plus emblématique est la situation du centre et de l'ouest parisien avec l'épicentre, l'île Saint-Louis, où, sur 800 logements, 500 sont sur les plateformes de location à courte durée.

Si nous continuons à vouloir une ville pour toutes et tous, si nous souhaitons que les Parisiens puissent louer à Paris à des prix raisonnables, notamment les employés, les ouvriers, il nous faut lutter contre cette dérive actuelle. Plus de 60.000 adresses de location à courte durée et déjà 20.000 logements retirés du marché de location traditionnelle, cela suffit.

Nous devons continuer à construire du logement social, particulièrement dans les arrondissements sous-dotés, défendre l'encadrement des loyers et lutter contre les loueurs malhonnêtes.

Nous sommes d'accord avec ce projet de délibération. Il rajoute une corde à notre arc dans la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, il tend à moraliser un marché qui peut, s'il n'est pas contrôlé et régulé, amener à mettre à mal tous les efforts que nous avons faits ces dernières années pour améliorer la situation du logement à Paris pour les Parisiens. Si les plateformes et les loueurs jouent le jeu, nous pourrons décourager les abus.

Dans le même temps, si nous nous félicitons du travail des agents de contrôle, des 5.000 enquêtes qu'ils effectuent par an, nous continuons de penser que ce n'est pas suffisant et qu'il faut renforcer ces équipes. Comment faire avec simplement 25 enquêteurs ? Ce n'est pas suffisant, il faut au moins doubler le nombre.

C'est aussi le sens du vœu que nous avons présenté pour que la nouvelle représentation nationale, notamment parisienne, s'attaque aux taux de la taxe additionnelle sur les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les porte à 250 %. Cette somme doit devenir dissuasive pour les propriétaires et doit les inciter à remettre leur bien sur le marché de l'immobilier, soit pour la vente, soit pour la location. Voilà comment on fera un Paris pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour une dernière intervention, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce débat est essentiel parce qu'on assiste bien à l'"ubérisation" de Paris.

Le problème de "Airbnb" et des autres plateformes, à travers la promesse au départ d'une soi-disant économie du partage, de dépannage d'un canapé pour arrondir des fins de mois de petits propriétaires, c'est qu'on se retrouve au contraire avec un phénomène d'ampleur où une minorité de multipropriétaires spéculent sur 30 % des hébergements, qui passent par ces plateformes pour les louer parfois 365 jours par an.

Voilà la réalité totalement prédatrice de ce qui se cache derrière cette fausse appellation d'économie du partage et ses conséquences sont terribles.

Cela aggrave à la fois la rareté locative et la spéculation sur Paris, et en même temps cela provoque une concurrence déloyale avec l'industrie hôtelière.

Je ne reviens pas sur les interventions des collègues, qui ont bien montré que bien d'autres capitales sont beaucoup plus en avance que nous et qu'il faudrait s'en inspirer. Soit elles réduisent très fortement le nombre de jours autorisés à la location, de manière cumulée ou pas et leurs amendes sont bien plus conséquentes, soit les conditions sont plus drastiques pour pouvoir louer.

Revenons-en maintenant à la loi République numérique. Mes chers collègues, vous vous en félicitez tous, alors que moi, j'estime qu'elle est quand même très a minima, honnêtement. Evidemment, cela va améliorer concrètement les conditions du contrôle mais c'est vraiment a minima. Concernant les 120 jours, je suis tout à fait d'accord avec ce que pouvait dire Galla BRIDIER sur le fait qu'il faudrait au moins réduire à 60 jours.

Mais ce n'est pas simplement cela. Quelles garanties avons-nous que nous allons pouvoir contrôler que des multipropriétaires ne puissent pas jouer et abuser des différentes types de plateformes pour nous semer ?

Nous savons aussi qu'il va y avoir une difficulté dans le contrôle avant, puisqu'il n'y a pas de contrôle à la déclaration préalable soumise à l'enregistrement. Evidemment, l'enregistrement va faciliter les contrôles, simplement par le biais de la machine, mais il devrait y avoir une procédure qui ne soit pas automatique pour avoir son numéro.

Ensuite, le contrôle sur le terrain sera certes facilité mais, même si c'est une bonne chose que l'on ait augmenté le nombre d'agents, 25 agents c'est bien trop peu. Je ne sais pas si, comme le dit le groupe Communiste, il faudrait le doubler ou bien plus. Je n'ai pas l'étude permettant de pouvoir dire si avec 50 agents, cela suffirait, mais

si on a à peine 2 % des logements qui ont été contrôlés, on voit bien qu'on est sur du saupoudrage en termes de contrôle, qui s'avère totalement insuffisant.

Je pense aussi que nous allons pouvoir bénéficier, grâce à l'application de ces mesures, d'outils d'évaluation dans un an. Dans un an, voyons quels contrôles nous aurons pu exercer, voyons si le nombre de logements passant par ce biais aura pu être contenu, réduit, voyons au niveau de la taxe de séjour, sa collecte, quelle auront été ses conséquences.

J'avoue que, pour la première fois dans cette Assemblée, j'ai apprécié l'intervention de Jérôme DUBUS. Comme quoi tout arrive, n'est-ce pas ? Sur cette question de la taxe de séjour, il me semble essentiel que cela n'échappe pas à notre collectivité et que l'on ait une bonne prise de conscience de cette concurrence déloyale avec l'industrie hôtelière.

Surtout, je vous rappelle une chose. Pourquoi la loi République numérique est-elle totalement en deçà de la réalité ? On est, avec cette économie prédatrice qu'est l'"ubérisation", de "Airbnb" et autres, sur une optimisation fiscale scandaleuse. Légale mais totalement scandaleuse politiquement.

Il faut savoir par exemple que "Airbnb" n'avait déclaré en 2015 que 69.000 euros sur les bénéfices, alors qu'ils ont un chiffre d'affaires qui doit être au moins de 65 millions d'euros. Mais, en France, ils n'en déclarent que 5 millions, tout simplement parce comme ils ont leur siège en Irlande, l'ensemble des transactions passe par l'Irlande et échappe à la fiscalité française. "Airbnb" et ses plateformes n'ont aucune obligation. La loi République numérique ne renforce pas suffisamment ses obligations. Ainsi, n'importe quel truand peut passer par le biais de ses plateformes, y compris pour faire des fausses annonces sans que la plateforme concernée, qui empoche les transactions, n'ait quelque compte à rendre.

Vis-à-vis de la collectivité et du préjudice apporté aux hôteliers, qu'elles devraient rémunérer, et vis-à-vis du préjudice causé à tous les contribuables pour la taxe de séjour non payée, sur tout cela, la loi République numérique, c'est "que dalle" ! Tout simplement parce que l'an dernier, vous avez eu aussi avec ce merveilleux Gouvernement une collusion d'intérêts hallucinante vis-à-vis des acteurs de l'"ubérisation".

Je vous rappelle dans la loi de travail…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - … et je terminerai, que deux députés n'avaient rien trouvé de mieux - ils sont maintenant chez En marche ! - que d'essayer de faire en sorte de protéger les plateformes contre l'ensemble des contrôles.

Bon courage à la Ville de Paris, et oui, créons les conditions pour renforcer la contrainte, car c'est la contrainte qui libère.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je vais d'abord passer la parole à Ian BROSSAT, puis à Jean-François MARTINS, mais normalement pour cinq minutes maximum pour l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci chers collègues, d'être intervenus sur ce projet de délibération important, que je porte effectivement avec Jean-François MARTINS.

C'est une double satisfaction aujourd'hui : satisfaction d'abord parce que nous avançons grâce à ce projet de délibération en matière de régulation, d'encadrement du développement des meublés touristiques à Paris, et pour toutes les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure, c'est essentiel ; et satisfaction aussi parce que nous le faisons à l'unanimité des groupes représentés au Conseil de Paris. Cela n'arrive, après tout, pas si souvent sur les projets de délibération structurants en matière de logement.

Et c'est très important, cette unanimité - unanimité des maires d'arrondissement concernés, unanimité des groupes -, parce que c'est aussi cette unanimité-là qui nous permettra que ces mesures entrent véritablement en vigueur et qu'elles soient respectées. C'est important, parce que nous sommes confrontés à un enjeu absolument majeur. Il y a eu, depuis maintenant plusieurs années, un développement énorme des meublés touristiques à Paris. Sur les différentes plateformes de location de meublés touristiques, on approche aujourd'hui les 100.000 annonces pour des logements parisiens. C'est absolument considérable, et c'est un phénomène galopant particulièrement dans un certain nombre d'arrondissements.

C’est un phénomène qui a de nombreuses conséquences : d’abord, cela conduit à la diminution du nombre de logements dans la Capitale, ce qui n’est pas acceptable, au vu des difficultés que les classes moyennes ont à se loger à Paris ; ensuite, parce que cela entretient la spéculation immobilière, comme beaucoup l’ont dit ; et enfin, parce que cela conduit, dans un certain nombre de copropriétés, à des nuisances en rafale, que nous ne pouvons pas accepter non plus. Il faut savoir que chaque année, nous avons environ 300 signalements qui nous sont indiqués, ce qui correspond quasiment à un signalement par jour, et il y a par ailleurs beaucoup de gens qui souffrent de ces locations illégales et qui ne font pas cette démarche-là. C’est dire si le nombre de personnes impactées est important.

Je voudrais signaler un élément, il s'agit d'un projet de délibération qui nous permet d'avancer, il ne s'agit pas pour autant d'un premier pas.

D'ores et déjà d'autres actions ont été menées, vous le savez, 25 agents, au sein du bureau de protection des locaux d'habitation travaillent activement sur ce sujet. Des opérations coup de poing sont conduites de manière très régulière et produisent des résultats.

Depuis 2016, ce sont presque 400 immeubles qui ont été contrôlés, près de 8.500 logements, avec un résultat de près de 500 présomptions d'infractions et des dossiers qui ont été transmis au parquet avec à la clef des condamnations pour un certain nombre de propriétaires qui louaient leur logement à des touristes de manière illégale.

Cette politique donne d'ailleurs des résultats, entre 2012 et 2017 plus de 900 logements ont été régularisés, que ce soit par changement d'usage ou par retour à l'habitation.

Effectivement, avec la mise en place de ce numéro d'enregistrement, avec la mise en place de ce téléservice, nous avançons sur ce terrain de la régulation, c'est essentiel pour nous, et j'en suis évidemment très heureux.

A partir du 1er octobre, le téléservice sera en ligne. A partir du 1er décembre, cette démarche sera obligatoire dès lors que vous voudrez louer votre logement à des touristes et procéder donc à une location touristique.

Nous avançons donc, il s'agit d'un outil qui, vous le verrez, il a d'ailleurs été présenté à un certain nombre d'entre vous, sera facile d'accès, simple d'usage, et c'était aussi une exigence que nous portions.

Je suis donc très heureux que nous puissions avancer.

Certains le disaient, il faudrait que l'on aille plus loin, c'est vrai, je voudrais quand même vous dire que nous allons aussi loin que ce que la loi nous permet.

Nous souhaiterions aller plus loin sur un certain nombre de domaines. Nous souhaiterions par exemple, que le nombre de jours maximal puisse être fixé par nous-mêmes et non pas par la loi, mais aujourd'hui la loi ne nous le permet pas. Si elle nous le permettait, nous nous saisirions à l'évidence de cette possibilité.

Je voudrais vraiment remercier chacun d'entre vous pour ces interventions qui étaient constructives et je souhaite d'ailleurs que nous puissions continuer dans la même ambiance à travailler sur ce sujet qui nous préoccupe tous.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre aux questions de M. DUBUS et de M. VESPERINI qui est parti, c'est toujours un plaisir pour moi comme pour Ian BROSSAT d'entendre Jérôme DUBUS défendre avec autant d'énergie une taxe et la bonne collecte de l'impôt, en espérant que cela arrivera désormais bien plus souvent.

Nous avons effectivement eu cette conversation et la question que vous posez, Monsieur DUBUS, est intéressante parce qu'elle est précisément, et je n'y vois pas de malice, mais exactement le courrier que nous ont adressé les syndicats hôteliers.

Nous avons interrogé les différentes plateformes, parce que vous devriez savoir que non seulement la Ville a passé un accord avec "Airbnb", mais également avec le groupe "Abritel HomeAway", qui en termes de volume d'annonces dans le monde est plus grand qu'"Airbnb", sur la collecte de la taxe de séjour.

Il s'avère que le montant de la taxe de séjour sur "Airbnb" est fixé au départ librement par l'usager, par le propriétaire qui loue son bien et qui doit fixer à titre indicatif, et un grand nombre d'usagers fixent à 0.

Cependant, "Airbnb" prélève systématiquement sur le coût de la location 0,83 euro, tels qu'ils sont ensuite réalisés dans la télédéclaration qui est envoyée en fin d'année, indiquant aux gens le récapitulatif de taxe de séjour qu'ils ont versée.

Tant est si bien que si l'usager ne remplit pas la taxe de séjour à son bon niveau, il en perdra de toute façon le crédit sur ce que lui reversera "Airbnb", qui prélèvera la taxe de séjour pour nous.

C'est ainsi que nous le contrôlons.

Pour répondre à M. VESPERINI sur l'ambition métropolitaine en matière de chambres et de plan hôtelier, je veux dire que ce plan hôtelier qui est un plan qui était au départ parisien dans les précédentes mandatures est devenu un plan métropolitain, nous avons aujourd'hui 80.000 chambres dans Paris, 6.600 clés identifiées avec des permis de construire identifiés pour des nouvelles chambres hôtelières à Paris et nous aurons à l'horizon 2024, près de 100.000 chambres dans Paris intra-muros à ce rythme.

C'est un programme que l'on a désormais ouvert grâce à l'APUR et à la Métropole à l'ensemble des communes de l'Ile-de-France avec qui nous partageons les opportunités d'investissement hôtelier, ce qui nous permet aujourd'hui d'être sur un parc de 110.000 logements dans la Métropole. C'est le deuxième parc hôtelier le plus important du monde après celui de New York, et de viser à l'horizon 2024, près de 140.000 chambres sur la métropole. C'est donc un effort que nous faisons.

La petite divergence que j'aurais avec M. VESPERINI, je ne crois pas qu'il soit de la compétence publique, mais comme j'ai des surprises aujourd'hui, de rénover à fonds publics les hôtels… Si, il a dit "un fonds public métropolitain pour la rénovation des hôtels".

Je crois qu'il faut laisser les investisseurs privés investir et entretenir leurs propres biens et ce n'est certainement pas à la collectivité de le faire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Après toutes ces précisions, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 128).

Je vous en remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'absence de contrôle des vignettes antipollution liées à la Z.C.R."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'occupation du domaine public pendant l'état d'ugence."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne la "Conférence des territoires - Quelle préparation de la collectivité parisienne ?"

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'entretien des voiries."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'ouverture estivale nocturne de 16 parcs et jardins parisiens."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "la piétonisation des berges de Seine rive droite."

Nous reprenons la séance à 14 heures 45, avec l'audition et la présence de M. Michel SIDIBÉ, directeur général d'ONUSIDA, puis nous aurons les questions d'actualité.

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Je vais tout de suite donner la parole à M. Michel SIDIBÉ, directeur général d'ONUSIDA, une belle, grande personnalité qui nous permet, et vous le verrez, avec efficacité et détermination, de lutter contre le Sida dans le monde.

Paris est partenaire, mais je veux d'abord, cher Michel, te souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle, dans ce Conseil de Paris, et je voudrais bien sûr te passer tout de suite la parole pour que tu nous livres le message que tu as à nous livrer.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance de l'intervention de M. Michel SIDIBÉ, directeur général d'ONUSIDA. Intervention qui figure en annexe n° 1, page 342).

(La séance est reprise).

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous revenons à notre ordre du jour et, dans cet ordre du jour, il y a bien sûr l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par M. Pascal JULIEN, au nom du groupe Ecologiste de Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'absence de contrôle des vignettes antipollution liées à la Z.C.R.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première des questions d'actualité est posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet, mais bien sûr je donnerai la parole à M. le Préfet, et ensuite à Christophe NAJDOVSKI également.

Je crois que c'est Pascal JULIEN qui pose cette question.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues.

Monsieur le Préfet de police, Paris est entrée dans une nouvelle phase de son Plan de lutte contre la pollution en devenant, suite à l'adoption de la loi de Transition énergétique, la première Z.C.R., zone à circulation restreinte, première en France, le 15 janvier 2017, après avoir préfigurée celle-ci dès 2015.

Les véhicules circulant en journée à Paris doivent répondre à des exigences environnementales et fixées par un arrêté conjoint de la Ville et de la Préfecture de police, exigence vérifiable à l'aide du certificat de qualité de l'air, dit "Crit'Air", collé sur le pare-brise du véhicule.

Ce "Crit'Air", instauré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, est obligatoire pour tous les véhicules présents dans Paris, qu'ils stationnent où qu'ils circulent, et son absence est sanctionnable depuis le 1er juillet 2017. L'objectif est de réduire la circulation des véhicules les plus polluants.

Vous le savez comme nous, l'impact du trafic routier par ses émissions de polluants nocifs pour la santé est indéniable. Le "Crit'Air" est également nécessaire lors de pics de pollution pour la mise en place de la circulation différenciée prise à votre initiative.

Le conducteur qui circule à Paris avec un véhicule non autorisé dans les conditions définies par la Z.C.R. risque une amende de 135 euros pour les bus, cars et poids lourds, et de 68 euros pour les deux-roues motorisés, les véhicules particuliers et les camionnettes de moins de 3,5 tonnes. En outre, le véhicule en infraction peut aussi être immobilisé. Tout véhicule présent dans Paris, même le week-end, doit afficher la vignette "Crit'Air" s'il y est éligible. Depuis le 1er juillet dernier, son absence est sanctionnable dans les mêmes montants que précédemment.

La mise en place d'une nouvelle réglementation n'est efficace que si elle est accompagnée d'un contrôle, massif et visible. Or, ces contrôles, Monsieur le Préfet de police, sont encore plus qu'insuffisants.

Sachant par ailleurs qu'à ce Conseil, nous avons à voter l'avis de la Ville de Paris sur le P.P.A., Plan de protection de l'atmosphère porté par le Préfet de Région et par vous-même, il est particulièrement important et cohérent que les actions promues par le P.P.A. soient accompagnées par la Préfecture de police dans le cadre de ses compétences.

Au-delà de la question de la Z.C.R. et du contrôle de la présence de la vignette "Crit'Air", nous sommes également préoccupés par les autocars de tourisme dans Paris, car nombreux sont ceux qui ne respectent pas leurs espaces de stationnement, le paiement du "pass" autocar ou encore pour certains leur interdiction de circuler. Cette absence de contrôle aggrave bien évidemment la congestion de la circulation et donc la pollution de l'air.

Monsieur le Préfet de police, ma question est donc la suivante : quels sont les moyens mis en œuvre pour contrôler l'ensemble des dispositions décrites dans l'arrêté Z.C.R. ? Et quel est le bilan des contrôles effectués depuis la mise en place des premières restrictions pour les véhicules les plus polluants en septembre 2015, c'est-à-dire depuis bientôt deux ans ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Monsieur le Préfet, je vous donne la parole, puis à Christophe NAJDOVSKI.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Vous le savez, et votre intervention en est l'illustration, face au phénomène de pollution atmosphérique, les dispositifs publics de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution ont vocation, doivent se déployer dans notre pays, et notamment conformément en particulier, et vous l'avez cité, à la loi de transition énergétique. La décision d'instaurer début janvier 2017 une zone de circulation restreinte - Z.C.R. - à Paris, participe bien évidemment de ce mouvement.

Cette mesure permanente d'interdiction des véhicules les plus polluants a déjà fait l'objet de plusieurs opérations de contrôle ciblé de la part des services de la Préfecture de police. Ces actions, qui sont à vocation pédagogique lorsqu'on commence la mesure, lorsqu'on la met en application, ont vocation évidemment à être répétées et à perdre dans le temps la dimension pédagogique que l'on peut leur prêter au tout début.

Encore hier, la sous-direction spécialisée de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation a déployé une action en ce sens, visant à responsabiliser les automobilistes, visant aussi à les informer du nouveau cadre juridique. D'autres opérations, je l'indiquais à l'instant, à caractère répressif, seront ensuite organisées.

Par ailleurs, j'ai donné les instructions nécessaires aux services de police, à l'ensemble des services de la Préfecture de police, et en particulier à la sous-direction spécialisée de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, j'ai donné les instructions nécessaires pour que le respect des dispositions de la Z.C.R., dispositions réglementaires, que le respect de ces dispositions soit désormais intégré à chacun des contrôles routiers qui sont réalisés chaque jour à Paris, au même titre que la vitesse ou d'autres éléments de sécurité du véhicule.

Pour faciliter ces contrôles, je ne puis que souhaiter, pour ma part, une amplification de l'action de communication et d'explication que vous avez déjà engagée pour rendre familières et connues ces mesures auprès et par le grand public.

Par ailleurs, dans le cadre des pics de pollution que la Capitale a pu connaître en 2017, je souhaite présenter le bilan des opérations de contrôle.

Pour l'épisode du mois de janvier, 36.649 véhicules ont été contrôlés, 7.037 infractions ont été relevées, 52 d'entre elles concernaient des poids lourds. Pour l'épisode le plus récent, et conformément à mes instructions, les contrôles ont été intensifiés : 91.861 véhicules ont été contrôlés, 23.105 infractions ont été relevées concernant notamment 69 poids lourd.

Voilà les éléments dont je souhaitais vous faire part. Il ne vous échappe pas, je pense, qu'alors même que les forces de l'ordre sont fortement mobilisées sur des enjeux prioritaires de sécurité et de prévention du terrorisme, un effort très réel est fait dans ce domaine si l'on songe au volume important - vous avez noté les chiffres - des contrôles réalisés. Et, cette action, je puis vous le garantir, sera évidemment poursuivie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le Plan antipollution adopté par le Conseil de Paris en février 2015 organise, de manière progressive, étape après étape, la lutte contre la pollution liée au trafic routier. Les premières restrictions se sont appliquées dès septembre 2015 aux bus, cars et poids lourds aux normes inférieures à Euro 3. Paris est ensuite entrée dans une deuxième phase de son plan le 15 janvier 2017, devenant la première zone à circulation restreinte en France. Depuis le 15 janvier, les véhicules circulant dans Paris doivent également s'équiper d'un certificat qualité de l'air, "Crit'Air". Ces vignettes "Crit'Air" sont en effet essentielles puisqu'elles permettent de catégoriser les véhicules en fonction de leurs émissions de polluant et de les identifier visuellement. Cette vignette "Crit'Air" est également indispensable pour distinguer les véhicules autorisés à circuler en cas d'épisode de pic de pollution et de mise en place par décision préfectorale de la circulation différenciée, comme ce fut le cas le 22 juin dernier.

La question de la verbalisation des contrevenants aux règles établies dans le cadre de la Z.C.R. est cruciale. Toutefois, nous n'avons pas souhaité un basculement brutal et nous avons laissé une période d'adaptation, période dite "pédagogique", pendant laquelle les contrevenants étaient simplement rappelés à l'ordre. Nous avons donc, pendant plusieurs mois, expliqué, informé, concerté, afin de permettre aux usagers de véhicules motorisés et circulant dans Paris d'adapter leur comportement, mais aussi de s'équiper de ces fameuses vignettes. Aujourd'hui, plus de 6,2 millions véhicules en France sont dotés de cette vignette, dont plus de la moitié en Ile-de-France.

Pour ce qui concerne les contrôles, la Ville de Paris n'est pas compétente à ce jour et elle ne dispose pas du personnel nécessaire pour effectuer le contrôle de la Z.C.R. et des vignettes "Crit'Air". Cependant, en janvier 2018, la Ville de Paris pourra exercer cette compétence et les agents de la surveillance de Paris seront assermentés pour effectuer ce contrôle. La Préfecture de police ne sera pas, pour autant, dessaisie et pourra continuer également à exercer cette compétence. Dans la période qui nous sépare de cette échéance, il incombe toutefois uniquement à la Préfecture de police de faire respecter les dispositions de l'arrêté Z.C.R. signé conjointement par la Maire de Paris et le Préfet de police, et la présence de vignettes "Crit'Air", mesures relevant du Code de la route et du Code général des collectivités territoriales.

L'Exécutif parisien souhaite donc que la collaboration avec la Préfecture de police se poursuive et que les opérations de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du dispositif puissent être réalisées. De telles opérations doivent nécessairement être relayées dans les médias afin qu'une information claire, partagée et visible soit délivrée sur les amendes auxquelles s'exposent les contrevenants, qu'ils soient automobilistes ou usagers de deux-roues motorisés. Et un effort particulier doit être porté sur la communication relative au contrôle.

En outre, et je terminerai là-dessus, j'ai fait part à M. le Préfet de police de l'intérêt qu'il y aurait à constituer une brigade dédiée à des contrôles réguliers et quotidiens dans l'intervalle qui nous sépare du 1er janvier 2018, et je souhaite qu'un travail puisse être engagé en ce sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur Pascal JULIEN, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Pascal JULIEN. - Très brièvement. La pollution par les polluants diesel à l'échelle nationale fait 40.000 morts par an. La lutte contre la pollution, comme la lutte contre le réchauffement climatique, est une priorité politique, et on ne peut pas, dans beaucoup de domaines, nous entendre opposer chaque fois le fait que les forces de l'ordre sont mobilisées par la légitime lutte contre le terrorisme. C'est un argument qui trouve forcément, tôt ou tard, sa limite.

D'autre part, et je termine sur ce point - c'est ce que j'ai compris de ce que Christophe NAJDOVSKI vient de nous expliquer -, la période de la phase pédagogique est terminée depuis longtemps, et il faut intensifier et il faut chiffrer les contrôles hors période pic de pollution parce que, Monsieur le Préfet, la répression finit par faire partie de la pédagogie. Si on ne réprime pas, si on ne commence pas à réprimer, les gens continueront à faire comme si de rien n'était, qu'on leur explique ou qu'on ne leur explique pas. On a très bien vu l'exemple pour les radars. Voilà.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Pascal JULIEN.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'occupation du domaine public pendant l'état d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons à la deuxième question d'actualité, qui est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le 8 juin 2017, en fin de soirée, 8.000 personnes se sont installées sur le parvis de l'Hôtel de ville pour un dîner en blanc. La soirée s'est déroulée sans déclaration au préalable auprès des services de Préfecture, sans avoir prévenu la Mairie de Paris. Pourtant, personne n'a été inquiété et personne ne leur demande de partir ou les a empêchés de s'installer. De plus, les agents de la Ville, présents des deux côtés du parvis et assurant la sécurité des bâtiments, se sont retrouvés avec 8.000 personnes sans avoir été prévenus. Evidemment, cela les a mis en difficulté dans leur mission de sécurité et les a confrontés à un risque de débordement ingérable. Ce dîner a fait le tour des médias, des journaux, et les indignations se sont multipliées quant à la tolérance d'un tel événement célébrant, de surcroît, l'entre soi symptomatique d'une certaine bourgeoisie française. Cela nous pose plusieurs problèmes.

L'état d'urgence est très souvent un prétexte à l'interdiction ou à la difficulté d'obtenir une autorisation de rassemblement. Nous avons été plusieurs fois témoins de rassemblements de salariés, de la Ville notamment, obligés de se disperser sur ordre de la police. Je pense, par exemple, aux salariés de Cyclocity venus défendre leur emploi le 4 avril. Je pense aux syndicalistes de toutes professions venus manifester le 6 juin contre la réforme du Code du travail en cours. Je pense aux salariés et usagers de La Poste venus défendre ce service public le 8 juin. Ils se sont toutes et tous vu interdire l'accès de la place de l'Hôtel de Ville.

D'après les chiffres communiqués par le Ministère de l'Intérieur et "Amnesty International", les Préfets ont eu recours à leur pouvoir d'urgence pour signer en 18 mois 155 arrêtés interdisant des manifestations, en majorité à Paris, à l'occasion de la mobilisation contre la loi Travail. Les rapports et les avis se succèdent et contestent tous l'état d'urgence. La Commission parlementaire, mise en place par Jean-Jacques URVOAS, vient encore très récemment de reconnaître que l'état d'urgence n'a plus aucune utilité aujourd'hui. Le commissaire européen des droits de l'homme épingle la France sur le sujet depuis plus de 6 mois. Le défenseur des droits, Jacques TOUBON, vient de faire de même.

Monsieur le Préfet, hier matin, nous avons assisté à une scène hallucinante, rue de Lobau, où les salariés de la Ville de Paris, qui manifestaient contre la suppression du jour de congé pour les mères de famille, ont été encerclés par les forces de l'ordre. Pour sortir, les policiers exigeaient d'eux qu'ils retirent leurs autocollants syndicaux. Ce spectacle est humiliant pour ces mères de famille, mais aussi pour la liberté politique et syndicale. En effet, ils étaient moins de 8.000. Certes, ils n'étaient pas habillés en blanc et ils n'étaient pas là pour faire la fête, mais, je vous rassure, ils ne menaçaient pas pour autant l'Hôtel de Ville.

Tout le monde doit être égal devant la loi, a fortiori en période d'état d'urgence. Il n'y a aucune cohérence à refuser un rassemblement de quelques centaines de personnes, qui plus est des salariés de la Ville, quand on tolère un rassemblement de 8.000 personnes se servant du parvis de l'Hôtel de Ville comme d'un salon privé, de plus, quand c'est un espace public de la Ville de Paris. Cet événement et cette tolérance à l'égard des organisateurs n'auraient pas dû avoir lieu, et nous demandons, donc, aujourd'hui des explications.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, quelques éléments généraux sur l'état d'urgence et je reviendrai plus précisément à l'événement que vous évoquez.

Sur l'état d'urgence, je rappelle simplement qu'un projet de loi est en discussion devant le Parlement, qui va en prolonger l'application jusqu'au 1er novembre et que, comme le Président de la République l'a indiqué hier devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, l'état d'urgence cessera à cette date, vous le savez. L'état d'urgence, pour autant, n'est pas un état de non-droit, vous le savez, et, sur le droit des manifestations de voie publique, l'état d'urgence ne se distingue pas du droit commun. Simplement, il offrait quelques possibilités supplémentaires, mais non ciblées. Sur le droit de manifester, dans la loi de 1955, vous ne trouverez aucune disposition spécifique sur les rassemblements de voie publique.

Les règles juridiques d'occupation de l'espace public restent donc celles qui s'appliquent dans le droit commun. Vous le savez, à Paris, le nombre de ces événements se multiplient, ce qui n'est pas en soi forcément un signe négatif, au contraire même, puisque c'est le signe de la volonté collective d'illustrer Paris debout, c'est-à-dire l'attachement des Parisiens, de tous nos compatriotes, à ce que cette ville reste ce qu'elle est : une ville de liberté attachée à ses libertés et à son mode de vie.

Près de 6.000 événements ont ainsi donné lieu à instructions au cours de l'année 2016, instructions conjointes entre les services de la Ville et les services de la Préfecture de police. Rares sont les projets qui n'ont pu aboutir pour des conditions de sécurité. L'idée est toujours que les contacts permanents que nous pouvons établir avec les organisateurs permettent d'arriver à une solution satisfaisante pour l'intérêt général. Cela peut être affaire de date, cela peut être affaire de lieu.

Vous faites allusion à cet événement du 8 juin dernier, dit le dîner en blanc, qui fait suite à un événement semblable qui s'était déroulé sur un autre secteur de la capitale quelques semaines plus tôt. Cet événement n'a pas été déclaré et il a été mis en place avec la volonté délibérée d'en cacher l'existence aux pouvoirs publics. Les services de police, comme l'Hôtel de Ville, Madame la Maire, ont été placés devant le fait accompli. Cependant, il est vrai qu'afin d'éviter tout incident ou débordement, et conformément à mes instructions, lorsque l'événement a été découvert, et dans son importance, les moyens de police ont convergé vers le site pour encadrer et sécuriser la manifestation et éviter tout trouble et tout débordement, ce qui a été le cas. Il n'y a pas eu d'incident dans cette soirée.

Reste le principe que vous soulignez. Les dispositions de l'article L. 211-1 du Code de sécurité intérieure prévoit, pour ce type d'événement comme pour tout rassemblement sur la voie publique, l'obligation d'en déclarer la tenue trois jours francs au moins avant et pas plus que deux mois avant. C'est la loi.

Cependant, la sanction du défaut de déclaration, qui est prévue à l'article 431-9 du Code pénal et qui est une sanction particulièrement forte - 6 mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende - ne vise en aucun cas les participants, qui ne sont donc pas dans une situation de faute pénale, mais uniquement les organisateurs, lesquels n'ont pu être identifiés le soir de l'événement.

Sachez que j'ai demandé à mes services, instruits par ce précédent, d'examiner pour l'avenir comment un contact pourrait être établi, mais pour autant que l'on puisse avoir des éléments d'information nous permettant de le faire. Nous ne sommes pas dans un cadre, je me permets de le dire, qui permet de mettre en œuvre les moyens juridiques que par exemple la loi sur le renseignement nous offre, Dieu merci pour les libertés publiques. Pour autant que l'on puisse le faire, l'objectif est donc d'essayer d'établir un contact avec les organisateurs pour que ce type d'événement puisse être organisé dans le respect de la règle de droit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

En complément de la réponse de M. le Préfet de police à une question précise, peut-être rappeler que le partage de compétences entre la Ville de Paris et la Préfecture de police au sujet des autorisations d'occupation du domaine public est un sujet qui est en train d'évoluer, notamment au regard du vote de la loi sur le statut de Paris.

Se rappeler, je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette enceinte, que ce sont 6.000 autorisations qui sont délivrées chaque année, ce qui est absolument considérable. Jusqu'à présent, jusqu'au 1er juillet pour être tout à fait exacte, il y avait une répartition des compétences qui faisait que la Préfecture de police était seule compétente en matière de manifestations de type revendicatif ou itinérant, et que l'instruction faite par la Ville - c'est la Direction de la Communication qui le fait - aboutissait à ce que la Préfecture de police délivre ou non l'autorisation.

Mais ce partage de compétence évolue puisque si la double instruction se poursuit, l'autorisation finale revient à la Ville et l'organisateur doit prendre en compte l'avis de la Préfecture de police s'agissant de la sécurisation de l'événement organisé.

C'est sur ce point que je voudrais peut-être apporter un complément d'information. Je souscris à vos propos, Monsieur BONNET : si la règle existe, elle doit être la même pour tous et il ne peut pas y avoir ceux qui s'exonèrent des règles et ceux qui se mettent dans un cadre contraint.

Il faut pour autant que nous continuions à travailler sur ce sujet qui est revenu mainte fois ici, en commissions, et dans les échanges que nous pouvons avoir avec les maires d'arrondissement. Tout en respectant le cadre général, notamment le cadre général du courrier adressé par M. le Préfet de police à chaque mairie d'arrondissement à l'été 2016 et qui portait à la connaissance des maires les fiches techniques de prescription sur les recommandations et prescriptions pour l'organisation des manifestations sur l'espace public, il faut que nous continuions à travailler.

Le travail est en cours avec la Préfecture de police de façon à ce que l'ensemble des initiatives qui existent dans notre Ville, qui font vivre notre Ville, qui sont portées par des associations, des collectifs, des regroupements d'habitants parfois et qui font vivre nos arrondissements et nos quartiers puisse continuer à se tenir. Si nous sommes arrivés à distinguer et à travailler sur ce que j'appelle les grandes manifestations, qui sont maintenant relativement bien appréhendées dans un dispositif de travail partagé entre la Préfecture de police et la Ville, nous devons maintenant travailler à ce que les plus petites manifestations, la ludothèque de rue du Centre social du 10e arrondissement, la fête de quartier des associations de la rue Raymond Queneau, bref tout ce qui fait vivre nos rues et nos quartiers et qui occupe nos week-ends puisse continuer à se tenir.

Aujourd'hui, force est de constater soit que des manifestations ne se tiennent pas parce que l'ensemble des prescriptions qui ont été faites ne sont pas mises en œuvre ou ne peuvent pas l'être, soit que les associations finalement retirent leur proposition de manifestation parce qu'elles sont inquiètes devant la masse des prescriptions qui leur sont données.

Par conséquent, on est en train de travailler pour que l'ensemble des manifestations, celles que je vais qualifier de petites - mais n'y voyez aucun aspect péjoratif - puissent continuer à se tenir car dans nos quartiers nous avons besoin de cette animation. Je le dis et ce sera mon dernier propos : nous en avons aussi besoin parce que renoncer à l'occupation positive de l'espace public, c'est aussi laisser à d'autres types d'occupation l'espace public.

Or, nous avons besoin de continuer à avoir une présence d'adultes, d'enfants, de familles, de passants, de riverains dans l'espace public qui permette de partager, dans le sourire et le plaisir. Si nous y renonçons, alors d'autres occuperont la place et c'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer dans quelques endroits dans Paris.

Ainsi, soyez assuré qu'au-delà de la question de principe que vous posez, nous sommes en train de travailler, et je l'espère efficacement, pour que nous puissions laisser au sel de nos quartiers la capacité à continuer à exister.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Monsieur BONNET, vous reprenez la parole ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais remercier Colombe BROSSEL et M. le Préfet de leur réponse, que je partage pleinement, et c'est important que l'on réaffirme nos principes communs et républicains.

Monsieur le Préfet, par contre je voudrais insister et vous interroger sur l'événement d'hier. Il s'agissait principalement de femmes, de mères de familles qui étaient rassemblées pour manifester et elles ont été encerclées par les policiers, les C.R.S. qui étaient présents avec un dispositif de barriérage. C'était quand même un peu dur pour elles et je voulais vous questionner - c'était un peu dans mon propos - sur le fait que les policiers leur demandaient de retirer leur badge syndical. Nous avons interpellé en tant qu'élus les policiers qui étaient sur place, Monsieur le Préfet, et ils nous ont répondu : c'est un ordre du commissaire principal, même si nous partageons votre avis, c'est un peu délicat de faire retirer leur badge syndical.

J'insiste sur ce phénomène que nous espérons ne pas voir se renouveler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Ce que je vous invite à faire, Monsieur le Conseiller, c'est de me saisir par écrit sur ce point et je mènerai les diligences internes.

Je vous répondrai avec copie à Mme la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la piétonisation des berges de Seine rive droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la troisième question d'actualité, qui est posée par M. Christophe GIRARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Il n'y a pas de frontière entre le 10e et le 4e.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, sous votre impulsion, nous avons décidé, en septembre 2016, de réserver les quais de la rive droite de la Seine aux piétons et aux circulations douces.

La voie Georges Pompidou a donc été rendue aux promeneurs sur 3,3 kilomètres du quai bas le long de la Seine, de l'entrée du tunnel des Tuileries dans le 1er arrondissement à la sortie du tunnel Henri IV dans le 4e arrondissement.

Les Parisiennes et les Parisiens et les visiteurs nombreux se sont très vite approprié cet espace d'une superficie totale de 8 hectares.

Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue un nouvel espace de promenade, de bien-être et de respiration en bord de fleuve, comme toute grande ville du XXIe siècle, soucieuse de ses habitants, le fait aujourd'hui, et là, c'est au cœur de Paris.

Tout au long de l'hiver, les agents municipaux ont végétalisé le site et développé ces nouveaux aménagements, constat fait le 2 avril dernier, lors de l'ouverture officielle du parc Rives de Seine. Cette fermeture à la circulation de la rive droite de la Seine répond aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat, mais également aux engagements de créer 30 hectares de nouveaux espaces verts durant cette mandature et de favoriser le développement des circulations dites douces.

Dans ce contexte, je vous rappelle que, depuis le 15 janvier dernier, Paris est devenue la première zone à circulation restreinte en France et qu'à partir de cet été, dans la moitié de la capitale, la vitesse autorisée sera limitée à 30 kilomètres/heure, je le répète, 30 kilomètres/heure.

Il est, je pense, nécessaire de rappeler que, pour accompagner la mise en œuvre de ce projet, une importante concertation a été mise en place et que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, ainsi que le Préfet de police, Michel DELPUECH, étaient convenus de la création d'un Comité de suivi et d'une phase d'observation de six mois, afin de vérifier l'impact de cette piétonisation.

La fermeture, selon certains, allait provoquer plus de bouchons et d'embouteillages dans la capitale ainsi que sur certains axes de la petite couronne. Dernièrement, le 14 mars, la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France menait la contestation en demandant au Préfet de police un report de trois mois de l'expérimentation. Pschitt ! Nous savions tous que cette décision courageuse n'irait pas sans opposition.

Nous sommes également convaincus qu'elle est à la fois indispensable pour la santé publique et qu'elle va dans le sens de l'histoire, celle d'une ville que les habitants se réapproprient pour mieux vivre.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, suite à l'expérimentation, la Préfecture de police a publié, mercredi dernier, son rapport relatif à l'ouverture aux piétons et aux circulations douces de la rive droite de la Seine. Pouvez-vous nous communiquer ses conclusions ainsi que les éventuelles préconisations ou recommandations ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 4e arrondissement.

Monsieur le Préfet, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les Conseillers, effectivement, la mise en place, à votre initiative, de cette aire piétonne dénommée "berges de Seine-

centre rive droite" s'est accompagnée, à la demande de mon prédécesseur Michel CADOT, de la création d'un Comité technique de suivi, parmi les prescriptions que le Préfet de police avait émises.

Cette instance s'est réunie à cinq reprises depuis son installation, le 3 octobre dernier. Elle s'était donné un horizon de travail de six mois, qui faisait apparaître la fin de l'exercice en pleine période électorale. Dès ma prise de fonction, j'avais dit que c'est à l'issue de la période électorale que les communications et la conclusion du travail s'effectueraient pour éviter de polluer le débat électoral par ce sujet.

Le 28 juin dernier, je vous ai remis, Madame la Maire, et j'ai remis, concomitamment à l'ensemble des membres du Comité technique, c'est-à-dire la Présidente du Conseil régional, le Président de la Métropole du Grand-Paris, le S.T.I.F., la R.A.T.P., la C.C.I., et d'autres acteurs, les conclusions des travaux au terme de la période d'observation, légèrement prolongée pour la raison que je viens d'indiquer.

Le rapport que j'ai communiqué est accessible au grand public sur le site Internet de la Préfecture de police, en même temps que sont accessibles l'ensemble des données fournies par les partenaires, tout au long des travaux du Comité de suivi. Par exemple, ce sont les données de la Direction régionale des routes d'Ile-de-France, les données d'Airparif pour citer ces exemples parmi d'autres.

S'agissant des conclusions du rapport, j'en rappelle ici les grandes lignes. D'abord, j'ai constaté qu'au moment de la création de l'aire piétonne, l'attention s'est surtout portée sur deux sujets : la circulation et la pollution.

En ce qui concerne les conditions de circulation, le Comité a constaté qu'elles se sont dégradées sur les axes de report, mais a constaté aussi que l'évolution observée ne s'écartait pas des prévisions de l'étude d'impact.

Par ailleurs, il n'a pas été constaté de dégradations des conditions d'intervention des services de secours et de police, point sur lequel je suis évidemment extrêmement vigilant.

J'ai donné par écrit, depuis ma prise de fonction, des instructions expresses à mes services, afin que des tests de circulation soient réalisés mensuellement.

En ce qui concerne la pollution, les constats dressés font apparaître une situation contrastée, et les cartes le montrent : des améliorations incontestables quais hauts rive droite, mais des augmentations sur d'autres secteurs. Si vous vous reportez à la carte, vous les voyez au débouché du pont Sully, sur le secteur de la Concorde et au début du boulevard Saint-Germain.

Au-delà de ces deux aspects, le travail conduit par le Comité et ses partenaires a mis en évidence deux sujets qui nécessitent, et je l'ai écrit, une plus particulière vigilance. D'une part, les transports en commun, c'est-à-dire les bus, avec les constats effectués par la R.A.T.P. de difficultés de fluidité pour les lignes concernées, c'est-à-dire les lignes situées sur les quais hauts et leurs axes connexes. Il y a un deuxième point de vigilance que j'ai souligné, c'est le bruit avec le constat d'une augmentation des nuisances sonores, notamment nocturnes pour les riverains quais hauts rive droite, l'amélioration étant constatée sur la rive opposée.

Partant de ces constats, les orientations que je me suis permis de recommander sont les suivantes.

En premier lieu, il doit nous apparaître à tous, en tout cas il m'apparaît et il apparaît aux représentants de l'Etat, que la politique générale des déplacements à Paris, avec la diminution tendancielle de la circulation automobile, la politique de reconquête de la qualité de l'air, et on en a parlé il y a quelques instants, avec les vignettes "Crit'Air", la Z.C.R., l'évolution des caractéristiques du parc roulant également, apporteront dans la durée réponse aux deux premières préoccupations de circulation et de pollution.

En revanche, j'ai recommandé des initiatives aussi rapides que possible pour répondre, je crois que nous pouvons tous le souhaiter, dans les délais les meilleurs à la question du bruit. Cela passe sans doute par l'investissement dans des revêtements dits silencieux, et cela existe. Pour améliorer la fluidité des transports en commun sur les itinéraires directement concernés, c'est-à-dire les itinéraires de bus, c'est la question de gestion de carrefours, voire de contrôle automatique aussi que nous pourrions tester sur les voies réservées au bus.

Il appartiendra à tous les acteurs d'agir en ce sens. Je tiens à vous confirmer, si besoin en était, que la Préfecture de police apportera évidemment tout son concours dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

Enfin, pour accompagner la création de cette aire piétonne et dans l'esprit qui a animé ce Comité depuis sa création, depuis sa mise en place, j'ai suggéré que le travail partenarial se poursuive pendant une durée qui à mes yeux ne devrait pas excéder deux ans, afin de continuer l'observation et l'analyse, donc sur une période plus longue, d'évaluer les actions entreprises par les différents partenaires, ainsi que leurs résultats, et de recommander le cas échéant d'autres préconisations.

J'ai proposé en ce sens, parce que cela me paraît normal, que cette instance "ad hoc" soit co-présidée par Mme la Maire de Paris et par le Préfet de police et qu'elle se compose, à ce stade en tout cas à mes yeux, des mêmes membres que ceux qui ont été associés à ce travail du Comité technique de suivi.

Voilà le contenu du rapport que j'ai remis, voilà le contenu des recommandations que j'ai exprimées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, je vais redonner la parole à M. NAJDOVSKI et j'ajouterai bien sûr un ou deux commentaires.

Christophe ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Que le chemin fut long pour parvenir à redonner aux piétons et aux cyclistes l'usage des berges en rive droite de la Seine, un chemin semé de polémiques inutiles mais aussi pavé de débats nécessaires.

Ces 3 kilomètres de bitume, sur les 1.700 kilomètres que compte Paris, c'est-à-dire très exactement 0,17 % de la voirie parisienne, ont été la portion de voie sans doute la plus scrutée du monde, bénéficiant de l'observation de pas moins de trois comités réunissant des dizaines d'experts.

Je ne vais pas détailler les conclusions du dernier Comité de suivi présidé par M. le Préfet de police, qui les a rappelées il y a quelques instants, ces 8 mois d'observation ont confirmé que les études préalables menées par les services de la Ville ont été réalisées dans les règles de l'art, à l'aide d'outils performants et selon une méthodologie éprouvée.

Le chaos annoncé par certains, voulu peut-être, n'a pas eu lieu. Pour mesurer le chemin parcouru, souvenons-nous une dernière fois de ce tract d'un ancien député-maire d'une commune huppée du Val-de-Marne, repris sur une pleine page dans le journal municipal, et qui promettait pêle-mêle : un bouchon quotidien de 340 kilomètres en périphérie de Paris, une augmentation de la durée de trajet automobile de 30 minutes, une saturation définitive de la ligne RER A, une pollution de la Marne et de la Seine aux hydrocarbures, rien que ça !

A l'inverse de ces arguments caricaturaux des défenseurs du tout-voiture, nous nous sommes attachés à écouter et à entendre les propositions constructives, y compris celles qui ont été formulées dans le cadre du Comité présidé par M. le Préfet de police, y compris et après des mois d'opposition, les propositions de la présidente de la Région Ile-de-France, qui a tourné casaque et fait des propositions pour accompagner la piétonisation, puisqu'elle nous a apporté son soutien au projet de liaison haut niveau de service sur les quais, ce qui est une bonne nouvelle pour un projet que nous portons depuis trois ans déjà.

Elle a également fait la proposition d'ouvrir des places de parking relais à la périphérie parisienne pour permettre aux conducteurs de laisser leur voiture et prendre le métro, nous lui avions proposé cette solution il y a 6 mois déjà.

Pour autant, tout n'est pas positif dans les propositions de la présidente de la région Ile-de-France, qui a émis l'idée tout de même de laisser une voie de circulation aux véhicules sur les quais bas, drôle de conception de l'espace piétonnier, ou peut-être drôle de recyclage du projet coûteux à 60 millions d'euros bricolé par le groupe parisien des Républicains, qui voulait créer tantôt sur les quais hauts tantôt sur les quais bas, des rampes automobiles en totale méconnaissance des règles de la loi sur l'eau, pour y faire circuler les voitures.

Nous continuons à travailler avec M. le Préfet de police, notamment pour suivre les recommandations sur un plan d'action complet permettant de traiter toutes les conséquences de la piétonisation des berges. Je pense notamment à la question du bruit routier avec la pose d'enrobés phoniques, mais aussi la baisse de la vitesse pour diminuer les émissions sonores nocturnes, ou encore la mise en place de mesures pour garantir la fluidité des transports en commun, mesures à travailler avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P.

Je voudrais pour terminer vous dire combien je suis heureux d'avoir participé à ce projet, de l'avoir porté et défendu aux côtés de la Maire de Paris et de nombreux élus parisiens, mais aussi franciliens.

Je constate à chaque visite la popularité du parc des rives de Seine, qui nous rappelle que nous manquons d'espaces comme celui-ci dans Paris, et combien les Parisiens, les visiteurs, les touristes ont besoin d'espaces de respiration.

La piétonisation des berges de Seine participe amplement aux objectifs de réduction de la pollution de l'air et de diminution globale du trafic automobile, et j'espère que nous saurons dépasser les polémiques excessives pour nous retrouver cet été, mais aussi tout au long de l'année, à pied, à vélo, en rollers, en trottinette, en poussette ou tout autre mode non polluant sur les berges libérées de la circulation automobile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Juste un mot en complément parce que M. le Préfet a une réunion aussi très importante. Sur la proposition d'avoir un dispositif d'évaluation dans le temps, bien sûr je suis entièrement d'accord pour le copilotage Préfecture - Ville sur notamment le suivi de toutes ces mesures, en l'élargissant à tout Paris, parce que c'est vrai que ces 3 kilomètres de voirie qui nous ont beaucoup occupés, cela a été dit par Christophe GIRARD également, ne sauraient tenir la totalité du sujet à la fois de circulation, de trafic, de pollution, qu'elle soit sonore ou bien sûr atmosphérique.

Je pense que c'est une bonne façon de conduire des politiques publiques, que de pouvoir les évaluer, d'être en capacité d'ajuster, nous sommes des collectivités agiles au sens où nous pouvons bien sûr nous adapter à des évolutions qui sont celles que l'on provoque et parfois qui ne sont pas anticipables.

Donc, Monsieur le Préfet, bien sûr, à l'échelle de Paris, je pense que nous aurons à cœur de pouvoir évaluer et montrer les évolutions de cette politique en matière de circulation automobile.

Merci, Monsieur le Préfet, pour votre apport à travers ce rapport qui est arrivé comme il se devait sur les bancs de chacun de nos conseillers.

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant la Conférence des territoires - Quelle préparation de la collectivité parisienne ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, merci, Monsieur le Préfet, à la question d'actualité du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, M. Jean-Bernard BROS, président du groupe, va la poser.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a confirmé hier, lors du Congrès, la création d'une conférence des territoires.

Organisée sous l'égide du Premier Ministre, cette conférence aura pour objectif de conclure avec nos territoires "de vrais pactes girondins de décentralisation".

Voilà, le mot est posé, et nous prenons acte de cette volonté décentralisatrice. Il faudra transformer en actes, notamment à travers les moyens adaptés.

La conférence va permettre de fixer ce cadre de réflexion sur l'ensemble des questions concernant les collectivités, fusion ou regroupement, répartition des compétences, gestion des aides sociales, mais aussi éléments budgétaires et moyens alloués par l'État.

Il s'agit certes d'une manière d'institutionnaliser une pratique de dialogue déjà initiée avec les collectivités, mais cela permettra un dialogue public plus transparent.

L'objectif est bien de conclure des contrats de partenariat plus vertueux, afin que notre territoire, comme le territoire national, se développe au mieux.

Alors que les contours de la Métropole du Grand-Paris ou la fiscalité locale sont remis en question, que les dotations de l'État baissent, que la crise des migrants s'accentue, Paris doit être en première ligne de cette conférence.

Son partenariat avec l'État est en effet essential à la réussite des projets de notre majorité.

Les premiers échos indiquent qu'elle se tiendra dès le mois de juillet, il faut donc que nous soyons prêts rapidement à porter les sujets parisiens avec de nombreuses questions qui sont ouvertes.

Le groupe RG-CI souhaite ainsi dès aujourd'hui souligner l'intérêt d'ouvrir le débat au sein de notre Assemblée sur la stratégie de travail de Paris : comment allez-vous préparer cette conférence des territoires avec l'ensemble des élus parisiens ? Plus globalement, quelles sont les méthodes de travail que vous envisagez ? Par quels moyens serons-nous associés aux réflexions en cours ? Quelles sont les demandes précises que souhaite porter l'Exécutif ?

Vous le voyez, ce sont là les premières séries de questions, nous espérons que vous pourrez d'ores et déjà nous esquisser certaines réponses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup Jean-Bernard BROS.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Président.

Il est vrai que pendant la campagne électorale présidentielle, nous avions eu quelques inquiétudes sur un risque de centralisation jacobine excessive, c'était par exemple le cas avec la proposition de suppression d'une partie de la taxe d'habitation qui, si elle était séduisante pour les contribuables, pouvait être un danger pour l'autonomie et la souveraineté des collectivités territoriales.

Le Premier Ministre vient d'ailleurs d'annoncer que cette réforme était reportée d'ici 2022.

Le Président de la République hier nous a rassurés sur bon nombre de points, puisqu'il s'est engagé à une meilleure répartition des pouvoirs et des responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales.

Jaurès disait : "accomplir la promesse républicaine, c'est rendre à chacun sa part de souveraineté".

Peut-être que commencer par donner aux élus locaux les moyens d'agir et de répondre de leurs décisions à leurs administrés est la meilleure manière de répondre à cet appel qui est toujours d'actualité.

Je crois que nous l'avons démontré, la République, notre pays, a besoin de ses élus locaux pour faire face aux défis qui s'annoncent et ce qu'a d'ailleurs largement rappelé le Président de la République hier lors de son allocution.

Non pas que les élus locaux seraient meilleurs en soi mais parce que, par notre position, nous sommes aux avant-postes des évolutions du monde et nous suivons quotidiennement la façon dont concrètement elles se manifestent pour les habitants.

Paris prend bien sûr son rôle de vigie, mais aussi de laboratoire de solutions nouvelles très au sérieux. C'est ce que nous avons fait. Nous en avons longuement parlé ce matin, par exemple concernant l'accueil des réfugiés : alors que l'hébergement des demandeurs d'asile n'est pas une compétence municipale, nous avons su bousculer les usages et les répartitions traditionnelles de responsabilités pour sonner l'alarme et organiser avec nos moyens, et en obtenant le soutien de l'Etat, un accueil plus digne pour les milliers d'hommes et de femmes qui fuient leurs conditions. J'espère que cette initiative saura inspirer le Gouvernement pour que des lieux d'accueil de ce type puissent naître dans chaque grande ville du pays.

Que dire aussi de la place que prennent les collectivités dans la lutte contre le réchauffement climatique ? A ce titre, la feuille de route, signée par les maires des 90 plus grandes métropoles mondiales au sein du C40, s'est en effet imposée ces derniers mois comme le pendant local indispensable à l'Accord de Paris. D'ailleurs, à bien des égards, c'est un accord qui est malheureusement plus solide face au revirement politique de certaines Nations.

Je pourrais ainsi multiplier, comme vous l'avez fait, les exemples. Comme, par exemple, la nécessaire relance de l'économie qui restera un vœu pieu sans les apports en investissements des collectivités territoriales, avec les créations d'emplois qui en découlent, ou encore la lutte contre la pauvreté que nous avons choisie d'élever au rang de grande cause de ce mandat.

Bref, forts de notre expérience sur ces différents sujets et conscients du rôle majeur que devront jouer les villes, pour retrouver le chemin du progrès économique, social et environnemental, nous répondrons bien évidemment présents à ce rendez-vous fixé par le Président de la République, le Premier Ministre en ce moment même, le Gouvernement. Et je pense que nous pourrons contribuer, je l'espère évidemment très utilement, à ce qu'il a lui-même appelé hier un nouveau pacte girondin.

Ce sera aussi l'occasion d'affirmer l'ambition portée par Paris en matière de construction métropolitaine, vous l'avez souligné, en demandant au Gouvernement des garanties afin que la construction, que nous avons entamée avec nos collectivités partenaires, ne puisse souffrir d'aucun retour en arrière.

Voilà parmi les principaux messages que nous pourrons porter ensemble lors de cette Conférence, et soyez-en assurés, dès que nous en connaîtrons le calendrier précis, à l'issue de la première rencontre du 22 juillet, nous ne manquerons pas bien évidemment d'y associer chacun des groupes représentés au sein du Conseil de Paris. Pourquoi ne pas organiser d'ailleurs des groupes de travail thématiques pour élaborer, si nous le pouvons, des propositions communes ?

Nous serons donc constructifs mais aussi conscients que ce mouvement, et je cite ici le Président de la République "pour donner de nouvelles latitudes aux collectivités", ne sera certainement pas un long fleuve tranquille.

Nous saurons souligner et relayer les inquiétudes légitimes de la majorité des élus locaux, notamment en ce qui concerne leurs ressources sans lesquelles ils ne peuvent rien.

La Conférence nationale des territoires nous permettra de défendre le maintien des ressources. Au premier chef évidemment les dotations de l'Etat. Si d'aventure les baisses venaient à se poursuivre, d'ailleurs les dernières déclarations du Ministre du Budget ne sont pas rassurantes en la matière, nous défendrons la prise en compte de critères pour en limiter les effets les plus néfastes. Je pense à l'effort d'investissement, je pense aussi à la reconnaissance des mesures réalisées par le passé en matière de maîtrise des dépenses.

Je conclurai en citant Pierre Mauroy, un des pères de la décentralisation, qui a dit : "La décentralisation libère la République des derniers fragments de monarchie qui peut lui rester". Nous vous le disons aujourd'hui, les élus parisiens se tiennent prêts à aider notre pays à franchir ce pas. Nous ferons tout pour que la nouvelle réforme territoriale ne se traduise pas par de simples mesures administratives, mais enclenche un véritable changement de culture démocratique rapprochant les citoyens des décisions prises en leur nom.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD, pour cette réponse.

Monsieur le Président, cela vous convient ? On impliquera bien sûr tous les groupes de cette Assemblée pour pouvoir apporter nos propositions à cette Conférence, mais on attend bien sûr d'en savoir un peu plus.

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'entretien des voiries.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité suivante du groupe les Républicains. Je crois que c'est M. CRAVENNE qui pose la question.

Vous avez la parole.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Ma question a pour objectif de défendre la bonne circulation des Parisiens. Non seulement celle des automobilistes, que vous n'aimez guère, ou des conducteurs de moto ou de scooters que vous n'appréciez pas davantage, mais aussi des cyclistes que vous êtes censés privilégier, et même des piétons sur les trottoirs.

Madame HIDALGO, pourquoi ne faites-vous rien afin de rénover les chaussées de notre si belle ville ? En effet, le budget alloué à l'entretien du patrimoine de voirie fond d'année en année. Depuis 2014, ce sont plus de 20 % des crédits qui ont été amputés pour l'entretien du patrimoine de voirie.

Que ce soit les petites rues ou même les grandes artères les plus prestigieuses, l'état du bitume est catastrophique, dans tous les sens du terme. Ainsi, tout le monde ici connaît des personnes qui ont cassé leur véhicule, voiture, vélo ou scooter, sans compter les accidents corporels dans les rues, avenues, boulevards ou trottoirs parisiens.

Par exemple, depuis 2014, le niveau des indemnisations versées à des victimes sur le trottoir a été multiplié par trois pratiquement, passant de 350.000 euros à 900.000 euros l'an dernier. Quelle gabegie financière sans compter surtout les préjudices parfois irréversibles sur les plus fragiles, comme les personnes handicapées, les seniors ou même les bébés ou les petits enfants dans les poussettes ou les landaus.

J'ai deux exemples précis en tête d'accidents dus à l'état des routes de la Capitale, l'un place de la Madeleine, l'autre sur les Champs-Elysées. Oui, vous avez bien entendu, même sur la plus belle avenue du monde les nids-de-poule sont légion. L'état des voies de circulation de notre cité est lamentable. C'est inadmissible pour la Ville Lumière. Ville Lumière qui risque, si nous n'y prenons garde, de devenir une ville à terre.

L'attractivité touristique passe également par le bon entretien de la voirie. Entre l'insalubrité des rues et ce, malgré vos grands plans miraculeux tous les six mois et l'état piteux des routes, quand vous rendrez-vous compte que les mots et la communication ne suffisent plus ?

J'arrêterai là mes reproches car, pour une fois, cessons la guerre pavlovienne et stérile entre l'opposition et la majorité. J'y suis prêt mais faisons preuve, à gauche, au centre et à droite, de bonne volonté enfin à travers un transpartisanisme dont nos amis allemands sont friands. De plus, cela semble à la mode en ce moment. Alors, profitons-en pour l'appliquer à Paris.

C'est pourquoi, Madame la Maire, je vous pose la question suivante : êtes-vous d'accord pour travailler ensemble, avec tous les groupes qui composent majorité et opposition, afin d'œuvrer à travers les voies - c'est le cas

de le dire ! - et moyens de votre choix pour trouver la meilleure solution permettant de mettre en place un plan ambitieux, budget à l'appui, pour rénover, Madame la Maire, les chaussées parisiennes qui en ont tant besoin ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CRAVENNE.

C'est Christophe NAJDOVSKI qui va vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'entretien de la voirie parisienne fait l'objet d'une attention particulière, mais n'a pas échappé en début de mandature aux contraintes budgétaires consécutives, notamment à la baisse des dotations de l'Etat. Les budgets d'entretien de voirie ont cependant été maintenus les années suivantes, afin d'assurer les interventions prioritaires de la Ville.

Je rappellerai d'ailleurs que la gestion du boulevard périphérique reste à la charge unique de la Ville, alors que son utilisation est régionale et même nationale. Les seules dépenses réalisées pour cette voie, avec la contrainte particulière des fermetures nocturnes, coûte plus de 1 million d'euros par an, soit un tiers de l'enveloppe d'entretien des chaussées de l'ensemble de la voirie parisienne. Et je n'inclus pas les dépenses relatives à la surveillance des tunnels du périphérique qui sont assujettis aux normes de sécurité dites "Mont-Blanc".

En complément des crédits de fonctionnement, les I.I.L., investissements sur les voiries d'intérêt local de la Ville, permettent également d'intervenir avec soit des opérations d'entretien, soit des aménagements nouveaux. La programmation de ces crédits se fait en accord avec chaque mairie d'arrondissement, en fonction de ses priorités et d'un indicateur d'état de la voirie établi par la Direction de la Voirie et des Déplacements. C'est donc un dispositif transparent et décentralisé qui permet d'affecter des budgets complémentaires conséquents à l'entretien de voirie. Ils représentent plus de 6 millions d'euros cette année.

Par ailleurs, j'ai signalé hier, en réponse au vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'entretien des pistes cyclables, que l'application "Dans ma rue", qui vient d'être améliorée avec une nouvelle version mise en ligne la semaine dernière, permet aux usagers d'adresser aux services techniques des signalements sur les désordres constatés dans l'espace public.

Enfin, je tiens à rappeler un autre axe de progrès qui intéresse particulièrement les piétons : il s'agit des efforts entrepris par la Ville dans le contrôle des travaux réalisés par les entreprises de réseaux concessionnaires sur notre domaine. La voirie parisienne, vous le savez, est fortement sollicitée par les travaux des concessionnaires, avec souvent à la clé, hélas, des délais trop longs pour remettre les trottoirs en état.

La semaine dernière, en 3e Commission, la DVD a dressé le bilan de la réforme des comptes de tiers, conformément à un engagement que j'avais pris devant ce Conseil. Il apparaît de ce bilan que l'année écoulée, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, a constitué une période d'adaptation parfois difficile, avec cependant des améliorations tangibles réalisées par certains intervenants au cours de ces derniers mois.

Ce bilan va nous permettre de continuer à progresser dans un esprit constructif avec les entreprises concessionnaires pour que l'espace public à Paris soit de qualité. Ainsi un travail collaboratif avec les intervenants a été engagé pour contrôler la bonne exécution de la remise en état de la voirie. Des formations sont dispensées par les techniciens de la Ville et un guide des bonnes pratiques est également en cours de rédaction.

La DPSP sera également sollicitée afin que des contrôles réguliers soient effectués et des pénalités financières pourront être infligées aux entreprises qui ne respectent pas leurs obligations, notamment sur les délais.

En conclusion, je tiens à souligner qu'en dépit d'un contexte budgétaire contraint, la Ville prend de multiples initiatives pour gérer au mieux son patrimoine de voirie dans l'intérêt des usagers, notamment les plus vulnérables. Elle réalise cet exercice en étant à l'écoute des usagers, en concertant avec les mairies d'arrondissement sur les priorités à donner localement et en incitant les entreprises concessionnaires, qui interviennent massivement sur notre domaine, à améliorer leurs prestations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur CRAVENNE, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. François-David CRAVENNE. - Je suis très étonné de ce que dit l'adjoint au Maire. Voilà, c'est la faute des autres, c'est la faute de l'Etat ! Évidemment, en l'absence du Préfet, c'est facile à dire.

Les Parisiens se rendront compte qu'en effet, comme le dit M. NAJDOVSKI, qui n'est absolument pas au courant de ce qui se passe ou qui ne doit pas marcher ou circuler dans les rues, parce qu'il ne voit pas les nids-de-poule, il ne voit rien. Qu'il le dise aux Parisiens.

Mais vous n'avez pas répondu, Monsieur NAJDOVSKI ou Madame la Maire. J'aimerais bien que vous répondiez à ma question vraiment : êtes-vous d'accord pour faire une commission transpartisane afin de faire avancer les choses, sans polémique, en discutant ensemble, en réfléchissant comment vraiment éviter aux Parisiens de se faire mal ou d'abîmer leurs corps ou leur véhicule ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'abord, je vous invite à visiter d'autres très grandes métropoles mondiales et vous viendrez avec un avis un peu différent sur l'état de la voirie parisienne, notamment les grandes métropoles dans lesquelles il n'y a pas du tout de motos, parce que justement l'état de la voirie est tellement dégradé qu'il n'y a pas de moto. Par amitié pour mes amis maires de ces grandes métropoles européennes et outre-Atlantique, je ne donnerai pas de noms. Mais il suffit de regarder et de comprendre.

Deuxièmement, il y a un sujet qui est réel, l'entretien de l'ensemble du patrimoine, dont la voirie parisienne, mais vous ne pouvez pas faire abstraction non plus de la baisse des dotations que nous avons subie depuis trois ans : 600 millions d'euros de moins de dotations de l'Etat, forcément cela a des conséquences sur la façon dont nous organisons le budget des Parisiens, en essayant en effet de régler les urgences, les problèmes, et notamment ceux de la voirie.

Troisièmement, il n'y a pas besoin d'une commission extramunicipale et transpartisane. En revanche, dans la Commission du Conseil de Paris où vous siégez, où ces questions de voirie sont évoquées, je suis, bien sûr, tout à fait partante, mais pour examiner avec les Conseillers. Mais c'est un travail qu'on fait aussi avec les maires d'arrondissement. Cela a été très bien dit par Christophe NAJDOVSKI. Je pense que cela ne sert à rien de créer de la confusion dans qui décide de quoi. Mais l'avis de chaque conseiller, notamment ceux de la Commission ad hoc pour traiter des questions de voirie, m'est tout à fait important.

V - Question d'actualité posée par M. HÉLARD, au nom du groupe UDI-MODEM, à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture estivale nocturne de 16 parcs et jardins parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM et pour la dernière question d'actualité aujourd'hui.

M. Eric HÉLARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je commence, hélas, avec un regret, car c'est en effet dans la presse, il y a quelques jours, que nous avons appris que la Ville avait décidé de reconduire le dispositif d'ouverture estivale nocturne des parcs parisiens, et, cet été, ce ne sont pas 9 parcs, comme l'an dernier, mais bien 16 qui seront concernés. Cette décision est prise sans concertation, ni même information, que ce soit au sein de la 3e Commission ou dans cette Assemblée. Pourquoi, diable, priver les élus d'un débat démocratique sur une décision qui ne fait pas vraiment consensus ? Si nous sommes conscients que la décision ne nécessite pas de délibération formelle du Conseil, il vous serait tout à fait possible de mettre à l'ordre du jour une communication sur le sujet, comme cela se fait régulièrement pour les jardins partagés ou comme il est prévu de le faire d'ici la fin de l'année pour la refonte des règlements des parcs et jardins.

Cette absence de débat est d'autant plus regrettable que nous avons montré, au groupe UDI-MODEM, que nous savions être constructifs sur l'ouverture des parcs et jardins. Nous avons, en effet, proposé d'expérimenter l'ouverture des espaces verts plus tôt le matin et nous continuons, d'ailleurs, de travailler toujours en bonne intelligence avec Pénélope KOMITÈS sur le sujet. Et je l'en remercie, d'ailleurs.

Mais, vous l'avez compris, nous sommes réservés sur les ouvertures nocturnes. En effet, les expériences de 2015 et de 2016 ont montré les limites du dispositif : plaintes de riverains, dégradations, problèmes de sécurité. Nous avons encore en mémoire l'agression survenue dans la nuit du 23 au 24 juillet 2016 au parc Martin-Luther-King, ou encore les réserves émises par un responsable syndical de la DEVE sur la capacité des agents à assurer la sécurité des usagers lors des ouvertures nocturnes. Sur ces différents points, le bilan succinct de l'été 2016, qui nous a été transmis en octobre dernier, n'apporte pas vraiment de réponse convaincante puisqu'il évoque des nuisances sonores, des intrusions de scooters ou encore, une augmentation des voies de fait.

Mais, plus encore, c'est la question de la fréquentation qui nous interpelle particulièrement. En effet, on constate en 2015, comme en 2016, une baisse très importante de la fréquentation au cœur de la nuit, après une heure du matin. Ainsi, le bilan que j'évoquais à l'instant, évoque même, concernant le square Séverine - je cite : "une fréquentation faible", et surtout : "identique à ce que l'on observe habituellement quand le square est fermé". C'est un comble. Autrement dit, le dispositif suscite des nuisances pour un nombre limité de bénéficiaires.

Pour rappel, nous avons depuis le début, au groupe UDI-MODEM, été partisans d'une solution médiane, équilibrée, me semble-t-il, raisonnable, qui consiste à étendre l'ouverture des parcs en été jusqu'à minuit, voire une heure du matin. Cette mesure permettrait de concilier à la fois la volonté des Parisiens de profiter plus longuement de leurs espaces verts, mais aussi de réduire les nuisances et les dégradations, tout comme les problèmes de sécurité. Cependant, puisque vous souhaitez maintenir et même étendre ce dispositif, nous souhaiterions connaître l'étendue des moyens mis en œuvre afin de limiter au maximum ses effets pernicieux. Quelles sont les mesures supplémentaires prises afin de réduire les nuisances aux riverains et d'améliorer les conditions de propreté ? Comment comptez-vous garantir la sécurité des usagers et surtout, quels seront les coûts engagés pour cette nouvelle campagne d'ouverture estivale nocturne des parcs et jardins ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Eric HÉLARD.

Vous avez une réponse à deux voix : d'abord, Pénélope KOMITÈS, puis Frédéric HOCQUARD.

Pénélope ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur HÉLARD, merci pour votre question. Je connais votre intérêt sur le sujet et je vous remercie d'avoir souligné notre travail commun, notamment sur l'ouverture matinale. Vous redire que non, cette décision ne s'est pas faite sans concertation puisque l'ensemble des maires d'arrondissement a été non seulement consulté, mais un travail extrêmement précis a été fait avec eux, notamment sur les problématiques de sécurité.

Vous dire que nous avons, l'année dernière, enregistré plus de 200.000 personnes, non seulement des Parisiens mais des touristes, et que la totalité des grandes capitales européennes a des parcs qui sont ouverts 24 heures sur 24 l'été. Je vous rappelle aussi que nous avons des parcs et jardins, à peu près 180, qui sont ouverts toute l'année. Vous rassurer sur le dispositif de 2017 puisqu'il a vraiment été co-construit et travaillé avec les maires d'arrondissement, à savoir qu'il présente un certain nombre de dispositions nouvelles, notamment des dispositions anti-scooter, un dispositif de propreté très renforcée qui est adapté à la configuration de chaque site, avec des interventions de nettoiement, notamment en surplus le weekend, des toilettes mobiles, et également des dispositions nouvelles avec des systèmes qui garantissent le passage régulier des équipages.

Je ne peux pas vous laisser dire que personne ne surveille ces espaces la nuit puisque non seulement nos agents circulent, mais également dans les parcs des équipages privés. Donc, vous dire que chaque site a été travaillé avec précision pour analyser chaque situation et que nous regardons jour après jour et nous adaptons en fonction des situations ce sujet. Mais je suis assez favorable à vous faire une présentation globale du dispositif de l'été en 3e commission, si vous le souhaitez.

Je vais laisser mon collègue, Frédéric HOCQUARD, compléter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pénélope.

Frédéric ?

M. Frédéric HOCQUARD. - En quelques mots, pour compléter.

Merci, Madame la Maire, et Monsieur HÉLARD sur cette question.

Vous rappeler, d'abord, que la question de l'ouverture des parcs et jardins nocturnes fait partie du projet de mandature et que, donc, ce n'est pas une surprise que nous ouvrions les parcs et jardins la nuit. Premier élément.

Deuxième élément : je ne reviendrai pas sur tous les éléments dont a parlé Pénélope KOMITÈS, mais nous avons fait le choix, dans le cadre de cette ouverture, de diversifier les activités, les propositions nocturnes qui sont proposées aux Parisiens. A côté, effectivement, d'une offre festive nombreuse, nous faisons le choix de la diversité, de la cohabitation des usages pour développer une nuit parisienne aux 1.000 visages : dans le domaine culturel, avec les nocturnes dans les musées, ou aussi dans le domaine sportif, puisque plus d'une trentaine d'équipements sportifs sont ouverts maintenant après 22 heures, et les espaces verts. L'ouverture nocturne des espaces verts s'inscrit, justement, dans ce temps de respiration de cette ville parmi toutes les activités offertes le soir. Cela permet

de rassembler des Parisiens, des touristes, des familles, des amoureux, évidemment, dans le respect de la quiétude de chacun et, évidemment, dans le respect de la quiétude des riverains près des parcs.

Enfin, au niveau international, cela a été dit, la plupart des villes européennes ouvrent leurs parcs et jardins la nuit, toute l'année, d'ailleurs, pas simplement pendant la période estivale. C'est une manière aussi, pour elles comme pour nous, d'accompagner de manière permanente les nouveaux rythmes de vie des habitants pour offrir un contre-point utile au dynamisme nocturne des espaces urbains. Cela permet aussi de participer au rayonnement, à l'attractivité de notre ville au niveau de l'international. Ainsi, depuis plus de 10 ans, nous avons la "Nuit Blanche". Depuis 2 ans, nous avons mis en place la "Nuit des débats". Maintenant, nous avons aussi les "Nuits estivales" - on pourrait dire des "nuits champêtres" - durant lesquelles les parcs et jardins de la Ville, pendant l'été, sont ouverts aux Parisiens. C'est un nouveau service que nous proposons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur HÉLARD…

M. Eric HÉLARD. - Juste un petit mot, Madame la Maire.

C'est vrai que nous en sommes désolés, mais, à l'UDI, nous n'avons pas de maire d'arrondissement, pas encore, donc nous n'avions pas été totalement informés, mais cela viendra. Je l'imagine.

Juste, pour vous répondre également sur la respiration, il y a aussi un problème que j'avais soulevé l'année dernière, qui est la respiration des végétaux à laquelle il faudra penser lorsque nous en parlerons en 3e Commission. Je réponds favorablement, évidemment, à l'invitation que Pénélope KOMITÈS vient de lancer dans l'hémicycle, ainsi, d'ailleurs, que celle des animaux parce que de nombreux animaux vivent dans les parcs et jardins la nuit, et, eux aussi ont besoin, au moment où nous nous intéressons à Paris sur la place des animaux dans la ville, de repos, de calme et de sérénité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Eric HÉLARD.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité. Nous allons reprendre le cours du Conseil.

Départ de M. Pierre BLANCA.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi tout de même de vous dire que c'est aujourd'hui - oui, puisque le Conseil se terminera ce soir - la dernière séance du Conseil pour Pierre BLANCA.

Donc, je voudrais que nous puissions le remercier, le saluer. Cela fait 20 ans que Pierre travaille en lien avec le Conseil de Paris. Il a été Secrétaire général du groupe socialiste à l'époque où Bertrand DELANOË était président du groupe Socialiste, Secrétaire général adjoint du Conseil et aujourd'hui Chef de service du Conseil de Paris. Pierre a su nouer, avec chacune et chacun d'entre nous, une relation de confiance et d'amitié. Je voulais lui dire merci. Il ne quitte pas la Ville puisqu'il va continuer à travailler, notamment au sein du Conseil de l'immobilier de la Ville, présidé par Rémi FÉRAUD, en tant que Secrétaire général. Mais je voudrais rendre hommage à Pierre BLANCA et le remercier pour le travail au sein de ce Conseil.

Ce n'est pas la première bise et ce n'est pas la dernière. En tous les cas, merci d'avoir manifesté de cette façon votre amitié, notre amitié pour Pierre et le travail qu'il nous a permis d'accomplir ici.

2017 DASCO 117 - Caisses des écoles. - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif aux goûters en école élémentaire.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux menus dans les cantines scolaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre avec, à présent, le projet de délibération DASCO 117, les amendements numérotés de 72 à 77, les vœux référencés n^{os} 78 et 79 concernant notamment la Caisse des écoles.

Je vais donner la parole au premier orateur, M. MENGUY, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi de nous associer à votre hommage à Pierre BLANCA. Monsieur BLANCA, nous vous remercions sincèrement pour votre grand professionnalisme, votre esprit d'écoute et d'ouverture, et votre capacité à rendre ces séances beaucoup plus faciles et vivables, parfois à des heures - moins maintenant - mais fort tardives de la soirée. Vraiment, en mon nom et au nom de mes collègues, un grand merci pour tout ce que vous avez accompli pour ces séances. Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous voici de nouveau en train de débattre de réformer les Caisses des écoles. Encore une fois, nous avons souhaité porter un certain nombre d'enseignements de l'expérience des vingt présidents de caisse des écoles. C'est dommage que vous nous quittiez à ce moment-là, Madame la Maire, parce que c'est aussi important. Mais nous ne perdons pas au change avec Mme BROSSEL. Donc au final, c'est bien aussi.

En tout état de cause, Madame la Maire, vous avez souhaité, il y a quelques mois, nous imposer de façon la plus autoritaire qui soit une réforme de centralisation des caisses des écoles. Les caisses des écoles se sont mobilisées, et pas seulement elles ; les parents et les familles également se sont mobilisées longuement, avec une grande détermination, pour nous opposer à cette recentralisation.

Nous avons fait valoir un certain nombre d'arguments que vous sembliez avoir entendu enfin puisqu'à la fin de l'année dernière, vous avez reconnu que cette réforme n'était pas à propos, n'était pas aboutie et qu'il convenait d'y mettre un terme. Pourtant, notre approche avait été, si j'ose dire, constructive. Nous avions proposé un certain nombre d'éléments d'avancées pour que le fonctionnement des caisses des écoles, qui n'est pas parfait, nous le reconnaissons, puisse être amélioré dans le respect de l'autonomie de ces établissements publics, mais en coopération avec la mairie centrale.

Eh bien, alors même que nous pensions que vous aviez entendu et la voix de l'opposition et la voix des familles, nous voici de nouveau en train de discuter d'une nouvelle réforme. Puisque vous n'avez pas réussi à passer par la porte, vous essayez de passer par la fenêtre. Ce n'est pas grave, on est toujours dans la même démarche et nous avons souhaité apporter des amendements pour contribuer à l'effort d'amélioration du fonctionnement des caisses des écoles parce qu'évidemment, la Ville subventionne largement les caisses des écoles. Evidemment, il y a un lien tout à fait prégnant entre la mairie centrale et les caisses des écoles. Evidemment, nous ne demandons pas l'indépendance vis-à-vis de la mairie centrale, mais nous demandons le respect de l'autonomie, le respect des choix que nous faisons, tout cela en bonne intelligence et dans le respect des règles budgétaires, financières et comptables propres à toute administration.

Alors, oui, nous avons demandé, l'année dernière, que le contrôle de la Ville sur les caisses soit plus prégnant parce que nous savons, et c'est notamment le cas dans certains arrondissements de gauche, que les caisses des écoles n'ont pas toujours été gérées de la meilleure façon. D'ailleurs, nous vous l'avions fait remarquer à plusieurs reprises lors de séances précédentes. Je pense notamment à la caisse du 12e arrondissement et aux remarques de Valérie MONTANDON sur ce sujet.

Evidemment, nous avons également demandé que, pour les petites caisses, les fonctions supports puissent être renforcées via le Bureau de la restauration scolaire. Qu'avons-nous maintenant par ce projet de délibération ? C'est plus de contrôle, beaucoup plus de contrôle, un contrôle non seulement des dépenses financières mais qui tutoie le contrôle en opportunité. A partir du moment où c'est la Ville qui fixe des objectifs et qui subordonne l'atteinte de ces objectifs, le financement des subventions, alors, évidemment, la Ville va se retrouver en capacité de dire "vous n'avez pas atteint pleinement cet objectif, vous avez utilisé votre argent d'une autre façon, nous désapprouvons la façon dont vous l'avez atteint et, dès lors, nous supprimons une partie de la subvention".

C'est évidemment cela, le risque. C'est que d'un contrôle budgétaire, vous passiez à un contrôle en opportunité, lequel est une atteinte directe au principe de l'autonomie des caisses des écoles.

A côté de cela, une petite proposition sur les fonctions supports largement insuffisante. Même Rémi FÉRAUD, lors d'une des réunions, a souhaité porter à votre attention que le modèle des caisses ne devait pas être mis en danger par ce contrôle qui était beaucoup plus fort.

Nous avons déposé des amendements qui visent non seulement à consacrer le principe d'autonomie, mais évidemment à protéger les caisses qui gèrent bien leur argent, qui peuvent avoir des excédents mais dont les excédents seraient utilisés de façon pluriannuelle sur les projets. Vous avez les amendements devant vous. Je crois que ce sont des amendements raisonnables, raisonnés, qui viennent de l'expérience même des caisses des écoles

parce que oui, vous ne vous êtes pas privés de solliciter nos services de façon permanente alors même que nous avons des choses à faire aussi pour les familles et les enfants de nos arrondissements.

Le dernier amendement est un amendement de bon sens puisque c'est une proposition adoptée à l'unanimité de la Mission d'information du périscolaire, il y a quelques mois également. Adoptée à l'unanimité à gauche et à droite ! C'était que les goûters, déjà assurés et subventionnés par la Ville pour les maternelles, puissent, dans un souci d'équilibre nutritionnel et de justice sociale, être élargis en élémentaire. Tout le monde le demande. C'est l'objet même de cette convention que de pouvoir l'inscrire dedans.

On ne vous a même pas attendu pour le faire puisque, dans un certain nombre d'arrondissements, nous avons lancé cette expérimentation. C'est le cas dans le 9e arrondissement, c'est aussi le cas dans le 15e arrondissement. Ces expérimentations fonctionnent, elles ont du sens, et même cet amendement, vous l'avez rejeté. Tout cela pour dire que la gestion d'une caisse des écoles, cela ne se décrète pas de façon centralisée. Il faut écouter ceux qui travaillent dans les caisses des écoles, écouter les familles et essayer de trouver des choses et des réformes qui ont du sens pour tout le monde.

Encore une fois, vous avez décidé d'imposer à...

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous demande d'arriver à votre conclusion.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous vous proposons de prendre en compte les amendements que nous avons déposés, sans quoi, encore une fois, nous devrons nous opposer, comme les familles vraisemblablement s'y opposeront également dans quelques semaines.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, Mme la Maire n'est pas là sur un sujet qui est pourtant extrêmement important. Cela fait en un an à peine la deuxième fois qu'à la veille de la torpeur estivale, sans débat de fond, à la faveur d'un simple projet de délibération, la Maire de Paris tente de faire main-basse sur les caisses des écoles qui sont présidées par les maires d'arrondissement et responsables, excusez du peu, à l'échelle locale de la distribution des repas aux enfants, des politiques d'hygiène et de sécurité sanitaire, associés à la gestion des achats, de la constitution des menus dans les cantines ainsi que de la détermination des tranches tarifaires, et ce faisant des contributions financières des familles.

En juillet 2016, la Maire a tenté d'imposer de manière brutale, à travers le projet de création d'un établissement public unique - nous nous en souvenons tous - qui gérerait toutes les commandes alimentaires des cantines scolaires, la centralisation des caisses. Quand, par exemple dans le 5e arrondissement, la caisse gère 3.200 repas par jour, avec votre monstre administratif, celui qu'elle imaginait de créer, la Ville en aurait géré 120.000.

Devant la mobilisation des élus et des associations de parents d'élèves qui défendaient les filières courtes et l'approvisionnement local, la Maire de Paris a reculé. Maintenant, vous revenez à nouveau sur l'autonomie des caisses des écoles, comme l'a très bien rappelé mon collègue, à la veille de l'été et à nouveau à la faveur d'un simple projet de délibération. Mais si le fond scélérat ne change pas, je vous accorde que la méthode, hélas, est plus habile, et je dirais même tordue.

D'abord, c'est l'article 6. A la faveur de ce que vous appelez de nouvelles modalités de conventionnement avec les caisses, vous introduisez subrepticement l'idée d'un financement très éloigné du principe d'égalité qui régit le fonctionnement des services publics. Alors que le subventionnement de la Ville en direction des caisses est aujourd'hui objectivement fondé, et cela a été acquis de haute lutte, sur le prix de revient, le nombre de repas servis et les participations familiales, vous introduisez l'idée d'un subventionnement, au terme de ce que vous appelez, je cite, un "dialogue budgétaire annuel", qui tiendrait compte de, je cite encore, "caractéristiques propres". En langage simple, cela veut dire que la Ville imagine récompenser peut-être des arrondissements amis.

Vous dites également que la subvention prendra en compte les excédents réalisés et que la Ville pourra choisir de réduire sa subvention d'un montant équivalent aux excédents. Je dois dire que cela, c'est le pompon de la prime à la médiocrité. Si on fait des excédents par exemple pour financer des aménagements que la Ville ne peut pas payer - c'est ce que je suis en train de faire aujourd'hui avec les excédents pour financer des monte-charges pour alléger le travail des cantinières -, on pourra nous prendre ces excédents.

Je note au passage que si la précédente convention comportait une prime pour les caisses des écoles qui faisaient des efforts en matière d'alimentation durable et bio, le nouveau conventionnement que vous évoquez pour l'avenir est scandaleusement dépourvu de toute référence en la matière.

Et surtout, vous voulez revenir sur le sacro-saint principe d'autonomie des caisses présidées par les maires, ce dont la Maire de Paris ne se remet toujours pas en imposant à travers un projet de délibération, ce qui est du jamais-vu, le principe de la caporalisation des directeurs, pourtant sous l'autorité des maires, que la Maire entend convoquer une fois par trimestre pour rendre des comptes.

Le projet de délibération peu volubile sur les aspects d'alimentation bio et de pratiques durables est pour le coup très disert sur toutes les pièces et données, je cite, "physico-financières" que les caisses devront désormais produire à votre tour de contrôle, dont certains éléments d'ailleurs me semblent tout à fait contraires à ce qu'exige la C.N.I.L. Je rappelle que conformément au C.G.C.T. et à la loi P.M.L. la Ville confie depuis toujours la gestion du service public de restauration scolaire aux caisses gérées en régie directe et donc dotées à ce titre de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Or conformément, et c'est très important, à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, et contrairement à ce qui est affiché dans l'article 2 de votre projet de délibération, la Ville ne peut pas déléguer aux caisses des écoles la gestion du service public de la restauration scolaire, sauf - écoutez bien, chers collègues - à ce que la Ville impose à chaque caisse de lancer des appels d'offres pour conclure une délégation de service public. Je ne crois pas que ce soit ce que les maires veulent.

La Ville n'a donc pas le droit au nom du principe d'autonomie de s'immiscer dans l'organisation des caisses, ce qui est aujourd'hui prévu.

Je voterai contre ce projet de délibération parce qu'une fois de plus vous remettez en cause un modèle alimentaire vertueux qui favorise l'approvisionnement local des filières courtes de qualité et contribue à sauvegarder des agriculteurs et des producteurs qui ont fait le choix de la qualité.

Je voterai contre au nom d'un modèle de restauration collective à préserver et à transmettre aux générations futures.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion de ce projet de délibération concernant les modalités de conventionnement et de financement de la restauration scolaire par la Ville de Paris, vous me permettrez de revenir sur un vœu déposé en 2015 qui demandait que notre capitale s'engage dans la mise en place d'un menu végétarien alternatif quotidien pour les enfants qui le souhaitent dans toutes les écoles.

Vous m'aviez alors demandé de retirer mon vœu au profit d'une proposition de l'Exécutif d'expérimenter cette mesure, qui fonctionne déjà parfaitement et à la plus grande satisfaction de tous dans des grandes villes comme Saint-Etienne et Perpignan.

N'ayant eu aucune information sur cet engagement de votre part ni bien sûr de retour d'expérience, je vous propose à nouveau d'engager la Ville de Paris sur ce chemin très attendu par de nombreux parents si j'en juge par la pétition qui a circulé sur Internet sur ce sujet et qui a recueilli plus de 160.000 signatures.

Le dispositif que je vous propose est simple. Les parents inscrivent leurs enfants pour un trimestre minimum, soit au menu végétarien, soit au menu traditionnel. Dans la cantine les menus végétariens sont servis dans des assiettes vertes, les menus traditionnels dans des assiettes blanches. Ce dispositif, déjà mis en place dans d'autres villes et qui permet d'éviter la discrimination entre les enfants, fonctionne aussi bien dans les "selfs" que dans les cantines, où le service est fait à table, et empêche tout gaspillage puisque le nombre de rationnaires de chaque menu est connu à l'avance. Dans le 2e arrondissement de Paris, une expérimentation proposant un menu végétarien pour tous une fois par semaine est menée et prouve s'il en était besoin la demande de différenciation des parents.

En reprenant ma proposition d'un menu végétarien non obligatoire quotidien et précommandé pour tous les enfants qui le souhaitent, vous répondrez aux attentes de très nombreuses familles parisiennes qui veulent limiter leur consommation de chair animale tout en assurant un bon équilibre alimentaire à leurs enfants.

Il s'agit par cette mesure non seulement d'être à l'écoute de la demande citoyenne mais aussi de participer à ce combat de notre humanité, qui devra s'habituer à consommer moins de protéines animales et, de ce fait, davantage de protéines végétales. La mise en place de ce dispositif peut naturellement se faire de manière progressive et permettrait que votre engagement pris il y a deux ans trouve enfin une concrétisation sur le terrain.

Je vous en remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens à saluer en amont de ce projet de délibération le long travail de concertation qui a été mené avec les maires d'arrondissement, tous, sauf ceux qui n'ont pu venir, et les directeurs des caisses des écoles pour aboutir à ce projet de délibération-cadre qui nous est proposé aujourd'hui sur le financement de la restauration scolaire à Paris.

Il est l'occasion de clarifier les relations financières entre la Ville et les 20 caisses des écoles parisiennes qui permettront peut-être de relativiser la notion d'autonomie évoquée par certains ici. Il permet aussi de reprendre et traduire en actes de nouveaux objectifs très ambitieux en termes d'alimentation durable et d'accueil des enfants dans nos cantines.

Rappelons que ces objectifs n'étaient présents qu'à la marge dans les précédentes conventions, et modifiaient de manière très faible la subvention attribuée par la Ville aux différentes caisses. Pour ma part, je suis fière bien entendu d'avoir pu atteindre l'objectif de 50 % d'alimentation bio et labellisée dès la rentrée 2016 dans toutes les écoles du 12e arrondissement.

Après ce projet de délibération, nous instaurons ainsi une nouvelle approche dans la façon de financer nos caisses des écoles. Aujourd'hui, le subventionnement est basé sur une méthode de calcul uniforme et mécanique qui ne prend pas en compte la globalité de l'activité restauration scolaire des caisses. Comme maire d'arrondissement, présidente de la caisse des écoles du 12e, je suis satisfaite de pouvoir à l'avenir discuter du financement de la restauration scolaire en toute transparence avec l'Hôtel de Ville dans le cadre d'un véritable dialogue de gestion en fonction des actions que je propose pour atteindre les objectifs de la Ville en tenant compte des résultats, y compris financiers des années précédentes.

Il paraît également salutaire d'avoir intégré dans ce nouveau dispositif les modalités et conditions dans lesquelles la Ville pourra allouer une participation financière exceptionnelle à une caisse en difficulté.

Ce dialogue transparent et serein nous permettra d'avoir un regard objectif et partagé sur les budgets de restauration scolaire des caisses des écoles à Paris. Pour ma part, je n'ai rien à cacher, au contraire. Je ne peux que me féliciter et soutenir le fait que la question de la gouvernance de la restauration scolaire se traduise également par la création de nouveaux outils, comme un comité président des caisses des écoles ou encore la présentation d'un rapport annuel de la restauration scolaire devant notre Conseil.

Le sujet de la restauration scolaire doit en effet pouvoir être débattu dans notre hémicycle de façon régulière, transparente, avec une présentation des résultats de chaque caisse à l'ensemble des Parisiens.

Quelques mots sur les amendements. Sur la proposition d'organiser un goûter en alimentaire à 16 heures 30 partant de l'expérience réussie de goûters récréatifs en maternelle. Comme rapporteure de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire à Paris que nous avons menée en 2015-2016, je veux rappeler que nous y sommes favorables sur le principe. Aussi, je préconiserai que des expérimentations soient menées et c'est déjà le cas dans plusieurs arrondissements, afin que puissent être examinées concrètement les modalités d'une généralisation, qui devra arriver, nous en sommes tous convaincus, mais en abordant aussi la question du financement de ce dispositif qui doit être réfléchi avec les présidents et présidentes de caisse des écoles.

Concernant le repas végétarien, je me permets de préciser qu'en aucun cas ce repas végétarien ne doit être présenté comme un repas de substitution, mais bien comme un repas à part entière. C'est le cas dans la caisse des écoles du 12e arrondissement où nous servons aux enfants une fois par semaine un repas végétarien. C'est là une demande des familles, qui n'ont rien de religieux, et une évolution des pratiques alimentaires de ces familles.

Alors oui, je suis favorable à ce projet de délibération comme l'ensemble des élus de mon groupe parce qu'il s'agit de mieux respecter l'argent public, celui des familles. C'est notre première préoccupation. Nous n'avons pas peur, pas peur de la transparence, pas peur du dialogue de gestion, pas peur du débat public parce que ce qui est en jeu, c'est l'égalité de traitement des petits Parisiens et l'équité de traitement de l'ensemble de nos personnels des caisses des écoles.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Mes chers collègues, nous y voilà donc. La réforme du cadre juridique qui lie la Ville aux caisses des écoles est attendue et, à mi-mandat, nous devrons désormais avancer vite avec ce nouveau cadre pour atteindre nos objectifs, avec les espoirs, et aussi la somme des points d'inquiétude suscités par le projet de création d'un établissement public. C'est peu dire que nous avons été inquiets lorsque nous avons appris que ce projet avait été abandonné au profit d'une réforme intermédiaire.

La restauration scolaire est une compétence municipale, une responsabilité importante. Elle constitue aujourd'hui, face au défi actuel, un formidable levier de la transition écologique pour notre Ville. Elle est un des piliers de la mise en œuvre du plan d'alimentation durable. Sur 30 millions de repas servis par an par Paris, 70 % le sont dans le cadre de la restauration scolaire, soient près de 20 millions de repas. On voit bien la force de frappe que représente la commande des caisses des écoles pour structurer une filière locale et bio moins émettrice de gaz à effet de serre, préservant les ressources et sans pesticides.

C'est pourquoi nous avons étudié précisément le nouveau cadre juridique qui nous est soumis aujourd'hui, car c'est lui qui fixe les grandes orientations de l'alimentation de nos enfants pour les années à venir. Ce nouveau cadre juridique s'articule de manière classique autour de conventions pluriannuelles entre la Ville et les différentes caisses des écoles, et la mise en place d'un projet de délibération-cadre, ici donc à notre ordre du jour.

Je m'arrêterai d'abord sur l'article 3 de la convention, qui rappelle que la Ville s'est fixé des objectifs en matière d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire, que les caisses des écoles devront respecter, notamment l'objectif de 50 % d'alimentation durable d'ici 2020. Les orientations stratégiques - alimentation durable, donc, lutte contre le gaspillage, nouveaux parcours usagers - sont déclinées de manière individuelle pour chaque caisse, en fonction de ses caractéristiques propres dans les Conventions d'objectifs et de financement.

Les objectifs sont chiffrés en annexe de chaque convention. L'annexe fera l'objet d'un avenant annuel et la subvention de la Ville aux caisses sera déterminée en tenant compte des objectifs individualisés et de sa situation budgétaire. Les caisses qui auront atteint leurs objectifs et qui auront dégagé un résultat d'exploitation excédentaire seront récompensées pour leur comportement vertueux, puisqu'un système incitatif de quote-part sera mis en place. C'est un compromis qui nous semble assez intelligent et qui devra satisfaire tout le monde.

Si nous sommes rassurés par ce nouveau cadre juridique, nous avons cependant quelques questions : est-il prévu des mécanismes incitatifs face à des nouvelles stratégies d'achats, en bonifiant la subvention quand des critères environnementaux seront renforcés, par exemple dans les marchés des caisses des écoles, ou encore, pour encourager à atteindre et même dépasser les objectifs du plan d'alimentation durable, baisse de la part carnée, augmentation de la part du bio ou encore, circuits courts ? Nous aimerions également en savoir plus sur l'article 4, qui propose aux caisses volontaires d'expérimenter un nouveau parcours usagers pour les processus d'inscription, de détermination de la tranche tarifaire, de facturation et de paiement.

Enfin, je voudrais m'arrêter sur la question des goûters, qui est une question plus sensible qu'il n'y paraît, notamment dans les quartiers populaires. En effet, le goûter est un repas structurant pour les enfants, recommandé par le Programme national nutrition santé, qui permet de répondre pour partie aux enjeux de lutte contre l'obésité infantile, ainsi qu'à une réelle égalité entre les enfants au sein des temps périscolaires. La Mission d'information et d'évaluation de Paris sur les rythmes éducatifs préconisait d'ailleurs, en 2016, d'étudier la fourniture d'un goûter en élémentaire et de rendre disponibles les réfectoires sur ce temps. Lors du dernier Conseil du 19e arrondissement, les élus de la majorité ont acté que la distribution d'un goûter dans les écoles élémentaires soit expérimentée dès 2018 dans des écoles du 19e arrondissement, la caisse des écoles du 19e prenant en charge la production des goûters et la C.A.S.P.E. assurant leur distribution, bien sûr.

Nous avons souhaité, avec François DAGNAUD et l'ensemble de la majorité municipale du 19e, porter cette question devant le Conseil de Paris par un vœu, car nous voulons que soit généralisée et pérennisée la distribution d'un goûter dans les écoles élémentaires, tous les jours de la semaine, comme c'est déjà le cas d'ailleurs en maternelle. Cela exige de définir un nouveau modèle de financement durable et soutenable pour la caisse des écoles et l'inscription de cette mission dans la Convention d'objectifs.

Le groupe Ecologiste votera donc en faveur du nouveau cadre juridique qui nous est proposé. Reste maintenant à débuter et à renforcer, y compris en moyens humains, les dialogues de gestion avec les caisses des écoles. Nous serons attentifs à la déclinaison que prendra chaque conventionnement de caisse pour qu'arrondissement par arrondissement, nous puissions réussir à atteindre nos objectifs : déprécarisation, bonne gestion de l'argent public, équité dans la répartition sur le territoire parisien, amélioration de la qualité, des saveurs, de l'approvisionnement, vers une assiette "zéro pesticide", saine et savoureuse.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

La réforme des caisses des écoles est indispensable pour une plus grande transparence de gestion, une amélioration de la qualité de l'assiette, notamment, plus de bio et plus de repas végétariens, et une homogénéisation des conditions d'emploi des personnels.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, définissant les modes de conventionnement pour la période 2018-2020, nous convient. Il constitue un progrès important par rapport au précédent projet de délibération et au précédent vœu que nous avions adopté, visant à créer une caisse centrale unique, qui s'opposait à l'autonomie des caisses des écoles. Cette façon de faire qui nous est présentée aujourd'hui préserve l'autonomie des caisses des écoles, tout en nous permettant d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés de plus grande qualité de l'assiette, plus grande transparence de gestion et homogénéisation des qualités d'emploi des personnels. Nous nous en réjouissons

Avant d'aller plus loin, je voudrais m'arrêter un instant sur le vœu présenté par nos collègues de l'UDI. Les écologistes soutiendront ce vœu, car il correspond bien à leurs souhaits et leurs pratiques en la matière. D'ailleurs, j'informe Mme Ann-Katrin JÉGO que ce qu'elle préconise, même si elle ne le mentionne pas dans son vœu, est déjà mis en œuvre depuis le printemps 2017 dans les écoles du 2e arrondissement, puisque les élèves des collèges et lycées, et bientôt les élèves de l'élémentaire, du 2e arrondissement se voient proposer quotidiennement un menu végétarien.

Les repas visés par des diététiciennes offrent évidemment le même nombre de calories et de protéines que les repas carnés servis en alternative. Les élèves se déterminent deux mois à l'avance et peuvent changer d'avis, s'ils le souhaitent, tous les deux mois, ce qui évite le gaspillage. On observe qu'environ 15 % des élèves choisissent les repas végétariens, après seulement quatre mois d'expérimentation, ce qui nous donne toute satisfaction. Les écologistes pensent donc légitime que les caisses des écoles soient encouragées à mettre en place cette pratique et que ce principe d'encouragement des repas végétariens figure dans les conventions d'objectifs qu'elles vont devoir signer.

Sur la réforme qui nous est proposée, ou les évolutions qui nous sont proposées dans le projet de délibération, le nouveau conventionnement s'inscrit dans un calendrier budgétaire semblable à celui de la Ville, ce qui va permettre un suivi et une obligation de transmission de documents comptables, que nous transmettons déjà dans le 2e arrondissement, et qui permettra une analyse financière permettant de concevoir des budgets spécifiques à chaque caisse, en fonction de leur santé financière et de leur atteinte ou pas des objectifs qui leur sont fixés.

La détermination des subventions fera donc l'objet d'un dialogue, et il est très important que ce dialogue se fasse dans la plus grande transparence ; et pour cela, puisque c'est lui qui déterminera le montant de la dotation des caisses, non plus comme cela se fait actuellement par l'application d'une formule mathématique assez absconse, mais cela se fera en fonction d'objectifs prédéterminés. La transparence de dialogue est donc absolument essentielle pour que nous puissions comprendre la façon dont les caisses des écoles sont subventionnées.

Il nous faudra donc - je le propose - préparer des bleus budgétaires, qui seront soumis au Conseil de Paris et débattus, puis la séance suivante, ces budgets pourront être adoptés. Cette mesure s'inscrit d'ailleurs dans ce que l'on appelle l'école de la régulation, c'est-à-dire qu'en fonction de l'atteinte d'objectifs, les caisses des écoles seront plus ou moins aidées, donc il est important que nous débattions de ces objectifs. L'un d'eux est fixé, ce sont les 50 % de bio dans la restauration scolaire sans pénaliser ceux qui, comme le 2e arrondissement, atteignent 91 % de bio, mais aussi des objectifs de transparence de gestion et d'emploi du personnel.

L'inconvénient de cette façon de faire que les écologistes soutiennent, c'est que les caisses des écoles qui sont bien gérées, qui produisent des excédents, se verront moins aidées que les autres. Je le comprends si cela doit permettre d'assurer la solidarité au niveau parisien pour compenser les caisses des écoles qui ont des recettes inférieures en raison du nombre de parents qui paient en tarif 1. Chacun doit prendre sa part dans la solidarité parisienne.

M. Julien BARGETON, adjoint, président - Il faut conclure, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Cette réforme peut limiter les latitudes d'action des caisses des écoles, mais s'inscrit dans un principe de solidarité et d'intérêt général que nous soutenons.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre groupe avait approuvé le changement du système de caisses des écoles sur le constat du dysfonctionnement dans les différents modes de gestion entre les différentes caisses des écoles, et donc d'inégalités entre les enfants mais aussi les salariés.

En 2014, nous nous sommes donc entendus pour améliorer la qualité des repas avec comme objectif fort celui de porter à au moins 50 % le nombre de repas issus de l'agriculture biologique ainsi que l'objectif d'améliorer la qualité alimentaire des repas servis.

Cette réforme y aidera certainement.

Mais la réforme nous donne aussi les moyens d'améliorer les conditions de travail des salariés, notamment en termes de statut. C'est pourquoi nous voyons d'un bon œil l'adoption d'une règle et d'une instance commune au niveau parisien. Harmoniser les modes de gestion est nécessaire et permet d'assurer l'égalité devant le service public, ce qui paraît fondamental.

Il ne s'agit pas de supprimer les caisses des écoles et de ne laisser aucune place à l'initiative et l'innovation locales. Le système vers lequel nous avons convergé permet l'expérimentation et des avancées significatives, notamment en termes d'alimentation bio.

La réforme créé les conditions pour un rattrapage de qualité dans les arrondissements déficitaires. Nous ne pointons du doigt personne, car nous savons que les difficultés rencontrées par certaines caisses dans certains arrondissements sont inégales. Une plus grande implication de la Ville dans la gestion va certainement contribuer à réduire les inégalités entre arrondissements.

Toutefois, si nous saluons cette réforme, nous rappelons que nous souhaitons toujours aller encore plus vers de l'intégration du service public avec l'instauration d'une régie publique pour l'ensemble des caisses des écoles de Paris.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est normal que ces sujets fassent l'objet de nombreux débats entre nous, parce que cela touche à quelque chose de fondamental.

Je me souviens des débats très vifs qu'il y avait eus sur l'évolution, pas simplement de la tarification scolaire mais de l'évaluation de la façon dont les subventions de la Ville de Paris devaient être allouées aux arrondissements pour tenir compte de la diversité sociale de chaque population et que certains s'effrayaient de cet objectif, non pas d'équité mais d'égalité.

C'est cela, l'égalité : il est normal, si on souhaite que les enfants du 20e aient dans leurs assiettes la même qualité que les enfants du 8e, qu'on tienne compte de la diversité des recettes.

J'espère qu'à travers cette réforme on cherche à renforcer cela. Si cette réforme permet d'améliorer la transparence de la gouvernance des caisses, où est le problème ?

Chaque caisse des écoles doit pouvoir fièrement rendre compte publiquement de la façon dont elle est gérée et chaque caisse doit considérer que les débats politiques que nous avons ici pour fixer les objectifs, par exemple pour atteindre une déprécarisation des agents, doivent forcément être évalués dans leur mise en œuvre dans chaque caisse autonome et que les financements à chaque caisse doivent tenir compte de la satisfaction de cet objectif de déprécarisation.

Il doit en aller de même sur la question d'une alimentation saine, "bio", qui respecte notre environnement.

Avoir l'objectif de 50 % d'alimentation "bio" dans nos assiettes, je dis bien l'objectif minimum, il est très souhaitable que de nombreuses caisses tendent vers un objectif bien au-delà comme le fait la mairie du 2e. C'est à la fois un objectif pour améliorer la qualité de l'alimentation pour l'ensemble des enfants, des petits parisiens et parisiennes, et un objectif de protéger notre environnement et de défendre une agriculture paysanne et bio.

Pour autant, la façon dont on réalise cela, la façon dont on effectue nos commandes groupées ou non, la façon dont on va privilégier des achats directs aux petits producteurs, la façon dont on va négocier avec tel industriel et tel autre et pourquoi, j'espère que l'on aura aussi une transparence totale dans les politiques qui seront menées de manière centrale autant qu'il y aura une exigence de transparence dans la gouvernance des caisses propres.

Autre objectif qui va dans ce sens, c'est la volonté de modifier nos modes de comportement et de contribuer à une éducation à l'alimentation, notamment en incitant à la réduction de la consommation carnée et en incitant aux menus végétariens, c'est un débat qui doit avoir lieu à l'échelle de la capitale au profit de tous les enfants et de toutes les familles, et non pas un débat qui doit être relayé de façon propre à chaque mairie d'arrondissement.

Pour autant, les discussions devront avoir lieu à tous les niveaux.

J'ai entendu les argumentaires de Mme JÉGO sur la nécessité de mettre en place un menu végétarien quotidien et non pas une fois par semaine. Je pense que cela doit être un objectif, parce que peut-être que dans un premier temps les menus végétariens une fois par semaine permettront déjà de modifier la représentation, mais je pense que l'on doit avoir un objectif qui est de proposer une alimentation alternative de manière plus pérenne.

Ces débats doivent se poursuivre, et en aucun cas une gouvernance en lien avec nos débats au sein du Conseil de Paris ne doit empêcher l'expérimentation d'une caisse des écoles qui irait dans ce sens. De la même manière que ce mode de gouvernance ne doit pas empêcher la mairie du 2e de mettre en place une alimentation qui va au-delà des 50 % de "bio". Cela doit pouvoir être possible, ainsi des caisses des écoles d'arrondissement pourront faire avancer l'ensemble de la Ville de Paris dans son rapport aux cantines.

Dernière chose, les parents doivent avoir beaucoup plus d'espace dans tout cela. Les parents doivent être associés aux caisses des écoles d'arrondissement, mais on sait que parmi les nombreuses inégalités ou fonctionnements divers, voire dysfonctionnements entre caisses des écoles, l'implication des parents n'est pas sollicitée de la même manière d'un arrondissement à un autre.

Est-ce que notre Conseil de Paris peut aussi être force d'impulsion pour associer les parents au débat que nous aurons ici ? En d'autres termes, puisque c'est ici que nous débattrons d'un certain nombre de caps à fixer dans la gestion de l'ensemble des caisses des écoles et que l'ensemble des caisses des écoles aura à relayer ce débat en son sein et à impliquer les parents, de la même manière je souhaiterais qu'il y ait, au moins une fois par an, une espèce de conseil des caisses des écoles où les parents de l'ensemble des arrondissements puissent débattre des objectifs sur lesquels nous planchons pour aussi nous en suggérer d'autres, qu'il y ait vraiment ces allers-retours.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un petit mot pour agrémenter notre débat au nom du maire du 19e arrondissement, qui ne pouvait pas être parmi nous cet après-midi. Avec les élus du groupe Socialiste, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche et ceux du groupe Ecologiste de Paris, nous avons voté à la majorité un vœu relatif au goûter en école élémentaire, avec l'objectif d'avoir une expérimentation dans certaines écoles du 19e, qui puisse permettre d'arriver à une généralisation, on le souhaite, des goûters en école élémentaire.

C'est en lien avec des remontées des écoles, régulièrement des parents d'élèves reviennent avec ce sujet auprès de nous, et puis aussi parce que dans le cadre notamment de la mission d'intervention et d'évaluation du Conseil de Paris que nous avions faite sur les questions du périscolaire, nous avions très sérieusement abordé ce sujet et souhaitions pouvoir faire l'expérimentation dans notre arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. On en a discuté un long moment, le goûter est pour les enfants sans doute le repas le plus agréable, le plus attendu et le plus réconfortant. Pourtant, nous le savons, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à un goûter équilibré et cela dépasse les contraintes financières. Les enfants de toutes les classes sociales sont touchés par le manque d'équilibre alimentaire et par le surpoids.

C'est ainsi que le goûter a été recommandé par le Programme national nutrition santé et que la Mission d'Information et d'Evaluation de Paris sur les rythmes éducatifs a préconisé en 2016 d'étudier la fourniture d'un goûter en élémentaire.

Le 13e arrondissement, via l'action de nos élus et de la F.C.P.E., a pu expérimenter avec succès cette pratique. Nous pensons sérieusement que ce goûter doit s'étendre plus généralement à l'école élémentaire, car il serait une assurance de la prise d'un repas équilibré et tout autant plaisant qui offre aux enfants un exemple d'alimentation saine. Car on le sait, les goûters des enfants sont souvent pourvus d'une grande quantité de sucre.

Nous espérons donc que vous voterez ce vœu, cette proposition de la majorité du 19e arrondissement, bénéfique aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes, afin de contribuer à la pratique d'une alimentation respectueuse à la fois de l'environnement et de son propre corps.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ce long débat, en application de l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de laisser 8 à 10 minutes à l'adjointe pour répondre parce qu'il y avait beaucoup d'interventions.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, dont je me réjouis qu'il arrive devant notre Conseil, a été de nouveau l'occasion de multiples questionnements et de multiples débats. C'est bien normal, car la restauration scolaire et l'alimentation de nos enfants sont au cœur de nos préoccupations. Je vous remercie tous de votre engagement et de vous répondre à tous.

Je voudrais d'abord particulièrement remercier les maires d'arrondissement, présidents des caisses des écoles, qui, pour la majorité d'entre eux - 19 pour être précis, n'est-ce pas, Madame BERTHOUT ? - via leur directeur de caisse, ont participé activement aux travaux menés par la Direction des Affaires scolaires pour l'élaboration de ce nouveau projet de délibération…

Mais oui, seule son intervention l'intéressait, pas la réponse !

Ce nouveau projet de délibération-cadre vise donc au financement de la restauration scolaire.

Il traite de la délégation aux caisses des écoles, par la Ville, de sa compétence en matière de restauration scolaire. Parce que je vous le rappelle, la compétence restauration scolaire, c'est bien la Ville de Paris qui la détient et qui la délègue aux caisses des écoles. Elle est le fruit des nombreux échanges qui ont été menés depuis le début de l'année. Vous y avez donc presque tous participé et je vous en remercie.

Il sera d'ailleurs complété par certains amendements du groupe les Républicains, vous y faisiez allusion tout à l'heure. Le groupe des Républicains qui, je crois, malgré les réticences de forme qui ont été exprimées par certains de ses membres, a compris la pertinence du projet qui vous est soumis aujourd'hui. J'en veux pour preuve, et je ne m'y attarderai pas trop, l'adoption du projet de délibération par les Conseils du 1er à l'unanimité, du 8e, du 9e, du 17e et entre autres le vote positif des élus de l'opposition dans le 18e.

Ainsi, la nouvelle convention de financement qui vous est proposée permettra de renforcer l'action commune de la Ville et des caisses des écoles pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques que nous nous fixons tous ensemble.

Notre idée est bien que nous fixions démocratiquement, dans le cadre du Conseil de Paris, un ensemble d'objectifs - je crois d'ailleurs que nous sommes assez consensuels sur les objectifs - et que nous puissions ensuite faire en sorte que chaque caisse atteigne ces objectifs, notamment par les moyens qui lui seront alloués par la Ville et qui seront les mieux adaptés possibles à sa situation.

Je pense évidemment au Plan d'Alimentation durable, auquel plusieurs d'entre vous ont fait allusion, ou encore au Plan Climat, ou encore au Plan de Lutte contre le gaspillage alimentaire.

Parce que nos objectifs principaux restent bien d'atteindre d'ici 2020 :

- au moins 50 % d'alimentation biologique et durable dans l'ensemble des arrondissements et d'encourager ceux qui ont déjà atteint cet objectif à progresser encore ;

- de réduire la part carnée et, là, je veux répondre à tous que ce mouvement, non seulement la Ville y adhère mais trace également un chemin pour que ce soit de plus en plus effectif, en accompagnant les caisses des écoles dans la mise en place de menus végétariens, un par semaine, mais davantage encore au fur et à mesure du temps ;

- d'améliorer les conditions de travail des 3.300 agents dans toutes les caisses des écoles ;

- de garantir l'égalité de traitement des Parisiens, quel que soit leur arrondissement dans le respect de la légalité.

Pour cela, je vous propose donc, par l'intermédiaire de ce projet de délibération-cadre, de revoir les modalités de financement des caisses des écoles par la Ville en les basant désormais sur une approche globale et la mise en œuvre des objectifs que je viens d'évoquer.

Il s'agit, il est vrai, d'un vrai changement de culture, puisque le subventionnement de la restauration scolaire ne reposera plus, certains l'ont dit, sur un calcul mécanique lié au nombre de repas et une subvention qualité limitée à un très petit pourcentage du budget des caisses des écoles. Mais, c'est bien sur la mise en place de ce véritable dialogue de gestion, que vous appeliez tous de vos vœux, tous bancs confondus dans ce Conseil, qui permettra de déterminer, selon les spécificités de chaque caisse et sans remise en cause de leur autonomie, les budgets nécessaires pour leur permettre d'atteindre ces objectifs que nous fixerons ensemble.

Il s'agit également de proposer une nouvelle gouvernance de la restauration scolaire, qui n'est pas un super contrôle - d'ailleurs personne n'a à craindre du contrôle, je pense, sur ces bancs - qui s'appuiera également sur le Conseil de Paris. Cela se fera notamment par la création d'un comité de présidents des caisses des écoles et par la présentation aux élus d'un rapport annuel sur le fonctionnement de ce service public. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une convocation des présidents des caisses des écoles ou de leur directeur, mais bien d'un nouveau cadre de travail permettant de tirer le bilan de ce qui a été accompli et de permettre de se projeter dans l'avenir en définissant de nouveaux objectifs, année après année.

Cette nouvelle gouvernance permettra de mettre en lumière tout le travail que vous faites, le travail accompli dans chaque caisse, et de trouver des solutions collectives pour faire évoluer positivement le service public.

J'en viens maintenant à l'ensemble de vos amendements et de vos vœux. Je vous engage à poursuivre, à être vous-mêmes engagés dans ce beau projet qui est d'améliorer le contenu des assiettes et le service public aux Parisiens.

S'agissant de l'amendement n° 72 relatif aux activités éducatives des caisses, ce projet de délibération-cadre ne concernant pas ces activités, j'émettrai un avis défavorable.

J'émets également un avis défavorable à l'amendement n° 73 relatif à l'avis conforme des Conseils d'arrondissement. Il s'agit ici de ne pas nous mettre en contradiction avec le Code général des collectivités territoriales qui ne prévoit tout simplement pas ce type d'avis des Conseils d'arrondissement, mes chers collègues, vous le savez bien.

S'agissant de l'amendement n° 74, je n'avais pas souhaité valider sa première partie qui reformule un article déjà contenu dans la convention. Je vous ai proposé de voter, sous réserve d'amendements, sa deuxième partie. Je regrette que les élus Républicains ne l'aient pas accepté. Je mets donc à regret un avis défavorable.

J'émets par contre un avis favorable à votre amendement n° 75 puisque nous respectons le principe d'autonomie des caisses. Si vous souhaitez que nous le redisions cela ne me pose aucune difficulté. J'attire simplement votre attention sur le fait que l'exposé des motifs de cet amendement n'est pas tout à fait exact en droit, puisqu'il confond autonomie des caisses et libre administration qui n'existe que pour les collectivités locales.

J'émets également un avis défavorable à l'amendement n° 76 relatif à l'utilisation des excédents des caisses des écoles. Nous avons voulu construire un système vertueux qui récompense la bonne gestion, contrairement à ce qui existait, et qui permettra aux caisses qui atteignent leurs objectifs de proposer des nouveaux projets avec les excédents qu'ils auraient pu dégager.

J'émets un avis défavorable à l'amendement n° 77 qui étend le champ de la convention au goûter en élémentaire. Sur ce sujet, je voudrais vous dire qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe, mais de constater que plusieurs décisions restent à prendre : celle de le généraliser d'abord, celle ensuite de fixer une tarification et un mode de fonctionnement et un équilibre, disons un modèle économique pour cela, et je souhaite que nous le trouvions parce que je pense que c'est un service qu'il faut en effet développer.

Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que j'émets un avis favorable au vœu n° 78 déposé par les groupes de la majorité du 19e arrondissement.

Enfin, j'émets un avis défavorable au vœu n° 79 de l'UDI, sur la généralisation du repas alternatif dans les restaurants scolaires. Je ne pense pas que nous soyons en mesure - il faudrait d'ailleurs savoir si on veut de l'autonomie ou si on veut imposer les choses - de demander à chaque caisse des écoles, au stade où elle en est, de développer ce type d'offre. Par contre, cela n'empêche absolument pas les caisses des écoles volontaires, qui en ont la capacité, de le porter et de le développer dans un cadre budgétaire qui soit discuté avec la Ville.

C'est le cas du 2e arrondissement que j'encourage à continuer.

J'ai essayé d'être très précise dans les réponses que je vous ai apportées et j'espère maintenant que nous allons voter ce projet de délibération pour pouvoir commencer à discuter des conventions avec chaque caisse des écoles.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci. Vous avez tenu dans les 10 minutes.

J'ai une demande d'explication de vote sur le vœu n° 79, très brève.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Oui. Merci.

Je voulais juste dire que les élus écologistes voteront le vœu n° 79. Conscients que notre hémicycle n'est pas unanime, nous poursuivrons le dialogue et les propositions vers la mise en place de cette mesure simple, inclusive et écologique.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il me semble que Jacques BOUTAULT, dans son intervention, avait indiqué cette position, mais, "bis repetita placent".

Alors, nous allons commencer le vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 72 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 72 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 73 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 73 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 75 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 75 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 76 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 76 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 77 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 77 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 214).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 117 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASCO 117).

2017 DASCO 110 - Cours municipaux d'adultes. - Tarifs des formations et règlement intérieur.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 110 relatif aux tarifs des formations et du règlement intérieur des cours municipaux d'adultes.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots sur ce projet de délibération pour dire combien je salue le travail fait par Alexandra CORDEBARD et toute son équipe, ainsi que celle de la DASCO, autour de l'enseignement destiné aux adultes dans notre ville. Ce sont, ainsi que le rappelle l'exposé des motifs, 25.500 Parisiens qui en ont bénéficié l'année dernière.

Pour un tiers d'entre eux, il s'agissait de suivre soit des cours d'apprentissage du français, soit des cours d'alphabétisation. Il m'arrive souvent de souligner, dans cet hémicycle, combien la connaissance, la maîtrise de notre langue sont nécessaires à l'intégration dans notre société, à la recherche d'un emploi, à l'exécution de cet emploi dans de bonnes conditions, à la connaissance et à la pratique de ses droits. Et là, j'ai une pensée particulière pour les femmes d'origine étrangère.

Alors, vous comprendrez que le fait que nous puissions offrir ce type de formation à des adultes me semble une chose excellente.

Pour presque les deux tiers, il s'agit de formations tous publics allant de l'enseignement général à l'enseignement professionnel, de l'informatique aux métiers d'art, du sanitaire et social à la mécanique, bref, des formations très variées, mais qui sont toutes une marche vers l'emploi.

Quelques-uns, enfin, s'orientent vers des formations diplômantes.

Je salue, Madame l'adjointe, la décision que vous avez prise en 2015 de mettre en place le tarif réduit. Celui-ci, accordé sur critères sociaux, destiné particulièrement aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux qui reçoivent également une priorité d'inscription, permet à des personnes qui font face aux difficultés de la vie et de la société actuelle de franchir la première marche de la réinsertion.

Autre démarche tarifaire intéressante, celle de favoriser, par de bas tarifs, les formations les plus choisies et les plus utiles aux publics défavorisés. Alors, quid de ces tarifs ? Je citerai quelques exemples : 37 euros pour 120 heures pour des cours de français "objectifs fondamentaux", mais 270 euros pour ceux de français langue étrangère fréquentés par des publics plus favorisés. 52 euros en demi-tarif pour une préparation aux concours des cadres C des administrations, concours très prisés, même si les places ne sont pas assez nombreuses, par des publics souhaitant se réinsérer dans la vie professionnelle. En bureautique, selon le niveau, le demi-tarif va de 25 à 62 euros. En artisanat, les prix s'étalent, selon les spécialités, de 41 euros à 290 euros. Bref, les coûts restent tous très abordables, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin.

Autres personnes auxquelles nos cours municipaux sont une aide précieuse à l'intégration : les migrants. 400 personnes y ont été orientées par l'intermédiaire de nos trois permanences d'accueil.

Je ne voudrais pas terminer, car je n'aurai peut-être pas d'autre occasion de le faire, sans une incise à propos de ce formidable établissement qu'est le lycée Philippe-de-Hautecloque. Ce lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris, situé dans le 14e, unique en France, accueille 300 auditeurs chaque année en cours du soir. Ces lycéens d'un genre particulier ont conscience que la reprise de leurs études peut être la porte ouverte vers une nouvelle vie. Ce sont tous des bûcheurs acharnés qui veulent saisir cette deuxième chance. En cette période de l'année, je leur souhaite, bien sûr, la réussite au baccalauréat. Le taux de réussite de ce lycée pas comme les autres tourne autour de 65 %, 70 %, mais il est monté jusqu'à 86 %.

Madame l'adjointe, chère Alexandra CORDEBARD, mes chers collègues, vous aurez compris mon attachement à cette démarche, donc à ce projet de délibération, que je vous invite, bien sûr, à voter.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les cours municipaux pour adultes sont des outils importants qui permettent de s'enrichir d'une langue étrangère pour un objectif professionnel, de construire un projet de vie ou encore, de pouvoir s'intégrer plus facilement quand on s'installe et veut rester sur Paris. On le sait, par exemple, les cours de français sont indispensables à l'accès au service public pour les migrants et primo arrivants. Le cas qui nous semble le plus important est bien la personne qui souhaite apprendre le français à son arrivée à Paris. Le français est l'une des langues les plus complexes à apprendre, les plus difficiles. L'apprentissage à l'âge adulte demande un effort considérable. C'est pourquoi la politique menée par notre majorité visant à rendre accessible l'apprentissage du français pour tous les adultes migrants, est à valoriser et à souligner. Les cours proposés par la Ville aux migrants sont extrêmement intéressants et abordables financièrement, et c'est extrêmement important.

Le projet de délibération qui nous est présenté intègre une hausse très faible des tarifs pour les catégories probablement les plus aisées. Elle est somme toute assez négligeable et nous nous abstiendrons simplement sur cette augmentation. Si nous nous abstenons, nous nous opposerions, en revanche, à toute nouvelle augmentation qui, elle, viserait à augmenter les tarifs pour les plus précaires.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, que je ne vois pas en séance, et donc, pour répondre, Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je ne reprendrai pas "in extenso" les propos de Marinette BACHE et une grande part des propos de M. AQUA, que je partage parfaitement. Car, en effet, les C.M.A. sont un dispositif unique qui rend de très nombreux services à énormément de Parisiens, d'ailleurs, de profils très différents.

L'organisation et l'inscription dans les C.M.A. a été revue en 2015 pour permettre d'en favoriser l'accès aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Après deux années de mise en œuvre, cette réforme a produit les effets escomptés, et c'est cela que je voulais vous signaler, puisque plus de 8.000 personnes sur les 26.000 auditeurs inscrits ont pu bénéficier cette année d'une inscription prioritaire ou du nouveau demi-tarif, soit 800 de plus par rapport à l'année passée. Cela représente à peu près un tiers des auditeurs qui ont fréquenté les C.M.A. cette année, ce qui, pour moi, est une évolution très souhaitable et que nous avons réussi à mettre en œuvre tous ensemble.

Donc, je vous propose de voter ce projet de délibération qui continue d'aménager ce dispositif pour Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 110).

2017 DASCO 114 - Réalisation d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur l'unité foncière communale 25-27, rue de Constantinople (8e). - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - L'amendement n° 80 qui est rattaché au projet de délibération DASCO 114 est technique. Madame l'adjointe ? Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 80 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASCO 114).

2017 DASCO 116 - Appel à projets innovants pour le premier et second degré. - Contribution municipale et convention annuelle entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 116 concernant un appel à projets innovants pour le premier et second degré.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis trouve son origine dans un amendement budgétaire que le groupe Ecologiste de Paris avait déposé en décembre dernier.

Nous demandions dans cet amendement la création d'une enveloppe permettant la réalisation d'un appel à projets à destination des enseignants et chefs d'établissement parisien, souhaitant mettre en place des dispositifs pédagogiques innovants dans les écoles primaires, en partenariat avec le Rectorat de Paris.

L'objectif majeur de cet amendement était d'aider les enseignants qui le souhaitent à mettre en place des méthodes ou des projets de pédagogie dite innovante, en tout cas plus active et souvent permettant plus de différenciation pédagogique et d'expérimentation.

Nous souhaitions par cet amendement non seulement inciter et aider les enseignants à mettre en place ce type de pédagogie, mais aussi leur permettre plus de reconnaissance et de travail en équipe.

Enfin, nous souhaitions que priorité soit mise sur les classes et écoles les plus en difficulté parce que l'on sait à quel point ces pédagogies peuvent être efficaces et combien la mise en réseau et la logistique sont précieuses pour ce faire.

Nous avions obtenu 60.000 euros dans l'esprit original de notre amendement. Nous espérions que cette somme permettrait à la DASCO de monter son propre appel à projets en partenariat avec le Rectorat.

Nous avons été un peu déçus d'apprendre que l'amendement que nous avions porté allait servir pour abonder à hauteur de 30.000 euros un appel à projets préexistant, organisé par la Cellule académique pour la recherche, le développement, l'innovation et l'expérimentation - C.A.R.D.I.E. -.

Soyons clairs, nous trouvons très intéressant que la Ville, grâce à cet apport, ait pu participer au jury de cet appel à projets. Nous espérons que cette collaboration pourra se renouveler à l'avenir. Les axes thématiques de l'appel à projets de la C.A.R.DI.E. ne sont pas inintéressants, mais ce n'est pas l'objet de notre amendement.

D'autre part, seuls 30.000 euros sur les 60.000 adoptés en décembre abondent l'appel à projets de la C.A.R.D.I.E. Vous nous avez annoncé, Madame CORDEBARD, que les 30.000 euros restants serviront à abonder le montant des enveloppes des directeurs d'établissement pour l'achat de matériels Montessori. Si l'idée est intéressante, nous aimerions en savoir un peu plus sur les modalités de répartition de cette enveloppe de 30.000 euros et aussi nous espérons que, là encore, il y ait une incitation pour que soient privilégiées les écoles et les classes les plus en difficulté.

Vous le comprendrez, cette contribution municipale de la Ville à l'Académie n'est pas un aboutissement pour le groupe Ecologiste.

Si l'objectif de l'amendement budgétaire, que nous portions et qui a été adopté en décembre, n'est pas dévoyé, nous nous sommes tout de même un peu éloignés de l'esprit originel de notre proposition. C'est un peu dommage parce que nous avions transmis une note précisant les modalités de l'appel à projets que nous avions imaginé avec les acteurs concernés. Nous avions notamment pour objectif d'assurer l'évaluation et la reproductibilité des projets retenus.

Nous avions également souhaité nous adresser spécifiquement aux établissements situés en réseau éducation prioritaire, ce qui n'est pas le cas dans l'appel à projets de la C.A.R.D.I.E.

Enfin, l'appel à projets, tel que nous le souhaitions, avait pour but de sortir les enseignants souhaitant expérimenter des pédagogies innovantes et actives de la solitude pédagogique dans laquelle ils se trouvent souvent.

Nous reviendrons donc en décembre avec un nouvel amendement budgétaire en espérant que, s'il est adopté, son esprit sera davantage respecté, mais nous pouvons aussi espérer que, dans le budget qui nous sera présenté en décembre, peut-être il y aura une ligne budgétaire dévolue à cet effet.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chère Anne SOUYRIS.

Vous le savez, la Ville de Paris, à l'instar du groupe Ecologiste de Paris, souhaite, dans son rôle et seulement dans son rôle, participer à l'émergence des pédagogies innovantes dans les écoles parisiennes.

C'est pour cela que nous avons engagé avec l'Académie et dans le cadre du nouveau P.E.D.T. signé avec le Recteur de Paris, des collaborations beaucoup plus étroites qui nous permettent de co-construire un cadre éducatif où Ville et Education nationale portent ensemble un certain nombre de projets.

La participation de la Ville à la décision et au choix des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets est un premier pas.

D'autre part, nous avons ouvert, et vous y avez fait allusion, depuis le début de l'année 2017, février si je ne me trompe pas, un nouveau catalogue proposant des matériels pédagogiques innovants aux écoles parisiennes.

Reste, bien entendu, que nous ne serions pas dans notre rôle si nous intervenions dans l'accompagnement pédagogique et l'utilisation de ces matériels. Nous souhaitons pourtant, à l'instar de ce que vous nous proposez, poursuivre la discussion avec l'Education nationale pour permettre au maximum d'enseignants, notamment dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire de s'emparer de ces nouveaux matériels et d'organiser leurs classes sur un modèle différent. Nous contribuerons, dans toute la mesure de nos moyens, à faire en sorte que ces enseignants puissent échanger sur leurs projets, et co-construire davantage. Nous allons y travailler, et je m'y engage, avec l'Education nationale.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 116).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Issoire (14e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux fermetures de classe dans les écoles maternelles Vandrezanne-Bobillot (13e) et Marsoulan (12e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 81 et 82 sont relatifs à la fermeture de classes dans les écoles maternelles des 12e, 13e et 14e arrondissements.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, Alexandra CORDEBARD, depuis le dépôt de ce vœu, il y a eu une réunion du Comité parisien d'Education nationale où, je crois, de bonnes nouvelles ont été apportées, notamment concernant le 12e arrondissement, ce qui n'est pas le cas encore pour le 13e arrondissement.

Par ce vœu, nous relayons la mobilisation des parents d'élèves qui occupent actuellement l'école dans le 13e et nous souhaitons réaffirmer la position de Paris afin que, dans les classes de maternelle, notamment les premières classes où des enfants de 3 ans à 3 ans et demi rentrent, ils ne soient pas 30 par classe, 31 par classe, ce qui est annoncé notamment dans le 13e et ce qui était aussi annoncé dans le 12e.

Voilà le sens de notre vœu. Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Un mot pour aller dans le même sens, même si je ne suis pas sûr qu'il faille faire vœu par vœu, école par école, mais je suis allé à l'école Vandrezanne où le mouvement des parents est parfaitement justifié. On a eu beaucoup d'inscriptions dans cette école et, aujourd'hui, la fermeture ne semble pas être justifiée. Je voulais l'affirmer clairement, même si je me réjouis également que le Rectorat ait pu remettre en cause deux fermetures qui étaient prévues à Domrémy et à Ricaut, là aussi non justifiées quand on regarde les effectifs. Pour Vandrezanne, à mon sens, il faut avoir une discussion réelle et ferme, mais constructive évidemment avec le Rectorat.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Dans un premier temps, je vous indique que le vœu n° 81 est désormais sans objet puisque la classe de l'école de la rue de la Tombe-Issoire, dans le 14e, ne sera pas fermée à la rentrée.

Pour le vœu n° 82, en effet, nous avons à la fois une réponse positive de l'Académie pour l'école Marsoulan, dans le 12e, et pas encore de réponse pour l'école Vandrezanne, dans le 13e.

Je partage en tout point ce qu'a dit le maire du 13e. Je ne sais pas s'il faut que nous fassions un vœu par école. Cependant, il est très important que ce Conseil de Paris, comme il l'a toujours été, reste mobilisé pour que nous puissions obtenir les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Je remercie donc les maires d'arrondissement, et chacun d'entre vous, de votre engagement et j'émettrai un avis favorable à ce vœu, sous réserve qu'il soit amendé pour tenir compte de l'évolution de la situation dans le 12e.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Monsieur BONNET-OULALDJ, êtes-vous favorable à cet amendement ?

Monsieur AQUA ? Oui. M. Jean-Noël AQUA est favorable.

Le vœu n° 81 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 215).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au Pôle innovant lycéen (P.I.L.).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 83 est relatif au Pôle innovant lycéen, P.I.L.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le P.I.L. - Pôle innovant lycéen - constitue une exception dans le monde si traditionnel de l'Education nationale. Exception car il s'agit de permettre à des lycéens ayant décroché de revenir dans le système, et plus encore en sortir par le haut à l'issue de leur passage par le P.I.L. Les résultats sont éloquents et les réussites incontestables. Le principe pédagogique est assez simple car il repose sur une approche moins théorique, plus en phase avec la réalité de notre société, sur l'échange avec des partenaires hors du monde clos de l'Education nationale.

Les liens noués avec le territoire autour du lieu d'accueil sont devenus plus forts au fil du temps et aujourd'hui le P.I.L. joue un rôle très important pour le 13e arrondissement et plus seulement pour ses élèves.

Aussi, c'est avec inquiétude que nous avons appris la volonté du Rectorat de démanteler le P.I.L. sous couvert d'un simple déménagement dans le 19e arrondissement. Démantèlement, car le lieu d'accueil ne permet pas de garder les activités hors les cours théoriques, faute de place, casse tous les liens avec l'environnement, détruit la dynamique formidable lancée depuis des années.

Il faut impérativement que le Rectorat comprenne que la rationalisation demandée n'aurait pour résultat que d'empêcher des élèves en difficulté de s'en sortir. La suppression du P.I.L. se traduirait aussi par une suppression des services rendus aux habitants du 13e arrondissement, que ce soit le Repair Café, les ateliers autour du vélo, du solaire, etc. Bref, la négation de tout ce que la Ville de Paris promeut en matière de transition écologique ou d'économie circulaire.

Aussi, nous souhaitons que la Ville intervienne avec détermination auprès du Rectorat pour trouver une solution satisfaisante, si possible dans le 13e, au bénéfice des élèves et des habitants.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Là aussi, rapidement, je partage les propos d'Yves CONTASSOT par le terme de démantèlement. Je n'accuse pas le Rectorat de vouloir démanteler le P.I.L. mais je constate que la proposition qui est faite dans le 19e n'est pas appropriée pour qu'il puisse poursuivre ses activités dans de bonnes conditions.

En tant que Maire, je suis très attaché à ce que le P.I.L. puisse rester dans le 13e dans la mesure du possible évidemment, d'autant que l'actuel lieu d'accueil ne me semble pas menacé par un projet rapide. En tout cas, cela gagne à être vérifié et c'est pourquoi j'ai demandé un rendez-vous avec la Région Ile-de-France sur le sujet.

En tout cas, je souhaite encore une fois, dans la mesure du possible, que le P.I.L. continue ses activités et poursuive sa dynamique de coopération avec toute une série d'associations de l'arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, vous m'interrogez sur l'avenir du Pôle innovant lycéen et sur l'avenir de la recyclerie, qui sont tous deux implantés au lycée Lazare Ponticelli.

Vous le savez, vous l'avez dit, il revient à la Région en lien avec le Rectorat de définir la carte des formations professionnelles initiales et continues. Je crois savoir que ce travail est actuellement en cours mais sur ce sujet comme sur bien d'autres - je pense notamment au chantier de la cité scolaire Paul Valéry que nous avons évoqué au dernier Conseil avec la maire du 12e -, je dois une nouvelle fois regretter l'absence de dialogue ou même de partage d'informations de la part de la Région.

Je reçois ce vendredi, à leur demande et en présence de la mairie d'arrondissement, une délégation d'enseignants du Pôle innovant lycéen et je m'engage à porter auprès de la Région et du Rectorat, en votre nom et en notre nom à tous, leurs inquiétudes et les demandes contenues dans votre vœu dont je partage l'esprit et la lettre et pour lequel j'émets donc un avis favorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 216).

2017 DAE 154 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (669.500 euros) au titre de l'A.I.L.E dans le cadre d'une convention de mandat.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 154 et l'amendement n° 98 qui y est attaché.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, subvention au C.R.O.U.S.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, d'un peu plus de 1,6 million d'euros en 2015, la subvention de la Ville au C.R.O.U.S. pour la gestion de l'aide à l'insertion dans le logement pour les étudiants est passée à 620.000 euros en 2016. Certes, l'intégralité de cette subvention n'a pas été utilisée et le reliquat des années précédentes a permis de maintenir à un niveau constant le nombre de bénéficiaires en 2016.

Cette année, le reliquat du C.R.O.U.S. d'environ 300.000 euros et la subvention de 679.000 de la Ville ne permettent pas de maintenir cette aide au niveau des années précédentes.

Le projet délibération qui nous est présenté propose de réduire cette aide à 500 euros contre 900 initialement.

Mes chers collègues, la baisse des dotations et le contexte budgétaire nous poussent, vous poussent à réaliser des économies là où c'est possible. Vous avez donc choisi de diminuer cette aide. C'est un choix politique que nous ne partageons pas même si nous en comprenons les raisons.

Les logements des résidences étudiantes qui sortent de terre sous cette mandature sont loués à des tarifs, disons peu abordables pour la plupart des étudiants, les contraignant à s'éloigner de Paris alors qu'ils sont inscrits dans des universités parisiennes. L'attractivité de notre ville, déjà connue pour avoir le coût de la vie le plus élevé pour les étudiants en France, prend un coup dans l'aile, c'est le cas de le dire. Pourtant, ces étudiants représentent le potentiel d'innovation de demain, que vous voulez attirer.

Le groupe Communiste - Front de Gauche propose donc un amendement pour ramener cette aide à 900 euros mais à enveloppe constante. Aucune des deux solutions ne nous semble satisfaisante, au-delà du fait que c'est l'ensemble du dispositif qui devrait être repensé. Diminuer cette aide à 500 euros pour tous les bénéficiaires quel que soit leur échelon boursier est injuste car cela revient quasiment à diviser par deux le montant de l'aide alors que dans le même temps le coût du logement, à commencer par celui étudiant, se renchérit fortement. Ramener cette aide à son montant initial à enveloppe globale n'est pas non plus satisfaisant.

Lors de nos échanges avec l'Exécutif, nous proposions que le montant de l'aide soit modulé entre 500 et 900 euros en fonction de l'échelon boursier du bénéficiaire. Cette solution qui nous paraissait la plus équitable n'a pas fait l'objet d'un consensus entre nous et nous le regrettons.

Nous ne voterons cependant pas contre ce projet de délibération car ce serait prendre le risque de reporter l'attribution de l'aide aux étudiants boursiers. Nous nous abstiendrons donc.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons, la précarité des étudiants est un des enjeux majeurs du monde étudiant. Elle rend les conditions d'études sans cesse plus difficiles et elle provoque très souvent l'échec des étudiants.

Plus d'un étudiant sur deux doit se salarier aujourd'hui pour poursuivre ses études et plus d'un étudiant sur deux qui travaille est en échec, mettant là une énorme différence entre les différents étudiants. Même si l'échec est multifactoriel, la précarité étudiante est certainement un facteur négatif et aggravant.

Si nous condamnons la baisse des dotations financières de l'Etat faites aux collectivités territoriales, notamment à Paris, les économies qui en résultent ne doivent pas se faire en favorisant la précarité étudiante. Lors de la communication faite sur l'enseignement supérieur, nous avions salué le travail fait par la Ville pour rendre Paris attractive. Les ambitions étaient nombreuses, Paris étant la ville qui accueille le plus d'étudiants en France.

Nous souhaitons et nous partageons cette idée avec Marie-Christine LEMARDELEY que la politique de la Ville de Paris en faveur des étudiants demeure une politique ambitieuse qui fasse face à la précarité qui les touche.

Mais la baisse de 400 euros de l'aide à l'installation dans un logement étudiant, qui était initialement proposée, ne nous convient pas, tout comme nous pensons qu'elle ne convient pas non plus à l'adjointe à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif aujourd'hui d'un montant forfaitaire de 900 euros permet d'accompagner les étudiants d'Ile-de-France résidant à Paris dans leur installation dans leur logement.

On le sait, le premier obstacle pour les étudiants parisiens est le coût de la vie, le plus élevé de la France métropolitaine, un coût qui ne cesse d'augmenter.

Bien que le parc de logements C.R.O.U.S. à tarifs sociaux se soit étendu ces dernières années, en partie grâce à l'action de la Mairie de Paris, il demeure insuffisant. Seulement 3 % des étudiants de la Région Ile-de-France y ont accès contre une moyenne de 7 % au niveau national.

L'A.I.L.E. est donc une aide qui permet d'accompagner financièrement les étudiants dans leur installation et elle ne doit pas, à notre avis, être rabotée, d'autant qu'elle concerne les étudiants boursiers. C'est l'objet de notre amendement et nous ne sommes pas favorables non plus au fait de la laisser à 900 euros à budget constant. Nous nous battrons pour augmenter précisément les budgets pour qu'elle reste à 900 euros à nombre de bénéficiaires au moins constant, voire supérieur.

En effet, c'est la deuxième idée que je voulais développer, nous pensons qu'il est également nécessaire d'étendre la communication sur ce système, notamment grâce au C.R.O.U.S. Cette communication est faite aux étudiants. Le non-recours à ce droit est aujourd'hui trop important et il s'agira pour nous de trouver les moyens de satisfaire les besoins en la matière, certainement pas à budget constant.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, ce n'est pas glorieux, ce projet de délibération. Je me souviens, quand je suis arrivée à Paris, à l'université - c'était en 1989 -, la chambre de bonne à Paris me revenait à un quart de Smic. Aujourd'hui, elle coûte au moins trois quarts de Smic.

La précarité étudiante, dans le même laps de temps, s'est aggravée alors que la spéculation immobilière a continué d'exploser, touchant particulièrement justement les chambres de bonne et les studios qui sont, eux, totalement inabordables.

Je me souviens, sous Nicolas SARKOZY, quand les politiques d'austérité commençaient, tous les groupes de gauche défendaient l'idée de l'instauration d'un bouclier social, face aux politiques de réduction des dotations de l'Etat, du Gouvernement ; un bouclier social pour pouvoir justement aider les plus démunis à mieux s'en sortir dans ce contexte terrible de crise. Et qu'est-ce qu'on fait, là, aujourd'hui ? On fait l'inverse. La crise du logement des étudiants s'aggrave ? Qu'à cela ne tienne ! De 900 euros, on passe l'aide à 500, avec tous les arguments qui sont de dire que finalement, tous les jeunes n'en profitaient pas, que chaque année, l'enveloppe n'était pas totalement utilisée…

Mais enfin, quand vous discutez avec des étudiants, ils n'en avaient pas connaissance. Il n'y a eu aucune communication réelle de la Ville dans les universités pour que les jeunes sachent que ce dispositif existait. Sinon, croyez-moi, on aurait au contraire été dans un rapport bien différent d'explosion des demandes face aux moyens d'y répondre.

Aujourd'hui, il faudrait non seulement augmenter l'enveloppe globale, mais aussi permettre vraiment l'augmentation du nombre des bénéficiaires, et donc, pour ce faire, augmenter la communication sur le dispositif. Et au lieu de cela, vous réduisez l'enveloppe globale et vous réduisez cette aide de 900 à 500 euros par étudiant qui vient s'installer à Paris pour sa scolarité.

Donc pour ma part, je voterai contre ce projet de délibération, et on le voit, c'est un exemple type de gros coup de rabot que je considère aller totalement à l'encontre de l'intérêt général.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nicolas BONNET. Non, c'est bon ?

Alors, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie mes collègues pour leur intervention et leur intérêt pour la condition étudiante. Il est vrai que Paris accueille chaque année plus de 350.000 étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur, dont 55.000 sont boursiers, et on dénombre 200.000 étudiants résidant dans la Capitale, sachant qu'une majorité d'étudiants sont encore hébergés chez leurs parents ou en famille. Pourtant, on sait aussi qu'accéder à un logement indépendant est l'une des étapes indispensables qui mènent à l'autonomie et à la réussite des étudiants.

Je ne peux pas laisser dire que la Ville accroît la précarité étudiante. Je le prends assez mal, si c'est dit comme cela. Nous construisons 1.000 logements par an, et j'informe tout le Conseil de Paris que la majorité des logements ainsi construits sont des PLUS, donc on ne peut pas dire non plus que ce sont des logements inabordables.

Nous soutenons aussi le C.R.O.U.S. de Paris pour la réhabilitation de résidences, un investissement de 9 millions d'euros d'ici à 2020. Nous développons la collocation étudiante au sein du parc des bailleurs sociaux. Il y a un exemple dans le projet de délibération DAE 144 que nous allons voter aujourd'hui, dans le 20e arrondissement, mais il y a d'autres exemples. Et enfin, la fameuse A.I.L.E., qui est l'objet de tous les courroux.

Alors, bien sûr, vous l'avez rappelé, Jean-Noël AQUA, et vous avez tous rappelé que cette aide est une installation dans un logement étudiant, qui s'adresse aux étudiants boursiers qui s'installent dans le parc privé, sous la forme d'un coup de pouce financé par la Ville et géré par le C.R.O.U.S. La baisse du montant forfaitaire, qui était prévue, mais qui va changer, puisque nous allons accepter l'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche, qui était de passer de 900 à 500, devait nous permettre à enveloppe constante d'augmenter le nombre de bénéficiaires, ce qui est en phase avec l'augmentation de la démographie étudiante à cette rentrée dans les prochaines années.

Mais bien sûr, je suis sensible aux arguments autour du pouvoir d'achat de la jeunesse parisienne, et d'après les bilans et les retours de son utilisation, cette aide finance des dépenses d'équipements électroménagers et mobiliers indispensables à une installation, mais qui pèsent dans le budget des étudiants. Je donnerai donc un avis favorable pour l'amendement proposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. Je voudrais préciser tout de même que le montant total de l'enveloppe au B.P. 2017 s'élève encore à 1,1 million, donc ce n'est pas le chiffre que Mme Galla BRIDIER a donné.

Les étudiants de la classe moyenne sont les principaux bénéficiaires de cette aide. Les boursiers aux échelons 0 bis, 1 et 2 représentent plus de la moitié des bénéficiaires.

Je dirai en conclusion que l'aide est utile, mais qu'elle s'inscrit dans une politique publique de vie étudiante globale où la politique structurante en matière de logements étudiants consiste à financer des constructions de logements et des réhabilitations de logements. Je rappelle que 1.000 logements par an, cela veut dire 6.000 sur la mandature, et nous avons déjà dépassé l'objectif de plus de 3.000 à mi-mandat.

Je dirai donc pour conclure que le terrain du logement étudiant n'est absolument pas abandonné et que certes, le budget est contraint, mais que cela ne veut pas dire que l'on abandonne et que l'on précarise davantage les étudiants. Merci.

Je vous demande donc de voter le projet de délibération et j'accepte les amendements proposés par le groupe Communiste.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 98 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 154 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 154).

Décès de M. Patrick Attiach.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, avant de passer aux travaux de la 7e Commission, c'est avec une vive émotion que nous avons appris que M. Patrick Attiach était décédé le 14 juin dernier à l'âge de 51 ans, des suites d'une longue maladie.

Entré en 1988 à la Mairie de Paris en qualité d'agent des services techniques, il avait assuré successivement les fonctions d'huissier auprès des cabinets de Georges SARRE, Pauline VÉRON et Jean-Louis MISSIKA, sans oublier celles d'huissier de séance, une fonction qui lui tenait tout particulièrement à cœur, et dont il portait avec tant de fierté l'habit et la médaille. Nous garderons en souvenir de M. Patrick Attiach la qualité de son travail, son sourire, son humour. Nous avons une pensée émue pour son épouse Floriane, secrétaire d'Alexandra CORDEBARD, ses parents, ainsi que ses proches.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer aux travaux de la 7e Commission, et conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Président.

130 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance, un amendement, un vœu rattaché et quatre vœux non rattachés déposés. On a commencé par le bilan des deux ans du plan "Nager à Paris", présenté par Jean-François MARTINS, à partir du support proposé par M. Franck GUILLUY, chef du réseau des piscines parisiennes de la Direction jeunesse et sport. De l'aménagement du parc aquatique aux mesures écologiques, des facilitations pour la vie des clubs aux mesures liées à l'amélioration des services publics, chaque domaine de ce plan a été étudié et présenté de manière exhaustive.

Jean-François MARTINS a profité aussi de notre séance pour remercier les membres de la 7e Commission et le directeur de la Direction jeunesse et sport pour la réussite des journées olympiques des 23 et 24 juin.

Concernant les projets de délibération présentés par Pauline VÉRON, priorité a été donnée à ceux en soutien aux acteurs de l'animation locale et de la participation citoyenne, ainsi qu'à ceux liés au budget participatif.

Dernier volet présenté : celui lié aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, dans sa présentation, Patrick a souligné le fort engagement de la Ville dans l'aide d'urgence internationale, le soutien au programme contre le Sida, notamment par des campagnes de prévention, l'accompagnement de programmes visant à permettre et améliorer l'accès à l'eau, ainsi que le programme sur la gestion des déchets ménagers.

Un point a été fait aussi sur le projet de délibération mettant en avant le rôle de la Ville pour la liberté de la presse avec le projet de délibération DGRI 45, une subvention de la Ville à la Maison des journalistes, une spécificité parisienne.

Notre séance s'est terminée avec Hermano SANCHES RUIVO, qui a présenté le Label Europe 2018 et le projet de délibération DGRI 54.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2017 DGRI 45 - Subvention (34.000 euros) et convention avec la Maison des journalistes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et nous commençons par le projet de délibération DGRI 45. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Maison des journalistes.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Il s'agit d'un projet de délibération que nous connaissons bien, car la Ville de Paris a la chance, depuis 2002, d'avoir la Maison des journalistes, qui se trouve dans le 15e arrondissement, 35 rue Cauchy, dans un immeuble mis à la disposition de la Ville. C'est une très belle structure dont on peut être fier, qui apporte hébergement, accueil, accompagnement à un grand nombre de journalistes, dessinateurs, caricaturistes, en exil ou demandeurs d'asile, en provenance des quatre coins du monde.

C'est une très belle structure, lieu de débats, d'échanges, d'expositions, qui permet à ces personnes, ces femmes et ces hommes qui ont dû quitter leur pays, de continuer à essayer d'avoir une activité professionnelle et de les mettre en lien avec un grand nombre de réseaux professionnels. Cette structure est soutenue par le Ministère des Affaires étrangères via le Fonds asile migration intégration, notamment, un grand nombre de parrainages et de soutiens financiers de partenaires médias, et naturellement grâce aussi à une subvention de la Mairie de Paris de 34.000 euros qui est proposée depuis un certain nombre d'années, et je remercie Patrick KLUGMAN de nous faire à nouveau cette proposition cette année.

Je souligne que depuis l'année dernière, la Maison des journalistes a également une convention avec "Adoma", qui permet de prolonger le dispositif d'accompagnement des résidents sur le territoire français.

Et depuis 2002, cela fait près de 370 journalistes de 60 pays qui ont été retenus.

Ces journalistes, ces dessinateurs ont au cœur de leur engagement professionnel la liberté de la presse, la défense de la liberté d'expression, liberté défendue également par les journalistes français et permettez-moi à cette occasion de rendre hommage à Hervé Ghesquière, qui nous a quittés il y a quelques semaines.

Avec son collègue Stéphane TAPONIER, il avait été pris en otage en Afghanistan en 2009, alors en mission pour "Envoyé Spécial", et la Ville de Paris comme c'est souvent le cas, avait été sollicitée par le Comité de soutien, qui était présidé par Florence AUBENAS, par "Otages du Monde" et par R.S.F. pour les aider à mettre en œuvre un grand nombre d'actions de mobilisation. Il avait dit au retour de sa détention, qu'ils avaient réussi à avoir par la radio notamment, accès à l'information comme quoi il y avait des actions de mobilisation en France, et cela les avait aidés.

En juin 2011, après un an de captivité, il avait donc été libéré, d'ailleurs peut-être certains d'entre vous étiez là également, Place Stravinski à côté de Beaubourg. C'est à l'issue d'une énième action de mobilisation que nous avions eu l'annonce de sa libération, c'était un moment important. Je salue sa mémoire d'autant plus qu'Hervé Ghesquière s'était associé très vite aux autres actions de mobilisation, dont celles auxquelles avait participé la Ville de Paris pour les autres otages français, notamment les otages d'Arlit, fort de son expérience de captif et conscient de toute l'aide qu'il pouvait apporter auprès des familles et des proches des autres otages.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas d'avoir fait cet aparté, mais considérant l'action que la Ville avait menée et la présence de certains d'entre vous, notamment la Maire de Paris, je pensais important de rappeler sa mémoire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci surtout à Véronique LEVIEUX d'avoir attiré l'attention du Conseil sur cet important projet de délibération et plus encore sur la Maison des journalistes.

Cette institution hélas trop singulière, trop rare, il n'y en a qu'une au monde, et heureusement mais aussi malheureusement à Paris, cette institution qui permet à des journalistes réfugiés en France de continuer à travailler, de continuer à être journalistes tout en étant réfugiés.

Ce dispositif qui date de 2002, effectivement Véronique LEVIEUX le connaît bien, s'est vu complété par un conventionnement avec l'un de nos bailleurs sociaux pour permettre également bien sûr à ces journalistes de travailler, mais d'être hébergés à Paris et donc, nous avons une offre qui est tout à fait remarquable au plan de l'exercice de la liberté d'opinion quand elle ne peut plus être faite sur place.

Depuis 2002, 370 journalistes, 60 nationalités, et pour la seule année 2016 plus de 60 journalistes évidemment majoritairement syriens et afghans ont été accueillis à la Maison des journalistes, et nous proposons cette année encore une subvention à hauteur de 34.000 euros que je vous demande de bien vouloir adopter, et je remercie également Véronique LEVIEUX bien sûr pour avoir rappelé à ce moment précis de notre ordre du jour et de nos débats, la mémoire de Hervé Ghesquière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 45).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la Citoyenneté d'honneur à M. Mohammad YUNUS.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais redonner tout de suite la parole à Patrick KLUGMAN, puisque nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé nº 99 relatif à la Citoyenneté d'honneur à M. Mohammad YUNUS.

J'aurai ensuite des explications de vote.

Monsieur Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci surtout à chacun et chacune des présidents et présidentes de groupe du Conseil, parce que nous avons été amenés à saisir chacun d'une demande assez urgente, inhabituelle, puisque tous nos citoyennetés d'honneur le sont et doivent le demeurer, d'un vœu portant citoyenneté d'honneur à M. Mohammad YUNUS.

Chacun, je pense, le connaît, il est bien sûr l'un des grands inspirateurs du microcrédit dans son pays d'origine, le Bangladesh, à travers la Grameen Bank et dans le monde entier. Il a été vraiment un inspirateur de l'accès de tous aux ressources essentielles, à commencer bien sûr par l'initiative et le crédit.

C'est un grand militant de l'éradication de la pauvreté et à ce titre, il s'était vu décerner le prix Nobel de l'économie, et le prix Nobel de la paix 2005 et 2006. C'est une personnalité exceptionnelle, nous nous enorgueillissons de fabriquer avec lui le prochain sommet de l'économie sociale et solidaire, le "Global social business Unit" avec Antoinette GUHL au mois de novembre prochain.

A l'occasion de ce sommet, des inquiétudes se sont faites jour sur un harcèlement, administratif, judiciaire, qui empêcherait Mohammad YUNUS non seulement de voyager, mais peut-être même de se rendre au sommet que nous travaillons avec lui, et c'est la raison pour laquelle de manière assez urgente nous avons décidé de lui proposer de lui décerner ce titre de protection qui est la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, et que je vous demanderai mes chers collègues, de bien vouloir lui reconnaître.

C'est un honneur de décerner une distinction à Mohammad YUNUS, mais je rappelle que dans notre usage, la citoyenneté d'honneur, ce n'est pas un titre honorifique, c'est un titre de protection, et c'est pour cette raison seulement que nous vous demandons de l'accorder à M. Mohammad YUNUS.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai reçu deux demandes d'explication de vote.

Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche, puis Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, bien entendu, notre groupe soutiendra la démarche proposée de faire de M. YUNUS un citoyen d'honneur de notre Ville, mais je tiens à rappeler à Patrick KLUGMAN qu'il ne faut pas généraliser cette décision exceptionnelle.

D'abord, parce que nous pourrions glisser à Patrick KLUGMAN une liste de noms de victimes de l'arbitraire de nombreux gouvernement de par le monde, et je ne suis pas certaine qu'il regarderait nos propositions avec la même célérité mais peut-être ai-je tort.

Ensuite, que l'inventeur du microcrédit, un homme dont le système d'aide a permis à de nombreuses familles de sortir de la misère sur le continent indien, soit sous la protection de la Ville de Paris est une bonne nouvelle.

M. YUNUS a inspiré de nombreuses expérimentations dans de nombreux pays du monde, y compris dans notre capitale, puisque c'est la maison des canaux qui abrite les activités du "YUNUS Centre Paris".

La justice indépendante, la presse indépendante et un système politique qui garantit le pluralisme sont en régression sur notre planète. Le Bangladesh n'échappe pas à cette tendance mondiale, qui voit nombre de gouvernements s'autoriser à bâillonner l'expression démocratique.

Le groupe Communiste souhaite qu'à l'avenir l'Exécutif essaie de travailler dans des délais qui permettent d'examiner dans de meilleures conditions les propositions de citoyenneté d'honneur de notre Ville, aussi remarquables et respectables que soient les personnalités auxquelles nous l'octroyons.

Et même si nous ne partageons pas toutes les idées de M. YUNUS, en particulier celle qui affirme que le "social business" est la pièce manquante du système capitaliste et que son introduction peut permettre de sauver le système, nous pensons que nous pouvons lui octroyer la Citoyenneté d'honneur.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe Ecologiste de Paris aussi, nous avons été fort surpris de ce vœu d'urgence, mais il est quand même très difficile de s'opposer à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à M. Mohammad YUNUS, surtout quand on connaît le parcours de ce prix Nobel de la paix. Par contre, il n'a jamais été prix Nobel d'économie.

Quelques rapides éléments de son parcours.

Il a lancé en 1983 ce qui l'a vraiment fait connaître, à savoir la Grameen Bank, qui est la banque des villages au Bangladesh, qui a eu un rôle très important sur la diffusion du microcrédit, et donc dans un des pays les plus pauvres de la planète, il a permis à beaucoup de paysans et d'artisans de survivre dans un pays qui est relativement pauvre.

En 2006, il a eu le prix Nobel pour toute son activité, et par la suite, il a eu des difficultés avec cette banque qu'il avait créée lui-même, puisqu'il a été limogé en 2011 de cette banque.

Ses ennuis administratifs et politiques sont relativement anciens.

A partir de 2016, il a eu une relation assez particulière avec la Ville de Paris, puisqu'il a installé une antenne de la fondation "YUNUS Centre" sur les berges du canal de l'Ourcq, à la maison des canaux, tel que cela a été dit préalablement.

Créé au Bangladesh, le "YUNUS Centre" essaime un peu partout dans le monde, dans les pays pauvres comme en Europe ou aux Etats-Unis, et nous avons donc la chance d'accueillir ce centre à Paris.

Mohammad YUNUS est considéré aujourd'hui comme l'un des principaux créateurs du concept du microcrédit, qui consiste à prêter de petites sommes aux entrepreneurs trop modestes pour s'adresser aux banques traditionnelles, afin de les aider à créer leur entreprise.

Cependant, nous avons quelques doutes sur le caractère d'urgence. Je pense que l'on aurait pu passer par la procédure classique et je la rappelle. Auparavant, une réunion de la Commission de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, réunissant les représentants de chaque groupe du Conseil de Paris, débattait d'une proposition de la citoyenneté d'honneur, et c'est seulement si celle-ci recueillait l'unanimité qu'elle était présentée en Conseil de Paris.

Je pense qu'on a un peu préempté la décision parce que cela n'aurait posé aucun problème si on avait réuni cette Commission, et elle aurait donc donné un avis favorable. Je pense que c'est bien de suivre certaines règles, sinon après on pourra continuer à déroger de manière définitive.

L'autre élément très important de la citoyenneté d'honneur à Paris, c'est qu'elle s'attribue vraiment par rapport… Je lis ce qui est dit sur le site de la Ville de Paris dans la délibération qui a créé cette citoyenneté d'honneur : "Cette distinction extrêmement élevée, très peu attribuée, est réservée aux défenseurs les plus emblématiques des Droits de l'homme de par le monde et a récompensé d'immenses résistants de la dictature et de la barbarie".

D'ailleurs, quand on lit la manière dont est rédigé le vœu, on voit que le vœu parle du caractère exceptionnel de cet homme, ce qui est tout à fait exact, et très peu de la partie de mise en danger puisqu'il faut arriver au dernier considérant, "considérant les pressions et menaces politiques, médiatiques et judiciaires", mais tous les autres considérants sont sur d'autres thématiques.

Si on veut élargir la notion de citoyenneté d'honneur, ce qui est tout à fait possible, y compris à des grands artistes, des grands intellectuels, on pourrait aussi leur donner la citoyenneté d'honneur. Cela peut être un choix mais je pense, dans ce cas, qu'il faut que l'on revoie nos critères. Et pourquoi pas ? Le groupe Ecologiste n'a pas d'objection par rapport à cela.

Mais aujourd'hui, je rappellerai donc que c'est un moyen de pression vis-à-vis des gens qui ont été emprisonnés, de façon à ce que les gouvernements libèrent ces personnes. On a fait cela pour des journalistes. On citait tout à l'heure des journalistes français qui avaient été arrêtés à l'étranger et cela a servi de moyen de pression.

Là, pour le moment, à ce que je sache, M. Muhammad YUNUS n'est pas encore mis en difficulté. Il a déjà eu par le passé des problèmes administratifs. Et si tous les gens qui avaient des difficultés à avoir un visa, si tous les intellectuels qui avaient des difficultés à avoir un visa, on devait leur donner la citoyenneté d'honneur, c'est vrai qu'il y aurait beaucoup de personnes. Notamment aujourd'hui en Turquie, il y a de plus en plus de journalistes et d'intellectuels qui n'ont plus d'accès et qui sont bloqués dans leur pays et qui auraient aussi besoin de l'aide de la Ville de Paris.

Mais bien sûr nous voterons ce vœu sans difficulté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 219).

2017 DFA 60 - Avenant n° 7 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif au Comité de pilotage des travaux de la Tour Eiffel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 60 concernant un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel, sur lequel Mmes DATI et DAUVERGNE ont déposé le vœu référencé n° 84.

Bernard GAUDILLÈRE, Pascal JULIEN, Nicolas BONNET prendront la parole.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE ?

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Avant que je n'aborde le projet de délibération qui vous est soumis, on me permettra de prolonger par quelques mots l'hommage qui a été rendu tout à l'heure à Pierre BLANCA. J'ai pu apprécier pendant tant d'années, d'abord en tant que directeur de cabinet du Maire, puis en tant qu'adjoint, l'étendue de sa compétence et la permanence de sa disponibilité. Comme nous tous ici, je tenais beaucoup à l'en remercier.

Le projet de délibération que nous abordons, que nous discutons, comporte deux sujets différents, mais en réalité emboîtés l'un dans l'autre, c'est-à-dire la clôture de sécurité et l'intégration des jardins au périmètre de la Tour.

La sécurité est une priorité absolue - absolue - de la Ville de Paris et de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel. Les millions de visiteurs, les centaines de personnes qui travaillent sur la Tour et les riverains ont droit à une sécurité maximale.

Depuis 2015, nous n'avons cessé - quand je dis "nous", c'est la Ville, la Société d'exploitation et la Préfecture de police - d'améliorer, de perfectionner les dispositifs de sécurité. Ils sont fondés - je le redis très rapidement mais je pense que vous le savez - sur une multitude de mesures, et principalement sur deux d'entre elles : la présence permanente de personnels en armes et la clôture de sécurité.

La présence de personnels en armes, j'y insiste, car ce sont des soldats capables non seulement de dissuader mais aussi de réagir à tout événement, et elle est fondamentale. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de le dire à la Ministre de la Défense, qui est venue à la Tour Eiffel, et de remercier ainsi, au nom de la Ville de Paris, l'Etat de la permanence sans faille de son effort.

Quant à la clôture de sécurité, elle s'est imposée pour une simple raison : il n'était pas possible, même si nous l'avions souhaité, de maintenir ouvert le parvis de la Tour, c'est-à-dire l'un des endroits les plus symboliques, les plus emblématiques du monde, ouvert à tous vents, si j'ose dire. Sa vulnérabilité était beaucoup trop grande et édifier une clôture était le meilleur moyen d'appliquer un principe fondamental de l'antiterrorisme, c'est-à-dire éloigner le plus possible la cible de la menace.

Encore fallait-il que cette clôture cesse d'être ce qu'elle est actuellement, une clôture certes efficace mais une clôture de chantier assez laide, et le terme est modéré. D'où la recherche esthétique que constitue la future clôture en verre et grilles qui sera terminée, vous le savez, dans un an, en juillet 2018.

Quant à l'intégration des jardins dans cette clôture et donc dans le périmètre d'exploitation de la Tour, elle vise deux objectifs complémentaires : la sécurité d'abord, encore, toujours, puisque plus le périmètre est large et plus la sécurité est grande - je viens de le rappeler, c'est un principe vraiment et presque un axiome - ; en deuxième lieu, l'entrée des visiteurs par les jardins, c'est-à-dire un espace non plus minéral et austère, ce qu'est le parvis actuellement, mais un espace vert avec des arbres, des lacs et même une grotte qui sera restaurée. Tel est le deuxième objet de ce projet de délibération.

J'ai résumé en quelques mots l'esprit de ce projet de délibération, et au-delà l'esprit de la politique conduite par la Ville à la Tour Eiffel, puisque la Ville a une volonté profonde de transformer la gestion de la Tour, de transformer l'accueil de ses visiteurs et, en définitive, de transformer son image dans le monde.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Pascal JULIEN, je vous signale qu'il vous reste un peu plus de 20 minutes, si vous voulez aller vous faire prendre en photo pour le "Paris sans Sida". Ou si vous l'avez déjà fait, juste pour changer de partenaire ! Ensuite, cela fermera.

Monsieur Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Je rappellerai simplement, parce que le débat, on l'a déjà eu, je rappellerai simplement que le dispositif de paroi transparente, appelons-la comme cela, autour de la Tour est un dispositif de sécurisation conçu de manière à permettre sa réversibilité. Un réexamen sera effectué d'ici quatre ans, afin d'évaluer en fonction de l'évolution des risques liés à la menace, s'il convient que le Conseil de Paris décide de son maintien ou de modifications.

Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue cela. Si on le perd de vue, si on ne le rappelle pas, et je regrette que ce ne soit pas rappelé dans le projet de délibération, cela veut dire que l'on pense que l'on a perdu définitivement la

bataille contre le terrorisme. Je répète, je n'ai pas envie que ce soit Daech qui me dicte ma vie, qui me dicte ma ville. C'était le premier point.

Pour le deuxième point, on votera le projet de délibération, bien sûr, parce qu'il est cohérent avec les précédents. L'élargissement du périmètre notamment ne nous pose pas de problème, puisque cela reste un périmètre administré indirectement par la Ville et ce n'est pas une privatisation quelconque.

En revanche, je n'imagine pas que l'on aille non plus trop loin. C'est pour cela que je ne comprends pas trop le vœu qui a été déposé par un autre groupe politique, qui propose d'élargir le périmètre à tout le Champ de Mars. Pour le coup, on sort franchement du domaine de compétence de la S.E.T.E.

D'ailleurs, le vœu est assez mal rédigé parce qu'on ne comprend pas trop qui doit réaménager ce Champ de Mars : est-ce que c'est la S.E.T.E. ? Est-ce que c'est la Ville ? C'est assez flou. J'espère que l'on aura tout à l'heure une explication sur ces différents points.

Je terminerai en disant que ce dispositif de sécurisation coïncide avec effectivement une modernisation de l'accueil de la Tour, et notamment une billetterie qui va devenir progressivement mais rapidement Internet, et non plus à l'accueil. C'est ce que l'on m'a expliqué aussi et j'ai bien compris. Ce qui justifie le fait qu'il ne soit plus question de faire des travaux très ambitieux pour un système d'accueil souterrain qui posait beaucoup de difficultés. On va sans doute refaire les choses de manière plus légère.

Je redis ici que, même si c'est plus léger, nous souhaitons que tous les groupes soient consultés en amont et ne soient pas mis devant le fait accompli, comme cela est trop souvent le cas de la part de la Ville de Paris. Je ne parle pas de la S.E.T.E. Je regarde Bernard GAUDILLÈRE, mais enfin, ce n'est pas lui qui est visé. Je regarderai plutôt M. MARTINS, mais il se fout de ce que je raconte. Il discute avec sa voisine. Voilà. Ça en dit long sur le respect qu'il a à l'égard de ses partenaires, vous le voyez, aussi bien sur la question de la Tour Eiffel que par ailleurs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

On a déjà eu ce débat à plusieurs reprises ici, au Conseil de Paris. On a eu le débat au conseil d'administration de la S.E.T.E. Vous connaissez ma position. Nous sommes pour une protection qui soit amovible, réversible, qui ne s'installe pas dans la durée et qui marque un symbole fort, un message fort pour la communauté internationale et pour le monde autour des valeurs universelles que représente la Tour Eiffel et autour des valeurs de paix. L'idée n'est pas de construire des murs, mais c'est de construire la paix dans le monde.

Alors, par contre, sur ce septième avenant à la convention de délégation de service public, j'ai quelques questions et quelques inquiétudes, notamment sur des réductions de certains chapitres de dépenses prévues afin de renforcer les mesures de sécurité : 600.000 euros sur la billetterie, 415.000 euros sur la rénovation du scintillement, 350.000 euros sur l'accès des personnes à mobilité réduite, 844.000 euros sur les aménagements du premier et deuxième étage. Et ce ne sont là que quelques exemples. Je ne parle pas des travaux purement techniques sur l'amélioration des ascenseurs, sur l'étanchéité ou la rénovation des fileries en gaines, qui se voit amputer de 2,9 millions d'euros. Je sais qu'on va me rétorquer que tout cela ne représente que 0,3 % de l'investissement prévu, mais nombre de ces travaux retardés ou annulés étaient attendus, notamment par le personnel de la Tour Eiffel.

Je continue à penser que le principe simple "celui qui commande, paye" s'applique, et que l'Etat devrait apporter sa contribution à la réalisation de cette protection et à l'aspect sécuritaire des travaux. J'étais intervenu en conseil d'administration de la S.E.T.E. en demandant que le président de la S.E.T.E., ce qui a été fait, interpelle l'Etat afin qu'il participe à la sécurisation du monument.

Je vous pose plusieurs questions. Est-ce que ces économies ne mettent pas à mal les interventions techniques nécessaires à l'avenir ? Est-ce que l'esprit d'un accueil qui met en son centre l'histoire de la Tour, le symbole de l'inventivité technique, mais aussi les repères dans l'histoire d'une république naissante, comme voulus par Eiffel lui-même, ne sera pas remis en cause par cette logique de sécurité et d'économies ? Enfin, l'imputation de 329.000 euros sur la signalétique signe-t-elle la fin du travail éducatif et pédagogique sur l'histoire de la Tour à proximité des points d'accueil, que nous avions collectivement soutenu après le vote du vœu que mon groupe avait proposé ?

Voilà plusieurs questions. Nous y reviendrons, bien sûr, en conseil d'administration de la S.E.T.E.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les conseillers pour leur intérêt toujours manifeste pour la Tour Eiffel. C'est un projet de délibération extrêmement technique. Il s'agit juste, sur la base du DPA 31, sur lequel nous avons déjà eu un débat, donc je propose à Pascal JULIEN de ne pas refaire le débat sur le DPA 31, à savoir l'acceptation, par notre Conseil, de la mise en place de ce périmètre de sécurité à la Tour Eiffel, mais de considérer le processus de la future D.S.P., dont chacun des intervenants connaît très bien le calendrier, qui nous conduira à adopter les 15 prochaines années de D.S.P. au Conseil de Paris de la rentrée.

Considérant que l'on ne pouvait pas attendre ce Conseil de septembre pour engager les travaux sur ce périmètre de sécurité, nous "avenantons" la D.S.P. actuelle de sorte que les marchés puissent être passés et que, dès septembre, la base chantier puisse s'installer et commencer les travaux de sécurité, tant l'exigence de sécurité est impérieuse pour nous.

Donc l'ensemble des travaux que vous mentionnez, Monsieur BONNET-OULALDJ, que ce soit l'accueil, que ce soit la sécurité, que ce soit le réaménagement des différents étages, sera - je crois que vous le savez bien - dans les 300 millions d'euros d'investissement du P.C.I. les 15 prochaines années, qui, lui, sera l'objet du contrat de D.S.P. entre la Ville et la Tour Eiffel, que nous discuterons au Conseil de Paris de septembre après que vous l'ayez vu en conseil d'administration de la S.E.T.E., après que les organisations syndicales aient été consultées à travers un processus d'information consultation et à travers un accord d'entreprise signé entre la S.E.T.E. et les organisations syndicales de la Tour. Donc, voilà.

Donc, c'est ici un petit avenant qui nous permet, sur cet enjeu de sécurité, de ne pas perdre du temps. L'ensemble du plan d'investissement vous sera présenté en septembre, conformément à ce qui a été présenté en conseil d'administration.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 84 est retiré car non présenté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 60).

2017 DJS 111 - "Fronton" et "Trinquet de Paris" (16e). - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la LRIDFPB.

Vœu déposé par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la pratique de la pelote basque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 111 et le vœu référencé n° 85 qui y est rattaché concernent le "Fronton" et "Trinquet de Paris".

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Vous connaissez tous "Le Fronton basque" et "Le Trinquet" qui sont situés dans le 16e arrondissement et auxquels sont attachés tous les Parisiens, et notamment les habitants du 16e arrondissement. Ce "Fronton" est historiquement installé sur les bords de la Seine depuis la tenue des J.O. de 1924. Ce "Fronton" de pelote basque est unique à Paris. Il est unique, ce fronton. Sa situation, également, est unique. La convention d'occupation du domaine public, arrivant à échéance en 2017, les élus du 16e arrondissement demandent que le site "Fronton" et Trinquet "Chiquito de Cambo" du 16e arrondissement puisse, à terme du

renouvellement de la C.O.D.P., rester dévolu uniquement aux activités sportives autour de la pratique de la pelote basque.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis favorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est efficace !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 217).

La Ligue régionale Ile-de-France de pelote basque sera ravie !

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 111).

2017 DJS 222 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) et de la baignade dans l'espace de bassins de la Villette (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 222 porte gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Elisabeth dans le 14e, Louis-Lumière dans le 20e et de la baignade dans l'espace des bassins de la Villette dans le 19e.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec plus de 7 millions d'usagers à l'année, les piscines parisiennes sont parmi les équipements publics les plus utilisés par les Parisiennes et les Parisiens. Je voudrais d'ores et déjà saluer la conduite du plan "Nager à Paris", dont l'avancée, après deux ans de mise en place, nous a été présentée en 7e commission par Jean-François MARTINS. Amélioration du parc aquatique, mesures écologiques, apprentissage généralisé de la nage, facilitation de la vie des clubs, implication des agents et amélioration du service public et de l'ouverture au grand public, sont autant d'éléments qui confirment une politique publique volontariste et efficace en matière d'équipements balnéaires.

Le plan "Eté piscine" prévoit l'ouverture gratuite, cet été, de deux bassins-écoles, ainsi que l'ouverture de la baignade dans le bassin de La Villette, c'est une très bonne chose. Les Parisiens qui n'ont pas de moyens pour partir en vacances profiteront et bénéficieront de ces deux bassins. L'ouverture des deux bassins-écoles, couplés aux deux bassins éphémères extérieurs accolés, constituera des lieux récréatifs de proximité dont les Parisiens et les Parisiennes ont bien besoin.

Pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, et à titre personnel, je ne peux que me réjouir de ce dispositif estival puisque le 19e arrondissement bénéficiera de l'ouverture du bassin de la Villette le 17 juillet, et cela dans le cadre d'un "Paris Plages" très populaire.

A l'époque de l'étude de faisabilité, j'avais évoqué les conséquences du succès certain de cette baignade dans le bassin de la Villette et la crainte d'une trop forte fréquentation soudaine due à l'amplitude des horaires d'ouverture. Avons-nous pu effectuer des simulations de fréquentation ? Petite question.

Enfin, je voudrais saluer le travail de la majorité suite aux épisodes de canicule et le vœu que nous avons adopté hier. Il est important que les piscines puissent bénéficier d'une amplitude horaire plus large lors de ces périodes et que des dispositifs de diffusion d'eau soient développés au cœur de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Oui, on ne peut pas être plus d'accord avec Sergio TINTI sur ce point-là. C'est à la fois notre honneur que d'offrir aux habitants du 20e et du 14e arrondissement, dans le cadre des opérations traditionnelles "Elisabeth plage" et "Louis-Lumière plage", des activités estivales, notamment aquatiques, dans les deux bassins-écoles pendant l'été, mais c'est effectivement le résultat d'un combat écologique, pendant plus d'une décennie, de cette majorité à Paris, de Bertrand DELANOË à Anne LE STRAT, d'Anne HIDALGO à Célia BLAUEL, d'avoir engagé ce qu'il fallait pour que le bassin de La Villette devienne baignade et que, le 17 juillet prochain, nous allions tous nous baigner dans le bassin de La Villette, gratuit, offert aux familles, qui sera évidemment, vous avez raison, peut-être victime de son succès.

On y est extrêmement vigilant, y compris avec les services de la Préfecture de police pour s'assurer que ce ne soit qu'une fête estivale et de loisirs, et que nous ne soyons pas noyés par notre propre succès, sans mauvais jeu de mots.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - N'empêche qu'on se retrouvera tous au bassin de la Villette pour plonger !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 222.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 222).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir des activités sportives du gymnase Maurice Berlemont.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 86 est relatif à l'avenir des activités sportives du gymnase Maurice Berlémont.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ va nous en parler.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'adjoint au Maire en charge des sports, cher Jean-François MARTINS, c'est un vœu qui a été présenté en Conseil du 11e arrondissement dans lequel vous siégez, et qui n'a pas été bien compris par l'Exécutif municipal. C'est pour cela que je me permets d'y revenir et de clarifier notre position.

Nous prônons une politique publique sportive inclusive, et nous nous sommes engagés à renforcer les offres d'activité et des structures de loisirs afin de garantir l'égalité d'accès de toutes et tous.

Le gymnase Maurice Berlémont, dans le 11e arrondissement, avait la particularité de prévoir quasi-quotidiennement des plages horaires en accès libre, avec la présence sur place d'animateurs de la Ville encadrant les jeunes du quartier.

Je peux entendre les raisons qui ont poussé la Ville à diminuer les plages d'accès libre, notamment pour permettre de répondre aux demandes grandissantes des associations. Mais il faut également entendre l'avis du collectif des usagers et des habitants du quartier L'Orillon-Fontaine-au-Roi qui font part d'une inquiétude bien réelle des parents, des jeunes, qui fréquentent régulièrement ces plages horaires.

Ils s'inquiètent, d'une part, de la réduction de ces plages, mais aussi du renouvellement de l'équipe pédagogique avec laquelle ils avaient l'habitude de travailler. L'équipe en place connaissait parfaitement le public, le gymnase, et bénéficiait de la confiance des parents. C'est pour ces raisons que nous redemandons ici, au Conseil de Paris, le maintien des créneaux d'accès multisports, lundi, vendredi soir, que les animateurs travaillant auparavant dans le gymnase soient réintégrés, que les associations obtenant des créneaux sur le gymnase s'inscrivent dans une démarche collant au plus près des attentes et des besoins des jeunes, et enfin que ces derniers soient concertés concernant le gymnase et son utilisation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre. Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous annonce que je risque de devoir dépasser mon temps sur ce sujet crucial et grave.

Monsieur BONNET-OULALDJ, je veux bien que peut-être nous n'ayons pas bien compris votre vœu en Conseil d'arrondissement du 11e. Mais soyons lucides sur la situation de Berlémont. C'est un gymnase qui, depuis sa création il y a plus de dix ans, a été victime de tous les délits et trafics possibles. Il y a encore un an, dans ce gymnase, les jeunes, et pas que des jeunes, pas de misérabilisme sur les jeunes du quartier, des gens de 45 ans qui habitent à Argenteuil venaient en scooter fumer des "pétards" dans le gymnase, détruisaient le matériel du service public, faisaient leurs épanchements partout dans le gymnase à l'exception des toilettes, venaient effectivement accueillir les jeunes du quartier pour les emmener vers une piste qui n'était probablement pas celle de l'éducation populaire et sportive que nous avons en tête, vous et moi.

Depuis un an, avec le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, avec les adjoints du 11e, avec Colombe BROSSEL, avec le commissariat du 11e arrondissement, on a mené un combat de reconquête de cet établissement pour qu'il redevienne un équipement de service public, c'est-à-dire au service des Parisiens. Ce pour quoi nous avons à la fois fait un certain nombre d'investissements d'aménagements du gymnase, en vidéo-protection, en sas, en modification d'un certain nombre de bancs sur la partie gymnase, premièrement ; deuxièmement, en changeant, et je l'assume, les équipes d'encadrants, à la fois adjoints techniques et éducateurs sportifs dans le gymnase parce que, pour eux, c'était des années de souffrance.

Vous qui défendez souvent, à juste titre, les conditions de travail de nos agents à la Ville de Paris, les conditions de travail de ces agents étaient terribles : menaces quotidiennes, violence régulière. On a un nombre d'I.T.T. dans cet établissement extrêmement élevé. On avait des agents pour partie épuisés de leur charge dans cet établissement, et on le comprend, et des agents qui étaient, pour certains, dans une situation de confusion entre l'accueil, la médiation, l'animation sportive, un travail de prévention de la délinquance. On leur demandait tout et un peu n'importe quoi, ce qui fait que chacun n'avait pas en clarté sa mission. Et je dis, Monsieur BONNET-OULALDJ, y compris malheureusement Mme CHARPENTIER, peut-être des informations parcellaires qu'ils vous ont transmises, et une partie, c'est vrai, avait une complicité au moins passive avec les agissements de ce gymnase.

Donc on a fait le choix de renouveler l'équipe qui gère ce gymnase tant sur les agents techniques que sur les éducateurs sportifs. Dans le même temps, puisque cette expression est à la mode, on a maintenu les créneaux ouverts au grand public. Je ne peux pas vous laisser dire, dans ce vœu, que l'on a réduit les créneaux grand public ouverts et libres pour les jeunes du quartier qui viennent quand ils veulent, le mercredi et le samedi après-midi de 12 heures à 20 heures, le lundi de 16 heures 30 à 20 heures, le dimanche de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 18 heures. C'est le gymnase qui a en proportion le plus grand nombre de créneaux libres de tout Paris.

Dans le même temps, j'assume que nous avons remis des clubs. Monsieur BONNET-OULALDJ, vous connaissez extrêmement bien le sport. La vocation éducative et sociale d'éducation populaire des sports passe par le système fédéral, elle passe aussi par le club, elle ne passe pas que par des créneaux autogérés, elle passe par des bénévoles, des encadrants, des éducateurs. C'est aussi cela qui fait que le sport a une vertu éducative et sociale, c'est cette vie des clubs.

Nous assumons d'avoir maintenu des créneaux libres avec une nouvelle équipe d'éducateurs sportifs, une équipe qui ne fait désormais que de l'animation sportive et pas de la médiation. Pour le coup, on a retravaillé avec le club et les acteurs locaux du quartier sur la question de la prévention de la délinquance, puisqu'il y en avait aussi dans ce quartier et, dans le même temps, d'avoir voulu une pratique normalisée du sport dans ce gymnase où on pratique du sport et où malheureusement, comme le scooter sur tribune de gymnase n'est pas encore olympique, on

va rester plutôt sur des sports plus traditionnels, gym suédoise, hand-ball, volley ou haïkido. Nous assumons complètement et ce vœu, objectivement, serait un retour en arrière.

Le maire du 11e a témoigné en Conseil d'arrondissement que c'est la première fois, depuis dix ans que, pendant trois mois d'affilée, nous n'avons pas d'incident à Berlémont. Il est hors de question de remettre en cause ce qui a enfin fonctionné à Berlémont.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu pointe un certain nombre de points liés au gymnase Berlémont qui est, depuis plus de dix ans, l'objet de nombreuses réunions et de vœux. Suite aux dysfonctionnements que tous les élus du 11e ont en tête, le groupe Ecologiste était intervenu, dès 2003, pour montrer son opposition à la construction de ce gymnase fermé qui remplaçait un terrain de sport ouvert au cœur du quartier "politique de la ville". La construction d'un gymnase fermé a entraîné de nombreux problèmes. Le lieu, géré par la Ville, a généré des activités entre soi, des privatisations, des incivilités, des comportements inacceptables dans un lieu public, des rivalités entre associations qui sont rappelés dans ce vœu. Des jeunes se sont sentis exclus du gymnase. Un rapport de force permanent qui, lorsque les conflits étaient trop forts, avait pour conséquence la fermeture du gymnase, souvent pendant les vacances scolaires.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que cette situation peut malheureusement se renouveler sur le T.E.P. de Ménilmontant, où le même type d'erreur pourrait se reproduire, si nous ne prenons pas garde. Mais revenons au gymnase Berlémont. Depuis trois mois, en effet, la situation du gymnase semble plus paisible, sans doute du fait aussi de l'été qui s'approche, et toutefois nous constatons la réalité d'un processus de construction avec l'ensemble des associations et des services, et notre groupe veut s'inscrire dans cette démarche positive, à travers l'adjointe à la jeunesse Delphine TERLIZZI. Nous restons, bien évidemment, très vigilants, comme nous le sommes depuis 1997. Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association de karaté "AIS-13-Actif".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 87 est relatif à l'association de karaté "AIS-13-Actif".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, avant de présenter ce vœu, je vais vous donner des éléments de contexte. On est sur une association de karaté qui existe depuis de très nombreuses années, qui a des créneaux dans l'arrondissement. Le vœu aurait déjà dû être présenté en Conseil d'arrondissement, mais vous comprendrez qu'avec le calendrier législatif, il y a eu quelques difficultés à tenir les délais de dépôt des vœux et d'être partout. Néanmoins, il y a eu un certain nombre d'incidents lors du Conseil d'arrondissement, notamment par des personnes qui sont venues soutenir cette association. Je souhaite me désolidariser de tout comportement non acceptable qui aurait pu avoir lieu lors de cette Assemblée.

Mais revenons sur le cœur du sujet. Nous avons une association qui se voit retirer des créneaux sans aucun dialogue avec l'adjoint au Maire d'arrondissement. C'est un véritable problème car peut-être y a-t-il des motivations objectives défendables, mais lorsqu'il n'y a pas de communication, c'est ainsi que les tensions montent, jusqu'à ce que les choses ne soient pas acceptables.

On est sur une association importante. Il a été dit parfois que c'était une association qui, en fait, n'était pas suivie par des gens du 20e mais des gens d'autres arrondissements. Sauf que j'ai bien été sollicitée par des gens du 20e, notamment de mon quartier, que je connais parfaitement bien. Il faut savoir que cette association, en plus des différentes activités tous publics, a un engagement important dans l'entraînement des plus hauts gradés de la discipline : arbitres, instructeurs, éducateurs, mais aussi futurs champions et au moment où le karaté devient discipline olympique, et vous connaissez ma position sur les Jeux Olympiques, prenons au sérieux la nécessité absolue de besoins de créneaux de cette association.

Plus globalement à travers ce vœu, je souhaiterais savoir ce qu'il est prévu de faire, même si les mairies d'arrondissement gèrent leurs créneaux, pour néanmoins mieux accompagner les adjoints au sport dans chaque arrondissement pour qu'ils comprennent que le dialogue doit être respecté avec les associations dans la recherche des créneaux et qu'il doit y avoir une concertation inter-arrondissements. Quand un arrondissement souhaite diversifier les créneaux pour diversifier l'offre sportive au niveau thématique, il doit y avoir aussi un rééquilibrage dans les différents arrondissements, dans l'intérêt général de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-François MARTINS pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Madame SIMONNET, c'est un travail compliqué que celui de la Direction de la jeunesse et des sports d'attribuer chaque année 1,5 million d'heures de créneaux à près de 2.000 associations dans 450 équipements sportifs, en essayant de ne pas en faire qu'une simple gestion bâtimentaire mais en essayant de mener une politique sportive, dont je rappelle ici les orientations, à la fois la diversité des pratiques, la mixité des pratiquants et la mixité des usages entre le sport loisir, le sport de compétition et le sport éducatif.

Cette politique sportive nous conduit, en discussion avec les mairies d'arrondissement, à devoir régulièrement interroger des situations acquises depuis plusieurs années. Notamment, c'est ce qui a conduit la mairie du 20e à interroger le nombre de créneaux dont bénéficiait l'association "A.I.S. 13 Actif", association de karaté dont les qualités sportives ne sont aucunement remises en cause par cette décision.

Il s'avère qu'on a une monoactivité sports de combat karaté dans le 20e et que la mairie du 20e arrondissement a souhaité faire entrer d'autres activités, notamment le taekwondo. Il s'agit, concernant cette association qui certes fait un très bon travail, de lui proposer de passer de 5 créneaux hebdomadaires à 3 créneaux dans le 20e, étant entendu qu'ils en ont 2 autres dans le 5e arrondissement au gymnase Polytechnique ainsi que des créneaux de musculation à la salle Pelleport.

Cela, c'est presque notre quotidien quand nous devons réorienter, supprimer un créneau à un club pour faire émerger une nouvelle discipline. On a évidemment des satisfaits et des insatisfaits et tant qu'on n'aura pas construit les 400 équipements sportifs supplémentaires qui permettraient de répondre à... C'est un problème foncier, Danielle, je n'ai pas la place pour les mettre. On aura de toute façon toujours des insatisfaits aux demandes de créneaux.

Le sujet a pris une dimension un peu extraordinaire, et je vous remercie de vous en être désolidarisée, lorsque l'agacement du club s'est exprimé par des excès manifestes en Conseil d'arrondissement. Ils ont interrompu le Conseil d'arrondissement du 20e et certains d'entre eux - je ne sais pas si c'étaient des dirigeants ou de simples adhérents de l'association - ont proféré des injures racistes à l'égard de l'adjoint au maire chargé des sports. Il nous est donc apparu que l'on était largement sorti du dialogue exigeant, démocratique, que l'on doit avoir avec les clubs et que nous n'avancerions plus dans le dialogue avec eux. Nous avons été assez bienveillants, nous n'avons pas remis en cause l'ensemble de leurs créneaux après cet incident alors que cela l'aurait justifié.

Sur la discussion elle-même sur les créneaux, on a adopté un vœu du groupe Ecologiste de Paris au précédent Conseil de Paris sur une présentation en 7e Commission de manière annuelle sur le nombre de créneaux demandés, le choix de disciplines et les orientations sportives. Je propose que dès l'an prochain vous puissiez y participer aussi pour que l'on puisse justifier les choix qui sont les nôtres.

Du point de vue de l'accompagnement des mairies d'arrondissement, la réforme de la territorialisation de la Direction de la jeunesse et des sports, adoptée il y a deux ans maintenant et qui a divisé Paris non plus en 4 circonscriptions mais en 10 circonscriptions, nous permet désormais d'avoir 10 conseillers à la vie sportive ou C.V.S. auprès des mairies d'arrondissement pour faire le travail de terrain, voir les clubs et préparer cette planification des créneaux avec, je le crains, des mécontents comme toujours, mais en essayant de faire aussi souvent que possible de la pédagogie.

J'émets donc un avis défavorable sur ce vœu parce que je pense que l'association ne mérite pas un soutien trop manifeste du Conseil de Paris après ses agissements, mais en espérant que le calme reviendra dans le 20e arrondissement, surtout que comme c'est quand même 600 karatékas, cela devient dangereux pour moi.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souvent exprimé ici ma critique, dans cette Assemblée, du manque de concertation dans le 20e arrondissement. En l'occurrence, ici, ce n'est pas du tout le cas. L'adjoint au sport, M. Epency EPARA EPARA, a fait la concertation, et la manière avec laquelle cette association s'est manifestée est tout à fait anormale.

J'ajouterai d'ailleurs qu'il n'y a pas de monoactivité de karaté dans le 20e arrondissement. D'autres sports de combat sont représentés. De plus - je connais en plus un peu le karaté puisque mes enfants ont été plusieurs fois champions de Paris -, ce club n'est pas un des plus importants clubs de karaté de Paris et je pense que nous devrions aller beaucoup plus loin par rapport à cela. En effet, s'il y a ces fameux entraînements avec des entraîneurs nationaux, ce qui reste à vérifier, je pense que dans ce cas M. MARTINS devrait prendre contact avec la Fédération parisienne de karaté pour savoir ce qu'il en est et trouver des stades adéquats pour cela. Les meilleurs ne sont pas dans le 20e arrondissement pour faire cela.

Je voudrais ajouter aussi… J'ai un trou de mémoire, je m'arrêterai donc sur ce point. En l'occurrence, je m'oppose aussi, nous nous opposons aussi à ce vœu et nous soutenons l'adjoint au sport qui a fait la concertation, contrairement à d'autres adjoints dans le 20e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DDCT 80 - Subventions Fonds du Maire (13.500 euros) à 8 associations du 9e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 80 et l'amendement n° 88 qui y est rattaché portent subventions fonds du maire à huit associations du 9e arrondissement. Je crois qu'il s'agit d'un amendement technique.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pardon, Monsieur le Maire, juste pour le défendre, c'est effectivement un amendement purement technique qui rectifie une erreur de montant sur la subvention à l'Union nationale des combattants du Département de Paris au titre de l'exercice 2017.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Pauline VÉRON, vous souhaitez rajouter un mot ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 88 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 88 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 80 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DDCT 80).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux de l'association "Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous".

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à l'association "Patronage laïque du 15e - Maison pour Tous".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 89, 90 et 90 ter sont relatifs à l'association "Patronage laïque du 15e - Maison pour tous".

Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes, Anne TACHÈNE pour deux minutes, puis Philippe GOUJON pour nous en parler.

Monsieur Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être court.

De toute façon, il y aura un vœu de l'Exécutif qui ira dans ce sens pour réécrire l'ensemble des propositions. C'est un vœu qui va dans le sens de trouver, pour le Patronage laïque du 15e, un lieu pérenne et que tant qu'il n'y a pas de lieu pérenne qui permette d'héberger cette association qui a un rayonnement très important dans le 15e arrondissement, elle puisse rester à l'endroit où elle est.

C'est donc un soutien à la mobilisation citoyenne qu'il y a autour du Patronage laïque. Bien sûr, nous nous retrouverons dans un vœu commun de l'Exécutif sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui avec nos collègues Les Républicains, à l'initiative de Marie-Caroline DOUCÈRE, adjointe au maire du 15e en charge de la vie associative, vise à assurer la pérennité d'une association fondamentale pour la vitalité culturelle et démocratique du 15e arrondissement.

En effet, fondé en 1892, le "Patronage laïque du 15e - Maison pour tous" œuvre depuis plus d'un siècle en soutien aux associations de son quartier. Aujourd'hui, ce sont plus de 20.000 usagers et une centaine d'associations qui utilisent chaque année ses locaux du 61 rue Violet, locaux que la Mairie de Paris souhaite aujourd'hui récupérer pour un projet immobilier dont les élus et en premier lieu ceux du 15e ne connaissent aucun détail.

C'est bien d'une expulsion dont nous parlons, la deuxième en cinq ans pour cette association qui a déjà été contrainte de quitter son bâtiment historique du 72 avenue Félix Faure dont elle avait - ironie du sort - fait don à la Ville en 1927. Nous demandons tout simplement aujourd'hui que cette association, dont l'utilité n'est plus à démontrer, puisse continuer à bénéficier des locaux qu'elle occupe et à travailler sereinement à l'animation de son quartier.

Or, le vœu que vous nous proposez en réponse au nôtre ne garantit aucunement la pérennité du Patronage laïque. Vous proposez de l'inscrire sur une liste de priorités mais on sait très bien que les locaux associatifs manquent partout et particulièrement dans le 15e arrondissement, qui, pour rappel, ne dispose que d'une maison des associations pour plus de 240.000 habitants. Vous proposez des recasages au gré des éventuelles disponibilités pour les associations. On voudrait le démembrer que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pour finir, vous n'envisagez même pas le maintien dans les locaux après les travaux que vous voulez y faire. C'est pourquoi nous maintiendrons notre vœu et nous voterons contre le vœu de l'Exécutif, même si nous notons que pendant la période intercalaire, ce qui est la moindre des choses, ils seront maintenus dans les locaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre, puis nous aurons une explication de vote du groupe les Républicains.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Chers collègues, je ne peux que m'associer aux marques de soutien que vous avez apportées au "Patronage laïque - Maison pour tous", une association bien connue des habitants du 15e arrondissement. Le partenariat avec la Ville est ancien. Vous avez rappelé les différentes adresses occupées par le Patronage laïque, dont l'emblématique "72 avenue Félix-Faure", propriété de la Ville, qui a fait l'objet d'une très importante réhabilitation sous la précédente mandature, et où nous avons ouvert un nouvel équipement en 2014, dédié à ces sujets plus que jamais d'actualité que sont les valeurs républicaines et laïques.

Le "Patronage laïque - Maison pour tous" a été hébergé depuis 2012, pour permettre justement les travaux au 72 avenue Félix-Faure, au 61 rue Violet. L'association est informée de longue date du caractère temporaire de cette mise à disposition, puisque la convention, normalement, n'était prévue que jusqu'en 2016. Et donc, déjà aujourd'hui, nous sommes hors de cette convention. Nous avons maintenu l'association dans les lieux. Et donc, l'association est bien au courant qu'il va falloir trouver une autre solution, puisqu'au 61 rue Violet, non seulement la convention d'occupation était temporaire, je viens de le dire, jusqu'en 2016, mais en plus, il y a un projet de logement social qui est prévu à cette adresse et qui est en cours.

Comme l'opération de logement social démarrera vraisemblablement plus tard que prévu, je propose dans ce vœu le maintien du "Patronage laïque - Maison pour tous" dans les locaux du 61 rue Violet durant la période intercalaire un petit peu plus longue que prévue, puisque les travaux vont démarrer un peu plus tard, et que d'ici là, nous anticipions un peu mieux le fait qu'il va falloir libérer les locaux en travaillant sur le fait de trouver de nouveaux locaux.

C'est pourquoi nous avons mis à l'ordre du jour de la CALAss, la Commission d'attribution des locaux associatifs, le besoin en locaux associatifs de cette association. Et nous avons informé les associations qui exercent leur activité au 61 rue Violet de la nécessité pour elles aussi de trouver d'autres lieux. Nous y travaillons donc dans le cadre de la CALAss.

Je voudrais quand même modérer un petit peu les chiffres de fréquentation que vous avez évoqués, notamment Mme JOHNSON, puisque vous évoquez 20.000 usagers. Je voudrais simplement dire que 20.000 usagers, ce serait plus que les trois centres d'animation du 15e arrondissement, alors que nous avons, au 61 rue Violet, six ateliers hebdomadaires. Je pense donc que nous ne sommes pas tout à fait dans ces chiffres, ce qui ne veut pas dire que nous ne travaillons pas à trouver d'autres locaux d'ici le démarrage des travaux pour les logements sociaux.

Et pour répondre à une demande exprimée par le Conseil du 15e arrondissement, justement sur le projet futur de logement social prévu à cette adresse, dans le vœu, je propose qu'une présentation soit faite aux élus du 15e arrondissement de ce projet de logement social, une fois que sa faisabilité aura été validée.

Je pense donc que nous avons tous la volonté de trouver une solution pour le "Patronage laïque - Maison pour tous", que cette association sait de longue date qu'il va falloir déménager et que nous nous donnerons les moyens de trouver une solution pérenne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que Mme la Maire expliquait, mais il n'y a rien de pire pour une association de ce type que d'être déracinée en permanence. Cela fait le deuxième emplacement que l'association occupe, dans des conditions assez compliquées, et vraisemblablement, vous voulez la mort du Patronage laïque, parce que pour démobiliser une association et ses adhérents, franchement, il n'y a pas de meilleur moyen.

En plus, ce qui est un peu dommage, c'est que vous nous expliquiez que parce qu'on a déposé un vœu, vous allez tout faire pour pérenniser l'association, les usagers, etc., mais pourquoi n'avez-vous pas anticipé les choses ? C'est de votre responsabilité. C'est quand même dommage que l'on soit obligé d'avoir un débat en Conseil de Paris, que le projet soit déjà dans les tuyaux et que cette question si fondamentale pour le tissu social du 15e ne soit abordée qu'a posteriori.

Donc, évidemment, les vœux bis, ter, enfin, toute la tripotée de vœux que vous avez déposés, ne répondent en rien à la demande de pérennisation de cette association, qui veut rester dans les locaux. Je note que vraisemblablement, il n'y aura qu'un seul logement qui sera créé, quand Mme VÉRON explique le projet de logement social, mais même, donc compte tenu de ces éléments, on ne peut pas soutenir ce vœu, qui ne sécurise en rien le Patronage laïque.

Nous voterons donc contre également le vœu bis et le vœu ter, et nous maintiendrons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 89 déposé par le groupe Communiste est-il maintenu ? Non. Merci.

Le vœu n° 90 : j'ai cru comprendre qu'il l'était, par contre.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu, référencé n° 90 ter, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 218).

2017 DGRI 28 - Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec l'Association François Xavier Bagnoud - AFXB (9e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Rwanda).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 28 porte subvention et avenant à la convention avec l'association "François Xavier Bagnoud - AFXB" dans le 9e arrondissement, dans le cadre de la lutte contre le Sida au Rwanda.

La parole est à Dominique STOPPA-LYONNET, puis à Christophe GIRARD, et enfin à Hervé BÉGUÉ pour nous en parler.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération 2017 DGRI 28 porte sur une subvention de 20.000 euros à l'association "François Xavier Bagnoud" dans le cadre de la lutte contre le Sida au Rwanda. Le projet de l'association est l'accompagnement des familles, en particulier des enfants, qui ont perdu un, voire deux parents atteints du Sida. Il s'agit d'un projet de prévention de la maladie et d'aide à l'acquisition aussi d'une autonomie économique et sociale. C'est un projet sur trois ans. Il concerne 210 familles et 1.500 personnes.

Cette demande de subvention est représentative de 16 autres, qui ont pour vocation la lutte contre le Sida, avec la prévention des personnes à risques, le traitement des malades et l'accompagnement social des personnes atteintes et de leur famille. La somme totale des subventions pour 2017 est de 1,643 million d'euros. Il ne s'agit en aucun cas, pour moi et les élus du groupe les Républicains, de s'opposer aux 17 projets de délibération portant sur les subventions à la lutte contre le Sida en Afrique ou, pour l'une d'elles, à Haïti.

L'aide de la Ville de Paris est précieuse. Elle s'adresse essentiellement aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du centre, où 6,5 millions de personnes, dont 500.000 enfants, sont atteintes par le V.I.H. 80 % des enfants et 71 % des adultes n'ont pas aujourd'hui accès au traitement. L'aide de la Ville de Paris, comme celle d'autres villes, est ainsi justifiée, car les risques de contamination par le V.I.H. et par l'incidence de la maladie sont plus élevés dans les zones urbaines.

La solidarité entre villes est ainsi une inclination naturelle. La mise en commun de retours d'expérience entre les villes confrontées au V.I.H. est utile à la lutte sous toutes ses formes contre l'épidémie. Je souhaite néanmoins dire le devoir de la Ville de Paris d'appuyer l'attribution de ces subventions dans le cadre d'une réflexion stratégique de la lutte contre le Sida, sur d'une part une action conjointe à celle d'ONUSIDA, et sur d'autre part une évaluation des actions entreprises.

La présence cet après-midi au Conseil de Paris de Michel SIDIBÉ, directeur exécutif d'ONUSIDA, est gage d'une bonne collaboration de l'action de la Ville avec ONUSIDA. L'appui de l'action de la Ville sur ONUSIDA ne procède pas, je dirais, d'une position de principe. Les difficultés d'action de lutte contre le Sida dans certains pays d'Afrique sont réelles. Elles sont rapportées par Michel SIDIBÉ lui-même, et je le cite : "apathie politique, financements nationaux insuffisants, système de santé défaillant, actes de discrimination et stigmatisation des malades, violences sexuelles et rapports parfois complexes entre pays récipiendaires et bailleurs de fonds internationaux". Michel SIDIBÉ évoquait cet après-midi l'activisme nécessaire des grandes villes, activisme qui sera constructif, s'il n'est pas isolé ; c'est dire l'importance d'une action coordonnée de la Ville, des villes, appuyée sur l'effort international que constitue ONUSIDA.

Le deuxième point sur lequel je veux insister est la nécessité de l'évaluation des actions. Je souhaite donner l'exemple de l'association "Vers Paris sans Sida". C'est une association encore jeune, créée en mai 2016 à l'initiative de la Ville de Paris. Et ce qui est important, c'est qu'elle a su se doter en même temps d'outils d'évaluation et de recherche grâce à un partenariat avec l'Agence nationale de recherche contre le Sida, via le projet "Prévenir". La transposition d'études, de recherches comme "Prévenir" dans des pays d'Afrique ne va pas de soi, je le conçois, mais on pourrait attendre un retour d'expérience des travaux de "Prévenir" pour l'évaluation des actions des différentes associations subventionnées. Et les fiches techniques des différents projets de délibération sont, à mon sens, un peu légères, précisément quant à l'évaluation de ces actions.

Enfin, et c'est un dernier point, une meilleure information des Parisiens sur les actions de la Ville pour la lutte contre le Sida en Afrique et sur l'aide financière apportée m'apparaît importante, parce que les sommes engagées sont très importantes : 1,7 million d'euros ; et ces montants pourraient être mal compris par des esprits chagrins. J'attire donc l'attention sur une sorte de campagne indirecte d'information des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Chère Marie-Pierre de LA GONTRIE, après plus de trois décennies de lutte acharnée contre le V.I.H, l'Afrique est enfin parvenue à ralentir considérablement le taux d'infection par le virus du Sida.

Heureux que nous ayons accueilli aujourd'hui Michel SIDIBÉ, qui est une immense figure, homme pugnace, humaniste engagé que j'avais eu la joie de recevoir aux côtés d'Anne HIDALGO à la Mairie du 4e en juin 2015 pour la tenue du comité parisien des "Trois 90".

Si la mobilisation internationale a permis de financer un grand nombre de programmes, le travail qu'il a mené auprès des pays africains a été déterminant. Ainsi, nous apprenons en lisant le rapport de l'ONUSIDA, qu'un nombre croissant de programmes était désormais financé à des niveaux nationaux. Je souhaiterais citer deux exemples significatifs.

Le Zimbabwe, qui a créé une taxe V.I.H Sida, tandis que le Rwanda a rendu les services liés au V.I.H. gratuits en les intégrant dans son régime national d'assurance sociale. Pour autant, nous, élus de Paris, devons continuer à apporter notre soutien aux ONG qui développent non seulement des programmes de dépistage et de prévention, mais également des programmes d'insertion, d'accompagnement des familles de personnes contaminées, ou encore des programmes spécifiques pour les femmes, qui représentent encore 56 % des infections chez les adultes.

Ce sont 16 organisations non gouvernementales que ces projets de délibération proposent de soutenir pour un montant total de 1,6 million d'euros. 16 ONG qui mènent une action spécifique liée au contexte local. Car, comme l'a rappelé Jean-Luc CONDAMINE, président d'Actions de solidarité internationale, on ne fait pas le même programme

de prévention du Sida à Garoua au Cameroun, dans une société sahélienne musulmane, et à Brazzaville au Congo dans une société chrétienne en milieu tropical.

Nous sommes ici en pleine cohérence avec les objectifs fixés par l'agence onusienne et partagés par la Maire de Paris et ses deux adjoints très engagés, dont je salue l'action, Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, dans le cadre de la politique parisienne de coopération internationale, pour ainsi engager une lutte efficace et durable pour mettre fin au Sida en 2030.

Dans un contexte économique et politique parfois compliqué, ces actions conjuguées ont permis à plus de 12 millions de personnes vivant sur le continent africain d'accéder aux traitements antirétroviraux. Ils étaient 11.000 en l'an 2000. Ce sont les chiffres des Nations Unies, Afrique Renouveau, décembre 2016.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

L'association François-Xavier Bagnoud fait un travail remarquable au Rwanda pour mieux intégrer socialement et économiquement les personnes atteintes du V.I.H. Ce, dans un pays où le taux de prévalence continue de frôler les 20 % et où le regard de la société à l'égard des personnes malades reste problématique. Cette association ne m'en voudra certainement pas si je me sers du projet de délibération qui les concerne pour aborder plus largement la question du Sida et répondre aux propos de M. SIDIBÉ, directeur de l'ONUSIDA, que nous avons écouté avec une grande attention et un grand intérêt.

Nous devons continuer notre effort en direction des pays du Sud qui, même si la situation sanitaire s'améliore, restent des pays où il est difficile d'envisager un avenir quand on est atteint du Sida. Plusieurs projets de délibération qui nous sont soumis vont dans ce sens et nous nous en félicitons. Il faut ajouter aussi de bonnes nouvelles, comme l'arrivée en version générique des médicaments de dernière génération en Afrique. C'est indispensable dans des pays où il faut encore trop souvent choisir entre se nourrir et se soigner.

Pour avoir la chance de participer aux travaux de l'association "Vers Paris sans Sida", je suis très heureux et très fier que notre capitale continue de vouloir jouer un rôle moteur dans la prévention et l'éradication du Sida.

Je sais que le département de la Seine-Saint-Denis vient aussi de s'engager dans la même direction. C'est une bonne chose. Nos deux collectivités ont des ressemblances. Elles sont la porte d'accueil des populations récemment arrivées sur le territoire national. Quels que soient les parcours qui ont amené ces personnes ici, et les raisons de départ de leur pays d'origine, nous avons le devoir de les accueillir dans de bonnes conditions sanitaires, et de les informer sur les méthodes de prévention et plus largement sur les risques encourus.

Les statistiques des 6.000 nouveaux contaminés chaque année sont éloquentes. Nous avons principalement des personnes venues de pays où la prévention et les traitements ne sont pas encore au niveau malgré les efforts tant internationaux, nationaux que parisiens. Mais nous devons aussi penser aux plus jeunes, qui bien souvent ne se protègent pas au cours des premiers rapports sexuels. Comme nous devons aussi tenir compte de l'évolution des comportements à risques dans les rapports sexuels. En particulier l'augmentation de l'usage de produits de synthèse au cours de ces rapports, qui ont tendance à faire que les comportements à risques progressent. Ces produits sont d'ailleurs conçus pour accroître le plaisir et l'empathie, mais ont entre autres défauts que le risque est sous-évalué, voire méconnu par les utilisateurs de ces produits. Le phénomène n'est pas nouveau, mais tend à prendre de l'ampleur et des associations comme "Aides" nous alertent.

Nous devons donc maintenir un haut niveau de prévention générale en direction des plus jeunes, mais aussi faire des campagnes spécifiques pour les populations les plus exposées. Il ne s'agit en rien de les stigmatiser, ni de jouer les pères la morale, mais bien d'adapter nos discours aux comportements à risques et à ceux qui les prennent.

J'encourage tout le monde à aller voir le film "120 battements par minute", primé à Cannes, qui sortira en salle fin août. Il retrace le combat de militantes et de militants d'"Act Up". Il s'agit d'une belle leçon d'histoire et des malades. Il décrit leur combat pour vivre, et leurs actions et connaissance de la maladie ont changé durablement le rapport du malade au soignant.

Le Sida n'est plus aussi visible qu'il y a 20 ans, mais il est toujours là.

Il y a encore des entreprises qui stigmatisent leurs salariés et freinent leur progression sociale et salariale en utilisant des prétextes fallacieux. Montrons au monde que nous ne baissons pas les bras, et que "Paris sans Sida" n'est pas une utopie mais un rêve en devenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je vous remercie.

C'est particulièrement émouvant de prendre la parole sur ces projets de délibération. Après que nous ayons entendu ici dans cet hémicycle Michel SIDIBÉ en début d'après-midi. La première chose que je voudrais dire, c'est que les projets de délibération qui sont soumis à notre vote ont une histoire bien particulière. C'est l'histoire d'une solidarité unique, exemplaire, qui a été celle de la collectivité parisienne dans la lutte contre le V.I.H. Sida. Et c'est la plus grande ligne budgétaire internationale de la Ville de Paris depuis 2001, qui concerne précisément la solidarité en matière de santé, et plus précisément encore la lutte contre le V.I.H. Sida. Cette ligne a consisté à soutenir tous les acteurs, qui sont des ONG, qui connaissent le terrain, tant en termes d'accès aux soins, de plaidoyer, d'information et d'accompagnement des patients, dans tous les pays et principalement en Afrique.

Cette stratégie du point de vue d'une collectivité est unique. Elle a complété à l'international, la stratégie parisienne qui a été d'ailleurs considérablement renforcée depuis 3 ans, de "Paris sans Sida". De ce fait, cet ensemble est une stratégie absolument exemplaire, et je voudrais commencer par le dire ici en soulignant les efforts de notre collègue Bernard JOMIER, qui est assis pas loin, et c'est ensemble que nous procédons à l'examen de ces projets de délibération de toutes les ONG qui nous soumettent des projets pluriannuels importants.

A cette séance, nous sommes amenés à délibérer sur quelques-uns d'entre eux, sur cette somme globale qui sera cette année de près de 1,8 million euros, débloquée pour financer des projets aux 4 coins du monde, en Afrique subsaharienne, en Haïti, au Maroc, en Tunisie et en Ukraine. Ce sont des moyens en ligne avec les objectifs de la déclaration de Paris. La déclaration de Paris, c'est ce que nous avons fait avec Michel SIDIBÉ, avec l'ONUSIDA et avec une organisation qui s'appelle "I.A.P.A.C." qui consiste à vraiment éradiquer le V.I.H. dans les villes, à travers une déclaration qui s'appelle "90-90-90", qui est née à Paris, le 1er décembre 2014, et qui a aujourd'hui énormément de répercussion, plus de 200 signataires comme villes dans le monde, et qui a eu un séminaire en présence de Bernard JOMIER et d'Anne HIDALGO en Afrique, il y a quelques semaines, à Abidjan.

C'est donc aussi un volet que nous avons complété à travers cette déclaration "Paris sans Sida" et maintenant de la Déclaration de Paris visant à intégrer les villes comme des acteurs pleins et entiers de la lutte contre le V.I.H. Sida.

Vous nous avez interrogés sur les deux projets de délibération. Je vais en dire un mot évidemment.

C'est l'association "AFXB" qui intervient traditionnellement au Rwanda et qui, à travers le projet de délibération soumis à notre vote, se propose de porter une assistance aux victimes de la maladie et de l'exclusion, en les accompagnant et leur offrant une autonomie économique et sociale.

Vous nous avez également interpellés sur un autre projet de délibération, donc je réponds de manière globale, c'est l'association "Actions de solidarité internationale en RDC" sur un projet qui concerne 1.700 jeunes femmes en situation de grande vulnérabilité et qui sont aidées en améliorant leur accès aux soins.

Il y a énormément évidemment d'autres projets. Je voudrais souligner peut-être le projet de délibération qui concerne la Croix-Rouge française, que nous allons aider à hauteur de 210.000 euros, pour financer les hôpitaux de jour de Brazzaville et de Bangui au Congo et en Centre Afrique.

Et encore la subvention de 191.000 euros à l'association "SOLTHIS" pour son action en Guinée et Sierra Leone, et le développement d'une application e-santé.

Voilà quelques exemples des projets de délibération qui sont aujourd'hui soumis à notre vote. Ils s'inscrivent dans un ensemble, dans une stratégie ancienne ancrée.

Peut-être que l'on n'en fait pas assez mais je crois que l'on pourrait difficilement en faire plus. Peut-être qu'on ne le fait pas assez savoir, mais je crois que c'est ce que l'on a essayé de faire aussi aujourd'hui avec la présence de Michel SIDIBÉ et cette magnifique campagne à laquelle nous sommes d'ailleurs directement associés : "Faisons l'amour dans une ville sans Sida".

Evidemment, on peut toujours faire plus quant à l'évaluation. Il y a des évaluations qui sont menées. Evidemment, on ne peut pas évaluer tous les projets, sinon les ressources seraient affectées à l'évaluation et pas aux projets. Il y a bien sûr des évaluations qui sont menées à travers les partenaires et que l'on retrouve d'une année sur l'autre.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette belle stratégie, je crois, qui est l'honneur de notre Conseil, de notre collectivité, que je vous demande cette année encore de soutenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 28).

2017 DJS 203 - Attribution de la dénomination Althéa Gibson au nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 203 porte attribution de la dénomination Althéa Gibson au nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède, dans le 12e arrondissement.

Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une bonne et grande nouvelle, ce projet de délibération qui fait suite à un vœu que j'avais présenté ici au Conseil de Paris, en novembre dernier, et qui était, concours de circonstances, le lendemain de l'élection de Donald TRUMP, un signal important pour les Américains et la communauté américaine à Paris, d'autant qu'Althéa Gibson s'est engagée toute sa vie dans la lutte contre le racisme et l'Apartheid.

Ce gymnase ouvrira ses portes dans le 12e arrondissement et permettra de mettre à l'honneur Althéa Gibson, qui est une athlète très peu connue des Parisiennes et des Français. Elle est née en 1927, morte aux Etats-Unis en 2003. Elle était joueuse de tennis américaine. Elle a gagné, dans les années 1950, 11 titres du Grand-Chelem en simple, en double, et en double mixte. Et surtout, elle a gagné Roland-Garros en 1956, il y a 61 ans.

Cette carrière tennistique exceptionnelle l'a fait entrer à l'International Tennis Hall of Fame, le panthéon tennistique en 1971. Son parcours, ses victoires et son engagement personnel, dans un contexte historique de ségrégation, ont participé à l'intégration de sa communauté dans la société américaine. Rappelons d'ailleurs que, dans ses débuts, elle n'avait pas le droit de partager les mêmes vestiaires que les autres tennismen et tenniswomen. Elle dormait bien souvent dans sa voiture. Elle n'avait pas le droit d'aller non plus à l'hôtel.

Elle a toujours affirmé vouloir être quelqu'un, toute sa vie. Elle a milité pour les droits civiques et la dignité de sa communauté. Elle a continué sa carrière dans le cinéma et dans la chanson. Sa mémoire participera donc à la lutte que nous menons à Paris contre toutes les discriminations, contre le racisme, contre la xénophobie et l'antisémitisme.

Arthur Ashe ou encore Serena WILLIAMS, l'une des meilleures joueuses de tennis de l'histoire de son sport, revendiquent Althéa Gibson comme source d'inspiration. Serena WILLIAMS affirme aujourd'hui qu'Althéa Gibson lui a donné du bonheur et la fierté d'être noire.

Je voudrais terminer cet hommage autour de ce projet de délibération en insistant sur la nécessité de ne pas rater l'inauguration. On a bien souvent des inaugurations, qui ont lieu en matinée ou en pleine journée et qui n'associent pas forcément les élèves, les enfants, qui n'associent pas forcément le mouvement sportif. Je souhaite que, à l'occasion de cette inauguration, peut-être que l'on pourrait adresser un message notamment à Serena WILLIAMS, l'inviter, adresser un message à la Fédération internationale de tennis, à la fédération américaine et à la fédération française de tennis, et marquer aussi ce moment fort au moment où nous candidatons aux Jeux Olympiques pour 2024.

Donner du sens à cette inauguration, voilà le souhait que je porte à travers ce projet de délibération. D'autant que ce projet de délibération amène un concours de circonstances, puisque ce gymnase sera domicilié rue Gerty Archimède, qui fut la première femme inscrite comme avocate au barreau de Guadeloupe, l'une des premières femmes noires, députée communiste, militante féministe à l'Assemblée nationale.

C'était un vœu qu'avait porté à l'époque mon collègue et président de groupe, Jean VUILLERMOZ. Donc nous tenons à ce que cette inauguration fasse le lien, le trait d'union entre ces deux personnalités.

C'est ma dernière intervention de ce Conseil et j'en profite pour rendre hommage à Pierre BLANCA, pour le remercier pour son professionnalisme, le remercier pour son écoute, notamment auprès du président de groupe mais de l'ensemble des élus. Vous savez que Pierre BLANCA a participé à notre installation comme nouveaux élus et je lui en suis totalement reconnaissant au nom du groupe des élus communistes.

Nous te souhaitons une bonne carrière dans tes nouvelles fonctions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il va avoir besoin de quelques jours pour se remettre de tous ces hommages, je pense ! Monsieur le Directeur, vous y penserez.

Je vais donner la parole à Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup et juste quelques mots pour remercier Nicolas BONNET-OULALDJ de cette belle initiative qui nous permet effectivement d'inaugurer dans le 12e arrondissement une femme sportive, tout à fait remarquable, et l'inviter à venir travailler avec nous pour organiser l'inauguration. Il me semble que, quand nous avons organisé l'inauguration du stade Alain Mimoun, il y avait du monde et des jeunes, puisque nous étions à côté de la cité scolaire Paul Valéry. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, cher collègue, que nous continuons dans ce sens, notamment en invitant les enfants de l'école Gerty Archimède juste à côté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout cela est en bonne voie.

Jean-François MARTINS, avez-vous un mot à ajouter ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Afin de ne paraphraser ni Nicolas BONNET, ni Catherine BARATTI-ELBAZ, ni Wikipédia, je vous invite juste à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 203.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 203).

2017 DGRI 48 - DPE - Subvention (27.400 euros) et convention avec l'Association pour le développement socioculturel d'Agnam Lidoube (75) pour son projet d'eau et d'assainissement à Agnam Lidoubé (Sénégal).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 48 - DPE, outre qu'il sera le dernier de notre séance, porte subvention et convention avec l'Association pour le développement socioculturel d'Agnam Lidoube pour son projet d'eau et d'assainissement au Sénégal.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voulais pas laisser ce Conseil de Paris sans rendre hommage à ce projet de délibération et à l'ensemble des projets de délibération. J'ai choisi une subvention parmi d'autres, celle-ci concerne donc une petite ville du Sénégal, Agnam Lidoube.

Ce projet de délibération est nouveau puisqu'il est la mise en application d'une loi du 7 juillet 2014 qui met en place dans la Ville de Paris, enfin, à Paris, donc, et se traduit par la mise en place de l'appel à projets "Solidae" : solidarité internationale déchets, assainissement et eau. Avec ce nouvel outil de financement de projets, la Ville agit contre un flot grandissant. Ainsi, à l'horizon 2025, 4,3 milliards de personnes habiteront en ville et généreront 2,2 milliards de tonnes de déchets solides, principalement en Afrique et en Asie de l'Est. Les conséquences de cette évolution, si elles ne sont pas maîtrisées, seront néfastes pour les populations en termes de santé publique et d'accès à des conditions de vie et d'hygiène améliorées, et pour l'environnement. Le besoin d'investissement pour la collecte et le traitement des déchets est particulièrement fort. Dans les pays en développement, 40 milliards de dollars seront nécessaires pour répondre aux besoins actuels.

Il s'agit également, pour les pays en développement, d'un secteur d'emploi non négligeable et d'une ressource potentielle importante. L'effort global de financement de la Ville de Paris s'élève à un million d'euros également répartis sur les deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Ces actions sont des aides d'urgence, des subventions aux O.N.G. et des actions de coopération décentralisée. En miroir, et dans le cadre du budget général, la Ville déploie depuis 2015 des actions de solidarité internationale dans le domaine de la gestion des déchets. Un appel à projets communs aux 1 % eau et assainissement et 1 % déchets pour les O.N.G. est créé pour cette année, intitulé "Solidae", dont je viens de parler.

60 porteurs de projets ont proposé un dossier cette année. Nous avons pu ainsi examiner, lors de la réunion qui s'est déroulée début mai, les 12 meilleurs projets. Le projet présenté ici a été retenu, car il permettra de lutter contre le manque d'eau dû à la désertification qui touche cette zone du Sénégal. Il permettra d'étendre le réseau d'eau potable alimenté par un forage et d'installer des latrines ainsi que des douches. Plus de 1.000 personnes devraient en bénéficier.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour remercier les services, à la fois le cabinet de Célia BLAUEL, Patrick KLUGMAN et Mao PENINOU, qui ont tous les trois participé à la sélection et au choix, que le choix s'est fait de manière harmonieuse et de façon à viser un peu tous les pays de la planète. Là, j'ai pris l'exemple d'un village du Sénégal. Et aussi, chaque fois qu'on choisissait un pays, de prendre des régions qui sont peu souvent aidées. En l'occurrence, donc, beaucoup d'aides partent vers le Sénégal, à Agnam Lidoubé, qui est un petit village de la région de Matam. Ce n'est pas la région où il y a le plus de touristes qui y va, quand les gens vont au Sénégal.

Je voudrais terminer aussi mon intervention, puisque c'est la dernière intervention du groupe Ecologiste, pour, au nom du groupe Ecologiste, remercier Pierre BLANCA pour le travail qu'il a fait. Je le connais depuis peu, mais, au nom de ceux qui l'ont connu avant moi et de ceux qui l'ont connu depuis 2014, nous avons apprécié son travail et surtout sa disponibilité et son aide, surtout pour les novices comme moi. Je lui souhaite et nous lui souhaitons, au nom du groupe Ecologiste, une bonne suite de carrière. Au revoir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, je ne saurais faire cette intervention sans commencer, à mon tour, par saluer Pierre BLANCA et, vraiment, c'est vrai que, comme beaucoup, la plupart de mes collègues, j'ai été accueilli dans ce lieu comme jeune élu, quand j'étais un peu plus jeune, par Pierre BLANCA et, vraiment, je pense que la qualité, la bienveillance, le conseil, le professionnalisme n'ont jamais manqué et ont fait de nos mandats des moments un peu plus agréables aussi grâce à lui. Je voudrais me permettre de vous saluer dans cette dernière intervention du Conseil, cher Pierre BLANCA.

Je m'en vais maintenant vous remercier, vous, Monsieur le Maire, cher Mao PENINOU, avec Célia BLAUEL que nous saluons évidemment, parce que nous animons ensemble ce dispositif original "Solidae", qui est le regroupement de deux dispositifs qui sont les 1 % eau et assainissement et les 1 % déchets, c'est-à-dire la faculté donnée à l'époque par la loi Oudin-Santini et qui a été complétée par la suite, de consacrer 1 % de ses ressources à des actions de solidarité internationale dans des domaines, donc l'eau, l'assainissement et les déchets, mais qui doit en fait correspondre à ce que l'on appelle les "O.D.D.", les objectifs du développement durable définis par l'O.N.U. en 2015 pour améliorer le sort de l'humanité, réduire la pauvreté, réduire les inégalités. Et c'est dans ce cadre-là que nous déployons ce dispositif.

Pour donner un ordre d'idée, ce sont 889.000 euros pour le 1 % eau et assainissement, 426.000 euros pour le 1 % déchets, et ces deux dispositifs sont censé s'équilibrer au fur et à mesure de la mandature. En tout cas, pour la totalité du dispositif, c'est déjà plus de 10 millions d'euros depuis 2005 qui ont été investis dans plus de 80 projets dans 30 pays, et nous estimons qu'il y a eu 2 millions de personnes bénéficiaires des projets que nous avons aidés à travers ces dispositifs.

Avec mes collègues, avec Mao PENINOU, avec Célia BLAUEL, nous avons essayé de concentrer un petit peu notre aide sur des projets un peu plus structurants, et c'est très agréable parce que ces projets et ces jurys, dont le dernier s'est tenu le 3 mai, se font en présence de représentants de chaque groupe. C'est vraiment un

enrichissement et une construction très intéressante que nous avons, avec des échanges qui sont d'une qualité remarquable et qui font de ce dispositif, un dispositif à tous points de vue remarquable.

Je crois que Jérôme GLEIZES a tout dit sur le projet particulier de délibération DGRI 48, mais on pourrait en parler.

Il s'agit de soutenir le développement du village d'Agnam Lidoubé en améliorant l'accès à l'eau, l'assainissement et la subvention permettrait de compléter les avances entreprises pour permettre un accès à l'eau pérenne aux habitants de ce village, en réalisant une extension du réseau d'eau et en installant des blocs de latrines et douches, ce qui est assez typique du genre de dispositifs sur lesquels nous sommes amenés à intervenir.

Je voudrais qu'au-delà, chacun ici soit conscient du dispositif 1 %, de la manière dont nous le construisons à plusieurs adjoints et avec des représentants de tous les groupes. Je trouve que c'est une manière très intelligente de diriger les politiques publiques, notamment en matière de solidarité internationale.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 48 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DGRI 48 - DPE).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement de Paris (SEMAPA) (Conseil d'administration) (R. 13) :

1 représentant, en remplacement de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Pénélope KOMITÈS.

Crédit municipal de Paris (Conseil d'orientation et de surveillance) (R. 14) :

- M. Bernard GAUDILLÈRE ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Mercedes ZUNIGA ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Établissement public de coopération culturelle "104 CENT QUATRE" (Conseil d'administration) (R. 15) :

- M. Jean-François CARENCO ;

- M. Emmanuel LAUNIAU.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 13 à R. 15).

Association de préfiguration du Pôle Sport et Handicap (Conseil d'administration) (R. 10 G) :

- M. Bernard JOMIER.

Port autonome de Paris (Conseil d'administration) (R. 11 G) :

1 représentant, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, démissionnaire, désignée les 29, 30 septembre et 1er octobre 2014 :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Établissement public de coopération culturelle "104 CENT QUATRE" (Conseil d'administration) (R. 12 G) :

- M. Jean-François CARENCO ;

- M. Emmanuel LAUNIAU.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 10 G à R. 12 G).

Monsieur LEGARET, je vous en prie ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je voulais saluer Pierre BLANCA.

Merci.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés, et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie tous d'avoir participé à cette séance jusqu'au bout. J'en profite évidemment pour remercier l'ensemble des agents du Service du Conseil de Paris. J'ai déjà eu l'occasion de dire à Pierre BLANCA tout le plaisir que j'ai pris à travailler avec lui ces trois dernières années. Je suis sûr que nous aurons l'occasion de nous retrouver.

J'ai entendu Bernard GAUDILLÈRE dire la même chose tout à l'heure. Je ne sais pas si François DAGNAUD a eu l'occasion d'intervenir, mais je sais que lui aussi avait tout ceci à te dire. Nous aurons largement l'occasion de nous recroiser dans les couloirs.

En attendant, je vous souhaite d'excellentes vacances à tous, d'en profiter, de revenir reposés, sereins, prêts pour une deuxième partie de mandature tout aussi voire plus dynamique.

Nous nous retrouverons les 25, 26 et 27 septembre prochains.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe Communiste - Front de Gauche.

QE 2017-20 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à M. le Préfet de police relative au "dîner blanc".

Libellé de la question :

"Le 8 juin 2017, en fin de soirée, 8.000 personnes se sont installées sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour un "dîner en blanc". La soirée s'est déroulée sans déclaration préalable auprès des services de la Préfecture et sans

avoir prévenu la Mairie de Paris. Pourtant, personne n'a été inquiété et personne ne leur a demandé de partir ou les a empêchés de s'installer.

Cela pose plusieurs problèmes. Nous sommes en état d'urgence et cela est un prétexte à l'interdiction ou à la difficulté d'obtenir une autorisation de rassemblement sur ce même parvis. Nous avons été plusieurs fois témoins de rassemblements de moins de 50 salariés obligés de se disperser sur ordre de la police. Pourtant, il semblerait que 50 personnes soient moins difficiles à gérer que 8.000.

De plus, les agents de la Ville présents des deux côtés du parvis et assurant la sécurité des bâtiments se sont retrouvés face à 8.000 personnes sans avoir été prévenu. Cela les a mis en difficulté dans leurs missions et les a confrontés à un risque de débordement ingérable.

Ce dîner a fait le tour des journaux et des médias et les indignations se sont multipliées quant à la tolérance d'un tel évènement, célébrant de surcroît l'entre soi très symptomatique de la bourgeoise francilienne.

Tout le monde est égal devant la loi, a fortiori en période d'état d'urgence, et il n'y a aucune cohérence à refuser un rassemblement de 50 personnes quand on tolère un rassemblement de 8.000 personnes se servant du parvis de l'Hôtel de Ville comme d'un salon, privatisant de plus un espace touristique de la Ville de Paris.

Cet évènement et cette tolérance à l'égard des organisateurs n'auraient pas dû avoir lieu et nous demandons donc des explications à ce sujet."

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Le 8 juin 2017 entre 20 heures et 20 heures15, des effectifs de police locaux qui se trouvaient dans le secteur de l'Hôtel de Ville de Paris constataient la présence d'un nombre important de personnes vêtues de blanc rassemblées sur la place de l'Hôtel de Ville. Ensuite ont afflué de nombreux participants, entraînant notamment la fermeture du pont d'Arcole.

Cet événement n'a pas été déclaré et, la Préfecture de police en est convaincue, il a été organisé avec la volonté délibérée d'en cacher l'existence aux pouvoirs publics. Les services de police, comme ceux de la Ville, ont été placés devant le fait accompli. C'est donc dans ce contexte très particulier, et afin d'éviter tout incident ou débordement, lorsque l'événement a été découvert, et face à son ampleur, qu'il a été décidé de dépêcher sur place des moyens de police suffisants, visant à encadrer, sécuriser la manifestation, et surtout, éviter tout trouble et tout débordement, ce qui a été le cas.

D'un point de vue juridique, les dispositions de l'article L. 211-1 du Code de sécurité intérieure prévoient, pour ce type d'événement, comme pour tout rassemblement sur la voie publique, l'obligation d'en déclarer la tenue trois jours francs au moins avant et pas plus que deux mois avant. La sanction du défaut de déclaration, qui est prévue à l'article 431-9 du Code pénal et qui est une sanction particulièrement importante - 6 mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende - ne vise en aucun cas les participants, qui ne sont pas dans une situation de faute pénale, mais uniquement les organisateurs, lesquels n'ont pu être identifiés le soir de l'événement."

II - Question du groupe Écologiste de Paris.

QE 2017-21 Question de M. Pascal JULIEN et des élus du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la création d'un 2e crématorium.

Libellé de la question :

"Le 6 juin 2017, un vœu fut adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, demandant que "Mme la Maire de Paris informe les élus parisiens sur les perspectives de construction d'un second crématorium dans Paris, via un débat en 3e Commission".

Le crématorium du Père Lachaise est le seul existant dans Paris. Propriété de la Ville de Paris, il est actuellement géré en DSP par la SAEMPF.

Son activité, avec plus de 5.900 crémations en 2016, dépasse le seuil admissible pour un accompagnement de qualité des familles. La construction d'un deuxième crématorium est d'autant plus urgente que celui existant devra faire l'objet d'importants travaux d'entretien notamment au niveau de la toiture et des façades ; travaux qui nécessiteront la suspension partielle de son activité.

De plus, le recours à la crémation est en augmentation constante, notamment dans les grandes villes comme Paris où sa part constitue 40 % des funérailles (30 % en France).

Par ailleurs, la saturation permanente de l'activité du crématorium se traduit par un allongement du délai déjà important de 10 jours qui sépare le décès de la crémation du défunt ; il en résulte que la capacité d'accueil des funérariums et chambres mortuaires atteint elle aussi son seuil de saturation.

Dans sa réponse, votre Adjointe en charge de ce dossier n'a contesté aucun de ces éléments d'analyse, admettant l'urgence de construire un deuxième crématorium.

Toutefois, elle a indiqué que le débat demandé dans le vœu aurait lieu "pendant l'automne". L'automne, Mme la Maire de Paris, commence le 21 septembre et se termine au 21 décembre. Il ne nous semble vraiment pas démocratique de reporter à une telle échéance un débat s'inscrivant dans l'urgence. C'est pourquoi je souhaite, au nom du groupe Ecologiste de Paris (GEP), membre de votre majorité, que cette question soit débattue dans les plus brefs délais, idéalement lors du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre prochains.

Aussi, M. Pascal JULIEN et les élus du groupe Ecologiste de Paris vous adressent la question suivante :

A quelle date, Madame la Maire de Paris, comptez-vous satisfaire la demande unanime du Conseil de Paris ?"

Réponse (Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe) :

"Comme il a été précisé lors de la séance des 6 et 7 juin du Conseil de Paris en réponse au vœu déposé par M. Pascal JULIEN et les élus du groupe Écologiste de Paris, le crématorium du Père Lachaise, seul équipement de ce type à Paris, est aujourd'hui saturé du fait notamment de l'augmentation régulière de la crémation comme mode d'obsèques.

Conformément aux engagements de mandature de la Maire de Paris, la création d'un nouvel équipement est envisagée pour répondre à la demande des Parisiens qui va continuer à croître. Un tel équipement nécessite une surface au sol importante, d'au moins 3.000 mètres carrés si l'on veut compléter le crématorium d'un jardin cinéraire permettant la dispersion des cendres.

Il a également été fait le choix d'un mode de gestion délégué pour ce nouvel équipement, à l'instar du crématorium actuel exploité dans la cadre d'une délégation de service publique qui arrivera à son terme fin 2018. Afin d'assurer une gestion coordonnée et complémentaire des deux équipements parisiens, la nouvelle délégation de service publique comportera non seulement la gestion du crématorium actuel, mais également la construction et l'exploitation du nouvel équipement.

Plusieurs sites d'implantation ont fait l'objet d'études de faisabilité depuis le début de la mandature mais ont dû être abandonnés. Des études sont actuellement en cours sur un site qui pourrait accueillir cet équipement.

Une délibération sera présentée au Conseil de Paris lors de sa séance de novembre pour lui demander l'autorisation de lancer la procédure de DSP, telle qu'elle est décrite ci-dessus. Une présentation du projet pourra être proposée en amont dès la réunion de la 3e Commission au mois de septembre."

Réponses à des questions écrites.

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

QE 2016-21 Question des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la prévention de la radicalisation.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjoint) :

"Le contexte international et les attentats de 2015 dont la Ville de Paris a particulièrement souffert, ont renforcé son action en matière de lutte contre la radicalisation. Ce travail, par nature partenarial, s'inscrit dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité adopté par le Conseil de Paris en début de mandature et qui engage la Préfecture de police, de Région, le Parquet de Paris et le Rectorat. L'une des fiches actions de ce contrat, la fiche 1-5, prévoit la nécessité de renforcer le travail partenarial pour prévenir la radicalisation et l'accompagnement des familles. Il se traduit pour la Ville de Paris, par une politique de prévention de la radicalisation qui repose sur :

- l'accompagnement individuel, par l'intermédiaire de ses services sociaux et de l'aide sociale à l'enfance,

- la formation de ses agents et des acteurs associatifs de terrain (centres sociaux, clubs de prévention, bailleurs sociaux…) pour encourager l'émergence d'une culture commune sur le sujet,

- le soutien à des associations qui mènent des actions de prévention et d'insertion en direction des publics fragiles (prévention de la délinquance, prévenions de la récidive…) pour éviter les ruptures et les risques de basculement,

- un soutien spécifique aux associations des quartiers populaires qui mènent des initiatives sur les valeurs de la République, la laïcité et la citoyenneté, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le décryptage de l'information,

- la mise en place d'outils adaptés de signalement et/ d'accompagnement des agents confrontés à d'éventuelles situation de radicalisation.

Récemment - mi-avril dernier -, la Ville de Paris a souhaité aller plus loin et a initié un dispositif supplémentaire, à travers un mail dédié radicalisation@paris.fr. Ce dispositif repose sur une cellule interne regroupant plusieurs directions. Elle est chargée d'étudier les mails reçus d'agents de la Ville pour d'abord trier les informations entre ce qui pourrait relever du simple fait disciplinaire, de la laïcité et/ou d'une suspicion de radicalisation. Il s'agit aussi d'informer la hiérarchie concernée, de recueillir de plus amples informations si nécessaire, de transmettre à la D.R.P.P. les informations relevant d'une éventuelle radicalisation, évidemment dans le strict respect de la loi, ainsi que de conseiller et soutenir les agents qui en ressentiraient le besoin. Ce dispositif s'ajoute aux séances de sensibilisation organisées pour les encadrants de proximité sur la base du volontariat. 350 encadrants et encadrants intermédiaires se sont inscrits en 2016. La Ville a ainsi déjà formé à la prévention de ce phénomène plus de 600 agents qui, du fait de leur fonction, sont potentiellement confrontés à ce phénomène.

Enfin, en ce qui concerne les actions prévues dans le Plan national de lutte contre la radicalisation, la Ville de Paris est naturellement associée comme en témoigne par exemple la proposition d'annexe "prévention de la radicalisation" du contrat de ville qu'elle a récemment transmis à la demande de la Préfecture de Région."

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2016

QE 2016-27 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'action entreprise par la Ville de Paris pour l'éthique et la transparence de ses partenaires financiers et bancaires.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"En conformité avec les règles validées au Conseil de Paris, lors de sa séance des 13, 14 et 15 décembre 2010, la Direction des Finances et des Achats interroge chaque année les contreparties bancaires de la collectivité parisienne sur leur présence dans les territoires et états non coopératifs (dont la liste est arrêtée chaque année par le Ministère des Finances) ainsi que sur l'existence de procédures et d'outils visant à lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

En janvier 2017, un questionnaire a été adressé à 23 établissements avec lesquels la Collectivité est en contact régulier ou a été en contact au cours des 6 dernières années.

Le questionnaire a été envoyé aux établissements suivants :

- ARKEA

- BARCLAYS

- BRED

- BANCA IMI

- BNP PARIBAS

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

- CAISSE D'EPARGNE

- CITIBANK

- COMMERZBANK

- CREDIT AGRICOLE

- CREDIT SUISSE

- DEUSTCHE BANK

- DEXIA

- GOLDMAN SACHS

- HELABA

- HSBC

- LA BANQUE POSTALE

- MORGAN STANLEY

- NATIXIS

- NOMURA

- ROYAL BANK OF SCOTLAND

- SOCIETE GENERALE

- WGZ BANK.

Tous les établissements avec lesquels la Collectivité est en contact régulier sauf un ont répondu de manière diligente, étant entendu que la réponse à ce questionnaire est un préalable à l'établissement ou à la continuation de relations de la Collectivité avec ces établissements. Ces établissements ont contribué au cours des 6 dernières années à 98.1 % de nos financements soit directement par l'octroi de crédits bancaires, soit par leur participation en tant qu'arrangeur à nos émissions obligataires publiques ou privées. L'établissement restant, qui compte pour 1.9 % des opérations traitées au cours des six dernières années, n'a pas répondu à l'issue de l'envoi de notre questionnaire puis d'une relance. Il est donc exclu de nos opérations depuis le début de l'année 2017. Enfin, un petit nombre d'établissements (8) avec lesquels aucune opération n'a été réalisée au cours des 6 dernières années n'a pas répondu. Ces établissements sont également exclus des opérations de la Collectivité depuis le début de l'année.

Tous les établissements sont dotés de procédures et d'outils contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. Il est à noter que ce point fait l'objet d'un suivi rigoureux et de mise à jours régulières par les organes de régulation et de suivi des banques (AMF, FCA etc…) et que ces établissements ne pourraient donc maintenir leur agrément si ce n'était pas le cas.

La plus grande partie des établissements ne sont présents dans aucun des états ou territoires non coopératifs. Le Ministère des Finances et des Comptes publics retient dans sa liste des états et territoires non coopératifs (Botswana, Brunei, Guatemala, Iles Marshall, Nauru, Niue et Panama). Seuls 5 établissements ont fait état d'implantations dans les états appartenant à cette liste. En leur sein :

- une banque indique n'avoir d'implantation qu'au Panama, dont le processus de liquidation est en attente de l'aval du régulateur local,

- une banque est présente au Panama et à Brunei et indique n'y couvrir que des activités domestiques,

- un établissement est présent de manière indirecte par le biais de participations à des fonds de "private equity" détenant eux-mêmes des participations dans une entité cotée (donc régulée) dont des filiales sont présentes au Botswana, au Guatemala et au Panama. Elle indique avoir par le même biais une participation très minoritaire dans un établissement de fret maritime basé aux iles Marshall (moins de 5 %),

- un établissement indique avoir une filiale au Botswana,

- un dernier établissement fait enfin état d'une présence au Panama et au Guatemala, depuis respectivement 1904 et 1974, justifiées par l'ancienneté de ces implantations commerciales (participation au financement du canal de Panama par exemple) et par l'implication dans le développement économique local par le biais du financement aux entreprises."

QE 2016-28 Question de MM. Sergio TINTI, Nicolas BONNET-OULALDJ et de l'ensemble des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux créneaux horaires des associations sportives parisiennes dans les installations sportives scolaires.

Réponse (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris met à disposition de certaines associations sportives des créneaux dans les établissements scolaires avec lesquels est signée une convention de mise à disposition de leurs équipements sportifs.

Conformément à la lettre de mission de M. Jean-François MARTINS, l'offre en créneaux dans les équipements sportifs doit monter en puissance durant toute la mandature au bénéfice des associations sportives parisiennes. Ainsi, en complément d'une démarche d'ouverture des équipements sportifs municipaux en horaire de soirée, il a été imaginé de faire appel aux installations sportives situées au sein des établissements scolaires.

Cette démarche de développement a été initiée lors de l'année 2016, avec pour objectif un développement du périmètre dès la rentrée 2016, et une amplification sur les années scolaires suivantes. Cette volonté a été marquée par une augmentation de l'enveloppe dédiée au B.P. 2016 et 818.000 euros attribués les gymnases et 470.000 euros pour les piscines. Pour la saison 2016-2017, 22 conventions ont été établies.

Parmi les difficultés identifiées concernant la recherche de nouveaux partenariats avec des équipements scolaires, deux sont particulièrement prégnantes :

- Une réticence des chefs d'établissements à laisser entrer des personnes étrangères à leur établissement au sein de ces derniers,

- Les tarifs proposés pour l'achat de créneaux sportifs restent un frein à un développement massif du dispositif.

Cependant, la démarche étant entamée et faisant désormais partie intégrante de la convention qui a été signée entre la Ville de Paris, le Rectorat et le CNOSF dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, nous espérons pouvoir être en mesure d'obtenir plus de résultats sur les années 2018, 2019, 2020, y compris en revoyant au cas par cas le schéma économique."

Séance des 30 et 31 janvier 2017

QE 2017-01 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi de la plaque commémorative prévue en hommage au Comité d'action militaire.

Réponse (Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe) :

"L'Exécutif a entrepris des démarches depuis le débat qui s'est tenu en Conseil de Paris en juillet 2016, afin de finaliser avec les acteurs concernés la rédaction du texte de la plaque commémorative en hommage au COMAC et de déterminer la date à laquelle la plaque pourra être apposée.

Le Comité d'Histoire de la Ville de Paris a pu élaborer un texte de plaque qui vous a été soumis pour avis par le Cabinet de la Maire de Paris.

Dès que les familles auront donné leur aval sur le texte, l'instruction se poursuivra par la saisine du propriétaire de l'immeuble du 8, avenue René-Coty. Cette étape permettra le passage en Conseil de Paris de la délibération correspondante.

Après le vote, une date d'inauguration pourra être fixée."

QE 2017-02 Question de Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux expulsions locatives menées à Paris en 2016.

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Au regard des responsabilités qui sont les siennes, le Préfet de police ne dispose pas de l'ensemble des éléments permettant de répondre à l'intégralité des questions posées. En effet, en charge de la mise en œuvre des

décisions de justice prononçant l'expulsion d'occupants de logements ou de commerces, il n'a connaissance des procédures d'expulsions locatives engagées qu'au stade de la réquisition du concours de la force publique (C.F.P.). Les situations ayant pu, avant ou après jugement, aboutir à une solution ne sont pas comptabilisées à son niveau et il est probable que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre ces dernières années pour prévenir les expulsions aient permis, malgré le contexte économique, d'agir plus en amont.

Pour l'année 2016, les services de la Préfecture de police ont été saisis de 3.986 réquisitions du C.F.P. sur les locaux d'habitation contre 4.036 en 2015, soit une baisse de 1,25 %.

57 % des procédures sont engagées à l'initiative de bailleurs privés et 43 % à l'initiative de bailleurs sociaux, majoritairement au motif de loyers impayés (81 % des dossiers), d'une occupation sans droit ni titre (9,3 % des dossiers) et plus marginalement au motif de congés vente ou reprise (7 % des dossiers) ou encore de troubles de jouissance (1,2 % des dossiers). La part de propriétaires privés est l'une des caractéristiques parisiennes.

Sur la base des concours de la force publique dont il est saisi, le Préfet de police exige de ses services un examen de situation au cas par cas afin d'apporter, dans les limites des moyens disponibles, une solution tenant compte de la réalité de chacune des situations des personnes ou familles concernées.

Les services sociaux de la Ville sont systématiquement saisis d'une part, au stade de la réquisition et d'autre part, lors de la décision d'accorder le concours de la force publique afin d'établir un diagnostic social et tenter à nouveau de dégager des solutions alternatives à l'expulsion.

Le développement du partenariat établi au quotidien avec la DASES a permis de limiter le nombre d'expulsions prononcées au cours de l'année 2016. 1.218 expulsions ont été effectivement réalisées concernant des locaux d'habitation, soit une baisse de près de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Pour autant, la prise en charge sociale des personnes menacées d'expulsion doit encore être améliorée par une plus fine connaissance des publics les plus fragilisés notamment, la mobilisation plus importante des dispositions de surendettement, du rétablissement des droits à A.P.L… et ainsi, dégager davantage de solutions non coercitives aux différents stades de la procédure.

S'agissant des ménages relevant du dispositif "DALO", 75 d'entre eux ont été expulsés au cours de l'année en application des dérogations qui ont déjà été présentées (difficultés financières ou état de santé du propriétaire, troubles de jouissance ne permettant pas le maintien dans les lieux, mauvaise foi, refus de proposition adaptée). Ces opérations ont été systématiquement assorties d'une offre d'hébergement hôtelier jusqu'au relogement effectif.

740 ménages "DALO" restent menacés d'expulsion à ce jour en notant tout particulièrement que 80 % des procédures relèvent de bailleurs privés sur lesquels pèsent anormalement la charge financière.

Le partenariat mis en œuvre avec le Préfet de Région Ile-de-France permet la mobilisation intégrale du contingent dit "préfectoral". Il importe que tous les moyens soient mis en œuvre par l'Etat et la Ville afin d'activer le relogement de ces publics identifiés comme prioritaires et que certaines situations de reconnaissance "DALO" de 2011 à 2012 puissent enfin trouver une solution effective, le juge administratif considérant au demeurant qu'il "ne résulte d'aucune disposition législative ou réglementaire, ni d'aucun principe général du droit, que le fait d'être reconnu éligible au droit au logement opposable ferait obstacle à ce que soit octroyé le concours de la force publique, ni que le Préfet de police soit tenu de s'assurer du relogement effectif de l'intéressé avant d'accorder le concours de la force publique nécessaire à son expulsion".

A cet effet, la mobilisation du contingent des collectivités territoriales prévue par la loi Egalité et Citoyenneté devrait permettre une meilleure prise en compte de ces ménages dans les commissions d'attribution de logements.

Il faut enfin rappeler que si la Préfecture de police est pleinement impliquée dans le champ de la prévention, elle ne devrait examiner l'ensemble des procédures qui lui sont adressées qu'au regard de l'article 16 de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991, qui dispose que le Préfet de police "est tenu de prêter son concours à l'exécution des jugements" sauf si l'exécution de la décision de justice est susceptible d'entraîner d'importants troubles à l'ordre public. Les considérations d'ordre social devraient être prises en considération plus en amont et donc, bien avant la réquisition de la force publique. Le juge administratif a d'ailleurs pour plusieurs affaires adressé une injonction au Préfet de police de délivrer le concours de la force publique du fait d'absence de troubles à l'ordre public, le refus du concours ne reposant que sur des considérations d'ordre social.

Cette évolution jurisprudentielle doit être prise en considération dans la nouvelle charte de prévention des expulsions actuellement en cours d'élaboration et aboutir à une plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs en amont des procédures."

QE 2017-04 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au traitement de la maladie de Parkinson.

Réponse (M. Bernard JOMIER, adjoint) :

"L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) a communiqué les éléments suivants relatifs à l'arrêt de l'essai clinique mené à Henri Mondor qui expérimentait l'utilisation de Nicotine à l'Etat Pur Transdermique (N.E.P.T.) pour traiter la maladie de Parkinson :

- Le groupe hospitalier Henri Mondor a dû mettre fin en 2016 à cette modalité de prise en charge sur la base de l'avis rendu par l'Agence nationale de sécurité du médicament (A.N.S.M.) concluant à l'absence de bénéfice thérapeutique de cette utilisation.

- La Direction générale de la Santé a informé avoir saisi début 2017 le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (A.N.S.M.) pour recueillir un deuxième avis sur l'essai en objet, et sur le bénéfice/risque de l'utilisation de la nicotine dans le traitement de la maladie de Parkinson. L'A.P.-H.P. reste dans l'attente de ce deuxième avis.

- Les patients et associations de patients ont été informés par l'A.P.-H.P., en toute transparence, du non aboutissement de l'essai clinique, et donc de l'impossibilité de prise en charge en dehors de toute autorisation réglementaire.

- Les patients continuent bien entendu à être accompagnés dans le cadre des protocoles cliniques validés."

QE 2017-06 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la mise en sécurité du bureau de la Maire de Paris.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"La mise en sécurité du bureau de la Maire fait partie d'un ensemble de mesures prises par la Ville pour renforcer la sécurité de ses équipements municipaux, de leurs agents et de l'ensemble des usagers qui les fréquentent. Ces mesures sont la conséquence directe des attentats terroristes de 2015 et ont été discutées et validées par le Conseil de Paris qui s'est prononcé sur une enveloppe globale de 11 millions d'euros votée au C.P. de décembre 2015. Il s'agit de mesures complémentaires à celles déjà existantes sur la base d'un travail de recensement avec les mairies d'arrondissement des établissements scolaires, sportifs, culturels, d'accueil de la petite enfance, etc. Près de 1.000 opérations de travaux ont ainsi été conduites dans les équipements municipaux et notamment les établissements scolaires.

S'agissant de l'Hôtel de Ville, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour en renforcer la sécurité. Le contrôle périmétrique des accès à l'Hôtel de Ville, avec la mise en place d'un nouveau badge professionnel avec photographie en priorisant l'ensemble des personnes travaillant sur les quatre sites de l'Hôtel de Ville et ceux habilités à y accéder, en est la principale mesure. Le port permanent de ce badge de façon apparente par toute personne circulant au sein du bâtiment complète ce dispositif, de même que le contrôle régulier du nombre de badges.

S'agissant de la sécurisation du bureau de la Maire, le travail mené a conduit à exclure tout dispositif avec ancrage sur le bâti classé, qui aurait requis des autorisations préalables de l'architecte des Bâtiments de France et accru les délais de réalisation. Les mesures techniques retenues, en conformité avec les dispositions liées à la sécurité incendie, sont la mise en place de portes et parois vitrées résistantes aux balles dans la galerie A, dans la galerie du Conseil et dans la galerie menant aux salons. Un contrôle d'accès par badge et l'installation d'un dispositif de vidéo-protection complètent ce dispositif. La DAJ a confirmé que ces travaux pouvaient être réalisés en utilisant les procédures d'urgence prévues par le Code des marchés publics et la DPA en a été maître d'œuvre."

QE 2017-08 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux droits de voirie.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"L'évolution des droits de voirie pour 2017 n'est pas de 2 % mais de 1 %, un arrêté limitant la hausse à 1 % étant intervenu en date du 13 janvier 2017. Cet arrêté est venu corriger les tarifs fixés par l'arrêté du 20 décembre 2016 et qui avaient été appréciés, de manière erronée, sur la base d'une augmentation de 2 %.

Il peut être rappelé que l'évolution du tarif des droits de voirie entre 2011 et 2017 est la suivante :

Année	Voies classées dans les catégories 1, 2, 3, 4	Voies classées en "hors catégorie"
2011	2%	
2012	2%	5%
2013	2%	
2014	2%	
2015	2%	
2016	1%	
2017	1%	

En outre, les droits de voirie tout objets confondus (étalages, terrasses, chauffages, climatisations, enseignes, palissades) se répartissent de la manière suivante sur la période 2013-2016."

Arrondissements	2013	2014	2015	2016
1er	**2.968.300 €**	**2.889.890 €**	**3.299.535 €**	**2.823.394 €**
2e	**1.474.643 €**	**1.285.451 €**	**1.036.808 €**	**1.292.246 €**
3e	**735.947 €**	**791.948 €**	**791.643 €**	**804.827 €**
4e	**1.171.128 €**	**1.682.057 €**	**1.619.180 €**	**1.501.968 €**
5e	**1.835.355 €**	**1.929.396 €**	**2.043.518 €**	**2.034.614 €**
6e	**2.698.720 €**	**2.917.822 €**	**3.217.155 €**	**3.081.561 €**
7e	**1.589.097 €**	**2.063.720 €**	**1.739.795 €**	**1.253.377 €**
8e	**4.820.112 €**	**6.007.367 €**	**7.365.980 €**	**5.189.844 €**
9e	**2.831.393 €**	**2.105.371 €**	**2.869.326 €**	**2.683.840 €**
10e	**1.386.970 €**	**1.466.848 €**	**1.536.312 €**	**1.453.137 €**
11e	**1.971.998 €**	**1.886.333 €**	**1.938.697 €**	**1.862.219 €**
12e	**2.117.986 €**	**2.109.286 €**	**2.254.300 €**	**2.224.582 €**
13e	**1.340.520 €**	**1.420.701 €**	**1.445.375 €**	**1.511.275 €**
14e	**2.314.612 €**	**2.411.321 €**	**2.880.999 €**	**3.071.577 €**
15e	**2.367.452 €**	**4.352.553 €**	**3.056.044 €**	**2.990.699 €**
16e	**2.091.164 €**	**3.380.737 €**	**2.554.915 €**	**2.316.248 €**
17e	**2.408.572 €**	**2.214.267 €**	**2.356.870 €**	**2.483.504 €**
18e	**2.244.526 €**	**1.669.189 €**	**1.586.508 €**	**1.846.487 €**
19e	**1.222.173 €**	**1.303.418 €**	**1.540.842 €**	**1.432.278 €**
20e	**1.037.766 €**	**987.008 €**	**1.185.981 €**	**1.147.707 €**

QE 2017-09 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en service des 165 nouvelles caméras du PVPP.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Le Conseil de Paris a voté en septembre 2015 un avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et permettant de déployer 165 nouvelles caméras supplémentaires, qui s'ajoutent aux 1.144 existantes. La Ville a participé à hauteur de 5,326 millions d'euros au financement de cet avenant.

Après les attentats de fin 2015, la Maire de Paris a souhaité accélérer le déploiement de ce plan, initialement prévu sur deux ans, afin que l'ensemble des 165 caméras - hors nouveaux quartiers - soit opérationnel début 2017.

A la date du mois de juin 2017, 119 des 165 caméras étaient installées. Il en manque donc 46 sachant que pour dix d'entre elles, la mise en service est prévue avant fin septembre.

Sur les 36 qui restent donc à mettre en œuvre, il convient de préciser que 31 sont en périmètre d'opérations urbaines. Cependant, pour plus de la moitié d'entre elles, la mise en service paraît possible entre fin 2017 et fin

2018. Des échanges réguliers ont lieu avec les mairies d'arrondissement concernées pour déterminer et préciser si besoin la localisation exacte au regard de l'avancée des chantiers. Ainsi, le cabinet de la Maire du 17e arrondissement a demandé fin juin des éléments complémentaires - qui lui ont été transmis - pour pouvoir se prononcer sur les deux emplacements préconisés par la DOSTL sur la Z.A.C. "Pouchet".

Cet échange est dans la logique de l'information régulière et ciblée auprès de chacune des mairies d'arrondissement sur l'état d'avancement du déploiement des caméras sur le modèle du courrier adressé en septembre 2016 à chacun des 20 maires.

Enfin, il "reste" 5 caméras bloquées pour "autres raisons" : refus ABF, emprise chantier EOLE, impossibilité technique, nécessité de concertation avec une commune voisine et blocage technique lié à une réfection totale de sol programmée.

Aussi, mi-2017 et hors nouveaux quartiers, seules 5 des 165 caméras prévues ne seront pas opérationnelles, soit un taux de réalisation de près de 97 %."

QE 2017-10 Question de Mmes Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'installation de caméras de rue supplémentaires.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Le Conseil de Paris a voté en septembre 2015 un avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et permettant de déployer 165 nouvelles caméras supplémentaires, qui s'ajoutent aux 1.144 existantes. La Ville a participé à hauteur de 5,326 millions d'euros au financement de cet avenant. Après les attentats de fin 2015, la Maire de Paris a souhaité accélérer le déploiement de ce plan, initialement prévu sur deux ans, afin que l'ensemble des 165 caméras - hors nouveaux quartiers - soit opérationnel début 2017. Mi-2017, seules 5 des 165 caméras prévues - hors nouveaux quartiers - ne seront pas opérationnelles, soit un taux de réalisation de près de 97 %.

S'agissant plus particulièrement du 17e arrondissement, la question précise que seules 6 des caméras demandées auraient été retenues dans l'avenant de septembre 2015 sur les 53 caméras prioritaires demandées. Pour autant, à l'occasion de la préparation de cet avenant, la mairie du 17e avait écrit à la Maire de Paris en juillet en lui joignant une liste de 28 emplacements prioritaires. Et sur celle-ci, cet arrondissement a bénéficié non pas de 6 caméras supplémentaires, mais de 16 caméras listées ci-après :

- 17-064 avenue de Saint-Ouen / rue Navier,

- 17-065 rue Pierre-Rebière / voie accès boulevard Bessières,

- 17-073 rue Brunetière / rue de l'Abbe Rousselot,

- 17-077 passerelle dans le prolongement de la rue M. G Picquart,

- 17-081, 084, 086 à 089 : 6 caméras Z.A.C. "Batignolles",

- 17-092 et 093 : Z.A.C. "Pouchet" (2 caméras),

- 17-094 angle rue des Batignolles / rue des Dames,

- 17-097 angle rue Wagram / rue Rennequin,

- 17-098 angle rue Laugier / rue Galvani,

- 17-099 angle rue Wagram / rue Prony.

Malgré ces imprécisions et au regard de l'excellent résultat quant au taux de déploiement des nouvelles caméras, des interrogations subsistent quant à la demande de toujours plus de caméras. Dans la continuité de ce qui a été évoqué à l'occasion du débat en septembre 2015 au Conseil de Paris, la Municipalité ne cesse de rappeler qu'une caméra ne saurait constituer l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. Dans le cadre d'une clarification des missions opérées entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, la sécurité et l'ordre public relèvent pleinement de cette dernière. La Ville pour sa part a souhaité accroître la présence humaine sur l'espace public et renforcer son

maillage territorial. La DPSP est ainsi passée de 1.100 à 1.900 agents et de 6 à 10 circonscriptions depuis sa réforme en septembre 2016.

Par ailleurs, la Ville a fait le choix de renforcer la sécurisation de ses équipements par une enveloppe dédiée de 11 millions d'euros votée au C.P. de décembre 2015. Il s'agit de mesures complémentaires à celles déjà existantes sur la base d'un travail de recensement avec les mairies d'arrondissement des établissements scolaires, sportifs, culturels, d'accueil de la petite enfance, etc. Près de 1.000 opérations de travaux ont ainsi été conduites dont près de 600 écoles et établissements scolaires repérés pour des travaux qui vont de l'installation de visiophones à celle de sas, du renforcement des clôtures ou de l'installation de boutons d'alarme à des travaux de voirie permettant la mise en œuvre des arrêtés "Vigipirate"."

QE 2017-05 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de bilans de la construction dans le 9e arrondissement.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"La Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris produit et met à disposition chaque année des bilans des autorisations délivrées, qui peuvent être détaillés par arrondissement. Ces éléments ont été réunis par le Service du permis de construire et du paysage de la rue.

Sur la période allant de 2010 à 2016, le chiffre des demandes de permis de construire autorisés est relativement stable bien qu'on remarque une augmentation constante de 2010 à 2015 allant de 40 à 70 permis de construire autorisés. La Direction de l'Urbanisme présente pourtant une légère baisse des permis de construire en 2016 dans le 9e arrondissement, en passant à 58 permis de construire instruits et accordés dans l'année.

Concernant les autorisations de déclarations préalables, relatives aux demandes de réalisations de travaux, les demandes ont considérablement augmenté entre 2012 et 2013 - avec près de 200 demandes supplémentaires - pour revenir à un chiffre stable autour de 350 entre 2015 et 2016.

Enfin, sur l'ensemble de la période allant de 2010 à 2016, il y a un équilibre entre le nombre de réalisations de logements sociaux aidés (selon la loi SRU) et de logements sociaux non aidés avec respectivement 379 et 308 logements sociaux.

En tout, cela représente un bilan de 48.350 mètres carrés de surfaces neuves dans le 9e arrondissement de Paris entre 2010 et 2016 dont 34.585 mètres carrés réalisés entre 2014 et 2016."

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

QE 2017-13 Question de Thierry HODENT et des élu-es du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au suivi du Plan Nager.

Réponse (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Le Plan Nager à Paris prévoit un plan d'investissement ambitieux en matière de créations de nouveaux espaces aquatiques.

Ainsi, les projets de nouvelles piscines dans le 14e arrondissement (stade Elisabeth), le 18e arrondissement (site Belliard/Championnet) et dans le 20e arrondissement (site Lumière/Davout) verront le jour respectivement en 2019, 2021 et 2029.

La Ville ouvrira également deux espaces de baignade en plein air : le premier au bassin de la Villette à l'été 2017 et le second à l'été 2019 au Lac Daumesnil.

Par ailleurs, la Ville de Paris a manifesté le souhait dans le cadre du Plan Nager à Paris d'ouvrir la piscine du centre sportif Eblé (7e). La Ville a ainsi proposé au Racing Club de France, propriétaire du site, de réhabiliter à ses frais et de reprendre en gestion les deux bassins. Après plusieurs mois de négociation, le Racing Club de France a opté pour un projet alternatif intégrant un programme hôtelier.

Face à la complexité de trouver une emprise foncière suffisante dans le 7e arrondissement pour mener à bien un projet de nouvelle piscine, la Ville a privilégié l'ouverture de deux bassins dans le centre sportif Emile Anthoine (15e) qui se situe à la frontière du 7e arrondissement, au pied de la Tour Eiffel. En effet, le bassin historique fermé depuis 2011 rouvrira au début de l'année 2018 et sera complété dès l'été 2017 par un bassin en structure légère apposé à côté du bâtiment existant."

QE 2017-14 Question de Mme Rachida DATI à Mme la Maire de Paris relative à la Fan Zone sur le Champ de Mars.

Réponse (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Lors de l'accueil de l'EURO 2016 à Paris, la Ville de Paris a confié à la société "Lagardère Sports" la mission de concevoir, d'aménager et d'exploiter la "fan zone" dans le cadre d'un marché public, notifié le 20 octobre 2015, pour un montant maximum de 17,8 millions d'euros TTC comprenant :

- Une participation forfaitaire, initialement fixée à 7,5 millions d'euros, portée à la suite des attentats de Paris et de Bruxelles et conformément aux instructions de la Préfecture de police à 11,8 millions d'euros, par avenant notifié le 1er juin 2016, afin d'adapter le dispositif aux nouvelles contraintes et exigences en matière de sécurité. La somme a été intégralement versée en 2016.

- Une garantie sur les recettes d'exploitation du prestataire à hauteur de 6 millions d'euros : les discussions sur l'activation de cette garantie ont permis de contenir son montant à 2,1 millions d'euros."

Séance des 9 et 10 mai 2017

QE 2017-15 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité dans les musées de la Ville de Paris.

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"Un important programme de travaux a été lancé suite au vol du musée d'Art Moderne en 2010, pour lequel les auteurs ont récemment été condamnés à de lourdes peines. Plus de 6 millions d'euros ont été investis dans les 14 musées parisiens et leurs réserves externalisées, dont 3,3 millions d'euros pour le seul musée d'Art Moderne, répondant ainsi aux préconisations faites par l'Inspection générale en 2010.

Au musée d'Art Moderne, la sécurité mécanique des ouvertures extérieures a été renforcée par la mise en place de films anti-effraction sur les fenêtres du bâtiment, une mise à distance par barriérage sur le parvis ainsi qu'une sécurisation mécanique des puits de lumière implantés sur le parvis et une surveillance humaine 24h/24h des abords par agent de sécurité cynophile. En 2013, l'ensemble des menuiseries extérieures donnant sur le parvis ont été remplacées par des châssis neufs anti-effraction, ainsi que les grilles extérieures.

Des travaux d'amélioration et d'extension des installations anti-intrusives et de vidéo-surveillance ont également été réalisés pour renforcer la sûreté du bâtiment et la sûreté intérieure (mise en place de détecteurs de présence dans les salles, de nombreuses caméras dans le parcours permanent, les salles d'exposition temporaires, dans les réserves, dans le hall…).

Enfin, les œuvres majeures ont été protégées par des dispositifs électroniques spécifiques permettant d'alerter immédiatement les équipes de surveillance en cas de tentative de décrochage.

L'ensemble de ces travaux a été accompagné par la mise en place d'un marché de maintenance multi-technique, avec la présence d'une équipe de techniciens dédiés au musée, permettant d'assurer un dépannage quasi immédiat en cas de dysfonctionnement des installations.

Le musée d'Art Moderne est par ailleurs autonome depuis 2016 sur les demandes d'interventions de réparation, réduisant les délais de prise de décision et les délais de commande.

Un secrétaire général adjoint spécialisé dans la sécurité/sûreté a été recruté pour redéfinir les modalités de sûreté et les consignes afférentes, ainsi qu'un responsable bâtiment. Le service sécurité/sûreté a également été réorganisé : mise en place de rondiers électroniques, ronde désormais réalisées par binôme et non plus par agent individuel.

L'ensemble des autres musées et leurs réserves externalisées ont également bénéficié de travaux d'amélioration de la sûreté des bâtiments et des œuvres, consistant en la mise en place de dispositifs électroniques et mécaniques de protection rapprochée des œuvres, en la modernisation des installations anti-intrusives et en l'extension du parc de vidéo-surveillance. Les nouvelles procédures de gestion de crise et d'astreinte ont été déployées à l'ensemble des musées parisiens.

La maintenance des équipements et le suivi rigoureux de leur bon fonctionnement ont été considérablement améliorés par les musées en appui direct des services centraux de "Paris Musées".

Une plateforme de demande d'intervention a été créée permettant, pour chaque musée, de solliciter directement un mainteneur multi-technique spécialisé et connaissant parfaitement le site pour réparer directement une panne, constatée aussi bien en semaine que le week-end, les jours fériés ou la nuit. Des tests sur les équipements sont également réalisés par ce même mainteneur tout au long de l'année. Des formations techniques à l'utilisation des équipements en place sont proposées aux agents de surveillance.

Une revue de travaux est effectuée avec les musées et le conseiller sécurité de "Paris Musées" chaque année pour identifier les vulnérabilités du site et programmer les travaux nécessaires pour rehausser le niveau de sûreté, soit par extension des installations techniques existantes, soit par ajout d'équipements innovants.

Enfin, chaque projet d'exposition est visé par le conseiller sécurité de "Paris Musées" qui apporte son expertise sur les équipements électroniques et mécaniques à mettre en œuvre, les renforts humains à prévoir et les procédures organisationnelles à élaborer pour prévenir tout risque.

Ce renforcement des équipements techniques se complète aujourd'hui par un renforcement de la surveillance humaine, suite notamment aux préconisations d'un audit externe réalisé en 2014 par une entreprise spécialisée en sûreté.

Un travail très important a ainsi été réalisé depuis 2010, encore renforcé depuis la création de l'établissement public en 2013. La Ville de Paris est pleinement mobilisée pour assurer la sécurité des collections de ses musées, qui constitue le patrimoine commun des Parisiens.

Depuis 2010, un seul vol est à déplorer, à la Maison de Victor Hugo en 2012 : le vol d'une petite pendule dont le créateur est inconnu, qui faisait partie du mobilier de la chambre de Victor Hugo. Le vol a vraisemblablement eu lieu pendant les heures d'ouverture du musée, le musée étant sous alarme sur les horaires de fermeture et aucune trace d'effraction n'ayant été constatée. Une plainte a été déposée immédiatement après le constat de ce vol, sans suite pour le moment."

QE 2017-16 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation des tricycles non-motorisés dédiés au transport de passagers (vélo-taxi).

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"L'activité de transport en vélo-taxi vise spécifiquement la clientèle touristique. Cette activité a connu une forte croissance ces dernières années, et est source d'externalités négatives sur l'espace public :

- présence sensible dans la circulation générale et notamment sur les couloirs de bus, caractérisée par une faible vitesse de circulation et l'emploi fréquent d'axes importants induisant des questions de sécurité et un ralentissement du trafic ;

- prégnance sur l'espace public en recherche de clientèle (stationnement sur places et parvis, aires piétonnes ou trottoirs, stationnement en pleine voie) ;

- utilisation par ces grands gabarits des double sens et voies cyclables.

En outre, ce service est souvent proposé par des travailleurs indépendants (auto-entrepreneurs), ce qui implique une vigilance sur le respect du droit du travail (risque de travail clandestin) et des normes pour le véhicule, que ce soit en termes de puissance de la propulsion d'assistance ou de structure. Des tricycles de construction artisanale ont ainsi été récemment retirés de la circulation lors de contrôles de police. La qualité de service rendu par ces opérateurs auprès de leur clientèle est très variable, ce qui constitue un risque que soit véhiculée une image détériorée de Paris : manque de transparence sur les prix, informations erronées délivrées aux touristes sur les sites touristiques et démarchage souvent agressif.

L'essor de cette solution de mobilité touristique impose donc à la Ville de Paris et à la Préfecture de police une intervention afin de limiter les nuisances liées à l'accueil de ces véhicules sur l'espace public.

Pour limiter l'afflux non maitrisé de véhicules dans les zones touristiques, un arrêté conjoint Ville et Préfecture de police avait été pris en 2015 visant à interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules dans deux périmètres : Notre Dame et Champ de Mars/Tour Eiffel.

La Ville et la Préfecture de police sont désormais en discussion pour avancer sur une régulation permettant d'organiser cette activité.

Il est proposé de mettre en œuvre un dispositif de labellisation permettant aux visiteurs d'identifier les offres de qualité et aux forces de l'ordre de mieux cibler leurs actions de contrôle sur les acteurs non vertueux.

L'ensemble du dispositif a été établi en concertation d'une part avec les services de la Préfecture de police et d'autre part, avec les opérateurs du marché parisien désireux de s'inscrire dans une démarche constructive et responsable.

Le dispositif de labellisation porte les objectifs suivants :

- Garantir l'usage de véhicules conformes et dotés d'aménagements sécuritaires.

Pour y parvenir, le véhicule se doit de respecter des caractéristiques techniques minimales (freins, assistance électrique) et le propriétaire du véhicule doit garantir que celui-ci est assuré.

- Favoriser le bon respect des règles d'usage de l'espace public et en faciliter le contrôle.

Le conducteur s'engage à respecter le Code de la route (circulation, stationnement), le Règlement de publicité de la Ville et à ne pas dépasser la vitesse de 25 km/h. Chaque véhicule labélisé est associé à un numéro de véhicule et de label, pouvant être retiré en cas de manquement aux engagements de la charte.

- Promouvoir des standards de qualité de service et de règles de bonne pratique.

Les professionnels s'engageront à assurer une bonne qualité de service touristique (français et anglais parlés, affichage des tarifs, connaissance de Paris pour une meilleure promotion des sites, etc.).

- Renforcer, sur le terrain ou au sein des canaux de distribution, la visibilité des professionnels les plus vertueux.

La Ville et ses partenaires touristiques (Office du Tourisme notamment) s'engagent à promouvoir le label créé, auquel est adossée une identité visuelle forte et visible sur les véhicules. Le dispositif pourrait être mis en place à l'automne 2017.

En parallèle, la Préfecture de police a renforcé ses effectifs pour lutter contre les infractions sur les sites touristiques dans le cadre du Plan Tourisme 2017 mené en lien avec la Mairie de Paris :

- Les 4 Unités de sécurisation touristiques - U.S.T. - présentes sur les secteurs Trocadéro - Champ de Mars-Tour Eiffel, Champs Elysées, Grands Magasins et les Halles - Centre Pompidou ont été renforcées par la création d'une nouvelle U.S.T. supplémentaire ;

- Un "groupe d'action touristique" de 130 agents, a été créé pour l'été 2017 afin de lutter contre les infractions les plus dommageables pour les touristes (vente à la sauvette, tricycles et tuks tuks, pétitionnaires et jeux de hasard).

Ces effectifs seront pleinement mobilisés pour lutter contre les tricycles non labellisés, ne respectant pas la règlementation."

QE 2017-17 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation sur les engins de déplacement personnels (EDP).

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"La Stratégie Paris Piéton, adoptée par le Conseil de Paris à l'unanimité en janvier 2017, énonce que les engins de déplacement personnels - E.D.P. -, tels que les gyropodes, hoverboards, trottinettes, sont "de nature à perturber la sérénité des piétons". Dans la lignée du Plan d'action pour les mobilités actives - P.A.M.A. - portée par l'Etat, une réflexion, à laquelle est associée la Ville, a été engagée avec le CEREMA afin que soit définie une réglementation sur l'utilisation des E.D.P.

Dans l'objectif d'un meilleur partage de l'espace public, dans le respect et la sécurité de tous les usages, la Ville de Paris porte, au sein des groupes de travails du P.A.M.A., la demande de création d'un cadre juridique national, voire européen, garantissant la sécurité des piétons. Il est en effet avéré que certains E.D.P. peuvent aujourd'hui atteindre des vitesses qui compromettent et menacent la sécurité des piétons.

Pour ce faire, il apparaîtrait nécessaire de classifier les E.D.P., de sorte qu'ils soient identifiés en fonction notamment de leur vitesse et de l'espace utilisé (chaussée, trottoir, voie cyclable). Or, si une réglementation

municipale devait être envisagée, la diversité des E.D.P. serait aujourd'hui un obstacle, certains engins n'étant pas homologués. Par voie de conséquence, la classification s'avère difficile.

Ainsi, sans un cadre réglementaire national ou européen portant sur le matériel et les usages, une interdiction pure et simple ne saurait distinguer entre des E.D.P. compatibles avec les cheminements piétons (engins ne dépassant pas 5 ou 6 km/h, véhicules d'aide à la mobilité utilisés par les personnes en situation de handicap) et ceux qui constituent un danger.

Cependant, la Ville mènera une campagne de sensibilisation afin de promouvoir un meilleur partage de l'espace public, dans le respect de tous les usages, y compris piétons."

QE 2017-18 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux nouvelles modalités d'inscription en centre de loisirs.

Réponse (Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe) :

"En réponse la question écrite adressée à Mme la Maire de Paris portant sur les nouvelles modalités d'inscription dans les centres de loisirs parisiens, voici les éléments d'information qui peuvent être portés à votre connaissance.

Pour mémoire le nouveau système de préinscription obligatoire, effectif depuis les vacances de l'été 2016, poursuit comme objectif de mieux anticiper les ressources nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs.

Il doit permettre de prévoir avec plus de précision, contrairement au système antérieur, le nombre des repas produits par les caisses des écoles, le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants, et de préparer des activités adaptées à leur nombre et à leur âge.

Les nouvelles modalités de fonctionnement de ce service public, très apprécié des Parisiens, permettent ainsi de mieux concilier l'organisation des familles avec la mise en œuvre des objectifs fixés par le Conseil de Paris en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en respectant et en reconnaissant davantage le travail des animateurs.

Ces modalités de fonctionnement représentent encore une nouveauté pour nombre de familles parisiennes, même si certaines d'entre elles préinscrivaient déjà leurs enfants avant la mise en œuvre de la réforme. C'est d'ailleurs pour tenir compte des contraintes des familles parisiennes que la Ville de Paris a souhaité, contrairement à beaucoup d'autres villes qui ont mis en place depuis de nombreuses années une préinscription obligatoire stricte, un système souple laissant la possibilité d'une fréquentation exceptionnelle.

L'appropriation de ces nouvelles modalités d'inscription est en cours et va dans la bonne direction. On observe d'ailleurs déjà que les familles accédant pour la première fois aux centres de loisirs se préinscrivent davantage que celles ayant connu le système antérieur.

Soucieux de l'efficacité des politiques sur lesquelles il délibère, le Conseil de Paris a également, sur proposition du groupe Ecologiste de Paris, prévu qu'une évaluation de ce nouveau dispositif soit effectuée à l'issue d'une année complète de mise en œuvre.

C'est pourquoi une enquête a été lancée, par le biais d'un questionnaire en ligne aux familles inscrites sur Facil'Familles d'une part, et d'entretiens auprès d'un panel de parents et de responsables éducatifs de la Ville d'autre part. Les résultats de cette enquête seront complétés par les données quantitatives recueillies sur une année de fonctionnement, été 2017 inclus. L'ensemble des données collectées permettra de mesurer les effets du nouveau dispositif et d'y apporter des ajustements, si cela s'avère nécessaire, en tenant compte de l'avis des parents.

Il peut d'ores et déjà vous être indiqué que ces nouvelles modalités de préinscription n'ont pas entrainé de variations significatives de la fréquentation des centres de loisirs. Le nombre d'enfants inscrits ne se présentant pas varie selon les arrondissements mais est globalement compensé par celui des enfants se présentant sans inscription préalable.

Il apparait donc important que les responsables éducatifs et la Direction des Affaires scolaires, poursuivent et renforcent leur travail de conviction et d'information auprès des familles afin de réduire encore la part d'incertitude sur les effectifs. Les évolutions prévues sur le fonctionnement du portail Facil'Familles doivent également permettre de faciliter les démarches des familles dans le processus de préinscription de leurs enfants."

QE 2017-19 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux œuvres artistiques d'accompagnement du tramway.

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, et M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"Le Maire de Paris a souhaité que la création du tramway T3 en 2006 dépasse la simple inauguration d'une ligne de transport et s'accompagne d'une commande publique artistique ambitieuse. Dès la construction de la première portion du T3 (Sud), des commandes étaient passées à 9 artistes majeurs, afin que leurs créations, placées dans l'espace public, accompagnent et contribuent au renouveau des Maréchaux et des portes de Paris. En 2012, dans le cadre du prolongement de la ligne entre la porte d'Ivry (13e) et de la porte de la Chapelle (18e), 15 nouvelles œuvres ont été installées dans l'espace public, visant toujours à favoriser la rencontre entre les usagers et les œuvres.

Le budget alloué à la réalisation des œuvres mais aussi à leur accompagnement en matière de médiation sur la portion Sud du T3 est de 4 millions d'euros, dont 2 millions d'euros financés par la Ville de Paris (la Région Ile-de-France cofinançant l'autre moitié) et de 10.658.318 euros pour la portion Est du T3 (presque intégralement financée par la Ville).

Il n'existe pas de budget dédié spécifiquement à la maintenance des œuvres conçues en lien avec le tramway mais un budget global de fonctionnement de 100.000 euros par an pour l'ensemble des œuvres installées dans l'espace public (dont les œuvres du T3 font partie) et pour lesquelles la Ville gère l'entretien.

Du budget d'investissement est par ailleurs disponible chaque année (environ 80.000 euros) pour des restaurations plus importantes, allant au-delà du nettoyage, dégraffitage, petites réparations.

25 œuvres ont été installées en 2006 et 2012 sur le parcours du T3. 4 d'entre elles ont dû être retirées :

- "Mirage" de Bertrand Lavier (2006), désinstallée en 2012 à la fin de la convention liant la Ville à R.F.F. qui avait permis son installation.

- "Incubate, lactate, perambulate" d'Angela Buloch (2006) au niveau de la porte de Versailles a malheureusement aussi dû être retirée suite à un contentieux avec l'artiste.

- Christian Boltanski "Les murmures amoureux" (2006) dans le parc Montsouris suite à de multiples dégradations de l'œuvre.

- "La Cabine" de Sophie Calle et Franck Gehry (2012) sur le pont Garigliano. Sa restauration et sa réinstallation, votées dans le cadre du budget participatif 2014 "Des œuvres d'art investissent la rue", sont en cours.

Une autre œuvre, toujours en place mais abîmée, installée dans le 13e arrondissement en 2006 et réalisée par Peter Kögler, va faire l'objet d'une restauration dans le cadre du budget participatif. Entre ce projet et la réinstallation de "La Cabine", ce sont près de 100.000 euros qui vont être consacrés à la restauration/réinstallation de ces 2 œuvres.

Les œuvres installées dans l'espace public vivent avec lui et ses évolutions et nous nous attachons à trouver d'autres sites pour des installations provisoires lorsqu'une œuvre doit quitter son emplacement initial.

La Maire de Paris a souhaité reconduire la démarche d'accompagnement artistique pour le T3 Nord entre la porte de la Chapelle (18e) et la porte d'Asnières (17e) dont les travaux sont actuellement en cours, en expérimentant une nouvelle façon de faire. Un partenariat a été mis en place avec la Fondation de France autour de l'action "Nouveaux Commanditaires", action qui permet à des citoyens de devenir acteurs du développement de leur territoire en invitant des artistes à réaliser des œuvres liées à des problématiques qu'ils ont identifiées.

Dans un souci de vigilance face à la détérioration des œuvres d'art dans l'espace publique, les enjeux de maintenance sont aujourd'hui pleinement intégrés afin de s'assurer de la compatibilité entre l'œuvre, son environnement et ses usages. Il a été demandé aux cinq artistes, actuellement au travail, des éléments concernant l'entretien de leurs œuvres futures."

Votes spécifiques.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 251G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 96, DU 80 et DU 5 G.

M. Julien BARGETON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 35.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 162.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 212.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 40 et PP 41.

Mmes Gypsie BLOCH, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT, Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie NAHMIAS, Karen TAÏEB ATTIAS et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 274.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 141.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 30 et DASES 305.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 154 et DAE 155.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 33.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 166.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 59, DLH 151, DLH 153, DU 117 et DU 162.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 228.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 681.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 214 et DDCT 60.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 143.

M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 316.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPSP 2.

M. Thierry HODENT, Mmes Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 318.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 215.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 292G, DU 139, DLH 21, DLH 157, DU 59 et DU 166.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 361.

Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 315.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 125, DFPE 176, DLH 56, DLH 154, DLH 91 et DU 166.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 62.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO DI BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 60.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 158 et DU 123.

M. Didier GUILLOT et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 33.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 46 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 46 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 46 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35G, DASCO 18G et DASCO 46G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35G, DASCO 36 G et DASCO 49 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 36 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 36 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 46 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 3 G et DASCO 49 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 18 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prend prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 8 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G, DASCO 8 G et DASCO 46 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G, DASCO 18 G et DASCO 8 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 35 G et DASCO 49 G.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 35 G.

Votes spécifiés.

M. Jacques BOUTAULT ne prend pas part au vote sur le vœu n° 26.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 30, 31, 32 et 32 bis.

Mme Ann-Katrin JÉGO ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 31 et 32.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DFA 55 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du 7 avril 2006 concernant l'établissement dénommé "les Jardins de Bagatelle", situé route de Sèvres à Neuilly (16e).

2017 DFA 59 Budget municipal - Admissions en non valeur et remises gracieuses d'anciennes créances.

2017 DFA 21-G Budget départemental - Admissions en non valeur et remises gracieuses d'anciennes créances.

2017 DFA 62 Renouvellement de l'avance en compte courant d'associé à la SAEPOPB.

2017 DFA 17-G Transfert au profit de l'association Chemins d'Espérance de la garantie d'emprunt initialement accordée par le Département à l'association Partage Solidarité Accueil - Maintien de la garantie.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DFA 7-G Programmation du Fonds Social Européen.

M. Julien BARGETON, **Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL**, **Mme Colombe BROSSEL**, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DU 139 Cession à Paris-Habitat - OPH des emprises de voirie dans le secteur d'aménagement Saint Blaise (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2017 DPA 41 "Paris fait Paris" Lotissement Chapelle International - 61 rue de la Chapelle (18e) - Signature d'un protocole de gestion des dépenses communes inter maîtrise d'ouvrage.

M. Jacques BAUDRIER, **Mme Célia BLAUEL**, **Mme Dominique VERSINI**, **Mme Alexandra CORDEBARD**, **M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2017 DU 59 Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un terrain 21 rue de la Justice (20e) - Signature d'une promesse d'achat.

M. Jacques BAUDRIER, **Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2017 DDCT 73 Subvention (15.000 euros) à l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2017 DDCT 85 - DAC Subventions (13.000 euros) à l'association "Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT)".

Mme Hélène BIDARD, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DEVE 111 Subvention (5.000 euros) au Réseau des AMAP en Ile-de-France pour ses actions de mobilisation des Parisien-ne-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

2017 DEVE 112 Subvention (3.000 euros) au Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulé "100% Energies renouvelables".

2017 DEVE 113 Subvention (2.000 euros) au Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) pour son projet "Mon événement éco-responsable".

2017 DEVE 114 Subvention (5.000 euros) à l'association Ecolo Info pour son soutien à la sensibilisation climatique et à la transition énergétique.

2017 DEVE 115 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Ecologique (3e).

2017 DEVE 120 Subvention (4.000 euros) à l'association Marché sur l'Eau pour son projet "Le Miracle de l'Ourcq", circuit court de distribution alimentaire et solidaire via le canal de l'Ourcq (19e).

2017 DEVE 123 Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques par la Société Bouygues Travaux Publics, future gare RER Porte Maillot (17e).

2017 DVD 59 Subvention (49.000 euros) à l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (93) pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq.

2017 DVD 67 Canal Saint-Denis. Indemnisation amiable de la SARL TransEurope Fluvial, propriétaire du bateau "Romantica" et de M. Dylan DUVINAGE, propriétaire du bateau "Monster".

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2017 DVD 65 Opération Paris-Plages 2017 au Bassin de la Villette (19e). Redevances des buvettes et des glaciers.

Mme Célia BLAUEL et M. Christophe NAJDOVSKI, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DPE 33 Amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne - Convention avec Eau de Paris et l'Unité Mixte de Recherche METIS de l'Université Pierre et Marie Curie.

Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2017 DLH 21 Réalisation 202 rue de la Convention (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2017 DLH 59 Location de l'immeuble 3, rue la Feuillade (1er) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 98 Avenant n° 1 au protocole d'accord du 29 novembre 2013 relatif au règlement et à la répartition des charges de l'ensemble immobilier 41 bis quai de la Loire et 157 rue de Crimée (19e).

2017 DLH 140 40 rue Saint-Bernard (11e) - Création d'une porte d'entrée - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 141 Subvention (15.000 euros) à l'association Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2017 DLH 147 99 rue Olivier de Serres (15e) - Rénovation de bâtiment - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 148 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2017 DLH 149 24 rue Saint-Roch (1er) - Remplacement de fenêtres - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 152 Location de l'immeuble 41, rue de Bercy (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 153 Location de l'immeuble 54, rue d'Enghien / 22, rue du Faubourg Poissonnière (10e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 154 Réhabilitation Plan Climat 7, rue Pajou (16e) - Prêt garanti par la Ville (375.000 euros) demandé par la RIVP.

2017 DLH 157 Location de l'immeuble 69 rue de Charenton / 2, rue Saint Nicolas (12e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 158 Conclusion d'un avenant n° 10 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 91 Réalisation 70, rue du Chemin vert (11e) d'un programme de construction neuve de 8 logements-étudiants PLUS par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, **Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2017 DU 117 Cession à Elogie-SIEMP de 2 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux au 130 rue Saint-Maur (11e).

2017 DU 123 Cession à la SOREQA des lots 16 et 23 dépendant de l'immeuble 9 passage Kracher (18e) préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser un logement social.

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DDCT 60 - DPSP Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

2017 DPSP 2 Subventions (114.250 euros) et conventions avec 7 structures dans le cadre de la prévention de la récidive.

2017 PP 40 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 41 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 42 BSPP : Maîtrise œuvre hors loi MOP pour conduite études et travaux viabilisation sur site zone LVV, de Valenton (94460) - Approbation opération et pièces du marché - Signature.

2017 PP 43 Protocole d'accord transactionnel avec Mmes Johanna BAR épouse MOISSET, Verlaine, Valérie et M. MOISSET propriétaires indivis des lots de copropriété au R-D-C de l'immeuble 44 rue de la Quintinie (15e).

2017 PP 44 Acquisition pièces de rechange pour réparation véhicules spécialisés dans lutte contre l'incendie et le secours à victime de la BSPP et des véhicules lance-eau de la DOSTL.

2017 PP 45 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant la fourniture de solutions de communication mobile (OPACHE 5).

2017 DDCT 25 Subventions (107.500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2017 DDCT 78 Subventions (26.000 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets portant sur l'intégration des étranger.e.s à Paris.

2017 DASES 96-G Subventions (27.500 euros), convention et avenant avec deux associations pour leurs actions d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes.

2017 DASES 207-G Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM) proposant un dispositif animation prévention jeunesse (10e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DASES 81 - DDCT-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).

2017 DASES 172 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Citoyennes interculturelles de Paris 20e (20e).

2017 DASES 176 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

2017 DASES 178 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2017 DASES 211 - DDCT-G Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe (11e).

2017 DASES 234 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association La Maison Bleue (18e).

2017 DASES 235 - DDCT-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Paris Basket (18e).

2017 DASES 237 - DDCT-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association CAMRES (10e).

2017 DASES 238 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association pour le développement du Pôle de santé Paris 13 (13e).

2017 DASES 239 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2017 DASES 253 - DDCT-G Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Football Club Paris 20 (20e).

Mme Colombe BROSSEL, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2017 DASES 18 - DDCT - DAC - DJS - DFPE Subventions (21.000 euros) et avenants aux conventions avec 2 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2017 DASES 110 - DDCT - DAC - DJS - DFPE-G Subventions (635.200 euros) et avenants aux conventions avec 10 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

Mme Colombe BROSSEL, **M. Bruno JULLIARD**, **Mme Dominique VERSINI**, **M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DDCT 58 - DAC Subvention (33.000 euros) à l'association Génériques pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

Mme Colombe BROSSEL, **M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2017 DDCT 62 - DAC - DASCO - DJS - DFPE Subventions (251.500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV.

Mme Colombe BROSSEL, **Mme Pauline VÉRON**, **M. Bruno JULLIARD**, **Mme Alexandra CORDEBARD**, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DDCT 5 - DASES - DAE-G Subventions (123.600 euros) et avenants aux conventions de 9 associations pour le financement de 17 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de la mise en œuvre de CPO.

Mme Colombe BROSSEL, **Mme Pauline VÉRON**, **Mme Dominique VERSINI**, **M. Bernard JOMIER,** rapporteurs.

2017 DASES 126-G Subventions (96.500 euros) à 13 associations et conventions avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

2017 DDCT 91 - DASES Subvention (11.500 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours.

2017 DDCT 6 - DASES-G Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Atouts Cours.

Mme Colombe BROSSEL, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2017 DDCT 84 - DASCO - DAE - DASES Approbation de la poursuite du projet Réseau EIF-FEL déposé dans le cadre du l'appel à projet du FAMI (Fonds Asile Migration Intégration), programmation 2014-2020 - Avenants à convention.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, **Mme Pauline VÉRON**, **Mme Alexandra CORDEBARD,** rapporteures.

2017 DASCO 3 Contribution municipale (59.450 euros) et convention annuelle avec l'Académie de Paris (19e) pour le financement des Classes à projets artistiques et culturel (PAC) organisées en 2016/2017.

2017 DASCO 28 Subvention (20.000 euros) à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e).

2017 DASCO 32 Association Internationale des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (2.750 euros).

2017 DASCO 108 Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (4.000 euros).

2017 DASCO 33 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (5.467 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 34 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (17.234 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 35 Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (7.714 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 36 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (22.554 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 38 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (10.682 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 39 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (21.504 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 40 Caisse des écoles (10e) - Subvention (98.678 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 41 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (225.189 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 42 Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (102.182 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 43 Caisse des écoles (13e) - Subvention (172.370 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 44 Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (143.896 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 45 Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (63.370 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 46 Caisse des Ecoles (16e) - Subvention (20.048 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 47 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (30.002 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 48 Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (159.422 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 49 Caisse des écoles (19e) - Subvention (176.505 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 50 Caisse des écoles (20e) - Subvention (194.766 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2017 DASCO 51 Caisse des Écoles (1er) - Subvention (498.297 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 19-G Caisses des Écoles (1er) - Subventions (140.069 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 52 Caisse des écoles (2e) - Subvention (840.970 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 20-G Caisse des Écoles (2e) - Subvention (137.403 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 53 Caisse des écoles (3e) - Subvention (1.191.518 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 21-G Caisse des écoles (3e) - Subvention (151.284 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 54 Caisse des écoles (4e) - Subvention (1.185.489 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 22-G Caisse des écoles (5e) - Subvention (116.261 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 55 Caisse des Écoles (5e) - Subvention (1.847.309 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 23-G Caisse des Écoles (6e) - Subvention (130.166 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 56 Caisse des Écoles (6e) - Subvention (775.906 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 57 Caisse des écoles (7e) - Subvention (750 318 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 24-G Caisse des écoles (7e) - Subvention (210.200 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 58 Caisse des écoles (8e) - Subvention (836.199 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 59 Caisse des Écoles (9e) - Subvention (1.682.814 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 60 Caisse des Écoles (10e) - Subvention (3.214.776 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 25-G Caisse des Écoles (10e) - Subvention (510.351 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 61 Caisse des écoles (11e) - Subvention (4.781.812 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 26-G Caisse des écoles (11e) - Subvention (452.895 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 62 Caisse des écoles (12e) - Subvention (4.749.800 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 27-G Caisse des Écoles (12e) - Subvention (251.091 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 63 Caisse des Écoles (13e) - Subvention (7.041.637 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 28-G Caisse des Écoles (13e) - Subvention (140.667 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 64 Caisse des Écoles (14e) - Subvention (4.651.375 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 29-G Caisse des Écoles (14e) - Subvention (137.445 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 65 Caisse des écoles (15e) - Subvention (6.192.168 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 30-G Caisse des écoles (15e) - Subvention (366.864 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 66 Caisse des écoles (16e) - Subvention (3.278.780 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 67 Caisse des Écoles (17e) - Subvention (4.691.642 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 31-G Caisse des Écoles (17e) - Subvention (436.878 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 68 Caisse des écoles (18e) - Subvention (7.723.468 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 32-G Caisse des écoles (18e) - Subvention (1.010.979 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 69 Caisse des Écoles (19e) - Subvention (7.847.443 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 33-G Caisse des Écoles (19e) - Subvention (846.568 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 70 Caisse des Écoles (20e) - Subvention (7.305.210 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 34-G Caisse des Écoles (20e) - Subvention (891.228 euros) pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 18-G Divers Collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2017 DASCO 49-G Divers Collèges publics en cité scolaire - Contribution (145.896 euros) du Département aux services de restauration pour 2017.

2017 DASCO 54-G Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020.

2017 DASCO 83 Subvention (6.000 euros) à l'Union Régionale des Francas d'Ile-de-France pour le projet "Push pente".

2017 DASCO 109 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DASCO 111 Indemnisation amiable du Conseil régional d'Île-de-France en réparation du préjudice subi par le lycée Georges Brassens suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2017 DASCO 112 Entretien d'un mur mitoyen entre l'école rue Saint-Benoît (6e) et la copropriété impasse des Deux Anges (6e) - Convention de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndic de copropriété.

2017 DASCO 113 Gardiens logés des écoles - Modification des modalités d'organisation du travail.

2017 DASCO 8-G Collèges publics - Participations (199.438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017.

2017 DASCO 35-G Divers collèges - Dotations (693.250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2017 DASCO 36-G Opérations de travaux dans les ensembles immobiliers scolaires du second degré Henri IV (5e) François Villon (14e) et Janson de Sailly (16e) - Conventions avec la RIF.

2017 DASCO 45-G Subvention (3.000 euros) à l'organisme « The Beit Project Assoc » (Barcelone) pour un projet de découverte de lieux du patrimoine parisien pour des collégiens.

2017 DASCO 47-G Subvention (3.000 euros) au Comité International des Jeux Mathématiques (5e) pour la diffusion de la culture mathématique et l'organisation du salon des jeux mathématiques.

2017 DASCO 48-G Centres scolaires en hôpital - Subventions (21.863 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2017 DASCO 19 Subventions (8.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (10e).

2017 DASCO 20 Subventions (3.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2017 DASCO 21 Subventions (10.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (13e).

2017 DASCO 22 Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14e) et convention avec l'association "Les petits débrouillards Ile-de-France".

2017 DASCO 23 Subvention (3.700 euros) à l'association La Fabrique des Petits Hasards pour des actions Politique de la Ville (17e).

2017 DASCO 24 Subventions (10.200 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association "Les Petits Débrouillards Ile-de-France".

2017 DASCO 25 Subventions (13.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 19e arrondissement et conventions avec les associations "Cafézoïde", "Les Petits Riens", "Tribudom", " Zup de Co", "D'une langue à l'autre" et "Entr'Aide".

2017 DASCO 26 Subventions (18.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20e) et conventions avec les associations "Réseau Mom'artre", "Raconte-nous ton histoire" et "Veni Verdi".

Mme Alexandra CORDEBARD, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2017 DASCO 46-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23.285 euros), subventions pour travaux (78.884 euros) et subventions (40.400 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2017 DRH 6-G Convention pluriannuelle avec Pôle Emploi - Indemnisation du chômage - Approbation et autorisation de signature.

2017 DRH 50 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des bibliothécaires d'administrations parisiennes et des conservateurs des bibliothèques de la Commune de Paris.

2017 DRH 52 Modification de l'échelonnement indiciaire des chargés d'études documentaires, des ingénieurs économistes de la construction et des ingénieurs des travaux.

2017 DRH 7-G Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des psychologues du Département de Paris.

2017 DRH 53 Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable.

2017 DRH 54 Remises de dettes accordées par la Ville de Paris à ses agents.

2017 DRH 58 Création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2017 DRH 59 Fixation du programme de l'examen professionnel d'accès au grade de conseiller principal des activités physiques et sportives et de l'animation.

2017 DRH 9-G Remises de dettes accordées par le Département de Paris à ses agents.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DRH 8-G Statut particulier des sages-femmes du Département de Paris.

2017 DSTI 4-G Convention relative au déploiement du Système d'Information pour les Maisons Départementales des Personnes Handicapées - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2017 DRH 51 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des directeurs et des professeurs des conservatoires de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DAE 36-G Subventions (408.000 euros) et conventions avec Ares Atelier (19e), la Fédération des Entreprises d'insertion (02e) et Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris (03e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DDCT 63 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association Collectif Culture Bar Bars Paris / Ile-de-France.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2017 DASES 27 Convention avec l'État relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales de cas de saturnisme.

2017 DASES 28 Subvention (240.000 euros) et convention avec l'Etat pour la coordination des Ateliers Santé Ville.

2017 DASES 34-G Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

2017 DASES 57-G Subvention (15.000 euros) à l'association Parcours d'exil (11e).

2017 DASES 71-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé (69).

2017 DASES 76-G Subvention (39.000 euros) et convention avec l'Union pour la Défense de la Santé Mentale (94) pour sa structure La Corde Raide (12e).

2017 DASES 287-G Subvention (21.000 euros) et convention avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e).

2017 DASES 292-G Subvention (50.000 euros), convention avec Paris Habitat et avenant à la convention avec l'Association pour le développement du pôle de santé Paris 13 pour la création d'une MSP (13e).

2017 DASES 62-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker (12e).

2017 DASES 69-G Subvention (4 000 euros) et convention avec l'association du Quartier Saint Bernard (11e).

2017 DASES 75-G Subvention (138.000 euros) et convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies (11e).

2017 DASES 78-G Subvention (71.600 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

2017 DASES 107-G Subvention (760.000 euros) et convention avec l'association ADECA 75 (3e).

2017 DASES 236-G Subvention (10.000 euros) à la Fondation Santé Etudiants de France (FSEF).

2017 DASES 242-G Participations (114.568,70 euros) et conventions 2017 avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

2017 DASES 264-G Participations (156.502,06 euros) et conventions 2017 avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit de 3 ULS (Hérold, Goix, Etex).

2017 DASES 300-G Avenant à la convention 2016 pour le solde de la participation (7.399 euros) au financement de la permanence de nuit de l'ULS Duployé gérée par l'ANPIHM de janvier à août 2016 (fermeture du service).

2017 DASES 251-G Protocole avec l'AP-HP relatif à la coopération entre les groupes hospitaliers et les centres de santé et centres médico-sociaux départementaux pour l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours.

2017 DASES 308-G Participation (20.000 euros) et convention avec le service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Avicenne dépendant de l'AP-HP.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2017 DASES 216 - DJS-G Adhésion de la Ville de Paris, en tant que membre fondateur contributeur, à l'association de préfiguration du Pôle Sport et Handicap de Seine-Saint-Denis.

M. Bernard JOMIER, **M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2017 DASES 67-G Subvention (50.000 euros), participation (20.000 euros) et avenant avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien - ANPAA 75 (18e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DAC 10 Subvention (10.000 euros) à l'association L'Insatiable (18e).

2017 DAC 17 Subventions (480.000 euros), convention et avenant à convention avec les lieux de création et de diffusion (5e).

2017 DAC 35 Subventions d'équipement (395.711 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

2017 DAC 40 Subventions (31.000 euros) et avenants avec sept structures dédiées au cirque et aux arts de la rue.

2017 DAC 41 Subvention (5.000 euros) à l'association Compagnie R.L. (18e).

2017 DAC 42 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de l'Atalante (18e).

2017 DAC 47 Subvention (25.000 euros) et convention avec la SARL Les Filles sur le Pont (11e).

2017 DAC 158 Subvention (40.000 euros) à trois associations au titre du soutien aux festivals musicaux.

2017 DAC 159 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Jazz Club.

2017 DAC 160 Subventions (70.000 euros), convention et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2017 DAC 162 Subventions (53.000 euros) et convention avec les associations Jeunes Talents et Ars Mobilis.

2017 DAC 168 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant Péniche Opéra (19e).

2017 DAC 219 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2017 DAC 247 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg(15e).

2017 DAC 304 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint - Eustache (1er).

2017 DAC 315 Subvention (300.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2017 DAC 316 Subvention (810.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2017 DAC 318 Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

2017 DAC 339 Adoption du règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris.

2017 DAC 361 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme Paris Ateliers.

2017 DAC 538 Subvention (33.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi (4e).

2017 DAC 672 Subvention (43.000 euros) à 12 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2017 DAC 681 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

2017 DAC 776 Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine en vue du relevage de l'orgue de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre (18e).

2017 DAC 803 Subvention (5.000 euros) à l'association pour la diffusion de l'histoire de l'Art - ARTHENA.

2017 DAC 809 Subvention (15.000 euros) avec l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement (13e).

2017 DAE 22 Subvention (2.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2017 DAE 24 Subvention (7.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

2017 DDCT 74 Fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public par le titulaire du marché de production déléguée des éditions 2018 à 2021 de la Fête des Vendanges de Montmartre.

2017 DDCT 90 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) et convention avec l'association Planet Roller.

2017 DICOM 16 Conventions de partenariat 14 juillet 2017.

2017 DICOM 17 Coordination 14 juillet 2017.

2017 DICOM 18 Convention de co-organisation de l'exposition "Design et artisanat d'art".

2017 DU 80 Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'APUR.

2017 DU 5-G Convention annuelle d'objectifs entre le Département de Paris et l'APUR.

2017 SG 21 Subvention (6.000 euros) aux associations Difé Kako (13e) et Long Cours (11e) pour l'organisation de manifestations valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2017.

2017 SG 22 Subvention (7.000 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e) pour le développement de cours en lignes (MOOC) sur l'histoire de l'esclavage en 2017.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DAC 252 Subventions (21.000 euros) aux associations FICEP et Africolor au titre des cultures étrangères.

2017 DAC 253 Subventions (3.000 euros) à l'association du Festival de films de la diaspora africaine.

2017 DAC 786 Subventions (12.500 euros) à six associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e).

2017 DAC 793 Subventions (4.000 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville (18e, 19e et 20e).

2017 DAC 794 Subvention (2.000 euros) à l'association la Compagnie à l'Affût pour la réalisation de son action dans le quartier Sud (13e).

2017 DAC 797 Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite).

2017 DAC 800 Subventions (1.500 euros) à l'Association Compagnie Bouche à bouche pour la réalisation de ses actions au titre de la Politique de la ville dans le quartier Porte de Vanves (14e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2017 DJS 219 - DAC - DDCT Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (18e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Colombe BROSSEL**, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DAC 9 Subventions (1.108.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse.

2017 DAC 39 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association L'Impossible (19e).

2017 DAC 302 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie.

2017 DAC 306 Subvention (4.000 euros) à l'association Danse un pas à deux.

2017 DAC 307 Subvention (4.000 euros) à l'association Vive Voix.

2017 DAC 308 Subvention (8.000 euros) à l'association Acajou.

2017 DAC 322 Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2017 DAC 374 Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées (12e, 15e, 20e).

2017 DAC 689 Subvention (5.000 euros) à l'association Art Convergences.

2017 DAC 783 Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris bibliothèques (3e).

2017 DAC 784 Subvention (6.000 euros) l'association L'Orange Rouge.

2017 DAC 798 Subventions (18.000 euros) à 2 associations au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

2017 SG 29 Subvention (5.000 euros) à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose - APIPD (19e).

M. Bruno JULLIARD, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2017 DAC 206 - DGRI Subventions (53.350 euros) à huit associations œuvrant en faveur des arts visuels.

2017 DAC 684 - DGRI Subvention (5.000 euros) à l'association Kolnoah.

2017 DAC 687 - DGRI Subvention (5.000 euros) à l'association InC France-Mexique (10e).

M. Bruno JULLIARD, **M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DAC 685 - DGRI Subvention (10.000 euros) à l'association Le Maghreb des films.

M. Bruno JULLIARD, **M. Patrick KLUGMAN**, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2017 DAC 157 - DJS - DEVE Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama.

M. Bruno JULLIARD, **Mme Pénélope KOMITÈS**, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DICOM 19 Conventions de partenariat "Groupe Marie-Claire".

M. Bruno JULLIARD, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 SG 6 Subvention (20.000 euros) aux associations Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM) (1er) et La Case Sociale (18e) pour l'accompagnement social des originaires d'Outre-Mer en 2017 et l'organisation de la manifestation intitulée Les talents d'Outre-Mer.

M. Bruno JULLIARD, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DGRI 7 Subvention (12.500 euros) et avenant à convention avec la Fondation Alliance Française.

2017 DGRI 46 Subvention (8.000 euros) à l'association ECPAT pour son projet de lutte contre la traite des êtres humains entre le Nigéria, la Libye et la France.

2017 DGRI 47 Aide d'urgence (50.000 euros) et convention à l'association Elisecare en soutien aux populations vulnérables victimes de Daech en Irak.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DGRI 55 Subvention (5.000 euros) à l'association Solidarité Internationale LGBTQI pour sa contribution au programme de bourses de la Conférence internationale francophone LGBT de Montréal 2017.

M. Patrick KLUGMAN, **Mme Hélène BIDARD**, rapporteurs.

2017 DGRI 50 - DPE Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association EAST pour son projet de gestion des déchets ménagers à Antsirabé (Madagascar).

2017 DGRI 51 - DPE Subvention (150.000 euros) et convention avec La Guilde Européenne du Raid pour son projet de gestion des déchets à Yaoundé et Douala (Cameroun).

2017 DGRI 52 - DPE Subvention (34.565 euros) et convention avec le Comité Français de Soutien à GK SAVAR pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement au Bangladesh.

2017 DGRI 56 - DPE Subvention (150.000 euros) et convention avec Aquassistance pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le village de Guélodé (Sénégal).

M. Patrick KLUGMAN, **Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINOU**, **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2017 DGRI 29 Subvention (21.000 euros) à l'association Actions de Solidarité Internationale (17e) dans le cadre de la lutte contre le sida (République du Congo).

2017 DGRI 30 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Coalition Internationale Sida dans le cadre de lutte contre le sida (Algérie).

2017 DGRI 31 Subventions (100.000 euros) et avenants à conventions avec l'association Entrepreneurs du Monde (69) dans le cadre de la lutte contre le sida (Haïti et Togo).

2017 DGRI 32 Subventions (245.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (multi-pays).

2017 DGRI 33 Subventions (182.000 euros) et avenant à convention avec l'association OPALS (6e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Togo).

2017 DGRI 34 Subvention (20.000 euros) à l'association Orphelins-Sida-International (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Cameroun, Togo, Bénin, Burkina Faso).

2017 DGRI 35 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Sidaction (10e) pour la Plateforme ELSA dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique francophone.

2017 DGRI 36 Subventions (230.000 euros), avenant à la convention en cours (Burundi) et convention annuelle (Roumanie) avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2017 DGRI 37 Subventions (191.000 euros), avenant à la convention en cours (Guinée et Sierra Leone) et convention (multi-pays) avec l'association SOLTHIS (13e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2017 DGRI 38 Subventions (210.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge française (14e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Congo et République centrafricaine).

2017 DGRI 40 Subvention (20.000 euros) à l'association Groupe d'Appui et de Solidarité - GAS (80) dans le cadre de la lutte contre le sida (Bénin).

2017 DGRI 41 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Médecins du monde (18e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Kenya).

2017 DGRI 42 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Moto Action (78) dans le cadre de la lutte contre le sida (Cameroun).

2017 DGRI 43 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Première urgence internationale (92) dans le cadre de la lutte contre le sida (République Démocratique du Congo).

2017 DGRI 44 Subvention (42.000 euros) et convention avec l'association Entraide Santé 92 dans le cadre de la lutte contre le sida (Tchad).

M. Patrick KLUGMAN, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2017 DEVE 72 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 80 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, 9-11 rue Claude Decaen (12e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Gar'Eden".

2017 DEVE 81 Subvention en nature consistant en 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e) et convention avec l'association "Le Club Vaugirard".

2017 DEVE 110 Mise à disposition de la copropriété de la Tour Fugue d'une parcelle rattachée au jardin de l'Ilot Riquet (19e) - Convention d'occupation précaire du domaine public.

2017 DEVE 125 Mise à disposition gratuite d'une parcelle à usage de jardin partagé, 21 rue du Chaffault (12e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine privé avec la RIVP et l'association Ville en Herbes.

2017 DEVE 129 Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "NOUR" pour la gestion d'un jardin partagé dans le parc Sainte Périne, situé 39, rue Mirabeau (16e).

2017 DEVE 133 Mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardin partagé, 23 rue Richomme (18e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association La Goutte Verte.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DEVE 103 - DDCT Subventions (33.500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville.

Mme Pénélope KOMITÈS et Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2017 DAE 89 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail".

2017 DAE 144 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France (ACLEF).

2017 DAE 155 Subventions (218.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DAE 220 Création des bourses de recherche sur les études de genre.

2017 DAE 219 Bourses de recherche sur la lutte contre les discriminations, la xénophobie et l'antisémitisme.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, **Mme Hélène BIDARD**, rapporteures.

2017 DJS 3 Subventions (2.700 euros) à 3 associations sportives locales (3e).

2017 DJS 4 Subventions (5.400 euros) à 3 associations sportives locales (4e).

2017 DJS 5 Subventions (17.100 euros) à 8 associations sportives locales (5e).

2017 DJS 6 Subventions (2.400 euros) à 2 associations sportives locales (6e).

2017 DJS 10 Subventions (11.850 euros) à 8 associations sportives locales (10e).

2017 DJS 12 Subventions (43.200 euros) à 18 associations sportives locales (12e).

2017 DJS 14 Subventions (24.400 euros) à 12 associations sportives locales (14e).

2017 DJS 20 Subventions (32.850 euros) à 16 associations sportives locales (20e).

2017 DJS 41 Plan Nager à Paris - Subventions (109.000 euros) et avenant à convention avec 3 clubs résidents de natation.

2017 DJS 46 Subventions (64.000 euros) et conventions avec 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2017 DJS 52 Subvention (33.000 euros) et convention avec l'association sportive du Centre de Paris (2e).

2017 DJS 53 Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations sportives locales (19e).

2017 DJS 59 Subventions (99.000 euros) et conventions avec 3 associations sportives locales (9e).

2017 DJS 62 Subventions (262.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (12e).

2017 DJS 64 Subventions (295.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (14e).

2017 DJS 65 Subventions (211.500 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (15e).

2017 DJS 68 Subventions (186.000 euros) et conventions avec 4 associations sportives locales (18e).

2017 DJS 70 Subventions (132.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (20e).

2017 DJS 76 Subventions (40.000 euros) et conventions avec 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2017 DJS 77 Subventions (46.000 euros) et conventions avec 3 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 78 Subventions (11.600 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 79 Subventions (7.550 euros) à 6 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 81 Subventions (31.300 euros) à 7 associations sportives de natation parisiennes.

2017 DJS 82 Subventions (38.600 euros) à 15 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2017 DJS 85 Subvention (90.000 euros) et convention à l'association Espérance Sportive Parisienne (18e).

2017 DJS 87 Subventions (7.200 euros) à 5 associations sportives parisiennes d'échecs.

2017 DJS 88 Subventions (54.800 euros) à 19 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 125 Subvention (55.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis au titre de l'année 2017.

2017 DJS 133 Centre sportif quai du Lot (19e) - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec la société SSB Sports.

2017 DJS 189 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon à l'occasion de l'organisation du Triathlon de Paris Ile de France 2017.

2017 DJS 190 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Ski Nautique à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde de ski nautique 2017.

2017 DJS 194 Stade Boutroux (13e) - Gradins du terrain de football - Dépose d'une demande de permis de démolir.

2017 DJS 204 Centre sportif Léon Biancotto (17e) - Rénovation de la tribune - Dépose d'une demande de permis de démolir et d'une demande de permis de construire.

2017 DJS 205 Modification des tarifs appliqués aux équipements sportifs du centre sportif parisien de Puteaux (92).

2017 DJS 207 Subvention (10.000 euros) au Paris Football Club au titre de sa participation au Tournoi International de football des jeunes de Tokyo 2017.

2017 DJS 208 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Gymnastique au titre de l'organisation des Internationaux de gymnastique 2017.

2017 SG 33 Subvention (10.000 euros) et convention de partenariat avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DJS 192 Etablissements balnéaires - Modification des tarifs.

M. Jean-François MARTINS, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2017 DJS 84 Subventions (23.500 euros) à 13 associations sportives parisiennes handisports.

M. Jean-François MARTINS, **M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2017 DU 183 Constitution d'un groupement de commandes pour l'opération d'aménagement Plaine-Saulnier à Saint-Denis (93).

M. Jean-François MARTINS, **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DJS 216 Contrat de licence avec le Comité National Olympique et Sportif Français relatif à l'apposition d'anneaux olympiques sur la façade de la piscine George Vallerey (20e).

M. Jean-François MARTINS, **Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2017 DAE 150 Subvention (2.500.000 euros), et avenant à la convention de partenariat avec Bpifrance relative au Fonds Paris Innovation Amorçage.

2017 DAE 151 Subvention (16.535 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - Paris Pionnières (2e).

2017 DU 119 Déclassement et cession à la SCI Imovilla M GPM de l'emprise au droit du 4 rue du Docteur Roux (15e).

2017 DU 160 Bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 62 à 68 rue de l'Amiral Mouchez (14e).

2017 DU 161 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal, 2 rue Paul Bert, à Saint-Mandé (94).

2017 DU 174 Autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le projet d'élargissement de la RD1 à Clichy-la-Garenne (92).

2017 SG 25 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention (10.000 euros) pour 2017.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DU 164 Cession de la parcelle communale 17 bis, rue de Prague (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DU 173 Cession de gré à gré du lot 122 dans la copropriété du 13 boulevard de Strasbourg (10e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DU 75 Cession de la propriété communale 3 place Nationale (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, **Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2017 DU 35 - DLH Cession de lots de copropriété au sein d'un immeuble 153-161 rue Nationale (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2017 DVD 19 Parc de stationnement Lutèce (4e). Lancement du principe de DSP pour l'exploitation et la modernisation.

2017 DVD 61 Location de vélos pour enfants dénommée "P'tit Vélib'"pour la saison estivale 2017. Contrat de partenariat, convention de mise à disposition des vélos et convention d'occupation du domaine public.

2017 DVD 66 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (146.548,04 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DVD 73 - DAE Subventions (55.000 euros) et conventions avec l'Association Wimoov.

M. Christophe NAJDOVSKI, **Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2017 DFPE 33 Subventions (406.273 euros) et avenants n° 1 à l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 37 Subvention (475.500 euros) et avenant n° 1 à la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2017 DFPE 41 Subvention (143.70 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2017 DFPE 49 Subvention (192.744 euros) et convention avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour sa halte-garderie (11e).

2017 DFPE 51 Subvention (257.898 euros) et convention avec l'association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour le transfert/extension d'un jardin d'enfants au 24, rue des plâtrières (20e).

2017 DFPE 55 Subventions (802.271 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 57 Subvention (292.700 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2017 DFPE 69 Subventions (4.389.095 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 92 Subvention (57.716 euros) et avenant n° 1 à l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2017 DFPE 97 Subvention (35.709 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2017 DFPE 105 Subvention (42.627 euros) et avenant n° 1 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2017 DFPE 107 Subvention (47.456 euros) et avenant n° 1 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

2017 DFPE 109 Subvention (16.241 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).

2017 DFPE 111 Subvention (105.556 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2017 DFPE 113 Subvention (33.011 euros) et avenant n° 1 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).

2017 DFPE 127 Subvention (109.925 euros) et avenant n° 1 à l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (15e).

2017 DFPE 143 Subventions (559.155 euros) et avenants n° 1 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 169 Subventions (121.429 euros) et conventions avec l'association ARFOG-Lafayette (6e) pour sa crèche collective Reuilly (12e).

2017 DFPE 176 Crèche et logement de fonction situés 5-5 bis, rue Stendhal 20e. Convention de gestion avec la RIVP.

2017 DFPE 186 Crèche située 16, square Dunois (13e) - Indemnisation amiable de la MAIF suite à un dégât des eaux au 20, square Dunois.

2017 DFPE 150 Subvention (175.138 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2017 DFPE 167 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne (18e).

2017 DFPE 188 Crèche municipale située 79 rue de la Réunion (20e) - Indemnisation de la copropriété voisine au titre de l'occupation d'une remise dans le cadre d'une transaction.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2017 DDCT 55 Actualisation de la délibération 2014 SGCP 1004 relative à l'exercice du mandat des élus parisiens.

2017 DDCT 4-G Actualisation de la délibération 2014 SGCP 1003 G relative à l'exercice du mandat de Conseiller de Paris.

2017 DDCT 99 Subvention (3.000 euros) à l'amicale des anciens Conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

2017 DPE 39 Demande de subvention pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e) - Convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2017 DAE 96 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

2017 DAE 104 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants Voltaire et Léon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (11e).

2017 DAE 105 Subvention (14.700 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).

2017 DAE 110 Subvention (5.000 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e).

2017 DAE 117 Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2016 (7e).

2017 DAE 119 Subvention (11.300 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans (2e) et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2016 (9e).

2017 DAE 122 Subvention (5.700 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fin d'année 2016 (14e).

2017 DAE 123 Subvention (5.900 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2016 (8e).

2017 DAE 126 Subvention (1.650 euros) au comité d'animation du village Suisse pour les illuminations de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 130 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2016 (19e).

2017 DAE 132 Subvention (36.000 euros) à l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 133 Subvention (8.000 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2016 (7e).

2017 DAE 198 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

2017 DAE 202 Subvention (17.300 euros) à l'association des commerçants Vaugirard-Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 210 Subvention (350 euros) à l'association les Lucioles de Maubeuge-Rochechouart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (9e).

2017 DAE 222 Festival de la cuisine de rue - Règlement et dotation récompensant les lauréats du prix des trois meilleurs stands (4.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DAE 224 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (4.000 euros).

2017 DAE 225 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 227 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 231 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2017 DAE 232 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

2017 DAE 233 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, **M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DGRI 54 Label Europe 2018.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2017 DAE 20-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Passeport Avenir.

2017 DAE 33-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Panorama Études Formations Conseils (20e).

2017 DAE 37-G Subventions (71.000 euros) et conventions avec l'Association Villette Emploi (19e) et la SCIC Le 100 Etablissement Culturel Solidaire (12e).

2017 DAE 39-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes MDF de Paris, (12e).

2017 DAE 44-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association COJOB (2e).

2017 DDCT 64 Subvention Fonds du Maire (2e) (839 euros) à l'association "Société d'Histoire et d'Archéologie des 1er et 2e arrondissements".

2017 DDCT 66 Subventions Fonds du Maire (25.500 euros) à 12 associations du 15e arrondissement.

2017 DDCT 70 Subventions Fonds du Maire (31.000 euros) à 8 associations du 16e arrondissement.

2017 DDCT 71 Subventions Fonds du Maire (1.800 euros) à 3 associations du 7e arrondissement.

2017 DDCT 82 Subventions Fonds du Maire (21.858 euros) à 2 associations du 17e arrondissement.

2017 DDCT 89 Subventions Fonds du Maire (27.690 euros) à 3 associations du 6e arrondissement.

2017 DDCT 120 Budget Participatif. Convention de partenariat avec la RATP.

2017 DJS 138 Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Modalités de passation.

2017 DJS 141 Contribution (20.000 euros) au programme annuel d'actions 2017 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au PAD implanté au CIDJ et convention annuelle avec le CDAD.

2017 DJS 142 Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e) - Délégation de service public pour la gestion de ces deux équipements - Modalités de passation.

2017 DJS 144 Subvention (13.000 euros) à l'association Jets d'Encre (20e) au titre de la jeunesse.

2017 DJS 152 Centres Paris Anim' Château Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier (10e) - Convention de délégation de service public pour la gestion de ces équipements avec l'association CRL10.

2017 DJS 153 Centres Paris Anim' Brancion, Espace Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin et l'Espace Paris Plaine (15e) - Convention de délégation de service public avec l'association MJC Brancion.

2017 DJS 154 Subventions (752.600 euros) et conventions avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ Ile-de-France) et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.

2017 DJS 155 Subventions (379.400 euros) et conventions avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes (ARFJ) et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs qui lui sont affiliées.

2017 DJS 159 Centres Paris Anim' Clavel, Curial, Mathis, Place des Fêtes, Rébeval et Solidarité Angèle Mercier (19e) - Convention de délégation de service public avec l'association La Ligue de l'Enseignement.

2017 DJS 176 Subvention (518.781 euros) versée par la Caisse d'allocations Familiales de Paris et convention afférente suite à la création de trois Espaces Paris Jeunes.

2017 DJS 197 Subvention (20.000 euros) à l'Association Maison des Volontaires (17e).

2017 DJS 210 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité (18e) au titre de la jeunesse.

2017 DJS 217 Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt au titre de la jeunesse (18e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 DDCT 59 Subventions (90.000 euros), conventions et avenants au bénéfice de 6 associations pour 7 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle.

2017 DAE 13-G Subventions (162.900 euros) et conventions avec 23 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

2017 DAE 32-G Subventions (468.500 euros) et conventions avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018.

2017 DDCT 26 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (19.500 euros) à 10 associations œuvrant (10e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 46 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (6.000 euros) à 3 associations œuvrant dans le 11e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 48 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (8.000 euros) à 4 associations œuvrant (13e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 49 Subventions (20.500 euros) à 12 associations (14e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 50 Subventions au titre de l'animation locale (9.500 euros) à 4 associations (17e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 51 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (28.250 euros) à 15 associations œuvrant dans le 18e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 52 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (21.000 euros) à 7 associations (19e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DDCT 53 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (31.500 euros) à 16 associations (20e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2017 DJS 195 - DDCT Subventions (17.000 euros) et 2 conventions avec 5 associations dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (20e) au titre de la jeunesse.

2017 DJS 200 - DDCT Subventions (4.500 euros) à La Compagnie du Son des Rues et La Compagnie de l'Astre, au titre de la Jeunesse (18e et 19e).

2017 DJS 206 - DDCT Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse (14e).

2017 DJS 211 - DDCT Subventions (10.500 euros) à 5 associations au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (20e).

2017 DJS 214 - DDCT Subventions (13.500 euros) et 2 conventions avec 5 associations au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (10e).

Mme Pauline VÉRON, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2017 DAE 40-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteures.

2017 DASES 25 Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Centre d'action sociale protestant" (CASP) (12e), pour l'occupation temporaire d'un ensemble immobilier situé 9, rue Thorel/35, rue de la Lune (2e) afin d'y gérer un "Espace d'accueil Parents Enfants".

2017 DASES 137-G Subvention (40.000 euros) et avenant à Crésus Ile-de-France - Paris pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.

2017 DASES 155-G Subventions (429.166 euros) et conventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune sur le territoire parisien.

2017 DASES 206-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes et des familles menées à Paris.

2017 DASES 215-G Subventions (718.58 euros) relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations.

2017 DASES 245-G Subvention (389.373 euros) à l'association Notre Dame de Bon Secours pour le fonctionnement du Dispositif Lieu de Mise à l'Abri 14 (LIMA14) (14e) à destination des familles à la rue - Convention.

2017 DASES 283-G Subventions (35.000 euros), convention et avenant avec deux associations pour le fonctionnement de trois espaces publics numériques parisiens (EPN).

2017 DFPE 17 Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale.

2017 DASES 261-G Subvention (277.000 euros) relative au fonctionnement d'une maraude spécialisée en direction des migrants sans domicile fixe mise en œuvre par l'association France Terre d'Asile - Convention annuelle.

2017 DASES 260-G Subventions (17.450 euros), avec les associations "Au bout du fil" et "Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle" pour leurs actions de proximité seniors isolés.

2017 DASES 268-G Subvention (52.732 euros) à 6 associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions en direction des seniors pour faciliter l'accès à l'information et aux droits.

2017 DASES 284-G Subventions (21.500 euros) à 4 associations et 2 conventions pour leurs actions favorisant le lien intergénérationnel.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DASES 199-G Subvention (88.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

2017 DASES 258-G Subventions (38.000 euros) à 4 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2017 DASES 262-G Contrat de transaction avec la société Edenred France, concernant la gestion du dispositif CESU/télégestion mis en place dans le cadre des prestations d'aides sociales à l'autonomie.

2017 DASES 303-G Demande de subvention à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre du fonds d'appui aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DASES 30 - DGRI Subvention (4.000 euros) à l'association Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e).

2017 DASES 305 - DGRI-G Subvention (6.000 euros) à l'association Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e).

Mme Dominique VERSINI, **M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DASES 282 - DDCT-G Subvention d'investissement (130.00 euros) à l'association "Aurore" au bénéfice de l'ESI la Halte Femme - Édition 2015 du budget participatif.

Mme Dominique VERSINI, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2017 DAC 523 Subvention (2.500 euros) à l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS dite ANPROMEVO (11e).

2017 DAC 524 Subvention (4.500 euros) à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris (8e).

2017 DAC 541 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) (7e).

2017 DAC 542 Subvention (27.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2017 DAC 604 Apposition d'une plaque en souvenir des campagnes d'Orient de la Première Guerre mondiale, square Marguerite Long (17e).

2017 DAC 608 Apposition d'une plaque commémorative rappelant le Cessez-le-feu sonné par le trompette Joseph OTT 68 rue de Rivoli (4e).

2017 DAC 609 Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168 rue de Tolbiac (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2017 DAC 605 - DGRI Apposition de panneaux d'informations historiques destinés à accompagner le monument à la mémoire du bataillon Français de l'ONU en Corée, place du bataillon Français de l'ONU en Corée (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, **M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DAC 540 - DEVE Subvention (15.000 euros) à l'association Le Souvenir Français (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, **Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DAJ 13 Communication de la liste des marchés conclus du 20 décembre 2016 au 19 mai 2017 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marché publics.

2017 DAJ 4-G Communication de la liste des marchés conclus du 20 décembre 2016 au 19 mai 2017 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DEVE 126 Communication sur la signature d'un avenant à une convention de jardin partagé situé quai de la Marne (19e) avec l'association "Espace 19".

2017 DEVE 130 Communication sur la signature d'un renouvellement de convention de jardin partagé situé dans le square Léo Ferré dans le 12e arrondissement avec l'association "Commune Libre d'Aligre".

2017 DEVE 131 Communication sur la signature d'un renouvellement de convention de jardin partagé situé dans le square René Le Gall (13e) avec l'association "Le Jardin d'Abel".

2017 DEVE 132 Communication sur la signature d'un avenant à une convention de jardin partagé situé rue Montcalm dans le 18e arrondissement avec l'association "Jardin Partagé Marcadet Montcalm".

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 27 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jérôme COUMET.

Excusée :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Absente :

Mme Rachida DATI.

****

Mme de LA GONTRIE ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à son ordre du jour (dont 20 au Conseil Départemental) :

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Finances, suivi des S.E.M., marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

Présentation des tableaux de bords par M. BARGETON.

DFA 55 : Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du 7 avril 2006 concernant l'établissement dénommé "les Jardins de Bagatelle", situé route de Sèvres à Neuilly (16e) : Intervention de MM. GLEIZES et GABORIAU.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a présenté les dossiers de sa délégation.

DAE 64 : Subventions et cotisation (1.699.500 euros), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social : Intervention de M. VAUGLIN.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 1 : Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public : Intervention de M. GLEIZES.

Vœux et amendements :

33 vœux et 10 amendements ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Débat sur la présence postale à Paris.

Introduction de M. GABORIAU et de Mme VÉRON.

Participants : M. LABORDE, Délégué régional du groupe "La Poste" en Ile-de-France, Mme MUSSET, Directrice des Services courrier colis de Paris, M. REMOUE, Directeur adjoint du Réseau La Poste de Paris Nord, Mme AUDRY, Directrice du Réseau La Poste de Paris Nord, M. SAINT MARC, Directeur régional Ile-de-France de "Poste Immo" et Mme GODELUCK, Déléguée aux Relations Territoriales pour Paris.

Mme VÉRON rappelle qu'il y aura un vœu de l'Exécutif sur la présence postale au prochain Conseil de Paris.

Présentation du groupe "La Poste" par M. LABORDE.

Interventions de MM. BONNET-OULALDJ, GLEIZES, JULIEN et FÉRAUD

Interventions de Mmes MUSSET et AUDRY.

Séance levée par M. GABORIAU à 11 heures 55.

Prochaine Commission le mardi 19 septembre à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MEHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE.

****

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 06.

M. HOCQUARD a présenté la Plateforme nationale de la vie nocturne qui organise les 14 et 15 septembre 2017 à la Cité de la mode et du design "la Conférence Nationale de la Vie Nocturne" et a fait distribuer aux membres de la Commission le programme de la Conférence ainsi qu'un dépliant relatif à des informations sur les nuits à Paris.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 93 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

M. HOCQUARD a présenté le projet de délibération 2016 DDCT 63 : subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Collectif Culture Bar Bars Paris / Ile-de-France : intervention de Mme MÉES.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER a rapporté ses projets mettant en exergue le 2017 DAC 541 - Subvention (2.000 euros) a l'Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (I.H.E.D.N.) Paris Ile-de-France (7e) et le 2017 DAC 609 - Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168, rue de Tolbiac (13e).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : le 2017 DAC 35 - Subventions d'équipement (395.711 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, 2017 DAC 212 - Subventions (820.173 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e, 18e), 2017 DAC 214 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association "Institut des Cultures d'Islam" (18e), 2017 DAC 219 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "M.U." (18e), 2017 DAC 274 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris, 2017 DAC 339 - Adoption du règlement intérieur des Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe, 2017 DAC 318 - Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).

2017 DAC 361 - Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme Paris Ateliers : intervention de Mmes MÉES.

Intervention de Mme MÉHAL sur le 2017 DAC 685 DGRI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Le Maghreb des films", 2017 DAC 214 - Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association "Institut des Cultures d'Islam" (18e), 2017 DICOM 15 - Conventions de partenariat "Paris Plages 2017".

Amendements et vœux :

1 amendement de l'Exécutif, 2 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté l'amendement de l'Exécutif au projet de délibération 2017 DAC 799.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris, rattaché au projet de délibération 2017 DAC 212, relatif à l'accueil des artistes réfugiés.

Intervention de M.GIRARD. - Réponse de M. JULLIARD qui propose de faire prochainement un point sur ce sujet.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, rattaché au projet de délibération 2017 DAC 214, relatif à la mise en place d'une billetterie à l'Institut des Cultures d'Islam.

Intervention de Mmes MÉHAL et MAQUOI. - Réponse de MM. CORBIN et JULLIARD.

M. DUCLOUX a présenté les 3 vœux du groupe Socialiste et Apparentés relatifs :

- au choix d'une démolition/reconstruction pour la future médiathèque du 19e.

- à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants.

- à l'imprimé "procès-verbal des opérations électorales" et la gestion des votes par procuration.

Séance levée à 12 heures 45.

Prochaine séance le lundi 18 septembre 2017 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Dominique TIBERI.

Exécusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, M. Didier LE RESTE, Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

****

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentation :

Bilan de la réforme du règlement de voirie : propos liminaire de M. NAJDOVSKI.

Présentation par Mme Sandrine FRANÇON, Cheffe de la section de gestion du domaine au Service du patrimoine de voirie. - Direction de la Voirie et des Déplacements.

Interventions de MM. DARGENT, LEFEVRE. - Réponses apportées par M. NAJDOVSKI et Mme FRANÇON.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 117 à l'ordre du jour (dont 16 au Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure.

2017 DAE 209 - Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires : intervention de Mme MOREL - Réponse de Mme BROSSEL.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure.

2017 DLH 159 - 64, boulevard Richard Lenoir/16, rue Mouffle (11e). - Démolition d'un immeuble. - Autorisations d'urbanisme : intervention de Mme MOREL - Réponse de Mme KOMITÈS.

Vœux et amendements :

2 amendements techniques et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BROSSEL a évoqué le vœu du groupe SOCA relatif au maintien du Secrétariat général d'Aide aux Victimes (SG-AV).

Divers :

M. JULIEN a demandé que les supports des présentations faites en 3e Commission puissent être communiqués en amont des réunions. MM. DARGENT et LEFEVRE adhérent à cette demande.

M. JULIEN a rappelé que le Conseil de Paris avait adopté un vœu demandant que la présentation du budget de la Préfecture de police gagne en clarté, notamment par le moyen de documents de synthèse. - Réponses de Mme BROSSEL et de Mme Chantal GUÉLOT, Chef du Bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la commande publique et de la performance au Secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

En lien avec le projet de délibération 2017 DVD 68, M. TIBERI a souhaité évoquer le phénomène de désertification médicale à Paris. M. DARGENT l'a invité à plutôt se rendre pour cela dans la Commission compétente sur le sujet.

M. JULIEN est intervenu pour dire que son groupe avait adressé à Mme la Maire de Paris une question écrite relative à la création d'un deuxième crématorium. - Réponse de Mme KOMITÈS - Intervention de M. DAGNAUD.

Séance levée à 11 heures 48.

Prochaine Commission le lundi 18 septembre 2017 à 10 heures 30.

Il faut lire dans le compte rendu de la 3e Commission de la séance des 6 et 7 juin 2017 que M. Philippe GOUJON est excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

****

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 151 à son ordre du jour (dont 59 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur.

M. JOMIER a présenté les dossiers de sa délégation.

DASES 251 G - Protocole avec l'A.P.-H.P. relatif à la coopération entre les groupes hospitaliers et les centres de santé et centres médico-sociaux départementaux pour l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours : intervention de MM. HONORÉ et DEBRÉ.

DVD 68 - Modalités du stationnement payant de surface à Paris : stationnement des professionnels de santé : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

DGRI 36 - Subvention (230.000 euros), avenant à la convention en cours (Burundi) et convention annuelle (Roumanie) avec l'association "Sidaction" (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida : interventions de Mmes STOPPA-LYONNET, FILOCHE, TAÏEB et ATALLAH et de M. DEBRÉ.

M. JOMIER informe du lancement de la campagne "Paris sans sida" ainsi que la tenue de la Conférence mondiale contre le sida en juillet à Paris. Enfin, il souligne l'intervention de M. SIDIBÉ, directeur exécutif d'ONUSIDA, au prochain Conseil de Paris.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures.

Mme VERSINI a présenté les dossiers de sa délégation.

DAE 40 G - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "13 Avenir" (13e) : intervention de M. HONORÉ.

DDCT 122 - e-pétition "Pour que Pairs protège des centaines d'adolescent.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s" : intervention de Mmes CEYRAC et FILOCHE et de M. HONORÉ.

Mme OUMER a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

DFPE 190 - Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s : Mme OUMER signale qu'un bilan sur ce point sera présenté au Conseil de Paris en septembre.

Vœux et amendements :

4 vœux et 1 amendement ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 38.

Prochaine Commission le lundi 18 septembre 2017 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Eric AZIÈRE, Patrick BLOCHE.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, M. Jean-Marie LE GUEN.

****

Séance ouverte à 14 heures 02.

Présentation :

Appel à projets urbains innovants Réinventer Paris 2 "Les dessous de Paris" : propos liminaire de M. MISSIKA.

Présentation par Mme Isabelle FABRE, Chef de projet Réinventer Paris au Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme règlementaire. - Direction de l'Urbanisme.

Compléments apportés par M. MISSIKA.

Interventions de Mmes NAHMIAS, de CLERMONT-TONNERRE, MM. CONTASSOT, VESPERINI, GUILLOT. - Réponses apportées par M. MISSIKA et Mme FABRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 45 à l'ordre du jour (aucune au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

2017 DFA 64 - Convention de partenariat pour la mise en place d'un fonds de transition écologique : intervention de M. CONTASSOT. - Réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, 2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 50.

Prochaine Commission le lundi 18 septembre 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Annick OLIVIER.

****

Mme LANG, vice-présidente de la 6e Commission, ouvre la séance à 15 heures 38, en lieu et place de Mme OLIVIER, excusée.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 95 à l'ordre du jour (dont 26 au Conseil départemental) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs. - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Au titre des 87 projets inscrits au présent ordre du jour, Mme CORDEBARD a mis en exergue le 2017 DASCO 35 G - Divers collèges. - Dotations (693.250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs, 2017 DASCO 48 G - Centres scolaires en hôpital. - Subventions (21.863 euros), 2017 DASCO 114 - Réalisation d'une école polyvalente (3 classes maternelles, et 5 élémentaires) et d'une cuisine de production de 630 repas sur l'unité foncière communale 25-27, rue de Constantinople (8e). - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

Puis a été abordé les projets de délibération attribuant les subventions aux caisses des écoles au titre de la restauration scolaire : interventions de Mmes SOLANS, LANG, MM. LECOQ, MENGUY.

Université, vie étudiante, recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DAE 144 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de coopération pour le logement des étudiants de France (A.C.L.E.F.) : intervention de Mme SOLANS.

Amendements et vœux :

1 amendement technique, et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme CORDEBARD a présenté l'amendement au projet de délibération DASCO 114.

Intervention de Mme LECUYER.

Mme LANG a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au Pôle innovant lycéen.

Mme SOLANS a présenté les 2 vœux de groupe Ecologiste de Paris relatifs :

- à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires.

Interventions de Mme BOUGERET et M. NORDMAN.

- aux gouters en école élémentaire.

Intervention de M. NORDMAN.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe-Issoire 14e.

Vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux fermetures d'une classe à l'école maternelle Vandrezanne-Bobillot 13e et Marsoulan 12e.

Questions diverses :

M. LECOQ a demandé qu'un débat soit organisé au titre de la 6e Commission sur l'éducation.

Séance levée à 16 heures 54.

Prochaine Commission le 18 septembre 2017 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 26 juin 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Sandrine CHARNOZ.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

****

Séance ouverte à 17 heures 05.

Présentation :

Bilan des 2 ans du Plan Nager à Paris.

Présentation par M. MARTINS à partir du support proposé par M. Franck GUILLUY, Chef du réseau des piscines parisiennes. - Direction de la Jeunesse et des Sports.

Intervention de M. BERTHAULT - Réponse de M. MARTINS.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 130 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Relations internationales, francophonie, Europe. - M. KLUGMAN, rapporteur.

Intervention globale de M. BERTHAULT sur les projets de délibération portant subventions à des associations œuvrant à l'étranger pour lutter contre le VIH-sida. - Réponse de M. KLUGMAN.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MARTINS a apporté quelques éléments de réponse sur :

- le vœu du groupe RG-CI rattaché au projet de délibération 2017 DJS 192, relatif à l'ouverture des piscines municipales en période de canicule,

- le vœu du GEP relatif à l'ouverture des piscines lors des périodes de fortes chaleurs,

- le vœu du groupe PC-FG relatif à un plan canicule à destination des jeunes.

Il a également évoqué :

- le vœu du groupe PC-FG relatif à l'avenir des activités sportives du gymnase Maurice Berlemont,

- le vœu de soutien à l'association de karaté "AIS-13-Actif" déposé par Mme Danielle SIMONNET.

Divers :

M. MARTINS a remercié les membres de la 7e Commission et le Directeur de la Jeunesse et des Sports pour la réussite des Journées olympiques des 23 et 24 juin.

Mme LEVIEUX a rappelé la présence et l'intervention au prochain Conseil de Paris de M. Michel SIDIBÉ, Directeur exécutif d'ONUSIDA, le mercredi 5 juillet à 9 heures. Intervention de M. KLUGMAN.

Séance levée à 17 heures 52.

Prochaine Commission le lundi 18 septembre 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 3 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme

Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Marie LE GUEN.

Lundi 3 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M.

Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Pierre CHARON, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Claude GOASGUEN, Mme Brigitte KUSTER, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 4 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, M. Didier GUILLOT, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Rachida DATI, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 4 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, M. Didier GUILLOT, M. Thomas LAURET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Brigitte KUSTER, M. Buon Huong TAN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							E.pétition : "Pour que Paris protège des centaines d'adolescents.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s."			
4, 7	1		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	V	2017 DDCT 122	relatif aux mineurs isolés étrangers.	VERSINI, VERON	Retiré	4-juil.-17
4	97	171	Exécutif		V	2017 DDCT 122	relatif aux mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Adopté	4-juil.-17
1	2-G		NI	SIMONNET	V	2017 DRH 10-G	relatif à la journée de congé offerte aux mères de famille.	GREGOIRE	Rejeté	3-juil.-17
1	3	172	GEP, PCF-FG	SOUYRIS, GLEIZES, PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'accueil des victimes de violences conjugales (20e).	GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17
1	3bis	173	Exécutif		VNR		relatif au relogement du Point d'accès au droit, du PIMMS et de la Maison des associations du 20e.	GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17
1	4		Exécutif		A	2017 DAE 64	Amendement technique.	GUHL	Adopté	3-juil.-17
1	5	174	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17
1	91	175	Exécutif		VNR		relatif au village de Noël des Champs Elysées.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17
1	6		SOCA, PCF-FG	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif au service public postal (19e).	VERON	Retiré	3-juil.-17
1	6bis	176	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir de la présence postale à Paris.	VERON	Adopté	3-juil.-17
1	7	177	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux agents de la société VDS.	VERON	Adopté (amendé)	3-juil.-17
1, 3, 5	8	178	GEP	SOLANS, CONTASSOT, BRIDIER	V	2017 DFA 63	relatif à la valorisation des certificats.	BARGETON	Adopté (amendé)	3-juil.-17
1, 3, 5	9	179	PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALDJ	V	2017 DFA 64	relatif au fonds pour la transition écologique.	BARGETON	Adopté (amendé)	3-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1, 3, 7	10		GEP	MOREL	A	2017 DAE 209	relatif à la composition du jury.	POLSKI, BROSSEL, VERON	Retiré	3-juil.-17
1, 3, 7	93		UDI - MODEM	TACHENE	A	2017 DAE 209	relatif au projet "Coup de pouce commerce -Budget Participatif".	POLSKI, BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17
2	11	180	UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif aux nuisances sonores dans le secteur de la Butte-aux-Cailles.	HOCQUARD	Adopté	3-juil.-17
2	11bis	181	Exécutif		VNR		En réponse au V11.	HOCQUARD	Adopté	3-juil.-17
2	12	182	GEP	ATALLAH	V	2017 DAC 212	relatif à l'accueil des artistes réfugiés.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17
2	13	183	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	V	2017 DAC 214	relatif à la création d'une billetterie.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17
2	14		Exécutif		A	2017 DAC 799	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	15		Exécutif		A	2017 SG 31	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	16	184	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux opérations électorales.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	17		UDI - MODEM	JEGO, POZZO DI BORGO, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'expérimentation à Paris du vote par machine électronique.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17
2	18	185	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants (18e).	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	19	186	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, KONE, TINTI, GAILLANNE	VNR		relatif à la future médiathèque du 19e.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	20		GEP	BOUTAULT, CONTASSOT	VNR		relatif aux épisodes de canicule.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17
2	21		GEP	SOLANS, MEES	VNR		relatif à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17
2	22		GEP	BELLIARD	VNR		relatif à l'ouverture des piscines lors des périodes de fortes chaleurs.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17
2	23		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à un plan canicule à destination des jeunes.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	24		RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VNR		relatif à l'ouverture des piscines municipales en période de canicule.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17
2	25		LR	KUSTER, BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à l'ouverture sauvage des bouches à incendie.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17
2	25bis	187	Exécutif		VNR		relatif à la canicule. En réponse aux V 20,21,22,23 et 24.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	26		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET, MEES, BELLIARD, SOUYRIS, MOREL	VNR		relatif à la Parisienne de la Photographie.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17
2	26ter	188	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V26bis. En réponse au V26.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17
2	27	189	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à l'association Mains d'œuvre.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17
2	28		NI	SIMONNET	VNR		relatif au cirque tzigane Romanès.	JULLIARD	Retiré (non présenté)	3-juil.-17
2	28bis		Exécutif		VNR			JULLIARD	Retiré	3-juil.-17
3	29	190	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au maintien du Secrétariat général d'Aide aux Victimes.	BROSSEL	Adopté	3-juil.-17
3	30		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, CONTASSOT, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à la préservation des libertés publiques.	BROSSEL	Retiré	3-juil.-17
3	31		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la levée de l'état d'urgence.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17
3	32		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'état d'urgence.	BROSSEL	Retiré (non présenté)	3-juil.-17
3	32bis	191	Exécutif		VNR		En réponse aux V30,31 et 32.	BROSSEL	Adopté	3-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	33			BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurisation des squares du 9e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17
3	34		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BLADIER-CHASSAIGNE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17
3	35			BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Grandes Carrières (18e).	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17
3	36		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la vidéoprotection dans le 5e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17
3	37		GEP	MOREL	VNR		relatif à la territorialisation de la DEVE.	KOMITES	Rejeté	3-juil.-17
3	38	192	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux plans du réseau des bus parisiens.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17
3	39	193	GEP	MEES, BOUTAULT	VNR		relatif à la suppression des trains de nuit.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17
3	40	194	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au partenariat entre l'ESAT Léopold Bellan et Cyclocity.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17
3	41	195	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, AQUA	VNR		relatif au Pass Navigo.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17
3	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Pass Navigo.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	3-juil.-17
3	43		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche.	NAJDOVSKI	Retiré	3-juil.-17
3	43bis	196	Exécutif		VNR		En réponse au V43.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17
3	44		UDI - MODEM	GATEL, JEGO, HAAB, TACHENE, LECOUTURIER	VNR		relatif aux bus discothèques et gastronomiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	45		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'état des chaussées et à la sécurité des cyclistes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-juil.-17
3	45bis	197	Exécutif		VNR		En réponse au v45.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17
3	46	198	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, GALLOIS	VNR		relatif à un aménagement piéton place de la Concorde.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17
3, 4	47		Exécutif		A	2017 DVD 68	Amendement technique.	NAJDOVSKI, JOMIER	Retiré	3-juil.-17
3,4	47bis		Exécutif		A	2017 DVD 68	Amendement technique.	NAJDOVSKI, JOMIER	Adopté (amendé)	3-juil.-17
3,4	94		LR, UDI-MODEM	STOPPA-LYONNET, HAAB	A	2017 DVD 68		NAJDOVSKI, JOMIER	Rejeté	3-juil.-17
3,4	95		LR, UDI-MODEM	STOPPA-LYONNET, HAAB	A	2017 DVD 68		NAJDOVSKI, JOMIER	Rejeté	3-juil.-17
3	96		Exécutif		A	2017 DDCT 83	Amendement technique.	BROSSEL, VERON	Adopté	4-juil.-17
3, 7	48		Exécutif		A	2017 DEVE 122	Amendement technique.	KOMITES, VERON	Adopté	3-juil.-17
4	49	199	GEP	SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif au partage de l'espace dans les transports en commun.	BIDARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17
4	50	200	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au Manspreading.	BIDARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17
4	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge du handicap.	JOMIER	Retiré (non présenté)	3-juil.-17
4	52		Exécutif		A	2017 DFPE 190	Amendement technique.	OUMER	Adopté	3-juil.-17
4	53		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à l'achat de places en crèches (17e).	OUMER	Rejeté	3-juil.-17
4	54-G		Exécutif		A	2017 DASES 320-G	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17
4	55		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif à l'accueil des réfugiés en France.	VERSINI	Rejeté	3-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	56		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la prise en charge des réfugiés.	VERSINI	Retiré	3-juil.-17
4	56bis	201	Exécutif		VNR		En réponse au V55.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17
4	57		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, HELARD, GALLOIS, NAHMIAS	VNR		relatif à la mendicité infantile.	VERSINI	Retiré	3-juil.-17
4	58	202	GEP	ATALLAH, SOUYRIS, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à la création d'un comité de suivi du plan Seniors.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17
5	59	203	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à la lutte contre les punaises de lit.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17
5	60	204	GEP	BOUTAULT, BRIDIER	VNR		relatif à la réquisition des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17
5	61	205	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatifs aux taxes sur les logements vacants et résidences secondaires.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17
5	62	206	GEP	BRIDIER, SOLANS, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif aux projets d'habitats concertés en direction du public rom.	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-juil.-17
5	63	207	GEP	BRIDIER, GLEIZES	VNR		relatif au terrain 20, rue Guy Gasnier (20e).	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-juil.-17
5	64	208		d'HAUTESSERE	VNR		relatif à la réalisation de logements de catégorie PLS (8e).	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17
5	92		Exécutif		A	2017 DAE 217	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17
5	65	209	LR	LEGARET	V	2017 DU 143	relatif au local en rez-de-chaussée.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17
5	66		Exécutif		A	2017 DU 166	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17
5	67		GEP	CONTASSOT, ATALLAH	V	2017 DU 166	relatif à la concertation.	MISSIKA	Retiré	4-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	67bis	210	Exécutif		V	2017 DU 166	En réponse au V67.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17
5	68	211	GEP	SOUYRIS	VNR		relatif à l'affichage publicitaire illégal.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17
5	69	212	GEP	MOREL, BELLIARD	VNR		relatif à la dénomination d'une nouvelle rue dans le 11e.	MISSIKA	Adopté (amendé)	4-juil.-17
5	70		GEP	MOREL, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à l'opération "14, avenue Parmentier" (11e).	MISSIKA	Rejeté	4-juil.-17
5, 3	71	213	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	V	2017 DU 156	relatif à une réévaluation de la subvention et à la rénovation de l'entrée tour Tokyo.	BAUDRIER, BROSSEL, KOMITES, PENINOU	Adopté (amendé)	4-juil.-17
6	72		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif aux missions.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17
6	73		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'avis des conseils d'arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17
6	74		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif aux orientations stratégiques.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	75		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'autonomie des établissements.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17
6	76		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif au résultat excédentaire.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17
6	77		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'ajout de goûter en élémentaire.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17
6	78	214	GEP, SOCA, PCF-FG	SOLANS, DAGNAUD, NORDMAN, GAILLANNE, TINTI	V	2017 DASCO 117	relatif aux goûters en école élémentaire.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17
6	79		UDI - MODEM	JEGO, GATEL, GALLOIS, JOHNSON	V	2017 DASCO 117	relatif aux menus dans les cantines scolaires.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17
6	80		Exécutif		A	2017 DASCO 114	Amendement technique.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17
6	81		SOCA	PETIT, CHERKI	VNR		relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Issoire (14e).	CORDEBARD	Retiré	4-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	82	215	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux fermetures de classe dans les écoles maternelles Vandrezanne-Bobillot (13e) et Marsoulan (12e).	CORDEBARD	Adopté (amendé)	4-juil.-17
6	83	216	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au Pôle innovant lycéen (PIL).	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17
6	98		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2017 DAE 154	relatif à la subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris.	LE MARDELEY	Adopté	4-juil.-17
7	84			DATI, DAUVERGNE	V	2017 DFA 60	relatif au Comité de pilotage des travaux de la Tour Eiffel.	MARTINS	Retiré de l'ODJ	4-juil.-17
7	85	217		GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2017 DJS 111	relatif à la pratique de la pelote basque.	MARTINS	Adopté	4-juil.-17
7	86		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'avenir des activités sportives du Gymnase Maurice Berlemont.	MARTINS	Rejeté	4-juil.-17
7	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association de karaté AIS-13-Actif.	MARTINS	Rejeté	4-juil.-17
7	88			BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2017 DDCT 80	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	4-juil.-17
7	89		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux locaux de l'association "Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous".	VERON	Retiré	4-juil.-17
7	90		UDI - MODEM, LR	TACHENE, JOHNSON, GATEL, WEHRLING, GOUJON	VNR		relatif à l'association "Patronage laïque du 15e - Maison pour Tous".	VERON	Rejeté	4-juil.-17

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	90ter	218	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V 90bis.	VERON	Adopté	4-juil.-17
7	99	219	Exécutif		VNR		relatif à l'accord de la Citoyenneté d'honneur à M. Muhammad Yunus.	KLUGMAN	Adopté	4-juil.-17

Tableau des votes des groupes politiques.

Conf° ORJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
							Débat "Plan économie circulaire de Paris 2017-2020"																
1,5,7						2017 DEVE 49		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
1,5,7						2017 DPE 34		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
1,5,7						2017 DEVE 121		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
1,5,7						2017 DAE 215		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
1,5,7						2017 DAE 72		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													
1,5,7						2017 DLH 156		GIHL, PENINOU, BROSSAT, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
							E.pétition : "Pour que Paris protège des centaines d'adolescents.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s."																
4, 7	1		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	V	2017 DDCT 122	relatif aux mineurs isolés étrangers.	VERSINI, VERON	Retiré	4-juil.-17													
4	97	171	Exécutif		V	2017 DDCT 122	relatif aux mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Adopté	4-juil.-17													
						2017 DDCT 122	PAS DE VOTE	VERSINI		4-juil.-17													
4	55		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif à l'accueil des réfugiés en France.	VERSINI	Retiré														
4	56		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la prise en charge des réfugiés.	VERSINI	Retiré	3-juil.-17													
4	56bis	201	Exécutif		VNR		En réponse au V55 et V56.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
							AUTRES DOSSIERS																
1,5,7						2017 DRH 47		GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17													
1,5,7						2017 DRH 60		GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17	X		X								X	X	
1	2-G		NI	SIMONNET	V	2017 DRH 10-G	relatif à la journée de congé offerte aux mères de famille.	GREGOIRE	Rejeté	3-juil.-17				X	X					X			
1						2017 DRH 10G		GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17	X		X								X	X	
1	3	172	GEP, PCF-FG	SOUYRIS, GLEIZES, PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'accueil des victimes de violences conjugales (20e).	GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17							X						
1	3bis	173	Exécutif		VNR		relatif au relogement du Point d'accès au droit, du PIMMS et de la Maison des associations du 20e.	GREGOIRE	Adopté	3-juil.-17													
1	4		Exécutif		A	2017 DAE 64	Amendement technique.	GUIHL	Adopté	3-juil.-17													
1						2017 DAE 64		GUIHL	Adopté	3-juil.-17													
1						2017 DAE 35 G		GUIHL	Adopté	3-juil.-17													
1						2017 DAE 216		GUIHL	Adopté	3-juil.-17													
1						2017 DAE 1		POLSKI	Adopté	3-juil.-17													
1	5	174	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17												X	

Conf° ORJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
1	91	175	Exécutif		VNR		relatif au village de Noël des Champs Elysées.	POLSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17													X
1	6		SOCA, PCF FG	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif au service public postal (19e).	VERON	Retiré	3-juil.-17													
1	6bis	176	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir de la présence postale à Paris.	VERON	Adopté	3-juil.-17													
1	7	177	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux agents de la société VDS.	VERON	Adopté (amendé)	3-juil.-17										X	X		
1, 3, 5	8	178	GEP	SOLANS, CONTASSOT, BRIDIER	V	2017 DFA 63	relatif à la valorisation des certificats.	BARGETON	Adopté (amendé)	3-juil.-17													
1,3,5						2017 DFA 63		BARGETON	Adopté	3-juil.-17													
1, 3, 5	9	179	PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALDJ	V	2017 DFA 64	relatif au fonds pour la transition écologique.	BARGETON	Adopté (amendé)	3-juil.-17											X		
1, 3, 7	10		GEP	MOREL	A	2017 DAE 209	relatif à la composition du jury.	POLSKI, BROSSEL, VERON	Retiré	3-juil.-17													
1, 3, 7	93		UDI - MODEM	TACHENE	A	2017 DAE 209	relatif au projet "Coup de pouce commerce -Budget Participatif".	POLSKI, BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17													
1,3,7						2017 DAE 209		POLSKI, BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17													
2	11	180	UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif aux nuisances sonores dans le secteur de la Butte-aux-Cailles.	HOCQUARD	Adopté	3-juil.-17							X						
2	11bis	181	Exécutif		VNR		En réponse au V11.	HOCQUARD	Adopté	3-juil.-17													
2	12	182	GEP	ATALLAH	V	2017 DAC 212	relatif à l'accueil des artistes réfugiés.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17												X	
2						2017 DAC 212		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	13	183	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	V	2017 DAC 214	relatif à la création d'une billetterie.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17													
2						2017 DAC 214		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2						2017 DAC 274	PAS DE VOTE	JULLIARD		3-juil.-17													
2						2017 DAC 311		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	14		Exécutif		A	2017 DAC 799	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2						2017 DAC 799		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	15		Exécutif		A	2017 SG 31	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2						2017 SG 31		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	16	184	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux opérations électorales.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	17		UDI - MODEM	JEGO, POZZO DI BORGO, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'expérimentation à Paris du vote par machine électronique.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
2	18	185	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants (18e).	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	19	186	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, KONE, TINTI, GAILLANNE	VNR		relatif à la future médiathèque du 19e.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17												X	
2	20		GEP	BOUTAULT, CONTASSOT	VNR		relatif aux épisodes de canicule.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													
2	21		GEP	SOLANS, MEES	VNR		relatif à l'adaptation des établissements scolaires aux épisodes caniculaires.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													
2	22		GEP	BELLIARD	VNR		relatif à l'ouverture des piscines lors des périodes de fortes chaleurs.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													
2	23		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à un plan canicule à destination des jeunes.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vmr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
2	24		RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VNR		relatif à l'ouverture des piscines municipales en période de canicule.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													
2	25		LR	KUSTER, BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à l'ouverture sauvage des bouches à incendie.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17	X		X				X						
2	25bis	187	Exécutif		VNR		relatif à la canicule. En réponse aux V 20,21,22,23, 24 et 25.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17	X						X						
2	26		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDI, PREMEL, PRIMET, MEES, BELLIARD, SOUYRIS, MOREL	VNR		relatif à la Parisienne de la Photographie.	JULLIARD	Rejeté	3-juil.-17					X		X			X			
2	26ter	188	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V26bis. En réponse au V26.	JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													
2	27	189	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à l'association Mains d'oeuvre.	JULLIARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17													
2	28		NI	SIMONNET	VNR		relatif au cirque tzigane Romanès.	JULLIARD	Retiré (non présenté)	3-juil.-17													
2	28bis		Exécutif		VNR		En réponse au V28.	JULLIARD	Retiré	3-juil.-17													
2,3						2017 DICOM 15		JULLIARD	Adopté	3-juil.-17													X
3						2017 DFE 32		BLAUEL	Adopté	3-juil.-17													
3						2017 DPSP 8		BROSSEL	Adopté	3-juil.-17													
3	29	190	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au maintien du Secrétariat général d'Aide aux Victimes.	BROSSEL	Adopté	3-juil.-17													
3	30		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, CONTASSOT, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à la préservation des libertés publiques.	BROSSEL	Retiré	3-juil.-17													
3	31		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la levée de l'état d'urgence.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17					X		X		X		X		
3	32		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'état d'urgence.	BROSSEL	Retiré (non présenté)	3-juil.-17													
3	32bis	191	Exécutif		VNR		En réponse aux V30,31 et 32.	BROSSEL	Adopté	3-juil.-17									X		X		
3	33			BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la sécurisation des squares du 9e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3	34		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BLADIER-CHASSAIGNE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17	X			X	X		X						
3	35			BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Grandes Carrières (18e).	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3	36		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la vidéoprotection dans le 5e.	BROSSEL	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3	37		GEP	MOREL	VNR		relatif à la terrorisation de la DEVE.	KOMITES	Rejeté	3-juil.-17					X		X					X	
3						2017 DVD 54		NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17													
3	38	192	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux places du réseau des bus parisiens.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17													
3	39	193	GEP	MEES, BOUTAULT	VNR		relatif à la suppression des trams de nuit.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17										X		X	

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vmr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
3	40	194	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au partenariat entre l'ESAT Léopold Bellan et Cyclocity.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17													
3	41	195	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	VNR		relatif au Pass Navigo.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17									X		X		
3	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Pass Navigo.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	3-juil.-17													
3	43		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche.	NAJDOVSKI	Retiré	3-juil.-17													
3	43bis	196	Exécutif		VNR		En réponse au V43.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17													
3	44		UDI - MODEM	GATEL, JEGO, HAAB, TACHENE, LECOUTURIER	VNR		relatif aux bus d'oxothèques et gastronomiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X					X	
3	45		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'état des chaussées et à la sécurité des cyclistes.	NAJDOVSKI	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3	45bis	197	Exécutif		VNR		En réponse au V45.	NAJDOVSKI	Adopté	3-juil.-17													X
3	46	198	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, GALLOIS	VNR		relatif à un aménagement piétons place de la Concorde.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	3-juil.-17													X
3						2017 DJCT 61		BROSSEL	Adopté	3-juil.-17													X
3,1						2017 PP 39		BROSSEL	Adopté	3-juil.-17													X
3, 4	47		Exécutif		A	2017 DVD 68	Amendement technique.	NAJDOVSKI, JOMIER	Retiré	3-juil.-17													
3,4	47bis		Exécutif		A	2017 DVD 68	Amendement technique.	NAJDOVSKI, JOMIER	Adopté (amendé)	3-juil.-17													X
3,4	94		LR, UDI-MODEM	STOPPA-LYONNET, HAAB	A	2017 DVD 68		NAJDOVSKI, JOMIER	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3,4	95		LR, UDI-MODEM	STOPPA-LYONNET, HAAB	A	2017 DVD 68		NAJDOVSKI, JOMIER	Rejeté	3-juil.-17	X		X		X		X						
3,4						2017 DVD 68		NAJDOVSKI, JOMIER	Adopté	3-juil.-17													X
3,4						2017 DEVE 119		BLAUEL	Adopté	3-juil.-17													X
3						2017 DLH 159		KOMITES	Adopté	3-juil.-17			X									X	
3	96		Exécutif		A	2017 DJCT 83	Amendement technique.	BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
3						2017 DJCT 83		BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
3						2017 DJCT 87		BROSSEL, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
3, 7	48		Exécutif		A	2017 DEVE 122	Amendement technique.	KOMITES, VERON	Adopté	3-juil.-17												X	
3,7						2017 DEVE 122		KOMITES, VERON	Adopté	3-juil.-17													X
3						2017 DEVE 124		BLAUEL	Adopté	3-juil.-17													X
4	49	199	GEP	SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif au partage de l'espace dans les transports en communs.	BIDARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17												X	
4	50	200	PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif au Monopreading.	BIDARD	Adopté (amendé)	3-juil.-17										X		X	
4						2017 DFPE 64		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 84		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 90		OUMER	Adopté	3-juil.-17	X				X								
4						2017 DFPE 94		OUMER	Adopté	3-juil.-17						X							
4						2017 DFPE 134		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 135		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 142		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 149		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								

Conv° ORI	N°	N°ADOPTE	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
4						2017 DFPE 151		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4						2017 DFPE 152		OUMER	Adopté	3-juil.-17					X								
4	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge du handicap.	JOMIER	Retiré (non présenté)	3-juil.-17													
4	52		Exécutif		A	2017 DFPE 190	Amendement technique.	OUMER	Adopté	3-juil.-17													
4						2017 DFPE 190		OUMER	Adopté	3-juil.-17													
4	53		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à l'achat de places en crèches (17e).	OUMER	Rejeté	3-juil.-17					X		X						
4						2017 DASES 163 G		VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
4						2017 DASES 309 G		VERSINI	Adopté	3-juil.-17												X	
4	54-G		Exécutif		A	2017 DASES 320-G	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
4						2017 DASES 320-G		VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
4	57		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, HELARD, GALLOIS, NAHMIAS	VNR		relatif à la mendicité mendicité.	VERSINI	Retiré	3-juil.-17													
4	58	202	GEP	ATALLAH, SOUYRIS, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à la création d'un comité de suivi du plan Seniors.	VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
4						2017 DASES 302 G		VERSINI	Adopté	3-juil.-17													
5						2017 DLH 123		BROSSAT	Adopté	4-juil.-17			X									X	
5						2017 DLH 151		BROSSAT	Adopté	4-juil.-17											X		
5	59	203	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à la lutte contre les punaises de lit.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17													
5	60	204	GEP	BOUTAULT, BRIDIER	VNR		relatif à la réquisition des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17									X		X		
5	61	205	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatifs aux taxes sur les logements vacants et résidences secondaires.	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17									X		X		
5	62	206	GEP	BRIDIER, SOLANS, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif aux projets d'habitats concertés en direction du public mal.	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-juil.-17										X	X		
5	63	207	GEP	BRIDIER, GLEIZES	VNR		relatif au terrain 20, rue Guy Gassier (20e).	BROSSAT	Adopté (amendé)	4-juil.-17										X		X	
5	64	208		d'HAUTESSERE	VNR		relatif à la réalisation de logements de crégorne PLS (5e).	BROSSAT	Adopté	4-juil.-17			X							X			
5	92		Exécutif		A	2017 DAE 217	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5						2017 DAE 217		MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5						2017 DU 128		MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5	65	209	LR	LEGARET	V	2017 DU 143	relatif au local en rez-de-chaussée.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5						2017 DU 143		MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5	66		Exécutif		A	2017 DU 166	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5	67		GEP	CONTASSOT, ATALLAH	V	2017 DU 166	relatif à la concertation.	MISSIKA	Retiré	4-juil.-17													
5	67bis	210	Exécutif		V	2017 DU 166	En réponse au V67	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5						2017 DU 166		MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													
5	68	211	GEP	SOUYRIS	VNR		relatif à l'affichage publicitaire illégal.	MISSIKA	Adopté	4-juil.-17													X
5	69	212	GEP	MOREL, BELLIARD	VNR		relatif à la dénomination d'une nouvelle rue dans le 11e.	MISSIKA	Adopté (amendé)	4-juil.-17													
5	70		GEP	MOREL, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à l'opération "14, avenue Parmentier" (11e).	MISSIKA	Rejeté	4-juil.-17	X				X		X		X		X		

Conv° ORI	N°	N°ADOPTE	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
5						2017 DU 162		MISSIKA	Adopté	4-juil.-17										X	X		
5, 3	71	213	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	V	2017 DU 156	relatif à une réévaluation de la subvention et à la renouvelon de l'entrée tuer Tokyo.	BAUDRIER, BROSSEL, KOMTFES, PENINOU	Adopté (amendé)	4-juil.-17												X	
5,3						2017 DU 156		BAUDRIER, BROSSEL, KOMTFES, PENINOU	Adopté	4-juil.-17													
5						2017 DLH 128		BROSSAT	Adopté	4-juil.-17													X
6	72		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif aux missions.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X						
6	73		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'avis des conseils d'arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X						
6	74		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif aux orientations stratégiques.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X						
6	75		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'autonomie des établissements.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17													X
6	76		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif au résultat excédentaire.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X						
6	77		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2017 DASCO 117	relatif à l'ajout de goûter au élémentaire	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X						

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
6	78	214	GEP, SOCA, PCF, FG	SOLANS, DAGNAUD, NORDMAN, GAILLANNE, TINTI	V	2017 DASCO 117	relatif aux goûters en école élémentaire.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17													X
6	79		UDI-MODEM	JEGO, GATEL, GALLOIS, JOHNSON	V	2017 DASCO 117	relatif aux menus dans les cantines scolaires.	CORDEBARD	Rejeté	4-juil.-17	X				X		X					X	
6						2017 DASCO 117			Adopté	4-juil.-17											X	X		
6						2017 DASCO 110			Adopté	4-juil.-17											X		X	
6	80		Exécutif		A	2017 DASCO 114	Amendement technique.	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17														
6						2017 DASCO 114		CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17														
6						2017 DASCO 116		CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17														
6	81		SOCA	PETIT, CHERKI	VNR		relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Issoire (14e).	CORDEBARD	Retiré	4-juil.-17														
6	82	215	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux fermetures de classe dans les écoles maternelles Vandrezanne-Boilleau (13e) et Marsoulan (12e).	CORDEBARD	Adopté (amendé)	4-juil.-17													X	
6	83	216	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au Pôle innovant lycées (PIL).	CORDEBARD	Adopté	4-juil.-17													X	
6	98		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2017 DAE 154	relatif à la subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris.	LE MARDELEY	Adopté	4-juil.-17				X							X		X	
6						2017 DAE 154		LE MARDELEY	Adopté	4-juil.-17				X										
7	84			DATI, DAUVERGNE	V	2017 DFA 60	relatif au Comité de pilotage des travaux de la Tour Eiffel.	MARTINS	Retiré de l'ODJ	4-juil.-17														
7						2017 DFA 60		MARTINS	Adopté	4-juil.-17														
7	85	217		GOASGUEN, GIAZZI, GARDRIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AUBRACOMBE, LECOUTURIER, CHRISTOL, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2017 DJS 111	relatif à la pratique de la pelote basque.	MARTINS	Adopté	4-juil.-17														X
7						2017 DJS 111		MARTINS	Adopté	4-juil.-17													X	
7						2017 DJS 222		MARTINS	Adopté	4-juil.-17														
7	86		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à l'avenir des activités sportives du Gymnase Maurice Berlemont.	MARTINS	Rejeté	4-juil.-17				X	X		X				X		X	
7	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association de karaté AIS-13-Actif.	MARTINS	Rejeté	4-juil.-17	X		X		X		X		X			X		
7	88			BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2017 DDCT 80	Amendement relatif au montant de la subvention.	MARTINS	Adopté	4-juil.-17														
7						2017 DDCT 80		MARTINS	Adopté	4-juil.-17														
7	89		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif aux locaux de l'association "Patronage Laïque du 15e - Maison pour Tous".	VERON	Retiré	4-juil.-17														

Com° ODJ	N°	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
7	90		UDI - MODEM, LR	TACHENE, JOHNSON, GATEL, WEHRLING, GOUJON	VNR		relatif à l'association "Patronage laïque du 15e - Maison pour Tous".	VERON	Rejeté	4-juil.-17			X		X		X							
7	90ter	218	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V 90bis. En réponse au V93.	VERON	Adopté	4-juil.-17									X		X			
7						2017 DGRI 78		KLUGMAN	Adopté	4-juil.-17														
7						2017 DJS 203		MARTINS	Adopté	4-juil.-17														
7						2017 DGRI 48		KLUGMAN	Adopté	4-juil.-17														X
7	99	219	Exécutif		VNR		relatif à l'accord de la Citoyenneté d'honneur à M. Mahmoud Youns.	KLUGMAN	Adopté	4-juil.-17														
7						2017 DGRI 45		KLUGMAN	Adopté	4-juil.-17														

Rectification au tableau des votes des groupes politiques de la séance des 4, 5 et 6 juillet 2016

N°	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
							CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
				2016 DU 129		Adopté				X						X	X		

Annexe n° 1 - Audition de M. Michel SIDIBÉ, directeur général d'ONUSIDA.

M. Michel SIDIBÉ. - Merci Anne, c'est un honneur et un privilège pour moi d'être là avec vous aujourd'hui et je tiens à remercier les conseillers de la Ville de Paris.

La lutte contre le Sida est une lutte que je pourrais caractériser de très particulière parce que, au début, on a pensé plutôt maladie, et en réalité on s'est très vite rendu compte que ce qui était fondamental, c'est de ne pas oublier les personnes, de mettre les personnes au centre de notre préoccupation.

Ce combat donc, nous a amenés tout de suite vers des partenariats inédits : la société civile, des personnes sans voix, des gays qui se sont mobilisés dès le début, qui se sont battus pour la justice sociale et ont combattu l'injustice pour ainsi dire.

Mais ces partenariats n'ont pas suffi, il a fallu l'innovation et l'activisme, et l'activisme sous toutes ses formes.

Et cette lutte est particulière parce qu'on n'a jamais vu autant d'activisme dans la science. Les scientifiques sont devenus des activistes, ils ont relayé les voix des populations qui étaient à la marge et refusaient d'être exclues, et ils ont fait en sorte que l'on puisse… Bien sûr la France était parmi les premiers pays à être à l'avant-garde de ce combat, avec la découverte du virus. Sans cette découverte, on n'aurait pas progressé.

Mais on s'est vite rendu compte que l'activisme au niveau de la science nous a aidés à changer complètement la nature même de l'épidémie. N'oubliez pas, on donnait 18 comprimés aux malades il y a quelques années. Aujourd'hui, on donne un comprimé aux malades. Bientôt, on donnera certainement une injection tous les quatre ou cinq mois.

Donc, le partenariat, l'activisme, mais l'innovation.

L'innovation fut centrale, le combat de la société civile nous a permis et je me rappelle encore lorsque le Président CHIRAC disait à Abidjan, "les malades sont au Sud et les médicaments sont au Nord", et je me rappelle encore en 2001, on nous disait lors de la déclaration de politique générale au niveau de l'assemblée générale, que l'on ne pouvait pas donner les médicaments aux plus pauvres, que ces pauvres ne pourraient pas suivre le protocole et que c'était trop cher. C'était en effet 15.000 dollars par personne, par an.

Aujourd'hui, nous parlons de 80 dollars par personne par an.

Il y a eu donc tout un combat, un combat pour la justice sociale, un combat pour faire en sorte que cette lutte devienne un bien public, et pas seulement un combat pour quelques privilégiés.

Cela a changé complètement la nature et les résultats sont là.

Aujourd'hui, on passe de… Je me rappelle encore quand j'étais en Ouganda, au Zaïre de l'époque, les hôpitaux étaient remplis de gens qui mouraient. Il n'y avait pas d'espoir, on ne savait pas quoi faire.

Aujourd'hui, je viens de l'Union africaine où j'ai participé à la réunion des chefs d'État, je leur disais : on a 12 millions de personnes sous traitement en Afrique aujourd'hui, personne n'en aurait rêvé, il y a seulement 10 ans, on avait à peine 50.000 personnes sous traitement. Aujourd'hui, on a 12 millions de personnes sous traitement.

On peut dire que l'on est en train de briser la trajectoire de l'épidémie et de stopper la transmission de la mère à l'enfant, ce qui relevait du rêve il y a quelques années de cela, personne n'aurait cru qu'on aurait pu le faire, qu'on aurait pu avoir des pays aujourd'hui avec des générations nouvelles qui naissent avec des enfants sans le Sida.

Et cela, c'est une victoire extraordinaire.

Mais en même temps, je voudrais dire quand même que nous sommes à un moment très particulier de cette lutte.

Très particulier pour la simple raison que l'on risque d'être victime de nos succès. Et je dirais que la conspiration la plus dangereuse que nous avons aujourd'hui, ce n'est plus cette conspiration du silence que l'on avait, c'est plutôt la conspiration de la complaisance. Et que ce soit au Nord ou au Sud, les gens ont l'impression quelque part que l'on a gagné contre cette maladie. Et on a malheureusement de plus en plus de nouvelles infections, et des infections que l'on aurait pu certainement éviter.

Alors, ce qui nous pousse aujourd'hui à dire que c'est possible de gagner contre l'épidémie, on peut mettre fin à cette épidémie, mais il nous faut dédoubler nos efforts, il nous faut accélérer et atteindre surtout les personnes qui ont été exclues.

Et là, je vais vous dire que je suis beaucoup plus inquiet aujourd'hui, je le dis sincèrement, en tant que directeur général de l'ONUSIDA, par l'Europe de l'Est, l'Asie centrale, que l'Afrique du Sud.

L'Europe de l'Est, l'Asie centrale, c'est là où l'épidémie est la plus rapide au monde.

Et pourquoi ? Pour la simple raison que l'on a des mauvaises lois, les gens qui s'injectent de la drogue sont considérés comme des criminels, ils se cachent, ils infectent leurs partenaires. Les gays sont exclus, les travailleuses du sexe ne sont pas considérées comme des personnes qui doivent avoir certainement tous les services qui pourraient les aider à ne pas s'infecter et infecter les partenaires.

Donc, on est face à une situation qui fait que l'on a une explosion.

Mais on a une co-infection avec l'hépatite C qui m'inquiète, ce n'est plus seulement une infection du Sida, mais aussi une co-infection.

Je voudrais revenir sur la raison pour laquelle je suis là, dire que les villes peuvent constituer pour nous le relais, disons le moteur qui nous permettra justement d'aller à l'échelle rapidement, de briser cette conspiration du silence, et d'atteindre cette population qui malheureusement est exclue aujourd'hui.

On en a l'expérience parce que, avec Anne, on a décidé il y a juste quelques années, parce que cela va tellement vite, c'est incroyable, quand on a décidé de lancer ce mouvement et faire en sorte que l'on puisse avoir les villes avec nous, personne n'y croyait, les gens nous disaient : qu'est-ce que c'est que cette initiative ?

Aujourd'hui, on a plus de 230 villes, et c'était en 2014, plus de 230 villes signataires.

Et ce qui est intéressant, on l'a vu à Abidjan avec Anne, c'est que les villes se sont mobilisées, les maires étaient là et avaient leur plan d'action et essayaient de repenser complètement leur stratégie pour pouvoir atteindre les objectifs de l'ONUSIDA, particulièrement les 90, 90, 90, faire en sorte que 90 % des personnes qui sont infectées aujourd'hui mais qui ne connaissent pas leur statut sérologique puissent le connaître et faire en sorte que sur ces 90 % qui sont détectés et savent maintenant qu'ils sont positifs, on puisse mettre 90 % de ces malades sous traitement et que l'on arrive à contrôler l'activité du virus de 90 % de ceux qui sont sous traitement, que l'on puisse pratiquement contrôler l'activité du virus dans leur sang. Donc, ils ne vont plus transmettre la maladie, et on peut contrôler ainsi la maladie. Et nous, on pense que c'est très important, cette initiative, et c'est une initiative unique. De New York à Maputo, aujourd'hui, toutes les villes sont engagées. Les villes viennent ensemble et les villes font leur constat, leur analyse de la situation.

On sait par exemple qu'à Paris, qui ne fait pas exception, près de 20 % de l'ensemble des personnes vivant avec le V.I.H. en France vivent ici, à Paris. Je dis bien 20 %. Et à Abidjan, N'Djamena, c'est pratiquement 30 %. Kinshasa, Yaoundé, c'est 20 %. Donc si on arrive déjà à faire en sorte que l'on aille à l'échelle rapidement dans les grandes villes, on peut déjà contrôler l'épidémie, parce que 50 % des infections totales sont dans les villes aujourd'hui.

Je voudrais donc dire encore une fois qu'être avec vous aujourd'hui, c'est un privilège, c'est un honneur, Anne, et je tiens à te remercier. Je pense que ces villes constituent vraiment des laboratoires pour des nouveaux types de partenariats, que c'est vraiment là où on va trouver l'innovation et que c'est là où on peut renforcer cette riposte communautaire qui est indispensable pour atteindre les exclus.

Encore une fois, je dirai qu'il y a deux choses importantes, et je voudrais vous interpeller sur ce sujet : la première, c'est que l'on peut avoir aujourd'hui des générations nouvelles qui peuvent naître sans Sida. Et on peut vraiment gagner. C'est possible. Et les villes peuvent se mobiliser pour démontrer qu'aujourd'hui, il y a des villes où on a des générations nouvelles qui naissent sans Sida. C'est la première chose.

Deuxième chose : je voudrais vous interpeller, parce qu'on est en France, et malheureusement, on a fait des progrès énormes, mais l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sont à la traîne. C'est malheureux, encore une fois, de le dire, mais 36 % des personnes vivant avec le V.I.H. ne connaissent pas… Disons que seulement 36 % connaissent leur statut. Seulement 36 % aujourd'hui ! On a 1,4 million de personnes qui sont testées, qui sont positives, mais qui ne sont pas sous traitement. On a trois personnes sur quatre qui n'ont pas accès au traitement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

On a pratiquement, selon les dernières données que j'ai, 400.000 enfants vivant avec le V.I.H. qui n'ont pas eu accès au traitement. Voilà un peu ce qui m'interpelle, et je souhaiterais qu'en sortant de cette salle, au moins, vous

puissiez être nos avocats pour pousser, pour faire en sorte que cette partie de l'Afrique ne reste pas à la traîne et que l'on puisse repenser nos stratégies, et que les villes puissent constituer ce relais pour nous, pour que l'on puisse atteindre ces personnes qui malheureusement souffrent parce qu'elles n'ont pas accès au traitement, qui malheureusement souffrent parce qu'elles n'ont pas accès aux ressources qui sont disponibles, que ce soient les ressources du fonds mondial ou d'autres types de ressources. La plupart des ressources du fonds américain sont dans les pays anglophones, et je souhaiterais qu'il y ait une mobilisation à travers vos voix.

Encore une fois, Anne, je tiens à te remercier et dire que je ne voudrais pas abuser de cette plateforme, mais c'était un plaisir et un honneur pour moi d'être avec vous et de vous sentir derrière moi et derrière tous ceux qui n'ont pas de voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Quelques mots, cher Michel SIDIBÉ, Monsieur le Directeur général, vraiment quelques mots, d'abord pour te remercier de venir porter ce message auprès des élus de Paris, et bien sûr en présence aussi de M. le Préfet de police. Merci aux élus de Paris d'avoir accepté de bouleverser un peu l'ordre de notre séance pour que nous puissions avoir ce message très important.

Il est clair que le combat qui est mené est un combat que nous menons déjà dans notre ville, et je veux remercier Bernard JOMIER, je veux remercier l'ensemble des services, les associations, avec lesquelles ici, à Paris, depuis maintenant trois ans, nous avons défini une stratégie "Paris sans Sida", avec une méthode. C'est le docteur France LERT qui nous a aidés à construire cette stratégie, qui est aujourd'hui à l'œuvre, et je crois que c'est la bonne façon de procéder, en mettant les associations, les partenaires autour de la table pour définir et agir le plus efficacement possible, à la fois là où il faut relancer la prévention, parce qu'il y a aussi un relâchement de cette prévention, et puis, là où il faut tout simplement aller la porter, selon les populations. Je pense notamment aux populations subsahariennes, notamment les femmes, présentes à Paris, qui sont particulièrement concernées ; mais bien sûr, je pense aux populations "jeunes hommes homosexuels", où moins jeunes, d'ailleurs, qui aujourd'hui ont un relâchement dans la prévention et dans l'utilisation notamment des préservatifs et de tous les moyens de prévention.

Ce travail, nous le faisons à partir de cette stratégie. Je veux remercier Jean-Luc ROMERO, qui est avec nous dans cette salle, qui est ici et qui nous a aussi beaucoup accompagnés pour porter cette stratégie. Il est Conseiller d'arrondissement et maire-adjoint dans le 12e arrondissement de Paris, chère Catherine, mais je veux le remercier pour ce travail constant, sans faille, qui nous permet sans doute d'être à la hauteur.

Lorsque nous avons décidé de nous engager plus fortement, et notamment aux côtés de l'ONUSIDA et aux côtés de Michel SIDIBÉ, c'est parce qu'effectivement, notre responsabilité de ville, de grande ville, de ville-monde qui est en relation avec d'autres villes du Nord ou du Sud, notre responsabilité était évidente. Depuis longtemps, Paris a mis en place, depuis 2001 une politique d'aide, notamment sur les questions du Sida en Afrique, avec, à travers son action directe, bilatérale, l'installation, la mise en place de dispensaires, de lieux où, effectivement, les médicaments ont pu être fournis, ou de lieux où la prévention a pu se faire, mais aussi à travers une action plus multilatérale au sein de l'Association internationale des maires francophones, que je préside - par tradition, c'est le Maire de Paris, qui la préside - et qui est très engagée aussi dans le financement de projets concrets, partout dans le monde, et notamment en Afrique, sur ces questions.

Ce que je peux vous dire, c'est que la mobilisation qui a eu lieu, à la fois à l'échelle planétaire, avec plus de 200 villes, 230 villes, dont New York, dont des villes qui ont aussi une parole forte à l'échelle internationale, a été quelque chose de fulgurant. Nous nous sommes réunis d'abord en 2014 ici. Nous étions une trentaine de maires, notamment de l'Afrique francophone, et aujourd'hui, nous sommes plus de 200 partout sur la planète, et ce n'est pas simplement un engagement, c'est de l'activisme. Et on sait que sur la question du Sida, il faut tous être des activistes tout le temps. Et donc, c'est de l'activisme des maires pour mettre en place ces stratégies sans Sida.

Ce que nous avons initié ici, avec "Paris sans Sida", a fait l'objet d'un séminaire à Abidjan il y a quelques mois, qui a été impressionnant ; impressionnant par la façon dont les idées et les propositions, les équipes de toutes ces villes ont travaillé, et je sais qu'aujourd'hui, c'est déjà en train de produire des effets sur le terrain.

Les aides, par exemple, que nous votons ici-même via l'Association internationale des maires francophones… Des aides ont permis par exemple au Gabon - et nous avons eu l'occasion de visiter ce lieu avec Bernard JOMIER et Patrick KLUGMAN -, dans un centre qui accueille les mères enceintes, enfin, les futures mères, qui sont porteuses du virus, cela a permis l'année dernière de faire naître des enfants sans Sida, avec des mères qui sont des mères porteuses du virus. Donc ce que nous sommes tous ensemble en train de faire a vraiment un effet concret, positif, immédiat, et je voulais vous le dire.

Cher Michel, ce Conseil, je crois, est vraiment unanimement à vos côtés, aux côtés de l'ONUSIDA, unanimement engagé. En tous les cas, votre passage à Paris méritait que l'on s'attarde un moment ici dans ce Conseil. C'est aussi ce travail que nous faisons, que l'Exécutif, mais beaucoup d'autres parce que ce n'est pas que l'Exécutif, fait au quotidien.

Je pense que c'est une fierté qui doit être partagée par tous, majorité comme opposition. En tous les cas, c'est un combat qui vaut tellement la peine et qui est en passe d'être gagné, si on continue sur cette voie et si chacune et chacun d'entre nous se fait l'ambassadeur, l'ambassadeur de ce "Paris sans Sida", je pense que nous pourrons aussi encore mieux aider les autres territoires, les autres villes qui se sont engagées.

Cher Michel SIDIBÉ, merci, et le soutien de Paris est plein et entier.

(Applaudissements).

Je vais prendre congé de Michel SIDIBÉ.

Bernard JOMIER me dit que certains l'ont déjà utilisé, il y a un "photomaton" à côté et vous pouvez vous prendre en photo. Cela participera à la campagne de "Paris sans Sida".

N'hésitez pas même à aller rencontrer, pour ce qui est des présidents de groupe notamment, Michel SIDIBÉ.